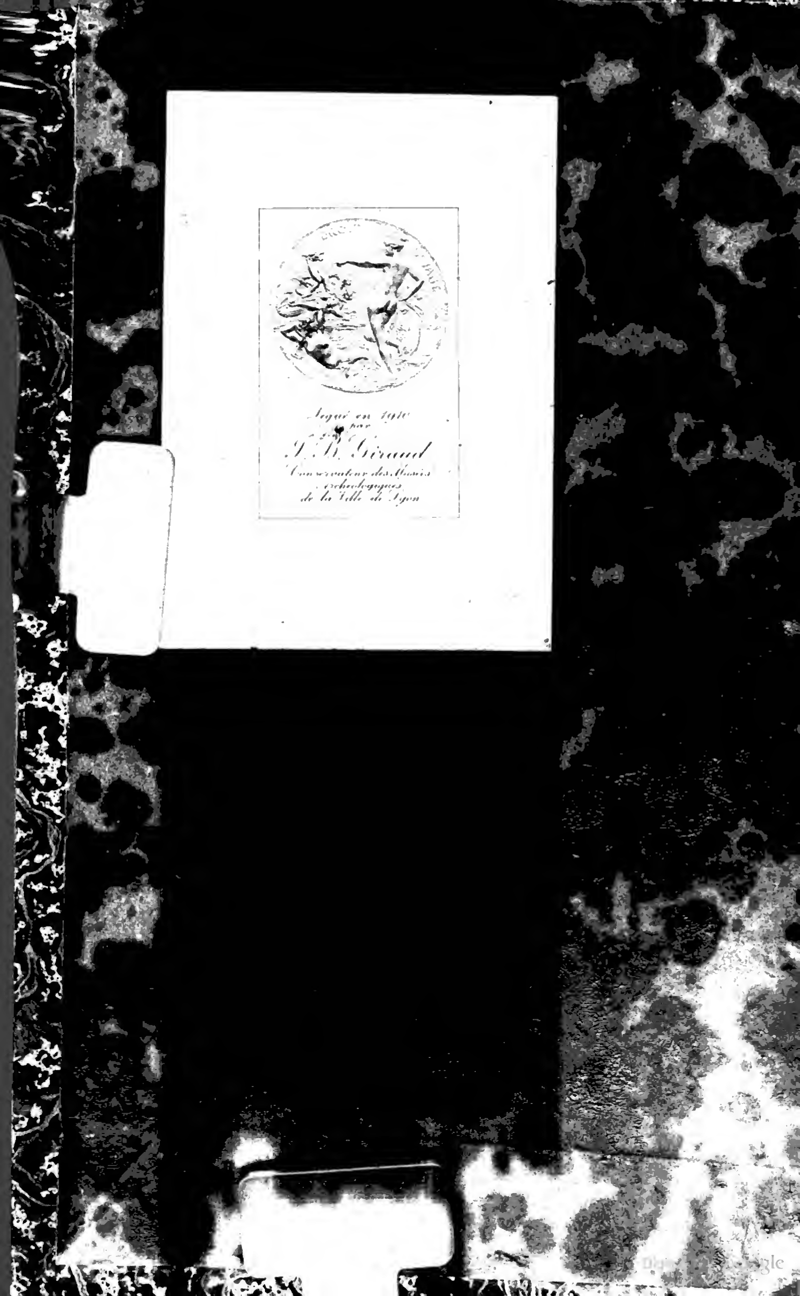
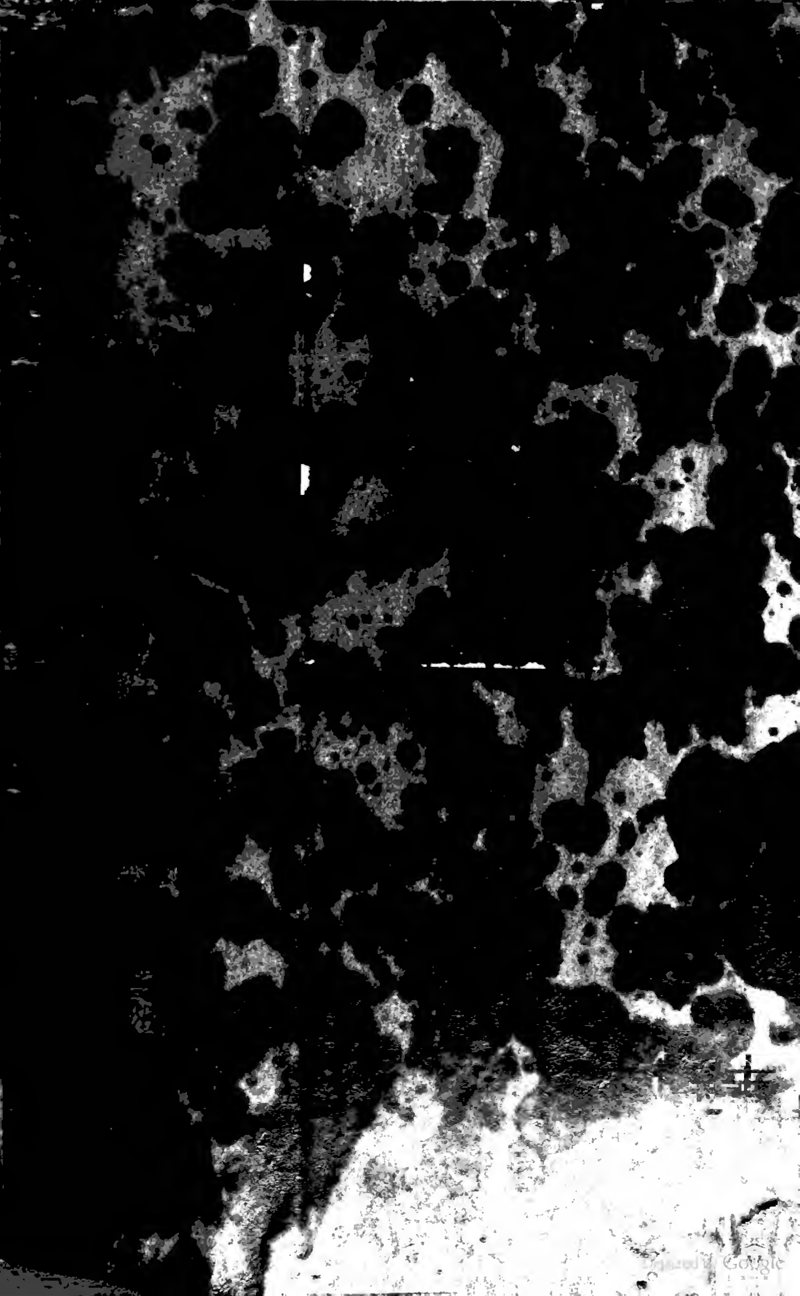



Légué en 1910
par
J. B. Giraud
Conservateur des Musées
archéologiques
de la Ville de Lyon







BULLETIN

DES ARTS

GUIDE DES AMATEURS

DE TABLEAUX, DESSINS, ESTAMPES, LIVRES,

Manuscrits, Autographes, Médailles et Antiquités,

SOUS LA DIRECTION

DU BIBLIOPHILE JACOB.

V[e] année. — Tome V.

1846—1847.



PARIS.

ADMINISTRATION DE L'ALLIANCE DES ARTS,

RUE MONTMARTRE, 178.

1846

I primerie de HENNUYER et Cᵉ, rue Lemercier, 24. Batignolles.



BULLETIN DES ARTS.

10 juillet 1846.

Galerie de Tableaux de M. Ricketts.

Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter quelques extraits à la *Revue des arts*, que M. Thoré publie dans le *Constitutionnel*, pour faire connaître la belle collection de tableaux anciens, formée à Paris par un riche amateur anglais.

« La saison des ventes ne recommence guère à Paris qu'au mois de novembre. Aurons-nous l'hiver prochain des ventes aussi amusantes pour les artistes, que celles de M. Carrier, de M. Denon, de M. Saint ? Il y en a une dont le catalogue est sous presse pour être distribué dans toute l'Europe, et qui offre un intérêt très-particulier. Il s'agit de quatre cent cinquante tableaux de toutes les écoles, provenant de la galerie de M. Ricketts, qui a occupé des places importantes dans la diplomatie britannique. M. Ricketts, parent de lord Liverpool, a eu l'occasion de voir toutes les galeries du monde dans le cours de ses hautes fonctions. Sa passion pour la peinture s'est naturellement attachée aux chefs-d'œuvre disséminés dans les collections nationales de l'Italie, de l'Espagne, de la Prusse, de l'Allemagne, de la Hollande, de la Belgique, de l'Angleterre et de la France. Mais comment se satisfaire en réunissant des tableaux, lorsqu'on songe sans cesse aux merveilles de Raphaël et du Corrège, de Rembrandt et de Rubens, de Murillo et du Poussin ? Les plus riches amateurs ne peuvent pas enlever aux musées royaux ces trésors consacrés, qui sont la gloire de chaque pays. M. Ricketts a imaginé de recueillir, en copies anciennes, des *fac-simile* donnant l'image aussi approximative que possible de tous les tableaux célèbres des grands maîtres. Pendant trente années de voyages et de passion persévérante, il a collectionné partout les reproductions estimables des chefs-d'œuvre du Nord et du Midi, si bien que sa galerie présentait, rapprochées les unes des autres, toutes les compositions que la gravure, la bibliographie et la mémoire des hommes ont illustrées. Une promenade dans ce cabinet curieux donnait l'idée des musées de Rome, de Florence, de Venise, de Madrid, de Dresde, de Berlin, d'Amsterdam, d'Anvers, de Londres et de Paris. Toute l'histoire de la peinture se pouvait étudier sur une série complète, où il ne manque presque aucun des anneaux importants qui relient les arts de chaque

école digne d'attention. Les originaux précieux s'y rencontrent par-ci par-là; mais le caractère général de la collection est un panorama des galeries de l'Europe. La plupart de ces copies anciennes, choisies avec un goût épuré et une connaissance très-profonde de la peinture, appartiennent au temps des artistes, et souvent même à leur atelier. On sait combien de fois les excellents tableaux des maîtres italiens étaient reproduits autour d'eux, sous leurs yeux et sous leur main. Il y a tel tableau de Raphaël et du Corrège, qui a été copié cent fois avant que l'original fût envoyé à sa destination. Le mérite de ces duplicata est donc incontestable pour les vrais amateurs de la peinture ancienne, à défaut des originaux que tout le monde n'a pas le loisir d'aller voir dans les capitales de l'Europe. La gravure est, d'ailleurs, bien plus éloignée des chefs-d'œuvre qu'elle traduit, qu'une copie bien faite avec les traditions de l'école et tous les prestiges de la couleur. Cela est vrai surtout pour les grands coloristes, comme les Vénitiens, les Espagnols, les Hollandais ou les Flamands. Plusieurs des copies de la collection Ricketts se soutiendraient à côté des originaux, et portent d'ailleurs les noms recommandables d'artistes habiles qui eurent l'honneur de devenir maîtres à leur tour. Jules Romain n'a-t-il pas fait des copies de Raphaël qui trompaient les plus fins connaisseurs de leur époque? Schidone et les Carrache, des copies du Corrège, qu'on prend encore pour des originaux?

« La collection Ricketts sera probablement vendue au mois de décembre prochain. Sans parler des tableaux authentiques de Léonard, Giorgion, Titien, Holbein, Rubens, Van Dyck, Teniers, Callot, Watteau, Boucher, Greuze, Reynolds, etc., on y trouve, entre autres, les reproductions suivantes. Nous ne citons que les principaux maîtres. Léonard de Vinci : la Joconde, copie par Andrea Solario (au Louvre, n. 1,093); la Féronière (au Louvre, n. 1,091); Jupiter et Léda (collection Levrat); Hérodias, esquisse du tableau appartenant à M. Collot, directeur de la Monnaie; la Colombine, esquisse du portrait de l'ancienne galerie d'Orléans.—André del Sarte : la Charité (au Louvre, n. 856); Sainte Famille (au Louvre, n. 852).— Carlo Dolci : Sainte Catherine (galerie de Florence). — Raphaël : la Vierge à la Chaise; la Vierge au Palmier; buste de la Jardinière (au Louvre, n. 1,185); le Spasimo (musée de Madrid); la Vierge, l'Enfant et saint Joseph (partie du n. 1,184 du Louvre); les trois Grâces (collection de lord Dudley); Portrait de Jeune Homme (au Louvre, n. 1,157); la belle Madone (collection de lord Strafford); la Vierge et l'Enfant, Elisabeth et saint Jean (au Louvre, n. 1,188); le Massacre des Innocents, peinture de l'école, d'après le dessin de

Raphaël, gravé par Marc-Antoine; l'Incendie du Borgo, etc.— Jules Romain : Sainte Famille (au Louvre, n. 1,056). — Nicolas Poussin : les Quatre Saisons (galerie Fesch, aujourd'hui collection de lord Hertford) ; Bacchanale (National gallery de Londres) ; plusieurs copies d'après les Claude célèbres, d'Angleterre ou de France, entre autres, les n[os] 160 et 169 du Louvre. — Titien : Titien et sa femme enceinte, composition connue par la gravure de Van Dyck ; Danaé (galerie de Naples) ; la Vénus de la galerie de Florence ; la Vénus anadiomède (galerie de lord Strafford) ; Bacchus et Ariane, en deux parties (musée de Madrid et galerie Britannique) ; Christ au tombeau (au Louvre, n. 1,252) ; la Maîtresse du Titien (au Louvre, n. 1,259) ; l'Ascension de la Vierge (à Venise) ; les deux portraits du Louvre, 1,260 et 1,261 ; la Fille du Titien, tenant une cassette (Venise) ; le marquis de Quast et sa maîtresse, copié par Bonington (au Louvre, n. 1,216) ; la Madeleine (musée de Madrid) ; Vénus et Adonis (galerie Britannique) ; Diane (musée de Madrid).—Tintoret : deux esquisses de ses grands tableaux de Venise, saint Marc en prison et saint Marc guérissant les pestiférés. — Paul Véronèse : la Vierge adorée par des saints (Venise) ; Martyre de sainte Agathe (église degli Angeli) ; les Noces de Cana, et Jésus chez le Pharisien (au Louvre, n. 1,151 et 1,152).—Corrège : Education de l'Amour, admirable copie attribuée à Jules Romain (galerie Britannique) ; la Madeleine couchée (galerie de Dresde) ; Jupiter et Io (musée de Berlin) ; Jupiter et Danaé (galerie Borghèse) ; Ecce Homo, par César Procaccini (galerie Britannique) ; Jupiter et Antiope (au Louvre, n. 945) ; Vénus désarmant l'Amour (galerie de Dresde) ; saint Jérôme présentant la Bible, par Augustin Carrache, pour sa gravure ; Jupiter et Léda, par Annibal Carrache (partie du grand tableau de Madrid) ; le Mariage de sainte Catherine (au Louvre, n. 953) ; autre Mariage de sainte Catherine, d'après celui de Naples ; la Nuit, par Paolo Mattei ; la Vierge au Panier (galerie Britannique). —La plupart des tableaux célèbres des Carrache, du Guide, du Dominiquin et des autres Lombards. — Berruguette, élève de Michel-Ange : le Christ en croix, d'après le dessin de son maître. — Zurbaran, Velasquez, Murillo, etc. — Rubens : Portrait d'Hélène Forman ; le Jugement de Pâris (musée de Madrid) ; portrait de sa femme (au Louvre, n. 717) ; le Tournoi (au Louvre, n. 708) ; Adam et Eve au Paradis terrestre (musée d'Amsterdam) ; Descente de croix (cathédrale d'Anvers) ; Loth et ses filles (au Louvre, n. 669) ; la reine Thomiris (au Louvre, n. 677) ; la Défaite de Sennacherib, copie par Teniers. — Van Dyck : Vénus, Mars et deux Amours (galerie Dulwich) ; Portrait de Van Dyck (au Louvre, n. 441) ; Charles I[er] (au

Louvre, n. 435). — Rembrandt : Portrait de sa femme tenant une orange à la main ; Présentation de Jésus au Temple ; Suzanne et Portrait d'Homme (musée de La Haye) ; Portrait d'Homme ; Jésus à Emmaüs (au Louvre, n. 658 et 669) ; Capucin lisant (galerie de lord Francis Egerton).—Plusieurs autres copies d'après Mieris, Terburg, Metzu, Dujardin, Wouwermans, Berghem, Ruysdaël, etc.—Plusieurs copies d'après Watteau, Boucher, Greuze.—Plusieurs copies d'après les Reynolds de la galerie Britannique, de la galerie de sir Robert Peel, etc. »

Nous ajouterons à ces détails, qui doivent faire attendre impatiemment la publication du Catalogue rédigé par M. Thoré, que la vente aura lieu aux enchères publiques en décembre prochain (Mᵉ Jacquin, commissaire-priseur), et que cette vente doit coïncider avec celle de la galerie de M. le comte d'Espagnac ; de manière que les marchands et amateurs étrangers n'auront pas à se déplacer deux fois dans la saison. Les tableaux que possédait M. Ricketts sont tellement connus et convoités en Angleterre que, sur l'annonce de la vente, on a déjà envoyé des commissions pour quelques-uns. C'est l'*Alliance des Arts* qui s'est chargée de diriger cette vente remarquable.

On lit dans *le Constitutionnel :*

« Une précieuse collection de médailles antiques sera vendue au commencement de l'hiver ; ces médailles grecques et romaines appartenaient à M. le comte de Jessaint, pair de France, qui affectionnait surtout les pièces impériales en or. Tous les numismates connaissent depuis longtemps la collection de M. de Jessaint, où l'on remarque les auréus si rares de Jules-César, de Sextus-Pompée, de Marc-Antoine, d'Agrippine, de Julia Titi, d'Othon, de Masidia, de Géta, de Pertinax, de Julia Domna, de Tétricus, d'Etruscus, etc. La plupart de ces pièces valent un billet de 500 fr., l'Etruscus 1,000 fr., la Julia Titi 3,000 fr. Il n'existe au monde que trois exemplaires de cette dernière pièce, un au cabinet de Paris, un chez M. Dupré, et celui de M. de Jessaint. Toutes ces monnaies d'or sont d'une conservation admirable, à fleur de coin, et seront disputées sans doute par les cabinets de l'Europe. »

Aujourd'hui que la critique littéraire est chassée de tous les journaux politiques et de toutes les revues, elle n'avait plus de refuge que dans la *Revue de bibliographie analytique*, rédigée avec autant de talent que de persévérance par M. Miller, jeune et savant helléniste, employé à la Bibliothèque du Roi. Mais M. Miller succombait

au poids de la tâche honorable qu'il avait entreprise seul depuis quatre ans. MM. Firmin Didot frères, que l'on retrouve toujours dès qu'il s'agit d'une publication de librairie utile à la littérature et à la science, sont venus en aide à M. Miller, et ils ont placé tout aussitôt la *Revue de Bibliographie analytique* au rang des recueils les plus estimés, en la prenant sous leur patronage et en lui donnant les développements nécessaires pour suppléer à l'ancienne *Revue encyclopédique*. C'est M. Nisard qui semble être à la tête de la *Nouvelle Revue encyclopédique*; M. Nisard qui est à la fois un de nos premiers critiques et un de nos bons écrivains; M. Nisard qui aime les lettres et qui sait si bien les faire aimer par ses ouvrages. Nous croyons, nous espérons que ce recueil, dirigé et rédigé comme il l'est, aura acquis en peu de temps une immense autorité, non-seulement en France, mais encore dans toute l'Europe lettrée qui reconnaît que la véritable critique n'existe qu'en France, et qui se soumet avec respect aux arrêts de cette critique suprême. Le *Journal des Savants* n'est qu'un choix d'excellentes dissertations; la *Nouvelle Revue analytique* de MM. Firmin Didot offre l'analyse impartiale de tout ce qui s'imprime dans toutes les langues du monde : on ne doit aspirer qu'à continuer les *Mémoires de Trévoux*, le *Magasin encyclopédique* de Millin et le *Bulletin* de Férussac. Voilà donc une œuvre nationale que nous recommandons aux amis des lettres.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

FRANCE.

PARIS.

Il est à regretter que les récompenses accordées à la suite de chaque Exposition n'aient plus la publicité d'une cérémonie solennelle présidée par le roi : ces récompenses sont condamnées aujourd'hui à rester dans une demi-obscurité, puisqu'elles sont à peine mentionnées dans le *Moniteur*. Nous attendrons, pour les faire connaître, que nous puissions les rassembler en une seule liste, comprenant les croix d'honneur et les médailles d'or. Est-ce que l'on craint de mettre en évidence les noms que l'on juge dignes d'un encouragement? L'épidémie de la corruption électorale a-t-elle aussi envahi le petit royaume des arts? Hélas! est-ce ainsi qu'on fera de grands artistes? Qu'importe, après tout, si l'on fait les députés que l'on veut!

— Nous donnerons dans un prochain numéro les prix des principaux articles de la vente des livres provenant du cabinet de M. Mill... Quelques-uns de ces prix ont dépassé toutes les adjudications précédentes; mais si certains volumes elzéviriens ont été adjugés au delà de 400 fr., en revanche les beaux et grands ouvrages à figures, qui font l'honneur de notre librairie française, n'ont pas même trouvé d'acquéreur! C'est une révolution complète dans le goût des livres.

— M. Naudet se pique d'honneur : on lui a mainte fois déclaré que la Bibliothèque du roi n'accoucherait jamais d'un catalogue sous sa malencontreuse administration; il tient donc à donner un démenti à ces fâcheux pronostics, et il publie dans le *Journal des Débats* une lettre où le savant orientaliste M. Reinaud, lui annonce que le catalogue des manuscrits arabes est terminé. Puis, là-dessus, M. Naudet triomphe et dit au ministre : le catalogue s'achève. Eh ! monsieur le directeur, qui nous parle du catalogue des manuscrits? N'avons-nous pas les inventaires des pièces, dressés par les soins et sous les yeux de M. Champollion-Figeac? N'avons-nous pas les excellentes notices de M. Paulin-Paris sur les manuscrits français? N'avons-nous pas enfin les catalogues préparés par MM. Quérard, Reinaud, Hase, Julien, etc.? Le département des manuscrits est réglé et dirigé de telle sorte, qu'il n'est pas un manuscrit qui ne puisse se présenter à l'appel. Mais pour le département des imprimés, c'est tout autre chose, et nous défions M. le directeur d'obtenir l'ombre même d'un catalogue. En attendant ce qui sortira de ce beau désordre, lequel coûte 200,000 fr. par an, ne rend aucune espèce de service et ruine la Bibliothèque du roi, voici la lettre de M. Reinaud :

Paris, le 30 mai 1846.

Monsieur le directeur,

Un travail dont vous avez encouragé l'exécution et hâté de tout votre pouvoir les progrès vient d'être achevé.

J'ai l'honneur de vous annoncer que le catalogue du supplément des manuscrits arabes de la Bibliothèque royale est non-seulement rédigé et recopié, mais encore relié, et que, depuis quelques jours, il se trouve à la disposition des personnes qui fréquentent le département des manuscrits.

Le supplément arabe se compose de tous les fonds particuliers arabes et de tous les volumes isolés qui sont entrés à la Bibliothèque depuis l'année 1739, époque où fut rédigé et imprimé le catalogue de l'ancien fonds. On y trouve les collections des anciennes abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de l'Oratoire, celle de la Sorbonne, ainsi que la collection Asselin, qui a été acquise il y a une douzaine d'années. La Bibliothèque ne renferme pas en ce moment un seul manuscrit arabe qui ne se trouve indiqué sur l'ancien ou le nouveau catalogue.

Au courant comme vous l'êtes, monsieur le directeur, des diverses ressources de l'établissement confié à vos soins, vous ne serez pas étonné d'apprendre que le supplément est plus considérable que l'ancien fonds. L'ancien fonds se composait d'environ 1,640 volumes ; le supplément renferme 1,960 articles, qui forment plus de 2,000 volumes. Il n'est pas besoin d'ajouter que l'examen d'un si grand nombre d'écrits, dont plusieurs ne portaient ni titre ni nom d'auteur, a exigé un travail de plusieurs années.

Le nouveau catalogue est, comme l'ancien, disposé par ordre de matières; mais dans celui-ci l'ordre est, je crois, plus fidèlement observé. Un autre avantage plus important, c'est, d'une part, que chaque ouvrage est indiqué par son titre arabe, circonstance qui souvent est indispensable pour constater l'identité d'un livre ; d'autre part, les descriptions sont plus exactes.

La copie du nouveau catalogue a été faite par M. Defremery, jeune savant d'un mérite reconnu. Je me dispose à la revoir et à faire les corrections qui me paraîtront nécessaires. Un ouvrage qui, comme celui-ci, traite de toutes sortes de matières, ne peut pas du premier coup recevoir la dernière forme. Mais il y a une limite à tout, et sans doute, au bout de quelque temps d'un contrôle public, il y aura moyen de donner à ce travail toute son utilité.

Vous savez, monsieur le directeur, que je rédigeai, il y a déjà plus de

quinze ans, le catalogue des suppléments persan et turc, ainsi que celui des traductions d'ouvrages orientaux en langues européennes. Depuis cette époque, il est entré à la Bibliothèque quelques nouveaux volumes qui se rattachent à ces catégories, et qui ont besoin d'être intercalés.

J'ai de plus à revoir le catalogue des anciens fonds arabe, persan et turc, et à le mettre en rapport avec le nouveau catalogue. Non-seulement l'ancien catalogue, qui fourmille d'erreurs, gagnera considérablement à cette révision, mais je trouverai là un moyen d'améliorer mon premier travail.

En attendant, il est permis de dire que l'état de la section orientale du département des manuscrits de la Bibliothèque royale répond à ce que le public a le droit d'exiger. Le catalogue du fonds sanscrit a été, comme vous le savez, revu, complété et mis dans un nouvel ordre par M. Munk. J'ai fait, au fur et à mesure que j'en ai trouvé les moyens, le catalogue des manuscrits arméniens, géorgiens, coptes et éthiopiens. D'un autre côté, les catalogues des anciens fonds arabe, persan, turc et hébreu, bien qu'imparfaits, mettent chacun en état de chercher là où il désire trouver.

Veuillez bien, monsieur le directeur, agréer à cette occasion l'hommage de ma haute considération et me croire

Votre dévoué serviteur et confrère,
REINAUD.

— La discussion des pensions littéraires, dans la Chambre des députés, a donné lieu à un scandale, comme c'est l'usage annuel. M. Demarçay a protesté contre ces pensions, modestes récompenses accordées au talent et à la vieillesse: il a nommé M. Baour-Lormian, en reprochant au ministre de mal placer les faveurs du budget. Si M. le ministre de l'instruction publique eût été présent, il n'aurait pas manqué de défendre le faible encouragement qu'on accorde aux lettres; en son absence, M. de Lamartine s'est levé et a prononcé ces nobles paroles :

« Je n'ai rien à dire sur plusieurs des noms qu'on a cités, mais il en est un sur lequel je ne puis me taire, c'est celui de mon collègue à l'Académie française. Cette pension, qu'on lui dispute, date des temps les plus glorieux de l'Empire; elle a traversé la Restauration, elle a été maintenue jusqu'au gouvernement actuel : la lui retirer aujourd'hui, ce serait réduire à une véritable mendicité cet homme qui est une des gloires de la France, et dont la pauvreté deviendrait une des hontes du pays. L'infirmité de M. Baour-Lormian est telle qu'il lui faut avoir recours, comme Delille et comme Homère, à la main d'un enfant ou d'un serviteur pour se rendre aux séances de l'Académie. Je proteste de toutes mes forces contre les paroles que vous venez d'entendre. »

— Un savant connu depuis un demi-siècle par ses persévérants et utiles travaux sur la géographie et par la traduction des ouvrages allemands de M. Alexandre de Humboldt, M. Eyriès, membre libre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), président honoraire de la Société de géographie, associé de la plupart des Sociétés savantes françaises et étrangères, vient de mourir âgé de quatre-vingts ans, au milieu de son honorable famille, à Graville-l'Eure, près du Havre. M. Eyriès, qui était aussi bibliophile distingué, avait rassemblé une des bonnes bibliothèques de Paris.

— L'Académie des Beaux-Arts s'est occupée de remplir la place rendue vacante dans sa section d'architecture par la mort de M. Vaudoyer. Le nombre des votants était de 36; majorité absolue 19. M. Lesueur avait pour concurrents MM. Blouet, Hittorf, Nepveu, de Joly et Gilbert. Après quatorze tours de scru-

tin, M. Lesueur, ayant réuni 19 voix, a été élu membre de l'Institut. Son titre principal est l'achèvement de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Cette élection est la plus laborieuse qui se soit faite à l'Académie des Beaux-Arts, de mémoire d'académicien.

— Nous devons à l'obligeance de M. Louis Barbier, bibliothécaire du Louvre, la communication d'une curieuse lettre de son père, adressée en 1815 à Millin, au sujet d'un article du *Magasin Encyclopédique*. Cette lettre mérite d'être conservée, comme toutes celles du savant auteur du *Dictionnaire des Anonymes*, qui répandait dans sa correspondance les inépuisables richesses de son érudition littéraire :

Monsieur et cher ami,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, dans le numéro d'octobre dernier du *Magasin Encyclopédique*, l'article de M. Roquefort, sur la traduction de Plaute, par M. le professeur Levée (1); mais je ne puis m'empêcher de vous adresser des remarques sur quelques-unes de ses assertions.

1° M. Roquefort parait avoir confondu le *Querolus sive Aulularia*, publié à Paris, par l'avocat Pierre Daniel, en 1564, avec l'*Aulularia* de Plaute, qui fait partie de ses vingt comédies imprimées collectivement dès 1472, à Venise. On ne connait point le nom de l'auteur de la pièce dont P. Daniel a été l'éditeur.

2° Jean Albert Fabricius était le seul écrivain qui, jusqu'à ce jour, eût cité une édition faite à Parme, en 1713, de la traduction des *Catpifs*, par Coste. Cette traduction parut pour la première fois à Amsterdam, en 1716, avec une approbation de l'abbé Fraguier, datée de Paris, le 7 août 1714. Que prouve cette approbation ? Rien autre chose, sinon que Coste avait eu l'intention de publier sa traduction à Paris, c'est ce qu'attestent les journaux littéraires de ce temps, entre autres les Nouvelles de la République des Lettres.

3° La demoiselle Flaminia, qui a fait une imitation du *Rudens* de Plaute, sous le titre du *Naufrage*, est Hélène-Virginie Baletti, dite Flaminia, femme de Louis Riccoboni, morte en 1771, âgée de quatre-vingt-cinq ans. Sa comédie du Naufrage fut représentée pour la première fois au Théâtre-Italien, en 1726. Etait-ce là le cas de dire que cette pièce *fut représentée il y a plusieurs années?*

4° M. Roquefort renvoie à la Bibliothèque latine de Fabricius, publiée par Ernesti et par l'abbé M... Veut-il dire que M. l'abbé Mercier a fourni des secours à Ernesti pour l'édition qu'il a donnée à Leipsick, en 1773, de la Bibliothèque latine de Fabricius ? Cela n'est nullement exact. Voici le jugement de notre savant bibliographe sur cette édition : *editio castrata, interpolata; ..... in illâ tamen extant additiones alicujus momenti.*

Du reste, les amateurs savent que sur la Bibliothèque latine du moyen âge, par le même Fabricius, l'abbé Mercier a déposé de nombreuses notes qui se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève.

5° Le célèbre P. Dotteville n'a jamais été proviseur du lycée de Versailles; il avait quitté la maison de Juilly, vers 1792, pour se retirer à Versailles, et il publia dans cette ville la traduction de la *Mostellaria*, non en 1793, mais en 1803; il avait alors quatre-vingt-huit ans environ.

(1) Cette traduction, qui fait partie du *Théâtre complet des Latins*, 15 volumes in-8°, publié de 1820 à 1822, est aujourd'hui presque oubliée depuis que M. Naudet en a donné une beaucoup meilleure; mais si M. Naudet est bon traducteur, ce n'est pas un titre pour être mauvais directeur ou plutôt autocrate de la Bibliothèque du Roi.

Ces différentes inexactitudes déparent un morceau de littérature, estimable d'ailleurs par l'élégance du style et la justesse des jugements.

Croyez, mon cher Millin, etc. BARBIER.

— Voici un extrait du rapport adressé au ministre de l'instruction publique par M. Paul de Musset, un de nos plus spirituels littérateurs, chargé d'une mission littéraire à Venise.

« A l'aide des recommandations dont votre excellence avait eu la bonté de me munir, j'ai obtenu l'entrée des archives de l'ancien gouvernement de Venise, et les autorités impériales ont mis à m'accorder cette permission une bonne grâce et un empressement qui ont dépassé mes espérances. J'ai recueilli plus de deux cents pièces inédites que je crois d'un grand intérêt. Suivant le programme qui m'était indiqué, je me suis attaché surtout aux documents qui touchent à l'histoire de France.

Les relations de Venise avec la France étant presque nulles dans la période qui suit les croisades jusqu'au règne de Charles VIII, c'est à ce règne que commence la première série des pièces que j'ai rassemblées.

Cette première série, extraite des archives du Sénat, contient dix-huit documents sur la campagne d'Italie de Charles VIII, sur l'ambassade de Philippe de Commines, sur la prétendue mystification de cet ambassadeur, et sur la bataille de Fornoue.

La seconde série, tirée des archives du Sénat, contient dix-neuf pièces sur l'avénement de Louis XII au trône, et sur la ligue de Cambrai.

La troisième série contient trente-cinq pièces sur la sainte Ligue, sur la réconciliation entre Venise et la France, et sur le traité de Blois du 14 mars 1513.

Les archives du conseil des Dix m'ont ensuite fourni deux séries de documents plus secrets et plus curieux que les précédents, qui touchent aux mêmes événements, éclaircissent plusieurs points de l'histoire qui n'étaient pas connus, et fournissent sur d'autres points des détails tout à fait nouveaux.

La première série, tirée des archives du conseil des Dix, renferme trente-quatre pièces sur les règnes de Louis XII et de François Ier; de la bataille de Ravenne à celle de Marignan.

La seconde se compose de vingt-cinq pièces et embrasse l'intervalle de la bataille de Marignan à celle de Pavie.

Une autre série, tirée à la fois du Sénat et du conseil des Dix, contient onze pièces sur la première campagne d'Italie de Louis XII, sur le cardinal d'Amboise, sur l'échec de ce prélat à Rome et sur l'élection de Jules II.

Une série à part, tirée de diverses archives, se compose de seize pièces : 1° sur des corsaires français du règne de Louis XI; 2° sur la signature du traité d'Argenton; 3° une lettre du roi François Ier; 4° sur les opérations militaires de Cayradin-Bey (Barberousse), d'accord avec celles de l'armée française, en 1544; 5° sur le séjour de Henri III à Venise; 6° sur la querelle entre la république et le pape Paul V, et la médiation du cardinal de Joyeuse; 7° sur l'affaire du duc d'Ossuna.

Par suite d'une nouvelle permission que j'avais sollicitée des autorités impériales, j'ai réussi, dans le cours de ma mission, à me faire communiquer une partie des correspondances diplomatiques. J'en ai extrait une série composée des pièces suivantes : 1° quinze lettres du général Bonaparte ; 2° une lettre du général Berthier; 3° diverses lettres et *relations au Sénat* sur les derniers instants de la république de Venise.

Enfin, une dernière série tirée des archives du conseil des Dix, des registres *misto* et *criminale*, contient vingt-quatre pièces qui établissent clairement et au-

thentiquement la politique, les menées secrètes, les tentatives de séduction, et certains autres procédés expéditifs employés par ce célèbre conseil. La disparition des documents cités par M. Daru, écrivain honnête et sérieux, qu'il serait absurde d'accuser d'invention, les réfutations auxquelles son ouvrage sur Venise a donné lieu, et les contestations qui en ont été la suite, ayant fini par rejeter dans le doute des faits qui semblaient pourtant acquis à l'histoire, j'ai cru devoir réunir un ensemble de documents irrécusables qui pût établir, une fois pour toutes et d'une façon précise, le véritable esprit du conseil des Dix.

De tous ces documents il jaillira une lumière nouvelle sur plusieurs passages de notre histoire.

On y trouvera, par exemple, l'origine de l'animosité de Louis XII contre la république de Venise. Une conversation entre Jean-Jacques Trivulce et André Gritti, rapportée au conseil des Dix, avec des détails minutieux, expliquera le dénoûment de la ligue de Cambrai et le rapprochement entre la France et Venise. Une *relation* de Justiniani, introduit secrètement dans l'appartement de Louis XII, malade et alité, fournira des détails précieux sur les circonstances qui ont amené le traité de Blois du 14 mars 1513.

Les ordres secrets du conseil des Dix à ses agents, de remettre *solus cum solo* (suivant l'expression usitée dans ses commissions), des sommes d'argent considérables aux cardinaux de Sion et de Gurck, à l'ambassadeur d'Espagne à Rome, au trésorier du pape, etc., expliqueront pourquoi ces plénipotentiaires sont devenus tout à coup plus accommodants aux conférences politiques, en 1512.

On verra que des tentatives du même genre ont été repoussées avec énergie par le maréchal de Lautrec, mais qu'elles ne paraissent pas avoir échoué auprès du ministre d'État Roberthet, du grand-maître de France ni du maréchal de Trivulce.

Enfin, l'examen de tous ces morceaux pourra être utile, soit pour éclaircir des points contestés, soit pour confirmer des faits qui ne sont pas suffisamment établis. Des études sérieuses et intelligentes feront par la suite jaillir d'autres lumières qui ressortiront des détails infinis dont il est traité.

Le dossier complet du procès du rebelle Antoine Savorgnan, assassiné par ordre du conseil des Dix, permettra des inductions sur la conduite de ce conseil en d'autres circonstances. Plusieurs affaires du même genre, et plus caractéristiques encore, fourniront des preuves certaines de la véracité de M. Daru ; car si je n'ai point trouvé de documents sur les faits qu'il a rapportés, j'en ai recueilli qui établissent des équivalents.

La plupart des documents recueillis étant en dialecte vénitien, qui est peu connu, chaque pièce est accompagnée d'une analyse sommaire en français qui indique brièvement le sujet du morceau. J'ai donc l'espoir que cette collection sera jugée digne d'intérêt par les commissions à qui elle sera soumise, et il y a lieu de croire qu'elle pourra être utile à l'histoire de France d'abord, et à l'étude de la politique pendant les quinzième et seizième siècles. »

— Il y a dans les grandes collections numismatiques, des séries importantes qui présentent plus d'intérêt et acquièrent plus de valeur lorsqu'on en forme des suites spéciales ; les médailles cistophores sont de ce nombre.

On sait que ces monnaies d'argent, frappées dans l'Asie, et du poids de trois drachmes, sont ainsi nommées de la *ciste*, ou corbeille mystique, dont elles portent la figure.

Jusqu'à présent ces médailles avaient été disséminées, et classées géographiquement dans les collections, sous les noms des différentes villes où elles avaient

été frappées : la réunion de ces médailles, facilitant leur comparaison, n'était pas une chose indifférente pour la science ; M. Dumersan vient de publier la description de celles que possède le cabinet de France, au nombre de cent vingt-quatre ; leur rapprochement et leur étude l'ont conduit à des rectifications et à des attributions nouvelles.

Le seul ouvrage spécial qui existât sur les cistophores était le traité du père Punel, imprimé en 1734. Ce savant avait commis plusieurs erreurs dont les progrès de la science avaient fait justice ; de plus, il ne connaissait pas le quart des médailles cistophores que l'on possède aujourd'hui.

Les médailles cistophores sont placées dans les collections, et décrites dans les catalogues, à différentes villes de la Mysie, de la Troade, de l'Ionie, de la Lydie, de la Phrygie. Maintenant, grâce à la nouvelle description où elles se trouvent rapprochées les unes des autres, les numismatistes savent ce que possède le cabinet de France ; ils voient ce qui manque à leurs collections, ou ce qu'ils peuvent ajouter à la riche série dont on leur offre le tableau.

L'idée principale et nouvelle de l'ouvrage de M. Dumersan est que : les symboles représentés sur les médailles cistophores, à côté de leur type commun et uniforme, indiquent les villes qui prenaient part à l'usage de cette monnaie, ou qui contribuaient par contingent à leur fabrication, qui était réservée à un certain nombre de villes de l'Asie. En effet, les villes dont les monogrammes ou les lettres initiales offrent incontestablement le nom, ne sont qu'au nombre de dix, et beaucoup d'autres villes importantes devaient avoir part à l'usage que l'on faisait des cistophores. Le type et le poids uniforme de ces pièces a fait penser avec raison que c'était une monnaie commune à l'Asie, dont l'identité était sévèrement conservée, pour assurer la confiance et faciliter les transactions commerciales dans les pays les plus éloignés, comme la monnaie d'argent d'Athènes, les tétradrachmes d'Alexandre, et quelques autres monnaies antiques en offrent l'exemple.

Une preuve que ces monnaies se répandaient au loin et qu'elles avaient cours dans des pays où elles n'étaient point frappées, c'est la quantité considérable que En. Manlius Vulso en prit chez les Gallo-Grecs, lorsqu'il triompha de ces peuples : Tite-Live porte le nombre de ces cistophores à 250 mille.

Si les cistophores n'appartenaient qu'aux villes dont elles portent les lettres initiales, pourquoi offrent-elles une quantité de symboles qui rappellent les types des monnaies de tant d'autres villes différentes ?

M. Dumersan a réuni, dans la planche jointe à sa description, trente-huit de ces symboles qui appuient fortement son opinion. Il restitue à Parium des médailles classées improprement à Apamée, rend à Ephèse un cistophore attribué à Philadelphie, et il en publie plusieurs inédits, dont les noms des magistrats précisent l'époque. Un des plus curieux est celui qui porte le nom de Cicéron, que l'on sait avoir été proconsul en Cilicie.

Des notes historiques complètent cette curieuse monographie.

DÉPARTEMENTS.

CÔTE-D'OR. — M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, avait élevé un admirable monument à la mémoire de Buffon, en analysant ses ouvrages ; le département de la Côte-d'Or, qui s'honore de lui avoir donné le jour, a voulu lui consacrer un monument d'une autre espèce, auquel contribueront tous les admirateurs du philosophe, du savant et de l'écrivain. Voici l'appel que leur adresse la Commission formée pour recevoir les souscriptions et présider à l'érection de la statue :

« La ville de Montbard, patrie de Buffon, a eu l'honorable pensée d'élever une statue à la mémoire de ce grand homme.

« Le roi, la famille royale, les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, le conseil général du département de la Côte-d'Or, les conseils municipaux de Montbard et de plusieurs autres communes, ont bien voulu s'associer à cette œuvre vraiment nationale ; mais, malgré leur généreux concours, malgré le zèle de la Commission locale, présidée par M. le sous-préfet de Semur, on n'a pu encore recueillir la somme nécessaire pour rendre ce monument digne de sa destination.

« Un nouvel appel devient indispensable ; nous avons l'espoir que la ville de Paris et les nombreuses Sociétés savantes du pays voudront bien venir en aide à la ville de Montbard, pour honorer Buffon, par un juste et solennel hommage, une gloire qui appartient à la France entière.

« *Les membres de la Commission de Paris :* Nau de Champlouis, pair de France, préfet de la Côte-d'Or; Muteau, député, membre du conseil général de la Côte-d'Or; Vatout, député de l'arrondissement de Semur ; Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; Nadault de Buffon, ingénieur en chef, chef de division au ministère des travaux publics ; Bruzard, membre du conseil d'arrondissement de Semur. »

Les souscriptions seront reçues chez M. Vatout, député de la Côte-d'Or, rue du Houssaye, n. 5; et chez MM. Noël, notaire à Paris, rue de la Paix, n. 13, et Debierre, notaire, rue Grenier-Saint-Lazare, n° 5.

Doubs. — On lit dans l'*Impartial de Besançon* :

« Sur la demande de M. l'archevêque de Besançon, le ministre de l'intérieur a décidé qu'un tableau de la métropole, peint par Fra Bartolomeo, célèbre peintre toscan, mort en 1517, serait restauré, et il a chargé M. Gigoux de se rendre à Besançon afin d'examiner l'état de ce tableau, les mesures à prendre pour qu'il soit conservé comme il mérite de l'être, et de s'entendre à cet égard avec le préfet. »

Meuse. — « Une ancienne chapelle, connue sous le nom de chapelle de Bermont, existe dans le village de Greux, voisin de Domremy. C'est celle où Jeanne d'Arc avait coutume d'aller en pèlerinage, selon la chronique du pays, tous les samedis, et même quelquefois le dimanche. Elle appartient aujourd'hui à M. Saincère, propriétaire à Goussaincourt, qui l'a fait réparer, en ayant soin de lui conserver le style de l'époque. Informé de l'existence de cette chapelle historique, que le vandalisme a respectée en 1793, le ministre de l'intérieur vient de charger l'inspecteur-général des monuments historiques de la visiter dans sa prochaine tournée, et de lui adresser un rapport à cet égard. Il est à espérer qu'après ce rapport, elle sera comprise au nombre des monuments historiques, et que des mesures seront prises pour sa conservation, comme on l'a fait pour la maison où est née l'héroïne française du quinzième siècle. »

ÉTRANGER.

BELGIQUE. — La vente des estampes composant la collection de feu Van Hulthem, qui vient d'avoir lieu à Gand, n'a pas produit une somme bien considérable, les prix des épreuves ordinaires étant singulièrement tombés par suite de la multiplicité des ventes dans ces derniers temps. Quelques pièces rares, qui se trouvaient dans cette collection, ont été à peine remarquées. L'une, vendue seulement cent et quelques francs, était le portrait de Marie de Médicis à l'âge de neuf ans, en buste, tournée de profil à droite ; ce portrait passe pour avoir été taillé sur bois, de la propre main de la reine de France ; au-dessous du portrait,

on lit en effet : « Maria Medici, F. MDLXXXII. » Il n'existe que peu d'épreuves de cette gravure; celle de la Bibliothèque royale de France porte au verso cette inscription autographe de Philippe de Champagne : « Le vendredi 22 février « 1629, la reine-mère, Marie de Médicis, m'a trouvé digne de ce rare présent, « fait de sa propre main. CHAMPAGNE. »

HOLLANDE. — La galerie de tableaux du baron Verstolck van Soelen a été vendue par les héritiers à M. Brondgeest, expert à la maison de vente d'Amsterdam; cette acquisition a été faite, au prix de 600,000 fr., pour M. Baring, banquier à Londres. Nous avons déjà parlé de cette collection précieuse où l'on remarque *le Moulin*, de Wouvermans; des Peeter de Hoog incomparables, des Van-Velde, des Ostade, et les meilleurs maîtres flamands et hollandais, en première qualité. Il reste encore à vendre la collection d'estampes et de dessins, pièces rarissimes qui manquent à la plupart des cabinets de l'Europe; car le baron Verstolck était des plus difficiles et n'achetait jamais que des merveilles. Il a payé, dit-on, 27,000 fr. trois petites eaux-fortes de Rembrandt! L'œuvre de ce maître est estimé 180,000 fr.

— La vente du cabinet de Mlle Hoffmann est terminée à Harlem. Les plus beaux tableaux avaient été acquis d'abord par M. Niewenhuysen, au prix de 100,000 florins. Le reste des tableaux, dessins et estampes, livrés aux enchères, n'avait qu'une importance très-secondaire.

ESPAGNE. — *L'Heraldo* annonce que, dans une séance extraordinaire tenue le 5 du mois de mai, l'Académie des beaux-arts de Séville a voté à l'unanimité l'érection d'un obélisque consacré à la mémoire du célèbre peintre espagnol Bartholomé-Esteban Murillo. Une souscription sera ouverte à cet effet. On sait que la plus grande partie des tableaux de Murillo se trouve en Espagne. Le Musée de Madrid possède les plus beaux, qui étaient autrefois à l'Escurial. Séville, ayant formé un Musée il y a quelques années, a consacré une salle particulière aux tableaux de ce peintre célèbre.

ÉGYPTE. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Institut de France) a entendu avec beaucoup d'intérêt la communication, faite par M. Jomard, d'une lettre de M. de Humboldt, où se trouvent les premiers renseignements sur une expédition dont la science attend d'importants résultats :

« Le retour de M. Lepsius qui, dans une expédition de trois années en Égypte, en Nubie, au Sinaï et en Palestine, n'a pas perdu un seul de ses huit compagnons, nous ramène souvent vers vos travaux. L'histoire et l'archéologie seront incessamment enrichies par cette expédition si bien préparée et si sagement conduite. Treize cents magnifiques dessins, des milliers de calques pris sur les lieux et tous les manuscrits sont déjà arrivés. Deux bâtiments chargés des monuments mêmes ont dû partir dans le courant d'avril. Ils rapportent des fragments de l'art égyptien sous toutes les dynasties, depuis la quatrième dynastie de Manéthon jusqu'aux Ptolémées et aux empereurs romains au delà de Caracalla. Ces monuments originaux, portant des noms de la quatrième, de la cinquième et de la sixième dynastie, deux et trois mille ans avant notre ère, seront d'une haute importance pour notre musée égyptien, nouvellement construit; tout ce qui date de l'ancien empire, avant l'invasion des Hycsôs ou Pasteurs, étant très-rare, même chez vous, à Turin et à Londres. La récolte des images et des inscriptions trouvées dans le pays des anciennes mines de cuivre de la péninsule du Sinaï et portant le nom de Cheops, est des plus importantes. Le plan complet du labyrinthe après les déblaiements, un bélier colossal pris au

mont Barqal, avec l'image et des inscriptions d'Aménophis Memnon, les grandes pierres du nilomètre de Senneh, avec l'emblème d'Amenhema-Méris, prouvant que quatre mille ans avant nous la hauteur moyenne du fleuve dans ces contrées dépassait de vingt-deux pieds celle d'aujourd'hui; quatre chambres sépulcrales remontant à la quatrième dynastie, un buste colossal de Horus appartenant à la dix-huitième, des profils d'autres Pharaons, des centaines de briques avec dates, cinq grands papyrus historiques semblables à ceux du Musée britannique, voilà des trésors de science qui devraient vous amener parmi nous !

« M. Lepsius, avant de commencer ses études préparatoires égyptiennes à Turin, à Pise, à Rome, à Paris et à Londres, ne s'était occupé que de sanskrit, d'hellénisme et de la philosophie des langues. Ces goûts philologiques l'ont engagé, dans ce voyage, à rapporter des matériaux complets : 1° sur la langue congara des nègres de l'intérieur; 2° sur la langue nuba en deux dialectes, qui n'avait jamais été écrite, et dont il rapporte plusieurs traductions d'ouvrages arabes faites par un Nubien, entre autres *les Mille et une Nuits*; 3° sur la langue béga, parlée entre le Nil de Nubie et la mer Rouge; c'est un rameau de la grande famille des langues caucaso-asiatiques, lié à la forme actuelle de l'idiome éthiopien de Méroë. M. Lepsius rapporte aussi, outre les inscriptions grecques et sinaïtiques, les anciennes inscriptions éthiopiennes trouvées dans les pyramides de Méroë et tracées dans un alphabet inconnu, quelquefois un peu analogue aux caractères grecs. La connaissance de la langue béga facilitera l'interprétation. Ces notions linguistiques, si importantes pour l'histoire de notre espèce, se lient aux curieuses recherches de M. Rosen, aujourd'hui drogman à Constantinople, que le roi de Prusse avait fait séjourner deux ans dans les vallées du Caucase, pour y étudier dans la langue des Offetes les origines du rameau indo-germanique, et dans les idiomes d'autres peuplades les origines d'autres rameaux. M. Rosen est le frère du célèbre indianiste mort à Londres, et il le remplacera parfaitement par la généralité de ses connaissances linguistiques comme par la vivacité de son talent. »

CORRESPONDANCE.

VENTE DE LA GALERIE DE TABLEAUX DE LORD WELLESLEY.

Bruxelles, 17 juin 1846.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens d'assister aujourd'hui à une vente de tableaux qui a attiré beaucoup d'étrangers, amateurs et marchands; je pense que vous ne serez pas fâché d'avoir les prix, et je vous les envoie avec les noms des principaux acheteurs; j'ajouterai seulement quelques courtes observations qui expliqueront ces prix, car je crois que les prix d'une vente ne signifient rien, si l'on ne met en regard une indication exacte de la qualité de l'œuvre. Il s'agit de la collection de lord W....., pair d'Angleterre, qui a quitté Bruxelles en laissant derrière lui ses tableaux pour payer une partie de ses dettes; son maître-d'hôtel, étant son principal créancier, a fait vendre ces tableaux par autorité de justice. Je vais suivre le catalogue par ordre de numéros.

1. BACKHUYSEN. *Une marine.* Grand tableau d'une faible exécu-

tion, sans force et sans effet ; vendu à M. Tancé, marchand de Lille .... 4,050 »

2. BERCHEM. *Une halte.* Joli petit tableau, provenant de la vente de la duchesse de Berri, où il fut vendu 2,000 fr., adjugé aujourd'hui à M. Lamme, marchand hollandais, pour........................... 6,550 »

3. BREUGHEL. *Une foire.* Triste peinture; à M. Chapuis. 450 »

4. P. DE HOOG. Malgré les éloges du catalogue, cette peinture est peu digne du maître ; vendue à M. Niewenhuysen, marchand........................... 3,200 »

5. CARL DE MOOR. *Partie de musique.* Loin d'être le chef-d'œuvre du maître, comme le dit le catalogue, c'est une peinture très-maniérée où les figures des femmes sont fort désagréables ; à M. Owen......... 2,700 »

6. CARL DUJARDIN. *Le manége.* Un cheval noir et le paysage trop foncé gâtent la beauté de ce petit tableau; le catalogue nous assure qu'il fut vendu en 1821, 11,156 fr., mais il ne nous dit pas qu'il fut revendu en 1823, 7,540 fr., vente de M. Beckford; aujourd'hui à M. Warneck, marchand de Paris................ 12,300 »

7. HOBBEMA. *Un paysage.* Jolie composition, belle conservation, mais le vert foncé prédomine trop ; il n'y a pas non plus ces beaux effets de riche lumière qui font le charme des paysages de ce maître ; le prix de ce tableau nous paraît donc trop élevé à......... 20,600 »

8. JORDAENS. *Le satyre et le paysan.* A M. Leroy, expert de Bruxelles........................... 1,400 »

9 et 10. Deux PATER. Charmants tableaux ; il ne manque qu'une plus belle couleur pour rivaliser avec Watteau ; à M. Patureau de Paris................. 13,500 »

11. RUBENS. *Portrait de Tamerlan.* Original, mais peu agréable et peint dans la manière vénitienne ; M. Leroy........................... 3,000 »

12. RUYSDAEL (Jacques). *Paysage.* Jadis sans doute fort joli, mais poussé au rouge et beaucoup refait; M. Burton. 2,900 »

13. STEEN (Jean). *Le concert.* Jolie et spirituelle composition, mais la couleur trop brique-foncée. Malgré ces grands défauts, le catalogue l'annonce « comme une des plus belles et des plus importantes productions du maître. » M. Leroy........................... 3,500 »

14. LE MÊME. *Une partie de musique.* Également défectueux comme couleur, mais gracieuse composi-

tion. M. Niewenhuysen.......................... 3,800 »
15. SNEYDERS. *Un garde-manger*. Plus grand que beau. 1,400 »
16. D. TENIERS. *Intérieur d'un corps de garde*. M. Leroy.. 3,000 »
Le prix modique de cette grande composition indique assez quelle peut être sa qualité ou sa conservation.
17. LE MÊME. *Un intérieur*.......................... 2,000 »
18. LE MÊME. *Un miracle*. M. Leroy.............. 1,700 »
19. LE MÊME. *Portrait*. Dans le style de Rembrandt; à M. le comte Lehon........................... 540 »
20. VAN BRUSSEL. *Fleurs*. M. Leroy.............. 820 »
21. VAN DER CAPELLA. *Vue d'un canal*. Dans la manière de Cuyp, mais bien moins vrai. M. Niewenhuysen. 2,500 »
22. LE MÊME. *Marine*. M. Leroy.................. 1,300 »
23. ARTHUR VAN DER NEER. *Marine*. Grande toile qui a trouvé peu de succès. M. Tardieu.............. 3,600 »
24. LE MÊME. *Hiver*. M. Leroy.................... 1,500 »
25. VAN DER WERF. *Cérès*. « Elle recommande la patience », dit le catalogue, et ce, avec beaucoup de raison. M. Leroy................................ 1,060 »
26. VAN DYCK. *Un portrait*. De son école. M. Leroy. 1,500 »
27. ÉCOLE DE VAN DYCK. M. Leroy............... 400 »
28. VAN HUYSUM. *Fleurs*. Le fond jaune désagréable. M. Chaplain.................................... 2,800 »
29, FICTOR. *Le marchand de volailles*. M. Mennechet, de Paris.. 560 »
30. JEAN WEENINX. *Lièvre mort*. Grand, mais assez beau tableau; trop bon marché. M. Niewenhuysen.. 3,800 »
31. LE MÊME. *Nature morte*. Beaucoup inférieur à l'autre. M. Leroy............................... 2,800 »
32. PHILIPPE WOUVERMANS. *Le Calvaire*. Le sujet, la couleur trop sombre, et quelques accidents du temps ont arrêté les enchères à........................ 6,500 »
M. Burton.
33. WYNANTS. *Un paysage*. Charmante composition et d'une belle exécution, malheureusement elle a été trop nettoyée, et un arbre occupe tout le devant du tableau. M. Thys............................ 5,300 »
34. LE MÊME. *Paysage*. Belle peinture de ce grand paysagiste, mais elle a subi le malheur d'un nettoyage imprudent. M. Leroy.................... 6,100 »

NOTA. Il y a 10 p. 100 à ajouter à ces prix d'adjudication. La vente des 34 ta-

bleaux a produit 126,170 fr., ce qui, avec les 10 p. 100, fait environ 138,785 fr. Lord Wellesley les avait payés à peu près 100,000 fr. On a beaucoup trop vanté la beauté de cette collection, car il y avait à dire sur tous les tableaux.

Agréez, etc.

De P......

Gand, 18 juin 1846.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez bien voulu insérer, dans le numéro du 10 juin 1846, une partie du Mémoire que j'ai eu l'honneur d'adresser à M. le ministre de l'intérieur (Belgique), le 5 juin dernier.

Vous dites, page 414, à l'article Belgique, que je demande un nouvel examen de ma découverte des matières colorantes et des procédés employés par Rubens, ce qui est impossible, *puisque aucun examen n'a encore eu lieu*; et puis, je ne demande rien dans mon Mémoire, puisque tout est refusé.

Vous dites encore que le chiffre de la récompense que je demande paraît exorbitant : sous ce rapport aussi, je crois devoir vous éclairer, car il m'importe, à moi, que la vérité ne soit pas mal interprétée.

Dans mes requêtes au ministre, j'ai exprimé le désir qu'il daignât me donner la certitude qu'une récompense me serait accordée, au cas où ma demande serait reconnue et constatée identique avec la peinture de Rubens, par une Commission de savants à instituer à cet effet, et que la récompense elle-même *serait alors fixée par le gouvernement.*

Je n'ai demandé que la certitude d'obtenir une récompense, après et dans le seul cas où ma découverte aurait été reconnue exacte, et je n'ai jamais pensé à fixer moi-même une somme ou récompense quelconque.

Le gouvernement ne m'a pas envoyé devant une Commission de savants, et il ne m'a jamais fait faire la moindre promesse de récompense.

Quand, le 6 mars dernier, je fus devant la Commission à Bruxelles (composée de MM. Quételet, Wappers, de Keyser, Gallait et Leys), il était question de récompense dans l'engagement qu'elle m'imposait; j'ai refusé longtemps à la fixer moi-même, je voulais m'en référer à la générosité du gouvernement *après* les révélations et preuves de ma découverte. Quelques membres de la Commission me firent oberver que le gouvernement n'admettrait jamais une telle

offre, qu'il lui fallait une proposition claire. Voyant qu'il n'y avait pas d'autre moyen de nous entendre, j'ai proposé la somme de 125,000 francs, comme pour indiquer quelque chose; j'ai demandé l'avis de tous les membres de la Commission sur ce chiffre : aucun ne m'a dit qu'il était trop élevé, et personne n'a fait des observations; aussi n'y était-il placé que parce que la Commission jugeait qu'il y fallait quelque chose : d'ailleurs il a été convenu par les membres de la Commission que M. Quételet soumettrait le même jour, à M. le ministre, l'engagement qu'ils m'ont fait souscrire, et que M. Quételet accepterait pour moi toute modification que le gouvernement voudrait apporter à la récompense stipulée de commun accord avec la Commission. Il y avait encore la convention que si, après la révélation de ma découverte, la Commission, chargée de juger son identité avec la peinture de Rubens, constatait que ma découverte n'est pas entière ou qu'elle manque d'identité, *le gouvernement ne me devrait absolument rien.* J'ose penser que de ma part il était impossible de donner un plus grand témoignage de loyauté.

Maintenant que le gouvernement belge se refuse à échanger une récompense contre ma découverte que je possède seul, je suis prêt à la révéler et prouver, n'importe à quel gouvernement, institution, etc., qui voudrait me faire un offre raisonnable, sous la condition que ma découverte sera jugée et constatée par des savants légalement reconnus, et qu'on ne me devra rien s'il manque quelque chose d'essentiel à ma découverte.

Agréez, etc.

J.-D. Regnier, peintre.

Note du rédacteur. Il eût été logique, en effet, de choisir une Commission de savants plutôt qu'une Commission de peintres pour examiner la découverte de M. Regnier; car les peintres de notre temps ne savent pas, comme ceux du seizième siècle, composer et préparer les couleurs : ils les prennent telles que le commerce les leur fournit, plus ou moins mauvaises et sujettes à se détériorer en vieillissant sur la toile : de là tant d'affreuses peintures dans les musées qui admettent les écoles contemporaines. Mais nous ne pensons pas, cependant, que la découverte de M. Regnier, fût-elle aussi merveilleuse qu'il le dit, ait quelque chose à demander à un gouvernement; c'est à l'industrie qu'elle s'adresse, et elle porte en soi une fortune, si elle a pour résultat de donner des couleurs inaltérables. Ces couleurs seront seules employées dès que l'expérience aura démontré leur supériorité. M. Regnier n'a donc qu'à prendre un brevet d'invention, non-seulement en Belgique, mais en France, mais partout où il y a des peintres qui se préoccupent de la durée de leurs œuvres.

VARIÉTÉS.

—

Curiosités bibliographiques.

Tel est le titre d'un petit volume qui vient de paraître à la librairie Paulin et qui fait partie d'une collection de *Curiosités littéraires, historiques, anecdotiques et autres*. Ce volume est une intéressante compilation faite avec goût, par M. Ludovic Lalanne. Il eût été facile cependant d'ajouter une foule d'autres curiosités qui n'auraient pas été indignes d'attention. Nous allons, en ne consultant que notre mémoire, suppléer aux omissions du livre qui se réimprimera certainement et qui se complétera ainsi d'édition en édition.

Le petit chapitre relatif aux dédicaces serait susceptible d'additions étendues et parfois assez piquantes. Indiquons d'abord la singulière naïveté du médecin espagnol, Petrus Pintor; dans un traité imprimé à Rome en 1500, sur une maladie qu'on désigne suffisamment par cela seul qu'on ne la nomme pas, dans son ouvrage *De morbo fœdo et occulto his temporibus affligente*, ce docteur, en dédiant son livre au pape Alexandre VI, exprime des vœux pour que Sa Sainteté soit préservée de ce vilain mal. A la même époque, Gaspard Torella dédiait à Louis de Bourbon, évêque d'Avranches, un ouvrage sur le même sujet; Ulrich de Hutten dédiait aussi au cardinal Albert, archevêque de Mayence, son livre *De guaiaci medicina*, livre dont l'utilité est attestée par de nombreuses réimpressions et traductions. On aurait pu soupçonner quelque intention satirique dans cette offrande faite à un prélat, zélé défenseur des doctrines de Rome, de la part d'un écrivain qui fut l'adversaire déclaré des catholiques, et dont les *Epistolæ obscurorum virorum* attestent la verve railleuse et hardie. Toutefois, en observant que la première édition de l'écrit en question se fit à Mayence même, *in ædibus Jo. Schœffer*, on pensera qu'il n'y avait point là le moindre mot pour rire. Peu de temps après, J. de Béthencourt, écrivant son livre *Nova pœnitentialis quadragesima*, énonçait formellement qu'il ne le dédiait à personne, dans la crainte de faire soupçonner son patron d'être atteint du mal dont le remède était discuté (1). On était alors moins réservé à cet égard qu'on ne l'est aujourd'hui. Si MM. Des-

(1) C'est d'ailleurs le cas de citer ici l'assertion naïve ou prudente du médecin espagnol Jean Almenar, lequel, dans son traité *De morbo gallico*, souvent réimprimé de 1502 à 1539, se refuse à croire que la maladie en question soit produite chez des ecclésiastiques par des causes analogues à celles qui agissent sur le reste des mortels; il aime mieux y voir un effet de la corruption de l'air : *per quam causam*, dit-il, *piè credendum est evenisse in presbyteris et religiosis*.

ruelles, Ricord ou Devergie offraient à une princesse un magnifique exemplaire de leurs savants et *très-prétieux* ouvrages. pareil hommage choquerait les bienséances actuelles, tandis que, sans occasionner scandale, Thierry de Héry pouvait présenter à Diane de Poitiers un exemplaire sur vélin de sa *Méthode curatoire de la maladie vulgairement appellée grosse vairolle et de la diversité de ses symptômes* (Paris, 1552); cet exemplaire, avec lettres initiales peintes, avec le chiffre et les emblèmes de la maîtresse d'Henri II, se conserve à la Bibliothèque du roi. En fait d'autres dédicaces qui choquent la pruderie du siècle dix-neuvième, nous connaissons encore l'*Enneas muliebris* de Ludovic Bonacioli de Ferrare : cet in-folio, sans lieu ni date, d'une extrême rareté (1) et rempli de détails fort scabreux, est dédié à la souveraine de l'auteur, à une femme célèbre pour son *mépris pour les préjugés*, *ad divam Lucretiam Borgiam*.

Laurent Joubert, médecin philosophe, dédiait à la reine de France son traité *des erreurs populaires au fait de la médecine et régime de santé*; il y parlait à la princesse, dans un style très-cru, de la génération et de ses suites; cette épître ne se rencontre pas dans toutes les éditions de ce livre, mais elle est dans celle de Rouen, 1601.

Nous allions omettre un certain Candidus qui dédia à un abbé le traité *De genitura hominis*, qui fut imprimé en 1486, à Augsbourg, chez J. Froschauer.

Passons à des dédicaces que recommande un autre genre d'excentricités.

Un docteur de Sorbonne, J. Hillerin, mit au jour en 1635 un in-folio intitulé : *Grandeurs et mystères du Verbe incarné*; il le dédia à la Sainte *Trinité*. Un poëte aussi prolixe qu'ennuyeux, J. Serclier, dédia à la Sainte Vierge son *Grand tombeau du monde*, en la qualifiant de « très-illustre et sérénissime princesse, très-honorée dame »; il signe : « le vil et abject vermisseau de votre majesté. » Une tragédie de Saint Jacques, par Bardon de Brun (Limoges, 1596), est dédiée au saint apôtre dont elle porte le nom (2). Un roi qui ne savait guère écrire ni régner, Jacques Ier, dédia *A notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, fils éternel du Père éternel*, etc., la réfutation qu'il avait faite

(1) *A nemine quod sciam recensitum*; ainsi s'exprime Selmiller, au sujet de ce livre. (*Biblioth. Ingolst. incun.*, IV, 142.)

(2) Voir la note du Catalogue Soleinne, n° 860, et la *Bibliothèque du Théâtre Français*, 1768, I, 309; entre autres vers singuliers que cite ce dernier ouvrage, comme se trouvant dans cette étrange pièce, est celui-ci, que prononce l'apôtre en voyant crouler une statue de l'Amour :

Et, tumbant, se consomme ung b...., Cupidon.

d'un ouvrage d'un théologien hollandais suspect de socinianisme, C. Vorstius (1).

Un théologien d'outre-Rhin, Spitzel, dédia également à Jésus-Christ lui-même sa *Vetus academia Jesu Christi*. Le jésuite Burghaber dédia à la Vierge sa *Theologia polemica*; Albert le Grand en avait usé de même pour quelques-uns de ses écrits. Un écrivain mystique assez connu, Drexelius, fit hommage, en ces termes, de son *Horologium auxiliaris militaris angeli*, à son ange gardien : *O mi optime, o mi amantissime custos, beatissime angele, universis in cœlo angelis, tibi præcipue consecro, tibi inscribo, idque facio ex intimo pectore.....*

Dans les *OEuvres* bien rarement ouvertes d'un écrivain beaucoup trop fécond, Delisle de Sales, nous avons trouvé un mélodrame intitulé: *Psyché au mont Etna, dédié à moi.* Thomasius dédia à tous ses ennemis, et spécialement à H. G. Masius, ses *Pensées d'un esprit libre* (en allemand).

Le conventionnel Lequinio écrivit un *Voyage dans le Jura*, en deux volumes in-8°, et le dédia au tonnerre. Sous ce nom était désigné, de façon à ne pas s'y méprendre, le héros qui présidait alors, en qualité de premier Consul, aux destinées de la France.

Les *Curiosités bibliographiques* mentionnent quelques ouvrages imprimés en lettres d'or; on peut ajouter à ceux qu'elles font connaître *the Golden Lyre* (la Lyre d'or), almanach contenant des poésies en diverses langues, et dont il a paru à Londres en 1829, et en 1830, deux petits volumes imprimés entièrement en or, mais d'un seul côté, sur papier vélin vernissé. Disons encore qu'il fut tiré douze exemplaires du texte, imprimés en or, du bel ouvrage d'Audebert et Vieillot, *Histoire naturelle des colibris et oiseaux de paradis*, 1802, 2 vol. in-fol., au prix de 120 fr. la livraison (il y en avait trente-deux). On tira également en or un exemplaire unique sur peau vélin. Vingt-cinq exemplaires tirés in-folio, de la traduction d'Homère, par le prince Lebrun, ont également des titres en or.

Pour faire contraste à de longs détails sur les errata, on aurait pu mentionner des éditions qui ont la prétention d'être immaculées, de ne présenter aucune faute. Un agitateur politique fort célèbre en Angleterre, il y a quatre-vingts ans, J. Wilkes, fit un jour la gageure de réussir à faire imprimer, sans nulle méprise typographique, un auteur grec et un auteur latin. Il donna en effet une édition des *Caractères* de Théophraste, une autre des poésies de Catulle, éditions

(1) Circonstance assez curieuse; l'imprimeur en titre de Jacques Ier, John Norton, ne consentit à mettre sous presse l'ouvrage de Sa Majesté, qu'avec la condition qu'il serait payé *d'avance*.

tirées à petit nombre et qui ne furent point mises dans le commerce. Nous ignorons d'ailleurs si le pari fut gagné. M. Renouard avait voulu parvenir à exclure toute erreur du Lucain, qu'il fit imprimer en 1795, en un vol. in-fol.; malheureusement une lettre rebelle s'est fait remarquer par un funeste déplacement dans une nomenclature bibliographique que contient ce beau volume : *Ludguni* pour *Lugduni*. Un errata d'un genre tout particulier est celui que lord Lyttelton fit joindre à la troisième édition de son *Histoire de Henri II;* sa Seigneurie était, à l'endroit de la ponctuation, d'une délicatesse toute particulière ; dix-neuf pages furent consacrées à des rectifications de points et de virgules. Une circonstance de tout autre genre, et dont il y a sans doute fort peu d'exemples, c'est la présence de fautes d'impression volontaires. Un bibliographe connu par ses singularités toutes britanniques et par la splendide exécution des ouvrages qu'il a consacrés à la science des livres, le docteur Dibdin, raconte, dans la seconde édition de sa *Bibliomania* (1842, p. 527), que dans les exemplaires en grand papier, il a laissé subsister, à la fin d'un vers emprunté à Virgile, le mot *parta* au lieu de *prata*, méprise qu'il voulut conserver afin que le volume eût ainsi mieux la mine d'une édition véritablement originale.

La belle édition anglaise de Tom-Jones, imprimée chez Didot en 1780, ne présente aucun mot coupé d'une ligne à l'autre. Cette division des mots se fait dans l'idiome britannique d'une manière tout à fait différente de la nôtre, et Berquin (l'ami des enfants), qui donna des soins à cette réimpression, pensa sagement que le moyen le plus sûr pour ne pas se tromper dans les divisions, c'était de n'en faire aucune (1).

En fait de titres bizarres, on aurait pu citer les Allemands, parmi lesquels la bibliographie relève d'étranges caprices en ce genre. Un prédicateur célèbre au dix-septième siècle et dont les écrits, encore fort goûtés en Autriche et en Bavière, viennent tout récemment d'être réimprimés, le père Abraham de Sainte-Claire, a laissé des écrits intitulés : *Attention, soldat! Fi du monde! Judas, archicoquin.*

Voici quelques autres titres que nous prenons au hasard dans des catalogues de la foire de Leipzig :

Splendide coiffure et magnifique couronne de Joseph, par Th. Spitzel, Augsbourg, 1690; c'est un sermon.

Coup de tonnerre lancé à qui de droit, par Omicron. Leipzig,

(1) Ceci nous remet en mémoire ce que Tallemant des Réaux a dit de Balzac : « Il est une plaisante curiosité dans l'impression de ses discours; il n'y a pas une ligne qui ne soit finie par un mot entier; il n'y a jamais de mot coupé par le milieu. » (Édit. de 1840, tom. V, p. 129.)

1824, in-8°, satire contre les sots, plats, durs, lourds rimailleurs de l'époque.

Voulez-vous m'entendre ou non? Weimar, 1840; auto-biographie.

L'Ane vert au bord de la cascade bleue ou Reflets d'une camera non obscura fixés sur le papier. Leipzig, 1827. Roman oublié; après avoir mis tant d'esprit dans le titre, l'auteur s'est regardé comme dispensé d'en réserver pour le corps de l'ouvrage.

L'éloquent et bizarre Jean-Paul Richter s'est également complu à mettre au front de ses romans les étiquettes les plus inattendues. Qui n'a lu en Allemagne, et qui a lu hors de l'Allemagne, les *Quarante-cinq jours de la poste aux chiens*, l'*Extrait des papiers du Diable*, le *Procès groenlandais*, les *Amusements biographiques sous le crâne d'une géante*, la *Vie de Quintus Fixlein tirée de quinze tiroirs avec une portion congrue et quelques tablettes de jus, etc.?* On trouvera dans l'ouvrage de Schmidt, *Handbuch der Bibliothekswissenschaft*, Weimar, 1840, d'autres exemples de titres singuliers et pour la plupart intraduisibles, tels que ceux que se plaisait à fabriquer le traducteur ou plutôt le paraphraste de Rabelais, Fischart, écrivain des plus étranges et sans égal pour l'intarissable gaieté, pour la variété des inversions et l'inépuisable fécondité à créer des mots nouveaux d'une incommensurable interminabilité.

(*La suite au prochain numéro.*)

LISTE DE MANUSCRITS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE ET A L'HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Nous trouvons dans les notes de notre voyage littéraire en Italie la nomenclature sommaire de quelques manuscrits relatifs à l'histoire de France et à la littérature française, qui sont conservés dans la bibliothèque Ricardienne de Florence. Cette nomenclature n'a pas été comprise dans la notice que nous avons publiée sur les bibliothèques de l'Italie; elle mérite pourtant d'être recueillie:

Ambasciadore di Francia, orazione al senato Veneto, in-f. pap.

Dichiarazioni a Veneziani, in-f. pap.

Ammonio (Ottaviano, jesuita), sonetti ed epigramma in morte di Luigi 14, re di Francia, in-f. pap.

Aspramonte, in-f. pap., quinzième siècle, roman d'Octavien de Jacopo Doni.

Assedio di Casale, l'anno 1630, in-f. pap.

Avvertimenti della Francia a Paesi-Bassi, in-f. pap.

Baldus de Perusio, sermo ad imperatorem Carolum quando venit in Italiam, in-f. pap.

Bali di Valenza, ambasciadore del re Christian. in Roma, instruzione al suo successore, in-f. pap.

Ballata, parte provinciale, parte toscana, in-f. pap.

Bellegarde, discorso dello stato di Francia, in-f. pap.

Benedizione del re di Navarra Enrico, fatta da Clemente VIII, in-4, pap.

Benotti (Michaele), canzone a Luigi 14, in-f. pap.

Bentivoglio, Lettera al cardin. Mazzarino, in-f. pap.

Bethunes, articoli della sua spedizione del 1619, in-f. pap.

Boniface IX, lettera al re Carlo di Franc., per levare lo schisma, in-4, pap.

Boufflers (Maresciallo), lett. al re, del 1709, scritta di Quesnoy, in cui gli da aviso de la perdita di un altra battaglia, in-f. pap.

Card. du Perron, discours à Henri IV, recueil. par Ant. Santo Gallo.

Chaulnes (duc de), ambass. de France auprès de Clément IX, en 1669, relation de la cour de Rome, in-f. pap.

Clemengiis (Nicolaus), ad Gallicanos principes dissuas io belli civilis, cum gravium periculorum atque incommodorum inde sequuturorum expressione; epistola de calamitatibus tunc temporis in regno Franc. currentibus, in-8, parch., quinzième siècle.

Commentarii della Corona di Francia, ridotti in breviss. compendio, in-f. pap.

Condizioni per fare il delfino re de' Romani, in-f. pap.

Convenzioni de plenipotenziarii dell. maest. Cæs. e del re Cristian., 1646, in-f. pap.

Correro (Giovanni), relazione fatta dopo il ritorno della sua ambasceria in Francia, nel 1669 et 1671, in-f. pap.

Cronica de' fatti di Firenze, dal 1498 al 1606, obl. pap.

Descriptio della Francia, in-f. pap.

Diario del viaggio del cardinale Pietro Aldobrandino, andato legato in Francia per la celebrazione dello sposalizio della regina, e delle nozze fatte in Lione, in-f. pap.

Difesa del re di Francia e de' suoi ministri contra il manifesto che sotto nome di Monsieur si fa correre, per mezzo del popolo, per des Montaignes, in-f. pap.

Discorso sopra quelli che tengono la guerra di Francia, in-f. pap.

Discorso se il re di Navarra, facendosi catolico, dovea ribenedirsi et accertasi per re di Francia, in-f. pap.

Divisio Galliæ, in-4, pap.

Epistola ad Enricum reg. Francor. a pontif. Alexand., in-f. douzième siècle, parch.

Lettres françaises regardant les affaires de la reine Marie, le cardinal d'Est, la ligue des princes d'Italie, etc., in-f. pap.

Enrico II, lega e convenzioni fatte con Paolo IV, nel 1555, in-f. pap.

Enrico IV, lettera al duca di Lucemburgo, in-f. pap.

Discours du duc d'Estrées au Sacré-Collége, in-f. pap.

Fini occulti e disegni della Lega di Francia, in-f. pap.

Ambasciadori di Geneva, ragionamento al re Carlo VI, in-4, pap.

Guglielmo, duca d'Aquitaine, sua vita, in-f. pap.

Historia della guerra tra li Englesi e Francesi, nel secolo XV, col tempo del re Edoardo d'Inghilterra che aveva maritata la figlia al duca di Borgogna, in-f., pap.

Réponse de l'Emp. à l'ambass. de France, le 24 juin 1629, in-f., pap.

Joannes ab Insula, de gestis Francorum, in-8, parch.

Lautrec (M. de); parole a Milanesi e al suo exercito, in-4, pap.

Leonardus Chiensis, historia de Constantinopolis jacturâ, in-4, parch.

Lettres de Louis XIII à sa mère, à M. d'Halincourt, au cardinal Bentivoglio, etc., in-f. pap.

Lettres de Louis XIV au card. d'Estrées, aux cardinaux, au card. de Médicis, au pape, à Phil. V, roi d'Esp., in-f., pap.

Lettre de Marie de Médicis, in-f., pap.

Lettres de Catherine de Médicis.

Lettres du card. Mazarin, écrites en 1650 et 1651.

Merlin, in-f., parch.

Moralités, in-8, parch.

Morosini (Giov.), relazione della corte di Francia, in-f., pap.

Mystère politique : le duc-cardinal, in-f., pap.

Nerbonesi (sette libri), secondo Liberto di Samarino e per Andrea di Jacopo da Barberino, translati di francese, in-4, pap.

Lettre des Napolitains au duc de Guise.

Ordre de bataille de l'armée du roi, commandée par le maréchal de Villars, sous les ordres de l'électeur de Bavière.

Padiglione del re Pipino, in ottava rima, e di Mambrino, poema.

Partita del duca di Guisa d'Italia.

Lettres-patentes du roi à Pierre Strozzi.

Romanzo in libri IX, tratta de' paladini di Francia, in-4, pap.

Procura del re Cristian., nel gran duca di Toscana, a sposare la sua nepote Maria de Medicis, in-f. pap.

Progetto di pace tra l'imperatore e il re di Francia, in-f. pap.

Re di Francia, risposta a una scrittura del principe d'Erclenstein, in-f. pap.

Riposta di stesso al signor d'Halincourt, et autres lettres.

Relazione della prigionia del duca di Guisa, in-4, pap.

Relazione della battaglia de Dreux, in-f. pap.

Relazione dell' arresto in Francia del marchese di S.-Angelo D Giovanni de' Medici.

Inserti e nuove di Parigi, del 1648 e 1649, in-f. pap.

Rimostranze del clero di Francia a Luigi XI circa le contribuzioni ecclesiastiche.

Rimostranze a Luigi XIII a favore della regina madre.

Rimostranze fatte al sign. di Pompone, ministro, il di 2 settembre 1676, in-f. pap.

Roman de Philippe de Flandre, oblong, vél.

San Graal, deux Mss. in-f. vél., quatorzième siècle.

Scotti monsign., vescovo del Burgo S. Donnino, nunzio di Urbano VIII a Luigi XIII, re di Francia, relazione sopra la nunziatura di Francia e suoi negozii, in-f. pap.

Segretario di Jeronimo Lippomano, cavaliere veneto, ambasciadore in Francia ; descrizione del Viaggio dell' andato e ritorno di detto, nel 1577.

Descrizione di tutta la Francia, nel 1580, in-4, pap.

Sommario breve dell' espozione degli oratori francesi alla signoria di Firenze, a di 11 di maggio 1486, in-4, pap.

Spada cardinale ; discorso se si debbono temere i Francesi contro lo stato della Chiesa nel tempo della loro armata, in-f. pap.

Stravaganze novissime della Francia, nel 1667, in-f. pap.

Suriano (Michaele), relazione della corte del re Catolico, l'anno 1559, in-f. pap.

Vita di Barlaam e di Giozaffat, in-f. et in-4, pap.

Eugenius IV, epist. ad Carolum regem Francorum destruens electionem anti-papæ, in-f. pap.

LE TRÉSOR DE GOURDON (1).

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. CL. ROSSIGNOL A M. LE COMTE DE SALVANDY.

« Dans le Charollais, à égale distance de la Bourbince et de la

(1) Ce trésor, ou du moins ce qui en est resté, sera vendu le lundi 20 juillet dans les salons de l'*Alliance des Arts*. Nous faisons des vœux pour que la Bibliothèque du Roi puisse acquérir le vase et le plateau d'or, qui ont été sauvés de la destruction et qui méritent de figurer dans le cabinet des Antiques.

(*Note du rédacteur*.)

Guye, près de Mont-Saint-Vincent, existe un petit village appelé Gourdon (*Gurdunum*), bâti sur un monticule enfermé dans les bras de deux petits ruisseaux. Placé à l'extrémité occidentale de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône, et isolé des grandes voies de communication, il est la Sibérie du *Pagus Cabilonensis* (1), dont il faisait primitivement partie. Gourdon est fort ancien, comme le prouve son nom celtique, qui signifie, si je ne me trompe, *Montagne cernée*. Un monastère y fut établi à une époque reculée. Dans les anciens titres, ce lieu est appelé *Gurdunense monasterium*. C'est là qu'au sixième siècle vivait saint Désiré ou Didier, dont parle Grégoire de Tours (2), qui l'avait visité. Didier était un solitaire en haute vénération. Quelques années après sa mort, ses restes furent transportés par saint Agricole, évêque de Chalon-sur-Saône, à trois cents pas de cette ville, dans la fameuse léproserie de Saint-Jean-des-Vignes, où ils furent retrouvés en 874.

« Or, une tradition dont l'origine est inconnue, mais qui s'est conservée jusqu'à nos jours, signalait l'existence d'un trésor caché dans le voisinage de l'église de Gourdon. Plusieurs fois des fouilles ont été faites sur l'emplacement désigné, mais elles avaient toujours été sans résultats. La tradition du trésor commençait à se confondre avec toutes ces voix mystérieuses qui veillent sur les ruines, quand une jeune bergère a découvert fortuitement, presque à fleur de terre, à l'ombre d'une pointe de rocher et sous une large brique romaine, le trésor qui était depuis si longtemps l'objet des rêves du village.

« Je ne vous dirai pas, monsieur le ministre, toute l'histoire de cette découverte et les débats qu'elle a fait naître ; ce serait une page à ajouter aux annales de la cupidité, l'archéologie n'y gagnerait rien. Voici ce que des révélations successives nous ont fait connaître : UN PETIT VASE et UN PLATEAU en or massif (3), accompagné de CENT QUATRE médailles en or, de deux modules et de quatre empereurs (4).

« Si ces objets composaient tout le trésor de Gourdon, il n'était pas considérable, car le vase et le plateau ne pèsent ensemble que cinq cent vingt grammes ; mais les condamnations de la justice nous don-

(1) Il fit ensuite partie du *Pagellus Quadrilsensis*.

(2) Grégoire de Tours : *De gloria Confessorum*, cap. LXXXVI.

(3) Poids des vases : 520 grammes ou 17 onces, qui, à 100 fr. l'une, forment un total de 1700 francs, *valeur matérielle*. Encore, dans cette évaluation, les plaques de grenat ont-elles été comprises dans le poids de l'or.

(4) Ces 104 médailles étaient : 14 Anastase et 20 Justin, *module ordinaire*; — 1 Léon et 1 Zénon, *module ordinaire*; — 63 Anastase et 5 Justin, *quinaires*.

nent le droit de supposer qu'elle n'a pas eu connaissance de tout ce que la terre contenait (1).

« L'élévation du vase a 75 millimètres, et son plus grand diamètre 46 millimètres, les oreilles non comprises. Il est composé d'une coupe supportée par un pied conique, formant à peu près le tiers de la hauteur totale. La coupe est profonde, cannelée par le bas, ornée dans sa partie supérieure d'une ceinture de six *cœurs*, les uns de grenat, les autres de turquoises décomposées. Ils sont divisés en deux groupes, qui ont tous les honneurs de l'ornementation. C'est pour les *cœurs* et autour d'eux que se joue ce fil granulé qui monte, qui descend, qui les sépare, qui les réunit, qui les touche un moment pour se retirer ensuite, qui s'incline devant eux et se brise pour les embrasser : toute cette zone de *cœurs* est encadrée dans un double filet mouvant, qui n'est retenu au flanc du calice que par seize petits anneaux dans lesquels il est passé.

« Le pied de ce petit vase, dans toute son étendue, est sillonné de cannelures à arêtes vives, qui vont en diminuant de la base au sommet du cône, comme les cannelures de la partie inférieure de la coupe vont, au contraire, en augmentant du fond où elles convergent au flanc du vase, qu'elles font ressembler à un calice sortant d'une rangée de pétales d'or. Les deux parties du vase, le pied et la coupe, sont réunis par un nœud garni d'un fil granulé; enfin, il est flanqué de deux oreilles dont le bas est fixé dans une des cannelures. Quant à la partie supérieure, elle est formée d'une petite tête d'oiseau, dont les yeux sont de grenat, et qui s'appuie par le bec sur les lèvres de la coupe.

« Le plateau est un parallélogramme, dont les grands côtés ont un peu plus de dix-neuf centimètres, et les petits un peu moins de treize; les bords sont formés d'une plate-bande de deux centimètres de largeur. Elle se compose d'une chaîne de losanges, formés de plaques de grenat à encadrements ondulés; les côtés extérieurs sont également garnis de la même substance, qu'on retrouve encore dans une foule de petits barils juxtaposés, qui composent les deux lignes parallèles des bords intérieurs et extérieurs de cette plate-bande. Pour rendre probablement plus vive cette couleur de sang qui la distingue, l'artiste avait mis sous chaque plaque de grenat un morceau de soie rouge, que le temps a fait disparaître, mais dont l'empreinte est restée sur la face des cristaux avec laquelle il était en contact.

« Après cette plate-bande, la dépression du plateau commence et se fait par une pente légère; cette dépression a seize millimètres de

(1) Voy. le *Bulletin des Arts*, tom. IV, p. 107.

profondeur. Aux quatre angles du fond se trouvent, un peu en relief, quatre cœurs en turquoises décomposées, encadrés de filets d'or; une croix, également saillante, orne le milieu du plateau qu'elle partage en deux parties, laissant toutefois à droite et à gauche deux espaces vides et lisses.

« Cette croix centrale, elle aussi, est relevée de plus de trente plaques de grenat; il n'y a rien dans ce signe sanglant qui ne soit de couleur rouge. Si l'on n'y retrouve pas les figures ou compartiments de la plate-bande, ce sont au moins la même couleur et les mêmes encadrements. Sur le point où se coupent les deux lignes qui forment cette croix, est une plaque carrée, rouge comme tout le reste, rouge comme le sang de la victime. Cette croix a ses extrémités un peu épatées, et l'une de ses branches un peu plus longue que l'autre.

« Ce plateau, enfin, repose sur une élégante petite galerie en or, de huit millimètres de hauteur. Elle est à jour, et formée d'une série d'X arrondis, couchés sur le flanc, les uns à côté des autres, et contenus entre deux bandes d'or.

« Ces petits meubles, en or massif et d'un titre très-élevé, sont d'une belle conservation ; tout ce qui est or est à peu près intact, mais une grande partie des plaques de grenat est perdue; tous les morceaux d'étoffe rouge sont anéantis, et les turquoises décomposées : elles sont réduites en une substance pulvérulente d'une couleur qui tient le milieu entre le bleu et le vert.

« A quelle époque faut-il donc faire remonter ces meubles, qui portent des traces évidentes d'ignorance, de grossièreté ou de barbarie ? Les médailles qui ont été trouvées avec eux nous donnent une réponse péremptoire : ils ont plus de treize cents ans d'existence. En effet, à l'exception de deux pièces un peu plus anciennes, dont l'une est de Zénon et l'autre de Léon, toutes les autres, au nombre de cent deux, sont d'Anastase et de Justin, son successeur, qui a régné, de 518 à 527, sur le trône de Constantinople. Les plus anciennes sont plus ou moins usées par le frottement ; on voit qu'elles ont longtemps circulé. Les dernières, celles de Justin, ont les traits vifs, les lettres anguleuses ; la circonférence est fraîchement coupée; quinaires et sous d'or sont à fleur de coin ; on dirait qu'ils ont passé de l'atelier du monnayeur dans les mains de celui qui les a enfouis.

« S'il n'y avait eu qu'une pièce monnayée, elle n'eût donné qu'une induction de peu de valeur, mais il y en avait une quantité considérable : ce sont autant d'inscriptions qui se répètent et se soutiennent ; il faut en accepter la signification, et placer entre 518 et 527 l'époque où le trésor a été caché. »

Après avoir disserté sur la forme et la couleur des croix au

sixième siècle, M. Rossignol recherche quelle a pu être la destination du vase et du plateau d'or.

« Comment un si petit vase pouvait-il être en usage dans l'Église à une époque où le peuple, communiant sous les deux espèces, exigeait des calices qui pesaient jusqu'à vingt livres, et que le prêtre ne soulevait qu'avec l'aide du diacre et du sous-diacre ? Le vase de Gourdon, évidemment, n'était pas un de ces calices, vastes coupes destinées à la communion générale. Mais il y avait des messes privées, *singulares ;* dans ce cas, le calice était *très-petit ;* preuve, celui que l'on conservait avant la Révolution dans le trésor de l'église de Saint-Séverin de Maëstricht, et dont ce même saint faisait usage du temps d'Attila. Ce calice était aussi petit qu'aucun de ceux dont on se sert de nos jours (1). Les grands seigneurs, même laïques, eurent leurs chapelles privées, dont les vases n'étaient pas plus grands que ceux dont il est fait mention dans le testament du comte Eccard, fils de Hildebrand, contemporain de Charlemagne (2). Si le vase de Gourdon est encore trop petit pour être mis au nombre des calices *privés*, pourquoi ne serait-il pas une des *ampullæ*, connues aujourd'hui sous le nom de *burettes ?* Après l'oblation, l'archidiacre prenait une burette de vin, *amulam*, qu'il versait à travers un couloir dans le calice. Un sous-diacre allait prendre la burette d'eau, *fontem*, et venait la présenter à l'archidiacre, qui en versait, en forme de croix, dans le calice qu'il plaçait sur l'autel. Voilà ce qui se passait avant Charlemagne (3), précisément du temps de Justin et d'Anastase, dont les médailles accompagnaient les vases de Gourdon. D'ailleurs le plateau ne semble pas destiné à recevoir un vase unique ; à droite et à gauche de la *croix centrale*, gemmée, rugueuse et un peu en relief, il y a deux petites places lisses, où les deux vases devaient reposer.

« Peut-être ces vases sacrés appartenaient-ils au monastère de Gourdon, dont Grégoire de Tours peut faire supposer l'existence à cette époque reculée, et qui se trouvait sur le passage des Francs, d'Autun à Agaune.

« Le caractère des vases de Gourdon est antique, et les médailles qui les accompagnaient fixent notre attention, entre 518 et 527, sur le règne de Justin, celui qui demanda un *formulaire* au pape Hormisdas. Ce qui se passait alors dans nos contrées était certes de nature à faire cacher les trésors, surtout ceux des rois. La Bourgogne est envahie au midi par une armée de Théodoric, au nord par les

(1) Lebrun, I, 313.
(2) Pérard.
(3) Lebrun, I, 283.

enfants de Chlothilde. Sigismond est trahi et battu ; il se cache, et les moines d'Agaune le livrent avec sa famille aux mains des Francs qui l'égorgent. Tout fut mis à feu et à sang ; on passa au fil de l'épée les enfants, les femmes, les vieillards ; on pilla les églises comme les palais ; c'est un effrayant tableau qu'une invasion dont chaque soldat combat pour s'enrichir, et croit que le droit du vainqueur est le droit de tout faire impunément. Les Francs ne quittèrent la malheureuse Bourgogne qu'après l'avoir entièrement ruinée (1). Ceci se passait en 524, précisément sous le règne de Justin, dont les médailles, les dernières du trésor, ont une fraîcheur que la circulation ne leur avait pas encore fait perdre, et sont toutes frappées au même coin, tandis qu'il y en a plus de *trente* pour Anastase.

« Jusqu'après Charlemagne, l'histoire signale des objets en or massif, qui étonnent nos générations. Mais entre les mains de qui se trouvent-ils ? dans celles des vainqueurs, chez les Romains et les barbares, dans les églises qui les tenaient d'eux. Il y avait alors de grands calices, des candélabres, des statues en or massif. Bélisaire fit faire, avec les dépouilles des Vandales, une grande croix d'or garnie de pierres précieuses ; Clovis avait une couronne d'or ; Aétius avait un bassin d'or qui pesait vingt-cinq livres ; trois cents bassins d'or furent offerts à Placide, sa fiancée ; du temps de Charlemagne, on parlait encore de sceptres, de tables et de trônes d'or ; et voici que nous retrouvons à Poitiers un carquois, et à Gourdon un vase et un plateau d'or ! »

Procédés pour enlever les taches sur les livres et les estampes.

(Suite. Voir le *Bulletin* du 10 mai 1846, tome IV.)

Taches d'encre.—J'ai parlé de l'encre dont on fait communément usage. Mais il en est d'autres de diverses natures, qui peuvent exiger d'autres remèdes. Si l'acide oxalique ne réussit pas, il faut avoir recours au chlore, à l'eau de javelle ou à la dissolution faible d'acide hydrochlorique.

Encre de Chine. — Cette encre, qui a pour base le noir de fumée très-divisé (et non le liquide noir que sécrète le poisson nommé *sèche*, comme le croient quelques personnes), a été jugée par tous les chimistes complétement indécomposable. Ce noir, fraîchement appliqué sur un papier lisse et bien encollé, peut s'effacer avec une éponge humide : dans ce cas il glisse, il est entraîné

(1) *Gesta Regum Francorum.*

mécaniquement ; mais aucun agent ne peut chimiquement le décomposer ou le dissoudre quand il est une fois adhérent à l'épiderme du papier. On peut même le regarder comme plus tenace que l'encre d'impression ancienne, qui, en certains cas, est en partie entraînée avec la matière huileuse qui la compose.

J'ai fait au sujet de l'encre de Chine bien des tentavives sans résultat ; je n'ai pu même trouver aucun moyen atténuant. Il n'y a plus, si l'on veut absolument s'en délivrer, qu'à gratter le papier. C'est du reste le meilleur parti à prendre sur les parties blanches. Quand le papier est absorbant, le noir le perce d'outre en outre ; il faut découper et remplacer le morceau.

De cette impossibilité de détruire et même d'affaiblir des taches si apparentes, résulte pour les bibliophiles un nouveau conseil : celui de ne jamais se servir d'encre de Chine dans le voisinage de leurs livres ni pour y tracer des notes. Il faut se garder encore d'en mêler à l'encre commune, puisqu'elle laisserait une trace ineffaçable. D'autre part, cette vertu indélébile peut être utilisée toutes les fois qu'on veut obtenir des caractères inaltérables : aussi en indiquerai-je l'usage au sujet de la réparation des traits de burin.

Taches de noir de fumée. — C'est du carbone très-divisé retenant de l'hydrogène qui lui donne sans doute cette nature onctueuse qui le fait adhérer à la surface du papier. Bien que placé au nombre des gommes-résines, il ne peut se dissoudre dans l'alcool, où il reste en suspension. On pouvait espérer que l'eau oxygénée le réduirait à l'état gazeux d'acide carbonique et le décomposerait ; mais sa surface repousse les liquides et le rend inaccessible à l'action de toutes les substances chimiques. Quand le noir de fumée n'a pas été frotté sur le papier de manière à s'y incruster, la mie de pain rassis l'enlève assez facilement ; la trace noire qu'il laisserait est chimiquement inattaquable.

Taches de crayons. — *Plombagine*, *sanguine*, *crayon noir*, etc. — La plupart des traces de crayon s'enlèvent à la gomme ou à la mie de pain. Quand elles résistent à cet expédient, qu'on doit employer avec douceur, on les entraîne au moyen de savon en gelée ou de colle de pâte, en frottant avec une éponge douce. Il reste presque toujours des taches dites *mouillures*, occasionnées par l'eau employée pour dissoudre le savon. (Voyez ci-après le moyen de faire disparaître ces taches). Mais s'il restait des traces opiniâtres sur le papier, ce qui arrive rarement, il faudrait désespérer de les enlever. La plombagine ou mine de plomb (deux mauvaises dénominations) est un composé inaltérable de fer mêlé de charbon. Une excessive température peut seule en opérer la décomposition. Quant aux crayons de couleurs

(espèce d'argile siliceuse retenant du charbon ou des oxydes métalliques colorés), ils sont également indécomposables (1).

Les traces sur le papier produites par un métal simple, tel que le plomb, le cuivre, etc., se dissolvent dans la plupart des acides étendus. Quant aux traces de fusin et de charbon tendre, elles cèdent toujours à la mie de pain ou à l'action entraînante du savon.

Comme il est des cas où les crayons peuvent laisser des traces, on doit éviter d'appuyer trop fortement quand on charge la marge d'un livre rare, de notes, à la mine de plomb, etc.

Encre à marquer. — Ce liquide grisâtre, qui est un nitrate d'argent dissous dans l'eau, est très-solide, en ce sens que la potasse ou la chaux des lessives ne fait que lui donner de la vigueur. Cependant sur le papier il cède presque aussitôt à l'action de l'eau de Javelle ou du chlorure de chaux appliqué au pinceau. Du reste, il est bien rare que cette encre se trouve sur une estampe. Elle ne disparaît pas de même sur du parchemin, qui est une matière animale; elle y laisse, comme sur la peau des mains, une trace violacée, ineffaçable.

Taches de café, tabac, thé, vin, réglisse, etc. — Toutes ces taches de nature végétale disparaissent dans le chlore liquide, le chlorure de chaux ou l'eau de Javelle. Il suffit ordinairement de passer le liquide plus ou moins concentré sur la tache avec un pinceau. Le chocolat, contenant, je crois, de l'huile, exigerait peut-être une opération plus compliquée.

Taches de fruits. — M. Thénard affirme dans son *Cours de chimie*, à l'article *Acide sulfureux*, que cet acide enlève spécialement sur le linge toutes les taches de fruits. Son action est sans doute la même sur le papier. Je crois, au reste, qu'on doit obtenir du chlore le même effet, et qu'en certains cas l'eau chaude est même suffisante.

Taches de sang. — Le sang disparaît assez vite, par entraînement, sur le linge; mais le papier, ne pouvant se tordre, offre plus de difficultés. La tache se décolore dans le chlorure de chaux ou l'eau de Javelle; mais il faut un séjour d'au moins 20 minutes, ce qui peut entraîner des chances d'altération subséquente pour le point de la gravure mis longtemps en contact avec ces liquides. En tout cas, je préfère le chlorure de chaux; il laisse une trace jaune pâle, qui dis-

(1) Je ne parle pas ici des pastels, qui se décomposent avec effervescence dans les acides faibles. Les crayons argileux (et sans doute aussi la plombagine) qui adhèrent simplement au papier finissent, avec le temps, par se combiner en quelque sorte avec sa surface; aussi les tracés de la sanguine, au bout d'un demi-siècle, sont-elles *inentraînables*. La triple combinaison de l'air, de l'humidité et de la lumière est un véritable agent chimique lent, mais plein de puissance.

paraît dans un faible acide. Je n'ai pas essayé la bile ; je pense qu'elle cède aux mêmes agents chimiques que le sang. La couleur rouge du sang passe pour contenir de l'oxyde de fer ; néanmoins je n'ai rien obtenu de l'acide oxalique, qui pourtant décompose cet oxyde.

Fientes de mouches ou d'oiseaux. — Les taches de ce premier genre sont très-communes, principalement sur les grandes estampes qui ont été longtemps étalées à nu sur une muraille. Les unes s'effacent dans l'eau, au simple frottement de l'éponge, ou glissent sous l'ongle ; mais les autres pénètrent le papier dans toute son épaisseur, et sont très-difficiles à enlever. Cette différence provient de l'espèce de mouches, et peut-être aussi de la nature de leurs aliments. Elles disparaissent dans un bain de chlorure de chaux assez concentré ; il vaudrait mieux les laisser, quand elles nuisent peu à l'effet de la gravure. L'eau acidulée n'a sur elles aucune influence ; peut-être la dissolution de potasse détruirait-elle le principe gras, qui s'oppose à leur disparition.

Quant à la fiente des oiseaux, elle a pour base l'acide urique ; on l'écroûte d'abord et on enlève la trace jaunâtre par le chlorure de chaux faible.

Taches de colle de pâte. — Ces taches, quand elles sont très-récentes, disparaissent sous une éponge imbibée. Quand elles sont sèches, on a recours à l'eau bouillante, qui dissout de même et sur-le-champ toutes les colles gélatineuses.

Taches de rousseur isolées. — Ces taches se rencontrent surtout sur les estampes qui ont longtemps été encadrées, et elles sont dues à l'humidité du carton et peut-être à la nature du papier (1). Le chlore les enlève au bout d'un certain temps ; mais quelquefois elles laissent une trace qui provient, je crois, d'une décomposition partielle du papier, ou bien elles s'effacent momentanément et reparaissent plus tard.

Taches de moisissure. — On voit quelquefois des estampes encadrées se couvrir de petits points blanchâtres formés par l'humidité : ils cèdent au frottement de la mie de pain. Mais ces larges taches qu'a produites une longue action de l'air humide, et dont la couleur est d'un jaune fauve ou violacé parsemé de points noirs, étant une véritable pourriture, ne peuvent guère que pâlir dans le chlore ; et comme le papier très-altéré se tourne en bouillie, il est nécessaire de renforcer le verso.

Taches jaunâtres de nature difficile à reconnaître. — L'applica-

(1) Les papiers des 18e et 19e siècles offrent souvent de ces taches isolées, plus rares à rencontrer sur les papiers des siècles précédents.

tion de l'acide oxalique liquide enlève les taches ferrugineuses; toutes celles qui auraient un autre principe métallique seront décrites à l'article *Décoloriage*. Mais il en est d'autres dues à un principe inconnu difficile à détruire : comme il est impossible d'en saisir la nature, il faut tâtonner; commencer ses essais par les liquides les plus innocents, et remouiller l'estampe pour en annuler l'action, avant de procéder à une nouvelle tentative.

Taches fauves et noirâtres provenant de brûlures. — On conçoit que celles-ci sont irréparables, puisque le papier est charbonné, désorganisé; il faut les conserver telles quelles, les soutenir par une pièce appliquée au verso, ou remplacer toute la partie décomposée.

Encrassement des estampes. — Une estampe mise souvent en contact avec la main en transpiration, se couvre bientôt d'une crasse plus ou moins épaisse. Quelques recueils de la Bibliothèque royale offrent en ce genre de curieux échantillons, surtout sur les marges. Si la gomme élastique ou la mie de pain n'agissent pas, on trempe la gravure dans la bassine, on la recouvre d'une couche de savon blanc en gelée ou de savon noir; au besoin on ajoute de l'eau bouillante, et on laisse le tout en contact pendant une nuit. Il est rare qu'en frottant ensuite l'estampe avec un blaireau très-doux ou une éponge, toute la crasse ne soit pas entraînée, surtout quand le papier est lisse et sans écorchures. L'ammoniaque, qui nettoie les draps et les chapeaux encrassés, réussirait, je crois, appliqué à l'éponge douce. On peut, dans les cas désespérés, recourir au chlorure de chaux liquide assez concentré, ou enfin à la dissolution de potasse, puis retremper dans un bain d'eau acidulée.

Taches noires carboneuses (provenant de l'encre d'impression). — Souvent les feuillets d'un livre relié avant le séchage complet du noir d'impression se déchargent sur les pages voisines ou sur les estampes intercalées. Cette trace, nommée *maculation*, n'est souvent qu'une couche très-légère de noir de fumée qui cède à la gomme, à la mie de pain, ou au savon en gelée. S'il résiste à ces trois moyens, il n'y a aucun espoir de remède, puisque nous avons vu que le noir de fumée ne peut ni se dissoudre ni se décomposer.

Mouillures. — On appelle ainsi des taches d'une teinte jaunâtre plus foncée vers les bords, formées sur le papier par le séjour de l'eau ordinaire. Les livres exposés en plein vent offrent de superbes échantillons de mouillures dues à l'infiltration de la pluie à travers les tranches du livre. Quand une goutte d'eau tombe à plat sur une vieille estampe, elle conserve une forme plus ou moins sphérique. Or cette eau dissout une certaine quantité du jaune qui enfume l'estampe, et la matière colorante, entraînée par la pente qui résulte

de cette forme bombée, s'accumule sur les bords de manière à produire des taches annulaires; au lieu d'une goutte, supposons une flaque d'eau de forme inégale, la tache ressemblera à une portion de carte géographique. Toutes ces taches, quand il n'y a point de moisissures, sont fort innocentes. Un bain de quelques heures dans l'eau pure suffit pour les effacer; si la disparition tarde trop à s'effectuer, l'on ajoute à l'eau un peu de chlore. On peut les enlever sur les livres en posant à plusieurs reprises des linges mouillés de chaque côté du feuillet taché, et isolant cet appareil au moyen de feuilles d'étain; l'effet produit, on retire le tout et on ferme le livre après avoir placé le feuillet humide entre deux papiers buvards. Quand le livre est à moitié envahi par les mouillures, il faut se décider à le découdre et à le tremper une nuit dans l'eau; puis on fait sécher les feuilles à califourchon sur une ficelle tendue, et on donne au relieur.

J'ai sans doute oublié de décrire plus d'une tache qui s'offrira à l'amateur en certaines circonstances. En raisonnant par analogie, il trouvera tout aussi bien que moi des remèdes ou des palliatifs. S'il croit la tache de nature végétale ou animale, il appliquera le chlore; métallique, l'acide hydrochlorique ou autre étendu d'eau; huileuse ou graisseuse, l'essence de térébenthine, la dissolution de potasse, etc.

A. BONARDOT.

Prix des Médailles romaines

PROVENANT DES CABINETS COMMARMOND, GÉRIN, ETC.,

Vendues au mois de décembre 1845.

(Suite et fin. Voir le *Bulletin* des 10 avril, 10 mai et 10 juin.)

1298..	6—50	1314..	28—50	1330..	9—50	1345 / 1346.	11 »
1299..	4 »	1315..	14 »	1331..	7—75	1347 / 1348.	9—25
1300 / 1301 / 1302.	5—75	1316..	8 »	1332..	15—50	1349 / 1350.	8—25
1303 / 1304.	4—75	1317..	4—75	1333..	12 »	1351..	5 »
1305..	6 »	1318 / 1319.	12—50	1334..	8—50	1352..	2—50
1306..	4 »	1320 / 1321.	11 »	1335..	8 »	1353..	33 »
1307..	3—25	1322..	10 »	1336..	12 »	1354..	6—50
1308..	3—50	1323..	5—50	1337..	11 »	1355..	2—25
1309..	4 »	1324..	99 »	1338..	3—25	1356 / 1357.	10 »
1310..	4—75	1325..	85 »	1339..	24 »	1358 / 1359.	8 »
1311 / 1312 / 1313.	9 »	1326..	10 »	1340..	4—25		
		1327..	18—50	1341 / 1342.	7 »		
		1328..	9 »	1343 / 1344.	10 »		
		1329..	11 »				



1360, 1361	9—25
1362, 1363	6 »
1364	4—50
1365, 1366, 1367, 1367 *bis*	9 »
1368	5—50
1369	4—75
1370, 1371	3—50
1372, 1373	3—50
1374, 1375	6—25
1376	3 »
1377	4—50
1378, 1379	8 »
1380, 1381	3—75
1382, 1383, 1384	4 »
1385	3—50
1386	3 »
1387	6 »
1388	3 »
1389	1—75
1390, 1391, 1392	5—50
1393, 1394	2—50
1395	6—75
1396	5 »
1397	2—50
1398	6—25
1399	5 »
1400	7—25
1401	4—75
1402	5—25
1403	6 »
1404	6—25
1405	4—25
1405 *bis*	6 »
1406	4—75
1407	9 »
1408	4—25
1409, 1410	3—25
1411	38 »
1412	3—50
1413, 1414	4—25
1415, 1416	5—25
1417	9—25
1418	5—50
1419	5—25
1420	5 »
1421, 1422	6—25
1423	1—25
1424	4 »
1425	2—75
1426	3—25
1427	1—75
1428	4—25
1429	3 »
1430	7—50
1431	6—50
1432	3 »
1433	4 »
1434	2 »
1435	1—25
1436	1—75
1437	1—75
1437 *bis*	2 »
1438, 1439	3—25
1440	1—75
1441	4 »
1442	2 »
1443, 1444	1 »
1445	4 »
1446	3—75
1447	1—25
1448	2—75
1449	5—25
1450	3—50
1451, 1452	4 25
1453	3 »
1454	5—75
1455	3—25
1456	1—25
1457, 1458	3—50
1459	2 »
1460	2—25
1461	1—25
1462	2—75
1463	1—50
1464	1—50
1465	3—50
1466	1 »
1467	2 »
1468	2 »
1469	2 »
1470	1—25
1471	2—50
1472	2—25
1473	2 »
1474	1—75
1475	1 »
1476	4—50
1477	5—75
1478	3—75
1478 *bis*	4 »
1479	4—50
1480	4 »
1481, 1482, 1483	5—25
1484, 1485	1—25
1486, 1487	1—25
1488	6—25
1489, 1490	3—75
1493, 1494	4 »
1495	1—75
1496	1—25
1497	2—50
1498	6—25
1499	6 »
1500	3 »
1501, 1502	2—50
1503, 1504	2—50
1505	1 »
1506	1—25
1507, 1598	1—25
1509	4—25
1510, 1511	10 »
1512	6 »
1513	2—75
1514	6 »
1515	1—25
1516, 1517	5—50
1518, 1519	1—25
1520, 1521	5 »
1521 *bis*	2 »
1522	4 »
1523	4 »
1524, 1525, 1526	3—25
1527	1—50
1528	2—25
1529	4—25
1530, 1531	7 »
1532, 1533, *bis*	4 »
1534, 1535	3—50
1536, 1537	6 »
1539	2—75
1540, 1541	4 »
1542	2 »
1543	4 »
1544, 1545	3—75
1546	3—50
1547	1 »
1548	4—75
1549	4 »
1550	11 »
1551	3 »
1552, 1553	5—50
1554	3 »
1555, 1556	2—50
1557	1 »
1558	2 »
1559	4 »
1560	6 »
1561	4—50
1562	4—25
1563	2—50

1564..	4—25	1572..	8 »	1580..	78—50	1588..	3—50
1565 }	2—75	1573..	2 »	1581..	3—25	1589..	14 »
1566 }		1574..	3—50	1582..	4 »	1590..	3 »
1567..	4 »	1575..	3—75	1583..	7 »	1591..	3 »
1568..	1—75	1576..	10—50	1584..	8—25	1592..	6—25
1569..	2—75	1577..	8 »	1585..	8—75	1593..	62 »
1570..	4 »	1578..	2 »	1586..	7—50		
1571..	10 »	1579..	42 »	1587..	6 »		

Travaux de l'Alliance des Arts.

Sous presse. Catalogue des Tableaux composant la galerie de M. Ricketts, esq. Vente en décembre.

Catalogue d'Estampes d'ornements anciens, par les maîtres allemands, hollandais, italiens et français, provenant de la collection de M. Reynard, artiste, 3e et dernière partie. Vente en septembre.

Catalogue de Monnaies antiques et modernes, provenant de la collection de feu M. Faure de Ville-Franche, 4e et dernière partie : Monnaies étrangères; catal. rédigé par M. Morel-Fatio. Vente en août.

Catalogue de Livres de numismatique, provenant du cabinet de M. Faure. Vente en août.

Catalogue de Médailles romaines en or, en argent et en bronze, provenant du cabinet de M. le comte de J..., pair de France. Vente en octobre.

Catalogue d'Autographes du temps de l'Empire, provenant de la collection du docteur Desgenettes. Vente en août.

Catalogue de Livres anciens, la plupart relatifs à l'histoire de France. Vente en novembre.

Catalogue de Dessins anciens de diverses écoles, provenant des portefeuilles de feu M. F..., marchand d'estampes. Vente en septembre.

Catalogue de Monnaies royales et baronales, françaises et étrangères, provenant du cabinet de M. ... Vente en septembre.

Catalogue d'un choix de Monnaies antiques et de monnaies étrangères, provenant de la vente du cabinet de M. Boucher de Crèvecœur.

Catalogue d'une riche Collection d'armes anciennes; précieuse suite des armes à feu depuis l'invention de la poudre à canon : Armes offensives et défensives, cuirasses, casques, armures, etc., de tous les styles et de toutes les époques; pierriers, arbalètes, fauconneaux, masses, traits, lances, hallebardes, épées, etc., etc.

Catalogue de Tableaux anciens, provenant du cabinet du docteur Ermerins, de Middelbourg, 2e partie.

Catalogue de Médailles romaines et byzantines, rapportées d'Afrique par M. d'Égremont, 2e partie, rédigée par M. Adrien de Longpérier, premier employé au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque du Roi.

Catalogue de bronzes et camées antiques, etc.

Catalogue d'Objets de haute curiosité, Meubles de luxe, et tapisseries.

Imprimerie de Hennuyer et Ce, rue Lemercier, 24. Batignolles.

BULLETIN DES ARTS.

10 AOUT 1846.

DE LA DESTINÉE DES OBJETS D'ART,

ET, PAR OCCASION, DE L'UTILITÉ DES COLLECTIONS SPÉCIALES.

Les objets d'art, dits de Collection, livres, tableaux, dessins, estampes, médailles, etc., n'ont malheureusement, la plupart, qu'une existence plus ou moins éphémère : il n'y a que les chefs-d'œuvre en tout genre qui, une fois bien connus et surtout bien reconnus, puissent échapper aux vicissitudes de cette destinée presque générale, destinée que combat seule avec quelque succès une bonne direction donnée aux ventes publiques. Il faut même ajouter que la détérioration et la destruction totale de ces objets seraient encore plus promptes, sans l'influence conservatrice des collections spéciales.

Voyez ce qui arrive ordinairement :

Les chefs-d'œuvre, c'est-à-dire tout ce qui tient le premier rang dans les collections, les beaux livres, les beaux tableaux, les beaux dessins, les belles estampes, les belles médailles, etc., trouvent toujours, en changeant de propriétaire, la même admiration, le même culte, et partant, la même assurance de conservation. Ils n'ont à redouter qu'un de ces sinistres contre lesquels la volonté de l'homme est impuissante : un incendie, un tremblement de terre, une invasion de barbares. A part ces accidents fortuits dont les chances sont fort rares, les chefs-d'œuvre vieillissent en paix, sous la garde vigilante de leurs possesseurs, qui semblent n'être que des dépositaires soigneux et fidèles. D'ailleurs, le plus grand nombre de ces chefs-d'œuvre ont une garantie de durée, par cela même qu'ils se sont réfugiés dans les musées et les établissements publics, ce qui leur promet une espèce d'éternité ; ainsi, les tableaux du Louvre, les livres et les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, les médailles et les camées du Cabinet des antiques, les gravures du Cabinet des estampes, etc., ne sont-ils pas à l'abri de tout fâcheux événement, sinon du feu, des vols, des architectes, des révolutions et des Cosaques?

Les belles choses, Dieu merci, doivent leur salut à leur valeur vénale autant qu'à leur mérite artistique : on est toujours bon gardien et bon ménager de ce qui coûte cher. Par exemple, que la *Ronde de nuit* de Rembrandt sorte du musée d'Amsterdam, que la *Joconde* de Léonard sorte de celui du Louvre, on est certain que les amateurs de tous les temps se disputeront ces deux merveilles de la peinture; que la Bible de Charles le Chauve, que le Froissard des ducs de Bourgogne soient un jour détachés des Bibliothèques nationales de Bruxelles et de Paris, ces superbes manuscrits ne tomberont jamais dans l'échoppe d'un chétif bouquiniste ; que des livres portant la devise de Groslier, les armes de De Thou, la marque de quelque célèbre relieur, viennent à se montrer dans une salle de vente, la plus obscure et la plus sourde, il se trouvera là, juste à point nommé, quelque bibliophile dévoué, pour recueillir le précieux volume et le sauver du naufrage ; l'agate de la Sainte-Chapelle, le vase de Pergame, n'ont rien à craindre dans l'avenir, excepté, cependant, une pierre lancée par un nouvel Érostrate.

Mais il n'en est pas de même des objets d'art qui forment la plus grande partie des collections, et qui n'ont qu'une importance secondaire en mérite comme en valeur : ils se détériorent, se dénaturent et s'annihilent à mesure qu'ils passent de main en main ; leur période de décadence peut être très-rapide, si quelque amateur ne les prend en pitié et ne les arrache à toutes les causes de ruine qui les menacent.

Les tableaux, tombés chez le brocanteur, sont exposés aux intempéries des saisons, encrassés par la poussière et craquelés par le hâle ; ils sont encore plus tôt perdus, et sans ressource, s'ils ont à subir le nettoyage et la restauration d'un rêveur ou d'un maladroit: quand ils entrent dans cette fatale voie, ils s'usent bien vite jusqu'à la corde et ne trouvent, pour la cacher, que des surcharges de couleurs parasites, sous lesquelles le maître finit par disparaître entièrement.

Le livre, en descendant sur l'étalage du bouquiniste, ne tardera pas non plus à devenir bouquin : il aura bien de la peine à remonter dans une bibliothèque, quand il se sera senti mouillé par la pluie et brûlé par le soleil, quand le veau ou la basane de la reliure n'attirera plus l'œil et la main du fureteur qui fait sa récolte le long des quais et qui la voit diminuer tous les jours. Le livre, après avoir erré tristement de case en case, jusqu'à ce qu'il vienne s'engloutir dans le hideux pêle-mêle des volumes dépareillés à 4 et à 2 sous, retournera sous le pilon pour se remettre en pâte et se transformer en papier blanc.

Le dessin, qui arrive du portefeuille de l'amateur dans celui du marchand, ne s'y conserve pas intact et immaculé, s'il y reste un peu de temps : il s'estompe, il s'affaiblit, il se gâte ; quand il n'aura plus sa fraîcheur qui faisait sa force et sa beauté, il ira bientôt achever de se perdre à quelque exposition en plein air qui effacera les dernières touches du maître. Que si un crayon compatissant essaye de raviver le trait primitif, l'original cessera d'exister et ne ressuscitera jamais.

L'estampe subit les mêmes frottements, la même décrépitude que le dessin : une bonne épreuve se décolorera par l'action de la lumière; le pouce d'un ignorant y laissera une cassure, une déchirure; les taches d'huile ou de graisse ne se feront pas attendre. Il ne faudra qu'un nettoyage malhabile pour rendre cette estampe digne de figurer, collée à la muraille, dans une salle d'auberge.

Et les médailles résistent-elles davantage à des causes pareilles de détérioration ? Dès qu'elles ont été frottées, elles sont dédaignées par le véritable amateur, qui ne leur accorde qu'un coup d'œil de regret ou de mépris; elles ne peuvent donc prétendre qu'à se glisser dans un médailler d'un ordre inférieur. Puis, à chaque changement de propriétaire et de condition, elles s'éloignent de leur premier état de conservation, jusqu'à ce que, n'offrant plus qu'un type effacé, elles s'acheminent inévitablement vers la fonte.

Ajoutez à ces décadences successives celles plus rapides et plus irrésistibles qui résultent d'une variation dans le goût des amateurs, dans la mode du moment. Ce qu'on recherchait hier avec passion, on le dédaigne aujourd'hui; ce qu'on n'eût pas acheté dix francs il y a quelques années, on le paye dix louis à présent; on ne s'en souciera peut-être plus demain.

Les objets d'art n'ont pas l'heureux privilége de pouvoir attendre. Ils disparaissent pour toujours, lorsqu'ils ne sont plus en évidence : on ne leur laisse pas le temps de reconquérir leur vogue et leurs appréciateurs; on les détruit, ou l'on ne fait rien pour ralentir ou empêcher leur destruction. C'est un naufrage après lequel on retrouve bien peu de débris qui surnagent encore.

N'avons-nous pas eu sous les yeux plus d'un naufrage de cette espèce ?

Il y a vingt ans, on estimait peu les bergeries de Watteau, on détournait les yeux devant les têtes de Greuze. Combien de ces charmantes têtes ont succombé aux injures de l'air ! Combien de ces délicieuses bergeries ont servi de paravents de cheminées ! Et les meubles gothiques en bois de chêne et de châtaignier, taillés et ouvragés au ciseau, et les meubles rococo en mosaïque de bois de senteur,

et les admirables incrustations de Boule, ne les avons-nous pas vus livrés à la bande noire des Auvergnats? On faisait des fagots avec les meubles gothiques, on vendait les guéridons et les *bonheur du jour* aux grisettes et aux étudiants, on enlevait l'écaille et l'argent des armoires de Boule!

Ce n'est pas tout : il y a vingt ans à peine, les in-folios des Bénédictins, qui ont repris cours parmi les savants, les livres gothiques français, qui valent maintenant leur pesant d'or, ne se rencontraient guère que chez les épiciers. Les vieux livres, en un mot, étaient frappés de réprobation. Chacun à son tour : c'est maintenant celui des livres modernes qui pourrissent sur les étalages et qui n'auront probablement pas leur revanche.

Que reste-t-il de ces milliers de dessins de maîtres, que Crozat avait rassemblés à grands frais, et qui après avoir coûté plus de 300,000 livres, n'en produisirent pas 40,000 quand ils furent catalogués et vendus par le fameux Mariette?

Que reste-t-il de ces immenses bibliothèques de Secousse, du duc d'Estrées, de Barré, etc., qui, vendues à l'encan avec d'excellents catalogues, classés par les Gabriel Martin, les Barrois, les Debure, etc., ne payaient guère que la rédaction et l'impression de ces catalogues?

Alors on vendait vingt-cinq livres un lot de dessins de Raphael, et deux ou trois sous un poëte français du seizième siècle!

(*A continuer.*)

Nous avons souvent insisté sur le tort réel que la Bibliothèque du Roi faisait aux cabinets de lecture, par suite d'une concurrence que ceux-ci ne peuvent soutenir : on paye en y entrant, on entre gratis à la Bibliothèque du Roi. En effet, tous les cabinets de lecture de Paris sont aux abois, fermés ou près de l'être. Celui qui méritait de survivre à tous les autres, le Salon littéraire du Palais-Royal, n° 88, près le Perron, est aujourd'hui à vendre, et nul acquéreur ne se présente. Cependant, ce salon littéraire est le seul qui renferme 25,000 volumes de bons livres d'histoire et de littérature; c'était là que la plupart des gens de lettres allaient travailler, avant que l'on songeât à économiser le prix des séances, en allant lire et copier à la Bibliothèque du Roi, où l'on a tant de peine à trouver ce que l'on cherche. On y va pourtant, on s'y presse, tant est puissant l'attrait du gratis. Il y a scandale dans cette prostitution de la Bibliothèque du Roi, qui ne sert plus qu'à recueillir la foule des oisifs, et à ruiner de pauvres cabinets de lecture!

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

FRANCE.

PARIS.

Nous regrettons que le défaut d'espace nous empêche de reproduire un article de M. Thoré sur la nécessité d'un nouveau catalogue du Musée du Louvre, article qui a paru dans *le Constitutionnel*, et qui a été répété dans plusieurs journaux de la France et de l'étranger, notamment dans le *Journal de La Haye*. Le rédacteur de ce journal l'a fait précéder des réflexions suivantes, qui témoignent de ce zèle pour les arts, qu'on acquiert naturellement au milieu des chefs-d'œuvre de la peinture hollandaise :

« Nous y avons trouvé d'excellentes choses, aussi bien dites qu'utilement pensées, surtout sur la nécessité de rédiger un catalogue raisonné des tableaux, qui, d'après le plan et les idées de cet écrivain, présenterait l'intérêt d'un vrai livre d'art et d'histoire. Nous croyons faire chose utile que de reproduire cet article et d'appeler en même temps sur ce point l'attention des conservateurs de nos Musées royaux. Il suffit quelquefois d'exposer une bonne idée pour la voir mettre à exécution, surtout quand on la soumet à des hommes éclairés et véritablement amoureux des arts. »

— Les procès à propos de tableaux deviennent très-fréquents et même trop fréquents. On exige des garanties d'authenticité pour vendre un tableau, comme si quelqu'un l'avait vu faire. De là des contestations sans fin, qui accusent souvent peu de bonne foi de part et d'autre. On en jugera par les faits d'un procès qui a fourni à l'un des avocats des parties, M. Henri Celliez, l'occasion de traiter très-habilement la grave et délicate question du commerce des tableaux anciens.

« Ce qui dans les arts, dit la *Gazette des Tribunaux*, fait la valeur de la chose au point de vue des marchands, c'est moins la beauté de cette chose en elle-même que la vogue qui s'attache au nom de l'artiste qui l'a créée. De là, le tableau qui passait hier pour un chef-d'œuvre est aujourd'hui dédaigné et relégué dans un coin. La sixième chambre de police correctionnelle s'occupait encore ces jours derniers d'un procès relatif à un tableau de Greuze.

« Voici les faits : M. Jeaubin, qui fait le commerce de tableaux, avait été séduit par un délicieux petit tableau représentant une tête de jeune fille ; c'était bien le genre de Greuze, et l'on y reconnaissait toute la gracieuseté du pinceau du maître. M. Jeaubin acheta le tableau du sieur Marchand, et il crut faire un excellent marché en ne le payant que 1,000 fr. Il ne doutait pas que ce ne fût un véritable Greuze ; le vendeur n'en doutait pas davantage, car voici le reçu qu'il remit à M. Jeaubin :

« J'ai reçu de M. Jeaubin la somme de 1,000 fr. et un petit tableau de Choilet « pour une toile de *peinture Greuze*, que je lui ai vendue, aujourd'hui 4 mars « 1846. *Signé :* MARCHAND. »

« Des amateurs furent conviés à venir admirer chez M. Jeaubin ce petit chef-d'œuvre de Greuze, et entre autres, un connaisseur habile, M. le marquis Maison. Sans hésiter, celui-ci rendit de suite à ce tableau sa véritable paternité. Il n'était pas de Greuze, mais tout simplement de Mlle Ledoux, une des meilleures élèves de Greuze, morte il y a trois ans à peine.

« Sommé de résilier le marché, le vendeur a résisté, et par suite de son refus, il s'est vu traduit en police correctionnelle pour tromperie sur la qualité de la chose vendue.

« Un témoin, appelé à l'audience par M. Jeaubin, est venu déclarer que le cours moyen, dans le commerce, des petits tableaux de Mlle Ledoux était 6 à 700 fr. De Greuze, un tableau semblable pourrait, selon lui, valoir 10,000 fr.

« Dans ces sortes d'affaires où les fraudes sont fréquentes et qu'il importe d'apprécier en parfaite connaissance de cause, M. l'avocat du roi Mongis a pensé qu'il serait utile que le tribunal renvoyât à l'instruction. En ce moment, un des juges du tribunal est saisi d'un grand nombre d'affaires du même genre, et les experts qu'il nommera pourront également se prononcer sur celle-ci.

« Faisant droit à ces conclusions, le tribunal renvoie à l'instruction. »

Il ne nous appartient pas de préjuger l'issue du procès; mais il nous semble que *peinture Greuze* ne signifie pas *peinture de Greuze*; en outre, un portrait de jeune fille *par* Greuze vaudrait 4 à 7,000 fr.; ce même portrait par Mlle Ledoux ou Mlle Greuze, pourrait valoir 1,000 à 1,500 fr.

— Nous insérons avec d'autant plus de plaisir la réclame suivante, qu'elle ne fait pas honneur au Conseil municipal de Paris :

« L'hôtel Carnavalet, rue Culture-Sainte-Catherine, ce monument historique illustré par le ciseau de Jean Goujon et le séjour de Mme de Sévigné, ne sera pas DÉTRUIT, comme on avait pu le craindre. M. Verdot, chef d'institution, vient d'acquérir cette maison dont il a écrit l'histoire, et qu'il veut conserver aux arts et au pays. »

Comprend-on que personne ne s'était ému de la destruction prochaine de l'hôtel de Carnavalet et qu'on ne songeait ni à l'acquérir des deniers de la ville ni à le défendre contre les démolisseurs? Voltaire avait bien raison de le dire : « Nous sommes Welches et mourrons Welches. »

— Ce qu'on nomme le Musée græco-romain du palais des Beaux-Arts ne nous paraît pas mériter tout le bruit qu'on en fait dans les journaux; il est utile pour l'étude, voilà tout :

« C'est le 20 juillet que la première partie du Musée græco-romain, organisé dans le palais des Beaux-Arts, par les soins de l'architecte, M. Duban, a été ouverte aux études et au public.

« Ce Musée se compose aujourd'hui de deux grandes galeries et d'un couloir. Parmi les merveilleux ouvrages d'architecture et de sculpture qui sont placés dans le Musée, on remarque : le célèbre vase de Sainte-Cécile, le Bacchus, la Polymnie, toutes les Vénus, la Minerve du Vatican, celle d'Albani, la Diane de Gabie, le Brutus du Capitole, le Germanicus, l'Antinoüs du Musée britannique, le Mercure dit l'Antinoüs du Vatican, le Ménandre du Vatican, l'hermaphrodite Borghèse, le Posidippe du Vatican, le Gladiateur mourant du Capitole, le Faune à l'outre du musée de Naples, l'Amazone du Vatican, le Domitien du même palais, ainsi que l'Hercule dit Commode; le roi barbare captif, du palais Farnèse, la base de la colonne Césarienne, l'Auguste et le Jules-César du Capitole, la sphère céleste du musée Bourbon à Naples, le Rémouleur de la galerie de Florence, la caisse d'un char de triomphe, plus de cent bas-reliefs grands et petits, des chapiteaux de colonne, des cippes, des entablements tout entiers, des mascarons, des candélabres, etc., etc., tous chefs-d'œuvre de l'art grec et romain, estampés en plâtre avec un soin extrême.

« Cette première partie du Musée, située dans l'aile du midi de la Cour de marbre, va avoir son pendant en face et au nord, tandis que tous les chefs-d'œuvre de la Renaissance vont être déposés dans l'ancienne église des Petits-Augustins, dépendant du palais, où sont déjà réunies les copies des inimitables chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture de Michel-Ange, à savoir : son Jugement dernier, par Sigalon, le Moïse et les Tombeaux des Médicis.

« Le palais des Beaux-Arts vient, du reste, d'être augmenté d'un amphithéâtre d'anatomie pour les élèves de l'école. »

— On a échafaudé la grande colonne cannelée de la Halle-aux-blés de Paris, pour la restaurer. Cette colonne, un des monuments les plus curieux de Paris, se trouvait jadis dans le jardin de l'ancien hôtel de Soissons, appartenant à Catherine de Médicis, et c'est au sommet de cette colonne, couronnée encore d'une sphère armillaire, que la reine Catherine allait consulter les astres, avec ses astrologues.

— Les arts viennent de faire une nouvelle perte dans la personne de M. Barthélemy Vignon, architecte. Modeste autant qu'habile, il dut à ses talents connus d'être placé auprès des personnages les plus considérables du temps de l'Empire. Il fut successivement architecte de l'impératrice Joséphine à la Malmaison ; du prince Louis Bonaparte, devenu plus tard roi de Hollande ; et enfin du prince Murat, roi de Naples, qui avait pour lui une estime toute particulière. Dans toutes ces positions, M. Vignon avait su garder intacte son indépendance et sa dignité d'artiste éminent. Arrivé dans un âge avancé et près du terme d'une vie si bien remplie par les occupations sérieuses de son art, il avait conservé, malgré ses quatre-vingt-cinq ans, une vivacité d'esprit, une chaleur de cœur et un besoin d'obliger qui ne l'ont jamais quitté, même au dernier moment. Doyen des membres du jury d'architecture de l'Ecole royale des Beaux-Arts, il emporte les regrets de ses collègues.

— Les sculpteurs sont occupés en ce moment à restaurer et à remettre à neuf les sculptures et les ornements de la cour de Louis XIV, à l'hôtel-de-Ville. D'autres artistes, sur une plate-forme volante au sommet du beffroi du même édifice, le rétablissent dans son état primitif. Le grand escalier d'honneur, de la galerie des fêtes, est terminé, ainsi que la galerie elle-même, moins les dorures et quelques peintures peu importantes. En résumé, l'Hôtel-de-Ville, qui a occasionné la démolition de plus de 80 maisons et une dépense de plus de 15 millions de francs, sera entièrement achevé à la fin de la campagne.

— Notre savant correspondant d'Auvillars nous transmet les réflexions suivantes que nous croyons bonnes à communiquer à nos lecteurs :

« Vous disiez à la p. 315 du *Bulletin* (quatrième année) : « On ne saura plus « bientôt au monde ce que c'est que d'avoir une bibliothèque à soi. » J'en trouve une nouvelle preuve dans un passage de la neuvième livraison, tome II, de la *Revue archéologique*. M. Letronne y transcrit trois fragments de sa lettre à M. Jacobs (1), « que la plupart de vos lecteurs (ajoute-t-il) ne connaissent certaine- « ment pas ; car je vois qu'elle est inconnue, à Paris même, de savants archéo- « logues, etc. »

« Donc, il y a, même dans Paris, des archéologues qui ne connaissent pas un ouvrage remarquable, que je possède, moi, simple archéologue de village. Le fait est que ces archéologues ne se soucient point d'acquérir des livres, même ceux qui les concernent spécialement. Ils comptent sans doute sur la Bibliothèque du Roi !...

« Au moment où l'on remet en vogue le format Cazin, il serait juste de réserver une petite place dans les dictionnaires biographiques à l'éditeur qui donna son nom à ce format. A la fin de son édition des *Pensées de Pascal*, Londres, 1781, deux vol., on voit qu'il publiait, à cette époque, une collection de poëtes anglais, une collection de poëtes italiens, un théâtre anglais, etc. »

(1) Voir l'*Appendice aux Lettres d'un antiquaire à un artiste*, etc. Paris, Jules Labitte, 1840, in 8°.

— Nous trouvons dans la préface des *Souvenirs d'un vieux Greffier*, que le journal le *Droit* publie en feuilletons, quelques renseignements très-neufs et très-curieux sur les anciens greffiers du Parlement de Paris, considérés comme bibliophiles, littérateurs et amis des arts. C'est seulement à ce point de vue que nous pouvons nous intéresser à l'histoire des greffiers.

« L'institution des greffiers du Parlement remonte bien au delà du règne de Philippe le Bel, qui rendit, comme on sait, le Parlement sédentaire à Paris. Sous saint Louis, on voit déjà les greffiers suivre le Parlement ambulatoire, et se livrer non-seulement à des travaux judiciaires, mais à des travaux littéraires. Le moine Oudon nous a laissé, dans sa curieuse chronique latine du règne de Louis IX, un monument de la sagacité et de l'érudition des greffiers du Parlement. Voici la traduction fidèle du fragment qui les concerne, dans le manuscrit d'Oudon :

« En ce temps-là (vers 1255), le roi Louis IX étant venu en Poitou avec son Parlement pour juger les procès de ses sujets, il prit de là occasion de visiter les églises et monastères qui se trouvaient autour de la ville de Poitiers. Le roi alla passer quelques jours au moutier des Ormeaux, dont un vénérable personnage de la famille des comtes de Foix était abbé. Or, ce monastère possédait un grand nombre de manuscrits arabes, maures et chaldéens, qui provenaient de juifs et de synagogues, et dont les clercs s'étaient emparés lors de l'expulsion des juifs du Poitou, sous Philippe Auguste. Ce qu'ayant appris, les greffiers du Parlement, tous hommes doctes et amoureux de la science, prièrent le premier président de demander au roi et à l'abbé du moutier des Ormeaux, la permission de collationner, lire, manier et cataloguer tous ces manuscrits. Le roi voulut bien, et l'abbé ne demanda pas mieux. Voilà donc nos greffiers s'escrimant dans une grande salle du couvent, disposée à cet effet, à secouer, déchiffrer, et inscrire sur des carrés de parchemin les titres et usages de ces volumes. Mais pour que le cours de la justice ne souffrît pas de ces travaux de bibliographie, ces diligents et consciencieux écrivains prenaient sur le temps de leur sommeil pour venir travailler au monastère des Ormeaux. Tant ils firent, qu'à leur départ, qui arriva vers les derniers jours de la semaine des Brandons (la Pentecôte), ils emportèrent sur leurs mules trente ou quarante sacs remplis de notes et observations qu'ils avaient recueillies. Le roi et l'abbé des Ormeaux furent charmés l'un et l'autre de l'experte adresse et facilité de MM. les greffiers du Parlement, surtout l'abbé des Ormeaux, qui, grâce à eux, apprit au juste la valeur de ses livres, et les trouva rangés fort civilement dans la salle destinée d'abord à cette besogne, et qu'il décora dès ce moment du titre de bibliothèque. »

« On le voit, les greffiers du Parlement au treizième siècle n'étaient pas seulement des registrateurs de sentences, mais encore de patients et laborieux érudits. L'Académie des inscriptions et belles-lettres leur doit peut-être sa naissance : à coup sûr, les greffiers du Parlement de Paris furent les académiciens du treizième et du quatorzième siècle.

« Sous le règne de Louis XII, les greffiers du Parlement ont un tel renom de prudhomie, d'habileté et de lumières, que le roi, dont le délassement le plus vif était de venir voir juger des causes à la Grand'Chambre, fait choix de deux greffiers de cette Grand'Chambre pour gardes particuliers de sa bibliothèque et de ses manuscrits déposés dans la tour du Louvre. MM. Lahonet et Guidamour, objets de cette flatteuse distinction, parviennent à mettre un si bel ordre dans la bibliothèque du Louvre, que Louis XII les récompense l'un et l'autre, quelques années après, par une charge de maître des requêtes...

« Au retour du calme et de la paix (après la Ligue), les greffiers du Parlement

de Paris reprennent leur allure placide et laborieuse. Un poëte, éternel honneur des muses françaises, Boileau-Despréaux, naît dans la poudre du greffe; et de cette même poudre croissent et s'élèvent, de 1635 à 1789, le savant et judicieux Mathieu de la Reynière, greffier en chef du Parlement, membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres; l'historien exact et modeste Hue de Segalade; Michel Vernet, antiquaire; Honoré-Sébastien Rioult, bibliographe instruit et patient; Pierre Samson et Anastase de Bramepoux, traducteurs élégants de Properce, de Juvénal et de Perse; enfin Pierre-François de Lorgemont, dont le fils a laissé un nom honorable dans le barreau de Paris...

« En 1717, M. Raymond de la Sagette, greffier en chef du Parlement de Paris, possédait en son hôtel, rue Saint-André-des-Arts, la plus belle collection de tableaux que jamais particulier ait eue. Le régent de France, Philippe d'Orléans, qui était, lui aussi, amateur de beaux tableaux, alla visiter la galerie de M. de la Sagette, et fut frappé de la richesse et du choix de cette collection. Le régent demanda à acheter trois ou quatre toiles capitales pour sa galerie du Palais-Royal. « Monseigneur, répondit M. de la Sagette, je ne vends pas mes tableaux, mais je les offre à Votre Altesse Royale. » Le prince fut émerveillé de ce présent, car les tableaux de l'Ecole bolonaise et de l'Ecole flamande valaient plus de 50,000 écus. Pour ne pas être en reste de générosité avec le greffier en chef du Parlement, il lui envoya en échange de ses tableaux une superbe tabatière enrichie de diamants et le brevet de conseiller d'Etat au nom du roi. M. de la Sagette vendit alors sa charge de greffier en chef du Parlement. Ce greffier en chef avait plus de 200,000 fr. de rentes. »

— Voici comment les trouvailles numismatiques sont annoncées dans l'*Echo de Vesonne* et dans la plupart des journaux de départements :

« Une médaille en or, de la dimension d'une pièce de cinq centimes et d'une valeur marchande d'environ 80 francs, a été trouvée dernièrement incrustée dans un bloc de ciment découvert par hasard dans un jardin de notre ville. Cette médaille portait l'effigie de l'empereur Néron. Elle est remarquable par la beauté du travail et sa parfaite conservation. »

DÉPARTEMENTS.

Calvados. — La ville de Falaise, à l'instar d'un grand nombre de villes, a désiré élever à Guillaume le Conquérant un monument digne de ce prince, né dans ses murs en 1027. Une commission a été formée et elle n'a pas tardé à réunir les fonds nécessaires pour subvenir aux frais d'une statue pédestre. La commission pensa alors qu'il fallait étendre le cercle des souscripteurs et faire un appel aux nobles familles anglaises dont l'origine normande ne s'est pas effacée par le temps. La statue pédestre deviendra équestre, grâce à l'Angleterre.

Haute-Garonne. — On nous écrit d'Auvillars :

« M. Benech, professeur de droit romain à la Faculté de Toulouse, a mis au jour d'intéressantes *Etudes sur Horace*, dans lesquelles la philologie et la science du droit s'éclairent mutuellement. . . . . . *alterius sic altera poscit opem... et conjurat amicè.*

« M. de Labouïsse va publier des *Lettres biographiques sur Maynard*, où il développera divers points d'histoire littéraire qu'il a déjà traités avec succès dans la *Mosaïque du Midi*. Ce recueil renferme de précieux détails sur les *Ranchin*, magistrats et poëtes, oubliés dans la Biographie Michaud, notamment l'auteur du triolet, si connu, sur *le Premier jour du mois de mai*. Heureux le temps où l'on s'immortalisait à si peu de frais !... »

MOSELLE.— « La Société française pour la conservation des monuments historiques, qui vient de tenir session à Metz, a voté plusieurs sommes en faveur des monuments dépendant de la division de cette ville. Elle a alloué, entre autres secours, 200 francs pour élever une pierre monumentale à la place où Charles-Quint, après avoir pratiqué une brèche dans les remparts de la ville, fut repoussé, principalement par le courage des habitants qui lui opposèrent un second rempart. Une somme de 50 francs a également été votée pour une inscription à la mémoire de Harelle, boulanger, qui sauva la ville de Metz au siége de 1473. »

Voici un honorable exemple donné par une Société particulière, qui vient en aide au Comité des arts et monuments établi près du ministère de l'instruction publique; mais il faut bien des exemples pareils avant qu'on en suive un seul.

ÉTRANGER.

ITALIE. — On écrit de Rome, le 26 juillet :

« On vient de découvrir dans notre ville un tableau de Michel-Ange et un tableau de Raphaël : le premier représente la mise au tombeau du Christ; l'autre est un portrait du célèbre cardinal del Monte, portrait qui ressemble exactement à celui que Raphaël a fait du même cardinal dans la peinture à fresque du Vatican, qui représente l'institution du droit canon.

« Les deux toiles ont été achetées parmi de vieux tableaux : celle de Michel-Ange par M. Mac-Caul, jeune peintre écossais; celle de Raphaël par M. Cardeni, marchand d'objets d'art. Au dos du cadre de l'œuvre de Buonarotti se trouve une petite plaque en fer-blanc où sont empreintes les armoiries de la famille Farnèse. »

Nous nous défions singulièrement des trouvailles de tableaux de maîtres et nous ne voyons guère que des réclames officieuses dans la publicité qu'on donne à de pareilles trouvailles. A Rome surtout, il y a toujours d'honnêtes Anglais prêts à payer en *souverains* ce qui se trouve ainsi. Nous sommes en France moins crédules, sinon plus connaisseurs.

PIÉMONT. — On écrit de Gênes, le 18 juillet :

« Le monument de Christophe Colomb, que le gouvernement a fait exécuter en marbre pour la ville de Gênes, est terminé et sera érigé incessamment sur le quai de Darsena, situé sur notre port intérieur. L'inauguration de ce monument aura lieu dans le courant de septembre, pendant la tenue du Congrès dans notre ville. Le roi et la famille royale honoreront de leur présence cette solennité. »

L'érection de ce monument nous rappelle que la ville de Dieppe ferait acte de reconnaissance en accordant une colonne ou une inscription à la mémoire de ces hardis pilotes dieppois qui préparèrent la découverte de l'Amérique et qui y abordèrent peut-être avant Christophe Colomb.

ALLEMAGNE. — On écrit de Leipsick, le 5 juillet :

« Hier matin, notre municipalité a ouvert une souscription pour faire ériger à Leipsick un monument en l'honneur de Leibnitz. Le chiffre de la souscription s'est élevé, pendant la journée d'hier même, à 16,000 thalers (60,800 fr.), dont 12,000 thalers (45,600 fr.) par quatre maisons de banque de cette ville.

« L'Académie des sciences de Berlin, dont Leibnitz provoqua la création, et dont lui le premier fut nommé président, a fait frapper à sa mémoire une

grande médaille qui porte d'un côté le buste de cet homme célèbre, et de l'autre côté des figures allégoriques représentant les sciences qu'il cultivait. »

— On écrit de Hanovre, le 3 juillet :

« A l'occasion du deux centième anniversaire (21 juin) de la naissance de Leibnitz, qui a passé une grande partie de sa vie dans notre capitale, où il est mort, on a ouvert pour la première fois au public la chambre de Leibnitz, à la Bibliothèque de Hanovre. Cette pièce contient un grand nombre d'objets qui ont appartenu à cet illustre philosophe, tels que plusieurs de ses manuscrits édits et inédits; parmi ces derniers, son journal de 1696 et sa correspondance avec le duc de Hesse; le fauteuil où il était assis et le livre qu'il lisait au moment où la mort le frappa. Ce livre est le premier volume de l'*Argenis*, de Barclai, édition d'Amsterdam. L'élève et l'ami de Leibnitz, M. Eccard, y a écrit la note suivante en latin : « L'illustre Leibnitz avait dans ses mains et lisait ce livre, lorsque, en l'an 1716, le quatorzième jour de novembre, une mort inattendue le surprit. Témoin, George Eccard.

« La maison que Leibnitz possédait et où il demeurait, à Hanovre, a été acquise par notre gouvernement et portera désormais le nom de *Musée Leibnitz*. On y déposera tous les objets que l'on pourra se procurer à l'avenir. »

ANGLETERRE. — On écrit de Londres, le 16 juillet :

« Le célèbre gobelet de Shakspeare vient d'être vendu aux enchères publiques moyennant 121 guinées (3,267 fr.) à un sieur Isachs, marchand de curiosités.

« Ce gobelet, qui a été fait, en 1756, par un horloger nommé Thomas Sharp, avec du bois provenant du mûrier que Shakspeare planta lui-même, en 1609, auprès de sa maison à Strafford-sur-Avon, est un vrai chef-d'œuvre. Il a onze pouces de hauteur, et il est entouré de cercles en argent doré; sa surface extérieure et son couvercle, qui est en bois du même arbre, sont ornés de sculptures représentant des scènes des principales pièces de théâtre de Shakspeare, et qui sont exécutées avec une telle finesse, qu'il faut armer les yeux pour en découvrir tous les détails.

« Ce gobelet fut donné à Garrick par le maire de Strafford lorsque ce grand artiste célébra à Strafford, en 1764, le deux centième anniversaire de la naissance de Shakespeare. Après la mort de Garrick, M. John Davisson, banquier de Londres, en fit l'acquisition, et c'est à la vente des objets mobiliers de la succession de ce dernier que M. Isachs l'a acheté. »

Nous croyons que le fameux verre à boire de Luther serait vendu encore plus cher que le gobelet de Shakspeare; mais, à coup sûr, l'écritoire de Boileau, que possédait feu M. Villenave, ne trouvera pas un prix aussi élevé que celui de ce gobelet. On n'attache pas chez nous, comme en Angleterre, une espèce de culte à ces reliques qui ont appartenu aux grands hommes. Il n'y a peut-être en France qu'une canne de Voltaire, celle donnée par l'empereur au baron Dubois après l'accouchement de Marie-Louise : il y en a plus de vingt à Londres.

DANEMARCK. — On écrit de Copenhague, le 16 juillet :

« Hier, on a ouvert à Copenhague une bibliothèque fondée par le gouvernement et destinée exclusivement aux élèves des colléges et des gymnases royaux de notre capitale, qui seuls ont le droit de lire dans le local même de cette bibliothèque et d'emprunter les livres qui la composent. Cet établissement possède déjà plus de 3,000 volumes, et il recevra sous peu de jours des autres bibliothèques publiques de Copenhague tous les doubles que celles-ci possèdent d'ouvrages qui pourraient convenir à sa spécialité. »

Voilà une institution utile et libérale qui devrait faire réfléchir le ministre

de l'instruction publique en France sur le sort de la belle bibliothèque de Sainte-Geneviève, transformée en cabinet de lecture et en salle de travail pour les étudiants en droit et en médecine!

CORRESPONDANCE.

Au Directeur du *Bulletin de l'Alliance des Arts*.

Peut-être vous souvenez-vous, mon cher ami, qu'au sujet d'un manuscrit qui se trouvait dans l'admirable bibliothèque de M. de Soleinne (c'était, si ma mémoire est fidèle, une traduction de la *Cecaria* de Caraciolo) (1), nous nous entretînmes du sieur Roland des Jardins, littérateur qui ne fut pas sans quelque mérite et qu'on chercherait en vain dans cette *Biographie universelle* où se sont glissées tant de célébrités équivoques. Je vous annonçais que je possédais un volume assez curieux de cet écrivain; je vous en promis la description, la voici :

Recueil de quelques vers latins, italiens et françois de différents autheurs, dediés et faictz en faveur de Monsieur Du Jardin. Paris, 1610, in-8°, sans nom de libraire. Exemplaire avec la signature de G. Colletet.

On remarque sur le frontispice les armoiries de Du Jardin, armoiries *parlantes*, puisqu'elles offrent un jardin, des arbres, une haie. Tout autour, en deux cercles concentriques, on lit d'abord son nom tout au long : *Roland Du Jardin, sieur des Roches*, ensuite deux anagrammes : *D'un nid royal ard; D'un dard loin ira*. Au-dessous, une devise latine : *Neminem lœdere et liberum esse, N. A. C. D.*

Parmi les pièces de vers adressées à Du Jardin et qui toutes célèbrent ses louanges, en se conformant à ces échanges complimenteurs dont les premiers feuillets de presque tous les ouvrages du temps offrent des exemples aussi fastidieux que multipliés, parmi ces panégyriques plus ou moins outrés, on trouve deux sonnets de Bertauld, des vers de Durant de la Bergerie, des vers latins de Dorat,

(1) N° 4132 du Catal., t. IV, p. 26. Nous avons dit d'après le catalogue de La Vallière dans lequel figure ce manuscrit autographe, n° 3790, que cette traduction avait pour auteur Roland Brisset, sieur du Jardin, plus connu par son *Théâtre tragique* (*Tours, Claude Monstr'œil*, 1590, in-4, contenant des traductions de Sénèque). Nous regrettons que notre savant et infatigable correspondant n'ait pas cherché à découvrir si le sieur des Roches était un autre poëte que le sieur du Jardin, et si Roland Brisset, qui se qualifiait de sieur du Sauvage, était le même que Roland du Jardin. A notre avis, il n'y a là qu'un seul poëte sous différents noms ou surnoms. Voyez la note du n° 131, dans le supplément au premier volume du catal. Soleinne. (*Note du rédacteur.*)

des vers italiens, des acrostiches. On y remarque surtout une lettre de l'ancien secrétaire de Philippe II, de cet Antonio Perez, qui vient de fournir à M. Mignet le sujet d'un beau livre; elle est datée de Saumur le 12 mai; elle montre que, dans son exil, le rival du terrible monarque espagnol n'était point revenu de ses *erreurs amoureuses*, qui avaient déjà été pour lui le motif de tant de catastrophes. Je copie le texte; il est presque aussi facile à entendre que le latin d'A-Kempis :

« Amo un poquito en Francia come si mo huviera ido bien en esta mercancia. Pero que marinero dexo de bolaer a l'agua por miedo de tormentas pesadas y e lo bueno que me dize mi Metressa que no entiende mi lingua y yo le digo que conque entienda a mi Alma, me contento y entendio esto. »

A la suite de ces divers écrits, Du Jardin en a placé quelques-uns de sa composition : une lettre du philosophe Lynderach au roi Cutleber, sur l'incommodité du mariage; la traduction en prose d'une héroïde d'Ovide (Héro à Léandre); des lettres d'amour supposées, etc. Tout cela, il faut l'avouer, n'est pas fort amusant.

Le volume en question se compose de trois parties de 35, 90 et 38 pages; chacune est paginée séparément. J'ai cherché inutilement ce volume sur quelques-uns des catalogues les plus riches; je serais tenté de croire qu'il rentre dans une catégorie, nombreuse au delà de la Manche, mais toujours rare en France, surtout au dix-septième siècle, dans celle des livres *printed for private circulation*, qu'on ne peut obtenir que de la généreuse obligeance de l'auteur ou de l'amateur qui en fait les frais.

Agréez, etc. C. B.

VARIÉTÉS.

Curiosités bibliographiques.

(Suite. — Voir le *Bulletin* du 10 juillet.)

Donnons les titres de quelques-uns des pamphlets d'Henley, tels que nous les fournit la *Bibliomania* de Dibdin :

Manifestation de Dieu aux Hollandais par l'entremise d'une étoile.

Le général Thumbissimo (expression qu'on traduirait assez bien par *Poucetissime*).

Au meurtre! au feu! où? où?

Tous pervertis; pas un homme de bien; non; pas même un seul.

Donnons beau jeu à saint Patrice.

Une Armée battue et enterrée.

Divers écrivains britanniques du seizième et du dix-septième siècle ont, au milieu des querelles politiques et religieuses, donné de même à leurs écrits les intitulés les plus grotesques, mais le sel de ces pointes, de ces jeux de mots, ne résiste guère à l'épreuve de la traduction ; nous nous bornerons à citer le pamphlet suivant : C'est une figue pour mon filleul ; casse cette noisette ; ferme soufflet appliqué sur la joue de l'imbécille Martin, par quelqu'un qui appelle un chien un chien.

Le Quadragesimal spirituel c'est à sauoir la salade, les febues frites, les poys passez, la puree, la lamproye, le saffren, les oranges, la violette de mars, les pruneaux, les figues, les alemandes, le miel, le pain, les eschauldez, le vin blanc et rouge, l'ypocras, les invitez au disner, les cuisiniers, les serviteurs à table, les chambrieres servant de blanches nappes, serviettes, pots et vaisselles, les graces après disner, le luc ou harpe, les dragées, Pasques flories et les grandes Pasques. Puis enfin le double des lettres du Sainct-Esprit, envoyées aulx dames de Paris, veufves, jeunes religieuses, filles et pucelles, touchant les voyages de Pasques. *Paris, veuve Michel Lenoir*, sans date, in-4°. (Ce titre que nous nous serions fait scrupule d'abréger, est tout au long au catalogue Duriez, n° 284, et l'ouvrage, sans doute à la faveur de son titre, s'éleva au prix de 90 francs.)

Indiquons aussi deux livres mystiques venus d'au delà des Pyrénées ; il en poussa jadis par milliers dans le sol de l'Espagne, mais nous ne pouvons tout indiquer :

Triangulo de las tres virtudes theologicas y cuadrangulo de las cuatro cardinales, por M. Sanchez, Toledo, 1595.

Eva y Ave, por A. de Souza Macedo, Lisboa, 1620.

Chez les Anglais, les titres bizarres durent également trouver faveur. Personne, dans l'art de parler ainsi aux yeux, d'épicer fortement un frontispice, ne surpassa un certain Henley, prédicateur, charlatan, pamphlétaire, que Pope a placé dans un de ses vers, qu'Hogarth a dépeint dans une de ses mordantes caricatures.

Les écrivains orientaux, les rabbins, ne manquaient guère de donner pour titres à leurs écrits une expression figurée, métaphorique, qui n'avait aucun rapport avec le contenu du livre. Contentons-nous d'indiquer en ce genre les imaginations de deux docteurs israélites.

Manasses Azaria, *Cannephi Jonah*, les Ailes de la colombe, traité des dispositions de la paix et des fondements de la cabale.

» *Majan gannim* ou Fontaine des jardins.

» *Asei rimmonim* ou Suc des grenades. Ce sont deux traités de grammaire.

Manasses de Lonzano, *Schte Jadoth* ou les deux Mains; dissertations critiques sur le texte de l'Ecriture. Cet ouvrage est divisé en deux parties, la main du pauvre et la main du roi. Chaque main est divisée en cinq doigts; de ces dix doigts, quatre sont restés inédits: il est assez vraisemblable qu'ils le demeureront toujours.

La bibliographie française offre de son côté bon nombre de titres tout à fait bizarres et inventés sans doute pour s'emparer des yeux, de l'attention d'un public blasé. Nous nous contenterons d'en placer ici deux seulement :

Cela est singulier, histoire égyptienne, traduite du chaldéen, par un rabbin génois (c'est un libelle satirique de Chevrier).

Un pot sans couvercle et rien dedans (par Eusèbe Salverte), roman satirico-allégorique.

Il serait facile d'étendre considérablement la liste que donnent les *Curiosités bibliographiques* d'ouvrages de dévotion et de mysticité, dont les titres bizarres attirent encore l'attention des curieux. En voici quelques-uns que l'on placera, si l'on veut, dans une seconde édition :

Les Sept degrés du temple de Salomon, Paris, 1620.

Le sacré Chariot de l'Aurore de grâce, 1628.

Chariot angélique conduit par saint Michel, pour mener les âmes à Dieu, 1632.

La Florence convertie à la vie dévote, par la victoire de douze bataillons de l'Amour de Dieu obtenue sur douze escadrons de la Vanité, par le père Philippe d'Angoumois, Paris, 1626, in-8°.

Les Baisers spirituels, par Rivaux, 1605.

La Fontaine d'Hélie, arousant le parterre de l'Église et des âmes dévotes, divisée en quatre canaux, par le père Toussaint Foucher, Lyon, 1639, in-12.

Le Cabinet de l'âme fidèle, où sont contenus le miroir, la bague, la couronne et le corset spirituel, par Jacques Froye, Douay, 1583.

A côté des livres ornés de titres bizarres, on peut ranger ceux qui portent des lieux d'impression grotesquement supposés; nous laissons de côté toute une série de livrets licencieux qui s'annoncent impudemment comme exécutés dans des villes dont le nom ne peut pas toujours s'écrire; d'autres portent la rubrique significative de Lampsaque (1); d'autres encore composés dans des intentions satiri-

(1) Une traduction de la *P..... errante* de l'Arétin, 1760, 8e édition enrichie de pièces de vers du même genre, porte la rubrique de *Lampsaque*. C'est le même nom qui figure au frontispice d'un petit roman ordurier intitulé *Clémentine*,

ques ou imprégnés de ce libertinage musqué et fardé, à la mode du temps des Crébillon fils et des Voisenon, se présentent comme imprimés loin de Paris, en des contrées où l'on n'imprime pas. Se rangent d'eux-mêmes dans cette catégorie des livres tels que les suivants :

Les Bijoux indiscrets, *au Monomotapa.*

Angola, *à Agra, avec privilège du Grand-Mogol.*

Neraïr et Melhoë, *imprimé à *, se vend à *, l'an de l'âge de l'auteur* 60.

Éloge de l'ivresse, *à Bachopolis.*

Histoire des rats, *à Ratopolis.*

Anecdotes pour servir à l'histoire secrète des Ebugors. *Medoso, l'an de l'ère des Ebugors* 3333 (anagramme qui se révèle de lui-même).

Mélanges confus (par de Morande), *imprimé sous le soleil.*

Le philosophe cynique (par le même), *imprimé dans une île qui fait trembler la terre.*

Alphonse, dit l'Impuissant, tragédie, *à Origénie, chez Jean qui ne peut.*

Trop longue serait la liste des ouvrages imprimés à Sardanapolis, Stamboul, Cythère, Paphos, le grand Caire, Montmartre, Gaillardopolis, Luxuriopolis, Bicêtre, Amathonte, Astracan, Ridiculomanie, Calceopolis, Equivopolis, Baliverne, etc.

Les recueils trop connus de figures d'après de fausses pierres gravées du temps des Césars, s'annoncent avec justice comme sortant des ateliers de Caprée.

Les bibliophiles donnent volontiers asile chez eux à certaine édition du *Cabinet satyrique*, dont le frontispice porte : *Au mont Parnasse, de l'imprimerie de messire Apollon.* Des ouvrages très-peu décents, très-irreligieux, portent l'indication de *Rome* ou du *Vatican, avec approbation de Sa Sainteté.*

Un des plus anciens ouvrages dans lesquels on ait fait usage de ces indications supposées de lieux d'impression, c'est sans doute le rarissime recueil intitulé : *Collectanee de cose facetissime*, imprimé à Milan, vers 1514, avec la désignation suivante : *Stampato in Goga Magoga.* (Voir le *Manuel du libraire*, 1844, t. IV, p. 813.) Quelque temps après, la *Tariffa delle P...* (ce volume si rare, dont un exemplaire s'est payé 400 fr. à la dernière vente Nodier) mettait sur son titre : *Stampato nel nostro hemisfero.* Un petit poëme que l'Arétin avait entrepris, mais qu'il n'acheva point, sans doute parce que la décence y était ménagée, l'*Orlandino* portait de son

an 7, in-18, de l'*Esprit des mœurs au dix-huitième siècle*, 1790 (comédie sur laquelle on peut consulter le Catalogue Soleinne, n° 3867), etc.

côté : *Stampato nela stampa pel maestro dela stampa dentro de la citta in casa e non di fuora, nel mille vallo cercha.*

L'abbé Rive, bibliographe médiocre, disputeur acrimonieux, indiquait, comme sortis des presses de Discaiopolis, d'Eleutheropolis, de Nomopolis, de Charitopolis, les pamphlets qu'il lançait contre Debure ou contre Mercier de Saint-Léger.

C'est à *Cosmopolis* qu'ont été imprimés les *Ragionamenti* de l'Arétin (Amsterdam, Elzevir), les poésies vénitiennes et plus que libres de Georges Baffo (Venise).

Les écrits des Sociniens adoptèrent assez longtemps la rubrique d'*Irénopolis*.

Les bibliophiles connaissent bien certaines éditions du *Moyen de parvenir*, imprimées *nulle part*, ou bien à *Chinon, de l'imprimerie de François Rabelais, l'année pantagruéline.*

Il n'est pas rare de rencontrer, dans toute bibliothèque où le caprice a réuni des facéties *de haulte gresse*, des livres tels que ceux-ci :

Facetiæ facetiarum, *Puthopoli*.

Nugæ venales, *apud neminem, sed tamen ubique*.

Les vieilles Lanternes, *Pneumatopolis, chez tous les débitants de vérités à la mode*, 5871.

L'Esclavage rompu (il s'agit de la servitude du dieu Crepitus), *à Pordepolis, à l'enseigne du Zéphire-Artillerie.*

L'Art de péter, *en Westphalie, chez Florent Q., rue Pet-en-gueule.*

Le Livre des quatre couleurs, *aux quatre éléments, de l'imprimerie des quatre saisons*, 4444.

Le Calendrier des fous, *à Stultomanie, chez Mathurin Petit-Maître, l'an depuis qu'il y a des fous*, 7737.

Mille et une fadaises, *à Baillons, chez l'Endormy, à l'image du Ronfleur.*

Contes théologiques, *de l'imprimerie de la Sorbonne, se vend aux Chartreux, chez le portier.*

Mais en voilà assez, trop sans doute, sur cette matière.

Toutes les personnes familiarisées avec la vieille littérature française savent qu'il s'était introduit l'usage de désigner le nom de l'auteur d'un livre dans une devise, qui se plaçait soit à la fin du livre lui-même, soit après l'avis préliminaire au lecteur, et une anagramme plus ou moins fidèle voilait ce mystère. Le *Formulaire de Bredin*, l'une des plus ingénieuses facéties du seizième siècle, a été restitué à Benoist du Troncy, examen fait de la devise qui s'y intercale en guise de signature : *Bonté ny soit*. Une farce licencieuse et fort rare,

le *Valet à tout faire* (Lyon, 1606), a son épître dédicatoire souscrite des mots : *Roc bien acquis*, anagramme de Jacques Corbin. La tragédie d'*Octavie*, Rouen, 1599, s'annonce comme « composée par celui qui porte en son nom tourné : *Ung à luy m'ellut à gré* (Guillaume Regnault) ».

Nous avons eu le regret de rencontrer, dans les *Curiosités bibliographiques*, un certain nombre d'erreurs, résultat inévitable d'une rédaction un peu hâtive ; en voici quelques-unes que nous relevons à l'ouverture du livre.

L'imprimerie ne fut point introduite à Bordeaux en 1529 ; dès 1520, Gaspard Philippe, typographe, qui avait déjà exercé à Paris, y mit au jour un gros in-folio, sur l'art de guérir, œuvre du docteur Farrega ; la nouvelle édition du *Manuel* décrit en détail ce très-rare volume.

Il est fort douteux que l'auteur de l'audacieux pamphlet, connu sous le nom du *Cochon mitré*, se soit nommé Chavigny ; il est bien démontré qu'il n'a point passé trente ans enfermé dans une cage de fer au Mont-Saint-Michel. (Voir le catalogue Leber, n° 4478, l'*Analectabiblion*, de M. D. R., t. II, p. 412.)

Le poëte astrologue, brûlé à Bologne, en 1327, se nommait Cecco (et non *Secco*) d'Ascoli.

Nous reviendrons peut-être une autre fois sur l'in-18 qui nous a suggéré toutes ces observations ; après lui, il reste encore une immense récolte à faire dans le champ *des singularités livresques* ; après lui, on trouverait encore à former mille faisceaux de ces petites circonstances bibliographiques, « qui ont plus de charme qu'on ne pense, quoiqu'elles aient encore moins d'importance qu'on ne le dit. »

RAPPORT ANNUEL

DE LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES, AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Monsieur le ministre,

Malgré l'intervalle de temps assez considérable qui s'est écoulé depuis que la Commission a eu l'honneur de vous présenter un aperçu général de ses travaux, elle ne peut vous signaler aujourd'hui d'amélioration bien notable dans la situation des monuments historiques ; elle se voit, au contraire, obligée de reproduire ici les regrets et les vœux qu'elle exprimait dans son dernier rapport.

La faiblesse du crédit dont vous avez bien voulu qu'elle vous proposât la répartition annuelle, imprime nécessairement une grande

lenteur aux réparations qui s'exécutent, aux frais de votre département. Concilier l'économie la plus sévère avec les nécessités commandées par la situation des monuments ou la nature des travaux; tel a été le but constant des efforts de la Commission. Avec des ressources notoirement insuffisantes, on pourrait s'applaudir de n'avoir suspendu aucune des grandes restaurations entreprises, d'en avoir assuré l'exécution et limité la durée : on a obtenu encore un succès plus difficile, en parvenant à secourir ou même à racheter des monuments dont la conservation semblait désespérée.

Le plus important de tous était l'église de Saint-Julien, à Tours, admirable modèle de l'architecture du treizième siècle, arrivée à son plus complet développement. Devenue propriété particulière, cette église allait être entièrement dénaturée, lorsqu'une allocation très-considérable, que vous avez bien voulu accorder, et le concours généreux de M. l'archevêque de Tours, ont permis d'en effectuer l'acquisition. Si l'église de Saint-Julien est désormais garantie de la destruction, il est bien à désirer qu'elle reçoive promptement la meilleure et la seule destination qui lui convienne. Pour la réparer et la rendre au culte, de grands sacrifices sont encore nécessaires, et vous les avez prévus. L'assistance de M. le ministre des cultes ne saurait lui manquer, et bientôt, sans doute, Saint-Julien reprendra son rang parmi les plus belles églises de la France.

Vous avez également autorisé l'acquisition de l'église romane de Silvacane, et obtenu du propriétaire de l'abbaye de Fontfroide la conservation de son beau cloître et de son église. Ces deux édifices, d'une architecture si remarquable, n'exigeront plus maintenant que quelques faibles dépenses d'entretien.

La libéralité des Chambres a pourvu par un crédit spécial aux réparations de quelques grands monuments, trop coûteuses pour être imputées sur le budget du ministère de l'intérieur. Grâce aux études approfondies que vous aviez prescrites, on a la certitude que les travaux maintenant en cours d'exécution ne dépasseront pas les évaluations annoncées. Cependant une de ces restaurations demeurerait incomplète si le projet ne recevait pas une extension indispensable. Les réparations qui s'exécutent au château de Blois, dont vous avez apprécié vous-même l'excellente direction, devront-elles se borner à la partie de l'édifice construite sous François Ier? Ne comprendront-elles pas et la vaste salle des Etats et le corps de bâtiment élevé par Louis XII? En vous rappelant un vœu déjà exprimé par les deux Chambres, la Commission se plaît à espérer que les mutilations qu'a subies ce noble palais cesseront bientôt d'affliger les regards.

Lorsque vous avez demandé un crédit spécial pour le château de Blois, les arènes d'Arles et l'église de Saint-Ouen, vous annonciez, monsieur le ministre, qu'il faudrait encore avoir recours, et plus d'une fois, à des allocations extraordinaires, comme au seul moyen de conserver des monuments d'un intérêt non moins incontestable, et dont la restauration dépasserait de beaucoup les ressources ordinaires dont vous pouvez disposer. Vous avez autorisé la Commission à faire préparer des projets et des devis pour la consolidation de ceux de ces édifices qui inspirent les plus sérieuses inquiétudes. Aujourd'hui ces projets sont terminés. Ils ont été examinés avec la plus scrupuleuse attention, réduits même aux travaux urgents et indispensables. Les noms des monuments pour lesquels des secours extraordinaires sont réclamés vous prouveront que la Commission s'est montrée sévère dans son choix. Il s'est porté sur des édifices qui sont, pour ainsi dire, des *types*, et qu'on ne pourrait abandonner à la destruction sans encourir les reproches de la postérité. Il suffit de nommer les églises de Sainte-Croix, à La Charité ; de Saint-Philibert, à Tournus ; de Saint-Nazaire, à Carcassonne ; le temple d'Auguste et de Livie, et l'église de Saint-Maurice, à Vienne.

Paris, si riche autrefois en monuments de l'architecture civile du moyen âge, est menacé de perdre un des derniers souvenirs d'une époque aussi intéressante. On annonce la destruction prochaine de l'hôtel de Carnavalet ; la Commission espère que les magistrats éclairés qui président à l'administration de la capitale feront leurs efforts pour la prévenir. Sans avoir recours à des acquisitions coûteuses, il serait possible peut-être d'arriver au même but par des échanges d'immeubles entre la ville et les particuliers propriétaires de bâtiments classés au nombre des monuments historiques (1). Il est inutile de vous faire remarquer, monsieur le ministre, tout l'avantage qu'il

(1) Nous rappelons e core, avec un nouveau sentiment de regret, que la Chambre des députés n'a pas voulu adopter une addition très-importante proposée par M. le baron de Pérignon à la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique. M. le baron de Pérignon, sans être architecte, ni même antiquaire, avait fort bien fait comprendre à la Chambre que la conservation des monuments historiques est presque toujours une affaire d'utilité publique, puisqu'ils servent à la gloire du pays et intéressent ainsi tous les citoyens : le discours de M. de Pérignon, à l'appui de son amendement, eût gagné une moins bonne cause. Un ministre, M. Martin du Nord, je crois, vint déclarer à la tribune que la lettre de l'amendement était renfermée dans l'esprit de la loi, et que l'on pourrait toujours appliquer celle-ci aux monuments comme aux établissements et travaux d'utilité publique. Or, le cas s'est présenté plus d'une fois d'appliquer la loi, et l'on n'y a pas songé, parce que la loi n'était pas applicable. Nous réimprimerons le discours de M. de Pérignon; pour l'instruction des députés à venir. (*Note du rédacteur.*)

y aurait à placer des établissements publics dans des édifices qui, soit par leur architecture, soit par les souvenirs qui s'y rattachent, excitent depuis longtemps le respect et l'admiration.

L'hôtel de Cluny, devenu aujourd'hui un musée national, dont les développements rapides n'ont pas cessé d'attirer l'intérêt du public, exige encore des réparations considérables. Tout Paris a vu l'excellent effet des premiers travaux que vous avez fait exécuter. Débarrassé des constructions modernes qui le déparaient, l'hôtel de Cluny semble avoir pris aujourd'hui une importance toute nouvelle. Il a donné, pour ainsi dire, un autre aspect au quartier au milieu duquel il s'élève. Encore quelques travaux, et ce beau palais aura repris son antique apparence.

La Commission appelle tout votre intérêt sur le projet de restauration de ce monument, projet dont la dépense, quelque modérée qu'elle soit, serait encore une trop lourde charge pour le budget des monuments historiques.

Le musée de l'hôtel de Cluny, qui reçoit toutes les semaines un nombre extraordinaire de visiteurs, n'avait pour son budget particulier qu'une somme à peine suffisante pour couvrir les dépenses d'entretien ; cette allocation ne permettait pas d'entrer en concurrence, pour des acquisitions nouvelles, avec les amateurs qui se disputent aujourd'hui les objets d'art dans les ventes publiques. Dans son dernier rapport, la Commission sollicitait l'établissement d'un fonds exclusivement consacré à l'achat d'objets d'art destinés à enrichir nos différents dépôts d'antiquités. Sans abandonner cette proposition générale, dont l'utilité lui semble toujours incontestable, elle se félicite aujourd'hui de la demande que vous avez bien voulu faire d'une subvention annuelle qui permette au musée de l'hôtel de Cluny d'accroître et de compléter graduellement ses collections.

La Commission regrette de ne pouvoir vous annoncer, comme elle l'espérait, l'achèvement des travaux commencés il y a deux ans pour la reconstruction de l'arc romain de Saintes. Par suite de la démolition de l'ancien pont sur la Charente, vous savez, monsieur le ministre, qu'il a fallu déposer en entier le monument et le reconstruire à quelques mètres en arrière de son emplacement primitif. Si ce changement, commandé par une impérieuse nécessité, peut inspirer quelques regrets, il a permis, en compensation, de retrouver la base de l'arc, enfouie dans une des piles du pont, et de rendre toute son élégance à cette construction, si étrangement défigurée dans le moyen âge. Malheureusement une série d'inondations, jusqu'alors sans exemple, a retardé beaucoup les travaux. Ils sont arrivés aujour-

d'hui au point où, toutes les difficultés matérielles étant surmontées, on peut en prévoir le rapide achèvement.

La Commission se plaît à reconnaître que, dans ses travaux, elle a trouvé presque toujours une vive sympathie et souvent le concours le plus généreux de la part des autorités ecclésiastiques et des administrations municipales. La coopération de M. l'archevêque de Tours à l'acquisition de l'église de Saint-Julien vous a déjà été signalée. On doit à M. l'évêque de Strasbourg la conservation de l'intéressante église de Saint-Etienne, un des plus anciens monuments de l'Alsace. Les conseils municipaux de Nîmes, de Rouen, de Vienne, de Narbonne, de Carcassonne, de Saint-Omer, de Poissy, de Rembercourt, n'ont point hésité à voter des subventions importantes pour les réparations de leurs monuments. Le zèle de ces villes à conserver leurs nobles édifices, leur libéralité à pourvoir à leur entretien, devaient être pris en considération par l'administration centrale, et vous vous êtes associé à leurs généreux efforts par des allocations aussi considérables que l'état de votre budget pouvait le permettre.

Après ces exemples de généreux sacrifices, il est triste d'avoir à enregistrer des traits de vandalisme. On pourrait excuser peut-être cette indifférence qui laisse perdre, faute de secours, un monument dont personne n'a signalé l'importance; mais ce que l'on ne saurait trop condamner, c'est cette manie barbare de détruire sans nécessité, d'abattre ce qui est ancien, en dépit des avertissements des gens de goût, en dépit même des réclamations du bon sens le plus vulgaire. La Commission, monsieur le ministre, ne peut s'empêcher de vous rappeler ici l'inqualifiable obstination du conseil général du Loiret et du conseil municipal d'Orléans à démolir l'ancien Hôtel-Dieu de cette ville. Que l'architecture si élégante de ce monument, que ses dispositions si commodes et si parfaitement appropriées à sa destination n'aient pas été appréciées, on le comprend à peine ; mais qui pourrait croire que, dans une grande ville, à trois heures de la capitale, on ait pu oublier toute idée de saine économie et de bonne administration, au point de persister pendant trois ans à renverser un édifice vaste, solide, susceptible de recevoir mainte destination utile? C'est cependant les pectacle que vient de donner le conseil municipal d'Orléans. Le prétexte de cette destruction, c'est le besoin de faire une place autour de la cathédrale. En vain la Commission a-t-elle représenté qu'il était possible, sans rien abattre, de faire cette place, de la faire régulière, de lui donner des dimensions convenables et une disposition monumentale. Elle n'eût point hésité sans doute à vous proposer de faire, aux frais de l'Etat, l'acquisition du monument, si le prix que la ville d'Orléans y mettait

n'eût pas dépassé de beaucoup toutes vos ressources. Toutes les représentations ont été inutiles devant un corps municipal qui croit apparemment agrandir sa ville en la dotant d'une espèce de plaine pavée, sur laquelle, par un rare oubli des convenances, on met en regard la salle de spectacle et la cathédrale. A une époque où toutes les traditions d'art et de style étaient perdues, l'architecte de cette cathédrale avait respecté l'ancien hospice d'Orléans. Ce que le mauvais goût du dix-huitième siècle n'avait pu faire, l'ignorance et l'étourderie du dix-neuvième l'auront accompli.

Si le goût des arts fait des adeptes, le vandalisme a les siens. L'exemple funeste donné par le conseil municipal d'Orléans allait être imité par celui de Beaugency. Là, comme à Orléans, c'était le désir de faire une grande place irrégulière, qui portait à demander la destruction d'une église très-ancienne, un de ces rares monuments antérieurs au onzième siècle, comme on en voit si peu dans la France centrale.

Heureusement, monsieur le ministre, en prenant à la charge de votre département l'acquisition de cet intéressant édifice, vous le conserverez à une ville qui probablement vous remerciera un jour d'avoir résisté à ses imprévoyantes sollicitations.

Dans un moment où les spéculations industrielles préoccupent les esprits à un si haut degré, on ose à peine plaider la cause des arts en présence de ce qu'on nomme aujourd'hui les intérêts matériels. Mais, pour une nation comme la nôtre, la conservation des grands souvenirs, le respect des œuvres d'art, n'est-ce pas un devoir qu'elle ne doit jamais oublier ? La Commission, monsieur le ministre, n'hésitera jamais à s'élever de toutes ses forces contre les projets qui sacrifieraient à de prétendues nécessités publiques des monuments anciens et vénérés. Un des tracés proposés pour le chemin de fer de Lyon à Marseille supprime la moitié des remparts d'Avignon. Ces vieilles murailles, couronnées de créneaux et de machicoulis, qui rendent si pittoresque l'aspect de la ville, seraient remplacées par une chaussée. La Commission regarderait comme un malheur public la destruction de cette belle enceinte, si complète et si bien conservée jusqu'à ce jour. Malgré la faveur que le projet auquel nous faisons allusion a trouvée auprès de quelques personnes, un grand nombre de réclamations se sont élevées dans Avignon même.

Habitués à nous renfermer dans des questions d'art et d'érudition, il ne nous appartient pas de discuter ici les avantages que présente un autre tracé ; notre devoir doit se borner à rappeler combien sont rares aujourd'hui les enceintes du moyen âge, et quel caractère elles donnent aux villes qui les possèdent.

Les Avignonnais ont à leurs portes un exemple des inconvénients de cette fatale manie de nos jours, qui sacrifie le passé au présent : Carpentras, qui, grâce à ses remparts, passait autrefois pour une des plus jolies villes de l'ancien comtat Venaissin, les a démolis depuis peu, malgré nos vives réclamations. Il n'est point aujourd'hui de bourg d'un aspect plus vulgaire ni plus insignifiant.

Malgré la sourde opposition de vieux préjugés qui disparaissent tous les jours, les monuments du moyen âge n'ont été, à aucune époque, mieux appréciés qu'ils ne le sont aujourd'hui (1). Pour les restaurer convenablement, on dispose maintenant d'un assez grand nombre d'artistes habiles, élevés en dehors des systèmes exclusifs, et conduits, par une tendance naturelle à notre temps, à étudier avec curiosité les différents styles d'architecture dont la France offre tant de types remarquables. Ni l'expérience, ni l'érudition, ni l'amour de l'art, ne font défaut quand il s'agit de réparer les ravages dont le temps ou le vandalisme ont laissé les traces sur nos vieux édifices. Mais il est une objection que l'ignorance élève et qu'une catastrophe récente semble confirmer jusqu'à un certain point.

La restauration de Saint-Denis, qui, bien que placée en dehors de la surveillance de la Commission, avait donné lieu de sa part à des réclamations réitérées, vient d'être interrompue par un accident déplorable. Le clocher de cette église, achevé depuis peu de temps, s'est lézardé d'une manière alarmante, et l'on a reconnu la nécessité de le démolir au plus vite. De cet accident, dont on n'a peut-être pas voulu voir la véritable cause, quelques personnes étrangères à la pratique de l'architecture ont pris un argument pour soutenir que les édifices du moyen âge ont fait leur temps, et que désormais leur ruine est devenue inévitable. Ainsi, l'on devrait laisser crouler tant de magnifiques monuments, ou plutôt une sage prévoyance conseillerait de les démolir comme dangereux pour la sûreté publique. Les conséquences de l'opinion que l'on vient d'exposer en sont une réfutation suffisante. Mais qu'on prenne la peine d'examiner ces monuments, pour ainsi dire condamnés. Sans doute leur abandon prolongé, le manque d'entretien, les mutilations du vandalisme, ont

(1) Ce retour de justice et d'admiration pour les monuments que nous a légués le moyen âge, est dû surtout aux efforts persévérants et infatigables de quelques hommes animés d'un vrai sentiment de l'art et d'un vif amour des gloires nationales; citons seulement l'auteur des *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, M. le baron Taylor, qui s'était mis à la tête de cette croisade dès 1818; M. Vitet, qui a souvent employé son crédit politique à faire triompher des questions d'art; M. Victor Hugo, M. le comte de Montalembert, M. Dusommerard, et surtout M. Didron, qui s'est acquis une si grande influence dans l'archéologie chrétienne. (*Note du rédacteur.*)

rendu grave la situation de quelques-uns de nos grands édifices. Elle est loin d'être désespérée toutefois, et, si l'on recherche avec attention la cause des sinistres que l'on déplore ou que l'on redoute, il sera facile de reconnaître que le temps y a moins contribué que des travaux mal dirigés, qu'on nomme des restaurations, par une triste confusion de mots. Une expérience toute spéciale dans ces sortes de réparations est absolument nécessaire ; elle est la seule garantie de leur réussite. La Commission croit pouvoir vous donner l'assurance qu'aucun accident semblable à celui qu'elle citait tout à l'heure n'est à craindre sous sa surveillance et sous la direction des architectes commissionnés par votre département.

La Commission a dû s'occuper de conserver le souvenir de quelques monuments remarquables, dont il est impossible de prolonger indéfiniment la durée. A sa prière, vous avez chargé M. Vaudoyer de relever et de dessiner un assez grand nombre de maisons anciennes qui existent encore à Orléans. Dans une ville où le respect des monuments anciens n'est point enseigné par l'administration municipale, on doit s'attendre à voir disparaître rapidement des constructions en général peu solides et sans cesse exposées à être altérées par leurs propriétaires. Il n'y avait pas un moment à perdre pour étudier la disposition et les détails de ces habitations, qui jettent le plus grand jour sur les usages et les mœurs du moyen âge. Le travail de M. Vaudoyer a répondu à votre attente, et vous avez apprécié le soin et le zèle qu'il a mis à remplir sa mission.

Vous jugerez sans doute à propos, monsieur le ministre, de faire continuer ce travail dans d'autres localités non moins intéressantes; plusieurs villes de France possèdent encore des maisons fort anciennes et d'une architecture très-remarquable. Quelques-unes de ces maisons sont tellement importantes, que, si l'état des fonds le permettait, la Commission croirait devoir vous en proposer l'acquisition. Telles sont, par exemple, la maison des Ménétriers de Reims, la maison du douzième siècle, de Saint-Gilles, plusieurs maisons à Cordes, à Angers, à Provins, etc. Espérons que les administrations communales seconderont de leurs efforts ceux que vous voudrez bien faire pour conserver au pays des souvenirs si précieux.

D'autres monuments, d'une conservation encore plus difficile que celle des maisons particulières, ont été l'objet d'un travail plus général. Vous avez chargé M. Denuelle de dessiner, en plusieurs lieux, des peintures anciennes dont chaque jour efface quelque trait. Déjà plusieurs dessins, d'une exactitude scrupuleuse et d'une excellente exécution, ont été mis sous vos yeux. La Commission attache beaucoup de prix à voir continuer cet intéressant travail.

Plusieurs fois, et notamment dans son dernier rapport, la Commission a réclamé une augmentation des fonds attribués à la conservation des monuments historiques. Permettez-lui d'insister de nouveau et avec plus de force; car jamais cette augmentation n'a été si nécessaire. Depuis longtemps la tâche de la Commission ne consiste plus guère qu'à constater des besoins urgents qu'elle ne peut satisfaire. Chaque jour de nouvelles demandes lui sont soumises, dont elle est obligée de proposer l'ajournement; et cependant une espèce de responsabilité pèse sur elle. Le public connaît ses attributions, mais ignore l'insuffisance de ses moyens d'action. L'abandon d'un monument peut être imputé à sa négligence, lorsqu'il n'est, en effet, qu'une nécessité fatale, résultat de l'épuisement de ses ressources.

C'est à vous, monsieur le ministre, témoin de ses efforts et de ses regrets, qu'il appartient de la tirer d'une situation si pénible. La cause des arts a toujours été populaire en France, et aujourd'hui que les monuments historiques de toutes les époques sont appréciés par les gens de goût, pourrait-on refuser à l'administration les moyens de conserver ces glorieux souvenirs? La Commission ose se flatter que les restaurations exécutées sous sa surveillance ont ôté à la critique le droit d'en contester l'utilité et d'en nier les heureux résultats.

Je suis avec respect,

Monsieur le ministre,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. MÉRIMÉE,

Inspecteur général des monuments historiques (1).

L'ART CÉRAMIQUE DANS LE NIVERNAIS.

DEPUIS LE SEIZIÈME SIÈCLE.

La poterie en terre cuite et vernie qui figurait avec honneur, au

(1) La Commission des monuments historiques est présidée par le ministre de l'intérieur. Elle se compose de MM. Vitet, membre de l'Institut, conseiller d'État, député, vice-président; P. Mérimée, membre de l'Institut, inspecteur général des monuments historiques; le comte Montesquiou, pair de France; A. Passy, sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, député; Cavé, maître des requêtes, directeur des beaux-arts; Vatout, conseiller d'État, député, président du conseil des bâtiments civils; A. Leprévost, membre de l'Institut, député; de Golbéry, député; Denis, député; comte de Laborde, membre de l'Institut; Lenormant, membre de l'Institut; baron Taylor, inspecteur des établissements des beaux-arts; Caristie, architecte, membre de l'Institut et du conseil des bâtiments civils; Duban, architecte, membre du conseil des bâtiments civils; Courmont, secrétaire.

seizième siècle, sur les vaisseliers et sur les tables somptueuses des rois et des grands, était totalement tombée en discrédit depuis près de deux siècles. La fabrication des vases en terre était confiée à des mains inhabiles. Tous les produits de ce genre étaient destinés aux plus humbles usages; aussi chercherait-on vainement, dans leur forme ou leur couleur, quelque réminiscence de l'ancienne perfection de nos fabriques nationales. Aujourd'hui, nous le croyons, cet état de stagnation va cesser : l'art céramique est destiné à reconquérir la place honorable qu'il a occupée jadis dans les châteaux de nos ancêtres. L'impulsion est donnée, et déjà nos lecteurs ont pu voir les ravissants produits de la fabrique fondée naguère par un peintre distingué, M. Ziégler (1). Nous allons faire une rapide esquisse des progrès qu'avait faits l'art céramique dans le Nivernais, avant de tomber dans la décadence où il se trouve aujourd'hui.

La faïence tire son nom de *Faënza* en Italie, où elle fut inventée. Plusieurs anciens auteurs affirment que la première faïence qui se soit fabriquée en France s'est faite à Nevers. On raconte à ce sujet que, vers 1560, un des courtisans qui accompagnèrent en France Ludovic de Gonzague, duc de Nevers et prince de Mantoue, découvrit, en se promenant auprès de Nevers, une qualité de terre que l'on employait en Italie dans la confection des poteries de Faënza. Après s'être assuré de la bonne qualité de cette argile, il fit venir d'Italie des artistes et des ouvriers distingués, qui construisirent immédiatement un four dans lequel fut fabriquée la première vaisselle, à l'instar de Faënza, dont on ait fait usage dans le duché de Nivernais (2).

Cette nouvelle branche d'industrie prit bientôt une extension rapide.

En 1634, Barthélemi Boursier, potier en vaisselle de faïence, résidant à Nevers, demanda la permission de tirer de l'argile à l'entour de la Croix-Neuve, attendu qu'il ne pouvait plus s'en procurer ailleurs. On lui imposa la condition de rétablir la croix avec un piédestal de huit pieds sur chaque face, environné de boute-roues

(1) Nous applaudissons aussi à la pensée qui a présidé à la création du Musée céramique établi dans la manufacture royale de Sèvres par les soins de M. Brongniart.

(2) Voyez l'Épître dédicatoire de l'*Apologia argyropiæ et chrysopiæ adversùs Thomam Erastum*, par Gaston Clave, Nivernais. Nevers, 1590, 1 vol. in-8°.— La faïence de Nevers a été chantée par Pierre de Frasnay, natif de Moulins-Engilbert. Son poëme de *la Faïence* a été traduit du français en latin.— Voy. *Mercure de France*, août 1734 et octobre 1735. On y lit, page 25, que l'art du faïencier

« . . . . Dans l'Italie reçut naissance,
« Et vint, passant les monts, s'établir à Nevers. »

portant les armes de la ville, et on lui accorda l'autorisation qu'il sollicitait.

Les ducs de Nevers ayant encouragé les progrès de l'art céramique dans le Nivernais, les manufactures s'y multiplièrent; mais, le 15 septembre 1743, un arrêt du parlement de Paris en fixa le nombre à onze; elles devaient même être réduites à huit, avec défense d'en établir de nouvelles, sous peine de mille livres d'amende. Cet arrêt n'a jamais été exécuté (1).

Les anciennes faïences de Nevers se recommandaient à l'attention des artistes par la beauté de l'émail, la vivacité des couleurs et l'élégance de la forme. Nous avons vu récemment un vase bleu trouvé dans une mare où il est resté près de deux siècles, et dont, cependant, l'émail n'avait été aucunement altéré (2).

On comptait quelques villes en France dont les produits céramiques pouvaient rivaliser avantageusement avec les faïences nivernaises, pour le choix des artistes et des matières. Nous citerons entre autres Rouen, Bordeaux, Limoges, etc.; mais la porcelaine décorée a détrôné la faïence, et on ne peut nier sa supériorité. Depuis cinquante ans environ, Nevers emploie ses argiles et ses kaolins à confectionner de la faïence commune, fort simple et à des prix très-minimes.

Il règne une prodigieuse variété dans la forme et le décor des anciens *vaisseliers* nivernais. Parmi les débris échappés au naufrage des siècles, nous signalerons des plats, des vases et des fontaines de grande dimension (fond blanc, à dessins bleus et jaunes), des bénitiers de formes élégantes, et plusieurs assiettes avec la date de 1718. Elles représentent saint Loys, saint Pierre et saint Jehan. D'autres offrent des figures allégoriques telles que la Force, la Justice, etc. Au bord de celle qui représente la Prudence, on lit ces vers :

Arcana rerum scrutor prudētia, causas preteritas
Ancipiti vultu video qz (que) futuras (3).

Sur un bidon à large panse qui se portait suspendu par une courroie, on lit ces mots : *Vive le Roy!* Nous pensons qu'il date de l'époque de la Ligue (4).

Nos pères étaient, vous le savez, de grands buveurs. Si vous voulez vous convaincre combien l'*ars potandi* était cultivé avec

(1) Voyez *Archives de la ville de Nevers*, par Parmentier, ch. XXX (2 vol. in-8°, 1842, Paris, Techener). Maintenant il n'existe plus à Nevers que cinq fabriques, d'où ne sortent que des pièces destinées à l'usage du peuple.

(2) Cabinet de M. Roubet, à Decize.

(3) Cabinet de M. Gallois, conducteur des ponts et chaussées, à Nevers.

(4) Cabinet de M. Jaubert aîné, à Moulins-Engilbert.

succès il y a un siècle et demi, regardez cette énorme *Jacqueline*, et lisez :

VIVE LE BON VIN!
Qui veut sçavoir mon nom,
Je m'appelle Jacline;
Quand j'ai le ventre plein,
Je fais venir rouge mine.
Cinq ou six gaillards autour de moi
Ne me font pas peur
Quand ils ont de quoy (1).

Avant 1789, les cellules des couvents recélaient un grand nombre d'objets en poterie de Nevers, tels que bénitiers, statuettes, figurines, cassolettes, fontaines, vidercons, flacons à essence ou à fleurs. Le pinceau des peintres nivernais prêtait une légère teinte de la vie ascétique aux objets les plus insignifiants. Voici ce qu'on lit sur une assiette plate d'un monastère dont la règle était fort rigoureuse :

ACTE DE CONTRITION.
Mon Dieu, je me repens de
vous avoir offensé, parce que
vous êtes infiniment bon. Je vous
demande très humblement
pardon de mes péchés : je les
déteste, et vous promets d'en faire
pénitence et de n'y plus retomber,
moiennant votre sainte grace.
AMEN. 1770 (2).

Parmi les cabinets du département de la Nièvre qui renferment les plus curieux produits céramiques, nous citerons celui de M. Gallois, à Nevers. On y trouve plus de cent quarante pièces qui présentent ensemble un spécimen assez complet de l'art céramique à Nevers, depuis le seizième siècle. La beauté de ces faïences et leur surprenante conservation méritent l'attention des archéologues.

Le cadre de cet article ne nous permet pas de citer toutes les pièces remarquables du cabinet de M. Gallois, telles que assiettes, plats, bouteilles, vases, bénitiers, tableaux, etc. Cependant, nous ne pouvons passer sous silence un énorme broc qui, à une assez grande valeur intrinsèque, joint le mérite de nous faire connaître que l'artiste des mains duquel il est sorti était à la fois faïencier et chansonnier.

Ce broc, d'une forme ovale et renflée, est à dessins bleus, jaunes et verts, sur fond blanc.

Sur le ventre est un écusson qui porte un coteau couvert de vigne; il est surmonté d'une Renommée embouchant la trompette

(1) Cabinet de M. Gallois.
(2) *Idem.*

pour célébrer les hauts faits des buveurs, et soutenue par des Amours couronnés de pampres. Tous ces personnages sont souples et gracieux.

Au-dessous de l'écusson se lisent les couplets suivants :

Tiends goute le donc
Compère Besançon
Tiends goute le donc compère.
Vraits Dieu qu'il est bon
Compère Besançon.
Vraits Dieu qu'il est bon compère.
Voici du bon bon
Compère Besançon
Voici du bon bon compère.
Donne m'en donc...
Compère Besançon.
Donne m'en donc, compère.

Puis ces deux vers :

Fait par l'auteur de la chanson.
Rempli par Besançon (1).

La vraie faïence, comme la vraie chanson bachique, ont disparu, chassées, l'une par la porcelaine et la terre de pipe, l'autre par la romance plaintive et les bruyants refrains politiques. Nos lecteurs nous sauront gré, peut-être, de leur avoir donné un échantillon de ce qu'elles étaient l'une et l'autre, il y a presque un siècle, dans la patrie de Maître Adam, le menuisier poëte.

CH. GROUET.

Catalogue d'une belle Collection de Lettres autographes,

Vendue le Jeudi 16 avril 1846 et jours suivants.

(Suite. — Voir le *Bulletin* du 10 mai et du 10 juin.)

199. GENLIS (la comtesse de), littér. N. 1746. M. 1831. L. autog. sig.	5 50
200. GESSNER (Salomon), littér. allem. N. 1730. M. 1788. L. aut. sig. (en allem.).	26 »
201. GILLOT (Jacques), l'un des auteurs de la *Satire Ménippée*. M. 1619.	7 »
202. GODOÏ (Don Manuel), prince de la Paix. L. aut. sig.	8 50
203. GRÆVIUS (Jean-Georges), savant antiquaire et philologue. N. 1632. M. 1703. L. (latine) aut. sig.	9 »
204. GREGOIRE XIII, pape. N. 1502. M. 1583. L. aut. sig. (en ital.).	70 »

(1) Besançon était aussi habile faïencier que franc buveur. Il reste de cet ouvrier des pièces assez remarquables.

205. GRÉGOIRE XIV, pape. M. 1591. L. aut. sig. (en italien). 40 »

206. GRINDAL (Edmond), archev. de Cantorbéry et év. de Londres. L. aut. sig. (en latin). 30 »

207. GROTIUS (Hugues), grand jurisc. N. 1583. M. 1645. L. aut. sig. 26 50

208. GUICHARDIN (François), ambassadeur et histor. célèbre. N. 1482. M. 1540. L. aut. sig. (en ital.). 35 »

209. GUICHENON (Samuel), historiographe du duc de Savoie. N. 1607. M. 1664. L. aut. sig. 8 »

210. GUERRIERS CELEBRES. 4 lettres sig., avec le compl. aut., l'amiral Bonnivet; le maréchal de Saint-André; François de Lorraine, duc de Guise; Loys Ier de Bourbon, prince de Condé. 25 »

211. GUILLAUME DE NASSAU, prince d'Orange. N. 1533. M. 1584. L. aut. sig. 95 »

212. GUISE (François de Lorraine, duc de). N. 1519. Assassiné par Poltrot en 1563. L. aut. sig. 45 »

213. GUISE (Henri de Lorraine, duc de), dit le *Balafré*. N. 1550. Assassiné à Blois, en 1588. L. aut. sig. 31 »

214. GUISE (Henri de Lorraine, duc de), célèbre par ses expéditions dans le roy. de Naples. N. 1614. M. 1664. L. aut. sig. 5 »

215. HALLER (Albert), médecin suisse. N. 1708. M. 1777. L. aut. sig 7 »

216. HARCOURT (Henri de Lorraine, comte d'), surnommé *Cadet à la perle*. N. 1599. M. 1666. L. aut. sig. 15 »

217. HENRI II, roi de France. N. 1518. M. 1559. Sa signat. et le compl. aut. au bas d'une lettre. 22 50

218. HENRI III, roi de France. N. 1551. M. 1589. Onze grandes lignes aut. et sig. au bas d'une lettre. 16 »

219. LE MÊME. L. aut. sig. 30 50

220. HENRI IV, roi de France. N. 1553. M. 1610. L. aut. sig. 40 »

221. LE MÊME. L. d'amour sig. de son monogramme. 34 »

222. HENRI (Frédéric de Prusse, dit le prince), frère du grand Frédéric. N. 1726. M. 1802. L. aut. sig. 5 »

223. HENRIETTE-MARIE (de France), reine d'Angleterre, femme de Charles Ier. N. 1609. M. 1669. L. aut. sig. 32 50

224. HEVELIUS (Jean), savant astron. N. 1611. M. 1687. L. aut. sig. (en latin). 15 50

225. HOBBES (Thomas), un des plus grands philosophes de l'Angleterre. N. 1588. M. 1679. L. aut. sig. (en franç.). 45 »

226. HOMMES TITRÉS du règne de Louis XIV. 6 lettres aut. sig. le duc de Chastillon; le duc de Charost; le duc de Chevreuse; le duc d'Harcourt; le duc de Rohan; le duc de Richelieu. 12 »

227. HOMMES D'ETAT d'Angleterre. 3 lettres. Nottingham (lord), amiral; Walsingham (sir Francis), ministre; Winwood (Rodolphe). L. aut. sig. (en italien).... 15 50

228. HOMMES D'ETAT d'Angleterre. 2 lettres autog. sig. Clarendon (lord); Fox (Charles-James). 18 »

229. HOOD (Samuel), amiral anglais. N. 1735. M. 1816. L. aut. sig. (en angl.). 6 »

230. HUET (Daniel), évêq. d'Avranches. N. 1630. M. 1721. L. aut. sig. 18 »

231. LE MÊME. Pièce de vers autog. (en latin). 15 »

232. HUME (David), historien anglais. N. 1711. M. 1776. L. aut. sig. (en angl.). 20 »

233. HUYGENS DE ZULICHEM (Christian), grand géomètre et physicien. N. 1629. M. 1695. L. (latine) aut. sig. 26 »

234. INSTITUT (Membres de l'). 5 billets aut. sig. D'Alembert; Barthélemy (l'abbé); Condorcet; Dacier; Dupuy. 16 50

235. INSTITUT (Membres de l'). 5 lettres autog. signées Camus (Arm.-Gaston), conventionnel; Court de Gébelin (Ant.); Darcet (Jean); De Laborde (Alexandre); Laya (Jean-Louis). 9 »

236. JACQUES V, roi d'Ecosse, depuis Jacques Ier, roi d'Angleterre. N. 1566. M. 1625. L. aut. sig. (en angl.). 65 »

237. JACQUES Ier, roi d'Angleterre. Let. sig. et le compl. autog. 24 »

238. JACQUES, duc d'York, depuis roi d'Angleterre sous le nom de Jacques II. N. 1633. M. 1717. L. aut. sig. (en angl.). 35 »

239. JACQUES III, fils de Jacques II, dit le *Prétendant* ou le *chevalier de Saint-Georges*. N. 1688. M. 1758. L. aut. sig. de son initiale. 40 »

240. JEANNIN (Pierre), le président. N. 1540. M. 1622. L. aut. sig. 20 »

241. JORDAN DORA, célèbre comédienne anglaise. L. aut. sig. (en angl.). 14 »

242. JOSEPH (François Leclerc du Tremblay, dit le Père),

confident du card. de Richelieu. N. 1577. M. 1638. L. aut. sig. 35 »

243. JULES II (Julien de la Rovère), pape. N. 1442. M. M. 1513. L. aut. sig. (en ital.). 125 »

244. JUSSIEU (Bernard de), céléb. botan. N. 1699. M. 1777. Pièce aut. sig. 37 »

245. KANT (Emmanuel), le célèbre philosophe allemand. N. 1784. M. 1804. L. aut. sig. (en allem.). 23 »

246. KELLERMANN (le maréchal), duc de Valmy. N. 1735. M. 1820. L. aut. sig. 5 »

247. KEPLER (Jean), savant astronome et mathématicien. N. 1571. M. 1623. L. aut. sig. (en ital.). 95 »

248. KLOPSTOCK (Frédéric Gottlier), poëte allemand. N. 1724. M. 1803. L. aut. sig. (en allem.). 30 »

249. KOSCIUSKO (Thadée), général polonais. M. 1817. L. aut. sig. 10 »

250. KOTZEBUE (Auguste-Frédéric-Ferdinand de), littérateur allemand. N. 1761. M. 1819. L. aut. sig. (en al.). 16 »

251. LA CHAISE (François d'Aix, dit le Père), jésuite, confesseur de Louis XIV. N. 1624. M. 1709. L. aut sig. 18 »

252. LA FAYETTE (Marie-Madeleine Pioche de la Vergne, comtesse de), littér. N. 1633. M. 1693. L. aut. 22 »

253. LA FONTAINE (Jean de). N. 1621. M. 1695. Conte en vers aut. 521 »

254. LE MÊME. Madrigal aut. sig. 60 »

255. LAGRANGE (Joseph-Louis), célèbre géomètre et mathématicien. N. 1736. M. 1813. L. aut. sig. 32 50

256. LALANDE (Jérôme de), cél. astron. N. 1732. M. 1807. Pièce aut. sig. 10 »

257. LAMBERT (Anne-Thér. de Marguenat de Courcelles, marquise de). L. aut. sig. 21 »

258. LA MONNOYE (Bernard de), littérateur, membre de l'Acad. franç. N. 1641. M. 1728. L. aut. sig. 7 »

259. LANFRANCO (Giovanni), peintre et graveur célèbre d'Italie. N. 1581. M. 1647. L. aut. sig. (en ital.). 31 »

260. LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (le duc de) N. 1747. M. 1827. L. aut. sig. Retiré sans enchères.

261. LASCARIS (Jean-André), célèbre savant grec. N. 1445. M. 1535. L. aut. sig. (en ital.). Retiré comme douteux.

262. LAVALETTE (le cardinal de), lieutenant-général des armées du roi. N. 1592. M. 1639. L. aut. sig. 18 50

263. LAVATER (Jean-Gaspard). N. 1741. M. 1804. L. aut. sig. (en allem.). 14 »
264. LAVOISIER (Antoine-Laurent), un de nos plus célèbres chimistes. N. 1743. Mis à mort en 1794. L. aut. sig. 57 »
265. LE MÊME. Mémoire aut. 26 »
266. LECLERC (le général), beau-frère de Napoléon. M. à Saint-Domingue en 1802. L. aut. sig. 13 »
267. LEIBNITZ (Godefroy-Guillaume), célèbre philosophe et mathématicien. N. 1646. M. 1716. L. (lat.) aut. sig. 50 »
268. LE MÊME. L. aut. sig. (en franç.). 40 »
269. LEMOINE (Pierre, dit le Père). N. 1602. M. 1672. L. aut. sig. 5 »
270. LEON X (Giovanni de Médicis), pape. N. 1475. M. 1521. L. aut. sig. (en ital.). 140 »
271. LEONARDUS ARETINUS, célèbre historien italien. N. 1369. M. 1444. L. aut. sig. 5 »
272. LESDIGUIÈRES (François de Bonne, duc de), connétable de France. N. 1543. M. 1620. L. aut. sig. 16 50
273. LESSING (Gotthold-Ephraïm), poëte et littérateur allemand. N. 1729. M. 1781. L. aut. sig. (en allem.). 24 50
274. LE TELLIER (Charles-Maurice), archevêque de Reims. N. 1642. M. 1710. L. aut. sig. Retiré sans enchères.
275. LINNÉ (Charles), céléb. naturaliste. N. 1707. M. 1778. L. (latine) aut. sig. 57 »
276. LITTERATEURS. Acad. franç. 5 lettres aut. sig. Andrieux; Nivernois (le duc de); Palissot de Montenoy; Tissot (Pierre-François); Villemain. 5 »
277. LITTERATEURS (Hommes d'État). 5 lettres aut. sig. Daru (le comte); Dussaulx (Jean); François de Neufchâteau; Garat (Dominiq.-Jos.); Lacépède (le comte de). 5 »
278. LORRAINE (Charles de Guise, cardinal de), ministre et ambassadeur. N. 1525. M. 1574. L. aut. sig. 53 »
279. LORRAINE (Charles V, duc de). N. 1643. M. 1690. L. aut. sig. 6 50
280. LORRAINE (Le révérend père Charles de), de la Compagnie de Jésus. N. 1592. M. 1631. L. aut. sig. 5 »
281. LORRAINE (Elisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de) et de Bar. N. 1676. L. aut. sig. 6 50

(*La suite au prochain numéro.*)

Galerie du Cardinal Fesch.

ÉCOLES ITALIENNE ET ESPAGNOLE (1).

(Suite. — Voir le *Bulletin* des 10 novembre et 10 décembre 1845, 10 janvier et 10 février 1846.)

CARRACHE (Attribué à ANNIBAL).

603. Jésus-Christ portant sa croix. . . . . . . 19 écus romains.

ALBANE (FRANCESCO).

604. Baptême de Jésus 158

GUIDE (GUIDO RENI, dit le).

605. Tête d'un saint évêque. 71

606. Tête d'un saint. 36

607. Saint Antoine, abbé. 33

PRIMATICE (Attribué à).

608. Sainte Famille. 60

TITIEN (École de TIZIANO VECELLIO).

609. Saint Jérôme. 17 1/2

PALME LE VIEUX (École de JACOPO).

611. La Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean. 16

DOMINIQUIN (École du).

613. Sainte Cécile. 41

ALBERTINELLI (MARIOTTO).

614. La Vierge, l'Enfant Jésus, le petit saint Jean et sainte Élisabeth. 310

CORRÈGE (D'après le).

615. La Vierge au lapin 30 1/2

DOLCI (D'après CARLO).

616. Une Mère de douleur. 30 1/2

ANDRE DEL SARTO (École de).

617. Sainte Famille. 26

NAPOLITAIN (PHILIPPE D'ANGELI, dit le).

618. Combat de cavalerie. . . . . } 101
619. Pendant du précédent. . . . . }

RAPHAEL (D'après).

621. La Transfiguration (ancienne copie). . 36

(1) Nous ne donnons plus qu'un extrait du Catalogue, lequel est rédigé avec une négligence et une ignorance incompréhensibles. Il est fâcheux qu'un expert du Musée du Louvre ait présidé à un pareil gâchis. (*Note du rédacteur.*)

GIMIGNANI (Giacinto).

623. Énée reçoit l'ordre de quitter Carthage. } 31
624. Funérailles d'Anchise. . . . . }

GUERCHIN (Gio. Francesco Barbieri, dit le).

627. Saint Jean dans le désert 50

SIRANI (Attribué à Elisabetta).

629. Portrait en buste de cette artiste . . . 14

MOLA (Pier Francesco).

630. Prédication de saint Jean-Baptiste. . . . 50

MANFREDI (Bartolommeo).

632. Saint Jean-Baptiste enfant. 18

LÉONARD DE VINCI (Style de).

633. Sommeil de l'Enfant Jésus. 53

MATURINO.

634. Découverte des livres Sibyllins 12 1/2

MESSINE (Attribué à Salvo, dit Antonio, de).

637. La Vierge en prière 18

CARRACHE (École des).

638. Le Christ descendu de la croix 14 1/2

ALBANE (Francesco Albani).

639. Le Collin-Maillard. . . . . }
640. Les Forgerons. . . . . }
641. Les Lutteurs. . . . . } 226
642. La petite guerre. . . . . }
643. Jeux divers. . . . . }
644. Pendant du précédent. . . . . }
645. Avec le Temps l'Amour s'envole. . . } 82
646. Pan et Syrinx (pendant du précédent). }

DOMINIQUIN (A l'imitation du).

647. Paysage 17

PADOUAN (Alessandro Varotari, dit le Padovanino).

648. Renaud et Armide. 76

CIGNANI (Carlo).

649. Sommeil de l'Amour. 13

SALVATOR ROSA (Attribué à).

650. Charité chrétienne. 10 1/2

CARRACHE (D'après Annibal).

651. Jésus-Christ porté au tombeau. 32

PARMESAN (Style de Francesco Mazzuola, dit le).

652. La Vierge et l'Enfant 20

BRONZINO (ANGELO).

653.	Passage de la mer Rouge..	135

PAUL' VÉRONÈSE (D'après PAOLO CAGLIARI).

654.	Le Christ à Emmaüs.	146

DOLCI (D'après CARLO).

655.	La Mère de douleur.	41
656.	Tête du Christ.	
657.	La Vierge en prière	15
658.	Le Sauveur	

FIESOLE (FRA GIOVANNI FRANCESCO, dit le BEATO ANGELICO de).

660.	Le Jugement dernier.	3,020

LAURI (FILIPPO).

661.	Martyre de saint Laurent.	00

PESARESE (SIMONE CANTARINI, de Pesaro).

662.	Adoration des Bergers.	77 6 paoli.

GIMIGNANI (GIACINTO).

663.	Saint Bernard et le duc d'Aquitaine . .	00

ALIENSE (ANTONIO VASSELACCHI, dit l').

664.	Saint Joachim et sainte Anne.	11
665.	Purification de sainte Anne	15 1/2

CASTELLO (VALERIO).

666.	Le Christ pleuré par la Vierge et par les anges	47

CARRACHE (Attribué à LUDOVICO).

667.	Le Christ au tombeau, adoré par les anges.	31

RIBERA (JOSEPH, dit L'ESPAGNOLET).

668.	Un Lévite, figure à mi-corps.	37

CALABRESE (MATTIA PRETE, dit le).

669.	Martyre de saint Barthélemi.	25

VÉLASQUEZ (École de don DIEGO RODRIGUEZ DI SILVA).

670.	Portrait en pied d'un général	71

GUERCHIN (École du).

671.	Saint Sébastien..	15 1 p.

GENNARI (BENEDETTO JUNIOR).

672.	La fille d'Hérodiade.	60
673.	Saint François d'Assise en prière. . . .	96
674.	Saint Jérôme dans le désert	102

GUIDE (GUIDO RENI, dit le).

675. La Vierge à l'aiguille. 250

GUIDE (d'après le).

676. Sainte Catherine, vierge et martyre. . . 17

SALVATOR ROSA.

677. L'Ange et Tobie. 100

SALVATOR ROSA (École de).

678. Jonas vomi par la baleine. . . . . .
679. Saint Pierre marchant sur les eaux. . } 39

CANALETTO (Attribué à ANTONIO).

680. Vue de l'église et de l'île Saint-Georges
681. Vue du pont du Rialto. . . . .
682. Vue du grand canal de Venise. . . .
683. Vue de la place Saint-Marc . . . . . } 705

TINTORET (JACOPO ROBUSTI, dit le).

684. Le Jugement dernier. 304
685. Notre Sauveur arrête la peste 48

BAROCHE (FREDERICO BAROCCI ou FIORI).

686. Le Christ en croix. 70

MANTEGNA (ANDREA).

687. Jésus au jardin des Oliviers. 1,230

MANTEGNA (Attribué à).

688. Jean Pic de la Mirandole. 85

FRANCIA (GIACOMO).

689. Sainte Catherine. 90

GUERCHIN (École du).

690. Didon. 15

ALLORI (style d'ALESSANDRO).

692. Charité de saint Thomas de Villanova. 00

PARMESAN (Style du).

693. L'Adoration des bergers. 86
694. La Charité. 22

GIORGION (Style de GIORGIO BARBARELLI, dit le).

695. Le Christ conduit au Calvaire 21 1/2
696. Jésus remettant les clefs à saint Pierre. 37

CARRACHE (ANNIBALE CARRACCI).

697. Le Christ mort. 370

ANDRE DEL SARTO (École de).

699. La Sainte Famille. 35 1/2

SALVIATI (Francesco Bossi, de).

700. Jésus bénissant les enfants. 77 1/2

BONIFAZIO (Manière de).

701. La Vierge, l'Enfant, saint Roch et saint Sébastien. 18 1/2

GAROFOLO (École de Benvenuto).

702. La Vierge, l'Enfant, saint François et saint Georges. 25

CORTONE (Style de Pierre de).

703. Judith tranchant la tête à Holopherne.. 51

MUTIAN (Girolamo).

704. La Visitation. 45

RAPHAEL (D'après).

705. Sainte Famille. 78

GENTILESCHI (Francesco).

706. Saint Sébastien secouru par sainte Irène. 52

DOSSO DOSSI (Attribué à).

707. La Sainte Famille et un cardinal. . . . 152

RAPHAEL (École de).

708. Portrait d'homme. 80

709. La Vierge, l'Enfant et le petit saint Jean. 12

ANDRE DEL SARTO.

711. Sainte Famille. 63

SÉBASTIEN DEL PIOMBO (D'après).

712. Flagellation 44

SCHIDONE (Bartolommeo).

713. Sainte Famille. 47

PARMESAN (Style du).

714. La Charité. 44

SCARCELLINO (Ippolito, dit le).

716. Le Centurion aux pieds du Sauveur.. . 42

PARMESAN (D'après).

717. Adoration des bergers. 17

SCHIDONE (École de).

718. Sujet inconnu. 23

PAUL VÉRONÈSE (A l'instar de).

721. Adoration des mages, des anges et des bergers. 84

MURILLO (BARTOLOMMEO ESTEBAN).

722. Sainte Famille. 820

723. La Vierge et l'Enfant. 122

LUINI (Attribué à).

724. Saint Jean-Baptiste 40

TINTORET (JACOPO ROBUSTI, dit le).

725. Portrait d'homme. 53

Travaux de l'Alliance des Arts.

Catalogue de Monnaies antiques et modernes, provenant de la collection de feu M. Faure de Villefranche, 4e et dernière partie : Monnaies étrangères; catal. rédigé par M. Morel-Fatio. Vente le mardi 15 septembre.

SOUS PRESSE. Catalogue des Tableaux composant la galerie de M. Ricketts, esq. Vente en décembre.

Catalogue d'Estampes d'ornements anciens, par les maîtres allemands, hollandais, italiens et français, provenant de la collection de M. Reynard, artiste, 3e et dernière partie. Vente en septembre.

Catalogue de Livres de numismatique, provenant du cabinet de M. Faure. Vente en octobre.

Catalogue de Médailles romaines en or, en argent et en bronze, provenant du cabinet de M. le comte de J..., pair de France. Vente en novembre.

Catalogue d'Autographes du temps de l'Empire, provenant de la collection du docteur Desgenettes. Vente en octobre.

Catalogue de Livres anciens, la plupart relatifs à l'histoire de France. Vente en novembre.

Catalogue de Dessins anciens de diverses écoles, provenant des portefeuilles de feu M. F..., marchand d'estampes. Vente en novembre.

Catalogue de Monnaies royales et baronales, françaises et étrangères, provenant du cabinet de M. ... Vente en novembre.

Catalogue d'un choix de Monnaies antiques et de monnaies étrangères, provenant de la vente du cabinet de M. Boucher de Crèvecœur.

Catalogue d'une riche Collection d'armes anciennes; précieuse suite des armes à feu depuis l'invention de la poudre à canon : Armes offensives et défensives, cuirasses, casques, armures, etc., de tous les styles et de toutes les époques ; pierriers, arbalètes, fauconneaux, masses, traits, lances, hallebardes, épées, etc., etc.

Catalogue de Tableaux anciens, provenant du cabinet du docteur Ermerins, de Middelbourg, 2e partie.

Catalogue de Médailles romaines et byzantines, rapportées d'Afrique par M. d'Égremont, 2e partie, rédigée par M. Adrien de Longpérier, premier employé au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque du Roi.

Catalogue de bronzes et camées antiques, etc.

Catalogue d'Objets de haute curiosité, Meubles de luxe, et tapisseries.

Imprimerie de HENNUYER et Ce, rue Lemercier, 24. Batignolles.

BULLETIN DES ARTS.

10 SEPTEMBRE 1846.

DE L'ÉTAT DÉPLORABLE
DES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

Nous ne parlerons ici que des bibliothèques publiques ; les bibliothèques particulières, il n'en est plus question, et, au train dont vont les goûts et les idées, en fait de collections de livres, nous voyons bien que le temps des bibliothèques particulières ne reviendra pas. Mais, du moins, pour nous consoler de les avoir perdues, que n'avons-nous des bibliothèques publiques, ordonnées, classées, cataloguées et complétées comme elles devraient l'être?

Paris compte, avec orgueil, outre la Bibliothèque du Roi, trois grandes bibliothèques publiques : celle de Sainte-Geneviève, celle de l'Arsenal, et la bibliothèque Mazarine. Or, ces trois bibliothèques, vraiment dignes d'une ville telle que Paris, quoique mieux administrées et moins dilapidées que la Bibliothèque du Roi, sont restées ce qu'elles étaient en 1789, comme si l'on n'avait rien écrit et rien imprimé depuis cinquante-six ans !

C'est là, nous l'avouons, un phénomène unique en Europe ; c'est là un scandale presque incroyable ; c'est là une honte pour un pays qui doit aux lettres et aux sciences ses gloires les plus éclatantes ; c'est une honte enfin pour tous les gouvernements qui n'ont pas porté remède à ce ridicule état de choses. On peut dire seulement pour leur excuse, qu'ils n'ont jamais connu la situation réelle des bibliothèques publiques et l'immense solution de continuité qui existe dans leur cadre, à dater de l'époque où les bibliothèques sont devenues nationales et publiques.

Il suffit peut-être de faire connaître cette situation inqualifiable à un ministre bien intentionné, pour que ces bibliothèques dont nous sommes fiers, malgré leur énorme arriéré, s'organisent et se reconstituent d'une manière durable, sous les yeux d'une commission composée d'hommes éclairés et spéciaux ?

Laissons de côté la Bibliothèque du Roi, pour cette fois ; laissons-la, en gémissant, livrée à la pédagogie inepte et superbe de son directeur, qui ne sait ce que c'est qu'une bibliothèque et qui la définirait

sans doute ainsi : « Place de douze mille francs, non compris le logement, le chauffage et autres menus profits, que l'on gagne bon an mal an à se promener dans les cours et les galeries, à tempêter contre frotteurs et concierges, à menacer des employés subalternes, à faire régner partout l'ordre du collége, etc. » Espérons pour cette chère et incomparable Bibliothèque un autre directeur et un autre avenir ; espérons qu'elle sera fermée aux lisailleurs et aux oisifs de bas étage, qu'elle s'ouvrira seulement pour un public choisi et lettré, sous les auspices de bons bibliothécaires ; qu'elle ne verra plus ses livres s'éparpiller au dehors ou se gaspiller au dedans, qu'elle aura enfin un catalogue général, un local définitif et une existence assurée.

Mais les autres bibliothèques publiques, comment leur donner ce qui leur manque : des livres ? elles n'ont pas, ainsi que la Bibliothèque du Roi, le privilége, un peu bien abusif, de prendre aux pauvres libraires et aux plus pauvres auteurs un exemplaire de chaque ouvrage nouveau. Lors même que, par un oubli de toute justice, les Chambres, assez indifférentes d'ailleurs au sort des gens de lettres, augmenteraient le nombre des exemplaires du dépôt légal, et sanctionneraient, par force de loi, un vol manifeste de quatre exemplaires, au lieu d'un seul que s'approprie maintenant la Bibliothèque du Roi ; eh bien ! il y aurait encore à combler, dans chacune des trois autres bibliothèques publiques, une lacune de 250,000 volumes environ, qui ont été publiés en France et à l'étranger depuis soixante ans ! 250,000 volumes, c'est plus d'un million de francs, même au prix de rabais où sont tombés les livres par suite de la décadence de la librairie. Où trouver trois millions, bon Dieu, pour acheter des livres? Et quand on aurait ces trois millions, concédés à une œuvre libérale et intelligente, où trouver les livres ?

Voilà des réflexions qui ne sont venues à la pensée de personne, certainement, ou qui, du moins, ont été repoussées comme gênantes et impossibles à résoudre. On a des bibliothèques magnifiques, qui n'ont rien coûté à l'Etat et qui sont sa propriété inaliénable ; on ne sait donc pas ce que coûterait une bibliothèque à créer ; on ne concevrait pas qu'elle coûtât quelque chose pour son entretien et pour son augmentation. Suivant l'expression triviale et usitée : « les livres ne mangent pas de pain. » Quant aux bibliothécaires, ils mangent naturellement plus que les livres ; de là, le budget des bibliothécaires, lequel n'est pourtant pas aussi élevé que celui des inspecteurs de prisons. Ce sont de ces anomalies monstrueuses qu'on devrait montrer au doigt, et qui se perpétuent, comme les lèpres et les maladies héréditaires.

Qu'est-ce qui songe aux bibliothèques publiques, si ce n'est pour demander ou convoiter une place de bibliothécaire?

Il est donc malheureusement vrai que nos bibliothèques sont dans une condition bien inférieure aux bibliothèques des moindres villes d'Allemagne, qui achètent des livres et qui tiennent à honneur de se procurer tout ce qui se publie de remarquable, en tous genres, dans le monde savant. Chaque année, une somme importante est consacrée à ces achats; tandis que chez nous, on alloue pour le même objet quelques milliers de francs à peine, qui sont dévorés en frais de reliure! Allez, par exemple, à Rostock, dans le duché de Mecklenbourg, vous serez étonné et fier de rencontrer dans la bibliothèque de l'Université la plupart des bons livres que la France a mis au jour jusqu'à présent; allez ensuite visiter nos bibliothèques de Sainte-Geneviève, de l'Arsenal, la Mazarine, vous serez stupéfait et indigné de n'y pas voir figurer un seul des excellents ouvrages de littérature et de science, qui ont porté si loin le nom de la France, depuis un demi-siècle.

Il n'y a peut-être qu'en France où l'on puisse tolérer, comme un fait accompli, un semblable état de choses, qui nous inspire un profond sentiment de pitié. Comment! pendant soixante années, pas un ministre, pas un chef de bureau, ne s'est dit qu'une bibliothèque ne pouvait pas être stationnaire et s'endormir en quelque sorte, à l'instar d'Épiménide, durant deux ou trois générations de livres! On a fait une foule d'ordonnances ministérielles pour demander des catalogues, pour multiplier les bibliothèques, pour mesurer l'encre et l'espace aux lecteurs parasites; mais on n'a pas signé la moindre ordonnance portant en substance: «Attendu qu'une bibliothèque a besoin de livres avant d'avoir besoin de bibliothécaires, affectons une somme... honnête à l'achat de ces livres, en toutes facultés et en toutes langues, au fur et à mesure qu'ils paraîtront.»

Je le répète, on ignore en France que les livres s'achètent. Telle est la force de l'habitude. Après la Révolution, on n'avait qu'à se baisser pour en prendre, et les grands dépôts, formés avec les livres provenant des couvents supprimés et des châteaux confisqués, permettaient de composer, à peu de frais, des bibliothèques nouvelles et considérables dès leur naissance. On était alors tellement encombré de livres, qu'on en détruisait sans remords une effrayante quantité. L'épicier, l'artificier, le cartonnier, le papetier se partageaient, les bourreaux! ces reliques précieuses de la France savante et lettrée. On n'avait garde d'acheter des livres, on pensait n'en manquer jamais. Ce sont encore les mêmes routines qui régissent maintenant nos bibliothèques.

Ah! messieurs les députés, qui accordez si généreusement des primes de plusieurs millions à la pêche de la morue, des harengs et de la baleine, vous ne soupçonnez pas combien d'argent, de soins et de temps sont nécessaires pour faire une de ces grandes bibliothèques que la Révolution a trouvées toutes faites! Celle de Sainte-Geneviève, qui s'est enrichie de la réunion successive de plusieurs collections célèbres léguées à l'abbaye, notamment par les abbés d'Estrées et Renaudot, le cardinal de Gesvres, Michel Letellier, archevêque de Reims, etc., a été lentement rassemblée durant trois siècles, sous l'influence des plus doctes bibliographes; celle de l'Arsenal, pour la formation de laquelle le duc de La Vallière avait dépensé tous ses revenus et employé tous ses efforts durant sa vie entière, s'est augmentée tout à coup de la belle bibliothèque du marquis de Paulmy, qui en devint acquéreur (on achetait à cette époque des bibliothèques de 200,000 volumes!); la bibliothèque Mazarine, enfin, est ce que Naudé, le grand Naudé a pu la faire avec une persévérance infatigable, avec un savoir universel, avec les trésors et la volonté du cardinal Mazarin.

Naudé ne voudrait pas, à coup sûr, revenir dans ce mauvais monde, s'il apprenait qu'on n'a pas acheté un volume de six francs pour la bibliothèque qu'il a créée, depuis que cette bibliothèque fait partie du domaine de l'État. Mazarin chasserait ignominieusement des bibliothécaires qui ne se soucient pas d'acheter des livres.

(La suite au prochain numéro.)

On assure que M. de Cailleux, directeur des Musées royaux, a obtenu du roi l'autorisation de modifier le classement général des tableaux du Louvre et de rédiger un nouveau catalogue en harmonie avec ce classement chronologique. M. de Cailleux est homme de goût, d'instruction et d'esprit : il comprend mieux que personne ce qu'on peut reprocher au classement ou plutôt au désordre actuel de nos collections nationales ; il a surtout une connaissance très-étendue de toutes les choses d'art, et par conséquent aucun des défauts de l'ancien catalogue n'a pu lui échapper; mais M. de Cailleux n'est pas toujours libre d'exécuter les réformes qu'il juge utiles et même nécessaires. Ainsi, l'effroyable baraque, qu'une fatale obstination laisse accrochée honteusement aux murailles de la galerie de peinture, n'a pas de plus véritable ennemi que M. de Cailleux. Espérons que, pour nous délivrer de la baraque, on votera bien vite l'achèvement du Louvre.

Dès que le local de la Bibliothèque du Roi aura reçu l'extension que réclament tous les services, on se propose d'établir, dans une

salle attenant au département des manuscrits, une exposition d'autographes de personnages célèbres. Déjà M. Champollion-Figeac, à qui ce département est redevable de tant d'améliorations importantes, a fait placer dans des montres vitrées une série de beaux autographes et de manuscrits annotés. Mais ce n'est pas une collection suivie et historique d'autographes, qui puisse servir à l'étude et à la comparaison des écritures de toutes les époques.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

FRANCE.

PARIS.

L'Académie des Beaux-Arts, sur la demande du ministre de l'intérieur, vient de désigner les trois candidats à la place de directeur de l'École de Rome, en remplacement de M. Schnetz. Ces trois candidats, pris parmi les peintres d'histoire, ainsi que le veut le règlement de l'Académie, sont présentés au ministre dans l'ordre suivant : 1er M. Couder, 2e M. Alaux, et 3e M. Delorme.

Nous croyons qu'il est temps de modifier quelque peu les règlements de l'Académie et de ne plus faire une exception de tous les peintres en faveur des *peintres d'histoire*. Il n'y a plus, à vrai dire, de peintres d'histoire, parce que la peinture dite historique est totalement abandonnée, pour bien des causes majeures et irrémédiables : le manque de travaux et d'encouragement, l'exiguïté des appartements, la révolution opérée dans le goût public, etc. Les peintres d'histoire qui tiennent à conserver cette qualification sont relégués parmi les faiseurs d'académies : on les estime fort comme bons citoyens et bons pères de famille; mais on les connaît peu à Paris, et moins encore à Rome.

— « L'Académie des Beaux-Arts de l'Institut a jugé le concours des grands prix de sculpture, dont le sujet à traiter, en ronde-bosse, était *Mézence* blessé.

« Il a été décidé qu'il n'y avait lieu à accorder aucune récompense. »

Diable ! est-ce la faute du sujet ? Est-ce la faute des concurrents ? Pauvres statuaires, hélas ! découragez-vous dès à présent, plutôt que d'être découragés plus tard ! il n'y a plus de travaux pour vous ; on ne fait plus de statues ; ou l'on en fait si peu, et on les paye si mal, que Phidias serait réduit à modeler des pendules.

— Nous avons attendu un mois avant de reproduire la note suivante, qui a été insérée dans le *Journal des Débats;* nous pensions que l'Académie des Beaux-Arts démentirait cette bizarre nouvelle :

« L'Académie des Beaux-Arts vient de protester contre la délibération par laquelle le Conseil municipal de Paris avait réclamé l'adoption du style gothique dans la construction de l'église qui doit être élevée sur la place Bellechasse. »

Eh quoi ! l'Académie proteste contre l'architecture que l'on peut dire nationale, celle qui convient le mieux, par son caractère d'ensemble et de détails, aux églises catholiques, et, par sa solidité et sa durée, aux intempéries de notre climat pluvieux ! L'Académie persiste à suivre les errements des deux derniers siècles dans la construction des églises, et surtout ceux de l'école de l'Empire,

malgré la réaction qui s'est opérée dans l'opinion du public et dans celle des artistes. Nous espérons que les *Annales archéologiques* de M. Didron feront bonne justice de la ridicule protestation de l'Académie des Beaux-Arts; nous espérons surtout que cette protestation n'empêchera pas le style gothique de reparaître avec honneur dans l'édifice religieux de la place Bellechasse.

— Dans une de ses dernières séances, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a reçu de M. Ch. Lenormant la communication d'une découverte qui vient d'être faite à la Bibliothèque royale et qui intéresse l'étude de l'art antique. M. Lenormant avait été frappé de l'analogie qu'offraient le style et la proportion d'une tête colossale en marbre pentélique avec les sculptures de Phidias au Parthénon. Cette tête est très-bien conservée; on ignore à quelle époque elle est arrivée en France; mais il vient d'être reconnu qu'en 1676, lors de l'ambassade du marquis de Nointel, ce précieux débris figurait encore à sa place dans le fronton du Parthénon. Déjà l'existence d'autres fragments de la sculpture de ce temple, renversés par la fatale explosion du 28 septembre 1687, avait été constatée dans diverses collections de l'Europe. De ce nombre est la tête mutilée que M. le comte de Laborde a rapportée de Venise l'année dernière. La comparaison de ce dernier monument a confirmé la conjecture de M. Lenormant, en permettant d'arriver à la certitude que le buste de la Bibliothèque du Roi est dû au ciseau de Phidias.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance publique annuelle, a décerné les prix de ses concours.

Le prix de 2,000 fr., proposé pour 1846, sur l'*Examen de l'Histoire des Dynasties égyptiennes, d'après les textes et les monuments*, est décerné à M. Lesueur, architecte, récemment élu membre de l'Académie des beaux-arts. L'Académie déclare que le concours sur cette question, bien que borné à deux ouvrages, a été très-brillant; elle décerne en conséquence la mention la plus honorable au second Mémoire, dont M. Wladimir Brunet de Presle, déjà couronné par l'Académie pour l'*Histoire des Colonies grecques en Sicile*, s'est déclaré l'auteur. La Compagnie exprime de plus le vœu que les deux Mémoires soient imprimés, comme devant contribuer l'un et l'autre aux progrès de la science.

Le prix de 1844 et celui de 1845 avaient été ajournés à cette année. Le premier est décerné à M. Kiepert, de Weymar, pour la *Géographie des expéditions de Gordien III au delà de l'Euphrate*; le second à M. Pol. Nicard, pour l'*Examen critique des historiens de Constantin*.

C'est M. Adolphe de Chalais qui remporte le prix de numismatique pour sa remarquable *Description des médailles gauloises du Cabinet de France*, en un vol. in-8°; une mention très-honorable est accordée à M. le chevalier de San-Quintino, de Turin, pour un *Mémoire sur les médailles de l'empereur Justinien II*.

D'après le rapport de la commission des antiquités de la France, la première des trois médailles d'or dont l'Académie dispose pour ce concours est accordée à M. Long, médecin à Die (Drôme), pour son *Mémoire sur les antiquités du pays des Voconces*; la seconde à M. Leymarie, pour la première partie d'une *Histoire du Limousin*, traitant de la bourgeoisie; et la troisième médaille est partagée entre M. Cartier, pour son ouvrage sur les *Monnaies au type chartrain*, et M. le baron de Girardot, pour son *Histoire du chapitre de Saint-Etienne de Bourges*. La richesse extraordinaire de ce concours engage l'Académie à demander une quatrième médaille à partager entre M. Vaudoyer, auteur de l'*Ancien Orléanais, architecture civile des quinzième et seizième siècles*, et M. Le Roux de Lincy, auteur de l'*Histoire de l'Hôtel-de-Ville de Paris*.

Un rappel de médailles est appliqué à la continuation de travaux dont le dé-

but avait mérité la médaille à de précédents concours : c'est la suite de l'ouvrage de M. Marchegay sur les *Chartes et prieurés de l'Anjou*, et le 2e volume de l'*Histoire de la Franche-Comté*, par M. Clerc.

Dix mentions très-honorables sont réparties entre MM. Mazure et Hatoulet, éditeurs des *Fors du Béarn;* M. de La Querière, *Essai sur les décorations des toitures dans le moyen âge;* M. Bouthors, *Coutumes locales du bailliage d'Amiens;* M. de La Villemarqué, *Chants populaires de la Bretagne;* M. de Quatrebarbes, *Œuvres complètes du roi René;* M. Louandre, *Histoire d'Abbeville;* M. Batissier, *Histoire de l'art monumental;* M. Guignard, *Lettre à M. le comte de Montalembert sur les reliques de saint Bernard;* M. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine;* M. Eysenbach, *Histoire des évêques de Nevers.*

Il y a eu, en outre, de simples mentions honorables pour MM. Baudot, Saint-Yves, de Chergé, Barbeu du Rocher, du Cholais, Boileau, Morand, du Mège et Fouque. Le nombre des personnes qui ont pris part à ce concours était de quarante-deux.

M. Walckenaër, secrétaire perpétuel de l'Académie, a attiré ensuite l'attention et l'intérêt de l'auditoire par l'éloge de feu M. Mionnet, savant modeste, dont la tranquille existence fut concentrée dans la numismatique, et qui, malgré les incommodités d'une santé débile, trouva réellement le bonheur dans ce goût si prononcé qu'il put satisfaire pendant un demi-siècle, en voyant l'utilité pratique de ses ouvrages spéciaux appréciée par tous les connaisseurs.

« Le père de M. Mionnet, dit M. Walckenaër, était huissier, ou, comme on dit maintenant, commissaire-priseur, et il avait de continuels rapports d'intérêt avec ceux qui à Paris désiraient vendre ou acquérir des objets d'art. Par suite de sa fréquentation, dans la maison paternelle, avec quelques-uns de ces riches amateurs, M. Mionnet contracta presque dès l'enfance un goût très-vif pour les médailles, je veux dire les monnaies antiques. On rapporte que dès l'âge de douze ans, et lorsqu'il était encore au collége, il en avait formé une petite, mais intéressante collection.

« Les progrès rapides de M. Mionnet dans l'étude des médailles le firent connaître par ceux (toujours en petit nombre) qui à Paris possédaient de grandes collections. C'est avec le secours de leurs lumières, et au moyen des échanges et des achats qu'il leur voyait faire, et dont il était souvent l'intermédiaire, que M. Mionnet acquit très-jeune encore une grande expérience en numismatique.

« Il se rendit agréable et utile à ceux qui, à Paris, cultivaient cette science; l'un d'entre eux, M. d'Heaumont, possesseur d'un riche cabinet de médailles, le prit en affection et lui légua par testament une belle suite d'or des empereurs romains; mais avant de lui faire ce don précieux, M. d'Heaumont avait rendu à M. Mionnet un plus éminent service : il l'avait présenté à l'abbé Barthélemy; celui-ci le fit admettre comme surnuméraire au Cabinet des médailles, et le recommanda en mourant comme devant être d'une utilité indispensable à l'établissement. Cinq jours après le décès de cet homme illustre, le 5 mai 1795, M. Mionnet fut nommé second employé. Dès lors son sort fut fixé. De toutes les collections de médailles qui existaient en Europe, la plus belle et la plus nombreuse était celle qui était mise à sa disposition. Il se livra tout entier à ses études favorites. Ce qui est rare au milieu des révolutions et des agitations politiques qui ont offert tant de chances nouvelles et inattendues à l'ambition et à la fortune; ce qui suppose dans M. Mionnet un caractère modéré et ferme, un esprit sage et modeste, un grand zèle pour la science, c'est qu'il a circonscrit lui-même, dès son début, les limites de la carrière qu'il se proposait de parcourir, et que jamais il ne fut tenté de franchir ces limites. »

M. Walckenaër fait ainsi connaître la mesure qui fournit à M. Mionnet une application étendue des connaissances approfondies qu'il possédait déjà sur les médailles, lors de la mort de l'abbé Barthélemy.

« On décida qu'il était temps de procéder à l'arrangement des médailles du Cabinet de France, et d'en publier le catalogue. C'était ce que l'Europe savante espérait depuis longtemps du célèbre auteur d'*Anacharsis ;* ce qu'il avait promis de faire et ce qu'il ne fit pas. L'entreprise était difficile et surtout laborieuse. Il fallait examiner une à une les milliers de pièces dont se composait le Cabinet, les décrire et les ranger selon un ordre conforme aux progrès que la numismatique avait faits depuis un demi-siècle. Pour trouver les meilleurs moyens d'exécution, on n'assembla pas d'imposantes commissions, on ne fit pas faire de longs rapports, on ne consomma pas en longues délibérations un temps précieux; on choisit pour cette besogne celui qui se connaissait le mieux en médailles, on en chargea M. Mionnet. C'était combler ses vœux; c'était faire servir à accroître ses connaissances les richesses qu'il avait constamment sous les yeux; c'était le rendre lui-même utile à tous les savants qui voudraient le consulter. M. Mionnet avait, pour ceux qui avaient besoin de lui, un fonds d'obligeance inépuisable; mais, pour ceux qui s'occupaient de numismatique, il y joignait une patience que rien ne pouvait lasser.

« La classification des médailles du cabinet a été pour M. Mionnet le travail préliminaire des nombreux volumes qu'il a publiés; on peut dire qu'il s'en occupa toujours, car lorsqu'il l'eut terminée, il ne cessa pas un instant de la perfectionner. »

M. Walckenaër aurait dû citer comme trait caractéristique de la passion de M. Mionnet pour son art, le profond chagrin qu'il ressentit du fameux vol des médailles d'or et des camées les plus précieux, la longue maladie que lui causa même ce chagrin, et sa joie de voir retrouver au moins une partie de ce trésor inestimable, entre autres la célèbre agate de la Sainte-Chapelle. Il est certain qu'on peut, sans rien exagérer, citer M. Mionnet comme un des hommes les plus complétement identifiés avec la science à laquelle sa vie était vouée; et le travail excessif que lui causa l'achèvement du dernier volume qui complétait toute la série de ses travaux détermina l'accès fatal auquel il succomba.

« A peine a-t-il corrigé une épreuve de la première feuille du volume dont il avait achevé la rédaction, que des symptômes alarmants se manifestent, et qu'il devient incapable d'aucun travail. De sa bibliothèque, dont il avait fait sa chambre à coucher, vis-à-vis et dans la même cour, il voyait les fenêtres du Cabinet des médailles, et il apercevait la place qu'il avait coutume d'y occuper. Pour la dernière fois, il se leva, afin de jouir encore de cette vue; sans proférer une seule parole, il soupira et versa des larmes, et peu après il expira, le 5 mai 1842, c'est-à-dire le quarante-septième anniversaire du jour de son entrée au Cabinet des médailles. »

Dans un morceau intitulé *Introduction au Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien, considéré dans ses rapports avec l'Hercule grec, principalement à l'aide des monuments de l'antiquité figurée*, M. Raoul-Rochette a présenté très-brièvement d'importantes considérations d'archéologie comparée.

L'heure avancée de la séance n'a pas permis d'entendre la Notice de M. Natalis de Wailly sur Guillaume Guiart, et même a obligé M. Reinaud à ne lire que les premières pages de l'extrait d'un savant *Mémoire géographique, historique et scientifique sur l'Inde, antérieurement au milieu du onzième siècle de l'ère chrétienne, d'après les écrivains arabes, persans et chinois.*

—L'Académie française a tenu sa grande séance annuelle pour la distribution

des prix. M. Villemain, secrétaire perpétuel, a continué de prouver, dans son discours, que le cœur et la raison n'étaient pas indispensables pour faire un grand écrivain. Ce discours a, comme toujours, vivement impressionné l'auditoire. Le prix Gobert, décerné à l'ouvrage le plus *éloquent* sur l'histoire de France, a été perpétué à M. Augustin Thierry et à M. Bazin. Nous aimons, nous admirons le magnifique talent d'historien de M. Thierry, nous regardons ses ouvrages comme les plus remarquables peut-être qui aient été écrits sur notre histoire nationale; mais nous sommes forcé de ne pas approuver cette inféodation d'un prix accordée à un seul. Quant à M. Bazin, le lauréat favori de M. Villemain, nous l'engageons à consacrer sa couronne aux dieux inconnus, *dis ignotis*. Le prix d'éloquence a été décerné à M. Baudrillart, professeur d'histoire, et les deux mentions honorables ont été accordées à MM. Bouchot et Dareste, également professeurs d'histoire : l'éloge de Turgot avait inspiré le professorat de l'Université plutôt que la secte nouvelle des économistes. Un prix extraordinaire de littérature, proposé pour un *Vocabulaire des principales locutions de Molière*, a été partagé entre MM. Francis Guessard et F. Génin. Ce sont deux littérateurs de savoir et d'esprit, le second surtout, critique éminent, rédacteur du *National* et de M. Villemain.

Les prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs ont été ainsi répartis:

Une médaille de 3,000 fr. à M. Marbeau, auteur d'un ouvrage intitulé : *Des crèches, ou des moyens de diminuer la misère en augmentant la population*.

Une médaille de 3,000 fr. à Mlle Marie Carpentier, auteur d'un ouvrage intitulé : *Conseils sur la direction des salles d'asile*.

Une médaille de 3,000 fr. à Mme Agénor de Gasparin, auteur d'un ouvrage intitulé : *Il y a des pauvres à Paris... et ailleurs*.

Une médaille de 2,000 fr. à M. Léon Feugère, pour son ouvrage intitulé : *Étienne de la Boétie, ami de Montaigne*, étude sur sa vie et ses ouvrages.

Une médaille de 2,000 fr. à M. Geruzez, pour son ouvrage intitulé : *Nouveaux Essais d'histoire littéraire*.

Les trois premiers prix, accordés à des ouvrages sans valeur, sans portée et sans style, quoique très-estimables d'ailleurs, nous semblent un scandale public en présence de la triste position de tant d'écrivains distingués.

La séance a fini par le rapport que le directeur, M. Viennet, a présenté sur les prix de vertu. Il fallait tout l'esprit de M. Viennet, qui en a infiniment, pour animer et pour varier le fond de ces morales en action un peu monotones, un peu tristes, que l'Académie récompense de ses couronnes.

Enfin, le prix fondé par M. le comte de Maillé Latour-Landry en faveur d'un écrivain ou d'un artiste pauvre dont le talent mériterait d'être encouragé, a été décerné cette année à un jeune aveugle, M. J. Lafon-Labatut, auteur d'un recueil de poésies intitulé : *Insomnies et Regrets*. On est heureux de penser que si Homère vivait aujourd'hui, l'Académie ne le laisserait pas mendier son pain.

— Nous annonçons comme une des plus grandes nouvelles littéraires de notre temps, la mise au jour de la traduction de Juvénal et de Perse, en vers français, par M. Jules Lacroix. Cette traduction, commencée depuis quinze ans, était bien connue, quoique inédite, des personnes qui s'occupent de la littérature de l'antiquité, plus fidèle et plus élégante que les traductions en prose. Elle semble résoudre le problème des traductions en vers. C'est, à coup sûr, un étonnant et admirable travail qui surpasse les *Géorgiques* de Virgile, traduites par Delille, et qui égale le poëme de Lucrèce, traduit par M. de Pongerville.

— Nous trouvons dans un recueil très-estimable publié à Gand, le *Messager des sciences historiques*, qui n'a malheureusement que peu de lecteurs en France,

un document précieux concernant la confection des manuscrits à miniatures au moyen âge. Ce document, extrait d'un beau MS. du *Trésor* de Brunetto Latini, lequel est conservé sous le n° 10,336 de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, aurait peut-être exigé des recherches plus précises sur la valeur de l'argent au quinzième siècle.

« Au calligraphe, pour la transcription de 855 feuillets. . . .	44	esp. de gros.
A l'enlumineur, pour la confection d'une miniature en grisaille.	4	»
Achat de 18 mains de papier blanc.	6	»
Pour le louage du manuscrit à Pierre de Hauteville, seigneur d'Aix et prince d'Amour, pour en faire la copie.	7	»
TOTAL. . . .	61	esp. de gros.

« Si l'on cherche à se rendre compte du tarif monétaire du quinzième siècle, on trouvera que chacune des espèces dont il est ici question faisait 12 gros de Flandre, et que le gros pesait 4 poids d'un sol (en France le gros était, comme on sait, de 20 sols tournois). Par conséquent, les 61 espèces dont il s'agit représentaient 722 gros de Flandre; mais cette somme, aujourd'hui décuplée, équivaudrait approximativement à 2,300 fr. de notre monnaie actuelle. »

— M. de Jouy, membre de l'Académie française, est mort le 4 septembre dans sa maison de campagne, à Saint-Germain; ses obsèques, qui ont eu lieu le 6, avaient rassemblé la plupart des littérateurs présents à Paris. M. de Jouy n'était ni un grand poëte, ni un grand prosateur; mais c'était un écrivain d'infiniment d'esprit, et à ce titre essentiellement français: il s'est essayé et il a réussi dans tous les genres, depuis la tragédie jusqu'au vaudeville. Ses œuvres complètes en 20 volumes in-8°, après avoir subi une excessive dépréciation, ont repris valeur en devenant presque rares. Voyez, dans la *France littéraire* de M. Quérard, une bonne notice bibliographique sur les ouvrages de M. de Jouy.

— On lit dans *la Mode* :

« Dans notre siècle si agité, où l'on trouve si peu de ce calme et de cette tranquillité dont jouissaient autrefois les hommes d'étude dans la solitude des cloîtres, il y a cependant encore de jeunes hommes laborieux, qui passent leurs journées, leurs mois, leurs années à faire de ces beaux missels si recherchés aujourd'hui et que nos devanciers offraient aux reines et aux rois, à Marie Stuart, à Anne de Bretagne, à Charles V et à saint Louis. Dans ce siècle où la presse lance tant de volumes imprimés, il existe encore des écrivains enlumineurs dont la patience et le génie savent créer des merveilles. Parmi eux nous nommerons le jeune Bouton, qui vient de nous présenter un Livre de mariage que l'on croirait écrit par quelque pieux solitaire de Royaumont, de la Meilleraye ou de la Grande-Chartreuse. Rien de plus net, de plus lisible, de plus pur; rien de plus gracieux, de plus délicat, de plus vif en couleur que les arabesques qui encadrent le texte. Ces cent pages de vélin devraient entrer avec une belle reliure dans une corbeille de mariage; mais à notre époque où l'économie le dispute au luxe, qui donnera 1,200 fr. pour un livre de prières? »

— Nous trouvons dans le *Journal des Débats*, qui reçoit ses notes du Conseil des bâtiments civils, une énumération des grands travaux d'embellissement que prépare la ville de Paris. L'administration de M. le comte de Rambuteau laissera de magnifiques souvenirs; mais on lui reprochera d'avoir laissé détruire quelques vieux monuments historiques, que tous les millions du monde ne referont jamais : l'hôtel de La Trémouille, la maison sculptée de la rue Saint-Denis, etc.

« Paris, avec l'accroissement si rapide de sa population et de ses rapports industriels, exige, sur bien des points, des communications plus larges, plus

directes ou plus sûres. Ainsi, la rue Montmartre, placée au centre, et qui reçoit de si nombreux affluents, va s'élargir, de la Pointe-Saint-Eustache à la rue Mandar; elle aura treize mètres de largeur dans tout ce parcours. Les expropriations ont lieu; les démolitions commenceront cette année; il en coûtera 900,000 fr. C'est ainsi que sera terminée, cette année encore, la rue allant de l'École Polytechnique au Collége de France, et que la rue Soufflot sera conduite jusqu'à la rue d'Enfer.

« A l'autre extrémité de Paris, on achèvera, pour 800,000 fr., le boulevard qui conduit, le long du canal, de la place de la Bastille au pont d'Austerlitz; puis, sur l'autre rive de la Seine, une voie nouvelle, la rue du Cardinal-Lemoine, traversant les chantiers, rapprochera le quartier Saint-Victor et celui du Panthéon du pont des Tournelles.

« Parfois des percements utiles sont des embellissements désirables et depuis longtemps réclamés. Voltaire demeura quelque temps près de l'église Saint-Gervais. « Il ne manque à son portail, disait-il, qu'une place et des admirateurs. » Ce célèbre morceau d'architecture n'est pourtant qu'une pièce de rapport assez maladroitement collée à des constructions d'un autre style; mais si les admirateurs éclairés lui manqueront encore longtemps, la place du moins ne lui manquera pas. On ouvre, de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Gervais, une rue de vingt-trois mètres, plantée d'arbres. Les deux édifices se serviront mutuellement d'aspect, et la décoration du portail aura tout son effet monumental. L'idée est grande et belle; on la payera 1 million 100,000 francs : dépense bien faite n'est pas dépense. François Miron, ce sage prévôt des marchands qui termina l'ancien Hôtel-de-Ville, donnera son nom à la rue nouvelle : il a des successeurs dignes de lui.

« Il y a des voies reconnues nécessaires : une rue manquait de la place Saint-Sulpice à la place de l'église Saint-Germain-des-Prés; elle sera percée l'année prochaine. Il y a des voies que la pente du sol, le resserrement des maisons, les mouvements d'une circulation considérable rendent dangereuses; une sollicitude qui tient de l'humanité court aux plus pressées. Dès l'année 1847, on consacrera 400,000 fr. à l'élargissement de la rue de la Harpe. Les achats, les travaux se monteront, sur ce point, à 1 million 800,000 fr. Puis seront élargis de même le quai Saint-Paul, d'une part, et, de l'autre, la rue Sainte-Avoie, de la rue Barre-du-Bec à la rue Rambuteau.

« Dans les mêmes intentions, on étudie des projets relatifs à la rue du Vieux-Colombier, à la rue Saint-Denis, prise des Halles au Châtelet, à la rue de la Verrerie qu'on veut prolonger. Ce qu'on projette pour les unes, on l'exécute pour d'autres en ce moment. La rue Neuve-Saint-Augustin s'élargit de la rue Sainte-Anne à la place Gaillon, et bientôt la rue de Crussol débouchera directement sur le boulevard. Études, plans, travaux, achats, démolitions, percements, tout est l'objet d'une attention constante; et l'activité de l'administration répond à l'exigence des besoins ou les devance. Ces travaux coûteront de 10 à 12 millions et seront achevés dans trois ans. »

— Nous empruntons à l'excellente histoire du palais Mazarin (4e lettre sur l'organisation des bibliothèques publiques), par M. le comte de Laborde, une page curieuse relative à un grand amateur de tableaux, dont le nom est à peine connu aujourd'hui.

« Jabach, né à Cologne, vint à Paris en 1638. Sans entrer dans le détail de ses entreprises financières, il suffira de dire qu'il devint directeur de la Compagnie des Indes Orientales. Mais ce fut surtout comme amateur des arts qu'il acquit une certaine célébrité. Il fut compté parmi les plus sûrs connaisseurs, et

se montra, en même temps, sinon le plus généreux, au moins le plus hardi des acquéreurs. Nous n'en donnerons qu'une preuve : par une de ces fatalités qui font enseignement dans l'histoire, d'ineptes brutalités suivent toujours de grands crimes. Après l'exécution de Charles Ier, le Parlement anglais dispersa ses collections; comme après le bannissement de Mazarin, le Parlement de Paris vendit sa bibliothèque au plus offrant; comme après la mort de Louis XVI, on saccagea nos monuments et nos musées sous les plus absurdes prétextes.

« Dans la tourmente de 1650, Jabach se rendit à Londres; il s'y rencontra avec les envoyés de tous les rois et les amateurs de toute l'Europe; c'était un véritable congrès de plénipotentiaires, réunis pour morceler cette puissance déchue, capable d'enrichir de ses débris vingt collections royales. Le représentant de la France y apporta le plus d'ardeur; l'ambassadeur d'Espagne, don Alonzo de Cardenas; l'archiduc Léopold, l'envoyé de la reine Christine, et les amateurs anglais et hollandais, Reynst, Gerbier, de Critz, Wright, van Leemput, durent céder à ses enchères les plus beaux tableaux de la collection, toutes les tapisseries et les plus rares morceaux de sculpture. Jabach en revint comblé, et, comme après une victoire un général d'armée se fait suivre de ses trophées, il rentra dans Paris, triomphant, au milieu du cortége de ses acquisitions. Sa collection se composait, en outre, d'un nombre incroyable de dessins de grands maîtres.

« Vers ce temps, le cardinal Mazarin rentrait aussi triomphalement en France; il puisa dans la collection de Jabach avec l'autorité de rang et de la richesse.....

« Après avoir étendu sa réputation d'amateur par la publication de sa collection de dessins de grands maîtres, Jabach vit peu à peu la fortune le quitter, et avec elle, les moyens de conserver un musée qui eût fait sa consolation dans le malheur. Tourmenté par ses créanciers, « gens avec lesquels il n'y a aucun quartier, pressé, comme il l'écrit en 1672, entre le marteau et l'enclume», il abandonna au roi cent un tableaux et cinq mille cinq cent quarante-deux dessins, qu'il estimait 363,425 francs, pour la somme de 200,000 francs qui lui furent payés comptant, conservant encore un assez grand nombre de dessins pour enrichir la collection Crozat et permettre à ses héritiers de faire quelques ventes à l'étranger. »

— On voit en ce moment, dans l'avant-cour de l'hôtel des Invalides, la statue colossale en bronze de Parmentier, destinée à être érigée sur la place principale de la ville de Montdidier.

Parmentier est représenté en costume de l'Institut, tenant, d'une main, du maïs et des pommes de terre, précieuses plantes dont il a propagé la culture en France, et de l'autre main ses ouvrages. Quatre bas-reliefs retraçant les principales circonstances de sa vie ornent le piédestal.

Cette statue est de M. Molchneit.

Si l'on accordait un monument à tous les hommes éminents que Paris a produits, on pourrait faire deux rangées de statues, depuis la place Louis XV jusqu'à l'Arc de triomphe. Un pareil projet serait digne d'une grande ville; mais il faudrait aussi de grands esprits pour le comprendre et pour le faire exécuter. Paris, comme Saturne, dévore ses enfants, et ne daigne pas se souvenir d'eux.

— « En creusant diverses tranchées pour asseoir les fondations de la mairie du 12e arrondissement, place du Panthéon, les ouvriers ont mis à découvert d'importants vestiges de monuments romains. »

Telle est la nouvelle que les journaux se disent l'un à l'autre ; mais on n'ajoute pas que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ou le Comité des Arts, ait été averti de surveiller les travaux et d'étudier les débris mis au jour. Vraiment ! on se soucie bien que les Romains aient passé par là ! Le comte de Caylus eût dépensé 10,000 francs pour faire continuer les fouilles ; mais nos entrepreneurs ne se piquent pas d'être antiquaires.

— On ne se préoccupe pas davantage d'une découverte du même genre, amenée par la construction du grand égout de la rue Saint-Jacques, à peu de distance du palais des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

« En creusant la tranchée pour construire les voûtes de cet égout, la pioche des ouvriers a rencontré, à un mètre ou un mètre et demi au-dessous du niveau du sol, des masses considérables de débris de tuiles et de poteries portant le cachet romain bien connu des archéologues. Enfin, presque à l'endroit où la rue des Mathurins débouche dans celle de la Harpe, ces mêmes ouvriers ont rencontré des morceaux de maçonnerie qui étaient incontestablement les premières assises d'un grand édifice romain en cet endroit. »

— Parmi tant de sujets qui restent encore à traiter, et qui intéressent au plus haut degré l'histoire de France et la science des livres, nous signalerons ce qui concerne les *Mazarinades*. C'est un vaste chaos qui réclame une main intelligente. On ne sait guère, à cet égard, que les titres de quelques-unes des plus saugrenues de ces pièces légères. Un savant aussi laborieux que modeste, M. Moreau, a consacré de longues veilles à l'étude de ces innombrables pamphlets ; nous voyons dans le dernier numéro du *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, qu'il est question de la publication du fruit de ses recherches. Nous ne saurions trop vivement désirer la prompte apparition de ce livre ; il serait, à coup sûr, d'un intérêt plus vif, d'une utilité plus réelle, que des réimpressions d'ouvrages déjà publiés maintes fois. Reproduisons le passage entier du *Bulletin* :

« Le travail de M. Moreau, fruit de huit années de recherches sur un sujet aussi mal connu qu'il est généralement vulgaire, paraît devoir mériter la plus grande sympathie. Les *Mazarinades* sont, en effet, du nombre de ces pamphlets politiques, fruits de la liberté de la presse à une époque où on la croirait si étroitement enchaînée, et dont on parle autant qu'on les connaît peu. Ils n'embrassent à peu près que quatre années, de 1648 à 1651, c'est-à-dire le temps de la Fronde, et ils présentent, par leur nombre excessif, par la prodigieuse variété de leurs titres, comme une nuée de sauterelles ou comme une grêle violente qui se serait abattue brusquement et passagèrement sur la ville de Paris ; car on ne voit presque point de ces pamphlets avant 1648 et après 1651.

« Le travail que M. Moreau doit proposer au Conseil n'est point un choix, mais une *bibliographie critique des Mazarinades*, c'est-à-dire le catalogue analytique de plus de 4,000 pièces de ce genre. Après avoir examiné plus de 20,000 de ces pamphlets politiques, contenus en plus de 3 ou 400 cartons, dans les plus grandes collections connues, M. Moreau est parvenu à reconnaître qu'à raison des doubles emplois, il serait difficile d'en admettre un plus grand nombre. Il a reconnu aussi que beaucoup de pièces étaient restées manuscrites. Il ne s'est pas borné à une sèche énumération bibliographique : il y a ajouté de courtes notices sur les auteurs de la plupart de ces pièces, quelques extraits peu nombreux destinés à conserver des anecdotes perdues au milieu d'un misérable fatras que personne ne lirait et ne voudrait lire, mais qui n'en représente pas moins en partie l'expression de l'esprit public et de la liberté de la presse au milieu du dix-septième siècle. Il s'est efforcé de faire connaître les opinions

des divers partis, les éléments de la polémique, l'état de la presse et de la jurisprudence, et quelques autres questions suggérées par un aussi prodigieux dévergondage de passions politiques.

« Il serait à regretter qu'un travail si considérable, tout à fait neuf et entrepris avec tant de zèle, fût perdu pour l'histoire ; tout annonce que la Société pourra le faire figurer dans ses publications. »

— La lettre suivante, adressée à M. Barbier le 19 octobre 1819, nous montre quel est le véritable rôle du bibliographe au milieu des littérateurs et des savants : c'est lui que l'on consulte toujours comme une nomenclature vivante pour connaître les travaux déjà faits sur telle et telle matière. Cette lettre prouve aussi combien sont ignorants en bibliographie la plupart des écrivains distingués de notre temps, ceux même qui se piquent d'aimer les livres et d'en avoir.

« Monsieur,

« L'aveu que je vais vous faire ne vous étonnera pas, en vous rappelant combien de fois j'ai recouru à votre obligeance et quels précieux secours j'en ai reçus.

« Au moment où je me trouve d'une manière inopinée appelé à remplir à la Faculté de droit une chaire aussi neuve que difficile, j'ai eu, au milieu du juste effroi que me cause cette tâche, la confiance d'espérer que vous viendriez à mon aide, et dans l'intérêt du bien public et par l'affection que vous voulez bien m'accorder.

« C'est un vrai service, un service essentiel que j'ose vous demander. Vous seul pouvez me guider dans le choix des ouvrages que je dois consulter.

« Je vous prierais donc d'abord de me donner une nomenclature des plus importants :

« 1° Pour faire connaître la forme de l'ancienne administration en France, tant dans les pays d'État que dans ceux d'Élection, et la compétence des diverses Cours, ainsi que du Conseil du Roi, en matière administrative ou de gouvernement ;

« 2° Ceux qui ont pu paraître depuis 1789 sur les formes et les règles de l'administration intermédiaire ou présente. (J'ai Sirey, Macarel, Fleurigeon et de Tolozan.)

« Je vous prierais ensuite de m'indiquer sur la note de ces ouvrages ceux qui sont à la bibliothèque du Conseil d'État.

« Enfin je recourrais encore à votre complaisance pour me procurer les ouvrages ci-après, que je désire acheter, et que je ne sais où trouver :

« 1° Le Cours de droit administratif fait à l'École de droit de Paris, par M. Portiez de l'Oise.

« 2° Un Écrit sur l'administration, par M. Lalouette, sous-préfet ;

« 3° Les OEuvres complètes de Turgot ;

« 4° Necker (Compte-rendu et Administration des finances) ;

« 5° Sirey, Jurisprudence de la Cour de cassation ;

« 6° Sirey, Jurisprudence du Conseil d'État ;

« 7° Chabroud, Annales de la Cour de cassation, an V ;

« 8° Règlement du Conseil, par M. de Tolozan. Paris, 1786.

« Extrêmement pressé par le temps, je vous prierais encore de me faire passer ces divers ouvrages au fur et à mesure que vous pourriez me les procurer.

« Enfin, je vous prierais de me dire s'il y a un recueil des cahiers pour les États généraux et une récapitulation de la substance de ces travaux ; si vous l'avez à votre bibliothèque, j'en aurais un pressant besoin, et j'aurais également besoin d'un recueil in-8° cartonné, assez volumineux, que vous eûtes la bonté

de me prêter il y a deux ou trois ans, lorsque je fus chargé du travail relatif à l'administration départementale et municipale.

« Vous voyez, Monsieur, avec quelle indiscrétion je commence; mais vous savez quelle est ma gratitude. Veuillez en recevoir l'expression avec celle des sentiments les plus distingués de votre dévoué serviteur.

« Baron de Gérandô. »

DÉPARTEMENTS.

Seine-Inférieure. — On lit dans un journal normand : « Un habitant de Lillebonne a trouvé, en bêchant son jardin, deux objets fort curieux par eux-mêmes et par leur rapprochement. Ce sont une médaille en moyen bronze de Trebonianus-Gallus et un sceau en plomb de Clément V. Cette dernière pièce présente d'un côté deux têtes barbues, grossièrement modelées, avec cet exergue, SPA-S-PE, et de l'autre côté, CLEMENS V. PP.

« Il est évident que si des fouilles intelligentes étaient exécutées dans une ville où, sans nulle métaphore, chaque coup de louchet amène quelque chose, nos collections nationales ne pourraient que s'enrichir. A l'abandon dans lequel est laissée l'ancienne Juliobona, on se demande de quelle utilité il est pour nous d'avoir un député archéologue. »

Oui dà! il s'agit bien de fouilles! quand on s'occupe de ce qui s'appelle les *affaires*, celles du pays, et les siennes avant tout. Des fouilles? Pour qui? pourquoi? et avec quel argent, s'il vous plait? On a des millions et des milliards pour changer l'uniforme de l'armée, modifier la forme du sacko, remplacer un kepy rouge par un kepy tricolore, etc.; mais on n'a pas cinq cents francs au service d'une fouille archéologique. Est-ce que l'on ne remue point assez la terre avec les chemins de fer?

Vaucluse. — « On écrit d'Orange que des fouilles pratiquées dans un jardin de cette ville viennent de mettre à découvert un large carré de pavé mosaïque d'un admirable travail, avec rosace et bordure, le tout dans un état parfait de conservation. »

Nous offrons de parier que cette mosaïque sera, sous peu d'années, brisée et déblayée, sinon recouverte de terre, ce qui aurait du moins un meilleur résultat pour l'avenir archéologique. Les mosaïques romaines et gallo-romaines trouvées en France et conservées en place étaient assez nombreuses lorsque Millin et Artaud, du musée de Lyon, eurent l'idée de les faire connaitre par la gravure; mais depuis cette époque, on en a découvert un très-grand nombre qui n'ont pas été respectées : tantôt le propriétaire du terrain, après avoir essayé de vendre sa mosaïque au gouvernement, l'a détruite ou enterrée de nouveau par dépit; tantôt l'ignorance et la barbarie de ce propriétaire l'ont conduit à faire de ce pavé une aire de grange pour battre le blé. Il faut donc une loi qui sauve ces précieuses exhumations de l'antiquité.

Vosges. — « Le conseil municipal d'Epinal a confirmé l'offre d'argent qu'il avait faite en faveur de l'érection au chef-lieu d'une statue à Claude Gelée, dit *le Lorrain*, le célèbre paysagiste auquel les Vosges s'honorent d'avoir donné le jour. Cette statue sera dressée sur une nouvelle place que l'on vient d'ouvrir derrière l'Hôtel-de-Ville. »

C'est bien heureux que la France daigne encore se souvenir qu'elle compte, parmi ses gloires nationales, ce grand peintre que les Italiens se sont approprié sans façon, sous le nom de Claudio. Nous sommes moins accapareurs, et nous avons la bonne foi de laisser à l'Italie Léonard de Vinci, le Primatice, le Rosso

et Benvenuto Cellini, qui ont passé une partie de leur vie en France, et qui ont dû une partie de leur renommée à l'éclatante protection de nos rois.

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE.—La France, qui est plus intéressée que tous les autres pays ensemble dans les traités de littérature internationaux, reste indifférente à tout ce qui se fait en Europe relativement aux lettres et au commerce de la librairie. Ainsi la France n'est pas nommée dans le traité de réciprocité entre l'Angleterre et la Prusse, sur la contrefaçon, conclu le 13 mai et ratifié le 16 juin.

Voici les principales dispositions de ce traité :

« Le droit d'éditeur est le même dans les deux États; mais il faut une déclaration à Londres et, réciproquement, à Berlin. Les œuvres dramatiques sont comprises dans cette disposition.

L'article 4 du traité diminue les droits d'importation perçus sur les livres prussiens. Tous les livres seront revêtus d'un timbre, pour les faire connaître aux douanes. Les parties contractantes se réservent d'exclure tout ouvrage contraire aux bonnes mœurs.

L'article 7 porte que cette stipulation sera introduite dans les traités qui pourront être conclus avec d'autres Etats.

Art. 8. Les Etats allemands de l'Union des douanes, ou qui y entreront, pourront adhérer à ce traité.

Art. 9. Le traité sera mis en vigueur à dater du 1er septembre 1846, et pour cinq ans, et ensuite tacitement jusqu'à la dénonciation qui devra être faite une année d'avance.

Le traité est signé par le comte de Canitz et le comte de Westmoreland.

Il sera remis un exemplaire de chaque ouvrage déclaré à la corporation des libraires de Londres et au ministère des affaires ecclésiastiques à Berlin.

Les ouvrages de marque ne payeront pas de droits plus élevés que les livres.»

De tous les commerces, le moins protégé et le plus malheureux en France est celui de la librairie. La faute en est un peu aux auteurs et surtout aux journaux qui font les affaires de tout le monde excepté les leurs.

DANEMARCK. — On écrit de Copenhague :

« On a déposé au Cabinet royal des monnaies et médailles, six grandes monnaies romaines d'or, qui viennent d'être trouvées dans la terre, aux environs de la ville de Ploen (Holstein). Quatre de ces monnaies portent l'effigie de Tibère, et cette légende : *Tiberius Claudius Augustus* ; sur les deux autres se trouve l'effigie de Néron, avec l'inscription : *Nero Claudius Cæsar*. Les quatre premières sont très-usées, mais les deux dernières, d'une belle conservation.

Il est à remarquer que l'histoire du Holstein, où ces monnaies ont été découvertes, ne commence à être positive qu'à une époque qui est de sept siècles postérieure à celle où ces mêmes monnaies ont été frappées. »

La découverte de ces monnaies est une indication précieuse pour l'histoire qui n'a pas de notions très-précises sur les établissements des Romains dans le Nord.

HOLLANDE. — On nous transmet des détails intéressants sur les collections que possède à La Haye M. le baron de Westreenen de Tiellandt, connu en France par ses travaux de numismatique, d'archéologie et de bibliographie :

« Le bel hôtel, situé à La Haye, sur le *Princessegracht*, et depuis cent ans le siége de cette famille, est devenu le point central de réunion pour tout ce que les sciences et les arts pouvaient offrir de plus rare et de plus précieux, à tel

point qu'il contient aujourd'hui : une *Bibliothèque*, occupant cinq salons, dans laquelle se trouvent : d'abord une collection de près de trois cents *manuscrits*, et ensuite un précieux recueil de *monuments typographiques*, dont le nombre surpasse treize cents volumes ; de plus, un cabinet de *médailles* et d'*anciennes pièces de monnaie*, au nombre de dix mille ; ensuite une nombreuse collection d'*Antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines et germaniques*, placées dans une vaste salle et un cabinet avoisinant ; et enfin une réunion d'objets d'art, tels que statues de marbre et d'ivoire, vases, mosaïques, *majolica*, et surtout, outre les portraits de la famille du baron, diverses productions de la peinture primitive, depuis son introduction de l'Orient à l'Occident jusqu'à l'époque de de Hemling et de Van Eyck.

« Le premier ouvrage de l'art byzantin appartient à l'espèce connue sous le nom de *Madones de saint Luc :* une figure de la Vierge Marie, peinte sur un fond d'or, avec l'Enfant Jésus auprès d'elle ; la Sainte Vierge et le divin Enfant sont tous deux désignés par le monogramme Μητὴρ Θεοῦ Ἰῆσος Χρίστος placé à côté des figures. La chevelure noire et frisée de l'Enfant Jésus indique l'origine orientale de cette peinture, et le panneau voisin qui représente le même sujet, peint par Cimabué, est visiblement une imitation du premier, mais traité dans le style occidental, qui a toujours représenté l'Enfant Jésus avec les cheveux blonds.

« Nous voyons aussi dans ce cabinet une peinture de Giotto, représentant, d'un côté, *le Sauveur*, avec l'apôtre *Jean* et *saint Jean-Baptiste*, et de l'autre, *Marie*, mère de Jésus, et *Marie Madeleine*, mais sans perspective. Toutes les figures sont peintes sur un fond d'or.

« Nous y trouvons encore, comme œuvre de Duccio, un triptique, représentant aussi dans le milieu *la Vierge Marie* avec *l'Enfant Jésus*, entourée de plusieurs saints, parmi lesquels on remarque *saint Antoine* avec son porc ; sur les deux volets du triptique, *la naissance et le crucifiement du Sauveur*.

« Le même sujet est encore traité dans un charmant tableau de forme ogivale, peint par Ambrogio Lauratti. *La Vierge et l'Enfant Jésus* y sont représentés entre deux saints, *saint Jean-Baptiste et saint Laurent avec son gril*, sur le premier plan ; des anges planent par derrière au-dessus du groupe principal. Cette peinture est finie comme une miniature, de l'exécution la plus gracieuse ; aussi, ne s'étonne-t-on pas que le premier propriétaire de ce tableau en ait entouré le cercle intérieur de quelques pierres précieuses, comme marque de la haute valeur qu'il attachait à cette production du pinceau.

Indiquons seulement, en passant, cinq petits sujets d'autel, de l'école de Sienne, Pise et Florence, exécutés par conséquent dans le même style, mais dont on ne peut pas, avec certitude, indiquer les auteurs, et arrêtons-nous un instant devant un tableau qui, suivant l'opinion de quelques connaisseurs, aurait été peint par Jean Van Eyck, avant qu'il eût inventé la peinture à l'huile. Ce tableau représente *Hérodias qui reçoit sur un plat la tête de Jean-Baptiste ;* dans le lointain, à travers une porte ouverte, on aperçoit par terre, dans la prison, le corps du saint décapité. Le fond du tableau est évidemment un paysage flamand, et les vêtements, la coiffure, en un mot tout le costume accuse le commencement du quinzième siècle.

« Le dernier tableau sur lequel nous avons longtemps fixé nos regards est une belle et charmante peinture de Hemling, représentant *la Vierge Marie assise sur un trône et tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux*. Des deux côtés du trône sur lequel est assise la Vierge Marie, se dessine dans le lointain un paysage flamand, coupé par une rivière, et où l'on remarque des ponts, des châteaux et autres

habitations, avec quelques petites figures d'un fini aussi précieux que les miniatures de ce grand maître qu'on admire dans les manuscrits du quinzième siècle. »

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous adresse quelques lignes sur un point important de la vie de Murillo. Cet illustre peintre a-t-il été marié? En dépit d'un mot de Dargenville qui parle de ses enfants, et du texte de F. Quilliet, qui nomme son fils Gaspard, les amateurs se sont assez généralement persuadés que jamais Murillo n'avait eu de liens de famille, ni comme époux, ni comme père.

En 1823, il a été rapporté, de Séville à Paris, une composition capitale de ce grand maître (neuf figures et paysage): commencé en 1645, par Vélasquez, ce tableau fut terminé la même année à Séville, par Murillo. Voici l'explication de cette apparente singularité, explication donnée à Séville même, par la personne qui possédait ce tableau.

En 1642, Murillo qui, depuis quelques années, avait épousé une de ses parentes, plus âgée que lui, mais assez riche, résolut de visiter l'Italie. Il part, laissant sa femme et une petite-fille âgée de quatre ans. Il arrive à Madrid; son compatriote Vélasquez, premier peintre du roi, lui ouvre les portes de l'Escurial et de toutes les collections royales: à la vue de tous les chefs-d'œuvre qu'il découvre, il écrit à sa femme: « Viens me rejoindre avec Conception (c'était le nom de sa petite fille), j'ai trouvé l'Italie à Madrid. » Là il copie les grands maîtres pendant trois ans, avec un tel succès, qu'il sent que son noviciat est terminé, et il peut s'écrier comme Allegri: « *Anche io sono pittore!* »

Avant qu'il ne quitte Madrid, Vélasquez veut lui laisser un souvenir, il s'empare d'une grande toile qu'il trouve toute préparée dans l'atelier de Murillo: « A quelle composition la destines-tu? dit-il à son compatriote. — A représenter sainte Elisabeth distribuant des aumônes: c'est un tableau qui m'a été commandé avant mon départ de Séville. » Vélasquez saisit les pinceaux et peint, dans un coin à gauche, la femme et la fille de son ami; la première ayant dans une main des pièces de monnaie; l'autre, image vivante de son père, ayant devant elle un panier chargé de petits pains. Jamais Vélasquez n'a rien produit de plus parfait. Murillo emporte la toile à Séville, et termine le tableau avec une verve, une ampleur, une précision de dessin et une vigueur de coloris qui

attestent sa seconde manière : manière plus appréciée des artistes que sa troisième, plus tendre, plus expéditive, mais moins savante. La mort ravit à Murillo sa fille chérie, à l'âge de quatorze ans. Pour charmer sa douleur il reproduisit son image dans plus de dix *Conceptions* de la Vierge : voilà le mot de tant de répétitions et de l'air d'adolescence que l'on n'aurait pas osé reprocher à l'artiste comme un défaut dans la physionomie de la Vierge, si l'on avait eu le secret de la douleur du père.

Murillo eut plusieurs autres enfants, en voici la preuve :

Dans le carton B, n° 34, du Cabinet des estampes de la Bibliothèque royale, vous trouverez un excellent portrait de Murillo, gravé par Richard Collin, calcographe du roi à Bruxelles, avec la date de 1682. Cette estampe porte ces mots : « Bartolomeus Moril-« lus *hispalensis* seipsum pingens pro *filiorum* votis ac precibus « explendis.

« Nicolaus Omazurinus Antverpiensis tanti viri simulacrum in « amicitia *simbolon* in *œs* incidi mandavit. Anno 1682. »

P. Hercule Robert.

Note du rédacteur. Nous insérons cette lettre comme un de ces paradoxes ingénieusement soutenus, auxquels on peut s'intéresser à cause de leur singularité même, sans pouvoir leur accorder néanmoins la moindre créance. Ainsi, faudrait-il plus que des traditions vagues et douteuses, pour nous faire admettre que Murillo ait jamais achevé un tableau de Vélasquez.

Monsieur le Redacteur,

Il vient de paraître à Leipsick une édition latine, accompagnée d'une traduction allemande du fameux ouvrage connu sous le nom du *Traité des Trois Imposteurs (de Tribus Impostoribus)*; c'est la reproduction du volume petit in-8° de 46 pages, daté de M. D. IIC (1598), et dont le *Manuel du libraire* (1843, IV, 512) n'indique que trois exemplaires; nous ne pouvons dire si celui qui a servi pour cette édition nouvelle est un des trois exemplaires en question. Quant à la date, elle est évidemment supposée.

Tel qu'il se trouve à Dresde, ce traité passe pour la reproduction d'un ouvrage bien plus ancien et qu'on a dit avoir été composé en arabe. Campanella répète à diverses reprises qu'il y en a une édition imprimée en Allemagne, et qu'elle parut en 1538; Guillaume Postel faisait mention en 1543 d'un traité *de Tribus Prophetis* qu'il attribuait à Servet. Bien d'autres écrivains, ne mettant pas en doute l'existence du livre, se sont égarés dans des conjectures gratuites pour en déterminer l'auteur.

Mosheim et Rousset ont cru pouvoir l'attribuer à l'empereur

Frédéric II, qui se serait fait aider, dans cette composition, par son chancelier Pierre des Vignes. D'autres *chercheurs* se sont arrêtés à Averrhoes ou Pomponace; on a mis en avant les noms de Postel, de Campanella, de Machiavel, de Rabelais, d'Érasme, de Jules César Vanini, brûlé à Toulouse en 1612, et d'Étienne Dolet. Quelques autres écrivains, reculant de quelques siècles la composition de ce traité célèbre, l'ont mis sur le compte de Boccace. Campanella soupçonne qu'il pourrait bien être du Pogge ou de Muret. On a songé au capucin Ochin qui se fit huguenot, et à l'Arétin. Tout ceci est resté un problème insoluble, et il serait bien possible, après tout, que le livre auquel on cherchait tant de pères différents n'eût jamais existé. Ce que nous avons sous le même titre est autre chose.

Un ouvrage irréligieux fut imprimé en 1719, à La Haye, sous le titre de *Vie et esprit de M. de Spinosa;* il parut aussi avec quelques différences à Francfort (ou plutôt à Rotterdam), 1721, in-4°, sous le titre: *de Tribus Impostoribus;* ce dernier texte a reparu en Hollande, sans date, vers 1768, en 1775, en 1777, et sous la rubrique d'Yverdun en 1768. Il fut fabriqué par P. F. Arpe, auteur d'une Apologie de Vanini (*Cosmopolis,* 1712); il n'a aucune espèce de rapport ni pour l'étendue, ni pour la division, ni même pour le fond des idées, avec l'ouvrage daté de 1598. Celui-ci paraît une production du dix-septième siècle; il professe le déisme, il paraît n'avoir pas osé attaquer nettement le christianisme; il veut établir que Moïse et Mahomet étaient des imposteurs, et que les livres hébreux ne sont point d'inspiration divine. Le tout est écrit en assez mauvais latin. Nous transcrivons comme échantillon le premier paragraphe :

« Deum esse, eum colendum esse multi disputant, antequam et « quid sit *Deus*, et quid sit *esse,* quatenus hoc corporibus et Spiri- « tibus, ut eorum fert distinctio, commune est, et quid sit *colere* « *Deum* intelligunt. Interim cultum Dei ad mensuram cultus fas- « tuosorum hominum æstimant. »

La Monnoye a fait une dissertation pour prouver que le traité *de Tribus Impostoribus* n'avait jamais existé; l'histoire d'un livre aussi célèbre pourrait donner lieu aujourd'hui à des recherches assez curieuses et piquantes; malheureusement l'éditeur allemand s'en est tenu à une préface de quelques pages, dans laquelle il effleure à peine les questions que soulève un pareil sujet (1).

**

(1) Voyez un curieux article sur le traité *de Tribus Impostoribus* dans le *Dict. des Anonymes;* cependant Barbier se trompe en prétendant que P. F. Arpe n'est pas l'auteur de la réponse anonyme à la dissertation de La Monnoye.

(*Note du rédacteur.*)

VARIÉTÉS.

ORIGINE ET DÉVELOPPEMENTS

DES LÉGENDES DU MOYEN AGE

RELATIVES A LA VIE DE VIRGILE.

L'auteur de l'*Énéide* n'échappa point aux conteurs du onzième ou du douzième siècle : ils en firent un magicien ; ils lui prêtèrent des aventures absurdes et stupides, et ceci prouve qu'ils étaient gens d'esprit. L'absurde était alors un puissant moyen de succès, moins puissant toutefois qu'aujourd'hui. La magie noire, dont personne ne révoquait en doute la réalité, il y a quatre ou cinq siècles, prêtait un charme tout particulier aux récits des prouesses de Virgile. Chaque lecteur, chaque auditeur ne voyait rien là d'invraisemblable et se croyait capable d'en faire autant, pourvu qu'il découvrît le secret de ces conjurations puissantes qui maîtrisent les bons ou les mauvais génies. La légende de Virgile est d'origine italienne; elle se répandit rapidement dans l'Europe entière; elle passa dans toutes les langues; elle fut mise en vers et en prose; nous en connaissons sept ou huit éditions en français, et nous renonçons avec peine au plaisir de les décrire toutes dans le plus minutieux détail.

Fort peu de personnes ont pris la peine de lire les *Faits merveilleux de Virgile;* nous allons leur en offrir une courte analyse. Au début de l'ouvrage, nous apprenons que Rémus, ayant sauté pardessus les murailles de Rome, cet acte de dérision déplut tellement à Romulus, que celui-ci tua son frère; le fratricide fut à son tour, en vertu de la loi du talion, égorgé par son neveu, et ce neveu fut le père de Virgile. Un effroyable tremblement de terre annonce à l'univers la naissance du grand poëte. Bien jeune encore, un jour qu'il errait à travers champs, il aperçoit une caverne, il y entre; une voix plaintive l'appelle; cette voix était celle d'un démon qu'un sortilége retenait prisonnier dans un petit trou recouvert d'une planche. « Écarte cet obstacle, Virgile, mon ami, et tu n'auras pas obligé un ingrat. — Que ferez-vous pour moi? — Je te donnerai des livres de magie où tu trouveras les moyens d'exercer sur les éléments, sur les hommes et sur les choses une puissance presque sans bornes. » Virgile lève la planche; le démon s'enfuit hors de son cachot, et, se montrant sous la forme d'un géant, il remet à notre héros les livres qu'il lui a promis. Dupe d'une ruse du poëte, il consent à rentrer dans sa prison, et Virgile s'empresse de l'y claque-

murer derechef. Je crois que le pauvre diable y est encore. Chacun de nous se souvient d'ailleurs d'avoir lu dans les *Mille et une Nuits* une aventure tout à fait dans le même genre.

Voici Virgile devenu le plus savant, le plus habile de tous les sorciers passés, présents et futurs; il fouille la ville de Naples et lui donne pour base un œuf de dimension colossale; parfois cet œuf remue quelque peu, et c'est la véritable cause de ces tremblements de terre que des gens crédules et ignares mettent bien à tort sur le compte du Vésuve: viendra un jour où l'œuf se brisera; Naples disparaîtra alors dans les abîmes sans fond. Virgile se donna d'ailleurs beaucoup de peine pour organiser dans sa cité chérie une police efficace. Il fit un cheval de bronze, et sur ce cheval il posa un cavalier, armé d'un fléau, le tout était en bronze comme de raison. Le cheval sortait toutes les nuits; il parcourait la ville au galop, et le cavalier assommait raide mais d'un seul coup, et sans leur laisser le temps de souffrir, tous ceux qui se trouvaient dans les rues. Il y avait dans les marchés une telle multitude de mouches qu'il n'y avait plus de moyen de leur disputer la place: Virgile fit élever une colonne au milieu des halles; il mit sur cette colonne une mouche en bronze, et tant que ce monument a subsisté, on n'a pas vu à Naples une seule mouche en chair et en os.

L'empereur fait venir Virgile à Rome et le comble de bienfaits; le poëte s'en montre digne: il fabrique une lampe qui éclaire la ville entière; il érige une statue qui, lorsque l'empire est menacé de quelque péril, étend les bras du côté où est le danger; il construit des jardins délicieux qu'entoure un infranchissable mur d'air. Une armée de barbares attaque Rome; au moment où ils escaladent les fortifications, Virgile leur *jette un sort;* ils restent le pied levé, le bras étendu, sans pouvoir ni avancer, ni reculer; on les occit comme de vils troupeaux: c'est bien fait. Tout d'un coup voici Virgile qui se transporte à la cour du sultan de Babylone, heureux père d'une fille charmante; l'enchanteur est épris de la jeune princesse: le sultan n'apprécie pas tout l'avantage qu'il peut retirer d'une pareille union; il prétend faire couper la tête à Virgile; celui-ci détourne le cours de l'Euphrate, de sorte que le palais est inondé. Tandis que chacun se sauve comme il peut, notre héros, d'un seul mot, élève dans l'air un pont immense, et il en profite pour amener en un clin d'œil sa belle en Italie. Ce pont subsiste encore, mais il est invisible et impalpable; de sorte que les savants n'ont pu, jusqu'à présent, en déterminer la situation exacte.

Virgile déposa des trésors considérables dans un souterrain, et, pour les garder, il plaça à la porte deux géants en cuivre; chacun

d'eux tenait un maillet et ils frappaient l'un après l'autre sur une enclume avec tant de rapidité qu'un oiseau qui eût essayé de passer entre deux coups eût infailliblement péri.

Ce n'est pas tout : l'enchanteur fit une autre statue qui se tenait en l'air toute seule et que la ville entière pouvait voir. L'aspect de cette statue inspirait un tel éloignement pour tout plaisir sensuel, que les dames de Rome, qui *amoyent par amour*, fâchées de ne pouvoir mettre le pied hors de leurs maisons sans voir la terrible image, s'adressèrent à la femme de Virgile pour qu'elle les en débarrassât. Celle-ci profita d'une absence que fit son mari pour renverser la statue. Virgile la releva, mais derechef la statue fut abattue, et ce fut alors que l'enchanteur irrité prit le parti d'aller faire un voyage en Orient.

Autre merveille. Il fabriqua un serpent d'airain dans la gueule duquel on ne pouvait enfoncer la main sans être certain de la perdre si l'on avançait, sous serment, une chose fausse. Un chevalier lombard avait conçu des soupçons sur la vertu de sa femme; celle-ci offrit de se justifier par la voie du serment. On se mit en route pour Rome. La dame avait fait déguiser son amant en fou et lui avait fait prendre les devants. Il se trouva près d'elle, ainsi travesti, lorsque, plongeant la main dans la gueule du serpent, elle jura qu'elle n'avait pas eu avec l'individu que soupçonnait le mari plus de rapports qu'avec le fou qui se trouvait là. Elle disait vrai; aussi, n'éprouva-t-elle aucun mal. Le chevalier, après une semblable épreuve, resta parfaitement convaincu de l'innocence de sa moitié; mais Virgile savait à quoi s'en tenir, et de dépit il brisa le serpent, en reconnaissant qu'en fait de malice il n'y a docteur, si habile qu'il soit, qui puisse triompher d'une femme.

Les biographes de Virgile ont conservé le souvenir d'une foule d'autres anecdotes du genre de celles que nous venons de narrer très-succinctement; ils lui attribuent même plus d'un trait que nous passons sous silence, et pour cause; ce serait, si la chose était vraie, des plaisanteries de bien mauvais goût. Devenu vieux, l'enchanteur eut envie de se rajeunir; c'est un désir fort naturel, et pour lui c'était chose bien facile. Il s'enferma dans un souterrain avec un de ses disciples; il dit à ce jeune homme : « Égorge-moi; coupe-moi en petits morceaux, place-les dans un baril, saupoudre-les de sel, mets à côté une lampe, entretiens-la allumée durant vingt-un jours, et je ressusciterai, et j'aurai vingt ans. » Le disciple obéit; mais l'empereur, qui ne voyait plus Virgile, fit des recherches, découvrit le souterrain, aperçut les restes sanglants de Virgile et, sur-le-champ, condamna à mort comme assassin le malheureux élève de l'enchan-

teur. La sentence fut exécutée avant d'être rendue, et cet excès de zèle ayant interrompu l'opération magique qui devait rendre à Virgile une nouvelle existence, le poëte est demeuré bien et dûment mort.

D'après le rédacteur des *Faits merveilleux*, les choses se seraient passées différemment. Virgile étant un jour à se promener sur la mer dans la baie de Naples avec trois de ses amis, il survint un violent orage; la barque qui le portait fut entraînée au large, et jamais on n'en a eu aucune nouvelle. *Qui de ce ne croira*, affirme l'auteur en prenant un ton rabelaisien, *dampné ne sera*. Il ajoute qu'il y a beaucoup d'autres traits fort surprenants de la vie de Virgile *qui ne sont escriptz en ce livre*.

Un érudit laborieux et profondément versé dans la connaissance de la littérature du moyen âge, M. Francisque Michel, vient de prendre la légende virgilienne pour sujet d'une dissertation latine que réclamaient les exigences d'un concours universitaire. L'habile professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux a débrouillé avec soin ce qui concerne la piquante métamorphose de l'auteur de l'*Énéide* transformé en nécromancien; son mémoire révèle des recherches aussi persévérantes que judicieuses, et la lecture attentive, raisonnée, d'une foule de vieux livres que personne ne lit.

On y trouvera les recherches les plus étendues sur le rôle que joue Virgile dans la littérature du moyen âge. M. Michel montre qu'avant Dante, un trouvère avait mis dans la bouche du grand poëte latin certains discours analogues à ceux que lui prête la *Divina Comedia*. Le poëme des *Lorrains*, dont la bibliothèque royale de Turin possède un manuscrit, poëme qui diffère totalement de celui qu'a publié en partie M. Paulin Pâris (*li Roman de Garin ;* Paris, 1833), commence par la Création du monde, que Virgile est chargé d'expliquer à *Noirons li Arabis*. Après le récit des diverses cruautés commises par cet empereur, l'auteur ajoute :

« Il a fait faire i. tel palais votis
« Tout d'escharboucles et de safirs petis. »

Le palais terminé, Noirons fait appeler Virgile et lui dit :

« Or me di, mestres, garde n'i ait menti,
« Combien durra mes grans palais votis.
« Et dist Virgilles : Vos palais tant durra
« Qu'une vierge pucelle enfant aura. »

Ce qui amène le trouvère à donner le récit de la Création, à expliquer le mystère de la Rédemption, et à ne s'arrêter qu'après la prise de Jérusalem par les troupes de Vespasien.

Virgile n'est pas le seul auteur célèbre de l'antiquité, auquel le

moyen âge ait prêté les aventures les plus extraordinaires. Aristote et Hippocrate ont été dans le même cas. Ce dernier figure comme magicien dans le roman de Saint-Graal. Peut-être reviendrons-nous une autre fois sur ce qui concerne les légendes relatives à ces deux personnages illustres ; aujourd'hui, ne nous écartons point de Virgile.

L'ouvrage le plus ancien peut-être, où il soit question des merveilles qu'on lui attribue, c'est la lettre du chancelier Conrad qu'Arnold de Lubeck rapporte dans sa continuation de la *Chronique des Slaves* d'Helmold. Jean de Salisbury parle de la mouche d'airain fabriquée par Virgile; il ajoute qu'Auguste et Marcellus auraient été appelés à donner leur avis en cette affaire. Helinand, mort en 1209, n'a point oublié ces merveilles dans une histoire universelle, où Vincent de Beauvais a largement puisé. Citons encore Gervais de Tilburg qui compila, en 1211, pour l'empereur Othon IV, un ouvrage intitulé : *Otia imperalia*, inséré dans le tome I[er] de la collection des *Scriptores rerum Brunsvic.*, due à Leibnitz (*Hanov.*, 1707, in-fol.). N'oublions ni Alexandre Neckam (*de Naturis rerum*, lib. VI), ni l'*Historia septem Sapientium Romæ*, ouvrage traduit ou imité dans presque toutes les langues de l'Europe, et au sujet desquels on peut consulter le *Manuel des libraires*, 1843, IV, 259.

Remarquons qu'au treizième siècle, un trouvère mit en vers français cette *Historia* (1); mais soit qu'il ait suivi un texte aujourd'hui perdu, soit qu'il ait substitué, au récit qu'il avait sous les yeux, d'autres circonstances en circulation à cette époque, il expose d'une façon un peu différente les merveilles de Virgile, récit qu'il termine par le conte du Miroir magique, qui rendait d'éminents services à la ville de Rome, et qu'un roi de Hongrie, envieux de la prospérité de cette ville, trouva le moyen de faire renverser par quatre *serghans*; cette narration se termine par la mort de l'empereur romain à qui ses sujets font avaler de l'or fondu. Tout en se rapprochant davantage de son original, la traduction en prose, exécutée à la même époque, présente également de nombreuses et importantes différences.

Un autre trouvère, Gauthier de Metz, rima une espèce d'encyclopédie (2), où il fit entrer un long récit des merveilles de Virgile. Adenez les rappelle, de son côté, dans son roman de *Cléomades*. Il

(1) La version en vers a été publiée en 1836, à Tubingue, par M. Keller; la traduction en prose a vu le jour en 1838, grâce aux soins de M. Leroux de Lincy, à la suite de l'*Essai sur les fables indiennes*, par M. Loiseleur-Deslonchamps.

(2) La Mappemonde ou l'Image du monde; M. Leroux de Lincy en a donné un extrait dans son *Livre des légendes*, p. 208-224.

mentionne la mouche d'airain qui, placée à Naples, empêchait les autres mouches d'entrer dans la ville; *mais*, dit-il, à la fin de son récit :

« Mais je ne sais que puis devint
« La mouche, ne qu'il en avint. »

Virgile, ajoute Adenez, fit encore à Rome un feu qui s'entretenait de lui-même, et devant lequel il y avait une statue d'archer en cuivre : cet archer portait écrit sur son front, en caractères hébreux : *Qui me frappera, je tirerai*. Or, il advint qu'un jour, un *musars* frappa l'archer avec un bâton. Aussitôt la flèche partit, vola vers le feu et l'éteignit pour toujours.

« Ainsi avint, c'est vérités. »

Maître Renard, dans le célèbre *roman* qui porte ce nom, affirme au roi noble, c'est-à-dire au lion, qu'il tient du sage Virgile une foule de recettes merveilleuses.

L'archi-prêtre de Hita, Jean Ruiz, qui florissait au milieu du quatorzième siècle; et Jacquemare Giélée qui écrivit, après l'an 1340, son poëme du *Renard contrefait* (1), racontent, entre tous les prodiges attribués à Virgile, le plus étrange et le plus immodeste, celui de la vengeance que l'enchanteur exerça envers une femme qui l'avait trahi.

Virgile se montre encore comme enchanteur dans la curieuse collection de récits moraux et apologues, si répandue au moyen âge, sous le titre de *Gesta Romanorum*. (Voir le chap. 57, p. 83 de l'édition d'A. Keller. *Tubingue*, 1842, in-8°.)

Les écrivains qui suivirent ceux que nous venons de nommer, poëtes, moralistes, chroniqueurs ou philosophes, copièrent ces étranges merveilles en variant le récit, suivant leurs goûts ou leurs connaissances, ou l'enrichissant de nouveaux épisodes. On alla jusqu'à mettre sous le nom du poëte un livre de grimoire! Un poëte espagnol représente Virgile comme un séducteur de demoiselles, qui, après avoir expié une imprudence par sept années de prison, devait voir son mariage avec sa victime béni par un archevêque (2).

Trythême, Paracelse, Vigenère (dans son traité *des Chiffres*); Le Loyer, dans son ouvrage sur les *Spectres* (*Angers*, 1586, ou *Paris*,

(1) Cette épopée allégorique et satyrique de 8,045 vers a été publiée pour la première fois dans l'édition du *Renard*, donnée par Méon, t. IV, p. 125-461.

(2) Transcrivons ici une note que nous transmet M. Michel : « Jusqu'alors la « réputation morale de Virgile n'avait reçu qu'une atteinte, grave, il est vrai, « mais à laquelle elle pouvait survivre; le fameux jurisconsulte Salicet la ruina « sans retour, en assurant que tous les sodomistes qui étaient au monde moururent la nuit de la nativité de Jésus-Christ, et que notre poëte était du nombre. »

1605) ; bien d'autres encore, dont l'énumération serait trop longue, ont sérieusement fait mention de quelques-uns des prodiges attribués à Virgile. Vient enfin Gabriel Naudé, qui emploie vingt pages de son *Apologie pour les grands hommes accusés de magie* (*Paris*, 1625, in-8°), à prouver que l'on avait à tort accusé de sortilége l'auteur de l'*Enéide*.

La critique moderne a soumis à son examen cette légende curieuse ; nous mentionnerons spécialement la dissertation de F. W. Genthe : *Virgil als Zauberer*, insérée dans l'introduction à la traduction des *Bucoliques* (Magdebourg, 1830), et celle de Siebenhaar : *De fabulis quæ media ætate de Virgilio Marone circumferebantur* (*Berlin*, 1837). Görres, Dobeneck, Schmidt, Marmier, Lebas, etc., ont consacré en passant des détails plus étendus à ce même sujet ; nous renvoyons, pour cette portion bibliographique du mythe virgilien, au savant ouvrage de Grasse : *Cours d'histoire littéraire* (en allemand), *Dresde*, 1842, tom. II, partie II, p. 626.

Nous engageons M. Michel à faire passer en langue française l'écrit qu'il a composé dans l'idiome des *Géorgiques ;* qu'il y joigne les nouveaux développements dont il sera redevable aux investigations auxquelles, nous le savons, il continue de se livrer ; il aura donné un livre instructif et vraiment curieux. Les gens de goût éprouveront, à sa lecture, un plaisir égal à celui que faisait ressentir, aux seigneurs et aux bourgeois quelque peu clercs du moyen âge, le récit des *horrifiques et inestimables chroniques de Virgile*.

G. B.

DES ARTS ET DU DESSIN EN CHINE.

EXPOSITION DES ÉCHANTILLONS RAPPORTÉS DE LA CHINE PAR LES DÉLÉGUÉS DU COMMERCE (1).

Les arts, et la peinture entre autres, ont une large part dans les productions rapportées de Chine. Depuis longtemps, nous savons ce que les Chinois savent faire en ce genre ; tout ce que nous avons vu à l'Exposition confirme cette pensée, que la patience, en effet, et non point le sentiment de la nature, préside seul à leur exécution. Une école moderne semble pourtant vouloir se former. Quel sera son

(1) M. Renard, un des délégués, a compris la peinture et le dessin parmi les échantillons qui pouvaient intéresser le commerce français ; nous lui savons beaucoup de gré d'avoir peut-être dépassé ses instructions et de s'être ici préoccupé de la question d'art autant que de la question commerciale. Grâce à lui, nous saurons au juste quel est l'état de l'art en Chine, et nous en tirerons une foule d'observations utiles pour l'histoire de l'art en général. (*Note du rédact.*)

destin ? Ce qui peut lui arriver de moins malheureux, c'est tout simplement de mourir de faim, car les Chinois ne sont pas hommes à changer de goût du jour au lendemain. Lamb-quoi, de Canton, est le chef de cette nouvelle école de peinture; Lamb-quoi a étudié quelque temps sous un peintre anglais qui était allé se fourvoyer en Chine. M. Renard a fait faire son portrait par l'artiste de Canton. Ce portrait, d'une grande ressemblance, figurerait convenablement à nos Salons, et pourrait au besoin être signé Gros-Claude ou Rouillard. Pour un Chinois, un pareil changement de manière est d'autant plus étonnant que Lamp-quoi éprouve journellement des humiliations peu encourageantes. Lors de l'ambassade de lord Macarthney, on fit cadeau à l'empereur du Céleste-Empire d'un portrait du roi Georges d'Angleterre; sa première question fut de savoir si l'ombre portée par le nez était une tache qui déparait la figure du monarque anglais. Chaque jour le malheureux Lamb-quoi est exposé à de semblables questions; les Chinois ne comprennent que la peinture plate, d'une seule teinte et qui ne tourne pas. Quant aux personnages qui se font peindre, ils ne se contentent pas de questionner, ils renvoient l'œuvre à l'artiste et le regardent comme un impertinent qui les défigure. C'est par suite de refus de ce genre, que M. Renard se trouve possesseur de plusieurs portraits en miniature laissés pour compte à Lamb-quoi. Nous avons remarqué surtout un délicieux portrait de femme, qui est sans contredit une peinture de beaucoup de mérite.

Ce portrait nous apporte avec lui la preuve consolante que si les Chinois sont d'affreux magots, les Chinoises, au contraire, sont de ravissantes personnes.

Nous ne pouvons quitter les portraits sans parler de celui de M. Hedde, le délégué de l'industrie des soieries. Celui-là est peint par You-quoi junior (il y a un You-quoi aîné), artiste classique, qui ne sacrifie pas à la peinture *barbare*, c'est-à-dire européenne. You-quoi junior a fait de M. Hedde le plus beau mandarin qu'on puisse imaginer. Ce portrait est une charge à faire trembler Dantan.

Nous avons remarqué aussi un portrait de Ky-yïng, le haut commissaire impérial, vice-roi des deux provinces de Kwang-tong et Kwang-si, surintendant des cinq ports ouverts, etc., etc., signataire du traité avec la France, et qui vient d'être décoré de le Légion-d'Honneur! Ce portrait à l'huile représente un bien laid personnage. M. Rondot a calqué et dessiné le portrait de l'empereur Taou-Kwang sur un portrait original. L'empereur n'est, ma foi, pas beau non plus. L'auteur de la peinture originale a dit à M. Rondot que ce portrait de l'empereur était *ressemblant aux huit dixièmes!*

O triple Chinois! En Chine, il y a une échelle de proportion pour la ressemblance.

You-quoi l'aîné est l'auteur d'une nombreuse suite de tableaux de genre, peints à l'huile, où l'on retrouve avec surprise une perspective correcte, vraie, européenne en un mot. You-quoi est un adepte de l'école moderne; il n'a cependant pas étudié dans l'atelier du peintre anglais; mais c'est en regardant et en étudiant des gravures et des lithographies d'Europe, qu'il a compris et réformé ce que la manière chinoise a de vicieux. Malheureusement, en perfectionnant ses paysages, il n'a pas pensé à perfectionner les personnages qu'il y place; et, en voyant ces figures plates dans des perspectives où l'œil est satisfait, nous avons regretté ces rochers qui surplombent et ces ponts impossibles qui appartiennent au vieux style; tant il est vrai qu'il faut de l'harmonie, même dans le mauvais; l'extravagance chinoise a la sienne. You-quoi est l'auteur de deux immenses toiles représentant une vue du fleuve Tchou-kiang et le panorama de Canton. Ces deux toiles sont européennes pour la perspective, mais un mauvais coloris détruit l'harmonie des lignes.

Un autre peintre, non moins célèbre, Tĭnq-quoi, a dessiné au trait l'immense collection des albums que M. Renard a eu l'heureuse idée de faire exécuter. Nos délégués n'obtenaient en Chine que fort difficilement d'être introduits dans l'intérieur des fabriques. Souvent aussi, faute de drogman, il leur était impossible d'utiliser leurs visites. Ils chargèrent donc Tĭng-quoi et You-quoi de leur composer des albums où se trouveraient dessinés, planche par planche, les métiers et les détails de chaque fabrication, opération par opération. Ces artistes ont exécuté ces albums avec une patience toute chinoise; pas un détail n'est oublié. Un mandarin a écrit à chaque page le détail des opérations. M. Julien, du Collége de France, trouvera là de quoi s'escrimer.

La collection de ces albums n'a pas seulement une valeur d'utilité, elle en a encore une grande comme produit artistique. Tous ces dessins, ceux de Tĭng-quoi principalement, sont exécutés au trait avec hardiesse. Les personnages, que des teintes plates ne viennent pas défigurer, sont là pleins de naturel et de désinvolture. Chose étrange, tous ces dessins de machines, qui sont d'une exactitude mathématique, sont faits à la main avec le pinceau seul. L'artiste, gêné par la longueur de ses ongles, saisit son pinceau à pleine main, comme au théâtre on saisit un poignard, et, le bras levé, il tire des lignes, arrondit des circonférences, trace des ovales, dessine des lignes parallèles d'une pureté et d'une rectitude merveilleuses. Tĭng-

quoi, avec son pinceau, peut défier l'école de Châlons avec ses compas, ses équerres et ses règles. Avant d'avoir vu les œuvres de ce brave Chinois, nous aurions regardé comme fabuleuse une telle habileté.

La caricature a beaucoup de représentants en Chine. Nous laissons à penser ce que doivent être sous la main des Chinois l'exagération et l'enlaidissement volontaires de la nature. Il est impossible d'imaginer quelque chose de plus biscornu. Yang-foo, tel est le nom du Granville, du Daumier ou du Cham chinois; son genre tient un peu de Goya l'Espagnol et même de l'Anglais Hogarth. En Chine, la caricature ne s'est pas encore faite politique. Parmi les caricatures les plus grimaçantes, nous avons remarqué les infortunes d'un mandarin. Dès la première scène, il est en proie aux ennuis du ménage: les enfants crient, les chiens aboient, la femme chante. Puis, aux ennuis de la vie intérieure, vient se joindre une troupe de gnomes : les uns le font jouer aux échecs et le trichent, d'autres mangent ses confitures et finissent par mettre la maison à l'envers. La dernière planche nous montre le mandarin arrivé au dernier paroxysme de la fureur ; il saisit un bâton, s'élance sur les gnomes, et ne trouve en face de lui qu'une charmante femme qui lui joue un air sur une espèce de guitare.

M. Renard a rapporté aussi une belle collection de tentures d'appartement. En Chine on ne tapisse point les chambres; on fabrique à cet usage de grands paysages ou de grandes scènes collées sur un fort papier et terminées à chaque bord par un rouleau de bambou. On accroche ces tentures comme les cartes de géographie. Ces tentures n'étant pas exposées, comme nos papiers, à l'influence de l'humidité, se conservent fort longtemps ; aussi les peint-on avec soin. Les premiers artistes chinois exécutent des tentures ; c'est même là, avec les albums, ce qui constitue la partie principale de leurs travaux. Des tentures représentent souvent les divinités chinoises. Celle qui est exposée sous le n° 915 représente la déesse Kawn-yin sur le lotus ; c'est une figure largement peinte et qui doit avoir pour auteur quelque Rubens chinois ; c'est pour nous une excellente charge de cette école. Le n° 913 nous montre dans toute sa dégoûtante laideur un mendiant chinois en plein exercice de ses fonctions. Un mendiant chinois pénètre dans les maisons, étale complaisamment ses infirmités, crie, hurle, tapage, avec accompagnement de cymbales, jusqu'à ce qu'on le paye pour le faire déguerpir.

La position des peintres chinois est assez singulière. La qualité d'artiste n'existe pas en Chine; il n'y a que des manufactures et des ouvriers. Les peintres chinois travaillent à la journée. Lamb-quoi

est le seul peintre qui, en créant une peinture nouvelle, a osé se rendre indépendant, artiste, en un mot, et encore Lamb-quoi habite-t-il Canton, qui est un port ouvert, souvent visité par des Européens, pour lesquels il travaille. Quant aux peintres des villes de l'intérieur, ils ne pourront jamais suivre l'exemple de l'artiste de Canton. Ils se lèvent avec le jour, vont à leur fabrique de peinture et travaillent jusqu'à la nuit. Les plus habiles obtiennent du maître deux ou trois heures de congé pour aller dormir ou fumer un peu de tabac opiacé. Du reste, la peinture étant là un objet de manufacture, le prix en est fort modéré.

D'après le dire des Chinois, la peinture est un métier aujourd'hui en décadence. Chez eux, l'époque où elle florissait, ainsi que leur littérature, l'époque où ont paru les plus grands ouvriers dans ces deux genres, remonte, par une singulière coïncidence, à la dynastie des Ming, qui était contemporaine de Louis XIV.

ALFRED DE MENCIAUX.

Galerie du Cardinal Fesch.

ÉCOLES ITALIENNE ET ESPAGNOLE (1).

(Suite. — Voir le *Bulletin* des 10 novembre et 10 décembre 1845, 10 janvier, 10 février et 10 août 1846.)

TINTORET (D'après le).

726.	Portrait d'homme	61

BORDONE (PARIS).

727.	Portrait d'homme	140
728.	Portrait d'un géographe.	58

SASSO FERRATO (GIOVANI-BATTISTA-SALVI, surnommé).

729.	La Vierge et l'Enfant Jésus	330
730.	Saint Joseph et l'Enfant Jésus.	170
731.	Portrait d'un cardinal	42
732.	Sommeil de l'Enfant Jésus.	19

(1) Nous sommes vraiment surpris qu'un expert du Musée du Louvre ait rédigé un pareil catalogue, même en s'excusant de n'avoir pas eu le temps nécessaire à l'examen des tableaux qu'il décrit. Comme s'il fallait étudier un tableau ainsi qu'un problème mathématique! Un connaisseur n'aurait pas demandé huit jours pour nommer les auteurs des peintures que M. Georges croit avoir suffisamment caractérisées par ces expression banales et vagues : *d'après* tel maître, *genre*, ou *manière*, ou *style*, ou *imitation* de tel maître. Nous devons ajouter que, depuis la vente, bon nombre des tableaux désignés de la sorte dans le catalogue ont repris leur véritable attribution et, avec elle, leur valeur marchande.

(*Note du rédacteur.*)

DOLCI (CARLO).

733. Saint Sébastien 191

ROMAIN (Style de JULES).

734. Muse de la poésie épique 20

FRA BARTOLOMMEO (Manière de).

735. La Vierge et l'Enfant 28 1/2

MOLA (PIER FRANCESCO).

741. Saint Bruno dans le désert. 31

CARAVAGE (Style du).

742. Saint Roch 10

GUIDE (GUIDO RENI, dit le).

744. L'Assomption de la Vierge. 1,600
745. La Sainte Vierge 129
746. Saint Sébastien 170
747. La Conception de la Vierge 46

GUIDE (D'après le).

748. Madeleine pénitente. 40

SESTO (Manière de CESARE DE).

752. La Vierge, l'Enfant, le petit saint Jean et deux saints personnages. 39

SOLARI (Genre D'ANDREA).

753. Salomé, fille d'Hérodiade . . . . 15 1 b.

ANDRÉ DEL SARTE (Style de).

754. Portrait d'un jeune guerrier. 72
755. Portrait de femme. 41

ROMAIN (Style de JULES).

756. Adoration des anges et des bergers . . 15

SOLARI (D'après ANDREA).

757. La Vierge allaitant Jésus 140

GUERCHIN (GIO. FRANCESCO BARBIERI, dit le).

758. Couronnement d'épines 30

CARRACHE (ANNIBAL).

759. Saint Charles Borromée 81

GAROFOLO (Imitation de).

760. Résurrection de Lazare 35 1/2

VÉLASQUEZ (École de).

762. Scène militaire 29

CARRACHE (Style d'ANNIBAL).

765. Le Christ mort 33

BRONZINO (Style de).

767. Portrait d'homme. 50 1/2
768. Portrait de femme. 22

CICOLI (LUDOVICO CARDI DE).

770. Cosme Ier, élu duc de Florence à l'âge de dix-huit ans. 66
771. Madelaine. 38

CICOLI (Imitation de).

772. Pilate se lavant les mains 90

RAPHAEL (D'après).

773. Sainte Famille. 115

MICHEL-ANGE (Imitation de).

776. Jésus-Christ crucifié. 48 1/2

PONTORME (Style de).

778. Portrait de femme. 15

CARPI (GIROLAMO).

779. La Visitation 80

BRONZINO (Attribué à ANGIOLO).

780. Portrait d'homme. 16 1/2

SALAINO (ANDREA).

784. Sainte Famille. 133

TITIEN (TIZIANO VECELLIO).

785. Portrait d'homme. 305

TITIEN (D'après le).

786. Danaé. 35
787. Nymphe endormie 15

ROMANELLI (Style de).

788. Sainte Famille. 22

CORRÈGE (École du).

789. Nymphe poursuivie par un satyre . . . 61

PARMESAN (FRANCESCO, dit le).

790. Sainte Catherine. 181

RIBERA (GIUSEPPE), dit L'ESPAGNOLET.

791. Portrait d'un vieux savant. . . . . . } 150
792. Le pendant. . . . . }

MARATTE (CARLO MARATTA).

793. Abdication de l'antipape Victor VI. . . . 18

GAROFOLO (Style de BENEVENUTO).

794. La Nativité de Jésus. 105

ANDRÉ DEL SARTE.

795. L'homme entre le Vice et la Vertu. . . . 110

796. Sainte Famille. 430

RUGIARDINI (Attribué à GIULIANO).

797. La Vierge et l'Enfant Jésus endormi. . 96

MAZZOLINI (LUDOVICO).

798. Jésus-Christ instruisant la multitude. . 270

JULES ROMAIN (GIULIO PIPPI, dit).

799. Neptune et Amphitrite. 370

800. Sainte Famille. 1,220

JULES ROMAIN (Attribué à).

801. La Vierge, l'Enfant et sainte Anne. . . 56

TESTA (PIETRO.)

802. Massacre des Innocents. 37

GUERCHIN (FRANCESCO BARBIERI, dit le).

803. Agar dans le désert. 253

804. Deux figures de grandeur naturelle . . 13

(*La suite au prochain numéro.*)

Catalogue d'une belle Collection de Lettres autographes,

Vendue le Jeudi 16 avril 1846 et jours suivants.

(Suite. — Voir le *Bulletin* des 10 mai, 10 juin et 10 août.)

282. LORRAINE (Princes et princesses de la maison de). 5 lettres. Charles de Lorraine; Louis de Lorraine; Dorothée de Lorraine; Marguerite de Lorraine. 12 50

283. LOUIS XI, roi de France. N. 1423. M. 1483. Sa sig. au bas d'une lettre. 20 »

284. LOUIS XIII, roi de France. N. 1601. M. 1643. L. aut. sig. 35 »

285. LOUIS XIV, roi de France. N. 1638. M. 1715. L. aut. sig. 50 »

285 *bis*. Savants, théologiens et jurisconsultes illustres. On y remarque les noms suivants : *Leopoldus Cornelius*. *Arnoldus Cervinus*, *Philip. Camtratius*, *Ricciardus*

Cervinus; *Valerus Albertus*, *Alstedius* (Jean-Henri), *Sigonius* (Charles), *J. Curtius*, *Bochardus*, *Christenius Johannes* (1), etc. 45 »

286. LOUIS XVI, roi de France. N. 1754. M. 1793. L. aut. sig. 91 »

287. LOUIS XVIII, roi de France. N. 1755. M. 1824. L. aut. sig. 37 »

288. LOUIS-PHILIPPE, roi des Français. L. aut. sig. Retiré avant la vente.

289. MACHIAVEL (Niccolo Machiavegli). N. 1469. M. 1527. L. aut. sig. (en ital.). 160 »

290. MAINTENON (Françoise d'Aubigné, marquise de). N. 1635. M. 1719. L. aut. sig. 50 »

291. MALESHERBES (Chrétien-Guillaume de Lamoignon de), défenseur de Louis XVI. M. 1794. L. aut. sig. Retiré.

292. MALHERBE (François), poëte. N. 1556. M. 1628. L. aut. 44 »

293. MANCINI (Marie de), nièce du cardinal Mazarin. 5 lettres autog. 20 50

294. MARCA (Pierre de), évêque de Couserans, ministre d'État et historien. N. 1594. M. 1662. L. aut. sig. 8 »

295. MARCEL II (Marcello Cernini), pape. M. 1555. L. aut. sig. (en ital.). 33 »

296. MARCILIO FICINO, grand philosophe florentin. Pièce autog. sig. 45 »

297. MARECHAUX DE FRANCE. 3 lettres sign. Cossé de Brissac (Arthus de); Vielleville (François de Scépeaux, seig. de); Odet de Foix (seig. de Lautrec). 6 »

298. MARECHAUX DE FRANCE. 4 lettres sign. Montmorency (le connétable de); Biron (Armand de Gontaut, duc de); Concini (maréchal d'Ancre); Villeroy (François de Neufville). 10 50

299. MARGUERITE DE VALOIS, reine de Navarre, sœur de François I[er]. N. 1492. M. 1549. L. aut. sig. 201 »

300. MARGUERITE de France, reine de France, première femme de Henri IV. N. 1552. M. 1615. L. aut. sig. 28 »

301. MARIE DE MEDICIS, reine de France, deuxième femme de Henri IV. N. 1573. M. 1642. L. aut. sig. 28 »

(1) Nous donnons ces noms d'après le Catalogue, sans garantir qu'ils ont été bien lus; nous croyons même le contraire, et nous en avons supprimé deux qui étaient évidemment des noms de villes défigurés : *Cabelianio*, *Mastricht*! (*Note du rédacteur*.)

302. Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France. N. 1755. Mise à mort en 1793. L. aut. sig. 106 »

303. Marie-Louise, ex-impératrice des Français. L. aut. sig. 49 »

304. Marie d'Autriche, sœur de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas. N. 1503. M. 1558. L. aut. sig. 90 »

305. Marie Stuart, douairière de France, reine d'Écosse. N. 1542. Décapitée en 1587. L. aut. sig. 480 »
— Un double. 390 »

306. Marie d'Est, reine d'Angl., femme de Jacques II. L. aut. sig. 30 »

307. Marie II, reine d'Angleterre. N. 1662. M. 1695. L. aut. sig. 34 »

308. Marillac (Louis de), maréchal de France. N. 1572. Décapité à Paris en 1632. L. aut. sig. 19 50

309. Marini (Jean-Baptiste), dit le *Cavalier Marin*, célèbre poëte italien. N. 1569. M. 1625. L. aut. sig. (en italien). 15 »

310. Marlborough (John Churchill, duc de), célèbre général anglais. N. 1650. M. 1722. L. aut. sig. (en angl.) 60 »

311. Massillon (Jean-Baptiste) évêque de Clermont. N. 1662. M. 1742. L. aut. sig. 60 »

312. Le même. L. aut. sig. 73 »

313. Maupertuis, sav. mathématic. N. 1698. M. 1759. L. aut. sig. 50 »

314. Maurice, landgrave de Hesse. L. aut. sig. 20 »

315. Maurice (de Savoie), le cardinal. N. 1593. M. 1657. L. aut. sig. 20 »

316. Maury (Jean Suffrein) cardinal. N. 1746. M. 1817. L. aut. sig. 38 »

317. Maximilien II, emper. d'Allemagne. M. 1576. L. aut. sig. (en espagnol). 25 5

318. Mazarin (Jules), le cardinal. N. 1602. M. 1661. L. aut. sig. (en ital.). 30 »

319. Médicis (Cosme de), surnommé *l'Ancien*, ou *le Père de la patrie*. N. 1389. M. 1464. L. aut. sig. 30 »

320. Medicis (Laurent de), dit *le Magnifique*. M. 1492. 4 lettres aut. sig. 46 »

321. Médicis (Julien de), frère de Laurent. N. 1453. M. 1498. L. aut. sig. (en ital.). 72 »

322. Medicis (Julien de), duc de Nemours, chef de la

république de Florence. N. 1477. M. 1516. L. aut. sig. (en ital.). 25 »

323. MEDICIS (Julien de), capitaine-général de la sainte Eglise, depuis Clément VII. M. 1534. Passe-port (original) avec sceau. 10 »

324. MEDICIS (Famille des). 5 lettres. François de Médicis. Magdalene Cibo de Medicis. Lucretia Salviatide Medicis. Alfonsina Orsina de Medicis. Laurent de Médicis, duc d'Urbino. 20 »

325. LE MÊME. François de Médicis. Lucretia Salviati de Medicis. Alfonsina Orsina de Medicis. Laurent de Médicis, duc d'Urbino. Le card. de Médicis (Clément VII). 26 »

326. MENAGE (Gilles), savant philologue. N. 1613. M. 1692. L. aut. sig. 19 »

327. MENOU (Jacques-François), général en chef de l'armée d'Egypte. N. 1750. M. 1810. L. aut. sig. 10 »

328. MERCURIALE (Jérôme), célèbre médecin et philosophe. N. 1530. M. 1644. L. aut. sig. (en ital.). Retiré.

329. MEZERAY (François-Eudes), membre de l'Acad. franç. N. 1610. M. 1683. L. aut. sig. 21 50

330. MINISTRES ET HOMMES D'ÉTAT. 5 lett. aut. sig. Pisani (Jean de Vivonne, marquis de); Richelieu (le cardinal de); Mazarin (Le cardinal). 6 »

331. MINISTRES ET HOMMES D'ETAT. 3 lett. aut. sig. Poyet (le chancelier Guill.); Jeannin (le président); Servien (Abel). 6 »

332. MINISTRES ET HOMMES D'ETAT. 5 lett. aut. sig. Sublet de Noyers; Chamillart (le comte de); Choiseul (le duc de); Saint-Florentin (le comte de); De Sartines. Retiré.

333. MIRABEAU (le comte de). N. 1746. M. 1791. L. aut. sig. Id.

334. MODÈNE (François-Marie d'Est, duc de). N. 1698. M. 1780. L. aut. sig. (en italien.) 5 »

335. MODÈNE (Charlotte-Aglaé d'Orléans, duchesse de). N. 1700. M. 1761. Lett. aut. 35 »

336. MOLE (Matthieu), premier président du Parlement de Paris. N. 1584. M. 1656. L. aut. sig. 21 »

337. MONCEY (le maréchal), duc de Conégliano. Let. aut sig. 5 50

338. MONTAUSIER (Charles de Saint-Maure, duc de). M. 1690. Correspondance inédite du duc de Montau-

sier avec l'abbé Huet, évêque d'Avranches, pendant les années 1662 à 1689. 250 lettres signées, in-4. Retire faute d'enchères.

339. MONTAUSIER (Julie d'Angennes, duchesse de), sa femme. L. aut. sig. 20 50

340. MONTESPAN (Franç.-Athénaïs de Rochechouart, marquise de). N. 1641. M. 1707. L. aut. sig. 0 »

341. LA MÊME. L. aut. sig. 25 »

(A continuer.)

Prix des Monnaies royales de France et Monnaies baronnales.

DE LA COLLECTION DE M. FAURE, DE VILLEFRANCHE,

Vendues le 6 avril 1846 (1).

1..	9 »	27..	3 »	50		75..	2 »
2..	8—50	28..	14 »	51	3 »	76	
3..	26 »	29..	5—25	52		77	3—50
4..	6—75	30..	6—25	53		78	
5..	1—75	31..	16 »	54	13—50	79	3 »
6..	6—25	32..	45 »	55		80	
7..	6 »	33..	37 »	56	3 »	81..	14 »
8	4—25	34..	12 »	74		82..	5—50
9		35..	15 »	57..	5—50	83	
10..	5—25	36..	16 »	58	6 »	83	3—50
11..	5 »	37..	10 »	59		*bis*	
12..	7—75	38..	50 »	60..	3 »	84..	17—50
13..	18—50	39..	11 »	61..	6—50	85..	14 »
14..	4—50	40..	5—25	61 *bis*	22—50	86	6—25
15..	5 »	41..	138 »	62		87	
16..	40 »	42..	41 »	63	2—75	88..	3—50
17..	51 »	42 *bis*	19 »	64		89..	9—25
18..	26 »	42 *ter*	20 »	65..	4 »	90	
19..	33—50	43..	36 »	66		91	8—75
20..	32 »	43 *bis*	7—50	67	3—25	92	
21..	38 »	44..	3—25	70		93..	12—50
22..	25 »	45..	18 »	68..	12—50	94..	10—50
23..	5 »	46..	8—25	69..	7 »	95..	6—75
24..	21 »	47..	25 »	71..	8—75	96..	2—25
25..	36 »	48..	8 »	72..	7—25	97..	30—50
26..	7 »	49..	6—25	73..	5 »	98..	3—25

(1) Quoique cette vente soit déjà ancienne, nous en donnons les prix, à la demande d'un grand nombre de personnes qui s'occupent de numismatique française. Il suffit de mettre ces prix en regard des numéros du Catalogue, qui est dans les mains de tout le monde, ce qui nous dispense de désigner les pièces. Nous comptons publier ensuite les prix d'une vente qui s'est faite à Londres en août, pour faire connaître les différences qui existent dans la valeur des médailles en France et en Angleterre. *(Note du rédacteur.)*

99..	13—50
100 }	1—25
101 }	
102..	6—25
103..	47—50
104..	3—50
105 }	10—50
106 }	
107..	4 »
108..	16—50
109..	4 »
110..	8—25
111..	12—50
112..	5—50
113..	17—50
114..	21 »
115..	7—25
115 *bis*	13—50
116..	3—25
117..	9 »
118..	21 »
119..	27—50
120 }	5 »
121 }	
122..	12—50
123..	390 »
124..	19 »
125..	10—50
126..	10 »
127..	6—50
128..	16 »
129..	14—50
130..	4 »
131..	12 »
132..	3—50
133..	3—75
134 }	
135 }	8—50
136 }	
137..	14 »
138 }	6—25
139 }	
140..	9—50
141..	6 »
142..	12 »
143..	10—50
144..	7—75
145..	3—25
146..	8 »
147..	2 »
148..	5 »
149..	10—50
150..	6 »
151..	4 »
152..	4—25
153..	24 »
154..	13—50
155..	7—75
156 }	7—25
158 }	
157..	6—75
159..	3—25
160. 1 p.	23—50
160. 1 p.	11—50
161..	5 »
162..	1 »
163 }	9 »
164 }	
165..	3 »
166 }	8 »
167 }	
168..	3 »
169..	8 »
170 }	
171 }	6—50
172 }	
173..	5—75
174 }	
174 }	3 »
bis }	
175..	3 »
176..	61 »
177..	8 »
178 }	5—75
179 }	
180..	10 »
181 }	3—50
182 }	
183..	3—50
184..	25 »
185..	14—50
186..	28 »
187..	9 »
188..	5 »
189 }	17—50
190 }	
190 }	
bis }	6 »
191 }	
192..	20—50
193..	1—50
194..	15 »
195 }	5 »
196 }	
197..	5 »
198..	3 »
199..	5—25
200..	6 »
201 }	3 »
202 }	
203 }	6—25
204 }	
205..	2—75
206..	3—50
207..	19—50
208..	8 »
209..	8 »
210..	11 »
211..	8 »
212..	4—25
213 }	
214 }	5 »
215 }	
216 }	6 »
217 }	
218..	7—25
219..	12—50
220..	6 »
221..	2—50
222..	5 »
223 }	5—25
224 }	
226..	7—50
225 }	
227 }	8 »
228 }	
229..	2—25
230..	7 »
231..	10 »
232..	13 »
233 }	2 »
234 }	
235..	5—25
236 }	
237 }	8 »
238 }	
239..	1—25
240..	5—75
241..	6—25
242..	8—75
243..	8—25
244 }	14—50
245 }	
246 }	1—75
247 }	
248..	2—75
249 }	3—50
250 }	
251..	1—25
252..	43 »
253 }	
254 }	2—25
255 }	
256..	6 »
257 }	5—50
258 }	
259..	12 »
260..	5—50
261 }	2—25
262 }	
263 }	
264 }	2—75
265 }	
266 }	
267 }	3—25
268 }	
269..	18 »
570 }	
571 }	1—50
572 }	
573 }	
274..	23 »
275..	6 »
276..	36 »
277..	13 »
277 *bis*	15—50
278 }	10 »
279 }	
280..	10—50
281 }	
282 }	2 »
283 }	
284..	3—25
285 }	
286 }	5—25
287 }	
288 }	3—25
289 }	
289 }	
bis }	7 »
290 }	
291..	18—50
292 }	5 »
293 }	
294..	3—50
295..	12 »
296..	2—50

297 / 298	4 »	300 / 301	6 »	303..	5 »	306..	10 »
				304 / 305	2 »	307..	40—50
299..	6 »	302..	5—50			308..	20—50

(*La suite au prochain numéro.*)

Travaux de l'Alliance des Arts.

Catalogue de Monnaies antiques et modernes, provenant de la collection de feu M. Faure de Villefranche, 4e et dernière partie : Monnaies étrangères; catal. rédigé par M. Morel-Fatio. Vente le mardi 15 septembre. Me Jacquin, commissaire-priseur.

Catalogue de Monnaies anciennes grecques, romaines, françaises et étrangères; rédigé par M. Fougères. Vente le jeudi 15 octobre.

Sous presse. Catalogue des Tableaux (450) de maitres de toutes les écoles, composant la galerie de M. Ricketts, esq.; catalogue rédigé par M. Thoré. Vente en décembre. Me Jacquin, commissaire-priseur.

Catalogue d'Estampes d'ornements anciens, par les maitres allemands, hollandais, italiens et français, provenant de la collection de M. Reynard, artiste; 3e et dernière partie. Vente en novembre.

Catalogue de Livres de numismatique, d'histoire et de littérature, provenant du cabinet de M. Faure. Vente en octobre.

Catalogue de Médailles grecques et romaines en or, en argent et en bronze, provenant du cabinet de M. le comte de J..., pair de France; catal. rédigé par le bibliophile Jacob. Vente en novembre.

Catalogue d'Autographes du temps de l'Empire, provenant de la collection du docteur Desgenettes. Vente en octobre.

Catalogue de Livres anciens, la plupart relatifs à l'histoire de France. Vente en décembre.

Catalogue de Dessins anciens de diverses écoles, provenant des portefeuilles de feu M. F..., marchand d'estampes. Vente en novembre.

Catalogue de Monnaies royales et baronnales, françaises et étrangères, provenant du cabinet de M. ... Vente en novembre.

Catalogue d'un choix de Monnaies antiques et de monnaies étrangères, provenant de la vente du cabinet de M. Boucher de Crèvecœur.

Catalogue de Statues, Bustes, Bas-Reliefs, etc., en marbre, provenant de l'atelier de feu M. O.....

Catalogue d'une riche Collection d'armes anciennes; précieuse suite des armes à feu depuis l'invention de la poudre à canon : armes offensives et défensives, cuirasses, casques, armures, etc., de tous les styles et de toutes les époques ; pierriers, arbalètes, fauconneaux, masses, traits, lances, hallebardes, épées, etc., etc.

Catalogue de Tableaux anciens, provenant du cabinet du docteur Ermerins, de Middelbourg, 2e partie.

Catalogue de Médailles romaines et byzantines, rapportées d'Afrique par M. d'Égremont, 2e partie, rédigée par M. Adrien de Longpérier, premier employé au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque du Roi.

Catalogue de bronzes et camées antiques, etc.

Catalogue d'Objets de haute curiosité, meubles de luxe, et tapisseries.

Imprimerie de Hennuyer et Ce, rue Lemercier, 24, Batignolles.

BULLETIN DES ARTS.

10 OCTOBRE 1846.

DE L'ÉTAT DÉPLORABLE
DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE PARIS.

(Suite. — Voir le *Bulletin* du 10 septembre 1846.)

Tout ce que nous avons dit, tout ce que nous dirons de la possession assez mal acquise des trois grandes bibliothèques publiques de Paris, comme de leur situation vraiment déplorable et ridicule, peut s'appliquer également à la plupart des bibliothèques publiques et des musées de départements, qui, formés par la confiscation dite nationale, sont encore à peu près dans le même état qu'à l'époque de leur formation. Mais nous n'avons affaire aujourd'hui qu'aux trois grandes bibliothèques de Paris, celles de l'Arsenal, de Sainte-Geneviève et la Mazarine.

Il est certain que personne, ni ministre, ni député, ni chef de bureau, ni bibliothécaire, ne songe à ce monstrueux état de choses et ne s'en préoccupe. Il faut donc, pour qu'on y songe et pour qu'on cherche à y remédier, il faut faire honte à ceux qui laissent subsister dans l'organisation de nos bibliothèques publiques une pareille misère, une telle pénurie de livres. Voilà pourquoi nous soumettons ce simple fait aux réflexions de l'Europe savante : *Pendant un demi-siècle, on n'a pas ajouté dix volumes aux trois grandes bibliothèques que la Révolution française a données à la ville de Paris, sans qu'il lui en coutât rien.*

Il y a une exception, dira-t-on : en 1838, les Chambres ont voté des fonds spéciaux, 15 ou 20,000 francs, pour acheter les livres nécessaires à la bibliothèque Sainte-Geneviève ?— Les livres nécessaires ! 15 ou 20,000 francs ! quelle pitié ! quelle dérision ! Voici le fait. En 1838, M. de Salvandy, qui était ministre de l'Instruction publique, et qui, alors comme à présent, se trouvait enclin à favoriser toutes les idées généreuses, toutes les améliorations utiles, fut circonvenu par des intrigants et séduit par la chimère des séances du soir dans les bibliothèques publiques. Les intrigants, qui avaient inventé cette chimère, si fatale aux bibliothèques, ne demandaient qu'une augmentation de places et de traitements. Les séances du

soir furent décrétées au profit des étudiants en droit et en médecine dans le local de la bibliothèque Sainte-Geneviève ! Mais dès le premier soir, on s'aperçut que cette bibliothèque, interrompue, pour ainsi dire, depuis 1790, n'avait pas un seul des livres qu'on venait y étudier, suivant l'ordonnance ministérielle. Pouvait-on, en effet, se préparer à passer des examens de droit civil, avec des coutumiers, d'anciens recueils d'arrêts, des pratiques féodales ? A quoi bon Cujas, Dumoulin, Domat, etc., pour de jeunes jurisconsultes qui demandaient Delvincourt, Toullier et Rogron ? A quoi bon les vieux maîtres de la médecine française, allemande, hollandaise, etc., Boerhaave, Manget, Tissot, Haller, Hoffmann, etc., pour de jeunes docteurs qui ne voulaient que des traités contemporains, publiés par leurs professeurs chez Baillière, libraire place de l'Ecole-de-Médecine ? Force était donc d'acquérir les livres dits *nécessaires,* ou bien de supprimer les séances du soir, comme dangereuses et malfaisantes pour la bibliothèque, comme absolument indifférentes dans leur résultat. Par malheur, on ne prit pas ce dernier parti : on acheta tant bien que mal un millier de volumes modernes, et l'on crut avoir rendu à la jeunesse studieuse un éclatant service. Quelle fut la triste conséquence de ces séances du soir et de cet achat de livres classiques ? Le nombre des bibliothécaires, ou plutôt des donneurs de livres, a été doublé ; la bibliothèque Sainte-Geneviève, qui avait un local merveilleusement approprié à sa destination, a vu ses livres relégués dans une cave, en attendant qu'on lui fasse un édifice propre à recevoir deux mille lecteurs ; bien des livres ont été volés, tachés, détériorés ; les autres, et la majorité par bonheur, n'ont eu à souffrir que de la poussière et de la moisissure ; enfin, pour comble de gloire, vingt cabinets de lecture consacrés à l'étude du droit et de la médecine ont été ruinés. Quant aux cafés et aux estaminets du quartier, ils y auront gagné sans doute en perdant ceux de leurs habitués qui se sentaient la bourse assez vide pour passer leurs soirées à lire illuminés et chauffés aux frais du gouvernement.

Dieu merci ! on n'a pas encore acheté des livres à ce prix-là, pour les bibliothèques Mazarine et de l'Arsenal ! nous faisons même des vœux bien sincères, mais non désintéressés, pour que ces deux bibliothèques restent toujours dans leur état actuel, état indigne et misérable, plutôt que de payer si cher quelques milliers de volumes *nécessaires.* On ne parle pas heureusement, pour elles, de ces achats de livres qui leur imposeraient des servitudes destructrices ; mais on a parlé, mais on parle de ces abominables séances du soir, parce qu'on serait bien aise d'avoir un prétexte de créer des places de bibliothécaires pour la petite famille de MM. les députés. (La place

de bibliothécaire tente ordinairement les lauréats du concours général, et on la préfère d'abord à l'expectative même d'une recette particulière.) Espérons que M. de Salvandy se défiera de ces agents provocateurs des séances du soir dans les bibliothèques publiques de Paris; espérons que son esprit si compréhensif et si éclairé a déjà reconnu l'abus, le danger, et surtout l'inutilité de ces séances du soir; espérons donc qu'elles seront supprimées ou du moins séparées des bibliothèques où elles apportent le désordre, la malpropreté, la fainéantise et l'incendie. A quiconque osera désormais réclamer l'établissement des séances du soir, sous prétexte de répandre les bienfaits de la morale et de l'instruction, nous répondrons : Faites des chauffoirs, faites des chauffoirs, faites des chauffoirs !

Hélas ! telle est l'ignorance et l'incohérence des prétendus amis des lumières, qu'on pensera vingt fois à rendre plus populaire et plus général l'usage des bibliothèques publiques, avant de penser à les rendre plus complètes, plus utiles aux véritables travailleurs, plus dignes du pays qui les possède et qui les gouverne. Cependant ne serait-on pas un peu étonné d'apprendre, soit à la tribune, soit par les journaux, que les trois grandes bibliothèques de Paris, qui coûtent tous les ans environ cent cinquante mille francs de frais pour traitements de bibliothécaires, n'achètent jamais de livres et s'augmentent seulement de ceux qu'on leur envoie en pur don ? Conçoit-on, en effet, qu'une bibliothèque demeure stationnaire pendant une année ? Conçoit-on que le déficit de ces trois bibliothèques s'élève maintenant à près d'un millier de volumes ? A quoi sert la librairie ? à quoi servent les sciences et les lettres qui ne se sont guère endormies depuis cinquante ans, si trois des principales bibliothèques de Paris, la capitale des lettres et des sciences, sont restées absolument étrangères au mouvement scientifique et littéraire de l'Europe pendant un demi-siècle ? Cela crie vengeance, cela est presque incroyable. Certes, le ministre ne le sait pas; car s'il le savait, les Chambres le sauraient, et les Chambres, si parcimonieuses qu'elles soient sur ce chapitre, voteraient un million pour réparer les torts des administrations précédentes en fait de bibliothèques publiques.

Et l'on est surpris de la décadence, de la ruine totale et profonde de notre librairie ? Et l'on s'afflige de cette ruine qui compromet l'existence d'un million cinq cent mille individus, les plus recommandables par leur industrie et par les services intellectuels qu'ils rendent au pays ! La librairie, c'est vous qui la tuez, c'est vous qui la laissez périr, vous qui avez entre les mains le sort des bibliothèques publique, et qui semblez oublier que les livres s'achètent et que les

bibliothèques sans livres sont des arsenaux sans poudre, comme des greniers de réserve sans blés. Qui achètera des livres, si les bibliothèques publiques n'en achètent pas? sera-ce vous? ce sera moi, peut-être; mais ceux qui les font, ces livres, et qui en achètent aussi, sont tous assez pauvres pour n'en pouvoir acheter beaucoup. Les bibliothèques particulières ont disparu de la face du monde savant : il n'y a plus qu'une immense quantité de petites collections de livres classiques, cinq ou six cents volumes de littérature et d'histoire; il n'y a plus que des bibliothèques usuelles de médecin, d'avocat, d'industriel, etc., composées chacune de quelques centaines d'in-octavos, autant qu'en peut contenir une armoire vitrée, qui sert à l'ameublement d'un cabinet. Or, la librairie française publie dix mille volumes de tous formats, par année : qui achètera, qui doit acheter ces dix mille volumes, si ce n'est les bibliothèques publiques? On compte, il est vrai, sur l'étranger, qui a la candeur d'acheter des livres pour ses bibliothèques nationales.

Achetez donc des livres, sinon pour vous, du moins pour vos villes et même pour vos villages; achetez des livres aux frais du budget, si vous voulez que vos bibliothèques publiques effacent la tache du péché originel et ne vous rappellent pas sans cesse qu'elles sont nées de la spoliation révolutionnaire. Nous reviendrons prochainement sur l'état des bibliothèques publiques des villes départementales, état non moins scandaleux que celui des grandes bibliothèques de Paris; nous reprocherons aux Conseils généraux et aux municipalités leur incurie, leur avarice à l'égard de ces bibliothèques, qui n'ont souvent qu'un revenu annuel de 150 francs pour leur entretien, et qui voient ce mince revenu appliqué à des travaux de voirie! Nous ne sommes pourtant pas des sauvages du Kamtskatcka, puisque nous nous targuons d'avoir des bibliothèques publiques; mais le siècle est si positif, si électoral, si égoïste, si sordide, si accroupi sur ce qu'il nomme intérêts matériels! Nous ne nous arrêtons donc ici qu'aux trois grandes bibliothèques publiques de Paris, et nous demandons à cor et à cri qu'on leur donne des livres, c'est-à-dire qu'on leur en achète, qu'on les complète et qu'on les tienne au courant des publications importantes de la librairie française et universelle. Il ne faudrait pour cela qu'un demi-million par année pendant cinq ou six ans. Qu'est-ce qu'un demi-million dans un budget d'un milliard et demi? C'est le quart de ce qu'on accorde, soit à la pêche de la morue, soit à la pêche de la baleine, soit à l'industrie betteravière, soit à quelque autre industrie qui ne vaut pas celle de l'imprimerie et de la librairie, qui ne vaut pas surtout la dignité des sciences et des lettres.

Ah ! si j'avais eu l'honneur d'être bibliothécaire dans un de ces grands établissements littéraires qui n'ont jamais appelé la sollicitude des ministres sur leur situation présente et sur leur avenir, je n'aurais pas laissé passer un seul jour sans répéter, sans crier mon *delenda Carthago* : « Vous avez des bibliothèques publiques et vous n'achetez pas de livres ! » Je serais devenu sans doute à charge aux ministres, aux députés, aux chefs de bureau; mais j'aurais fini par faire proclamer cette vérité inévitable, savoir, qu'une bibliothèque doit suivre la marche des connaissances humaines et qu'elle ne peut subsister sans acheter les bons livres au fur et à mesure qu'ils paraissent. Cette vérité, d'où dépend la conservation de nos bibliothèques et le salut de notre librairie, je ne cesserai de la mettre en évidence et de la faire sonner comme un tocsin aux oreilles les plus sourdes, jusqu'à ce qu'on l'ait entendue, jusqu'à ce qu'on la reconnaisse : alors on sauvera, en même temps, les bibliothèques publiques qui languissent dans l'abandon, faute de livres pour leurs lecteurs, et la librairie qui va périr, faute d'acheteurs pour ses livres.

(*A continuer.*)

Une nouvelle, dont nous pouvons garantir l'authenticité et qui ne peut manquer d'intéresser vivement tous les amis des arts, c'est que plusieurs députés influents se sont entendus pour présenter à la Chambre une proposition motivée, tendant à ce que la Liste civile soit déchargée de l'administration des Musées royaux. Cette administration serait rattachée au ministère de l'intérieur et servirait peut-être à former un nouveau ministère, sous le nom de ministère des Beaux-Arts, dans lequel viendraient s'incorporer la division actuelle des beaux-arts et quelques bureaux des ministères des cultes et des travaux publics. Le but de cette proposition, ce serait de donner plus d'extension à nos musées qui restent à peu près stationnaires comme nos bibliothèques publiques, et qui ne s'enrichissent presque jamais par des acquisitions nouvelles. On comprend que l'Etat, étant plus riche que la Liste civile, pourrait augmenter à grands frais nos collections nationales et concourir par là à l'accroissement de la fortune publique. Nous reviendrons sur ce projet, qui présenterait des avantages réels.

On dit, d'un autre côté, que l'administration du Musée songe cependant à compléter les principales séries des grandes écoles de peinture, et surtout de l'école française. Il paraît que la Liste civile est vivement sollicitée par M. de Cailleux de faire le sacrifice d'une centaine de mille francs, pour classer Hobbema, Hugtemburg et

quelques autres Hollandais qui lui manquent, à côté de Ruysdael et de Wouvermans. Dans cette combinaison, dont nous n'espérons guère le succès, on rechercherait aussi une douzaine de tableaux de notre charmante école du dix-huitième siècle, comme Watteau, François Lemoine, Boucher et Fragonard, qui sont peu ou mal représentés au Louvre.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

FRANCE.

PARIS.

L'Académie des Beaux-Arts a tenu, le 10 octobre, sa séance publique annuelle pour la distribution des prix. Le bureau était occupé par M. Ramey, président, M. Raoul-Rochette, secrétaire-perpétuel, et M. Hervé, architecte. Les membres de l'Institut étaient peu nombreux. On ne remarquait, parmi les membres de l'Académie française, que M. de Salvandy, dont l'habit d'académicien, sans aucune décoration, contrastait avec les croix multicolores de M. le secrétaire-perpétuel. La peinture était représentée par MM. Abel de Pujol, Hersent, Heim, Drolling, Picot et autres noms aussi célèbres. On sait que M. Ingres, M. Horace Vernet et M. Delaroche se tiennent ordinairement en dehors des votes et des actes, souvent critiquables et très-critiqués, de leurs confrères.

La séance a commencé par une ouverture de M. Bazin, ancien pensionnaire de Rome. Ensuite, M. Lemaire a lu le rapport sur les ouvrages des pensionnaires de l'Académie de France, à Rome, rapport rédigé par M. Raoul-Rochette. L'interprète du jugement de l'Académie a été très-sévère; et, en effet, les tableaux et statues, envoyés de Rome, cette année, sont extrêmement faibles, excepté le *Saint Laurent* de M. Brisset, le *Jeune Baigneur* de M. Damery, et la copie du *Faune antique*, dit *Barberini*, par M. Lequesne. Nous pensons que l'Académie elle-même pourrait prendre une partie de la responsabilité de cette décadence de l'école française.

M. Raoul-Rochette en personne est monté à la tribune pour appeler les élèves couronnés aux concours de peinture, d'architecture, de gravure, de composition musicale, etc. On sait que la sculpture a été écartée des prix, sous divers prétextes. Voici un extrait du programme de la séance.

Peinture. Le premier grand prix n'a point été décerné. Le second grand prix a été remporté par M. Crauk (Charles-Alexandre), né à Valenciennes (Nord), le 27 janvier 1819, élève de M. Picot, membre de l'Institut, chevalier de la Légion-d'Honneur. — Les changements considérables faits dans les tableaux, et la manière peu arrêtée dont les esquisses étaient exécutées ayant donné lieu à la mise hors de concours de quatre des concurrents, l'Académie croit devoir rappeler l'école entière à l'observation d'une règle si essentielle au concours, dont l'infraction ou l'oubli peut entrainer des conséquences si graves.

Architecture. Le premier grand prix a été remporté par M. Normand (Alfred-Nicolas), né à Paris (Seine), le 1er juin 1822, élève de MM. Jay et Normand. Le premier second grand prix a été remporté par M. Monge (Thomas-Augustin), né à Paris (Seine), le 22 août 1821, élève de M. Bouchet. Le deuxième se-

cond grand prix a été remporté par M. Ponthieu (Jacques-Louis-Florimond), né à Saint-Gobain (Aisne), le 13 juillet 1822, élève de M. Bouchet.

Gravure en taille-douce. Le premier grand prix a été remporté par M. Tourny (Joseph-Gabriel), né à Paris (Seine), le 3 mars 1817, élève de MM. Martinet et Mulard. Le second grand prix a été remporté par M. Lehmann (Auguste), né à Lyon (Rhône), le 17 avril 1822, élève de MM. Henriquel Dupont et Vibert.

Composition musicale. Le premier grand prix a été remporté par M. Gastinel (Léon-Gustave-Cyprien), né à Villers-les-Pots (Côte-d'Or), le 13 août 1823, élève de M. Halévy, membre de l'Institut, officier de la Légion-d'Honneur. Une mention honorable a été accordée à M. Charlot (Joseph-Auguste), né à Nancy (Meurthe), le 21 janvier 1827, élève de M. Carafa, membre de l'Institut, chevalier de la Légion-d'Honneur, et de M. Zimmermann.

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms de MM. les élèves de l'École royale et spéciale des Beaux-Arts, qui auront, dans l'année, remporté les médailles des prix fondés par M. le comte de Caylus, celui fondé par M. de Latour, et les médailles dites autrefois du prix départemental et de paysage historique, seront proclamés annuellement à la suite des grands prix, dans la même séance publique : le prix de la tête d'expression, pour la peinture, a été remporté par M. Deligne (Adolphe-Joseph), élève de MM. Delaroche et Drolling, membres de l'Institut.—Le prix de la tête d'expression, pour la sculpture, a été remporté par M. Maillet (Jacques-Léonard), élève de M. Pradier, membre de l'Institut. — Le prix de la demi-figure peinte a été remporté par M. Chapl[illegible] (Charles), élève de M. Drolling, membre de l'Institut.

Grande médaille d'émulation de 1846, accordée au plus grand nombre de succès dans l'École d'architecture, remportée par M. Monge (Thomas-Augustin), élève de M. Bouchet, avec trente valeurs de prix.

Prix extraordinaire, fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry. — Feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry a légué, par son testament, à l'Académie française et à l'Académie royale des Beaux-Arts une somme de trente mille francs pour la fondation d'un prix à accorder, chaque année, au jugement de ces deux Académies, alternativement à un écrivain et à un artiste pauvre, dont le talent méritera d'être encouragé. Cette année, l'Académie française ayant décerné le prix fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry, l'Académie des Beaux-Arts le décernera l'année prochaine à un artiste qui se trouvera dans les conditions fixées par l'auteur de cette fondation. Feu M. Deschaumes a fondé, par son testament, un prix annuel de la valeur de douze cents francs, à décerner, au jugement de l'Académie des Beaux-Arts, à un jeune architecte réunissant aux talents de sa profession la *pratique des vertus domestiques.* L'Académie décerne ce prix à M. André, que de nombreux sacrifices qu'il a faits pour soutenir une famille dont il est l'unique appui, n'ont pas empêché de poursuivre ses études d'architecte avec succès, et qui a obtenu le deuxième prix au concours de 1843.

Par la même fondation, le prix devant être accordé chaque cinquième année à un poëte, l'Académie a décidé qu'un concours de poésie serait annuellement ouvert pour la scène lyrique à mettre en musique, et qu'une médaille de cinq cents francs serait le prix du poëme couronné. Vingt-cinq pièces de vers ont été envoyées au concours de cette année ; l'Académie a choisi celle qui portait le n° 14, intitulée *Vélasquez.* et dont l'auteur est M. C. Doucet.

Après la distribution des prix, l'orchestre a joué l'ouverture de l'opéra de Berton, *Montano et Stéphanie*, et M. Raoul-Rochette a lu une notice historique sur la vie et les ouvrages de Berton, dont la carrière musicale a commencé au

moment de la lutte célèbre des gluckistes et des piccinistes, et a fini au triomphe de Rossini.

— Le vénérable M. Vieillard, depuis longues années, était en possession de fournir à l'Académie des Beaux-Arts le poëme de la *Cantate* que cette compagnie a l'habitude de faire entendre périodiquement lors de sa séance publique annuelle. Le poëte ordinaire de l'Académie, dans son désintéressement tout littéraire, se contentait de travailler *pour la gloire*, et sa muse, en puisant à cette inspiration, n'en était ni moins heureuse ni moins féconde. Mais le *monopole* du Tyrtée officiel a fini par exciter, à ce qu'il paraît, l'envie de ses rivaux, et l'on s'est avisé, cette année, de mettre au concours le poëme de la *Cantate*, au prix de 500 fr. pour l'adjudicataire.

— Le ministre de l'instruction publique vient de faire don à la Bibliothèque royale d'un manuscrit du *Coran*, trouvé à la prise de la Smala, le 16 mai 1843, dans la tente de l'émir Abd-el-Kader. Ce manuscrit, dont l'émir se servait habituellement pour faire ses prières, avait été remis par M. l'abbé Rendel au ministre pendant son voyage en Afrique.

— Nos prévisions ont été réalisées : la nouvelle traduction de Juvénal et de Perse, par M. Jules Lacroix, dédiée à M. le comte de Salvandy, est accueillie avec enthousiasme par tous les amis des lettres. Ce n'est pas la seule récompense que doit obtenir l'auteur de ce beau travail, qui vaut bien la découverte d'une planète.

— Nous avions annoncé que, d'après l'invitation du ministre de l'intérieur, l'Académie des Beaux-Arts avait présenté, pour la nomination de directeur de l'École de France à Rome, en remplacement de M. Schenetz, dont les six années vont expirer, les trois candidats dans l'ordre suivant : MM. Couder, membre de l'Institut, Alaux et Delorme. Or, M. Alaux, dit *le Romain*, a été nommé directeur de l'École de Rome. M. Couder s'était retiré. Le nouveau directeur devra être rendu à son poste le 1er janvier 1847.

— M. Louis Barbier, qui remplissait depuis longtemps les fonctions de bibliothécaire-adjoint au Louvre, vient d'être nommé bibliothécaire en remplacement de M. de Jouy, décédé. M. Louis Barbier, fils aîné de l'illustre auteur du *Dictionnaire des anonymes*, est lui-même un bibliographe distingué qui continue avec persévérance l'ouvrage de son père.

— Nous avons omis de signaler une importante innovation que M. le directeur de la Bibliothèque du Roi vient d'introduire dans son département, innovation dont le besoin se faisait sans doute impérieusement sentir : il a fait établir une magnifique *marquise* au-dessus de la porte qui conduit à ses appartements (douze pièces hautes de 5 mètres, ayant chacune 20 à 25 mètres de circonférence, peintes et dorées comme pour un Mazarin). Cette marquise peut recevoir à couvert deux carrosses et vingt laquais. Que l'on dise encore que M. le directeur ne fait rien pour marquer son passage à la Bibliothèque !

— Il appartenait à notre triste époque où l'on consomme tant de cigares et si peu de livres, d'ériger une statue à l'introducteur du tabac en France. Cette statue en pied, de Jean Nicot, qui va être placée dans la cour *d'honneur* de l'Entrepôt des tabacs, au Gros-Caillou, a été le prétexte de cette note publiée dans les journaux :

« Jean Nicot, l'introducteur de cette plante que les naturalistes ont nommée en son honneur *Nicotiana tabacum*, et qui rapporte à l'État 110 millions par an, était seigneur de Villemain, secrétaire de Henri II, et ambassadeur de François II en Portugal. Il naquit à Nîmes en 1530, et mourut en 1600 à Paris.

On voit que le tabac a été présenté à l'Europe sous les auspices d'un grand personnage. Mais celui qui véritablement le découvrit fut un marchand hollandais, un de ces pêcheurs de harengs qui avaient alors pris à bail le commerce du monde. »

Nous sommes étonnés que l'on n'ait pas fait valoir les titres littéraires de Jean Nicot, qui, ce nous semble, lui méritaient mieux une statue que l'importation du tabac. Son grand Dictionnaire français est encore aujourd'hui, après deux siècles et demi, un ouvrage très-utile à consulter, et que par malheur on ne consulte jamais, parce qu'il est rare et peu connu. Ce sont là de ces excellents livres qu'on ne réimprimera jamais.

— La lettre de M. Hercule Robert, relative à un tableau qu'il attribue à Murillo et à Velasquez, lettre publiée dans le dernier numéro du Bulletin, a été reproduite dans le *Moniteur des arts*, avec une note très-obligeante, où nous avons reconnu la plume de M. le baron Taylor, ainsi que dans les curieuses et intéressantes observations que nous lui empruntons :

« Nous sommes loin d'admettre comme incontestables tous les détails consignés dans la lettre qu'on vient de lire ; nous savons que jamais Murillo n'a achevé un tableau de Velasquez ; mais nous pouvons affirmer comme un fait intéressant pour l'histoire de l'art, et vérifié par nous, que Velasquez a peint, comme souvenir d'amitié, dans les tableaux des maîtres, ses contemporains, soit le portrait du peintre lui-même, soit quelque autre figure. C'est ainsi que, dans l'*Adoration des Mages*, une des plus belles compositions de Luis de Tristan, qui fait partie de la collection espagnole du musée du Louvre (nº 264 du catalogue), on voit, au bas et à gauche du tableau, le portrait de l'auteur, peint par Velasquez, qui était l'ami de Tristan dont il avait autrefois fréquenté l'école à Tolède. Il ne serait donc pas invraisemblable que Velasquez eût voulu peindre aussi la femme et la fille de Murillo dans un des ouvrages de ce maître. Mais rien dans le magnifique tableau de *sainte Élisabeth de Hongrie soignant les teigneux* ne se rapporte à l'anecdote racontée par M. Hercule Robert. Ce tableau se compose de neuf figures groupées autour d'un bassin placé sur un piédestal. Un enfant malade se penche sur le bassin, tandis que la sainte reine, vêtue d'une robe de veuve, fourrée de martre, et le front ceint de la couronne, lave les plaies qui couvrent la tête de l'enfant. Près d'elle sont deux jeunes dames de sa cour; l'une tient une aiguière, l'autre un plateau sur lequel sont placés des linges et des médicaments. Entre ces deux jeunes femmes, une duègne contemple cette scène avec attention. Les quatre autres figures sont des malades dans des attitudes variées et d'une vérité frappante. Au fond du tableau, sur un plan très-éloigné, de très-petites figures représentent encore sainte Elisabeth distribuant des aliments aux pauvres et les servant à table. Ni dans le sujet principal, ni dans cette scène secondaire, on ne trouve la vieille femme « tenant dans ses mains des pièces de monnaie, » pas plus que la jeune fille de Murillo, « image vivante de son père, ayant devant elle un panier chargé de petits pains. »

« Cette admirable composition de Murillo, sur laquelle M. Hercule Robert donne des renseignements si peu exacts, est la plus accomplie qui existe de ce grand maître. Elle fut exposée au Louvre, à Paris, en 1813, et non pas en 1814, comme le dit la Biographie universelle, avec un grand nombre d'autres tableaux que le baron Taylor a rachetés en Espagne et rapportés au Louvre. Ce chef-d'œuvre ne retourna pas à Séville, dans l'église de l'hôpital de la Charité pour laquelle il avait été peint ; l'Académie de Saint-Ferdinand le garda à Madrid, et il est placé maintenant dans la salle de ses séances.

« Murillo avait peint quatre tableaux importants pour cette église de l'hôpital de la Charité de Séville. Il en reste encore trois. Dans le chœur, à droite et à gauche, *Moïse frappant le rocher dans le désert*, et la *Multiplication des pains*. Ces compositions peuvent avoir chacune trente pieds de long sur dix pieds de haut, et sont du plus beau faire de ce maître. A droite, en entrant dans la nef et en face de l'emplacement occupé autrefois par la *sainte Élisabeth* dont nous venons de parler, on voit un autre tableau de Murillo représentant saint Jean de Dieu qui vient de recueillir dans la ville un pauvre malade et le porte sur ses épaules ; mais près de succomber sous ce fardeau, un ange l'accompagne et le soutient pour entrer à l'hospice. Comme poésie, c'est une des plus admirables compositions que le génie de la peinture ait créées. M. Taylor a fait copier ce tableau par M. Dauzats, et cette copie a été exposée pendant quelque temps dans la grande salle où le roi Louis XVIII recevait la Chambre des pairs et celle des députés, près de l'ancienne chapelle du Louvre.

« Il nous reste à faire une dernière observation sur la lettre publiée dans le *Bulletin des Arts*. Les amateurs ne sont pas généralement persuadés, comme le croit l'auteur de cette lettre, que Murillo n'ait eu aucun lien de famille. Les biographes ont tous répété que ce grand artiste eut un fils nommé Gaspard, qui se livra à la peinture et aux lettres. Mais ce qu'ils n'ont pas dit et ce que nous pouvons ajouter, c'est que Murillo, animé des sentiments d'une ardente piété, et ne pouvant, à cause de son mariage, entrer dans les ordres, voulut que son fils embrassât l'état ecclésiastique. Gaspard, en effet, fut chanoine de la cathédrale de Séville, où nous avons vu son nom sur la liste des membres du chapitre. Il est vrai aussi que Murillo eut une fille morte jeune. Dans un charmant tableau qui nous a été montré en Espagne, et qui est un de ses chefs-d'œuvre, il avait représenté cette fille chérie s'élevant vers le ciel, et dans le fond le tombeau qu'il avait dessein de lui faire élever, mais qui n'a pas été exécuté. »

—Nous trouvons, parmi les papiers du savant auteur du *Dictionnaire des anonymes*, une lettre, importante à plus d'un titre, du philologue aveugle A. Pougens, qui s'était retiré à Vauxbuin, près Soissons, département de l'Aisne, après avoir cédé son imprimerie. Voy. sur Pougens une note piquante dans la 2e part. du catal. de la bibliothèque de feu Mionnet. Cette lettre, adressée le 9 décembre 1808, à M. Barbier, *bibliothécaire de S. M. l'empereur et roi*, prouve, entre autres choses, que le gouvernement achetait des livres à cette époque et que les bibliothécaires avaient mission de diriger ces achats.

«Monsieur,

« Je vous dois des remerciements et des excuses pour avoir gardé si longtemps la *Vie de Fénelon*. Permettez que je conserve encore l'intéressant ouvrage que vous avez composé en société avec M. Desessarts (1), ainsi que le *Lexicon* de Castell qui m'est si utile pour mon travail.

« Permettez-moi aussi de profiter du premier moment de loisir que j'aie depuis longtemps, pour causer quelques moments avec vous.

« J'ai enfin repris les travaux de mon *Dictionnaire étymologique et raisonné de la Langue française*, commencé, comme vous le savez, depuis vingt-sept ans, interrompu péniblement durant onze années, et dont j'ai enfin repris la conti-

(1) *La Bibliothèque d'un homme de goût*, 1808-1810, 5 volumes in-8. Ainsi que l'a dit M. Louis Barbier (*Dictionnaire des anonymes*, t. IV, p. 23), le nom de Desessarts n'a été mis sur le frontispice de cette édition, que parce qu'il a partagé les frais d'impression avec M. Barbier.

nuation avec plus de zèle que jamais. Maintenant il marche bien; tous mes matériaux sont disposés; les parties les plus difficiles sont très-avancées. Insensiblement je prépare la rédaction générale, et ceci grâce à la fermeté que j'ai eue lorsqu'il a fallu écarter, même aux dépens de quelques privations personnelles, tout ce qui pouvait mettre obstacle à l'achèvement de cette vaste entreprise.

« Je me suis entouré ici de tous les livres indispensables, j'ai réuni mes nombreux matériaux, je travaille dix heures par jour, à l'ouvrage proprement dit, et deux heures, à des études relatives. Vous connaissez sans doute mon plan général. D'ailleurs vous en trouverez l'extrait, à la vérité, un peu abrégé, dans les *Siècles littéraires* de M. Desessarts, à mon article.

« J'aimerais, si vous le permettez, à vous adresser successivement plusieurs lettres dans lesquelles je vous en détaillerais les divers développements. J'avoue que je ne voudrais point me traîner sur les traces des faiseurs ordinaires de dictionnaires. Malheureusement, j'ai été forcé de mettre beaucoup d'érudition dans la partie étymologique; mais je tâche de la dissimuler autant qu'il m'est possible, sans oublier surtout de la faire tourner au profit de la philosophie. J'ai évité d'ailleurs avec soin de mettre dans mes divers rapprochements rien qui ressemblât à l'apprêt ou à cette pompe de maximes qui font de la philosophie une autre théologie, que je ne veux point.

« Paris, où j'ai fait deux voyages afin de bien inspecter la marche de notre bon Cocheris, et où je n'ai point été assez heureux pour vous rencontrer lorsque je me suis présenté chez vous, ne m'eût jamais laissé soit physiquement, soit sous le rapport du temps, soit sous celui de la dépense, le moyen d'achever mon travail.

« J'ai cinquante-quatre ans; il faut songer sérieusement à terminer, avant que je termine ma carrière. Or, mon âme et mon corps ont été frappés, fatigués par bien des événements. Vous sentez, monsieur, qu'à mon premier voyage, mon plaisir de préférence sera d'aller passer quelques heures avec vous. J'ai eu grand soin de placer mon établissement le plus près possible de l'endroit que vous habitez, afin que vous puissiez sans peine donner vos ordres à F. Cocheris.

« Quels seraient mon bonheur et ma joie, monsieur, si vos courses ou, par exemple, une tournée à Lacken, vous permettaient de venir passer quelques jours dans la retraite où je suis! L'amie qui nous a reçus, Mme de Pougens et moi, nous laisse absolument les maîtres. Vous seriez, ainsi que Mme Barbier, à qui je vous prie d'offrir mes hommages, comme chez nous, par conséquent comme chez vous-même.

« Je vous en conjure, monsieur, ne négligez pas mes intérêts, lorsque vous aurez occasion de les servir. Il me reste une grande masse de livres, et j'ose dire d'excellents livres. Tâchez de m'en faire écouler le plus que vous pourrez, soit pour les bibliothèques de S. M. l'empereur et roi, soit pour celles de quelques-uns de nos princes.

« J'ai lu dans les papiers publics qu'on avait désigné un nouveau château impérial. Il faudra une nouvelle bibliothèque; je suis bien sûr que vous songerez à moi. A Dieu ne plaise que je veuille aller sur les brisées de M. Magimel, il m'en sait lui-même incapable; je serais le premier à défendre ses intérêts. Mais il a sa catégorie, j'ai la mienne : savoir, les nouveautés en tout genre, les ouvrages par livraisons, de quelque genre qu'ils puissent être lorsqu'ils sont nouveaux, les belles-lettres, les ouvrages de luxe. M. Magimel a l'histoire, les sciences et les sous-divisions relatives.

« Enfin en écrivant ceci, je sais que je m'adresse à un homme distingué qui

m'honore de quelque amitié. Ainsi je n'ai nul besoin de parler de mes intérêts; je les dépose avec confiance entre vos mains, je vous en fais le défenseur et le dépositaire. Chaque bénéfice que vous me procurerez sera un moyen de plus que je vous devrai pour achever mon travail; car l'achat des livres absolument indispensables, quoique j'en aie déjà beaucoup, les frais de correspondance, de recherches et de copie sont bien onéreux pour ma médiocre fortune.

« Vous voyez avec quel abandon je me plais à vous écrire; si de votre côté vous avez quelque particularité à me mander, soyez sûr de ma discrétion parfaite et adressez-moi vos lettres sous double enveloppe avec ces mots sur la première, *pour vous seul.* Alors il n'y a que Mme de Pougens qui lit ces lettres-là.

« J'ai l'honneur, monsieur, de vous saluer avec la considération la plus distinguée.

« Pougens. »

— Les listes de livres imaginaires ont causé bien des insomnies aux bibliographes de tous les temps. De là, tant d'indications fautives, tant d'éditions supposées. Un petit catalogue imprimé sur quatre pages in-12, sans nom de lieu d'impression, nous est tombé sous la main, dans la ville de Nevers: un seul des livres mentionnés dans ce catalogue nous est connu, et nous ne croyons pas même qu'il ait été annoncé dans la *Bibliographie de la France.* Il nous semble donc utile et curieux de publier les titres de ces livres, qui ont été sans doute fabriqués clandestinement dans quelque imprimerie, sans déclaration et sans dépôt, s'ils existent réellement, ce qui ne nous est pas prouvé: au reste, on doit présumer que le catalogue a été rédigé par l'auteur des livres mêmes.

« *Epidémie hydropique au château de Jols*, près d'Uzès (Gard) et au château des Barinques ou des *Bourriques*, près la Palud (Vaucluse), en vers libres et burlesques, petite brochure.—*Dissertation nouvelle sur un sujet ancien*, in-18, divisée en deux parties (imprimé en deux éditions).—*Catastrophe, impressions, graves observations*, d'Auguste Robert, dans Saint-Pierre de Rome, avec des réflexions et des notes secrètes, très-curieuses, sur la cour de Grégoire XVI (imprimé).—*Noël burlesque*, petite brochure.—*Bibliographie* curieuse d'ouvrages rares et des plus précieux, dans le genre *badin, érotique* et *gaillard*, imprimés, en latin, en italien, en français et en patois. (Des fouilles faites en ce sujet depuis plus de vingt ans dans diverses bibliothèques d'Italie, de la France et de la Hollande, me mettent à même de dévoiler bon nombre d'ouvrages qui n'ont jamais été cités dans aucune bibliographie.)—*Historiettes et galanteries* de la baronne de ***, petite brochure.—*Notices* familières et piquantes, tant en prose qu'en vers, des marquis et marquises de ***, de la baronne de *** et du comte de ***, 1 gros vol. in-8°.—Bouricade, ou les prouesses d'un illustre amateur, comédie en quarante actes, en deux parties, avec des notes et un portrait par Juski père, *scènes historiques*, 1 vol. in-8°.—*Mélanges* de poésies burlesques et satiriques, un vol. in-8°.—*Manuscrits curieux* tombés de la poche du baron de Lisleroi, 1 vol. in-8°.—*Les farces, folies, sottises, fredaines et bamboches* du baron de Lisleroi, pièces piquantes et très-curieuses, 1 fort vol. in-8°, divisé en trois parties.—*Dialogues libres, badins et philosophiques*, petite brochure.—*Satires* contre un médecin, trois juges et deux avoués, petite brochure.—*Les tablettes* d'une gouvernante, mises au jour, morceaux singuliers et très-piquants, petite brochure.—*Cris des peuples* sur l'extirpation des rats, petite brochure.—*Guerre aux voleurs* en robe, petite brochure.—*Malédictions* contre un charlatan, deux voleurs et un fripon, petite brochure.—Questions théologiques en forme de mémoire adressées à M. Dufêtre, évêque de Nevers: pas de réponse. Seconde lettre, toujours pas de réponse. Réclamation énergique de mon mémoire; il rompt enfin le silence pour nier l'avoir reçu, et

cependant ce mémoire avait été remis par moi au bedeau de la cathédrale de Nîmes, et je le vis à six pas de moi décacheter le paquet : plainte en ce sujet à Monseigneur l'évêque de Nîmes. Nouveau silence : demandes réitérées de parler à M. Dufêtre. Il n'est jamais visible. Dernière réclamation de vive voix au curé de la cathédrale. *Le Mémoire*, me dit-il, *s'est égaré*. Réflexion générale suivie de vingt-trois épîtres en vers où je travaille *Monseigneur* Dufêtre. (Bon nombre de notes recherchées à Tours, à Nevers et autres lieux me mettent à même de dévoiler contre cet évêque certains faits très-curieux, notamment sur le péché de l'*avarice* et de la *gourmandise*. Quelques historiettes en ce sujet sont insérées dans les feuilletons du *Courrier d'Indre-et-Loire*, voyez les numéros du premier trimestre de 1844 (dans le temps que M. Dufêtre prêchait le carême à Nîmes, il n'était encore que vicaire-général de Monseigneur l'évêque de Tours).—*Comédie*, *comédie*, tout n'est que *comédie*, petite brochure.—*La nouvelle sauce Robert*, ou nouveau traité de quelques abus dans le catholicisme et dans les mœurs, un vol. in-8°.—Guerre aux oiseaux et aux fruits, vers, escapade de ma jeunesse : les scènes se passent à Montereu, près d'Uzès (Gard), petite brochure in-12.— *Cabribardibalincourade*, pièces badines, satyriques et singulières, un vol. in-8°.— *Macédoine littéraire*, un vol. in-8°.— Fragment érotico-burlesque, tant en prose qu'en vers, petite brochure.— Bibliographie des illustres impudiques, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, ouvrage éminemment curieux. »

DÉPARTEMENTS.

Aisne. — « On vient de découvrir dans un champ de la commune de Taillefontaine un vaste sépulcre, contenant les débris de près de cent cadavres. Divers objets antiques, entre autres des haches de pierre qui s'y trouvaient, sembleraient indiquer que ces sépultures appartiennent à l'époque gauloise. »

Les découvertes de ce genre sont très-fréquentes dans les départements du Nord : il serait à souhaiter qu'on en fît le tableau comparatif. A l'aide de ce tableau, on pourrait former des conjectures très-intéressantes sur la géographie des Gaules avant la conquête de Jules-César.

Aube. — On nous écrit de Troyes :

« M. Zédé, préfet de l'Aube, vient de prendre l'initiative d'une mesure qui ne peut qu'honorer son administration. Sur la proposition de ce magistrat, le Conseil général du département, séant à Troyes, vient de voter une somme de soixante-cinq mille francs, destinée à acheter un terrain voisin de l'hôtel de la préfecture. Un bâtiment spécial doit s'élever bientôt sur cet emplacement, pour mettre à l'abri de toutes les causes de destruction les riches et importantes archives que possède encore l'ancienne capitale de la Champagne. Nous constatons avec plaisir ce nouveau fait comme une heureuse application des excellentes vues prescrites par M. le ministre de l'intérieur pour la conservation des anciens titres de nos provinces, et nous souhaitons vivement qu'il trouve des imitateurs. »

Somme. — « Dans une propriété, située au pont de Metz, près d'Amiens, où, il y a plusieurs années, on a déjà trouvé le Priape, offert par M. Guenard à la bibliothèque de la ville d'Amiens, une découverte plus importante vient d'avoir lieu. Voici la description des objets :

« 1° Un vase de bronze, en forme d'aiguière, dont l'anse est soutenue par une tête d'un beau caractère ; l'ouverture est largement évasée en manière de trèfle;

« 2° Un petit vase en terre noire cylindrique;

« 3° Un beau médaillon en or, muni d'un anneau pour le suspendre; d'un côté, on y voit un buste, portant une couronne sur la tête et un glaive sur l'épaule droite; on lit autour cette inscription : I.M.P.P.R.O.B.S.H.V.C.; de l'autre côté, six personnages, tenant des enseignes, écoutent deux orateurs, montés sur une estrade; autour, est l'inscription suivante : ADLOCVTIO. C.;

« 4° Un anneau en or, à onze facettes sur lesquelles sont ces lettres : PANILLAYCAM;

« 5° Un autre anneau, également en or, composé d'un serpent qui se mord la queue; une pierre fine, formant collier, sépare la tête du cou;

6° Une belle paire de boucles d'oreilles en or : des pierres fines de couleur rouge, taillées en rosettes et en globes à côtes, leur donnent beaucoup d'élégance;

« 7° Un petit vase en verre, en forme de cuvette;

« 8° Deux petites fioles lacrymatoires en verre.

« Toutes ces antiquités ont été immédiatement acquises par M. Bouvier-Guenard, déjà possesseur d'objets analogues, trouvés dans le département. »

Il serait à désirer que cette collection ne fût pas distraite des lieux où elle a été formée et que la ville d'Amiens en devînt propriétaire. Quant aux objets trouvés récemment, ils nous paraissent d'une importance réelle, quoique la description en soit insuffisante et sans doute erronée; ainsi l'inscription de la bague PANILLAYCAM est évidemment fautive, et le médaillon d'or n'est pas même décrit avec exactitude.

ÉTRANGER.

ITALIE. — On écrit de Gênes, le 28 septembre :

« Le Congrès scientifique, qui avait été ouvert par un excellent discours de M. le marquis de Brignole, discours plein de vues élevées et de savantes appréciations, tiendra demain sa séance générale de clôture.

« La cérémonie de la pose de la première pierre du monument qu'on va élever à Cristophe Colomb, a eu lieu hier, avec beaucoup de solennité.

« Le 25 au soir, la docte assemblée s'est réunie dans le grand salon du palais ducal, pour procéder au choix de la ville où devra siéger, en 1848, le dixième Congrès scientifique. Bologne l'a emporté : elle a obtenu 271 voix contre 267. On espérait que le scrutin désignerait Rome, et que le pape ne s'opposerait pas à cette manisfestation de la science italienne.

ANGLETERRE. — On a vendu dernièrement, à Londres, la collection de tableaux de M. Higginson. Le produit s'est élevé à 1,167,375 fr. Quelques tableaux ont atteint des prix excessivement élevés. La *Sainte Famille*, de Rubens, a été achetée 59,000 fr.; l'*Adoration des bergers*, par Dujardin, 71,875 fr.; le *Grand calme*, de Vandevelde, 42,000 fr.; un *Paysage*, de Claude, 35,000 fr.

Malgré l'élévation de ces prix de vente, nous devons rappeler encore que les tableaux ordinaires se vendent, à Londres, moins cher qu'à Paris où ils se vendent si honteusement; il n'y a que les riches Anglais qui achètent des tableaux, et ils ne regardent pas au prix, pourvu que les tableaux soient de première qualité, pourvu surtout qu'ils sortent d'une collection connue. Ainsi, on assure que les quarante tableaux du cabinet de M. Verstock van Soelens, qui avaient été payés, aux héritiers, 450,000 fr., et non 600,000 fr., comme nous l'avions rapporté nous-mêmes, ont obtenu, à leur arrivée en Angleterre, une plus-value de 400,000 fr. ! Est-ce la vanité, est-ce l'amour de l'art qui produit ces coups de hausse dans le commerce des tableaux ?

CORRESPONDANCE.

La Complainte de Triboulet.

MONSIEUR LE REDACTEUR,

Il a bien souvent été question, depuis quelques années, dans les livres où l'on s'est occupé du moyen âge, de Triboulet, le fou de François Ier, qu'un grand poëte, M. Victor Hugo, dans *le Roi s'amuse*, et un chroniqueur de votre connaissance, dans *les Deux Fous*, ont mis en scène avec tant de science et de vérité. Le hasard, ce dieu favorable qui préside à toutes les trouvailles littéraires, m'a fait rencontrer dans mes recherches à la Bibliothèque royale de La Haye, un petit poëme inédit fort bizarre dont Triboulet est le héros. Comme la bibliothèque royale de Paris n'a pas d'exemplaire de cette *complainte* (tel est le titre du poëme dans le MS.), on me pardonnera d'en donner ici l'analyse.

Le MS. qui contient cette élucubration rimée est du seizième siècle, et contemporain par conséquent de Triboulet. Il vient de la bibliothèque du savant Gérard, ancien secrétaire de l'Académie de Bruxelles, achetée par feu le dernier roi de Hollande, et transportée à La Haye. Il contient d'abord :

1° LE JARDIN D'AMOUR, ou *Sy commenche le livre nommé le Jardin amoureux*. C'est un ouvrage mystique; il s'ouvre par une assez belle miniature représentant J.-C. en croix et des anges. Voici les premières lignes du texte : « *En ce mondain désert est le jardin « de vertueuse consolation où le vray Dieu d'amours habite. C'est le « jardin gracieux où habite le doulx J. H. S., auquel il appelle sa « mie quant il dist au livre des chanchonnettes amoureuses :* VENI « IN ORTUM MEUM, SOROR MEA SPONSA, etc. » Cette composition bizarre se termine par une pièce de vers du même style que la prose.

Après cette pièce vient celle qui est intitulée au Catalogue : *La Complainte de Triboulet*. C'est une sorte de danse des fous et des folles ; elle est ornée de cinq miniatures fort belles. La première représente Triboulet (le fou) allongé dans un cercueil et la marotte sur la poitrine; près de lui, sont trois dames et un autre personnage regardant le cadavre; en face, est un docteur ou un roi, couronne en tête, assis à une table et lisant. Une porte s'ouvre, et l'on voit la Mort, sa faux en main, qui s'avance. Cette miniature est commentée par les vers suivants :

Folles et folz qui en vie demourez,
Attendant mort soubs qui fault que mourez
Ou tost ou tart chacun, soit bel ou let,
Tant bien sages, rassis et modérez,
Au nom de Dieu, en vous considérez
Qu'à présent est de ce povre folet.
Ayez vers Dieu, messires, s'il vous plet,
Recommandé le pauvre Triboulet,
Priant pour luy comme pour ung plus sage.
Vif l'avez veu, mort le véez comme il est,
En ung lincheul enfermé tout seulet,
Qui de son corps va faire autre hommage.

Ces vers sont suivis de la deuxième miniature. Dans le lointain, on voit une ville ou un château; plus près, une croix; et, sur le premier plan, Triboulet, avec deux tonsures et marotte en main, se plaignant de la mort à la Mort même, en ces termes :

Je, Triboulet, comme fol me complains
Et au monde et à Dieu je me plains,
En demandant vengeance du mesfait
Que Mort à tort et faulcement m'a fait.
Moy pauvre fol sans malice, ignorent,
Qui ay donné des esbas plus de cent
Au noble roy où j'estoie asservy,
Et comme fol l'ay follement servy
Sans de son voeul en riens le contrefaire;
Mais, comme fol et sans le contrefaire,
L'ay esbatu sans de rien m'enquérir,
Comme peut faire à mainte créature....

Quand Triboulet a parlé sur ce ton pendant environ deux cents vers, nous trouvons une troisième miniature qui le représente allongé par terre. La Mort lui met le pied sur la poitrine, la faux d'une main, une flèche de l'autre; et elle lui dit :

Toi qui te plains que par moy es tuez,
Je te respons, sans sçavoir qui tu es,
Que de mes faits sans cause te tourmentes,
Et de moy, Mort, te complains et gementes....
Tout aussi tost oste du monde un roy,
Pape, empereur, légat ou cardinal,
Que le plus povre estant à l'ospital.
D'une royne non plus de pitié n'ai-ge
Que d'une serve estant en ung mesnaige;
Non plus ne m'est d'une gente et popine
Qu'il est d'une soullarde de cuisine....
Les médecins qui les autres soutiennent
Sont à la fois les premiers qu'à moy viennent....

Cela dure à peu près deux cents vers. Nous voyons alors le cadavre de Triboulet allongé par terre, sur une natte, ayant la ma-

rotte à côté de lui, quatre dames le regardent, et le fou est censé leur dire :

O misérable créature,
Homme orgueilleux et descongneu,
Subjet à toute pourriture,
Regarde qu'il m'est advenu,
Regarde à quoi je suis venu.....

Au bout de cent cinquante vers environ, nous retrouvons, dans une dernière miniature, Triboulet agenouillé devant la Vierge. Marie tient Jésus-Christ dans ses bras ; elle a la couronne sur la tête et des anges l'environnent. Triboulet lui adresse cette prière :

A toy, précieuse dame,
  Ma povre ame
Recommande à mon pooir,
Et te supplie et réclame,
  Se j'entame
Les maulx qu'en moy puis sçavoir,
Que de moy voeullez avoir
  Matin et soir
Souvenance, s'il te plet,
Et avec toy recevoir
  Et voloir
Ton povre fol Triboulet.

Puis l'acteur prend la parole et récite la moralité, qui peut avoir une centaine de vers.

La dernière pièce de ce volume, qui commence immédiatement après la Complainte de Triboulet, est intitulée : *La Cornerie.* Il est impossible de pousser plus loin la rage du jeu de mots et de la rime redoublée. J'en avais vu bien des exemles déplorables dans nos vieux poëtes, et surtout dans Rutebeuf, lequel répète sans cesse :

. . . . . Rutebuef,
Qui vient de rude et de buef.....
Rutebuef qui rudement rime,
Qui rudesse en sa rime a,
Ceste rime rimoia.....

mais je n'en avais pas encore rencontré de la force de la Cornerie.

Agréez, etc. ACHILLE JUBINAL.

MONSIEUR LE REDACTEUR,

Un des *elzéviriomanes* les plus fervents qu'il y ait au monde, M. Motteley, vient de publier le catalogue d'une collection importante de livres imprimés par les Elzévirs, de format in-folio, in-4° et in-8°, recueillis pendant l'espace de vingt ans, en France et dans les pays étrangers. Cette collection, composée de trois cent deux articles,

forme près de six cents volumes ou pièces, d'une belle conservation et de reliure soignée. Nombre de volumes ont conservé toutes leurs marges; il n'est pas d'amateur qui ne sache quel accroissement de valeur donne à un volume elzévirien cet état si rare de *non rogné* (1).

Dans le désir bien naturel de ne pas voir disséminer une collection que son ensemble dote d'un nouveau prix, M. Motteley propose de la céder en masse, au prix de 7,500 fr., à une bibliothèque publique ou particulière.

De courtes notes, jointes à certains articles du catalogue en question, fournissent des renseignements que l'on ne trouve pas dans les écrits des bibliographes qui se sont occupés des impressions dues aux princes des typographes bataves. Nous nous bornerons à signaler la note du n° 69, relative à l'*Homère* de 1664; elle rappelle quelques particularités que nous n'avons pas trouvées indiquées ailleurs et dont la découverte est due à l'examen le plus minutieux de ces éditions.

Qu'il soit permis à celui qui écrit ces lignes d'ajouter que, lui aussi, adorateur obscur, mais ardent des Elzévirs, il s'est occupé de réunir les livres sortis de ces presses immortelles, et qu'il a profité d'un voyage en Belgique et en Hollande afin d'accaparer tout ce qu'il a trouvé en ce genre. Il est revenu avec maint volume qu'il ne trouve pas dans le catalogue de M. Motteley, et il ne peut résister au désir d'en signaler quelques-uns.

Raei (J.) Clavis philosophiæ naturalis. *Amstel.*, D. Elzevir, 1677, in-4°.

Regii (H.) Philosophia naturalis. *Amst.*, L. Elzevir, 1654, in-4°. Autre édition, L. et D. Elzevir, 1661, in-4°.

Bruyn (J. de) Epistola ad Isacuum Vossium, de natura et proprietate lucis. *Amst.*, L. et D. Elzevir, 1663, in-4°.

Lipstorpii (D.) Copernicus redivivus. *Lugd. Bat.*, J. et D. Elzevir, 1653, in-4°.

Metii (A.) Arithmetica et Geometria. *Lugd. Bat.*, ex off. Elzeviriana, 1626, in-4°.

Sylvii (F.) Opera medica. *Amst.*, D. Elzevir, 1679, in-4°.

Corvini (A.) Jurisprudentiæ romanæ summarium. *Amst.*, L. et D. Elzevir, 1655, in-4°.

Montani (P.) Tractatus novus de jure tutelarum. *Lugd. Bat.*, L. Elzevir, 1595, in-f° (2).

(1) L'*Horace* de 1676, avec toutes ses marges, s'est payé 200, 280 et 150 fr., aux ventes Firmin Didot, Bérard et Chalabre. Le *Salluste* de 1634, 106 fr., vente Sensier. Le *Sénèque* de 1640, en 4 volumes, 435, 530 et 500 fr., mêmes ventes que l'*Horace*. *Menagii poemata*, de 1663, 50 fr., vente Renouard. L'*Horace en vers burlesques*, de 1653, 90 et 104 fr., vente Bérard et Sensier.

(2) Cet ouvrage, d'une étendue considérable, montre quel développement ra-

Molinæi (P.) Anatome Arminiasmi. *Lugd. Bat.*, B. Elzevir, 1619, in-4°.

Larroque (de), Histoire de l'Eucharistie. *Amst.*, D. Elzevir, 1669, in-4°.

Je borne là cette énumération qu'il me serait facile de prolonger, et je n'aborde point les in-8° elzéviriens, quoique j'en aie sous la main plus de cinquante qui ne figurent point au catalogue de M. Motteley.

Il n'existe sur les Elzévirs aucun travail complet; l'*Essai* de M. Bérard, livre d'ailleurs estimable, se borne à décrire les livres qui se trouvaient dans la collection particulière formée par l'auteur, et livrée en 1827 aux chances des enchères. Un opuscule de quarante-huit pages in-16, publié en 1842, par M. de La Faye, donne un catalogue exact de la collection des *Républiques* et décrit trente-deux petits volumes elzéviriens, dont aucun, il est vrai, n'offre grand intérêt et n'atteint une haute valeur.

Il serait fort à désirer que quelque bibliographe laborieux et persévérant dotât la science, sous le nom d'*Annales des Elzévirs*, d'un répertoire qui pût se mettre à côté des excellents ouvrages que M. Renouard a consacrés aux Alde et aux Estienne. En France, en Angleterre, des écrits de ce genre ont déjà été promis, mais, jusqu'à présent, il reste encore une lacune à combler.

Agréez, etc. G. B.

VARIÉTÉS.

Extraits de quelques Ouvrages patois fort peu connus.

Tous les bibliographes savent quelle est l'extrême rareté des opuscules publiés, il y a deux siècles ou deux siècles et demi, en dialecte provincial. L'exiguité de ces opuscules, leur aspect peu élégant, leur style de mauvaise société, tout se réunit pour les repousser des bibliothèques; ils restèrent entre les mains du peuple; ils périrent si bien, qu'il en est dont on ne peut retrouver aujourd'hui la trace, et qu'il en est d'autres dont on ne connaît qu'un seul exemplaire. D'un autre côté, sous le rapport de la linguistique et de la philologie, ces livrets, qu'on paye maintenant au poids de l'or,

pide avait pris l'imprimerie de Louis Elzévir, qui avait débuté en 1592 par la publication de l'*Histoire romaine* d'Eutrope.

sont de l'intérêt le plus vif. Nous espérons donc que les amateurs nous sauront quelque gré de placer dans notre Bulletin des extraits de quelques écrits que bien peu de personnes ont eu l'occasion de voir et qui mériteraient bien d'être réimprimés avec un ample commentaire grammatical, dont l'exécution présenterait, il est vrai, de sérieuses difficultés. Nous commencerons par une pièce en vers dont il paraît qu'on ne peut indiquer qu'un seul exemplaire ; celui qui a été payé 75 francs à la vente Nodier en 1844. *L'Eniollement de Coula et de Miquelle sur le sujet des diablotins qu'il disoit qu'elle avoit dans le ventre* (Paris, 1634), est un in-8° de 20 pages. Le sujet, trop scabreux pour que nous l'analysions en détail, est le même, quant au fond, que celui de certains fabliaux et contes que chacun a pu lire. Nous transcrirons deux *canchons* en reproduisant fidèlement le texte imprimé à Paris et sans prétendre le corriger.

Canchon de Michelle.

Me fouay, ie ne m'en soucy poen
Quan ché diallotain verroien
Pour lé bien to ten cuche,
Y ne fau queuve queuille,
Coula les scay deniche
Chet an carton ben abille.

Sy ché diallotain venien
Ie say bien que i'ay affouaire,
Coula les trappera bien
San dobbé de se cuchoire.

Si l'alloye deden ché bo
Ou o can querre deu letreine
Ie dy tou quergué men do
Ie ne m'en donne point de peine.

Quant Coula les en cuchy
Iamoy ie ne fus pus aize,
Ie dis bouffe, qué chauchy
Toutantéquan que me bouaize.

Autre canchon.

Coula cupigny tan Miquelle
Come elle lauoit sez ecuelles,
May el le cuidy crauenté,
El hapy caudron é paielle
Su se caboche la ietté;

Toutatean el le fit faire
Mal el s'epautroy à rire
Le voyan ainsain agenché
En luy disan : Coula, beau sire,
Dien ché pour punir ton peché.

Plainte de Miquelle.

Qué chauchy que a son qui trotte deu me panche
Que chelo me foay ma, et que chélo mélanche;
Ie crains que che fachien encoire ché diallotain
Seltan flacqué dedin depuy hier o matin;
Chelo va rundichon dica me boudinette
E son cazy chelo auallé me fourquette.
Hi, hi, si ie pensoy que che fuche chela
Ie dambleray germon pou le dire à Coula.

Le *Ballet en langage forésien* (par Marcelin Allard, 1609, sans indication de ville), est bien moins rare que *l'Eniollement* ; on en connaît divers exemplaires ; il s'est montré aux ventes Mion, Nodier et Soleinne ; il figure aux catalogues Pompadour et La Vallière-Nyon. M. Bernard, dans son important ouvrage sur *les d'Urfé*,

émet l'opinion que le projet d'Allard a été de tourner en ridicule la galanterie trop raffinée de son compatriote, le célèbre auteur de l'Astrée. Quoi qu'il en soit, sous le rapport de l'étude des mots hors d'usage, cet opuscule serait digne d'une attention toute spéciale. Il met en scène six personnages : Colin et Alison, Bidault et Gabriella, deux jeunes couples ; Guillot et Madalon, vieux. Donnons un échantillon des douceurs placées dans la bouche d'Alison :

Genty Colin que iamon myo
Que le z'étiolle de mon zio,
Mio que l'amoura se pouse,
La rafoulouza se simouse,
La petourèse lour paliason,
Lou cotaramber lou person,
Que le mouche si amon lou lat
Et lou meyssonnye la veylat,
Direy iou en una parolla
Que do féyre ne iamey la,
Lou capio diquéle végie
Que remprit davon que plegie
O metye iamey engrotat
Ma comma ben eparmentat
Touiour ossy dret qu'un guillon
Et moñey comm' un parpalion,
Ma viat, moen nounou, ma sandat
Tout quan qu'a Dio iey demandat...

Gabrielle s'adressant, de son côté, à son amoureux :

Mon n'eperancy, mon refuiou,
Ma courat, me bollye, mon feiou,
Mon petit ventrou, mon n'embrony,
Et lou levon de mon n'epouny
Mon tourtellon, mon craquelet,
Mon chalanda, mon fardelet,
Mon non dechina, mon gouleyon,
Le fricaude de mon cayon,
Genty Bidault, Bidault gourrye
Bidault adret à s'appouérye,
Que pruto s'etendrét le vene
Que nou féyre drét à le fene,
Lou iay de touta la parrochy
Lou batey de la grossa clochy
De ma garenfa lou furet
Et l'étrot de mon tracoulet.....

Voici des injures adressées à une vieille ; leur énergie surpasse ce qu'Horace et Marot ont écrit en ce genre :

Vielly pru blaua que la mor,
Vielly que put comma chat mor,
A qui le den fan la claquitta
Comma le cleys d'une pinétta,
Madalon, ma drouly panoussa
Gro caremé, gran tirigoussa,
Droubla crupery, vio broutagayo
Mon vey te choa, mon beyziquio,
Me grally, ma choua, mon crot,
La babarauchy et lou drot
Que farit de tou lou iuchie
Le zulène zeuarachye
La grant beyla de le roussine
Mare de pét et de vicine
Que fut quatrou vé mey de fyon
Que tré purie de bo ension
Diquelou de ves le farette
Don lou cayon fan lour farétte,
Giela que pezaue lou pét
Et pucella tan que trippét,
Bossua torsa, guerly biqueyzy
Jartouza, gouey trouza puneyzy.....

Nous terminerons les extraits que nous empruntons à cet opuscule, en reproduisant la chanson placée par l'auteur à la fin de son œuvre :

Vou ne pru lou tyon passat
Aule ô gaiou cassat
Y que venu de nouuey
La trat en la peréry,
Ore amour é montraquyo
Et migy collery.

Le bargère que sollyan
Nou zama par de tallian
Vollon ore de marreyn
Tan que su l'ytery,
Ore.....
Le zautre vé par de pon

N'ayon notron so de con
Inuûre ben gramatcy
Dizit la bargéry
Ore.....

Y venian sally o pa
O garson de tou lou la
A la chauchy de butin
Qu'érit la parmery
Ore.....

Peu quan y lyeron enssion
Se donnauon de bon tyon
Ossy to darrye la co
Comma on la fenéry.
Ore.....

D'amour et de charitat
Iamey vou na meyn etat
Le fene à la iourna deu
Amon l'azelry
Ore.....

Par estre lou ben venut
Fau qu'argen trouté menut
Voulou bey par la nou sier
D'una clauelèry
Ore.....

Ma si vindro quauque iour
Que lou can prendron un tour
Et se daran de fin cot
Par una pluuéry
Ore.....

Couraiou donque vacio
Nou zaron chacun lou sio,
Et de soure n'empliron
La baritelery
Ore.....

Nous arrivons maintenant à un ouvrage de plus longue haleine, il faut en parler avec quelques détails.

Nodier avait voué un culte aux patois; il avait, dans la curieuse collection qui charma ses dernières années, un bel exemplaire de *la Perlo deys musos* (*Ays*, 1655) de Gaspard Zerbin. En 1844, cet exemplaire, revêtu par Duru d'un riche vêtement de maroquin, fut poussé jusqu'à 122 francs. Zerbin était avocat à Aix; il mourut en 1650; nul biographe, à notre connaissance du moins, n'a parlé de lui, si ce n'est Achard, qui en dit à peine quelques mots (*Dict. de la Provence*, t. IV, p. 470). *La Perlo* est un volume de 4 feuillets et 390 pages; il renferme cinq comédies, deux en trois actes, une en quatre, deux en cinq. La *Bibliothèque du Théâtre français*, rédigée par les secrétaires du duc de La Vallière, se borne à les indiquer sans le moindre détail. Nous n'avons trouvé nulle part une analyse, ni des extraits de ces compositions originales. Nous n'avons point l'intention d'en discuter le mérite; nous conviendrons qu'elles sont d'une immoralité qui rappelle toutes les licences du théâtre de Jodelle, Trotterel et consorts; mais nous croyons que des mots plaisants, des vers bien frappés, un dialogue souvent animé et facile, rachètent la trivialité des personnages, la confusion des scènes, l'uniformité des plans. Esquissons succinctement le sujet de la première comédie. Mélidor, vieillard fort peu aimable et de mœurs relâchées, se plaint de sa femme Philis :

Souvent se courrousso en carriero
Tantost mesprezo sa chambriero
Et tantost batté mon varlet;
Enfin es un gousto soulet
Es uno fremo insuppourtablo
Et fa iujar qu'es uno fablo,
Ço que se dis counmunament
Que lou visagi es lournament
Et lou mirau que dins la glasso
Nous dis, nous figuro et nous trasso
Ço qu'es de nouestros qualitas.....

Il prend à son service un soldat déserteur du nom de Matois. Il a déjà pour valet un certain Tabucon qui fait la cour à Peyroune, chambrière de Philis :

Peyrouno fa tant de la pruno
Que semblo quand la vau touian
Que son cuou siegé mestré lan,
Faut pas que fassi tant la fiero
S'you siou varlet, elo es chambriero
Toujour me viro lou darrié
Qu'houro l'y parli de ma peno.

Elle vient; il lui adresse des plaintes :

Si non as compassion de you,
Fau que la mouert me vengué querré.

Elle lui fait cette réponse désespérante :

Lou cagassangou que t'afferré
Ay ben bezon d'un tan chantrin.

Voici d'ailleurs comment Tabacon retrace son propre portrait :

Siou gracious coumo Carami
Sioulest, frizat coumo un caulet
Ay long nas, l'hueil coumo un palet,
Ay grand gouzier et larguo bouquo,
Per avalar l'oli de souquo,
Pan moulit, gigot, pastisson,
Non faut ren que mon gargasson
Que presto coumo un bas d'estamé
Mey dens coupoun coumo un oulamé
Per coupar quauque bouën mouceou
Se passoun toujour de couteou.

Philis, de son côté, gronde son mari de ce qu'il se montre peu généreux :

.....M'avez toujour proumis
Despui l'espaci de dous mes
Un beou camail fach a la modo.

Mais les affaires vont mal, réplique le pauvre époux ; l'argent me manque, la femme ne veut rien entendre :

Quand n'aurias pas un sou, lou voueli.

Matois et Tabacon se battent d'une manière burlesque. Coridon, amoureux de Philis, demande à Matois de lui faire avoir une entrevue avec sa belle, et Mélidor, qui éprouve pour Peyroune une passion fort déplacée, s'adresse également à ce drôle afin d'arriver à un rendez-vous avec cette servante; mais celle-ci, cajolée par Matois, n'a rien su lui refuser, ainsi qu'elle le déclare d'une façon plus que naïve au commencement du troisième acte :

Lou cacassangou que m'afferré
Si so que lou Matois m'a fach
Non me fara sourtir lou lach;
Senti mountar, senti descendré
Quauqueren dedentré mon ventré;
Faut pron que siegé un pipaudon ;
Hi! Matois, Diou vous lou pardon.

Matois trompe à la fois Coridon et Mélidor ; il reçoit leur argent et se moque d'eux ; ceux-ci s'en aperçoivent ; on le chasse, en le chargeant de coups.

Zerbin mériterait une étude approfondie, mais le genre des intrigues qu'il déroule rendrait cette tâche périlleuse; nous ne ferons

qu'effleurer ce sujet et, dans un second article, nous offrirons une analyse telle quelle de ses quatre autres comédies Notre but est surtout d'engager quelque littérateur provençal à entreprendre ce qu'on ne peut accomplir qu'avec l'aide de connaissances locales, à s'occuper aussi du théâtre de Zerbin, afin d'en parler longuement et complaisamment, ne fût-ce que *par révérence de l'antiquaille*. B.

NOTE SUR CHARLES RENAUD,

STATUAIRE.

Nous croyons ne pouvoir mieux faire connaître cet habile statuaire, qu'en transcrivant ici la lettre qu'il adressa au prince de Hesse, qui avait beaucoup de crédit auprès de l'empereur François II, pour obtenir de ce prince la permission d'aller se fixer en Autriche.

Ce fut en 1814 que Renaud tenta cette démarche, par suite de l'extrême pénurie dans laquelle il se trouvait alors.

Il s'était distingué cependant par des travaux estimables, et les Dijonnais citent maintenant son nom avec orgueil, eux qui, en le laissant languir dans la misère, l'ont forcé de s'expatrier et de demander l'hospitalité à l'Autriche.

Ce n'est, au reste, qu'une page de plus dans la longue et triste histoire de l'ingratitude des nations à l'égard des hommes de génie ou de talent.

Voici la lettre de Renaud : on peut être sûr de l'exactitude des détails qu'elle renferme, puisque cette lettre a été rédigée, dit-on, par M. Auguste de Mastaing, d'après les notes que lui fournit Renaud lui-même. Nous attribuerons donc à l'artiste les incorrections de style que renferme sa lettre.

« A Son Altesse Sérénissime Monseigneur le prince héréditaire de Hesse-Hombourg.

« Renaud, statuaire, demeurant à Dijon, a l'honneur d'exposer :

« Que, dès sa jeunesse, il s'est adonné exclusivement au dessin et à l'art statuaire, et qu'après avoir été couronné sept fois à l'école de Dijon, il fut en 1776 nommé pensionnaire des États de Bourgogne à Rome, où il remporta le prix de l'Ecole pontificale.

« C'est là qu'il fit en 1779, la statue de l'Apollon qui est actuellement au palais où réside Votre Altesse (1);

(1) Elle a été placée depuis au Musée de Dijon par les soins de M. de Saint-Mesmin, conservateur de cet établissement. Voy. p. 80 du catal. du musée, édit. de 1842. A l'occasion de cette statue exécutée d'après l'original antique qui est encore au musée du Vatican, nous devons raconter un fait qui contribuera

« Qu'il a régi pendant quatre ans l'Académie romaine sous le cardinal Aqua Viva;

« Qu'il partit ensuite pour Florence en 1780, où il remporta le prix de la célèbre Académie de Michel-Ange, fut couronné par le grand-duc de Toscane et fait membre de cette même Académie qu'il régit pendant trois ans.

« En 1785, il arriva à Marseille, et fut aussitôt nommé professeur de l'Académie royale de cette ville.

« Ayant été mandé à Tours, département d'Indre-et-Loire, il y érigea un monument colossal qui attire l'attention des connaisseurs.

« Il fut reçu académicien le 5 germinal an IV, et nommé conservateur des monuments des arts à Marseille, et ensuite correspondant de l'Institut national de Paris.

« Il est difficile, en un mot, de traverser les principales villes du Languedoc et de la Provence, sans qu'une foule de monuments ne rappellent au voyageur le nom de Renaud.

« C'est lui qui a fait, à Paris, les bas-reliefs qui décorent le piédestal de la fameuse colonne de la place Vendôme, les aigles en bronze et douze bas-reliefs de la spirale.

« Il a exécuté le bas-relief colossal qui est au palais du Corps-Législatif; enfin il a fait dans cette même ville, par ordre du gouvernement et pour ses grandes galeries, les bustes du général Bon, mort à Aboukir, du général Colbert, mort en Espagne, et de l'amiral La Touche-Tréville.

« La Flandre possède une grande quantité de bustes sortis de ses mains : enfin, cette ville, *son ancienne patrie*, en contient plusieurs sur lesquels les connaisseurs ont jeté quelques regards de complaisance.

« Tant de travaux, qui avaient acquis à Renaud une fortune médiocre, lui donnaient l'espérance de la conserver; mais les événements de la Révolution qui vient de s'opérer, l'ont engloutie : étant sans protections, il n'a pu s'en servir, pour la rétablir.

« Il se trouve donc obligé de recommencer ses travaux pour se procurer de nouveau une honnête aisance.

« Depuis longtemps, il avait l'intention de se transporter dans la capitale de l'Autriche : il désire maintenant l'effectuer.

« La voix publique lui ayant fait connaître la bonté et l'obligeance de Votre Altesse, il ose s'y adresser, et il a cru devoir lui présenter

sans doute à la faire apprécier. Le pape Grégoire XIV, accompagné de ses cardinaux, vint la voir dans l'atelier de Renaud; et après l'avoir longtemps regardée, il adressa ces mots à l'auteur : *Signore Francese, se l'originale fosse perduto, questa copia ne potrebbe servire.*

le tableau aussi vrai que succinct qu'il vient de mettre sous ses yeux.

« C'est dans cette position, qu'il supplie Votre Altesse de vouloir bien lui accorder sa protection et sa recommandation auprès des ministres et du gouvernement Autrichien, afin que, sous d'aussi heureux auspices, il puisse se livrer sans relâche aux travaux, de la réussite desquels il pourra se croire sûr, s'il obtient de Votre Altesse la grâce qu'il sollicite. »

Etc., etc., etc...

Cette requête eut heureusement le résultat que Renaud en espérait, et le prince de Hesse-Hombourg accorda sa protection et sa bienveillance au statuaire français : amateur éclairé des arts, il fut justement flatté d'attirer en Autriche un artiste que la France semblait repousser avec ingratitude.

Renaud est mort depuis en Allemagne, comblé d'honneurs et dans une situation de fortune très-satisfaisante.

Il était né en 1765, à Spoix, village situé à trois lieues de Dijon ; et, comme tout enfant il annonçait des dispositions précoces pour les arts, Mlle Malpoy, dame de Beyre et de Spoix, le fit entrer à l'académie de dessin de Dijon, sous François Devoges, professeur et fondateur de cette excellente école.

Cette dame paya généreusement tous les frais de son éducation d'artiste : il remporta, en 1775, le grand prix de sculpture fondé par les Etats de Bourgogne et fut envoyé à Rome aux frais des Etats.

Renaud était d'une taille moyenne et vigoureusement constitué ; il avait le front élevé et large, les yeux vifs, le regard fier et pénétrant, le nez aquilin, l'ovale du visage très-régulier et tous les traits bien prononcés.

Sa belle figure s'animait dans la conversation, surtout quand il parlait de son art, qu'il aimait passionnément. Il manquait d'instruction, et néanmoins, en travaillant, il chantait presque toujours des strophes du Tasse, comme faisaient sans doute les grands artistes italiens du seizième siècle.

Charles Renaud, qu'il ne faut pas confondre avec son contemporain Jean-Marie Renaud, de Sarreguemines, a été sans contredit un des plus habiles sculpteurs que la Bourgogne ait produits.

Galerie du Cardinal Fesch.

ÉCOLES ITALIENNE ET ESPAGNOLE.

(Suite. — Voir le *Bulletin* des 10 novembre et 10 décembre 1845, 10 janvier, 10 février, 10 août et 10 septembre 1846.)

CARRACHE (Ecole des).

806. Naissance de la Vierge. 49

SOLARIO (Style D'ANDREA).

808. Résurrection de notre Sauveur 35 1/2

COSTA (ANDREA).

809. Assomption de la Vierge. 86

CORRÈGE (École D'ANTONIO ALLEGRI, dit le).

810. Le Christ soutenu dans les airs par les anges. 55

PORDENONE (GIOVANI ANTONIO LICINIO REGILLO, dit le).

812. La Vierge, l'Enfant Jésus et quatre docteurs de l'Église 13,850

PERINO DEL VAGA (BONACCORSI).

813. La Vierge et plusieurs saints adorant l'Enfant Jésus. 1,650

ORVOLANO (GIOVANI BATTISTA, dit le).

814. La Vierge et saint Joseph adorant l'Enfant Jésus. 161

PONTORMO (Attribué à JACCOPO CARUCCI, dit le,.

817. Portrait d'homme. 62

VANNI (FRANCESCO).

818. Apparition de la Vierge à saint François d'Assises. 152

PERUZZI (Attribué à BALDASSARE).

820. L'Adoration des mages et des bergers. 110

COSTA.

821. La Vierge, l'Enfant, saint Jérôme et saint Jean. 90

BONIFAZIO (Attribué à).

822. Sainte Famille avec sainte Ursule. . . . 72

PULIGO (Attribué à DOMENICO).

823. Jupiter et Léda. 126

MAITRE INCONNU.

829. La Vierge, dite Notre-Dame de Lorette. 20 1/2

831. La Vierge et l'Enfant 36

PIETRE DE CORTONE (Attribué à).

832. Notre Seigneur apparaissant à la Madeleine 30

ALBANE (École de l').

833. Le Temps et la Vanité. 16 1/2

TINTORET (A l'imitation du).

834. Saint Jérôme. . . . . 8 1 b.

GUIDE (Attribué au).

835. Saint Jérôme dans le désert 15 1/2

CAGNACCI (GUIDO DE SANT' ARCHANGELO).

836. Sainte Véronique. 14

ARPINO (CESARI GIUSEPPE D').

837. Extase de saint François d'Assise . . . 20

LÉONARD DE VINCI.

838. Saint Jérôme 460

LÉONARD (École de).

839. La Vierge et l'Enfant 407
840. La Vierge aux rochers. 299
841. La Vierge et l'Enfant 153
842. Portrait de Monna Lisa, dite la Joconde. 120
843. Une sainte martyre 53
844. Saint Jean enfant 40
845. Un jeune enfant. 20 1/2

LUINI (École de BERNARDINO).

847. Sainte Rose 40
849. La Vierge et l'Enfant 40

SALAINO (Attribué à ANDREA).

851. La Vierge et l'Enfant 61

CORRÈGE (Attribué à ANTONIO ALLEGRI, dit le).

852. Sainte Famille 80

GATTI (BERNARDO, dit le SOJARO).

853. Baptême de Jésus. 31

DOSSI DOSSO (GIOVANNI BATTISTA).

854. Sainte Famille. 852

GAUDENSIO DE FERRARE.

855. La Vierge et l'Enfant. 46

GIOTTO (Attribué à).

858. Condamnation de Jésus 26

GHIRLANDAIO (DOMENICO).

859. La Vierge aux Anges. 158

BELLIN (École de).

860. La Vierge et l'Enfant 20

861.	La Vierge, l'Enfant, saint Pierre et saint Paul	140
862.	Nicomède soutenant le corps de Jésus.	20

MASACCIO.

863.	Les Hébreux recueillant la manne . . .	865

FABRIANO (GENTILE DA).

864.	Saint Jérôme et saint Jean.	84
865.	Saint Mathias et saint Paul	65
866.	Saint Pierre et saint Paul . . . . . . }	184
867.	Un saint Évangéliste et un saint Évêque }	

FIESOLE (École de BEATO ANGELICO DE).

868.	Mort d'un cardinal.	42

PINTURICCHIO (Style de BERNARDINO).

870.	Un crucifiement.	131

LIPPI (FELIPPO).

871.	Joseph se faisant reconnaître à ses frères.	151
872.	Joseph recevant son père et ses frères.	121
873.	Oppression d'Israël en Egypte.	148

GIORGION (GIORGIO BARBARELLI, dit le).

874.	Adoration des bergers	1,760

BRAMANTINO (BARTOLOMMEO SICARDI, dit le).

875.	Adoration des mages	200

IMOLA (INNOCENTO d').

876.	Sainte Famille.	81

BENEFIAL (Attribué à MARCO).

878.	Le Printemps . . . . }	38
379.	L'Été . . . . }	
880.	L'Automne.. . . . . }	
881.	L'Hiver . . . . }	

DOMINIQUIN (Ecole du).

882.	Alexandre visitant la famille de Darius. }	53
883.	Derniers moments d'Alexandre. . . . }	
884.	Adam et Ève.	46
885.	Sainte Cécile refusant de sacrifier aux idoles.	25

BASSAN (BASSANO JACOPO DA PONTE, dit le).

886.	La parabole de l'Enfant prodigue . . .	240

FURINI (FRANCESCO).

887.	Une Madeleine.	30 1/2

VALERIO CASTELLI.

888. Adoration des mages 50

RIBERA (JOSEPH, dit L'ESPAGNOLET).

889. Un géomètre.. 40

PALMA le jeune (JACOPO).

890. Sainte Famille, saint François et deux autres Saints 47

GUIDE (École du).

891. Une Sibylle 61

POMARANCE (CRISTOFANO RONCALLI DE).

892. Saint Jean et saint Savain couronnés par un ange.. 46

893. La Science. 37 1/2

(La suite au prochain numéro.)

Catalogue d'une belle Collection de Lettres autographes,

Vendue le Jeudi 16 avril 1846 et jours suivants.

(Fin. — Voir le *Bulletin* des 10 mai, 10 juin, 10 août et 10 septembre.)

342. MONTESQUIEU. N. 1689. M. 1755. L. aut. sig. 45 »

343. MONTFAUCON (Bernard de), savant bénédict. N. 1655. M. 1741. L. aut. sig. 5 »

344. MONTMORENCY (Le connét. de). N. 1483. M. 1567. Six grandes lignes aut. et sa signat. au bas d'une lett. 12 50

345. MONTMORENCY (Henri II, duc de), maréchal de France, décapité en 1632. L. aut. sig. 29 50

346. MONTPENSIER (Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de), dite *Mademoiselle*. N. 1627. M. 1693. L. aut. 35 »

347. MOUTON DUVERNET, général de la République et de l'Empire. Mis à mort en 1815. L. aut. sig. 6 »

348. NECKER (Jacques), ministre. N. 1732. M. 1804. L. aut. sig. 7 »

349. NEUVILLE (Nicolas de), seigneur de Villeroy. N. 1542. M. 1617. L. aut. sig. 36 »

350. NEVERS (Louis de Gonzague, duc de), guerrier célèbre. N. 1538. M. 1595. L. aut. sig. 21 »

351. NEY (Le maréchal, prince de la Moskowa). N. 1769. Mis à mort en 1815. L. aut. sig. 5 »

352. Nicaise (Claude, l'abbé), sav. antiq. N. 1623. M. 1701. L. aut. sig. 5 »

353. Olivet (Thoullier, abbé de), de l'Acad. franç. N. 1684. M. 1768. L. aut. sig. 12 »

354. Orleans (Léonor d'), duc de Longueville, M. 1573. L. aut. sig. Retiré.

335. Oxenstierna (Axel, comte d'), sénateur et chancelier de Suède. N. 1583. M. 1654. L. (latine), écrite au nom de Christine, reine de Suède. 30 »

356. Pacca (Le cardinal), premier secrétaire du pape Pie VII. L. aut. sig. (en ital.), Retiré.

357. Palmieri (Matteo), poëte et historien célèbre d'Italie. N. 1425. M. 1475. L. aut. sig. (ital.). 25 »

358. Partenay (Catherine de), mère de Henri de Rohan. N. 1552. M. 1631. L. aut. sig. 30 »

359. Peiresc (Nicolas-Claude de Fabri de), sav. antiq. et conseill. au Parlement de Provence. N. 1580. M. 1637. Relation exacte de tout ce qui s'est passé en la mort du maréchal d'Ancre, et conséquences d'icelle durant quelques jours après. Ce précieux document pour l'histoire, en date d'avril et mai 1617, de 60 pages in-folio, est entièrement écrit par Peiresc. 59 50

360. Pellisson Fontanier (Paul), de l'Acad. franç. N. 1624. M. 1696. L. aut. sig. 5 »

361. Penthièvre (Le duc de). N. 1725. M. 1793. L. aut. sig. 5 »

362. Perrault (Charles), architecte et littérateur, de l'Acad. franç. N. 1628. M. 1703. L. aut. sig. 50 »

363. Le même. Poëme : *Les Amours de la Règle et du Compas, et ceux du Soleil et de l'Ombre.* A M. le cardinal-duc de Richelieu. Retiré faute d'enchères.

364. Petrucci (Pandolfe), tyran de Sienne. M. 1512. L. aut. sig. Retiré comme douteux.

365. Philippe II, roi d'Espagne. N. 1527. M. 1595. L. aut. sig. (en espagnol). 53 »

366. Philippe V, roi d'Espagne. N. 1683. M. 1746. L. aut. sig. 40 »

367. Pie II (Æneas Sylvius), pape. N. 1405. M. 1464. L. aut. sig. (en ital.). 50 »

368. Pie IV (Jean-Ange, protonotaire de Médicis, pape sous le nom de). N. 1499. M. 1565. L. aut. sig. (en ital.). 22 »

369. Pie VII (Chiaramonti), pape. N. 1740. M. 1823. L. aut. sig. (en ital.). 121 »

370. Piron (Alexis), poëte et aut. dram. N. 1689. M. 1773. Let. aut. 25 »

371. Pitt (William), ministre anglais. N. 1759. M. 1806. L. aut. sig. 50 »

372. Poggio Bracciolini, dit *le Pogge*, poëte et historien célèbre. N. 1380. M. 1459. L. aut. sig. (en ital.). 85 »

373. Politien (Angelo *Politianus*), littérateur et historien célèbre. N. 1454. M. 1494. L. aut. sig. (en ital.). 25 »

374. Pompadour (La marquise de). N. 1722. M. 1764. L. aut. 32 »

375. Portalis (Jean-Etienne-Marie), ministre des cultes sous l'Empire. N. 1746. M. 1807. L. aut. sig. 6 »

376. Portland (Guillaume Benting, comte de), homme d'Etat et favori de Guillaume III. N. 1648. M. 1709. L. aut. sig. Retiré sans enchères.

377. Port-Royal. Correspondance extrêmement précieuse, composée d'environ cinq cents pièces autographes du plus haut intérêt pour l'histoire. Cette précieuse correspondance sera vendue en six lots ainsi composés : 1° 112 lettres aut. de Sacy (Louis-Isaac *Lemaistre*). 2° 76 lettres de l'abbé Saint-Cyran, dont une grande partie aut. sig.; plus, 30 copies du même : beaucoup de ces copies sont de la main de Lancelot. 3° 11 lettres autog. du père Quesnel l'oratorien, et 15 copies de ses lettres. 4° 55 lettres autog. dont 2 aut. sig. de Lancelot (dom Claude). 5° 50 lett. aut. sig. Le Nain (dom Pierre), religieux de la Trappe. 6° 6 lettres aut. sig. *S. C.*, de *Marie de Sainte-Clotilde*, de Port-Royal; 6 lettres autog. sig. de *Sainte-Hélène Marie de Jésus*, abbesse des Illes; 9 lettres autog. dont une sig. de sœur *Aymée de la Trinité* (Mme de Guigny), abbesse de Port-Royal. Retiré sans enchères.

378. Mélanges de Port-Royal. Environ 120 pièces. Parmi les noms des personnes qui ont écrit ces lettres, nous citerons Antoine Arnauld, la mère Angélique, Fontaine, Nicole, etc., etc. Plusieurs de ces lettres sont adressées à la mère Angélique, à Nicole, à Mlle de Roannez ; une lettre d'Arnauld d'Andilly, de 8 pages, à la reine ; une autre d'Antoine Arnauld, *à M. R. Southwell, protestant, demeurant au diable*, etc. » » Idem.

379. **Poussines** (Pierre, dit le Père), savant jésuite. N. 1609. M. 1686. L. aut. sig. 6 »

380. **Princes et Princesses** de France. 5 lettres. Alençon (Franç., duc d'). J.-B. de Bourbon, comte de Moret. Henriette de Vendôme, duchesse de Nemours. Marie de Bourbon, duch. de Longueville. Gaston d'Orléans, frère du roi. 25 »

381. **Princes espagnols.** 4 lettres. Le duc d'Albe. Don Juan d'Autriche. Ruy Gomez de Sylva. Don Fernando de Lannoy. 21 »

382. **Princes d'Italie.** 4 lettres. Cosme II de Médicis, premier grand-duc de Florence. Cosme III de Médicis, grand-duc de Florence. Galeas Visconti, duc de Milan. Alexandre Farnèse, duc de Parme. 22 »

383. **Princes etrangers.** 4 lettres in-folio. Maximilien, duc de Bavière. Léopold, archiduc d'Autriche. Amédée (Victor), duc de Savoie. Ernest, marquis de Brandebourg, et Wolfgang-Guillaume, comte palatin du Rhin. 21 »

384. **Princes etrangers.** 5 lettres. Jehan Frédéric, duc de Wurtemberg. Frédéric, électeur palatin. Ernest, comte de Mansfeld. Maurice de Nassau. Maurice, landgrave de Hesse. 32 »

385. **Princes divers** et autres. 5 lett. Réné de Rohan. Philibert (Emmanuel), duc de Savoie. Sigismond (Jean), marq. de Brandebourg. Lascaris, grand-maître de Malte. Ferdinand-Guillaume, duc de Wurtemberg. 14 »

386. **Princesses diverses.** 5 lett. Jacqueline de Rohan, duch. de Longueville. Marie de Bourbon, duch. de Longueville. Elisabeth-Charlotte, élect. de Brandebourg. Dorothée (Sophie), duch. de Parme. Vaudemont (la princesse de). 18 50

387. **Pulci** (Luigi), chancelier de Florence et poëte. N. 1432. M. 1487. L. aut. sig. (en ital.). 50 »

388. **Racine** (Jean). N. 1639. M. 1699. L. aut. sig. 176 »

389. **Le même.** L. aut. sig. 123 »

390. **Rapin** (René, dit le père), sav. jésuite. N. 1621. M. 1687. L. aut. sig. 10 »

391. **Regnault**, peintre, membre de l'Inst. L. aut. sig. 10 »

392. **René d'Anjou**, roi de Sicile. N. 1408. M. 1480. Trois grandes lig. aut. et sig. deux fois, au bas d'une lettre (en italien). 50 »

393. RETZ (François-Paul de Gondi, cardinal de), coadjuteur de Paris. N. 1614. M. 1670. L. aut. sig. 46 »

394. REVEILLÈRE-LEPEAUX (La). N. 1753. M. 1824. L. aut. sig. 5 »

395. RICHELIEU (Armand-Duplessis, cardinal-duc de), le grand ministre. N. 1585. M. 1642. L. aut. sig. 146 »

396. RIVET (André), ministre calviniste. N. 1572. M. 1651. L. aut. sig. » »

397. ROBERVAL (Gille-Personne), géomètre. N. 1602. M. 1675. Belle pièce aut. sig. 20 »

398. ROBESPIERRE jeune, frère de Maximilien. N. 1761. Mis à mort en 1794. L. aut. sig. 25 »

399. ROCHECHOUART (Marie-Madeleine de Mortemart de), abbesse de Fontevrault, sœur de Mme de Montespan. L. aut. 30 »

400. ROEMER (Olaüs), mathématicien et astronome danois. N. 1644. M. 1710. L. aut. sig. (en lat.). 72 »

401. ROIS DE FRANCE. Louis XII, François Ier, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII. 6 lettres signées et contresignées par différents ministres. 17 »

402. ROIS DE FRANCE. 2 lettres. Louis XVIII. Sa signature et le mot *approuvé*, sur une pièce du 1er juin 1814. 2° Charles X. Sa signature au bas d'une lettre. 19 50

403. REINES DE FRANCE. 4 lettres. Marie (d'Angleterre), femme de Louis XII. Catherine de Médicis. Marie de Médicis. Anne d'Autriche. 30 »

404. ROIS D'ESPAGNE. 3 lettres signées et contresignées par des ministres. Charles-Quint. Philippe II. Philippe III. 6 »

405. ROLAND DE LA PLATIÈRE (Jean-Marie), ministre de l'intérieur. N. 1732. M. 1793. L. aut. sig. 15 »

406. ROLAND (Manon-Jeanne Philipon, Mme) femme du ministre. N. 1754. Mise à mort en 1793. L. aut. sig. 116 »

407. ROUSSEAU (Jean-Jacques). N. 1712. M. 1778. Let. aut. sig. 90 »

408. ROVIGO (Savary, duc de), lieutenant-général et ministre de la police. N. 1774. M... L. aut. sig. 6 »

409. RUBENS (Pierre-Paul), peintre. N. 1577. M. 1640. L. aut. sig. (en italien). 201 »

410. RUPERT (Le prince), petit-fils de Jacques Ier. N. 1619. M. 1682. L. aut. sig. 115 »

411. SADE (Le marquis de). N. 1740. M. 1814. L. aut. sig. 5 »

412. SAINT-JUST, conventionnel. N. 1768. Mis à mort en 1794. L. aut. sig. 15 »

413. SAINT-PIERRE (Charles-Irénée Castel, abbé de), de l'Acad. franç. N. 1658. M. 1748. L. aut. sig. 7 50

414. SAINT-PIERRE (Bernardin de). N. 1737. M. 1814. L. aut. sig. 10 »

415. SAINTE-PALAYE (Jean-Baptiste de la Curne de), littérateur et historien. N. 1697. M. 1781. L. aut. sig. 12 50

416. SANTERRE (Le général), commandant la force armée de Paris lors de l'exécution de Louis XVI. M. 1810. L. aut. sig. Retiré.

417. SANTEUL (Jean), abbé de Saint-Victor, poëte latin. N. 1630. M. 1697. L. aut. en franç. et en latin. 33 »

418. SAUMAISE (Claude de), savant érudit. N. 1588. M. 1653. L. aut. sig. 12 »

419. SAVOIE (Princes de la maison de), 5 let.. Charles III, duc de Savoie. Le Bâtard de Savoie. Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. Jacques de Savoie, duc de Nemours. Charles-Emmanuel, duc de Savoie. 16 »

420. SAVOIE (Princesses de la maison de), 4 lettres. Marguerite de France, duch. de Savoie. Chrétienne de France, duch. de Savoie. Catalina, duch. de Savoie. Isabel (l'infante). 18 50

421. SAXE (Maurice, comte de), maréchal de France. N. 1696. M. 1750. L. aut. sig. 13 »

422. SCALA (Bartolomeo della), secrétaire de la républ. de Florence, poëte et historien. N. 1424. M. 1497. L. aut. sig. 25 »

423. SCUDERI (Madeleine, dame de). N. 1607. M. 1701. L. aut. sig. 31 »

424. SEGNERI (Paolo), jésuite, prédicateur italien. N. 1624. M. 1694. L. aut. sig. (en italien). 10 »

425. SEGRAIS (Jean Régnaud de), poëte. N. 1624. M. 1701. Billet aut. (en latin). 21 »

426. SERVAN (Joseph-Michel-Antoine), jurisconsulte. N. 1737. M. 1807. L. aut. sig. 8 50

427. SIRMOND (Jacques, dit le père), confesseur de Louis XIII, et historien. N. 1559. M. 1652. L. aut. signée. Retiré.

428. SHENSTON (William), poëte anglais. M. 1763. L. aut. sig. (en anglais). 31 »

429. SIXTE-QUINT (Fél.-Perretti), pape. N. 1521. M. 1590. L. aut. sig. 365 »

430. LE MÊME. Sa signature SIXTUS P. P. V. sur une lettre latine. 22 »

431. SLOANE (Sir Hans), méd. angl. N. 1660. M. 1753. L. aut. sig. 30 50

432. SOBIESKY (Jean), roi de Pologne. N. 1629. M. 1696. L. sig. et le compl. aut. 60 »

433. SOUVERAINS ETRANGERS. 3 lettres. Henri d'Albret, roi de Navarre, grand-père de Henri IV. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, père de Henri IV. Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère de Henri IV. 33 50

434. SOUVERAINS ETRANGERS. 4 lettres. Ferdinand d'Aragon, roi de Naples et de Sicile. Henri IV, dit l'Impuissant, roi d'Aragon. Ferdinand 1er, empereur d'Allemagne. Ferdinand II, empereur d'Allemagne. 27 »

435. SOUVERAINS ETRANGERS. 4 lettres. Frédéric Ier, roi de Danemark. Sigismond III, roi de Suède et de Pologne. Sébastien, roi de Portugal. Catherine, reine de Portugal, femme de Sébastien. 18 »

436. SOUVERAINS ET PRINCES ETRANGERS. 4 lettres. Rodolphe II, empereur d'Allemagne. Michael Fœderowitz, roi de Pologne et czar de Russie. Gabriel, prince de Transylvanie. Brunswick (Éric, duc de). 20 »

437. STAEL-HOLSTEIN (Madame de). N. 1766. M. 1817. L. aut. sig. 12 50

438. STANHOPE. (Lady). L. aut. sig. 7 »

439. STANISLAS, roi de Pologne. N. 1677. M. 1766. 1° L. aut. sig. 2° Catherine, reine de Pologne, fem. de Stanislas. 32 50

440. STRAFFORD (Thomas *Wentworth*, comte de) N. 1593. Mis à mort en 1641. L. aut. sig. 120 »

441. STENON (Nicolas), anatomiste et géolog. N. 1638. M. 1686. L. aut. sig. (en italien). Retiré.

442. STROZZI (Pierre de). maréchal de France. N. 1508. M. 1558. L. aut. sig. (en italien). 185 »

443. SUFFREN SAINT-TROPEZ (dit *le bailly de*), célèbre amiral. N. 1726. M. 1788. L. aut. sig. 11 50

444. SULLY (Maximilien de Béthune, duc de), ministre de Henri IV. N. 1560. M. 1641. L. aut. sig. 150 »

445. TALLEMANT (Paul, l'abbé), de l'Acad. franç. N. 1652. M. 1712. L. aut sig., en prose et en vers. 41 »

446. TALLIEN (Thérésia *Cabarus*, Mme), L. aut. sig. 14 50

447. TALMA, tragédien. N. 1766. M. 1826. L. aut. sig. 15 50

448. TANNEGUY-DU-CHATEL, un des plus vaillants capi-

taines du quinzième siècle. N.... M. 1477. Sa signature *Teneguy-du-Chastel*, au bas d'une pièce sur parchemin. 26 »

449. Tasse (*Torquato Tasso*, ou le). N. 1544. M. 1595. L. aut. sig. (en ital.). 502 »

450. Tasse (Bernardo *Tasso*), poëte, père du grand Torquato. N. 1493. M. 1569. L. sig. et le complément aut. 15 50

451. Taylor (Jérémie), savant évêque anglican. N. 1613. M. 1667. L. aut. sig. (en anglais). 50 »

452. Torricelli (Evangelista), géomètre, inventeur du baromètre. N. 1608. M. 1648. L. aut. sig. (en italien). 61 »

453. Turenne (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de), maréchal de France. N. 1611. M. 1673. L. aut. sig. 15 »

454. Ursins (La princesse des). N. 1642. M. 1722. 4 lettres signées. 50 »

455. La même. L. aut. sig. 43 »

456. Vaillant (Jean-Fox), antiquaire et voyageur. N. 1632. M. 1706. L. aut. sig. 8 50

457. Vander-Monde, sav. mathém. N. 1735. M. 1796. Compte-rendu à l'Académie, aut. sig. 8 50

458. Varchi (Benedetto), poëte et historien. N. 1503. M. 1566. L. aut. sig. (en italien). 15 »

459. Vasari (George), peintre italien. N. 1512. M. 1574. L. aut. sig. (en italien). 20 »

460. Vaucanson (Jacques), mécanicien. L. aut. sig. 25 »

461. Veronèse (Paul *Calliari*, dit), peintre italien. N. 1530. M. 1588. L. aut. sig. (en italien). 60 »

462. Vertot (René *Aubert*, abbé de), de l'Acad. franç. N. 1655. M. 1735. L. aut. sig. 45 50

463. Victor-Amedee, duc de Savoie. N. 1587. M. 1637. L. aut. sig. 28 »

464. Vittoria Colonna, marquise de Pescara, une des femmes les plus illustres de l'Italie. N. 1490. M. 1547. L. aut. sig. (en italien). 50 »

465. Viviani (Vincent), célèbre mathématicien, disciple de Galilée. N. 1622. M. 1703. L. aut. sig. 10 »

466. Voltaire (Fr.-M. Arouet de). N. 1694. M. 1778. L. aut. sig. 42 50

467. Le même. 1° L. aut. sig. *V*. 2° Une autre lettre écrite par Vagnière, et sig. *Voltaire*. 24 »

468. Walter Scott, poëte et romancier anglais. N. 1771. M. 1822. L. aut. sig. 40 »

469. Warens (Madame de), maîtresse de Rousseau. N. 1700. M. 1762. L. aut. sig. — 32 »

470. Washington (George). N. 1732. M. 1798. Lettre aut. sig. — 43 »

471. Werner (Frédéric-Louis-Zacharie), poëte allemand. N. 1778. M. 1823. L. aut. sig., en allemand. — 10 »

472. Winckelmann (Jean-Joachim), antiquaire. N. 1718 M. 1768. L. aut. sig., en allemand. — 16 50

473. Wossius (Isaac), mathémat. N. 1618. M. 1689. L. aut. sig., en latin. — 14 »

474. Wallis (Jean), géomètre. N. 1616. M. 1703. Lettre aut. sig., en latin. — 19 50

475. York (Frédéric, duc d'), fils de Georges III, et frère de Georges IV. N. 1763. M. 1827. 1° L. aut. sig., en angl. 2° Frédérique-Charlotte (de Prusse), duchesse d'York, sa femme. L. aut. sig. — 8 »

Prix des Monnaies royales de France et Monnaies baronnales

DE LA COLLECTION DE M. FAURE, DE VILLEFRANCHE,

Vendues le 6 avril 1846.

(Suite et fin. — Voir le *Bulletin* du 10 septembre.)

308 *bis*	1—25
309..	10—50
310, 311	2—75
312..	1—75
313..	5 »
314..	4—75
315..	7 »
316..	3—50
317..	4—25
318, 319	4—50
320, 321	1 »
322, 323	2 »
324..	7 »
325..	3—50
325 *bis*	3 »
326..	7—25
326 *bis*	5 »
326 *ter*	28—50
327..	13—50
327 *bis*	5—75
328..	4—75
329..	21—50
330..	28—50
331..	3 »
332..	3 »
333, 334	5—25
335..	2—75
336, 337	2—25
338, 339	7 »
340, 341	20 »
342..	26 »
343, 344	6—50
345..	3 »
346..	1—50
347..	2 »
348..	26 »
348 *bis*	12 »
349..	4—25
350..	3 »
351, 353	1—25
352..	2 »
354, 355	2—25
356..	22 »
357..	6 »
358..	5—25
359..	5—50
360..	6 »
361, 362	10—50
363..	1—75
364..	12—50
365..	4 »
366..	8 »
367..	15 »
368..	10 »
369..	12 »
370..	1—75
370 *bis*	14—50
371..	1 »
372..	3 »
373..	2 »
374..	11 »
375..	6—75
376..	12 »
377..	3 »
378..	10 »
379..	17 »
380, 381	4—25
382..	3—50
383..	3—50
384..	6—75
385, 386	10—50

387..	3 »	433..	4 »	485..	2—25	537 / 538 .	1—50
388..	5 »	434..	7—50	486..	3 »	539..	1—25
389..	10 »	435..	10—50	487..	2—50	540..	2—50
390..	10 »	436..	10—50	488..	4—25	541..	14 »
391..	5—75	437..	18—50	489..	6 »	542 / 544 .	3 »
392..	5 »	438..	12—50	490..	2—75	543..	9 »
393..	6 »	439..	20 »	491 / 492 .	1—50	545..	4 »
394 / 395 .	4—50	440..	16—50	493 / 494 .	1—25	546..	3 »
396..	5—75	441 / 442 .	4—25	495..	4—25	547..	1 »
397..	21 »	443 / 444 .	6 »	496..	3 »	548..	4—25
398..	25 »	445..	3 »	497..	2—75	549 / 549 *bis* .	4—25
399..	8—25	446..	16 »	498..	5—75	550..	4—25
400..	6 »	447..	3—50	499..	3 »	551..	11—50
401..	3 »	448..	14 »	500..	2—50	552..	8—50
402..	5 »	449..	6 »	501 / 502 .	3 »	553 / 554 .	6 »
403..	5 »	450..	4—25	503..	6—50	555..	4 »
404..	8—50	451..	1—25	504..	4—75	556..	6 »
404 *bis*	6—25	452 / 453 .	5—25	505..	4—25	557..	4—25
405..	8—25	454..	5 »	506..	8—50	558..	4 »
405 *bis*	50 »	455..	3 »	507..	3 »	559..	8 »
406..	50 »	456..	61 »	508..	5 »	560..	5—25
407..	3 »	457..	7—25	509..	2—50	561..	3 »
408..	3—25	458..	2 »	510..	3—50	562..	5—50
409..	3—50	459 / 460 .	5 »	511..	2—75	563..	4—25
410..	5 »	461..	12 »	512..	5 »	564..	13—50
411 / 414 .	2—50	462..	13 »	513..	2—25	565..	3—75
412 / 413 .	20 »	463..	10 »	514..	3 »	566 / 567 .	5 »
415..	6—50	464..	2 »	515 / 516 .	2—50	568..	6—75
416..	15 »	465..	2 »	517..	3 »	569..	12 »
417..	15 »	466..	6 »	518..	4 »	570..	2—50
418..	10 »	467..	4—25	519 / 520 .	27 »	571..	2 »
419..	5—25	468..	3—50	521..	1 »	572..	2 »
420 / 423 *bis* .	1 »	469..	5—25	522..	2—25	573 / 574 .	5—50
421..	15 »	470..	5 »	523..	2—75	575..	4—50
422..	30 »	471 / 472 .	8—75	524 / 525 .	2—25	576..	4—50
423..	5 »	473..	9 »	526..	4—50	577..	21—50
424 / 425 .	1—50	474..	8—50	527..	10 »	578..	6—50
426 / 427 .	1 »	475..	6 »	528..	1 »	579..	6 »
428..	3—50	476..	2 »	529..	1—25	580..	8—50
429..	5 »	477..	3 »	530..	2 »	581..	6—75
430 / 431 .	4 »	478..	5 »	531..	15 »	582..	10 »
431 *bis* / 432 .	2 »	479..	6—25	532..	4—25	583..	5 »
		480..	9 »	533 / 534 .	1—75	584..	22—50
		481..	1—25	535 / 536 .	5 »	585..	7 »
		482..	6—25				
		483..	5 »				
		484..	3 »				

586..	3—25	594	3—50	600	2 »	609	5 »
587..	4 »	595		602		610	
588..	5—75	596		603		611	3 »
589	3 »	597		604		612	
590		598..	5—25	605	3 »	613..	3—25
591	2—25	599	1—50	606		614..	3 »
592		601		607		615	2—75
593				608		616	

Travaux de l'Alliance des Arts.

Catalogue de Médailles grecques et romaines en or, en argent et en bronze, provenant du cabinet de M. le comte de J..., pair de France; catal. rédigé par le bibliophile Jacob. Vente le 1er décembre et jours suivants. Me Jacquin, commissaire-priseur.

Catalogue de Monnaies françaises et étrangères, en or et en argent, provenant du cabinet de M. C.; catal. réd. par M. Fougères. Vente les 16 et 17 novembre.

Catalogue d'Autographes du temps de l'Empire, provenant de la collection du docteur Desgenettes. Vente les 9 et 10 novembre.

Catalogue d'Estampes d'ornements anciens, par les maîtres allemands, hollandais, italiens et français, provenant de la collection de M. Reynard, artiste; 3e et dernière partie. Vente en décembre.

Catalogue de Livres anciens, la plupart relatifs à l'histoire de France. Vente en décembre.

Catalogue de Tableaux de toutes les écoles, provenant de la galerie de M. Ricketts. Vente le 8 décembre et jours suivants.

Catalogue de Tableaux anciens composant la collection de M. V. Vente en déc.

Catalogue de Tableaux des artistes contemporains, Decamps, Diaz, etc. Vente en décembre.

Catalogue de Dessins anciens de diverses écoles, provenant des portefeuilles de feu M. F..., marchand d'estampes. Vente en décembre.

Catalogue de Monnaies royales et baronnales, françaises et étrangères, provenant du cabinet de M. ... Vente en décembre.

Catalogue d'un choix de Monnaies antiques et de monnaies étrangères, provenant de la vente du cabinet de M. Boucher de Crèvecœur.

Catalogue de Statues, Bustes, Bas-Reliefs, etc., en marbre, provenant de l'atelier de feu M. O.....

Catalogue d'une riche Collection d'armes anciennes; précieuse suite des armes à feu depuis l'invention de la poudre à canon: armes offensives et défensives, cuirasses, casques, armures, etc., de tous les styles et de toutes les époques; pierriers, arbalètes, fauconneaux, masses, traits, lances, hallebardes, épées, etc., etc.

Catalogue de Tableaux anciens, provenant du cabinet du docteur Ermerins, de Middelbourg, 2e partie.

Catalogue de Médailles romaines et byzantines, rapportées d'Afrique par M. d'Égremont, 2e partie, rédigée par M. Adrien de Longpérier, premier employé au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque du Roi.

Catalogue de bronzes et camées antiques, etc.

Catalogue d'Objets de haute curiosité, meubles de luxe, et tapisseries.

Imprimerie de Hennuyer et Ce, rue Lemercier, 24. Batignolles.

BULLETIN DES ARTS.

10 NOVEMBRE 1846.

DE LA CRÉATION
DE NOUVELLES COLLECTIONS PUBLIQUES
EN FRANCE.

Nous avons souvent provoqué une ordonnance ministérielle, ou, mieux encore, une mesure législative qui assurât la conservation des objets d'art antiques ou modernes que l'on découvre sans cesse par toute la France, tels que médailles romaines et françaises, poteries et verroteries gallo-romaines, marbres et inscriptions, mosaïques et bas-reliefs, armes et instruments en or, en argent, en bronze et en fer. Nous pensons que cette ordonnance ou cette mesure serait accueillie avec reconnaissance par tous les amis de l'archéologie; nous pensons qu'elle aurait presque immédiatement d'heureux et importants résultats, puisque les découvertes de cette espèce n'ont jamais été plus fréquentes qu'aujourd'hui où le terrassement des chemins de fer, le creusement des canaux et le percement des routes remuent le sol à une grande profondeur. Mais nous ne parlerons pas ici de l'élaboration même de cette loi ou de l'ordonnance ministérielle qui en tiendrait lieu; nous nous occuperons seulement de quelques-unes de ses conséquences, de quelques-uns de ses avantages. C'est inviter un de nos ministres les mieux intentionnés, M. le comte de Salvandy, à faire le bien que nous lui signalerons.

De tous temps, les trouvailles d'antiquités et de monnaies anciennes ont été fort multipliées en France, comme en font foi des milliers de dissertations spéciales qui remplissent les recueils et les mémoires des Académies, dans les journaux scientifiques et dans les gazettes. La Gaule celtique et kymrique a laissé d'autres traces de son existence que des dolmen, des peulvan et des tumuli; la Gaule romaine n'a pas disparu tellement, qu'il n'en soit resté que des débris d'arcs de triomphe, de temples et d'amphithéâtres; la France mérovingienne et carlovingienne se montre ailleurs que dans un petit nombre d'églises en style roman; la France du moyen âge n'est pas toute dans ces châteaux ruinés, dans ces remparts crénelés, dans ces hautes cathédrales gothiques qui font notre admiration

et notre gloire. Non, il y a sous terre une immense quantité de trésors archéologiques que le hasard ramène au jour successivement, et qui nous racontent l'histoire de nos ancêtres. Ce sont ces trésors qu'il faut sauver du vandalisme, de l'ignorance et de la cupidité.

Le premier bénéfice de la loi nationale que nous réclamons avec instance, sera la création d'une collection publique dans chaque ville, dans chaque chef-lieu d'arrondissement. Les Conseils généraux, ordinairement si parcimonieux pour tout ce qui concerne les arts et les lettres, ces inintelligents Conseils généraux qui n'ont des yeux et des oreilles que pour les intérêts matériels, n'auront point ici à redouter une grosse dépense pour leurs départements, ces collections publiques ne coûtant pas de frais d'établissement, pas de frais d'entretien. Si les idées élevées, si les sentiments généreux étaient à l'ordre du jour plus qu'ils ne le sont, hélas! nous demanderions que toute ville qui a un collége, eût également une bonne bibliothèque et une petite galerie de tableaux. Mais où voulez-vous qu'on trouve des fonds pour acheter des tableaux et des livres? Fi donc! quêtez, si vous voulez, au profit de cette belle utopie, et vous ne tirerez pas un sou de la bourse des électeurs, encore moins de celle des éligibles. A quoi bon des livres? Est-ce que l'on n'est pas toujours abonné en tiers ou en quart à un journal politique, à 40 francs? A quoi bon des tableaux? Est-ce que l'on n'a pas chez soi au moins une gravure à l'aqua-tinta de Jazet, quand on est riche; une lithographie encadrée, quand on possède une fortune médiocre? Les livres et les tableaux se donnent, mais ils ne s'achètent jamais.

Aussi n'est-il pas question ici de livres et de tableaux; il n'est question que de médailles et de monnaies, de vases et de pots, de bijoux antiques, d'outils et d'objets mobiliers. « Mais tout cela coûte? diront ces dignes conseillers généraux, départementaux, municipaux et autres conseillers d'avarice et d'égoïsme. — Cela sans doute a du prix, quelquefois un prix énorme, ne vous en effrayez pas; la loi vous donnera tout cela gratis. — Oh! alors nous recevrons toujours avec un nouveau plaisir. » La loi donnera donc, et son exemple peut être suivi par certains hommes rares qui s'intéressent encore aux progrès des sciences, à l'éducation des esprits et surtout à l'honneur intellectuel du pays. On verra même, tant l'exemple est contagieux, les électeurs qui ne savent pas lire prendre goût aux collections appartenant à leur clocher, et demander pour elles l'appui de leur député, lequel alors les recommandera au ministre.

Voyons ce que coûtera chaque collection à former. Il y a bien une salle disponible dans la mairie ou dans la sous-préfecture, ou dans le presbytère au besoin : cette salle, blanchie à la chaux, faute

de mieux, et fermant convenablement, est disposée pour recevoir la collection future ; on établit des planches à l'entour, comme dans un fruitier, à moins que quelque bienfaiteur du canton ne daigne tout d'abord faire don des montres et des armoires vitrées. Mais je ne suis pas en peine de ces armoires et de ces montres : elles naîtront d'elles-mêmes sous la main prévoyante des conseils de départements ou d'arrondissements, dès que la collection aura seulement une médaille d'or à conserver. Il ne faut pas perdre de vue que cette collection devient la chose de la ville et partant de chaque citoyen, qui se regarde comme intéressé à la protéger et à l'augmenter; chacun se dit à part soi : « Si la pièce d'or devait un jour ou l'autre être partagée entre tous les ayants cause, je figurerais dans le partage pour un millième ou pour un deux-millième. C'est peu de chose, mais c'est encore quelque chose. » Est-ce que tout n'est pas fiction, même dans le monde des collections?

Maintenant, à quoi serviront ces collections? Qui en aura la garde? Qu'est-ce que rapporteront le soin et la responsabilié de cette garde? Questions majeures. La garde d'une collection qui commence et qui ne s'étendra beaucoup qu'à la longue, ne saurait rapporter autre chose que de l'honneur et de l'agrément pour la personne qu'on jugera digne de ces fonctions gratuites. Tous les professeurs du collége, par état et par position, se disputeront le titre et les prérogatives de conservateur du Musée de la ville. N'est-ce rien, pour celui qui aime l'étude, que de pouvoir étudier des médailles, des inscriptions, des antiquités, etc., de les ranger, de les classer, de les expliquer à sa guise? Voilà une pépinière d'antiquaires et de numismatistes, qui se forme dans les colléges. Du professeur à l'élève, il y a bien des rapports de goût et de caractère. Voilà, du même coup, une nouvelle branche d'instruction, qui s'ajoute au vieil arbre de la science scolaire, et qui étend ses rameaux archéologiques sur le terrain sec et ingrat de l'Université.

Il serait grand temps, en vérité, que l'archéologie et la numismatique fissent partie de l'éducation protégée et dirigée par l'Etat. Ce sont, en quelque sorte, les commentaires indispensables de l'histoire; c'en sont aussi les pièces justificatives. L'archéologie était professée dans les colléges de jésuites, ou plutôt elle s'y mêlait utilement et agréablement au professorat des langues et de l'histoire. Comment comprendre, en effet, Virgile, Horace, Ovide, si l'on n'a pas connaissance des antiquités romaines? Chez les jésuites, qui étaient des antiquaires, comme les bénédictins furent des paléographes et des historiens, les écoliers feuilletaient le gros dictionnaire de Pierre Danet autant que ceux de Boudot ; ils apprenaient à con-

naître Horace dans les savantes notes du père Sanadon. Maintenant, où l'on vante, à tout propos, la *force* des études classiques, un vétéran de rhétorique ne sait ce que c'est qu'une fibule, un vase lacrymatoire, l'*ascia*, etc. Faisons des vœux pour que l'archéologie se glisse dans les colléges, en dépit de l'arrêt du Parlement qui expulse les jésuites; car l'archéologie est composée de connaissances réelles qui ne s'oublient pas au sortir des bancs, et qui servent de base à d'autres études plus approfondies et plus complètes.

Quant à la numismatique, qui n'est pas moins utile, qui n'est pas moins intéressante, elle n'a jamais figuré dans l'éducation publique, excepté peut-être au collége romain de Rome, où il est permis d'aborder la science des médailles dans les thèses de la distribution des prix. La numismatique est d'ailleurs trop souvent l'auxiliaire de l'archéologie, pour que l'on ne cherche pas à les rattacher l'une à l'autre. La numismatique moderne fait aussi partie de l'histoire, et celle de la France surtout présente une magnifique suite, non interrompue, de types et de légendes pendant douze siècles. Ce sera donc ajouter un attrait de plus à l'enseignement de l'histoire, ce sera lui prêter le concours des monuments les plus authentiques.

Mais les collections publiques auront un autre résultat, d'un ordre supérieur : elles jetteront une vive lumière dans les sciences géographiques et historiques ; elles établiront bien des faits qui ne sont encore qu'à l'état d'hypothèse; elles évoqueront des faits entièment nouveaux et imprévus. La découverte de certaines monnaies, de certains objets d'art, de certaines inscriptions, dans une même localité, constatera que cette localité a joué tel rôle, a subi telle vicissitude. Ici c'était sans doute un camp romain sous Jules César ; là, c'était assurément une station romaine sous Constance-Chlore et sous Julien ; ailleurs, il y avait une retraite gauloise ; plus loin, les rois francs battaient monnaie. Le passage des armées conquérantes, celui des invasions, les phénomènes naturels, inondations, tremblements de terre, incendies, etc., les destructions de villes, en un mot, toutes les circonstances de l'histoire locale seront prouvées par des trouvailles d'antiquités. On ne peut pas fonder autrement la numismatique gauloise, dont les types seuls font deviner le pays, l'époque et les particularités, en l'absence de toute espèce de document écrit. Nous remonterons ainsi aux différents peuples qui habitaient les Gaules, par la constatation des monnaies que chacun d'eux avait adoptées pour son propre usage.

Ce sont là, il faut l'avouer, des motifs assez graves pour qu'un ministre songe à doter la France, sans bourse délier, d'une foule de collections de ce genre. Il est très-beau et très-constitutionnel d'a-

voir 250,000 électeurs payant chacun 200 francs de contribution; mais il est plus beau et plus libéral d'avoir 250,000 Français qui soient lettrés et instruits, qui ne dédaignent pas de devenir archéologues et numismates, qui aient même la manie de se faire érudits. Nous avons bien dans nos 86 départements cent cinquante sociétés savantes? Le grand mal, vraiment, si nous avions aussi cent cinquante musées d'antiques, cent cinquante cabinets de médailles! La Révolution a mis à bas trop de bonnes choses, pour que nous ne sentions pas la nécessité d'en relever quelques-unes : avant la Révolution, il y avait en France 800 abbayes ou monastères d'hommes et de femmes; or, chaque maison religieuse avait sa bibliothèque, ses manuscrits et ses archives; beaucoup avaient des musées et des médaillers. Tout a été dispersé, anéanti! Ne ressuscitons pas des abbayes et des moines oisifs ou laborieux, mais créons des collections d'art et d'antiquités nationales.

L'enseignement des sciences exactes va prendre une grande extension : le ministre de l'instruction publique, d'après le rapport de M. Dumas, s'est décidé à provoquer la création d'un grand nombre de chaires de mathématiques, de chimie, de physique, etc. Ce n'est pas tout : on vient d'ajouter au Collége de France un cours de mécanique céleste pour récompenser M. Leverryer de nous avoir découvert une planète. Nous ne sachions pas qu'on ait si magnifiquement gratifié Lemonnier qui avait deviné Uranus dix ans avant que Herschell se fût emparé de cette planète. L'astronomie n'aura donc pas à se plaindre d'être mal partagée. Mais il faut espérer que M. de Salvandy, qui est lui-même un de nos littérateurs les plus éminents, comprendra que les sciences littéraires doivent être protégées avec autant d'éclat que les sciences exactes, car elles ne font pas moins d'honneur au pays. Ainsi, sommes-nous surpris qu'on n'ait pas encore fondé des chaires publiques pour l'archéologie antique et moderne, si ce n'est dans les séminaires. L'archéologie est une science des plus vastes et des plus variées : elle appellerait sans doute plus d'auditeurs à la Sorbonne que la mécanique céleste. Il y a encore la numismatique, qui fait partie de l'archéologie et qui n'est pas représentée au Collége de France. Eh! mon Dieu! est-ce qu'un professeur ès sciences ou ès lettres coûterait plus cher au budget, qu'un inspecteur de chemin de fer?

Nous enregistrons avec plaisir un fait que nous regardons comme très-significatif, et dont l'importance n'a pas été comprise par les

journaux qui l'ont annoncé. Enfin, on va faire disparaître l'ignoble baraque en planches qui restait accrochée aux murailles de la galerie des tableaux comme une menace perpétuelle d'incendie! Nous aimons à voir dans ce fait l'influence de l'administration sage et prévoyante de M. de Cailleux. Mais nous y voyons surtout la promesse de finir le Louvre dans un délai très-rapproché. Il est impossible que l'achèvement du Louvre ne soit pas la pensée favorite du roi. C'est aussi le souhait perpétuel de tous les artistes, de tous les amis des arts, de tous les habitants distingués de Paris. Si la Liste civile ne prenait pas l'initiative de ce grand projet, les artistes se réuniraient pour la supplier de demander aux Chambres l'achèvement du Louvre. Alors l'espace ne manquera plus à nos collections nationales, alors on n'aura plus le scandaleux spectacle des chefs-d'œuvre de la peinture ancienne obstrués et cachés pendant quatre mois par les chétifs produits de la peinture contemporaine. Le Louvre achevé, Paris possédera le plus beau monument du monde.

Les travaux d'agrandissement de la Bibliothèque du roi ne sont pas encore commencés. On assure que M. Visconti est l'obstacle vivant de ces travaux, parce qu'il veut en venir à ses fins et déplacer la Bibliothèque. Mieux vaudrait cent fois déplacer M. Visconti. Mais nous avons confiance dans les hommes désintéressés et intelligents, MM. Vitet, Cavé, le baron Taylor, le comte de Laborde, etc., qui se sont prononcés contre le déplacement de la Bibliothèque du roi; nous avons confiance aussi dans les ministres qui ont pris un arrêté pour s'opposer à ce fatal déplacement. Il faut peu de millions pour que la Bibliohèque soit un des plus magnifiques établissements de Paris; mais il faut beaucoup de bonnes innovations intérieures. Il faut d'abord mettre dehors les lecteurs oisifs et M. le directeur avec eux, pour la plus grande gloire des livres et des bibliophiles.

On annonce qu'une proposition sera faite dans le sein du Comité des gens de lettres, pour que ce Comité invite le Gouvernement et les Chambres à s'occuper des intérêts de la librairie française, si odieusement abandonnée à mille causes de ruine imminente. Cette proposition aurait pour but de faire supprimer le dépôt abusif des imprimés à la Bibliothèque du roi, et d'obtenir dans le budget une allocation d'un million pour acheter les livres destinés aux bibliothèques publiques de la France. Rappelons-nous que Molière eut le courage de réclamer de Louis XIV la suppression des entrées gratuites de la cour à son théâtre; rappelons-nous que Napoléon enjoignit aux pairs de France de payer leurs places au théâtre de

l'Impératrice. Rappelons-nous enfin que le pays doit aider aux entreprises de la librairie qui l'enrichissent et qui l'honorent.

Voici une nouvelle qui en vaut une autre. Un littérateur fort distingué et fort spirituel, qui sait ce que peuvent les lettres et les arts, a demandé au roi la formation d'une surintendance de la littérature et des théâtres. Cette surintendance aurait pour objet de suivre les errements de Colbert qui a évoqué le siècle littéraire de Louis XIV. Il s'agirait donc, non pas de faire le siècle littéraire de Louis-Philippe, mais de le réglementer et de le diriger. « L'œuf est éclos, a dit l'auteur de ce plan ou de cette utopie si honorable, nous n'avons plus qu'à favoriser l'essor de l'aigle. — C'est du napoléonisme, aurait-on répondu en riant.—L'Empereur, répliqua-t-on, eut le malheur de laisser couver dans un nid d'aiglons quelques oies criardes qui ne sauvèrent pas le Capitole. »

La direction des Musées royaux vient d'acheter un beau tableau de Lantara. Les tableaux de ce maître ne sont pas rares ni chers : on devait donc s'étonner de n'en voir aucun dans notre galerie nationale. Il est vrai que Lantara, le joyeux peintre des cabarets, ne travaillait pas pour le garde-meuble de la Couronne. La Révolution n'avait trouvé aucun paysage de Lantara dans les châteaux royaux. L'acquisition de ce tableau nous fait bien augurer des intentions de la Liste civile à l'égard de notre École française, qui est si peu et si mal représentée au Louvre. Où trouvera-t-on une collection complète des peintres français, si ce n'est en France et dans notre Musée?

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

FRANCE.

PARIS.

Les procès auxquels donnent lieu la vente et l'achat des tableaux, augmentent dans une proportion qui laisserait suppposer qu'il y a encore beaucoup d'amateurs de tableaux anciens. Voici en quels termes le *Constitutionnel* rend compte d'une demande en revendication pour *une Sainte Famille de Raphaël, une marine de Claude Lorrain* et *des animaux de Paul Potter!* Nous sommes bien sûrs que le rédacteur a omis de dire que ces tableaux n'étaient pas des originaux, mais seulement de bonnes copies faites dans l'école de ces maîtres, ce qui n'est pas tout à fait la même chose :

« M. Crosnier, marchand de tableaux, boulevard Montmartre, ayant vendu à un sieur Bodin une grande quantité de tableaux de différents maîtres, dont il

n'a pas obtenu le payement, se trouve aujourd'hui son créancier d'une somme de 12,000 fr. M. Bodin s'est retiré à Lyon où il vit dans l'aisance chez sa mère, après avoir vendu ses meubles, pour les dérober aux poursuites de ses créanciers. Il croyait s'y être assuré les loisirs et la paix d'une insolvabilité notoire; de son côté, M. Crosnier s'était résigné à mettre ses titres en réserve pour un temps meilleur; lorsqu'un soir le hasard le conduisit à l'établissement des Néothermes de la rue de la Victoire; tout à coup, dans la salle d'attente, il reconnut pendus aux murs et exposés aux yeux du public les mêmes tableaux qu'il avait vendus à M. Bodin. C'était une Marine de Claude Lorrain, une Sainte-Famille attribuée à Raphaël, des peintures d'animaux de Paul Potter, et d'autres toiles également remarquables. M. Crosnier ne fit pas de bruit sur le moment, mais il courut chez un huissier et fit saisir les tableaux.

« Il intervint alors une double demande en revendication : la première, formée par M. Fontaine-Moreau, habitant à Londres, qui prétendit être propriétaire des tableaux saisis; la seconde, formée par une dame Vassieux, fondée sur ce que ces tableaux lui avaient été abandonnés lors de la liquidation d'une société commerciale ayant existé entre elle et M. Bodin.

« La Chambre des vacations avait à statuer sur cette double prétention.

« Le tribunal, après avoir entendu Me Cochery, avocat du sieur Fontaine-Moreau et de la dame Vassieux, et Me Dillais, avocat du sieur Crosnier, a débouté le sieur Fontaine-Moreau et la dame Vassieux de leur demande en revendication, et les condamne aux dépens et en 500 fr. de dommages-intérêts.

« Tribunal civil de la Seine, Chambre des vacations, audience du 10 octobre 1846, présidence de M. Barbou. »

— Voici une courte notice sur une dissertation plus curieuse qu'utile, relative à notre histoire, et pourtant omise dans la seconde édition de la *Bibliothèque historique de la France*, du père Lelong.

« Dissertatio historica de Francorum Saliorum et Salicorum origine atque differentia quam, rectore magnific. sereniss. principe ac domino, D. Guill. Henrico duce Saxoniæ etc., illustrium virorum, Mensonis Altingii, Joa. Nicol. Hertli et Henric. Coccеii opinionibus publice opponit, præside Barth. Christ. Richardo, bibliothecario in acad. sab. duc. Saxonico, Ernest. Ant. Krebsius Meinungensis Francus, ad D. octobr. 1713. Jenæ, prostat apud S. Adol. Mullerum, 32 pages, in-4°.

L'auteur établit la différence qu'il y a entre les mots *salii*, saliens, *salica*, salique. Suivant lui, le mot *salii* n'aurait désigné les Francs que vers le quatrième siècle, et Ammien Marcellin (lib. XVII, p. 99), serait le plus ancien auteur qui les eût nommés ainsi : *Franci quos consuetudo Salios appellavit*. Il croit que le mot *Salii* vient de *salire*, sauter, par allusion à l'agilité de ces peuples, qu'Ammien Marcellin nomme aussi *velites* (armés à la légère, agiles). Il cite à l'appui de son opinion ces vers d'Ovide, *Fast.*, lib. III, p. 69 :

Jam dederat Saliis à saltu nomina dicta,
Armaque et ad certos verba canenda modos.

Et Sidoine Appollinaire, carm. VI :

Vincitur illic
Cursu Herulus, Chunnus jaculis, Francusque natatu,
Sauromates clypeo, *Salius pede*, falce Gelonus.

Le mot *salique*, *salica*, au contraire, viendrait d'un ancien mot germain, *saal*, correspondant au mot *palatium*, ou *curia* des Latins. Il résulte de cette disser-

tation que le mot *salius* est d'origine romaine; le mot *salique*, au contraire, d'origine franque.

On répond dans cette dissertation à l'opinion de Menso Altingius, *Notitia Bataviæ et Frisiæ antiquæ*, page 68; à Jean-Nicol. Hertius, *Notitia regni Francorum veteris*, cap. I, p. 243; enfin à Henri Cocceius, *Oratio de juris gentium professione*, p. 5 et 6.

— On lit dans le *Journal des Débats :*

« Les princes et les princesses de la famille royale, désirant faire un cadeau à leur jeune belle-sœur, Mme la duchesse de Montpensier, ont eu l'idée de lui offrir un album renfermant des dessins de la main de tous les artistes français les plus renommés aujourd'hui. Quarante-trois compositions, dont la plupart ont l'importance de tableaux terminés, entrent dans cette élégante et précieuse collection, et en citant les noms bien connus des artistes, ce sera désigner la nature des sujets qu'ils ont traités.

« Après le frontispice, de la main de M. Duban, architecte, sont placés dans l'ordre suivant, les ouvrages de MM. Aligny, Charlet, Flers, Alaux, Huet, Couder, Ph. Rousseau, Gudin, Bellangé, Amaury-Duval, Hoguet, Barye, H. Flandrin, Cabat, Papety, Dedreux, Tony Johannot, J. Dupré, E. Delacroix, Robert-Fleury, Th. Rousseau, E. Lami, Marilhat, P. Delaroche, H. Vernet, Meissonnier, Decamps, Vidal, Bonington, Saint-Jean, P. Flandrin, Henry Scheffer, Droz, Chassériau, Lepoitevin, Jadin, Roqueplan, Dauzats, E. Isabey, Leleux, Ary Scheffer, Granet et Ingres.

« Tous ces artistes, chacun dans son genre, ont rivalisé de zèle et de talent pour augmenter la richesse de cet écrin d'une espèce nouvelle, et qui brille de tant de diversité et d'éclat. Entre ces diamants, ce qui peut passer pour le Régent est la magnifique composition dessinée à l'aquarelle par M. Ingres.

« L'artiste a représenté *Jésus enfant, prêchant dans le temple, au milieu des docteurs*. Rien n'égale l'auguste simplicité qui règne dans cette scène, où l'on voit l'enfant-Dieu assis sur le siége principal, dont la dimension ne lui permet pas de poser ses pieds à terre. Il parle, et les docteurs l'écoutent dans des attitudes diverses qui traduisent la différence de leurs opinions. »

Ce présent artistique, dont la direction et l'exécution avaient été confiées à M. Asseline, secrétaire des commandements de Mme la duchesse d'Orléans, nous semble de très-bon goût et digne de cette princesse, qui aime réellement les arts et les lettres. Nous rappellerons pourtant que dans un pays aussi littéraire que la France, on aurait pu inviter aussi les littérateurs à concourir à l'ornement de l'album offert à la duchesse de Montpensier. Lorsque le duc de Montausier voulut rendre un pareil hommage à la belle Julie d'Angennes, il eut soin qu'en regard des peintures de nos premiers miniaturistes on trouvât des vers de Corneille, de Chapelain, de Boisrobert et de tous les poëtes en renom. Certes, les noms de Victor Hugo, de Lamartine, de Sainte-Beuve, etc., auraient ajouté une grande valeur à cette nouvelle *Guirlande de Julie*.

— M. Bidault, peintre paysagiste, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), vient de mourir à Montmorency dans sa quatre-vingt-neuvième année. On sait que M. Bidault, qui peignait encore de grands paysages vert-pistache et vert-olive, malgré son âge avancé, était un des plus furieux adversaires de la nouvelle Ecole. C'était lui qui, au jury de chaque exposition annuelle, exécutait impitoyablement Decamps, Delacroix, Rousseau, Cabat, etc. Nous avons vu vendre aux enchères quelques tableaux de ce grand-prêtre de l'art, moyennant 15 à 20 fr. pièce, avec le cadre.

— Le ministre de l'instruction publique vient d'informer le principal du

collége de Saint-Lô, qu'il a décidé que le buste de M. Leverryer serait donné à ce collége où ce jeune astronome fit toutes ses études littéraires, afin d'y perpétuer le souvenir de sa grande découverte et d'exciter chez tous une généreuse émulation. Cette décision ministérielle est émanée d'un noble sentiment auquel nous applaudissons; mais nous devons rappeler que le collége ne fait rien, ou fait peu pour créer des hommes de génie : Crébillon, qui n'a laissé, il est vrai, que des tragédies fort estimées de son temps, fut qualifié d'*insignis nebulo* par ses professeurs de Louis-le-Grand.

— La première édition du *Dictionnaire des Anonymes et Pseudonymes* de Barbier (4 vol. in-8, 1806-08) n'est pas, ainsi qu'on le croit généralement, tout à fait remplacée par la seconde (4 vol. in-8, 1822-25). Quoique celle-ci soit deux fois plus considérable et présente une foule de corrections importantes, Barbier avait pourtant négligé de reprendre dans son premier travail un certain nombre d'articles, soit qu'il ait eu des doutes sur l'exactitude des renseignements y contenus, soit qu'il ait oublié de reproduire ces articles dont les cartes auraient été égarées pendant l'impression de la seconde édition. Nous engageons donc les bibliophiles à se procurer les deux éditions et, afin de mieux démontrer que l'une ne dispense pas d'avoir l'autre, nous indiquerons ici, seulement pour le 1er volume de la première édition, les articles qui manquent dans la seconde, ou ceux qui, ayant subi des changements notables, peuvent être ainsi considérés comme tout différents. Les numéros de ces derniers articles sont entre parenthèses :

32, 41, (128), 163, (166), 184, (211), (251), 263, 272, 282, 311, (314), (320), 337, (362), (365), (489), (508), (560), 611, 662, (664), 672, 741, 778, 793, (844), 891, 935, 1003, 1010, 1011, (1024), (1083), (1092), 1107, 1117, (1134), (1141), (1170), 1174, 1175, 1283, (1351), (1362), 1380, 1386, 1411, 1421, 1442, 1443, 1459, 1472, 1497, 1503, 1552, 1640, 1647, 1653, (1718), 1771, 1776, 1779, 1797, (1815), (1826), 1862, (1874), 1890, 1899, 1923, 1957, 2000, 2003, 2013, (2036), (2111), 2173, 2196, 2206, 2213, 2241, (2249), (2282), 2283, (2306), 2325, 2370, 2376, 2381, 2420, 2450, 2478, (2552), 2555, 2562, (2582), 2595, (2612), (2615), 2622, (2655), 2661, 2674, 2723, (2725), (2741), (2745), 2757, 2763, 2770, 2814, (2822), (2823), (2824), (2825), (2890), 2891, 2894, (2915). 2926, 2941, 2950, (2976), (3006), 3011, 3015, (3021), 3024, 3048, 3067, 3096, 3109, 3124, 3126, 3136, 3188, (3157), 3207, 3219, 3233, 3266, 3322, 3326, (3337), 3357, (3366), (3388), (3403), 3447, (3448), 3450, (3451), (3474), 3481, 3490, 3540, 3544, 3550, 3578, 3606, 3611, 3634, 3663, 3666, (3684), 3707, (3731), (3747), (3751), (3769), 3772, 3787, (3812), 3817, 3848, (3854), (3865), (3896), (3921), 3925, (3929), (3933), 3936, 3938, (3941), (3966) ; *total* : 119 *articles* qui n'ont pas été répétés dans la seconde édition, et 48 qui n'y figurent qu'avec des changements de noms d'auteurs ou autres.

— Notre ami et collaborateur ordinaire, Gustave Brunet, de Bordeaux, vient de faire réimprimer, à trente exemplaires, un monitoire de 1546, en patois provençal, publié le 8 mai 1546, par le cardinal Salviati, évêque de Saint-Papoul, contre des voleurs qui s'étaient introduits pendant la nuit dans la maison de Pierre Gervais, marchand à Castelnaudary, et qui lui avaient dérobé des *écus d'or au soleil, des ducats simples et doubles, du linge et des figues*. L'original, sans doute unique, de cette pièce singulière, forme une page in-folio de 55 lignes en caractères gothiques. L'éditeur, M. Gustave Brunet, est un de ces hommes rares qui ne vivent que pour lire, pour écrire, et pour imprimer. Aucun de nos bibliographes n'a plus ni mieux fait pour la bibliographie.

— La prochaine publication d'une édition nouvelle des œuvres complètes

dCondorcet, en 12 vol. in-8, donne de l'intérêt à la lettre suivante écrite à notre savant bibliographe A. A. Barbier, le 27 décembre 1799, par Mme de Condorcet qui s'occupait alors de réunir les ouvrages de son mari pour en donner une édition générale, édition à laquelle l'auteur du *Dictionnaire des anonymes* a participé plus qu'il ne l'a dit lui-même. Cette lettre prouve aussi combien les brochures deviennent rares peu de temps après leur publication.

« Mille remerciements au citoyen Barbier de tous ses bons soins.

« Le libraire attendant après le Discours prononcé à la réception de Choiseul-Gouffier, je prie le citoyen Barbier de presser le copiste, et d'être assez bon (m'absentant pour cinq jours de Paris) pour envoyer cette copie au citoyen Cramer, imprimeur, rue des Bons-Enfants.

« En même temps, il serait à désirer que le citoyen Barbier pût lui envoyer les numéros 4, 5 et 6 du *Journal d'Instruction*, ces numéros et le Discours étant les seules pièces qui manquent à la confection de la première partie.

« Nous aurons ensuite un peu plus de temps pour le reste. Néanmoins, comme la seconde partie commence par trois ouvrages qui me manquent (*Réflexions sur la Jurisprudence criminelle*, *Trois ouvrages sur les Protestants*, *Réponse au plaidoyer contre Lally*), il est urgent de les rechercher, ainsi que la lettre d'un *Laboureur de Picardie*, qui étant aussi au commencement de la deuxième partie, accrocherait pour la commencer, si l'on voulait de la première passer à l'impression de la troisième.

« J'envoie donc au citoyen Barbier deux lettres, l'une pour Dupont de Nemours, qui, en sa qualité d'économiste, d'ami de Turgot, doit avoir les quatre ouvrages ci-dessus, et en sa qualité d'homme obligeant, se prêtera à leur recherche. L'autre lettre est telle que je ne doute pas que Mme de La Rochefoucauld ne donne au citoyen Barbier une lettre pour l'homme de confiance qui garde la bibliothèque de La Rocheguyon (1).

« Les deux choses que Dupont peut encore avoir, sont, ce me semble, l'ouvrage qui nous manque sur l'*Usufruit des Bénéfices*, l'*Adresse à l'Assemblée nationale, pour que Paris forme un grand département*. Ce sont du moins ceux qu'il faut demander partout.

« J'écrirai au citoyen Barbier dès le jour de mon retour. Il permet ma confiance dans son zèle philosophique et bibliographique, et que j'y trouve encore une obligeance bien digne de toute ma reconnaissance. G. Condorcet. »

— Nous ne sommes pas encore tout à fait édifiés sur le fait de la découverte des lettres inédites de Marie Stuart, que la *Revue d'Édimbourg* vient d'annoncer et que le *Journal des Débats* répète en ces termes :

« La *Revue d'Édimbourg* va, dit-on, faire bientôt une communication assez curieuse à ses lecteurs. Il s'agit des lettres d'amour écrites par Marie Stuart à Bothwell avant l'assassinat de lord Darnley, second mari de la reine d'Écosse, et qui furent produites par le régent Murray, lors du grand procès qui s'instruisit devant la reine Élisabeth, entre la reine et ses sujets révoltés.

« Les défenseurs de la reine Marie Stuart nièrent énergiquement l'authenticité de ces lettres, que ses ennemis défendirent avec non moins d'énergie. Plus tard, toute cette correspondance fut déposée aux archives d'Angleterre, et elle en disparut sous le règne des Stuarts, alors qu'il y avait un intérêt de famille pour ces souverains à faire disparaître toutes les preuves qui pouvaient venir à la charge de leur aïeule.

(1) Nous avons publié la lettre de Mme Condorcet à Mme de La Rochefoucauld, page 373 de notre numéro du 10 juin 1845.

« On croyait toutes ces lettres détruites : c'était une erreur. Elles avaient été transportées en Écosse, où sir William Knox vient de les découvrir dans la bibliothèque d'un laird des montagnes de l'ouest, sir Arthur Lesley. Sir Arthur Lesley compte parmi ses aïeux Lesley, évêque de Ross, l'un des partisans les plus ardents de Marie Stuart, l'un des commissaires nommés par elle pour soutenir ses droits devant le tribunal arbitral d'Élisabeth. C'est l'évêque de Ross qui aura probablement recueilli cette correspondance et l'aura conservée comme un monument dans les archives de sa famille.

« Ces lettres ont été soumises par sir William Knox à l'examen de plusieurs savants d'Édimbourg, et leur authenticité n'a pu demeurer un instant douteuse; l'opinion de ces hommes compétents a été parfaitement conforme à celle qu'avait exprimée sous Elisabeth le conseil privé d'Angleterre, qui avait comparé ces lettres avec l'écriture de Marie.

« Elles sont d'un mauvais style; mais il y règne cet air, cette négligence et ce ton naturel qu'ont ordinairement des lettres écrites à la hâte entre des amis familiers; elles contiennent une telle variété de circonstances particulières, que personne ne peut les avoir inventées. Elles sont en français. »

On sait qu'il existe un très-grand nombre de lettres de Marie Stuart en français et en anglais dans les dépôts publics, quoique des lettres de cette reine paraissent rarement dans les ventes publiques, où on les paye encore 180 à 250 fr. Le prince Alexandre Labanoff, qui a voué une sorte de culte à la mémoire de Marie Stuart, a recueilli et publié à ses frais sept volumes de lettres, d'après les originaux. Ce recueil est fort rare en France, où il a été imprimé, il y a trois ans. Nous avons quelques doutes sur l'authenticité des nouvelles lettres découvertes chez un *laird* des montagnes d'Écosse!

— Tous les journaux ont répété la communication suivante :

« La Bibliothèque royale vient d'acheter de M. Lefebvre, marchand d'autographes, tous les papiers qui ont été trouvés chez Hudson Lowe. Il y a la correspondance officielle du gouvernement anglais avec le geôlier de Sainte-Hélène, les lettres des amiraux anglais commandant les forces stationnées devant Sainte-Hélène, les correspondances de tous les Français qui accompagnaient l'Empereur, les correspondances des représentants des puissances alliées qui étaient à Sainte-Hélène, les réclamations journalières des officiers de la maison de l'Empereur, de MM. de Las Cases, Montholon, Gourgaud et autres; les rapports des médecins, bulletins de santé, etc., etc.; les rapports journaliers des espions qui entouraient Napoléon, et avaient établi un télégraphe pour correspondre entre eux; les inventaires, procès-verbaux d'autopsie, protestations d'O'Meara et des autres médecins, en tout douze cents pièces originales du plus haut prix et du plus grand intérêt. Le propriétaire de cette ancienne correspondance s'est adressé à tous les personnages riches et puissants des deux royaumes de France et d'Angleterre, et il n'a pu trouver personne pour acquérir ces précieux documents; force lui a été de traiter pour un modique prix avec la Bibliothèque. Nous devons nous estimer heureux de pouvoir conserver chez nous cette preuve matérielle de l'esclavage imposé au plus grand capitaine des temps modernes. »

Nous sommes heureux d'apprendre que ces papiers si importants pour l'histoire sont maintenant à l'abri de la destruction : nous pensons qu'ils jetteront une lumière toute nouvelle sur la captivité de Sainte-Hélène, que les écrivains contemporains n'ont pas appréciée avec une impartialité froide et calme. Grâces soient rendues au conservatoire de la Bibliothèque du roi, qui a autorisé M. Champollion-Figeac à faire l'achat de ces papiers précieux. Nous ne savons

si d'autres papiers non moins utiles à l'histoire de l'Empire, ceux provenant des archives particulières de Napoléon et trouvés dans la succession du maréchal de Caulaincourt, auront été achetés par la Bibliothèque du roi, comme on l'espérait. On dit que cette collection est considérable et de la plus haute importance.

ÉPARTEMENTS.

Algérie. — On lit dans l'*Akhbar :*

« En continuant à Alger les travaux de l'égout de la rue de la Marine, dans la direction de la place Royale, on vient de trouver au-dessous de la voie antique, un égout romain d'environ un mètre de hauteur, recouvert par de fortes dalles. Nous avons sous les yeux plusieurs pièces de monnaie qui ont été recueillies dans ces fouilles; elles sont presque toutes de Constantin le Grand ou de Constantin le Jeune; une seule est de Licinius Junior. Cette découverte et celles qui ont été faites, depuis le commencement de l'année, dans les rues Bab-el-Oued et d'Orléans, ne permettent plus de douter qu'Alger n'ait été bâti sur l'emplacement d'une ville romaine, Icosium, ainsi que l'a prouvé le bibliothécaire de notre ville, dans la Notice qu'il a publiée, l'an dernier, sur ce point d'archéologie locale. Plusieurs pièces arabes ont été trouvées en même temps que les médailles romaines ; elles sont toutes modernes et frappées au nom de Mahmoud, dernier empereur de Turquie. »

Charente. — M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême, qui a déjà publié diverses notices biographiques, pleines de savoir et de critique, vient de publier des *Recherches* sur la maison où naquit Jean-Louis Guez de Balzac, sur la date de sa naissance, sur celle de sa mort et sur ses différents legs aux établissements publics. Ces recherches, lues dans une séance de la Société archéologique et artistique de la Charente, ont établi d'une manière irrécusable que Balzac était né dans une maison d'Angoulême, située vis-à-vis de a prison, et appartenant à M. J. Astier; en conséquence, la Société a arrêté qu'une plaque de marbre noir serait placée, à ses frais, au-dessus de la porte cochère, avec cette inscription en lettres d'or :

Ici naquit en 1597
Jean-Louis Guez de Balzac,
dit le Restaurateur de la langue française.

Société archéolog. et hist. Le 16 septembre 1846.

Corrèze. — On écrit de Tulle :

« Des fouilles ont été faites sur l'emplacement qu'occupait l'ancienne ville de Tintignac. On a trouvé une cité romaine, ses temples, ses arènes, ses bains, une belle collection de médailles d'empereurs romains et d'autres personnages illustres, une multitude d'ustensiles domestiques, etc. On a découvert une fontaine qui approvisionnait une partie de la ville antique au moyen d'une tour, et qui alimentait des bains publics; l'autorité va faire déblayer les arènes, qui occupaient une superficie de dix-sept ares environ. »

Cette exhumation d'une ville antique est trop importante, pour que nous y ajoutions foi tout d'abord. A en croire la pompeuse annonce qu'on en fait, ce serait un nouvel Herculanum, avec des temples, des arènes, des bains, etc. Nous apprendrons peut-être que tout cela se réduit à quelques briques, à quelques pierres, à quelques médailles frustes.

Pas-de-Calais. — Dans un catalogue de livres manuscrits et gravures, qui ont été vendus à Saint-Omer, le 5 de ce mois, on remarque l'article suivant :

« n° 18. *Lettres et œuvres diverses* de Mme de Maintenon, 6 vol. de 1000 pages, manuscrits, petit in-f°, relié. Ce manuscrit, qui, d'après une indication portée au premier volume, paraît provenir de la collection des manuscrits de M. de Cambis, contient plusieurs lettres et autres documents inédits. » Le catalogue ne dit pas si ce manuscrit est autographe ou non. Peut-être n'est-ce qu'une copie faite au couvent de Saint-Cyr, d'après les manuscrits de Mlle d'Aumale ? Au reste, les correspondances de Mme de Maintenon sont immenses, et on n'en a publié qu'une petite partie : celle avec Mme des Ursins, tirée des originaux que possède la famille de Choiseul, est imprimée en son entier ; mais le recueil de lettres, que La Beaumelle a fait paraître dans le siècle dernier, est tronqué et peut-être dénaturé par des interpolations. Nous avons vu, il y a six ans, douze ou quinze volumes in-folio de lettres, la plupart autographes, de Mme de Maintenon : ces volumes avaient été confiés à M. Bouclier, notaire à Paris, qui a bien voulu nous permettre de les examiner. Le propriétaire de ces volumes offrait de les céder moyennant 2,500 francs.

Somme. — On lit dans un journal du département :

« On vient de faire dans le canton de Chaulnes une découverte qui, probablement, intéressera beaucoup les archéologues.

« Une motte sise à l'extrémité orientale du terroir de Hainnecourt, vers Herleville, sur laquelle, selon la tradition, un moulin fut bâti et brûlé (des traces de décombres l'attestent suffisamment), a été fouillée pour en extraire quelques pierres que rencontrait la charrue, et qui gênaient la culture ; le résultat de cette fouille a été la trouvaille de huit carrés longs disposés circulairement et construits en pierre de taille ; une pierre, actuellement en la possession du propriétaire du sol, trouvée dans l'un de ces carrés, porte pour inscription : BALBVSKA-PAVLIASKI, mort 743.

« Ces carrés ont la forme de caveaux funéraires ; aucune tradition locale ne fait connaître la destination et le but de cette ancienne construction, qui paraîtrait se rattacher, comme dépendance, à un établissement considérable. »

Cette découverte est certainement mal décrite : on ne se fait aucune idée de ces *huit carrés longs disposés circulairement*. Sont-ce les fondations d'un édifice ? sont-ce plutôt des caveaux ? Quant à l'inscription qu'on rapporte, elle a été évidemment mal lue, et sans doute, de romaine qu'elle est, on l'a faite polonaise ou fantastique ; le premier nom doit être *Balbus*.

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE. — On écrit de Vienne, le 19 octobre :

« La fontaine de Marie-Thérèse, sur la place Freiung, désormais appelée place de Marie-Thérèse, a été découverte avant-hier. Ce monument est l'œuvre de Schwanthaler, un de ces héros de l'art allemand que le roi Louis de Bavière regarde, selon sa propre expression, comme son orgueil et sa joie. Sur un bloc de pierre entouré de chaînes, s'appuie une figure colossale en bronze représentant l'Autriche sous la forme d'une vierge, le front ceint d'une couronne murale, une lance et un bouclier à la main. A côté d'elle sont disposés les quatre principaux fleuves de l'empire, le Danube, le Pô, la Vistule et l'Elbe. »

ASIE MINEURE. — Le succès scientifique et diplomatique des fouilles de Ninive, succès qui fera la fortune du consul, M. Botta, et de l'artiste M. Flandrin, devait empêcher de dormir tous nos consuls dans le Levant. Un d'eux, le plus spirituel et le plus habile de tous, M. Loève-Weimars, a donc cherché quelque nouvel aliment archéologique à la curiosité des savants de la France et de l'Eu-

rope. Ce n'est pas jeter peu d'éclat sur la carrière d'un consul, que d'y faire tomber un reflet des splendeurs de l'antiquité historique. Voici ce qu'on écrit de Bagdad au *Journal des Débats*, où l'on se rappelle avoir remarqué naguère de charmants articles de critique théâtrale, signés *Loeve-Weimar*, tout comme la découverte que ce journal annonce aujourd'hui :

« Des fouilles viennent d'être entreprises, par les soins du consul de France, dans les ruines de Ctésiphon, et elles ont présenté déjà des résultats intéressants. Cette ville, qui fut autrefois la résidence des rois parthes, et qui, sous leurs successeurs, les princes Sassanides, fut, par son commerce, une des cités les plus riches et les plus florissantes de l'Asie Mineure, n'est plus aujourd'hui qu'une misérable bourgade à laquelle les gens du pays donnent le nom de Soliman-Takht. On y voit les restes d'un grand édifice situé à une faible distance du Tigre, que la tradition considère comme le palais de Cosroës le Grand, dont le règne date de l'an 531 avant J.-C.

« C'est dans cet endroit que des fouilles ont été dirigées : on a découvert tout récemment une grande salle, au milieu de laquelle s'élève un vaste trône en bois de sandal, incrusté de lames d'or ; les murs sont en mauvais état, et ils ne présentent aucunes traces d'inscriptions ; en creusant la terre, on a trouvé des débris de vases précieux et un casque en fer, surmonté d'un animal, d'une forme bizarre, dont il est difficile de préciser l'espèce. On continue les travaux, et on espère arriver à d'autres résultats. En général, le monument indique une grande hardiesse de construction, mais il est peu remarquable sous le rapport de l'art. »

CORRESPONDANCE.

SUR LA CONTREFAÇON LITTÉRAIRE.

A M. Ambroise-Firmin Didot.

Monsieur,

Vous avez inséré dans le dernier numéro de l'excellent recueil qui paraît sous vos auspices, *la Nouvelle Revue encyclopédique*, un article intitulé : *De l'utilité d'une loi sur la contrefaçon littéraire.* Cet article est d'autant plus important, qu'il est signé de vous, qui étiez un des membres les plus compétents dans les diverses commissions nommées, à diverses époques, pour étudier la question, et que vous êtes, par le nom de votre famille, par les grands travaux de votre maison, par la supériorité de votre esprit et par l'étendue de vos connaissances, le représentant le plus honorable de l'art de la typographie et du commerce de la librairie en Europe.

J'applaudis de tout cœur à ce plaidoyer en faveur de la propriété littéraire, en faveur du noble commerce des livres : je pense, comme vous, que la France ne peut, ni ne doit rester en dehors des conventions internationales qui règlent la librairie d'importation et d'exportation dans les États européens ; je pense que le traité particu-

lier conclu à cet égard entre la Prusse et l'Angleterre est déjà une bonne chose, ne serait-ce que par son influence morale sur d'autres traités à venir; je pense que notre ministère, qui compte dans son sein deux membres de l'Académie française, ne saurait faire moins pour la presse et la littérature, que n'ont fait les ministres de plusieurs gouvernements peu ou point intéressés à combattre la contrefaçon et à protéger la librairie.

Mais je pense aussi, permettez-moi de le dire, que la question principale a été négligée jusqu'à présent en France, et que, sous le spécieux prétexte d'étouffer ce qu'on nomme l'hydre de la contrefaçon étrangère, le gouvernement français s'est dispensé de soutenir, d'encourager, de sauver la librairie française.

Je n'ai fait partie d'aucune des commissions officielles, dites de la propriété littéraire : je n'ai donc pu émettre mes idées à ce sujet, que dans des publications isolées et à peu près oubliées aussitôt qu'imprimées. Ces idées sont tout à fait nouvelles, c'est-à-dire que personne encore ne s'est avisé de voir les choses telles qu'elles sont et d'appliquer un remède qui se présente de lui-même, en ne le cherchant plus dans le cercle vicieux de la contrefaçon à réprimer ou à supprimer.

Je commence à déclarer que si la contrefaçon littéraire n'est pas un bien, ce n'est pas un mal non plus, et même, bien et mal compensés, je croirais presque que la contrefaçon offre certains avantages aux auteurs qui lui donnent de quoi vivre. Les auteurs anglais, allemands, italiens, espagnols, etc., sont si bien convaincus de ces avantages, qu'ils n'ont pas encore cherché querelle à leur contrefacteur ordinaire, M. Baudry, qui les fait connaître en France et qui vend au rabais leurs livres contrefaits à Paris. Quant à nous, au contraire, nous n'avons pas assez d'injures ni de malédictions contre les contrefacteurs belges, qui sont presque ruinés à présent.

Dès le commencement de l'imprimerie, la contrefaçon a existé, et comme elle a contribué à répandre les bonnes éditions des classiques grecs et romains, on aurait tort de la regarder de mauvais œil. Plus tard, elle s'établit glorieuse et honorée dans les ateliers des Elzévirs de Leyde et d'Amsterdam : alors, c'était pour un ouvrage une haute recommandation que d'être jugé digne de la contrefaçon elzévirienne; les Elzévirs s'adressaient directement aux auteurs français pour obtenir qu'ils corrigeassent leurs œuvres dans la contrefaçon même; et quand Balzac se félicitait de mériter les honneurs d'une édition hollandaise, ses éditeurs, Courbé et Toussaint Quinet, n'avaient garde de s'en formaliser. Le dix-huitième siècle fut le règne universel de la contrefaçon; il y avait des libraires contrefacteurs de nos livres

français dans la plus petite ville d'Allemagne, de Suisse et des Pays-Bas. Voltaire, à lui seul, faisait la fortune de cinquante contrefacteurs, et Voltaire ne se fâchait jamais que des fautes que ces Welches-là ne manquaient pas d'ajouter à ses ouvrages. En outre, Voltaire, qui savait tourner à son profit les gens et les choses, ne dédaignait pas de traiter de puissance à puissance avec ses contrefacteurs, et il leur vendait, pour ainsi dire, le droit d'exercer leur piraterie dans l'intérêt de l'auteur.

Avant la Révolution, la co trefaçon était partout, qu'on le sache bien : elle s'attaquait à tout; elle ne laissait rien échapper de ce qui sortait des plumes et des presses françaises. De là, l'universalité de notre littérature et de notre langue; de là, l'admirable propagation des lumières et des idées qui émanaient toujours de la France et qui couraient le monde sur les ailes du livre. Qui est-ce qui s'en plaignait alors? Qui est-ce qui oserait s'en plaindre aujourd'hui? Et la contrefaçon ne s'en prenait pas seulement à de pauvres petits romans qui l'aident à peine maintenant à vivoter dans un coin. La contrefaçon avait en Europe dix foyers considérables, qui pouvaient jeter sur la place ix mille exemplaires de l'Encyclopédie, par exemple. Diderot sans doute fut lésé et s'indigna, lorsque l'Encyclopédie se réimprimait à la fois à Genève, à Lausanne, à Livourne, etc., mais ce léger préjudice causé à un philosophe français n'était rien peut-être, en comparaison de l'immense avantage que la philosophie retirait de ces contrefaçons qui popularisaient un pareil ouvrage en trente-cinq volumes in-folio.

Maintenant, je le répète, la contrefaçon est comme parquée dans la Belgique : si on l'en chassait, elle se réfugierait ailleurs, fût-ce dans quelque île déserte, ou sur un vaisseau-corsaire; si on fermait tous les marchés du monde aux marchandises de la contrefaçon, elle serait bien forcée de renoncer à en fabriquer; mais comme la librairie française ne saurait pas, ne pourrait jamais alimenter les marchés que la contrefaçon lui aurait ouverts, ces marchés seraient bientôt abandonnés, et la réputation de nos auteurs y aurait tout à perdre; car, nous ne craignons pas de le dire, c'es la contrefaçon qui a fait en Europe la réputation de nos écrivains; c'est elle qui a créé en Russie et en Norwège un public sympathique et reconnaissant aux œuvres de Victor Hugo, de Balzac, d'Alexandre Dumas, d'Eugène Sue, etc. Ces écrivains auraient donc mauvaise grâce à ne pas reconnaître les bienfaits de la contrefaçon. Qu'importe, après tout, une perte de 10 fr., lorsqu'un bénéfice de 100 fr. vient nous en dédommager? N'est-ce pas cette réputation européenne de nos poëtes et de nos romanciers qui fait hausser en

France le prix de leurs œuvres ? N'est-ce pas elle qui accroît sans cesse en France la vente de ces œuvres auxquelles ils doivent un revenu annuel de 50 à 100,000 francs ?

La reconnaissance est une belle chose, même envers la contrefaçon. Je remercierais un voleur qui me déroberait ma montre d'argent pour m'en rendre une en or. Quant aux libraires, dans l'état actuel de la librairie, du moins, ils n'ont rien à voir dans les affaires de la contrefaçon ; ils n'achètent jamais un livre que dans la prévision de cette contrefaçon ; ils ne spéculent jamais que sur les exemplaires qu'ils ont la possibilité de vendre, en dépit de ceux que vendra le contrefacteur ; ils ne comptent enfin que sur le marché de la France. Est-ce que la contrefaçon, la plus audacieusement belge, a une seule fois envahi ce marché si bien protégé par nos douanes, par nos lois, et surtout par l'intérêt commun des libraires et des auteurs ? Les libraires français sont donc hors de cause, à moins que, comme vous, monsieur, ils aient établi, à l'étranger, des maisons de commerce, des comptoirs ou des correspondants qui puissent tenir tête à la contrefaçon chez elle. Et dans cette situation même, si rare de notre temps, le libraire français ne me paraît pas encore devoir revendiquer le privilége de la vente exclusive des éditions françaises originales.

Ce n'est pas que je veuille assimiler la propriété littéraire à toute autre propriété d'invention ou de fabrication industrielle : celle-ci ne peut être définitive et irrévocable, puisque l'œuvre d'industrie est, de sa nature, sujette aux perfectionnements. L'œuvre de littérature, au contraire, est une et fixe : Corneille sera toujours Corneille, et Molière, Molière. Voilà, ce me semble, la véritable différence qui existe entre les œuvres littéraires et industrielles. Ici, c'est le procédé que l'on contrefera, et ce procédé ira sans cesse se modifiant. Là c'est l'œuvre même que l'on contrefait, l'œuvre invariable, immortelle. Le principe de la propriété littéraire pourrait donc être reconnu par tous les peuples qui rendent hommage au génie.

Mais il ne s'agit que de la contrefaçon belge qui nourrit de romans et de vers français le monde entier, et qui exploite nos meilleurs livres de droit et de science sur divers marchés où notre librairie n'a pas accès et ne songe pas à s'en créer un. Je prétends que cette contrefaçon est utile à notre littérature, indifférente à notre librairie ; je prétends que, cette contrefaçon anéantie, les auteurs seraient plus pauvres, et que les libraires ne seraient pas plus riches ; je prétends que l'Europe, privée des éditions belges, qui se vendent à des prix excessivement modiques, avec d'incroyables facilités de payement, ne con-

sommerait pas une égale proportion de nos éditions françaises, qui se vendraient plus cher et qui n'arriveraient pas aussi aisément aux mains du consommateur étranger; je prétends que la Belgique contrefactrice est un fantôme, un épouvantail, qui ne sert qu'à détourner du véritable but les plaintes et les espérances des auteurs et des libraires français. Si la Belgique n'existait pas, il faudrait l'inventer pour donner à ces malheureux libraires, et à ces plus malheureux auteurs, le mot de la prétendue énigme des désastres successifs et de la ruine permanente de notre librairie.

Cette lettre est déjà bien longue, monsieur; dans une autre, je tâcherai de vous démontrer que la ruine de notre librairie, qui ne provient nullement de la contrefaçon belge ou autre, est le résultat inévitable de la constitution même et des habitudes de cette librairie; je démontrerai surtout que la librairie a besoin de l'appui réel et efficace du gouvernement, et que le gouvernement ne lui prête aucune espèce d'appui, ni moral ni pécuniaire, puisque les fonds de souscription, destinés aux encouragements littéraires et aux souscriptions, ne servent pas même à faire entrer des livres nouveaux dans les bibliothèques publiques qui, à Paris comme en province, n'ont pas acheté un volume depuis soixante ans!

Agréez, monsieur, etc.

P.-L. Jacob, bibliophile.

VARIÉTÉS.

BIBLIOGRAPHIE DRAMATIQUE.

OUVRAGES QUI AVAIENT ÉCHAPPÉ A M. DE SOLEINNE.

Le nombre des livres est tel, qu'on ne saurait jamais se flatter d'avoir porté au complet une collection spéciale. A coup sûr, M. de Soleinne pouvait se flatter d'avoir réuni dans son admirable bibliothèque dramatique tout ce qui se rapportait au Théâtre : nul doute cependant que des recherches persévérantes n'y fissent découvrir des omissions nombreuses, des lacunes notables. Ainsi nous avons sous les yeux deux écrits que nous cherchons inutilement dans les cinq volumes du catalogue soleinnien : qu'il nous soit permis de dire quelques mots de ces productions. L'infatigable amateur, qui consacra sa vie et sa fortune à former une bibliothèque de théâtre, n'avait pu se rendre maître des bouquins que nous allons tâcher d'arracher à l'oubli ; cette circonstance prouve com-

bien ils sont rares. Le premier a pour titre : *Les Oracles françois ou Explication allégorique du ballet de Madame, sœur aisnée du Roy*, par Elie Garel. Paris, P. Chevalier, 1615, in-8. Exemplaire avec la signature de Colletet. Volume de 299 pages. Le *Parnasse royal du balet de Madame* commence à la page 273; il donne les vers qui furent débités dans cette représentation (1). L'écrit se divise en plusieurs parties; chacune d'elles est précédée d'une dédicace spéciale à la reine, au roi, au comte de Brissac, au maréchal de Bassompierre, au maréchal d'Ancre, etc.; le tout respire l'adulation la plus outrée. Voici la description textuelle d'une partie du ballet : « Il fut commencé par une nuée assez petite en sortant, mais qui s'agrandissoit en largeur et hauteur, à mesure qu'elle tiroit avant. Dedans estoit représentée la Nuict vestue d'une lame d'argent et noire avec quantité d'estoiles d'or semées sur son habit, ayant des aisles noires au dos et une coiffure faite en nuage. La Nuict s'étant retirée, la scène parut en rochers couverts d'arbrisseaux, animaux rampants, fleuves et ruisseaux coulants. D'entre lesdits rochers sortirent neuf petits enfants représentant les Ardents ou vapeurs nocturnes qui se voient quelquefois ès champs au milieu de la nuit, chacun desquels portoit en un pot doré quatre gros feux dessus la teste; lesquels ayant dansé se retirèrent pour faire place aux sibylles. »

Après le ballet des sibylles, viennent celui des amazones, celui des bergers, celui des chevaliers.

« La machine changea alors; ce qui estoit bois auparavant, devint roches aboutissans en branches de coral, escailles, mousses maritimes et représentation d'écueils battus des vagues. Dans la mer passoit une musique de Tritons, et après eux venoit encore la musique de la chapelle du roy vestue en Tritonides, la teste, les épaules et les hanches recouvertes de roseaux artificiels d'or et de soye, et le reste de l'habit de satin recouvert de clinquant d'or. »

L'explication du ballet, scène par scène, est un amphigouri surchargé d'érudition et de citations; il serait difficile d'en lire dix lignes de suite. L'écrivain auquel on doit tout cela, Elie Garel, est également l'auteur d'une tragédie fort rare, *Sophonisbe*, Bordeaux, 1607, in-16 (Catalogue Soleinne, n° 953), et d'un poëme, intitulé le *Triomphe d'Astrée*, Bordeaux, sans date. La *Bibliothèque du Théâtre-François*, rédigée sous la direction du duc de La Vallière, ne fait

(1) M. de Soleinne ne possédait pas, il est vrai, l'ouvrage d'Elie Garel, qui n'est qu'une paraphrase du *Ballet de Madame*; mais il avait la description de ce ballet, composé par Francine, Durand, Malherbe et Bordier, dans le grand recueil de ballets, in-4, n° 3242 du Catalogue. (*Note du Réd.*)

aucune mention de cet auteur, dont l'existence n'a été que depuis peu de temps signalée par les bibliographes.

Je passe au second ouvrage dont je voudrais dire deux mots : *Latina et recens comœdia, nostri temporis imaginem ad vivum exprimens, aut. Jacobo Frachæo*. Lugduni, S. Gryphe, 1550, in-12. Opuscule de 39 pages ; plusieurs feuillets sont consacrés à des vers à la louange de l'auteur et de son œuvre ; en tête du tout, est une *præfatiuncula*, adressée *ad spectatores et actores*. Cette pièce est divisée en cinq actes, mais chaque acte ne remplit que deux ou trois pages. C'est fort court ; c'est, en même temps, bien long. Les noms des personnages sont allégoriques ; ce sont des noms grecs que nous rendrons en latin par *Pietas*, *Confusio* (*meretrix*), *Servus*, *Medicus*, *Honor*, *Labor*, *Amans-Deum*. L'intrigue, si intrigue il y a, roule sur les tribulations d'*Honor* qui est battu et dépouillé, mais qui finit par recevoir les hommages qui lui sont dus. La pièce se termine par ce vers :

Valete et quicquid id est consulite æqui ac boni.

Nous remarquerons, en passant, que le Théâtre latin moderne ne présentait point, chez M. de Soleinne, une richesse égale à celle du Théâtre français. Le catalogue Courtois, si important pour la poésie latine (Merlin, 1819), indique dans la section consacrée au Théâtre (nº 2022-2092) un certain nombre de pièces qui manquaient chez M. de Soleinne. Nous signalerons, entre autres, à cause de la singularité du sujet, le *drama tragicum* d'And. Saurius, *Conflagratio Sodomæ*. *Argentorati*, 1607 (nº 2051) (1) ; nous pourrions citer aussi d'autres pièces qui ne se trouvaient ni chez l'un, ni chez l'autre des deux bibliophiles que nous venons de nommer ; indiquons notamment la rarissime et très-aristophanique pièce de Simon Lemnius, *Monachopornomachia*, publiée sous le pseudonyme de Lucius Pisæus Juvenalis, et au sujet de laquelle Lessing a donné une notice (2). — Il existe aussi, de quelques-uns des ouvrages dramatiques latins qu'avait réunis M. de Soleinne, diverses éditions qu'il n'avait point placées sur ses riches tablettes. Nous possédons du *Terentius christianus* de Schonœus une édition de *Londres*, 1625, qui est tout autre que celle mentionnée au catalogue Soleinne (nº 416), et

(1) Ce drame bizarre, où l'on remarque un chœur en musique : *Sodoma, Sodoma, quid, quid, quid facis?* se trouvait chez M. de Soleinne, voy. nº 345 du Catalogue. (*Note du Réd.*)

(2) Cette comédie latine manquait en effet, ainsi qu'une trentaine d'autres qui sont indiquées comme *desiderata*, p. 81 et 82 du tom. Ier du Catalogue Soleinne. (*Note du Réd.*)

qui manquait aussi chez Courtois, où il ne se rencontre (nº 2079 et 2080) que les éditions de 1594 et de 1648 (1). C. B.

Manuscrits de l'Abbaye du Mont-Cassin.

Notre savant ami le R. P. Sebastiano Kalefati, du Mont-Cassin, nous a communiqué quelques extraits d'un catalogue raisonné, en latin, des manuscrits conservés dans la bibliothèque de ce célèbre monastère, chef d'ordre des bénédictins; ce n'est pas un simple inventaire comme celui qui est imprimé dans la *Bibliotheca manuscriptorum* de Montfaucon et ailleurs. Nous choisissons parmi ces extraits ceux qui se rapportent à l'histoire de France, et qui ont ainsi plus d'intérêt pour nous. Il serait à désirer que le catalogue de tous les manuscrits des bibliothèques de France, catalogue qu'on nous promet depuis six ans, fût rédigé avec cet esprit de critique et d'érudition.

CAROLI MAGNI EPISTOLA AD ALBINUM, ex cod. num. 153. Incipit: *Carolus Rex Francorum, et Longobardorum, ac Patricius Rom: Dilectissimo magisque nobis cum magno*, etc. Agit de ratione cur nominantur et ponuntur Dominicæ septuagesimæ, sexagesimæ, et quinquagesimæ; sed ex abrusione foliorum non adest finis hujus codicis. Hanc edidit abbas Frobenius in nova collectione operum Flacci Albini, seu Alcuini. *Ratisbonæ*, 1777, tom. I, epist. 66ª, p. 88.

AUGUSTI IMPERATORIS EPISTOLA AD KAROLUM MAGNUM, ET HUIUS RESPONSIO, ex cod. num. 353. Prodierunt in Historia Langobardorum Camilli Peregrinii cum addictionibus et correctionibus Francisci Mariæ Pratilli. *Neapoli*, 1750, tom. II, pag. 89. Et in Scriptoribus rerum Italicarum L. A. Muratori, tom. II, part. 2ª, pag. 193.

EPISTOLA CEOLFRIDI ABATIS AD NAITANUM REGEM PICTONUM DE OBSERVATIONE PASCHATIS, ex cod. num. 160. Legitur in Historia Ecclesiastica gentis Anglorum Bedæ presbiteri, tom. 3º operum omnium ejusmodi edit. *Basileæ*, 1563., lib. 5, cap. 22. Reperitur etiam in Conciliis Mansi, tom. XII, pag. 211; in Conciliis Labbe, tom. VIII, pag. 153. Et in Conciliis Anglicanis Welkins, tom. I, pag. 75.

(1) M. de Soleinne avait réuni une foule d'éditions des mêmes pièces; mais il a été impossible malheureusement de comprendre toutes ces éditions dans le Catalogue et dans ses suppléments. Ainsi les éditions du *Terentius christianus* étaient au nombre de quinze ou vingt, comme celles de Robert Garnier s'élevaient à plus de trente, représentées par soixante-dix exemplaires! (*N. du Réd.*)

LIBRI X HISTORIARUM GREGORII TURONENSIS, MONACHI FLORIACENSIS, ex cod. num. 275. Respondet ad unguem cum illa edita a Theodorico Ruinart, *Parisiis*, *typis Muguet*, 1699.

EPISTOLÆ HINCMARI, in nostro indice Ms. notatæ num. 522. Sunt excerpta quædam ex epistola ejusdem ad Carolum imperatorem de Prædestinatione, ut puto, et continent perbreves constitutiones de auctoritate privilegiorum. (Cfr. ejus Opera edita.)

HISTORIA DE LOTHARIO, ET CAROLOMANNO REGIBUS, ex cod. Ms. in-12°, membran. sig. num. 418, charact. latinis sæculi XVI exarato. Sunt breves notitiæ, quas integre hic refero. De Lothario rege.

« Tempore Johannis Pontificis Max. Lotharius Romanorum Im- « perator ac Italiæ rex sese imperio abdicavit, et monasticum « habitum induit. » Sequitur: « Carolomannus haud multo post Ca- « roli Martelli patris ejus obitum sæculo abrenunciare constituit. « Itaque propositi sui desiderio fratri patefacto, et paucis viæ « comitibus secum ductis, Romam se contulit ad Zachariam Pon- « tificem, a quo in clericum ordinatus et habitum monasticum in- « dutus est, et inde ad B. Benedicti Cassinense monasterium ac- « cedens, professionem in eo, et perpetuo commorandi votum « emisit. »

EXCERPTA EX HISTORIA FRANCORUM; ex cod. Ms. in-8°, membr. sig. num. 439, charact. langob. sæculi X, in quo sic habetur : « Ex historia Francorum. Temporibus Clodobei regis Francorum « fuit in Vienna civitate terremotus maximus, ubi multæ eccle- « siæ, et domus multorum concussæ fuerunt, et subversæ. In « qua bestiæ multæ abherantes, lupi, ursi, cervi, ingressæ per por- « tas civitatis, devorantesque plurimos homines, per totum annum « hoc faciebant. Veniente namque sollempnitate sanctissimæ Pas- « cæ L. Mamertinus ejusdem urbis episcopus dum missarum « sollempnia in ipsa vigilia celebraret, palatium regale, quod in « eadem civitate erat, divino igne succensum est : cumque hæc age- « rentur, appropinquante ascensu Domini, indixit jejunium tri- « duanum vir sanctus omni populo cum gemitu et contrictione..... « seriem ejus temporis celebrare. Tunc cessavit ipsa tribulatio « et eversio. Deincebs omnes Ecclesiæ, et..... hoc exemplum imi- « tantes ipsæ triduana jejunia usque ad præsens tempus celebrare « non cessant. »

Hæc eadem leguntur, mutatis verbis, in Historia Francorum Gregorii Turonensis edita a Ruinart, *Parisiis*, 1699, lib. II, cap. 34, pag. 89, lit. E., et item in Annalibus Eccles. Baronii ad hunc annum.

EPISTOLA LOTHARII IMPERATORIS AD GUIBALDUM CASSINENSEM ABATEM, ex cod. num. 257. Habetur in Chronica Cassin., edit. *Parisiis*, 1668, lib. IV, cap. 125, num. margin. 2089.

VITA VEL OBITUS S. LUDOVICI REGIS FRANCORUM, ex cod. Ms. in-fol. par. membran. sig. num. 466, character. latinis XIV sæculi. Incipit : *Beatus Ludovicus quondam rex Francorum illustris. patrem habuit regem Christianissimum nomine Ludovicum. Hic de Albigesi, et comitatu Tolosano hereticos debellavit*, etc. Desinit: *Anno Domini* 1270 *migravit ad Christum hora videlicet nona qua Dei filius, etc..... Corpus vero B. Ludovici delatum fuit ad sepulchrum patrum suorum apud. S. Dionysium in Francia, ubi etiam alibi in diversis mundi partibus crebris miraculis choruscat gloriosus. Ad laudem*, etc. Habet quamdam similitudinem quoad historicam dispositionem cum illa Gauderici de Bello-Loco edita à Bollandianis, et a Surio, ad diem XXV Augusti, et cum prima relata a Du Chesne in Scriptorib. rerum Francicarum, tom. V, p. 327.

QUINQUE PETRI DIACONI HABENTUR EPISTOLÆ PRINCIPIBUS DIRECTÆ. Una Chonrado imperatori de sua electione ; binæ Richizæ imperatrici de obitu Lotharii et Henrici Ducis Psajoariorum, quas omnes edidit Martene, *Vet. script. et monument. amplissima collectio*, tom. I, pag. 756.

PASSIONES SS. DIONYSII ET SOCIORUM, in codicibus num. 139-148-149 exaratæ. Conveniunt, non tamen in omnibus, cum illa Methodii relata a Balthasare Corderio societ. Jesu in nova collectione operum S. Dionysii Areopagitæ, *Antuerpiæ*, 1734, tom. II. In codice vero sig. num. 518, exscripto circa annum Domini 1130 charact. langobardicis, habetur alia vita et passio ejusdem sancti, auctore, ut prærefert titulus passionis, Petro diacono. In qua tamen passione multa admodum sunt elucidanda et corrigenda, postquam ut vera et sincera hæc acta recognita sint. Inedita mihi videtur, ideoque hic principium et finem exscribo. Titulus : *Passio SS.MM. Dionysii, Lisbii, Rustici, Eleutherii, Demetrii, Aviti, Daumerii.* Incipit passio : *Cum in passione Dñi sol obscuratus esset, ut Evangelistæ describunt, Dionysius Areopagita, qui a summo Poetarum Virgilio per septem annos educatus fuerat, dixit*, etc. *Passus est autem B. Levita Christi Demetrius cum sociis suis apud castrum casinum civitatis Fracleæ sub Domitiano imperatore quinto idus aprilis.*

VITA S. REMIGII REMORUM ARCHIEP., ex cod. Ms. num. 149 in-fol. membr. character. langob. XI sæculi. Incipit : *Tempore quo Theodoricus rex Italici, Anastasius vero Augustus*, etc. ; de-

sinit : *Per merita bšmi Confessoris sui Remigii ad laudem et gloriam*, etc. Est incerti auctoris et in vulgatis non inveni. Alia ex cod. Ms. num. 413 in-8°, membran. character. langob. sæculi X exarato. Incipit codex cum indice capitum huius vitæ num. 31, deinde sequitur : *Post vindictam scelerum*, etc., et sequitur cum illa Hincmari edita a Surio in januario, pag. 274, usque ad verba : *nemo cognoscit*. Noster vero codex prosequitur cum encomio ejusdem Hincmari edito a Mosandro in octobr. pag. 739. *Videamus etiam quomodo hic*, et desinit ad primum paragraphum in verbis : *Per conversationis similitudinem deputantur*. Quæ in Mosandro sequuntur desunt in nostro codice. Sequuntur deinde *Testamentum et versus* editi a Labbaco, Miraeo, Gallando, et Surio. Immediate post versus legitur : *Temporibus Chilperici regis Francorum*, etc.; est autem narratio cujusdam miraculi in translatione reliquiarum S. Remigii. Desinit : *Honorem præpositurœ adeptus est*, de quo consule Bollandianos. Tandem sequitur : *Incipit textus miraculorum. Anno felicissimæ incarnationis Dñi* 882, *Karoli Magni regis orthodoxi sceptra Francorum regni tenentis primo*, etc. ; desinit : *Salutarem cotidie litat sacri libaminis oblationem*. Hunc miraculorum textum in vulgatis non inveni. Juvat tamen hic animadvertere quod idem Hincmarus in præfatione huius vitæ scripserit, ut habetur in Surio, januario, pag. 271.

CHARDIN.

Chardin est du nombre de ces artistes distingués, que la légèreté de notre nation et un préjugé déplorable ont pendant longtemps plongé dans l'oubli. Sans doute il est pénible d'en faire l'aveu, mais nous sommes ainsi faits, et c'est pour nous surtout que le proverbe, *Nul n'est prophète dans son pays*, est d'une vérité incontestable. Si le peintre du *Benedicite*, de *la Mère laborieuse*, avait pris naissance en Belgique ou en Hollande, on le porterait aux nues dans ce bon royaume de France, où tout ce qui vient de l'étranger a toujours été accueilli avec la plus grande faveur. En le comparant à beaucoup d'autres maîtres des Pays-Bas, on dirait : « Celui-là, en prenant la nature sur le fait, n'est jamais trivial ; s'il est grand coloriste, il n'est pas moins bon dessinateur : en un mot, il réunit tout « ce que doit posséder un vrai peintre de genre. » Mais, hélas! Chardin est Français, et c'est une tache que ses éminentes qualités n'effaceront jamais aux yeux de ses compatriotes.

La vie de Chardin fut simple, comme son caractère, comme son

talent. Quoiqu'elle ait été longue, les mémoires, les biographies de son temps gardent le silence le plus complet sur les actes qui l'ont remplie, parce que ces actes n'ont eu sans doute aucun éclat. C'est un cercle monotone, dont le centre est occupé par ses ouvrages, et dont la circonférence n'a que deux points faisant saillie, la date de sa naissance et celle de sa mort.

Jean-Baptiste-Siméon Chardin reçut le jour à Paris, dans l'année 1699. Son père, honnête tapissier, dont toute l'ambition pour ce fils unique était de lui donner sa profession, eut l'idée de le faire initier à l'art du dessin, dans le but de lui rendre plus faciles les travaux de décors que l'on exécutait alors dans les hôtels de la capitale. Les premiers essais de Chardin déterminèrent sa vocation, et il entra, en qualité d'élève, dans l'atelier de Pierre-Jacques Cazes, peintre d'histoire, aujourd'hui à peu près ignoré. On sait ce qu'était alors la peinture historique qui, s'étant éloignée des principes des grandes écoles d'Italie, se résumait, quant à son plus haut point de perfection, dans les toiles lourdes et froides de Lebrun. Ce système ne pouvait convenir ni à l'organisation, ni au goût de Chardin. Aussi laissa-t-il complétement de côté la manière de son maître et se borna-t-il à faire des tableaux de genre, de nature morte, et des portraits. Il fut nommé à l'Académie royale de peinture le 25 septembre 1728, et lui offrit, pour sa réception, le tableau représentant une raie, des huîtres, un chat et quelques accessoires de cuisine, qu'on voit au Musée dans l'une des nouvelles salles de l'École française. C'est une de ses productions les moins remarquables, et depuis il a porté bien plus loin la vérité et le sentiment de la couleur.

Elu conseiller en 1743, il ne tarda pas à aller habiter la ville de Rouen, où il exerça pendant plusieurs années les fonctions de trésorier de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts. L'époque où il se maria avec une demoiselle Françoise-Marguerite Pouget, dont il a fait le portrait au pastel en 1775, est inconnue. De cette union, qui fut très-heureuse, il ne naquit qu'un fils. Son père disait, en parlant de la difficulté de parvenir dans l'art de la peinture, que *ce fils, l'ayant sentie trop tôt*, tomba dans le découragement, *et ne fit rien.*

Chardin était spirituel et d'un excellent jugement, ainsi que le prouvent les conversations sur les expositions qu'il eut souvent avec Diderot, et dont ce philosophe s'est plu à donner des fragments dans ses brochures sur les Salons. Son caractère, égal et franc, le portait à une bienveillance raisonnée, et à une indulgence exempte de flatterie et de faiblesse envers tous ses confrères. Un jour il ré-

pondit au fondateur de l'Encyclopédie, et à quelques hommes de lettres, l'accompagnant à l'exposition, et rendant des arrêts de proscription contre une foule d'artistes : « Messieurs, messieurs, plus « de douceur!... entre tous les tableaux qui sont ici, cherchez le « plus mauvais, et sachez que deux mille malheureux, désespérant « de faire jamais, même aussi mal, ont brisé le pinceau entre leurs « dents. Ce Parrocel, que vous appelez un barbouilleur, et qui l'est « en effet, si vous le comparez à Vernet, ce Parrocel est pourtant « un homme rare, relativement à la multitude de ceux ayant aban- « donné la carrière dans laquelle ils sont entrés avec lui. Lemoine « disait qu'il fallait trente ans de métier pour conserver son esquisse, « et Lemoine savait ce qu'il disait. Si vous voulez m'écouter, vous « apprendrez peut-être à être moins sévères. »

S'il fallait en croire quelques brochures du temps, Chardin était adonné à la paresse, ne produisant que rarement, et laissant passer souvent les années d'exposition sans faire jouir le public des fruits de son pinceau. Il existe même un petit ouvrage anonyme, très-rare aujourd'hui, intitulé : *Eloge funèbre de M. C...., conseiller de l'Académie royale de peinture*, dans lequel, en reconnaissant la naïveté spirituelle et la vérité de ses tableaux, on lui reproche d'en faire trop peu. Ce pamphlet, participant à la fois de l'éloge et du blâme, est signé F.; et dans l'intention de fustiger la paresse de Chardin, son auteur suppose que ce peintre s'occupe du soin de faire un tableau dont *le sujet est d'une piquante singularité*.

« Il s'y est peint, dit-il, avec une toile posée devant lui sur un « chevalet. Un petit génie, qui représente la nature, lui apporte « des pinceaux ; il les prend, mais en même temps la fortune lui « en ôte une partie, et tandis qu'il regarde la paresse, qui lui sourit « d'un air d'indolence, l'autre tombe de ses mains. »

Cette opinion nous paraît exagérée. Chardin, que sa fortune personnelle et ses places faisaient vivre dans l'aisance, ne travaillait point pour l'argent, et ne se mettait à son chevalet que lorsque le moment de l'inspiration arrivait. L'essentiel, dans tous les arts, c'est de bien faire, et le talent, non plus que l'activité d'esprit d'un artiste, ne se calculent pas d'après la quantité, mais d'après la valeur de ses productions. Le catalogue de l'œuvre de Chardin, que nous avons rendu aussi complet que possible, prouvera d'ailleurs que le nombre de ses tableaux est loin d'être restreint. Il aimait son art, et l'a exercé jusqu'aux derniers jours de son existence. En effet, en 1779, plusieurs têtes d'étude au pastel avaient été envoyées par lui au Salon, et ce fut le 6 décembre de cette année qu'il mourut, âgé de quatre-vingt-un ans.

Si nous nous livrons maintenant à l'examen du talent de Chardin, de sa manière de peindre, nous devons dire que dans la presque totalité des sujets fort simples qu'il a traités, personne ne l'a surpassé, et bien peu l'ont égalé, quant à la vérité matérielle, à l'harmonie des couleurs, à l'accord des accessoires, et à l'effet général. Le dessin de ses figures, sans être minutieusement étudié, est presque toujours ferme et correct. La lumière, ses dégradations les plus délicates ne lui échappent jamais, et donnent à tous les objets qu'il a peints un relief surprenant. Ce relief est surtout remarquable et a quelque chose de magique dans le groupe de marbre d'après Pigal, placé par lui sur la toile où il a représenté un écolier qui dessine; aucun trait distinct ne signale ce groupe, quoique la forme en soit inattaquable, et le contour perdu dans la vérité de la couleur fait que l'œil suit chacune des circonvolutions du marbre avec la conviction qu'il est détaché du fond. C'est à propos de cette œuvre, si puissante dans sa simplicité, qu'un anonyme a consigné dans une brochure sur le Salon de 1753, les observations suivantes: « M. Chardin embrasse peu, mais il achève tout ce qu'il entreprend. « Pourquoi n'est-il pas toujours également heureux dans le choix « de ses sujets? D'aussi grands talents devraient-ils être employés « à peindre une nature peu agréable? Peut-on lui pardonner d'a- « voir fait un très-beau tableau d'un écolier qui dessine d'après le « *Mercure* de M. Pigal?... Le lieu de la scène est un mauvais « grenier rendu avec beaucoup de vérité. C'est bien peu connaître « ses avantages que de ne pas choisir ce qui peut flatter les sens et « rire à l'imagination. »

Il nous a paru curieux de reproduire ce passage, où, tout en rendant justice au talent incontestable de Chardin, l'anonyme le blâme sur le choix des sujets qu'il a traités, et voudrait qu'il n'eût employé ses pinceaux qu'à retracer des images *flattant les sens, et souriant à l'imagination*; cela ne rappelle-t-il pas le mot de Louis XIV, à l'occasion de quelques tableaux de Téniers, placés dans les petits appartements de Versailles : « Qu'on éloigne de mes yeux ces vilains magots-là ?» Est-ce que la peinture n'est destinée qu'à s'emparer des scènes riches, brillantes, voluptueuses de la vie humaine; des personnages dont la figure est noble, gracieuse, et dont les formes élégantes sont recouvertes de velours, de soie et d'or ?... Le pauvre bûcheron dans sa chaumière, entouré de sa femme, de ses enfants, que de grossiers habits défendent contre les rigueurs de l'hiver, n'offre-t-il pas autant d'attrait à l'âme, de ressources au talent de l'artiste, qu'un grand seigneur, un opulent banquier dans leurs salons, ou une petite maîtresse dans son boudoir? Si l'opinion de

l'anonyme était vraie, il faudrait condamner Murillo pour ses admirables Mendiants; Van-Ostade pour son Maître d'école de village; Brauwer pour ses Tabagies, où éclatent avec tant de verve et de chaleur le délire bachique et les mœurs du peuple flamand. — Chardin aimait la vie intime, familière; la classe moyenne, laborieuse, l'intéressait; il se plaisait à en consigner sur la toile toutes les habitudes, et sa *Pourvoyeuse*, sa *Récureuse*, son *Garçon marchand de vin*, ont, aux yeux de tout homme de goût, une valeur bien au-dessus de celle des Nymphes boursouflées, des Pastorales enrubannées de Boucher, et des tableaux historiques et mythologiques de M. Natoire et compagnie. Mais nous irons plus loin, en soutenant que Chardin a, lorsqu'il le faut, toutes les qualités que semble lui refuser l'anonyme.—Dans ses tableaux ayant pour titre : *la Gouvernante, la Mère laborieuse, le Benedicite, les Amusements de la vie privée, le Négligé, ou la Toilette du matin, la jeune Femme jouant de la serinette*, il y a une grâce naturelle, une élégance sans afféterie qui charment l'œil, et reposent délicieusement la pensée sur tous les détails des drames familiers qu'il a mis en scène. — Pour moi, je le déclare, en dépit de la mode, dont les oracles ne vivent qu'un jour, je le place bien au-dessus de Greuze, homme de talent, sans doute, mais maniéré, peiné, souvent d'un ton violâtre, et qui n'a jamais atteint la vérité de formes, l'harmonie et la fermeté de couleur de Chardin. »

« Son faire, comme disait Diderot, *est particulier; il a de commun « avec la manière heurtée*, dans ses compositions de nature morte, « *que de près on ne sait parfois ce que c'est, et qu'à mesure qu'on « s'éloigne, l'objet se crée, et finit par être celui de la nature même. « Quelquefois aussi, il plaît également de près et de loin.* »

Ajoutons à ce jugement, qu'il peignait, autant que possible, du premier coup et en pleine pâte; c'était surtout dans les aspérités de la couleur, dans les accidents de la lumière que consistaient ses moyens d'illusion. Ils étaient tels, que jamais aucun artiste n'est arrivé à une imitation si parfaite de la nature!...

C'est ici le lieu de défendre Chardin contre le dédain que certaines personnes, s'occupant de critique en fait d'art, déversent sur son talent et ses ouvrages. Cela nous paraît à la fois une mission de justice et d'utilité, en ce que Chardin doit enfin occuper la place qu'il mérite parmi les meilleurs peintres de notre école, et qu'il suffira peut-être d'éclairer le public sur les coups qui lui ont été portés, pour le ramener à lui. Parmi ces critiques, nous choisirons celui dont les brochures sont, en ce moment, entre les mains d'un grand nombre d'amateurs de peinture.

M. Viardot a publié la vie des peintres espagnols, pour servir d'introduction à la collection gravée de la galerie beaucoup trop vantée de M. Aguado. Il a fait suivre cet ouvrage de volumes contenant de curieux renseignements sur les musées d'Italie, d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne et de Russie. Dans ce dernier travail, à l'occasion de la galerie de l'Ermitage, voici ce que M. Viardot dit de Chardin :

« L'on ne trouve pas seulement dans les salons et boudoirs de « Catherine II, les quelques noms illustres de notre ancienne école, « ni même ceux des artistes secondaires qui ont laissé, sinon de la « renommée; au moins quelque réputation, tels que Vouët, Lafosse, « Santerre, Lahyre, les Vanloo... C'est encore une foule ab« solument nouvelle, *des gens morts de toutes façons, dont personne* « *ne parle plus, dont personne n'avait peut-être parlé... Lenain,* « *Lemoine, Desportes, Pater, Chardin.*

« Si j'en connais pas un, je veux être pendu !... Il faut aller en « Russie pour apprendre seulement leurs noms. »

Certes, M. Viardot n'y va pas de main morte pour jeter sur le carreau et enterrer des artistes français qui ont laissé des œuvres très-recommandables, tous les jours recherchées par les vrais amateurs ; œuvres se portant heureusement à merveille, nonobstant l'arrêt suprême qu'il prononce contre elles !!! Voilà donc Chardin placé d'un trait de plume au nombre des peintres *n'ayant laissé aucune réputation, dont personne ne parle plus, dont personne n'avait peut-être parlé, et il fallait aller en Russie pour apprendre son nom.*

Nous l'avouons, ce n'est pas sans le plus grand étonnement que nous voyons un homme d'esprit, s'occupant de l'histoire de l'art, traiter avec un si souverain mépris un artiste tel que Chardin !! A Dieu ne plaise que nous regardions M. Viardot comme manquant absolument de goût, de connaissance en peinture !... Mais nous pensons que dans son enthousiasme pour les artistes italiens, espagnols, flamands et allemands, il ne s'est pas donné le temps de jeter les yeux sur les travaux du pauvre peintre français qui a nom Chardin. Nous ne supposons pas non plus que M. Viardot n'ait point lu les articles de Diderot sur les expositions de son temps, mais nous croyons qu'il les a oubliés. Ces articles, si vigoureux de style, si justes d'appréciation, échappés à la plume d'un homme auquel il est impossible de refuser le sentiment de tous les arts, et que Grétry, Greuze, Falconnet, Bouchardon, Vernet se plaisaient constamment à consulter, parlent ainsi de ce peintre *tout à fait inconnu, dont personne n'a jamais parlé* :

« Vous venez à temps, Chardin, pour charmer mes yeux que plu-

« sieurs de vos confrères avaient mortellement affligés. Vous revoilà « donc, grand magicien, avec vos compositions muettes! Qu'elles « parlent éloquemment à l'artiste! Que de choses elles lui disent sur « l'imitation de la nature, la science de la couleur et de l'harmonie! « Comme l'air circule autour de ces objets! La lumière du soleil ne « sauve pas mieux les disparates des êtres qu'elle éclaire. C'est vous « qui ne connaissez ni couleurs amies ni couleurs ennemies.

« Chardin est si vrai, si harmonieux, que lors même qu'il ne place « sur la toile que la nature inanimée, des vases, des jattes, des bou- « teilles de vin, de l'eau, des raisins, des fruits, il se soutient et « vous arrête à côté de deux des plus beaux Vernet, auprès de qui « il n'a pas balancé de se mettre.

« Il a peint cette année les attributs des sciences, les attributs des « arts, ceux de la musique, des rafraîchissements, des fruits, des « animaux. Il n'y a presque point à choisir; tous ces tableaux sont « de la même perfection.

« Cet homme est le premier coloriste du Salon, et peut-être un « des premiers coloristes de la peinture. Je ne pardonne pas à cet « impertinent Webb d'avoir écrit un traité de l'art, sans citer un « seul Français... Je ne pardonne pas davantage à Hogarth d'avoir « dit que l'école française n'avait pas même un coloriste médiocre. « Vous en avez menti, monsieur Hogarth! c'est de votre part plati- « tude ou ignorance. Je sais bien que votre nation a le tic de dédaigner « un auteur impartial qui ose parler de nous avec éloge; mais faut-il « que vous fassiez bassement la cour à vos concitoyens aux dépens « de la vérité?.. Peignez, peignez mieux si vous pouvez. Apprenez « à dessiner, et n'écrivez point. Nous avons, les Anglais et nous, « deux manières bien diverses. *La nôtre est de surfaire les produc- « tions anglaises, étrangères; la leur est de déprimer les nôtres.* Ho- « garth vivait encore il y a deux ans; il avait été en France, et il y a « trente ans que Chardin est un grand coloriste.

« Cet homme est au-dessus de Greuze de toute la distance de la « terre au ciel. Il n'a point de manière; je me trompe, il a la sienne. « Mais puisqu'il a une manière sienne, il devrait être faux dans quel- « ques circonstances, et il ne l'est jamais. Le genre des peintures de « Chardin paraît être, à la vérité, le plus facile, mais aucun peintre « vivant n'est aussi parfait dans le sien. »

Ces citations sont extraites du compte-rendu d'un seul Salon, celui de 1765, et nous eussions pu les rendre bien plus nombreuses. Elles suffisent pour répondre aux dédains de M. Viardot.

Ensuite, si M. Viardot prenait la peine de faire pour les cabinets d'amateurs à Paris, ce qu'il a fait pour l'Angleterre, la Belgique et la

Russie; s'il assistait quelquefois aux ventes importantes des commissaires-priseurs, il acquerrait la conviction du degré d'estime que portent les connaisseurs aux ouvrages de Chardin. Ils se sont disputé ses tableaux aux ventes des collections de MM. de Cipierre, Saint, à des prix élevés, et c'est à la dernière que M. Marcille a acheté 800 francs son Dessinateur, petit bois de 9 pouces 6 lignes de hauteur, sur 7 pouces de largeur, n'offrant qu'une seule figure vue de dos.

Il est vrai que ce tableau de si mince proportion est tout simplement un chef-d'œuvre.

Chardin a été gravé par les artistes les plus distingués de son temps. Parmi ces artistes, nous citerons Laurent Cars, Cochin père, Filleul, Flipart, Lebas, Lépicié et Surrugue. Son œuvre est très-recherchée en ce moment, et l'une des plus complètes qui existent est celle de M. Clément de Ris, grand amateur de ce peintre, et qui possède aussi plusieurs de ses tableaux. P. HEDOUIN.

(La suite au prochain numéro.)

Travaux de l'Alliance des Arts.

Catalogue de Monnaies françaises et étrangères, en or et en argent, provenant du cabinet de M. C.; catal. réd. par M. Fougères. Vente les 16 et 17 novembre.

Catalogue de Médailles grecques et romaines en or, en argent et en bronze, provenant du cabinet de M. le comte de J..., pair de France; catal. rédigé par le bibliophile Jacob. Vente le 1er décembre et jours suivants. Me Jacquin, commissaire-priseur.

Catalogue de Tableaux de toutes les écoles, provenant de la galerie de M. Ricketts. Vente le 8 décembre et jours suivants.

Catalogue de Tableaux anciens composant la collection de M. Verdavenne. Vente le 5 décembre.

Catalogue de Tableaux des artistes contemporains, Decamps, Diaz. etc. Vente en décembre.

Catalogue d'Estampes d'ornements anciens, par les maîtres allemands, hollandais, italiens et français, provenant de la collection de M. Reynard, artiste; 3e et dernière partie. Vente en décembre.

Catalogue de Livres anciens, la plupart relatifs à l'histoire de France. Vente en décembre.

Catalogue de Dessins anciens de diverses écoles, provenant des portefeuilles de feu M. F..., marchand d'estampes. Vente en décembre.

Catalogue de Monnaies royales et baronnales, françaises et étrangères, provenant du cabinet de M. ... Vente en décembre.

Catalogue d'un choix de Monnaies antiques et de monnaies étrangères, provenant de la vente du cabinet de M. Boucher de Crèvecœur.

Catalogue de Statues, Bustes, Bas-Reliefs, etc., en marbre, provenant de l'atelier de feu M. O.....

Catalogue d'une riche Collection d'armes anciennes; précieuse suite des armes à feu depuis l'invention de la poudre à canon: armes offensives et défensives, cuirasses, casques, armures, etc., de tous les styles et de toutes les époques; pierriers, arbalètes, fauconneaux, masses, traits, lances, hallebardes, épées, etc., etc.

Catalogue de Tableaux anciens, provenant du cabinet du docteur Ermerins, de Middelbourg, 2e partie.

Catalogue de Médailles romaines et byzantines, rapportées d'Afrique par M. d'Egremont, 2e partie, rédigée par M. Adrien de Longpérier, premier employé au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque du Roi.

Catalogue de bronzes et camées antiques, etc.

Catalogue d'Objets de haute curiosité, meubles de luxe, et tapisseries.

Imprimerie de HENNUYER et Ce, rue Lemercier, 24. Batignolles.

BULLETIN DES ARTS.

10 DÉCEMBRE 1846.

SUR LES

ASSURANCES DES COLLECTIONS D'ART.

Les Compagnies d'assurances contre l'incendie refusent presque toujours d'assurer les collections d'art, tableaux, livres, antiquités et curiosités, ou bien, si elles y consentent après de longs pourparlers et de nombreuses hésitations, elles demandent une prime d'assurance si élevée, que les propriétaires de ces collections refusent ordinairement de se soumettre à pareil impôt. Il y a, dans toutes les Compagnies d'assurances, surtout chez les plus anciennes et les plus riches, une espèce d'effroi qui les empêche de considérer les objets d'art comme des meubles et de les garantir contre les chances du feu. Il semble que l'incendie doive s'attacher de préférence à ces objets et que leur réunion coure plus de risques qu'un grenier à fourrages ou qu'une fabrique de poudre fulminante.

Cet état de choses, cette défaveur des collections d'art auprès des Compagnies d'assurances n'existe qu'en France. Ailleurs, on comprend que de telles collections ne sont guère exposées par elles-mêmes aux chances d'un sinistre et qu'elles se trouvent sauvegardées par les soins vigilants de leurs propriétaires; ailleurs, en Angleterre et en Allemagne, on peut assurer une galerie de tableaux, une bibliothèque, un cabinet de médailles, aussi facilement qu'une usine, qu'une ferme, qu'un magasin; et la prime d'assurances, loin d'être exagérée et ruineuse, est généralement très-douce et quelquefois modique. Pourquoi cette différence dans les habitudes des Compagnies d'assurances, françaises et étrangères?

Jusqu'en 1834, nos Compagnies n'avaient manifesté aucune répugnance pour assurer les collections d'art; elles recherchaient même avec empressement ces espèces d'assurances qui leur paraissaient les plus avantageuses de toutes, et M. Dusommerard avait à se défendre tous les jours contre les importunités des courtiers qui venaient lui offrir de l'assurer à des conditions peu onéreuses. M. Dusommerard répondait à ces courtiers : « D'abord, je ne brûlerai pas, parce que je veille sur mes collections comme un père sur ses en-

fants; or, ne devant pas brûler, je vous payerais encore trop, si peu que je payasse, et après vous avoir payé, si je venais à brûler, vous me feriez un procès très-malhonnête, et je pourrais bien le perdre. Voilà pourquoi je ne veux pas me faire assurer. »

Le procès que prévoyait M. Dusommerard eut lieu contre un sieur A....., qui avait assuré, pour 700,000 fr., des collections d'art que personne ne connaissait, et qui les laissa brûler sans les avoir montrées à personne, excepté aux ignorants inspecteurs des Compagnies, chargés de reconnaître et de constater la valeur des objets assurés. Ce procès, que nous ne qualifierons pas aujourd'hui, fut mené si habilement par le *brûlé* et ses conseils, que les Compagnies, celles du *Phénix* et des *Assurances générales*, perdirent sur tous les points, et furent condamnées à payer près de 600,000 fr. au sieur A....., qui est mort sans confession il y a trois mois. Que ses collections lui soient légères!

Voilà donc le seul fait qui a mis les Compagnies en défiance contre les objets d'art et en suspicion contre tout collectionneur de ces objets. Est-ce là profiter de l'expérience? Les Compagnies auraient dû se dire : « Nous avons agi en aveugles; nous avons pris pour des objets d'art tout ce qu'on a voulu nous présenter comme tels; nous nous sommes fiés à des inventaires qui auraient fait rire aux larmes un commis libraire ou un marchand de bric à brac; en un mot, nous n'avons vu qu'une prime à toucher là où il y avait, nous disait-on, des tableaux, des livres, de la musique, etc., à estimer, et la plus forte tête de notre administration n'a pas seulement imaginé qu'on estimait les objets cent fois, six cents fois, mille fois au-dessus de leur valeur réelle! Tenons-nous donc pour averties à l'avenir, et si nous assurons des objets d'art désormais, sachons au moins ce que nous assurons. »

Au lieu de faire cet acte de contrition et de prudence, les Compagnies ont rompu brusquement avec les collections d'art, avec les tableaux surtout; avec les livres, les antiques, les estampes, avec tout ce qui occupe peu de place et coûte très-cher, en un mot. Eh bien! depuis que les Compagnies ont renoncé au Satan des collections, à ses pompes et à ses œuvres, comme si un A..... était caché dans la peau de chaque collectionneur, a-t-on constaté à Paris beaucoup de sinistres en fait d'objets d'art? Les galeries de MM. Delessert, Lacaze, Ricketts, etc., les bibliothèques de MM. Armand Bertin, Cigongne, Pichon, etc., les cabinets de MM. Dupré, de Montigny, etc., n'ont-ils pas été préservés du feu? Il n'y a que M. le marquis de Biencourt qui ait éprouvé des pertes de tableaux, de livres et d'autographes, dans l'incendie de son appartement. Les

Compagnies se sont dit tout bas qu'elles l'avaient échappé belle : elles auraient eu, en effet, 25 à 30,000 fr. de dommages à supporter, si les collections de M. le marquis de Biencourt eussent été assurées. Or, depuis l'incendie-A....., les Compagnies ont vu brûler, sans s'étonner, dix fabriques, quinze fermes, soixante mobiliers, le tout assuré pour quelques centaines de mille francs !

Certes, il serait à souhaiter qu'une Compagnie d'assurances spéciale pour les collections d'art se formât à Paris, en dehors des autres Compagnies qui n'ont pu être éclairées par le flambeau de l'incendie-A..... et qui sont encore dans les ténèbres du doute et de la contradiction. Cette Compagnie, organisée et fondée comme nous l'entendons, serait une fort bonne affaire pour ses patrons et à la fois pour ses clients ; elle n'aurait pas besoin de demander des prix d'assurances exorbitants pour se mettre à couvert : elle baserait ses opérations sur une fraternelle mutualité entre les propriétaires de collections ; elle compterait à peine un sinistre en vingt ans, et ce sinistre arrivant, elle indemniserait l'assuré sans procès et sans contestation.

Quant aux Compagnies déjà établies, elles continueront d'assurer les vaisseaux et leurs cargaisons contre les naufrages, les récoltes contre la grêle, les manufactures et les magasins contre l'incendie ; elles s'enrichiront ou se ruineront, selon les mauvaises ou bonnes chances du hasard ; elles ne reculeront pas même devant une police d'assurances de théâtre, quoique tout théâtre soit destiné à périr par le feu qu'il allume tous les soirs. Mais dans l'état actuel des idées, une Compagnie assurerait plutôt dix théâtres que la moitié d'une galerie de tableaux. Nous voudrions pouvoir assurer l'intelligence et la bonne foi des Compagnies d'assurances.

Celle que nous avons l'espoir de créer pour les collections d'art réhabilitera ces collections et leurs propriétaires : on n'accusera plus un collectionneur d'amasser des tableaux, des livres, des estampes ou des médailles pour en faire un feu de joie au préjudice de la Compagnie qui les assurera ; car on se renseignera, avant tout, sur la valeur de ces médailles, de ces livres, de ces tableaux ; on ne signera plus, les yeux fermés, des inventaires monstrueux et stupides ; on aura des experts probes et compétents qui diront ce qui vaut et ce qui ne vau't pas. Tous les A..... du monde ne pourront rien contre les sages prévisions de la Compagnie qui aura pour but, non de prélever de grosses primes, mais de tranquilliser les amateurs sur le sort de leurs collections. En un mot, on n'assurera jamais 25,000 fr. une tabatière d'améthyste valant 100 à 120 fr. !!!

Et pour apprendre à cette Compagnie la manière de s'assurer elle-

même contre les fraudes, nous ferons bientôt l'histoire de l'incendie-A....., et nous n'aurons pas de peine à démontrer que les deux Compagnies qui ont soutenu ce malencontreux procès doivent s'accuser seules de l'avoir perdu. Les Compagnies ont soldé un mémoire de 600,000 fr. à l'incendie-A....., suivant jugement du tribunal de première instance, confirmé par la Cour royale; mais il faut se rappeler que Lally fut réhabilité après avoir été mis à mort. Quand toutes les formes de juridiction légale ont été épuisées, il est encore permis d'en appeler à l'opinion publique, qui juge souverainement et en dernier ressort.

Le projet de pétition pour l'achèvement du Louvre, que nous annoncions l'année dernière, est sur le point de recevoir son exécution. La pétition est rédigée dans des termes qui ne peuvent qu'être agréables à l'administration des Musées et à la Liste civile : cette pétition, dont l'initiative nous appartient, sera signée dans le cours de ce mois par tous les peintres, architectes, sculpteurs et amis des arts, qui sont maintenant à Paris. Nous ne doutons pas que la Chambre des députés n'accueille avec un intérêt particulier l'expression des vœux de nos premiers artistes.

Nous nous bornerons à annoncer aujourd'hui que nos révélations sur l'état des bibliothèques de Paris et des départements ont été appréciées par un ministre qui dit avoir la ferme volonté de consacrer son administration à protéger et à honorer les lettres. Ce ministre s'est étonné et indigné en apprenant que, depuis soixante ans, les grandes bibliothèques de Paris n'avaient pas acheté un seul volume, que les bibliothèques de province ne s'augmentaient que par des legs et des dons, et que la librairie française ne publiait plus de livres que pour les revendre au poids du papier, chez l'épicier, cinq ou six ans après leur publication. Un projet, digne de la munificence d'un Mazarin ou d'un Colbert, a été le résultat du premier examen que le ministre a fait de la question. La librairie française va trouver un grand appui; les lettres et les littérateurs un noble encouragement. M. le comte de Salvandy ne se bornera plus à vouloir le bien : il le fera.

On annonce comme certaine la formation d'une maison d'asile pour les artistes et les littérateurs vieux et pauvres : ce serait en quelque sorte l'Hôtel des Invalides de la littérature et de l'art. On s'est aperçu qu'un auteur dramatique, qui a dépensé son esprit pour les menus plaisirs du public de nos théâtres; qu'un poëte, qui a usé sa vie en volumes; qu'un peintre qui a manié le pinceau pendant

quarante ans; qu'un statuaire qui a modelé la terre ou taillé le marbre tant que sa main a été ferme et sûre; on s'est aperçu, disons-nous, que ces victimes d'un travail trop désintéressé et trop peu lucratif ne sont pas à leur place dans les ateliers de Bicêtre, où l'on fait des bas au métier. En conséquence, on a pensé très-humainement à leur donner un entourage plus en rapport avec leur caractère, leurs goûts et leur éducation. La vieillesse des artistes et des littérateurs est si horrible, quand elle les fait tomber dans la classe des ouvriers! On assure que M. le duc de Luynes s'est mis à la tête des souscripteurs qui doivent réaliser cette pensée de philanthropie artistique et littéraire.

La vente de la galerie de tableaux de M. Ricketts vient d'avoir lieu avec un succès qui est de bon augure pour les ventes que prépare l'*Alliance des Arts*. Nous donnerons une partie des prix de cette vente qui s'est élevée à un chiffre considérable et qui a vivement intéressé les amateurs pendant cinq jours consécutifs. On doit regretter que cette charmante collection ait été dispersée.

Au moment où l'approche des étrennes amène les expositions de Giroux, de Susse, etc., si brillantes en objets de luxe et de décoration, l'*Alliance des Arts*, qui a toujours voulu répandre le goût des arts parmi les riches, se propose de faire une exposition publique de tableaux anciens et modernes. C'est tout simplement une concurrence aux marchands de papiers peints et de tentures d'appartements. L'*Alliance des Arts* estime que des tableaux de maîtres valent mieux que du papier peint, fût-il à 100 fr. le rouleau, et ne coûtent pas beaucoup plus cher.

On parle de la formation d'une société indépendante de peintres, qui s'engageraient à ne pas exposer leurs ouvrages au Louvre, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu justice des tyrannies du jury. Ces peintres, que nous ne nommerons pas encore, sont, sans contredit, les premiers de l'École contemporaine. Leur retraite devant l'omnipotence partiale et aveugle du jury de peinture ne nous privera pourtant pas de leurs œuvres; car ils feront eux-mêmes une exposition publique et gratuite, qui n'attirera pas moins de foule que la grande Exposition du Louvre.

Nous espérons que cette association, si elle s'organise, aura pour résultat la réforme complète des Expositions du Louvre et l'abandon du système d'un jury choisi dans l'Académie des Beaux-Arts. On sait que M. le directeur des Musées royaux, plein de bon vouloir pour les artistes, s'est montré constamment opposé à ce jury, qui

repousse sans pitié les plus beaux ouvrages de nos vrais peintres, et qui encourage la médiocrité aux dépens du talent. Il est temps, d'ailleurs, que les Expositions du Louvre reprennent leur ancienne splendeur et raniment l'émulation des artistes au lieu de l'étouffer. Comparez ces Expositions à celles de l'Industrie : ici, le roi et la famille royale, les ministres, tous les pouvoirs de l'État, entourant le haut et le bas commerce d'honneurs, de politesses et de bienveillance; là, au contraire, les arts ne recevant comme marques de sympathie officielle qu'un petit nombre de commandes, de croix et de médailles par l'organe tardif du *Moniteur*. Les plus minces artistes ont l'orgueil de se croire au moins égaux à tous les plus gros industriels; mais les artistes ne sont pas électeurs.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

FRANCE.

PARIS.

L'Académie des Beaux-Arts a procédé à l'élection d'un membre de la section de peinture, en remplacement de M. Bidault. M. Brascassat a été élu, au troisième tour de scrutin, par 21 voix sur 36. On sait que les concurrents qui semblaient avoir le plus de chances étaient MM. Remond, Watelet et Roqueplan. Il paraît que M. Brascassat a su gagner la majorité des suffrages dans les visites qu'il a faites aux académiciens, qui ont été charmés de son caractère, de sa modestie et de son amabilité. Voilà ce qu'on racontait à l'Institut. Nous désirons savoir si M. Brascassat consentira à faire partie du jury d'examen, ou plutôt de refus, suivant les terribles errements de son prédécesseur.

— *Direction des Musées royaux.* — *Avis.* Conformément à la décision du roi, rendue sur la proposition de l'intendant général de la Liste civile, le directeur des Musées royaux a l'honneur de prévenir les artistes que l'Exposition annuelle et publique de leurs ouvrages ouvrira le 15 mars 1847, et sera close le 15 mai suivant.

Le Musée royal sera fermé, *sans aucune exception*, le 1er février 1847, pour les travaux préparatoires.

Les productions des artistes seront reçues au bureau de la direction des Musées, de dix heures du matin à quatre heures du soir, depuis le 1er jusqu'au 20 février inclusivement, et les opérations du jury commenceront le 21 février.

Les artistes sont prévenus que, *passé six heures du soir*, le samedi 20 février, aucun ouvrage ne pourra être déposé dans les bureaux de la direction des Musées royaux, en raison des inconvénients et des accidents qui peuvent résulter de la réception des ouvrages pendant la nuit.

Les artistes sont également invités à ne pas attendre le dernier jour pour déposer leurs ouvrages.

Le directeur des Musées rappelle aux artistes des départements et de l'étranger qui désireraient prendre part à l'Exposition que l'administration ne peut recevoir aucun envoi directement, et que leurs ouvrages doivent toujours être

déposés par un fondé de pouvoirs à Paris, afin d'éviter tout retard dans leur remise au Musée.

Les artistes sont invités à envoyer avant le 1er février 1847 la notice de leurs ouvrages.

— On lit dans le *Journal des Débats* cette note qui a l'air d'une communication officielle :

« De nombreux ouvriers sont employés au Louvre à couvrir les bâtiments, depuis si longtemps abandonnés, qui font face à l'entrée du Musée. Cette couverture achevée, une destination sera donnée aux pièces qui, pour la première fois depuis quarante années, vont être pourvues de portes et fenêtres. On y placera une foule d'objets qui encombrent les salles du Louvre et du palais des Tuileries, et quelques-unes d'entre elles seront disposées pour recevoir les bureaux de l'architecte du Louvre et ceux des gardiens du matériel.

« Cette première mesure en a fait prendre d'autres qui ne sont pas moins importantes. On a donné congé à plus de trente personnes qui occupaient des ateliers et des logements tout autour des constructions temporaires. On a également repris les logements du colonel commandant du Louvre et les magasins du mouleur du Musée, qui va s'établir dans les bâtiments de la rue de l'Oratoire. L'intention du roi est que les différents Musées qui sont établis dans le Louvre ne soient plus séparés par des logements particuliers. Les corps-de-garde même seront changés de place. En ce moment, on travaille avec ardeur à approprier tous ces différents locaux aux destinations qui viennent de leur être attribuées. »

Nous avions remarqué les travaux qu'on fait au Louvre pour transformer en logements les constructions incomplètes de l'avant-corps de logis, parallèle à celui du Musée ; mais ces travaux nous semblaient trop provisoires pour annoncer la continuation du Louvre : on se borne, en effet, à couvrir ce qui est élevé, sans ajouter une pierre à ces murs déjà dégradés par un abandon de quarante années. Quant à l'extension donnée aux admirables et immenses collections du Louvre, nous reconnaissons là le zèle infatigable de M. de Cailleux qui ne s'est jamais soucié d'agrandir son propre logement, mais qui a toujours à cœur de donner plus d'espace et plus d'éclat aux Musées confiés à son intelligente direction.

— M. le ministre de l'instruction publique, qui a toujours la bonne pensée de réformer le matériel des bibliothèques de Paris, s'y est préparé par un mouvement opéré dans le personnel de ces bibliothèques. Ainsi, la Bibliothèque de l'Académie de Paris a pris des proportions qui annoncent qu'on y trouve des livres. M. Lebas, conservateur adjoint, a succédé, comme conservateur, à M. Planche, admis à la retraite avec pension de 2,000 francs ; M. Smith est devenu conservateur adjoint ; M. l'abbé Giraud et M. Dufay sont sous-bibliothécaires ; MM. Bougy, Lepage et Charles Lebas, employés. Voici un état-major qui promet au moins 100,000 volumes. Allez voir s'ils y sont ? La Bibliothèque de l'instruction publique a passé dans les mains de M. Léonard Chodzko, et M. Marmier, qu'il remplace, est allé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève se faire conservateur aux lieu et place de M. Drevet. Enfin, diverses mutations ont eu lieu dans cette bibliothèque, si déplorablement sacrifiée aux séances du soir, et nous remarquons avec plaisir, parmi les nouveaux employés ou surnuméraires, M. Chaudesaigues, notre spirituel critique, et M. Alfred Desessarts, auteur d'un charmant volume de poésies que nous lisons en ce moment.

— M. Visconti, l'architecte patenté de la Bibliothèque du Roi, qu'il veut dé-

molir, ne se presse nullement de commencer les travaux d'agrandissement et d'appropriation dans l'édifice actuel. Les conspirateurs de la démolition n'ont pas, dit-on, renoncé à leur projet sauvage. Ils travaillent sourdement pour ajourner des travaux qui n'existent encore que sur le papier ; ils représentent obstinément au ministre que les quatre maisons attenant à la Bibliothèque, et nécessaires pour former le parallélogramme complet des bâtiments, coûteraient à elles seules plus qu'un terrain spacieux dans un autre quartier, où l'on pourrait reconstruire *à peu de frais* la Bibliothèque ; or, ce terrain est évalué à 5 ou 6 millions approximativement. Voici, d'après des renseignements certains, l'estimation des quatre immeubles qu'on doit acquérir pour compléter la Bibliothèque, sans la déplacer.

	Rapport brut.	Valeur.	
N° 3 (hôtel garni)	42,200	»	750,000
N° 5	13,650	»	250,000
N° 7	34,000	»	650,000
N° 9	42,200	»	750,000
Les indemnités aux principaux locataires et locataires, commerçants et autres, seraient environ :			
N° 7. Locataire principal	»	100,000	180,000
Deux grandes boutiques et deux boutiques moyennes	»	80,000	
N° 5. Deux boutiques; étages supérieurs.	»	32,000	32,000
N° 7. Principal locataire, bail de 11 ans	»	60,000	226,000
Deux grandes boutiques, une boutique moyenne, un grand magasin au fond de la cour, un grand établissement au 1er, deux grands établissements au 1er du fond et au 2e	»	166,000	
N° 9. Trois grandes boutiques, deux boutiques moyennes, un grand magasin au fond de la cour, deux grands établissements au 1er, entresol, 2e étage et divers	»	178,000	178,000
		TOTAL	3,016,000

Il faut déduire de ce total la valeur entière des démolitions. Quant au calcul des indemnités ci-dessus, il est basé sur des baux de 8 à 10 ans, qui sont, en effet, ceux de la plus grande partie des locations. Cependant, si le Gouvernement traitait, avant la fin de 1847, on pourrait économiser de 2 à 400,000 fr. au moins sur les indemnités. On peut donc certifier que l'augmentation de terrain suffisant au développement de la Bibliothèque du Roi ne grèverait pas le budget de plus de deux millions et demi. M. le comte de Laborde, le sauveur de la Bibliothèque, voudra bien tenir note de ces renseignements.

—Le ministre de l'instruction publique vient de publier un règlement relatif aux bibliothèques du ministère de l'instruction publique et aux ouvrages provenant du dépôt légal, des souscriptions et de la publication des documents historiques.

Ces bibliothèques sont : 1° la bibliothèque du cabinet du ministre ; 2° la bibliothèque de l'Université, dite désormais Bibliothèque de l'Académie de Paris ; 3° la bibliothèque du Conseil royal ; 4° la bibliothèque du service des sciences et des lettres.

Voilà des bibliothèques qui se forment et nous ne pouvons qu'applaudir à leur fondation ; mais nous voudrions qu'à chacune d'elles fût affecté un crédit spécial pour achat de livres, reliures, etc. Quant au dépôt légal, nous avons souvent déclaré et nous persistons à soutenir que c'est un vol manifeste, insolent, ridicule même : c'est, si l'on veut, la dernière des redevances ou des corvées que le droit politique a supprimées en 1789.

— Le Conseil général du département de la Seine, qui, à l'instar de tous les Conseils généraux, ne se pique guère de s'occuper des arts et des lettres, a pourtant émis le vœu suivant :

« Que la bibliothèque de la ville de Paris, placée actuellement sur le quai d'Austerlitz, en face de la Gare, soit transportée dans les bâtiments de la Préfecture.

Le vœu du Conseil général va être exaucé, et l'on s'occupe déjà du déménagement de la bibliothèque. Le Conseil, qui dépense si gaillardement les millions en travaux de voirie, eût bien fait d'augmenter le fonds mesquin destiné à l'achat des livres nouveaux.

— On ne sait pas que Louis XVIII, ce roi lettré et spirituel, qui a régné trop peu de temps pour pouvoir faire sentir son influence à notre littérature, faillit renouveler un acte de vandalisme révolutionnaire, en ordonnant la suppression des insignes impériaux sur les reliures des bibliothèques particulières de la couronne. Voici le rapport que l'administrateur de ces bibliothèques, le savant Barbier, adressa, le 26 août 1816, à M. le comte de Pradel, directeur général du ministère de la maison du roi. Barbier eut le courage de s'opposer à une mesure qui eût déshonoré le retour des Bourbons.

« Monsieur le comte,

«J'ai appris ces jours derniers de M. de Chazet (1) qu'il était question de faire relier les ouvrages de la bibliothèque du Trianon, sur les reliures desquels se trouve l'aigle, ou d'autres signes qui rappellent le gouvernement impérial.

« Permettez-moi d'envisager cette question dans toute son étendue, afin d'examiner si la mesure que l'on veut prendre atteindra le but qu'on se propose.

« Si l'on se détermine à faire disparaître de la bibliothèque du Trianon les aigles que l'on voit sur les reliures, il faudra prendre le même parti pour les bibliothèques des autres châteaux royaux, et par suite peut-être pour les bibliothèques publiques.

« Je ne parlerai ici que des six bibliothèques particulières du roi et de celle du Louvre, dépôt central des bibliothèques de la Couronne. Ces établissements renferment près de 90,900 volumes, dont 25,000 environ portent des signes que l'on veut détruire. Une dépense de 200,000 francs serait peut-être nécessaire pour le renouvellement des reliures ; mais il ne suffit pas d'examiner la reliure des livres publiés depuis seize ans pour y apercevoir des traces du précédent gouvernement ; en les ouvrant, on remarque dans plusieurs les dédicaces au chef du gouvernement ; dans d'autres, l'aigle au milieu du frontispice ; sur quelques frontispices même, la tête de Napoléon. Parmi ces ouvrages les uns ont pour auteurs des hommes d'un mérite éminent ; les autres sont remarquables par l'impression, puisqu'ils sont sortis des presses de l'Imprimerie royale. Tous sont plus ou moins répandus dans le monde savant ; les reliures elles-mêmes

(1) C'est dans les premiers mois de la seconde Restauration que M. Allissan de Chazet fut nommé bibliothécaire de Trianon, et c'est probablement peu de temps après sa nomination qu'il présenta au comte de Pradel la bien singulière proposition, sur laquelle M. Barbier fit le rapport que nous reproduisons.

sont, en général, le travail des artistes les plus distingués. Renouveler ces reliures, ou retirer ces ouvrages des bibliothèques royales, ne serait-ce pas les signaler aux esprits malins et les rendre beaucoup plus importants qu'ils ne le sont en ce moment?

« Que l'on fasse disparaître certains signes des monuments publics, rien de plus convenable. Exposés à tous les regards, ils pourraient devenir l'occasion de troubles de toute espèce. Il n'en est pas de même des signes des monuments publics et de ceux qui se trouvent à l'extérieur ou dans l'intérieur d'un livre.

« L'homme sensé qui ouvre un livre n'y cherche que l'instruction; la plus belle reliure n'est à ses yeux qu'un moyen de conservation, et quelle que soit sa forme, jamais elle ne le détournera de l'attention qu'il veut donner à l'intérieur. Le vrai moyen de rendre imperceptibles, dans les bibliothèques royales, les ouvrages reliés sous le gouvernement impérial, c'est d'enrichir ces bibliothèques de nouveaux ouvrages, reliés aux armes du roi. Déjà le dépôt central possède un grand nombre de ces dernières reliures.

« Dans les premières années de la Révolution, à cette époque d'exaltation où les idées les plus extraordinaires étaient mises en avant et exécutées, on proposa de faire disparaître de la Bibliothèque du roi tous les signes qui rappelaient la royauté; des soumissions avaient été faites pour cet immense travail, qui devait durer au moins six ans. Une réclamation présentée à la Convention nationale par la Commission des monuments, composée d'amis des lettres et des arts, fit abandonner ce désastreux projet.

« Puisse ma faible voix, Monsieur le comte, produire en ce moment le même effet! Mon zèle est aussi pur que celui des membres de la Commission des monuments; je serais désolé que les amis des lettres eussent à reprocher à votre sage administration une mesure qui n'aurait d'autre effet que de rappeler des époques funestes, et qui serait tout à fait insuffisante pour atteindre le but que vous vous proposez.

« Je suis très-respectueusement,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Barbier. »

Cette fois, par extraordinaire, le bon sens fit justice de l'incroyable projet des prétendus amis de la royauté, et M. le comte de Pradel, après en avoir référé au roi lui-même, répondit, le 20 septembre 1816, à M. Barbier :

« J'ai reçu, Monsieur, les observations que vous m'avez adressées relativement au projet de faire relier les ouvrages des bibliothèques particulières du roi, sur les reliures desquels se trouvent l'aigle ou d'autres attributs rappelant le gouvernement de Bonaparte.

« Vos observations m'ont paru conformes aux vues sages et économiques qui doivent vous guider dans l'exercice de vos fonctions, et je ne puis, en conséquence, que partager votre opinion sur les inconvénients d'une mesure qui, tout onéreuse qu'elle serait pour la Couronne, ne pourrait atteindre que très-imparfaitement le but que l'on se propose.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

« *Le directeur général du ministère de la maison du roi,*

« Comte de Pradel. »

— Un archéologue, à qui nous devons un grand nombre de dissertations curieuses sur toutes sortes de matières, M. Grouet, a recueilli quelques notes iconographiques relatives à l'instrument de supplice, auquel le docteur Guillotin a laissé son nom.

« La machine à décapiter, appelée vulgairement *guillotine*, ne fut adoptée en

France que le 25 avril 1792, d'après M. Louis Dubois (*Rech. historiq. sur la guillotine et détails sur Sanson*), ou le 20 mars 1792, d'après quelques biographes; mais elle était en usage depuis plus de trois siècles en Ecosse, en Italie et en Allemagne.

« On connaît une gravure de Henri Aldegrever ou Alde-grave, représentant Titus Manlius faisant couper la tête à son fils. Dans le haut, à droite, on lit ces mots : *Titus Manlius filium sine ejus jussu cum hoste pugnantem obtruncavit.* Au milieu de la partie inférieure est un cartouche avec le millésime 1553. La machine qui sert au supplice est assez semblable à celle en usage aujourd'hui : Manlius, imitant le barbare courage de Brutus, serre la tête de son fils avec force contre le billot; son fils, malheureuse victime de la discipline militaire, est à genoux, les mains liées derrière le dos; à gauche du spectateur, le bourreau se tient debout, prêt à lâcher de la main gauche la corde qui retient le couteau suspendu sur la tête du patient. Les détails de cette pièce sont exécutés avec une grande finesse et beaucoup d'exactitude. Sa hauteur est de 4 pouces 3 lignes, et sa largeur de 2 pouces 8 lignes.

« Une autre pièce, de Georges Pencz, haute de 4 pouces 3 lignes et large de 2 pouces 9 lignes, représente aussi le même supplice. On lit le nom de *Titus Manlius* sur un cartouche, et le monogramme *Q. G.*, sur le premier pilier de l'échafaud. Le sujet est le même que dans l'estampe précédente, mais moins bien gravé.

« On trouve aussi, dans l'œuvre de Cranach, une gravure, format in-4°, représentant une décollation assez semblable aux deux gravures précitées. On remarquera que dans ces trois estampes la machine est posée à terre, tandis que maintenant, pour donner plus de solennité à ce triste appareil, c'est sur une estrade élevée que l'on tranche la tête aux condamnés.

« En Italie, Achille Bocchi a fait graver dans son livre, imprimé pour la première fois en 1553 (*Symbolicæ quæstiones de universo genere*), in-4°, la figure d'une machine à décapiter. Les estampes de ce volume curieux, qui eut plusieurs éditions, sont dues à Jules Bonasone : la machine fait le sujet de la dix-huitième planche. L'appareil est, comme notre guillotine, élevé sur un échafaud auquel on monte par une échelle. La hache, carrée, est placée au haut de deux coulisses, réunies à leur sommet par une traverse. Le bourreau, comme dans les gravures allemandes, est debout, à gauche du spectateur, prêt à lâcher de la main gauche la lame meurtrière. Le patient, escorté par des soldats en costume antique, arrive au pied de l'échafaud; évidemment, c'est la répétition des Manlius allemands.

« Nous avons vu encore deux petites pièces gravées, l'une par Mérian, l'autre par Jacques Callot, qui repésentent une exécution capitale. Dans ces deux planches, la machine à décapiter a beaucoup d'analogie avec la *guillotine* actuelle.

« Enfin, à Carlsruhe, nous avons remarqué une gravure de Jean Van de Velde, né à Leyde en 1598, qui représente l'exécution d'un condamné à l'aide d'une machine à décapiter semblable à la guillotine. Le fer est suspendu par un fil qu'une main vengeresse, armée d'un couteau et sortant d'un nuage, vient trancher. C'est sans doute une réminiscence de la fameuse *épée de Damoclès*.

« Les monnaies de Gênes, au quinzième siècle, et même encore en 1789, portaient la *mannaia* ou guillotine italienne, décrite dans l'ouvrage de Bocchi. Il paraît que cet instrument de supplice était réservé pour les gentilshommes et les ecclésiastiques. On les exécutait dans la cour de la prison, les portes fermées et en présence d'un petit nombre de témoins. Le père Labat (*Voyage en*

Italie, 1730, in-12, t. VII) fait la description de la guillotine italienne, lui donne le nom de *mannaia* (*Mannaia*, coltello grande con due manichi, che li adopta il maestro di giustizia a tagliar la testa. *Dizionario italiano* dall' abbate Annibale Antonini). L'abbé de La Porte (*Voyageur français*, t. XIX) et l'auteur anonyme du *Voyage historique et politique de Suisse, d'Italie et d'Allemagne*, en font aussi mention. »

Le plus ancien ouvrage français où il soit fait mention d'un supplice analogue à celui de la guillotine, est sans doute la *Chronique* de Jean d'Auton. Cet historiographe de Louis XII raconte en ces termes l'exécution du doge de Gênes, Demetri, après la révolte des Génois et leur soumission en 1508 : « Le bourreau lui banda les yeux ; puis, Demetri, de lui-même, se mit à genoux et étendit le col sur le chappus. Le bourreau print une corde, à laquelle tenoit attaché un gros bloc, à tout (avec) une doulouere tranchante hantée dedans, venant d'amont (d'en haut) entre deux poteaux, et tire ladite corde, en manière que le bloc tranchant, à celui Genevois, tomba entre la tête et les épaules, si que la tête s'en alla d'un côté et le corps tomba de l'autre. » Nous pensons que ce passage n'a jamais été cité par les historiens de la guillotine (1).

— On lit dans l'*Artiste, revue de Paris*, charmant journal de fantaisie, rédigé par la nouvelle école des jeunes poëtes :

« M. Houssaye a rapporté d'Italie, entre autres œuvres d'art, un Christ d'Albert Durer, peint sur bois, une merveille de dessin : c'est de la gravure autant que de la peinture ; une Vierge gothique sur fond d'or, d'une grande majesté ; *un Choc de cavaliers dans la campagne de Naples*, par Salvator Rosa ; une Vierge, d'André del Sarte, esquisse chaude et brillante ; une *Madeleine au désert*, par Sébastien Bourdon ; un marbre admirable, récemment trouvé à Baïa : c'est une tête d'Apollon chantant Daphné ; cette œuvre, d'un ciseau grec du siècle d'or des arts, est d'un beau caractère, d'un beau et d'un profond sentiment. La tristesse païenne n'était pas larmoyante, mais elle était plus poétique que la nôtre. »

—M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur, a été élu membre libre de l'Académie des beaux-arts, où il aura pour collègues, comme associés libres, M. le marquis de Pastoret, M. de Cailleux, M. le comte de Pradel, M. le comte de Montalivet. Nous approuvons hautement cette élection, quoique M. Duchâtel ne soit pas artiste, n'ait jamais écrit sur les arts et ne possède pas de collection d'art. Mais, une fois de l'Académie, il sera bien forcé de s'occuper des arts et des artistes qui, d'ailleurs, dépendent de son département ministériel. M. Duchâtel, ancien rédacteur du *Globe*, est un homme instruit, d'un esprit trop éclairé et d'un jugement trop sûr, pour qu'il ne devienne pas un juge très-compétent dans les choses d'art, dès qu'il voudra s'en occuper. Que doit-on demander de plus aux académiciens libres, qui sont des patrons, des protecteurs pour les artistes plutôt que des artistes proprement dits? Aussi, M. Duchâtel, qui est fort riche, songera-t-il peut-être à tourner ses goûts du côté des objets d'art : il voudra, à l'exemple de sir Robert Peel et de lord Wellington, avoir des tableaux, des statues et des estampes. Dans tous les cas, il ne pourra plus s'empêcher d'aimer les arts ou de paraître les aimer.

— Un spirituel écrivain, qui a commencé par être un homme du monde aimable et spirituel, M. F. Grille, bibliothécaire d'Angers aujourd'hui, après avoir été chef de la division des beaux-arts pendant trente ans, nous adresse plusieurs lettres littéraires qu'il a fait imprimer à trente exemplaires, et qui feront

(1) Voy. notre édit. des *Chroniques* de Jean d'Auton, t. IV, p. 56.

partie d'un recueil précieux publié ainsi par fascicules, recueil plein de renseignements biographiques, de notes excellentes, de nobles idées et de douce philosophie. Une de ces lettres répond à un passage du *Bulletin des Arts*, dans lequel nous regrettions sincèrement les 800 abbayes ou couvents que la France comptait avant la Révolution : « Chaque maison religieuse, disions-nous, avait sa bibliothèque, ses manuscrits et ses archives; beaucoup avaient des musées et des médaillers. Tout a été dispersé, anéanti ! » M. Grille prétend, au contraire, que presque tout a été conservé, et que, d'ailleurs, la plupart des couvents n'avaient ni livres ni manuscrits, excepté des missels et des psautiers. C'est de sa part une erreur qu'il reconnaîtra en lisant le *Voyage littéraire de deux bénédictins* (dom Martenne et dom Durand); les listes des souscripteurs des grands ouvrages imprimés au dix-huitième siècle, et, enfin, les rapports officiels sur les dépôts de livres provenant des couvents supprimés. Mais nous reviendrons en détail sur cette importante question, et nous imprimerons plusieurs inventaires des collections de couvent, pour démontrer combien de négligence a présidé à la prise de possession de ces collections, qui eussent été vendues avec les bâtiments à démolir, sans la motion de l'abbé Grégoire. En attendant, nous remercions M. Grille de nous avoir fourni l'occasion de lire quelques nouvelles pages écrites avec sa verve et son esprit ordinaires. C'est le *Ménagiana* rédigé par La Bruyère.

— Une des plus grandes nouvelles littéraires que nous puissions annoncer, c'est l'achèvement d'une histoire de la Révolution, par M. Michelet. M. Michelet est le plus grand peintre d'histoire que la France possède. M. Michelet écrit comme il sent, avec une chaleur, une verve, une inspiration, que nul historien n'avait encore égalées, et que les premiers poëtes ne surpasseront pas. On peut d'avance prévoir ce que sera le tableau de la Révolution sous la plume brillante et colorée de l'auteur de tant de pages admirables.

— Un des meilleurs écrivains que l'Académie française doive bientôt appeler dans son sein, M. Désiré Nisard, est de retour d'un voyage d'Italie, où il a étudié les maîtres de la peinture, et surtout Raphaël. L'étude de ce grand génie par un critique aussi supérieur, aussi profond, aussi passionné que M. Nisard, ne peut manquer de produire un livre remarquable. M. Nisard nous prouvera qu'Horace avait raison d'établir ce précepte : *Ut pictura poesis.*

— Le beau et sérieux ouvrage de M. Arsène Houssaye, *Histoire de la peinture flamande et hollandaise,* accompagnée de cent gravures in-folio, sera terminé en décembre. On sait que le prix est de 300 et même de 500 francs. Le nombre des souscripteurs cependant nous prouve qu'il y a encore de l'avenir pour les livres d'art. Une traduction allemande de cette histoire se publie en même temps à Leipsick.

— Ainsi que nous l'avions annoncé, les premiers travaux à exécuter dans la Bibliothèque du Roi *actuelle* commenceront au profit du Cabinet des estampes et du Cabinet des antiques. Voici la note que nous lisons à ce sujet dans le *Journal des Débats*, et dont certainement M. Naudet n'est pas l'auteur, M. Naudet, le maître d'école bourru de la Bibliothèque, l'eunuque du sérail de l'épigramme de Piron :

« Le nombre des estampes recueillies à la Bibliothèque royale est aujourd'hui de un million trois cent deux mille six cent vingt. Le local affecté à cette collection est insuffisant, et il résulte, de l'entassement forcé de toutes ces feuilles dans des casiers et sur des rayons, une détérioration notable qui a été signalée au ministre de l'instruction publique, et qui a motivé des mesures

qui ont pour objet d'agrandir les salles où sont placées ces collections. Une partie du bâtiment de l'ancien hôtel des finances a été désignée pour cette destination, et l'on va y exécuter les travaux d'appropriation devenus d'autant plus nécessaires, que ce local est dans un état complet d'abandon. »

— Les restes de Chérubini, mort le 15 mars 1842, avaient été déposés dans un caveau, au cimetière du Père-Lachaise, en attendant que le tombeau qu'on devait lui élever par souscription fût construit. Ses confrères à l'Académie des Beaux-Arts, MM. Achille Le Clère et Dumont, architecte et sculpteur, s'étaient chargés généreusement d'exécuter sans aucune rémunération ce monument, et le ministre de l'intérieur avait fourni le marbre. Le mois dernier, M. Auber, en qualité de successeur de l'illustre défunt, comme directeur du Conservatoire, s'est rendu au cimetière, accompagné de MM. Halévy, Batton, Zimmermann, Leborne, Khün, Bienaimé, élèves de Chérubini; Ingres, Raoul Rochette, Achille Le Clère, Turpin de Crissé, Edouard Monnais, Bazin, Panseron, Marmontel, ainsi que d'autres musiciens et artistes, ses confrères à l'Académie des Beaux-Arts, et là on a procédé à la translation du cercueil de Chérubini dans le tombeau définitif. Ce tombeau, en style grec et d'une noble simplicité, a été construit sur les dessins de M. Achille Le Clère. Une de ses faces est ornée d'un bas-relief représentant le buste de l'illustre musicien, couronné par la muse Erato, allégorie empruntée au portrait de Chérubini, peint par M. Ingres, bas-relief qui fait honneur au ciseau de M. Dumont. Ce tombeau, d'un noble aspect sur la hauteur du cimetière de l'Est, est placé près de ceux de l'abbé Delille, de Fourcroy, de Chénier, de Grétry, de Méhul, etc.

— M. J. Gaillard, antiquaire et marchand de médailles, qui s'est acquis la confiance des numismates en n'abusant jamais de leur désir de posséder une pièce de monnaie, et en n'élevant pas ses prix à raison de la fortune et du caprice de l'amateur, quitte son établissement du quai Malaquais et va s'établir rue Jacob, n° 31, où il se consacrera exclusivement au commerce des médailles. On trouvera chez lui un beau choix de pièces grecques, romaines et étrangères. Nous devons rappeler que M. Gaillard se charge des commissions pour toutes les ventes de médailles qui se font en Europe, et surtout pour celles de l'*Alliance des arts*. Son entremise est une garantie des acquisitions qu'on voudra bien lui confier.

DÉPARTEMENTS.

Calvados. — « Le doyen des conseillers de la préfecture de Caen, M. Aimé Lair, a imaginé, pour venir au secours de la classe indigente, dont la cherté des subsistances augmente encore la détresse dans cette saison d'hiver, de faire un appel aux riches familles de la ville de Caen, aux amateurs, aux propriétaires de collections de tableaux et d'objets d'art et de curiosité. Par ses soins, une exposition vient d'être organisée dans les salons de la préfecture, et le public, moyennant une rétribution facultative au profit des pauvres de l'arrondissement, est admis à la visiter chaque jour. »

Nièvre. — On nous écrit de Nevers.

« Dans la commune d'Alluy (l'*Alisineum*, dont il est fait mention dans l'itinéraire d'Antonin), canton de Châtillon, on a trouvé, en creusant un puits romain à demi comblé, dix-huit vases lacrymatoires, hauts de 60 centimètres, et bon nombre de médailles en bronze et en argent. Parmi ces dernières, on remarque deux consulaires des familles Marcia et Cornelia, et deux impériales d'Agrippina senior au revers de Caligula. »

ÉTRANGER.

ITALIE.— « On vient de publier, à Florence, des fragments tout à fait inédits et très-considérables d'un poëme de l'Arioste, le *Rinaldo ardito*, dont le manuscrit n'a été retrouvé que l'an dernier par M. Giamperi. Ce manuscrit porte tous les caractères d'authenticité désirables. »

La publication des faux manuscrits autographes du Tasse nous a sans doute appris à douter de l'authenticité des découvertes littéraires de cette espèce ; mais la punition infligée au faussaire, qui a été condamné aux travaux forcés par le tribunal de Naples, doit sans doute refroidir l'imagination des imitateurs. Vienne un aussi salutaire exemple en France pour arrêter l'audace des fabricants d'autographes! Un jour ou l'autre, on découvrira l'atelier mystérieux d'où partent tant de pièces rares que se disputent les amateurs inintelligents !

— On écrit de Rome :

« Pie IX a donné, dimanche 15 novembre, une séance à M. Rodolphe Lehmann. S. S. a été si satisfaite de son portrait, qu'elle a voulu y apposer sa signature.

« Une grande et belle composition du même artiste, représentant *la Bénédiction des marais Pontins par Sixte-Quint*, réunit tous les suffrages. L'œuvre de M. R. Lehmann figurera, dit-on, au prochain Salon à Paris. On peut lui prédire un succès brillant et solide. »

ANGLETERRE. — On lit dans un journal anglais :

« Les habitants de Cork (Irlande) ont fait élever une tour pour perpétuer le souvenir de la réception du Père Mathieu, apôtre de la tempérance. Dans la salle principale de la tour se trouve le buste du très-révérend Père Mathieu. Le bas-relief de la cheminée représente le Père Mathieu donnant la main à l'Angleterre et à l'Irlande. Une balustrade en pierre entoure la base de l'édifice ; on y voit les signes emblématiques de la foi, de l'espérance, de la charité et de la fidélité. En avant de la tour, et près d'un élégant et *caractéristique* jet d'eau, est érigée la statue en pierre de l'apôtre de la tempérance. »

Ce monument, au point de vue de l'art, ne nous paraît pas fort recommandable; quant à son utilité, elle est nulle. Mais il est toujours bon de multiplier les monuments et les statues, ne serait-ce que pour en donner le goût aux riches qui les payent, aux puissants qui les commandent et à la foule qui se plaît à les détruire en temps d'émeute. Ne cessons de rappeler que Rome antique comptait plus de deux cents mille statues au troisième siècle.

CORRESPONDANCE.

Ossements des rois de France à l'encan.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

J'assistai dimanche dernier, 22 novembre, à Saint-Denis, à une vente assez singulière, annoncée depuis longtemps avec une certaine pompe. On fondait probablement sur cette vente l'espoir d'un beau résultat.

Il s'agit de la mise en vente, après décès de M. Richer, d'OSSEMENTS DE ROIS DE FRANCE, recueillis à Saint-Denis (dit l'affi-

che) lors de la violation de leurs sépultures. M. Richer tenait de cette source des portions non désignées des corps de Pépin le Bref, de Philippe le Hardi, de Jean Tristan, fils de saint Louis, plus un morceau de robe de Mme Louise de France, fille de Louis XV, les cheveux de Marguerite de Provence, la main de Louis XII, enfin le crâne de l'abbé Suger !!!

Une pareille vente devait produire ou zéro ou beaucoup d'écus, selon la foi des assistants. Je comptais voir, au moins, ces royales reliques ; malheureusement, l'autorité supérieure s'était émue, avertie soit par l'annonce, soit par le chapitre de Saint-Denis. Un municipal, muni d'une lettre, se présenta, et bientôt, le cachet du sous-préfet fut apposé. Que conclure de cette apposition de scellés ? Doit-on la regarder comme une reconnaissance d'authenticité, ou comme une critique de la vente ? Ce *veto* avait-il pour but de faire respecter les cendres des rois ou de prévenir un acte de charlatanisme ? (En fait d'ossements, comme quand il s'agit de *cannes de Voltaire*, le champ est vaste.) C'est ce que nous révélera sans doute le procès qui doit s'engager.

M. Richer assistait, en 93, à la violation des sépultures ; il avait ramassé quelques débris qu'il avait ainsi soustraits à la chaux révolutionnaire. Sans doute il aura, sur-le-champ, apposé une note sur chaque débris, de crainte de méprise.

Ces ossements lui appartenaient-ils de droit, et, par conséquent, à ses héritiers ? A-t-il fait, en les recueillant, un acte de civisme ou un larcin (qu'on pourrait peut-être nommer pieux) ? Ne peut-on regarder, quand on se reporte à cette époque où les restes des rois étaient un objet de mépris, ces ossements comme une propriété légale de celui qui s'en emparait pour leur faire les honneurs du reliquaire ? La Nation (si c'est elle qui réclame) ne doit-elle pas à l'héritage une indemnité ? En ce cas, quel en serait le chiffre ? C'est ce que la vente seule eût bien fixé.

D'autre part, je me demande comment, si l'authenticité de ces ossements ne peut être mise en question, ils n'ont pas été réclamés sous la Restauration, lors de l'inauguration du cimetière de la Madeleine ?

Les reliques de saint Denis et de ses compagnons n'ont point participé à l'honneur du *veto*. Bien qu'accompagnées d'un honorable certificat du clergé, en date de 1800, elles ont été adjugées pour la bagatelle de 9 francs !

Ce qui prouve que les rois sont moins en baisse que les saints.

Agréez, etc. A. BONNARDOT.

Note du rédacteur. Le journal des ventes publiques, *le Gratis*, nous avait ap-

Sur la Bibliographie elzevirienne.

Paris, le 30 octobre 1846.

MONSIEUR LE REDACTEUR,

Je viens de lire dans le dernier numéro du *Bulletin des Arts* une lettre de l'infatigable M. G. B., à propos de la publication récente, faite par M. Motteley, du Catalogue d'une collection considérable de livres imprimés par les Elzevirs, de format in-fol., in-4° et in-8°, lequel catalogue, soit dit en passant, malgré de nombreuses lacunes, même en ouvrages importants, restera comme un document utile pour l'histoire de la typographie elzevirienne. M. G. B. dit, en terminant sa lettre, qu'il serait fort à désirer que quelque bibliographe laborieux et persévérant dotât la science, sous le nom d'*Annales des Elzevirs*, d'un répertoire qui pût se mettre à côté des excellents ouvrages que M. Renouard a consacrés aux Alde et aux Estienne. Assurément tous les bibliophiles s'associeront au vœu qu'émet M. G. B., et un pareil travail serait accueilli avec un grand empressement; mais son exécution présente de grandes difficultés, à cause de la quantité de livres sortis des presses des Elzevirs, auxquels ces imprimeurs n'ont pas mis leur nom ou auxquels même ils ont mis des noms supposés. On a une juste idée de ces difficultés, en lisant l'excellente *Théorie des éditions elzeviriennes* que Charles Nodier a donnée en tête de ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, et on peut alors s'expliquer comment nous n'avons rien de

pris l'incroyable vente aux enchères qu'on annonçait aux amateurs de reliques royales. Cette vente nous semblait une profanation plus odieuse que celle de 1793, qui ne viola les tombeaux que pour inhumer les ossements des rois de France dans la fosse commune du cimetière de Saint-Denis; on voulait alors anéantir ces ossements et non les livrer à un encan. Défense expresse avait été faite de distraire aucun de ces débris humains, et un homme, qui fut surpris rôdant autour des travailleurs et dérobant divers objets, subit une condamnation très-sévère. Il est probable que le propriétaire des ossements exposés en vente aujourd'hui les avait recueillis lui-même, comme le firent quelques personnes employées dans les travaux d'exhumation. C'est ainsi que feu M. Ledru, archéologue passionné, avait réuni une collection de cette espèce, que son neveu, M. Ledru-Rollin, eut le bon goût de ne pas abandonner aux enchères d'une vente publique. Nous pensons que cette collection, vraiment curieuse, existe encore dans les mains des héritiers de M. Ledru. Quant à celle de M. Richer, à la vente de laquelle s'est opposée l'Autorité en se fondant sur des motifs de morale et de décence que nous approuvons, elle retournera sans doute à son ancienne place dans les caveaux de Saint-Denis. Il ne sera pas dit que le crâne de Suger a été adjugé moyennant quelques francs et quelques centimes, ainsi qu'une vieille casserole. Passe encore si ce n'était qu'un Pharaon d'Égypte!

complet sur cette spécialité de la bibliographie dont les amateurs cependant ont toujours été nombreux.

Le Père Adry, le savant bibliothécaire de l'Oratoire, avait entrepris le catalogue raisonné de toutes les productions sorties des presses elzeviriennes. Son travail, fort avancé, devait former 3 vol. in-8°. Le manuscrit autographe a appartenu à M. Sencier; il fut adjugé 307 fr. à sa vente, en 1828. Nous ignorons dans quelles mains il se trouve aujourd'hui. Ce manuscrit présente plus d'intérêt sous le rapport littéraire que sous le rapport bibliographique proprement dit; ainsi, par exemple, les formats y sont mal indiqués. L'in-24 est toujours confondu avec l'in-12. L'*Essai* de M. Berard, livre estimable d'ailleurs, comme le dit M. G. B., est très-insuffisant et inexact en quelques points. Il a trop bien tenu ce qu'annonçait son titre, ce n'est qu'un essai. Ce que nous possédons de plus complet pour les éditions elzeviriennes en petit format, c'est la notice qui se trouve à la fin du tome V du *Manuel du Libraire*, de M. Brunet, notre grand maître à tous, et le guide le plus sûr dans toute question bibliographique.

Un ouvrage complet sur les Elzevirs est donc encore à faire. M. Motteley qui a possédé, vu, étudié plus que personne les productions de ces célèbres imprimeurs, et qui s'en est occupé toute sa vie, serait certainement l'homme le plus capable d'en donner une bonne description. Mais je ne sache pas, et je le regrette, qu'il ait jamais pensé à mettre au jour le résultat de ses observations. Un amateur ardent et éclairé, M. Pieters, de Gand, membre de la Société des bibliophiles belges, qui a déjà publié une *Analyse des matériaux les plus utiles pour de futures annales de l'imprimerie des Elseviers*, Gand, 1841, gr. in-8°, tiré à très-petit nombre, réunit aussi toutes les conditions nécessaires pour entreprendre et mener à bonne fin une bibliographie spéciale bien faite. Possesseur d'une collection très-nombreuse et très-belle d'éditions des Elzevirs, à laquelle il ajoute sans cesse, M. Pieters a, en outre, recueilli en Hollande beaucoup de documents authentiques, jusqu'alors inconnus, sur cette illustre famille. Nous désirons vivement qu'il persévère dans ses investigations, et qu'il fasse jouir bientôt le public bibliophile et elzeviriophile d'un travail complet sur la matière, certain d'avance qu'il sera traité avec conscience et savoir.

M. G. B. me permettra-t-il de relever deux petites erreurs qui lui sont échappées? 1° Le début de Louis (Ier) Elzevir n'est pas, comme on l'a cru longtemps, l'Eutrope de 1592. Il a imprimé, dès l'année 1583, *Drusii ebraicarum quæstionum libri duo*, 1 vol. in-8° de 126 pages. 2° Le Catalogue de la collection des petites Républi-

ques, par de La Faye, est inséré dans les *Mémoires de littérature* de Sallengre, 1717, in-12, tome II, IIe part., pag. 149. La petite édition in-16, publiée en 1842, par M. J. Chenu, n'est qu'une reproduction.

Veuillez agréer, etc. B. DRAILLIT.

Création d'un Musée monumental au Mans.

MONSIEUR LE REDACTEUR,

Permettez-moi, tout en m'associant de grand cœur aux vœux exprimés dans votre article du *Bulletin*, intitulé : *De la Création de nouvelles collections publiques en France*, d'ajouter quelques mots à votre éloquent plaidoyer.

En général, le mouvement archéologique est donné par toute la France ; il ne s'agit plus que de le régulariser et le discipliner, en quelque sorte ; le Gouvernement seul peut et doit entreprendre cette tâche ; peu de chose serait à ajouter à ce qui existe déjà. Il s'agirait tout simplement de donner un petit budget à la *Commission administrative pour la recherche et la conservation des monuments historiques*, créée depuis longtemps déjà, mais qui, réduite à l'état de *Comité purement consultatif*, ne peut rien en réalité pour la conservation des monuments *non classés* parmi ceux réputés historiques, c'est-à-dire pour l'achat des mille et un objets que la sonde, la bêche, la pioche, etc., mettent tous les jours à découvert.

Supposons un budget de 500 fr. par an ; c'est peu et c'est beaucoup cependant. Que de choses passent chez les orfévres, qui aboutiraient au *Musée monumental*, si l'on savait qu'elles dussent y trouver bon accueil ! et d'ailleurs, compte-t-on pour rien le petit amour-propre du donataire, satisfait par une légende sur l'objet ou une mention sur le *livre des Libéralités ?* Objecte-t-on le conservateur? Mais la Commission des monuments historiques, qui se recrute parmi les personnes les plus éclairées de la ville, ne fournirait-elle pas une pépinière de zélés archéologues, enchantés d'être utiles à leur pays et de voir changer un titre jusqu'ici resté stérile?

D'ailleurs, le *Musée monumental* serait l'enfant du département tout entier, dont il recevrait le contingent archéologique, et nul doute que le Conseil général ne s'empressât de lui prêter son appui.

Voici, pour ce qui regarde le département de la Sarthe, ce qui s'est passé ; ce n'est pas sans une certaine satisfaction que je vous en fais part.

Depuis longtemps, nous sollicitions la création d'un *Musée monumental*, destiné à servir d'asile aux objets trouvés dans les fouil-

les, ou aux fragments remarquables d'architecture sauvés dans les démolitions; la ville nous accorde enfin un local, et vote 300 fr. pour frais de premier établissement. Le Conseil général de la Sarthe, qui publie déjà, à ses frais, le Cartulaire, resté jusqu'à ce jour manuscrit, de l'Église du Mans, dit *Livre Blanc*, et qui vote pour cela tous les ans 500 *fr.*, *indépendamment de pareille somme* consacrée à la description archéologique et artistique de la cathédrale du Mans; ce Conseil général, un des plus libéraux de France, ajoute un nouveau vote de 300 fr.; enfin, la Société française, dont l'honorable directeur, M. de Caumont, est pour la science monumentale une véritable Providence, complète la somme de 1000 fr. par diverses allocations votées en Conseil administratif.

Comme vous le voyez, voilà notre Musée constitué, tout prêt à fonctionner sous les auspices d'un savant et zélé conservateur, pris dans le sein de la Commission des Monuments; il ne lui manque plus qu'un petit budget, ce qui me ramène naturellement à notre point de départ et me fait ardemment souhaiter que le Gouvernement et son ministre éclairé entende nos vœux et seconde, en même temps qu'il coordonne, nos efforts communs.

Agréez, Monsieur, etc. N***

Note du rédacteur. Notre correspondant anonyme nous communique une nouvelle qui nous intéresse particulièrement, en nous apprenant que le département de la Sarthe a pris l'initiative d'une fondation que nous réclamions depuis cinq ans pour chaque département de la France. Cet exemple sera certainement imité, et nous ne doutons pas que d'autres Musées ne soient bientôt créés dans les villes qui ont le bonheur de posséder des archéologues aussi dévoués et aussi éclairés que M. Caumont. Cependant nous différons d'opinion avec l'auteur de la lettre précédente, en ce que nous ne voudrions pas que le Comité des monuments, près le ministère de l'intérieur, eût en main le budget des Musées départementaux et fût le juge souverain des acquisitions à faire; ces acquisitions résulteraient de la loi même que nous provoquons pour sauver les objets d'art mis au jour par les fouilles. Il faudrait plusieurs Commissions spéciales d'archéologues, chargées d'appliquer, dans l'intérêt de l'art et de l'histoire, les prescriptions de la loi qui prononcerait le retour à l'Etat de tous les objets découverts, avec une indemnité proportionnelle pour le *trouveur*, et sous peine d'amende ou même de dommages-intérêts imputables à quiconque tenterait de s'approprier l'objet trouvé. Il existe une loi analogue dans les Etats Romains et dans le royaume de Naples, où tout ce qui est sous la terre est considéré comme propriété inaliénable du Gouvernement.

VARIÉTÉS.

COMME QUOI LES MONUMENTS HISTORIQUES SONT HORS LA LOI D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

On a sans doute oublié la discussion de cette loi à la Chambre des députés au mois de mars 1841? Une loi est promulguée, peu importe pourquoi et comment elle a été faite : on l'applique et on ne lui en demande pas davantage. Cependant nous croyons devoir rappeler un épisode très-important de la discussion qui eut lieu dans la séance du vendredi 5 mars, lorsque M. le baron de Pérignon, député de Sainte-Menehould, présenta un amendement qui avait pour objet de comprendre les monuments historiques parmi les choses d'utilité publique et de les mettre ainsi sous le régime conservateur de l'expropriation forcée. Cet amendement fait le plus grand honneur à son auteur, qui malheureusement n'a pas trouvé de l'appui pour un projet aussi libéral; cet amendement, adopté par les Chambres, aurait sauvé bon nombre de monuments que le vandalisme a jetés bas depuis cinq ans. Il est bon de reproduire toute la discussion qui eut lieu à l'égard de la proposition de M. le baron de Pérignon, appuyée énergiquement par MM. Vatout, Taschereau et Delacroix : peut-être quelque député osera-t-il reprendre cette proposition et en tirer une loi spéciale au profit des monuments historiques.

M. PERIGNON. Messieurs, lors de la discussion de la loi relative à l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique devant la Chambre des pairs, en mai 1840, le Gouvernement, interpellé sur la question de savoir si la loi était applicable aux monuments historiques, et si, sur la déclaration d'utilité publique, ceux-ci pouvaient être acquis par l'Etat, a répondu, par l'organe de M. le garde des sceaux : 1° Qu'il était difficile que le Gouvernement fît une réponse immédiate; 2° Que le Gouvernement devait se réserver le droit d'agir selon les circonstances.

Sur la première réponse, je dirai : le Gouvernement a eu le temps de délibérer et de se décider depuis un an. Sur la seconde, je dirai : qu'il est bon de régler dans la loi les droits du Gouvernement. C'est pourquoi je viens soumettre à la Chambre l'article additionnel ainsi conçu :

« Tout monument historique et d'antiquité nationale, dont la conservation *périclilerait dans les mains* des détenteurs, pourra être acquis par l'Etat, pour cause d'utilité publique. »

Il n'est personne parmi vous, messieurs, qui n'ait déploré de voir disparaître de la surface de la France quelques-uns de ces monuments d'antiquité nationale qui rappelaient les diverses époques de notre histoire. Il n'est personne non plus qui n'ait applaudi aux efforts quelquefois heureux tentés pour la conservation de ces monuments.

Nous avons dans Paris une école des beaux-arts où nous admirons les restes curieux, mais souvent tronqués, de quelques anciens monuments. C'est quelque chose, il est vrai, que d'avoir la façade, le portique, l'*escalier* même de tel ou tel édifice; mais combien l'intérêt serait plus grand, si l'édifice, qu'il soit somptueux ou modeste, était conservé en entier!...

Les monuments historiques sont de précieux témoins à interroger, la mémoire ne leur manque jamais; ils n'ont pas d'intérêt à mentir, et peut-être y a-t-il plus de foi à accorder à l'histoire écrite en architecture qu'à toute autre : elle est la plus impartiale!

La question, messieurs, que je vous propose de résoudre est celle-ci : « Y a-t-il utilité publique à conserver les traditions de l'art et de l'histoire? » L'affirmative étant prononcée, je crois qu'il faut adopter mon amendement.

Vous terminez en ce moment une loi d'utilité publique; grâce à elle, nous verrons bientôt, et avant huit ans, quoi qu'on en ait dit, je l'espère, continuer ou commencer ces grands travaux dont le résultat sera de perfectionner les anciennes voies de communication, d'ouvrir des routes nouvelles, de creuser des canaux, de dessécher des marais, de construire des chemins de fer, de fonder de grands établissements de bienfaisance ou d'administration.

Voilà pour l'avenir, messieurs; mais qu'il nous soit permis de songer un peu au passé; n'est-il pas l'enseignement du présent et de l'avenir? En même temps que nous créons à nouveau, tâchons de conserver ce qui est l'œuvre d'autrefois.

Pourquoi ne vous rappellerais-je pas, messieurs, combien il s'en est peu fallu qu'à Paris même nous soyons témoins de la destruction des ruines du palais des Thermes, seuls restes d'antiquités romaines que possède la capitale? Ces ruines curieuses auraient pu disparaître comme a disparu, sur la place de la Sorbonne, ce magnifique édifice du temps de saint Louis, remarquable par sa hauteur et la hardiesse de ses voûtes, unique débris de l'ancienne Sorbonne, digne à tous égards d'être restauré et utilisé; eh bien,

on l'a démoli pour bâtir à sa place deux ou trois hideuses maisons.

La tour de Saint-Jacques-la-Boucherie, seul reste de l'église construite par la dévotion de Nicolas Flamel, allait avoir le même sort, lorsque le conseil municipal la prit en pitié et la racheta aux démolisseurs; mais cette acquisition importante, qui a laissé debout la plus curieuse tour du vieux Paris, n'aurait peut-être pas eu lieu sans la circonstance d'une vente publique aux criées où la ville de Paris s'est rendue adjudicataire.

L'administration de la ville de Paris n'a pu être aussi heureuse en présence d'un grand acte de vandalisme qui s'accomplit en ce moment. Vous pouvez entendre tomber l'hôtel de la Trémouille, dans la rue des Bourdonnais, cet édifice du quinzième siècle, si souvent étudié par les peintres et les architectes, si parfait dans son ensemble et dans ses détails. La ville de Paris en a offert un prix raisonnable, elle eût donné à cet hôtel une destination utile; mais le propriétaire a voulu profiter de la position, en tenant, pour ainsi dire, sous le marteau l'innocent édifice qu'il menaçait d'exécuter, et de dépit, sans doute, il a accompli l'œuvre de destruction. *Un escalier seul*, vous le savez, a été sauvé de la ruine!

Attendez encore quelques années, et vous verrez s'écrouler à leur tour l'hôtel Cluny, en vain protégé par un ami des arts, et l'hôtel Béthizy, évoquant en vain les ombres de la Saint-Barthélemy, et enfin les dernières pierres historiques du Paris de saint Louis, de François Ier et de Henri IV.

Dans les départements, messieurs, ces vandalismes sont plus fréquents et plus faciles; l'opinion les gêne moins. Combien ne pourrais-je pas signaler d'églises antiques, de ruines célèbres que la destruction a enlevées à nos villes et à nos campagnes!

Je me borne à vous citer un exemple qui ne trouvera pas, je crois, de contradicteurs parmi nos collègues de l'Auvergne. En 1833, on découvrit à Clermont une admirable mosaïque romaine de la plus belle conservation; elle n'avait pas moins de 40 à 50 pieds de circonférence; elle représentait des figures, des arabesques. Par malheur, elle se trouvait à 10 pieds sous terre, dans les fondations de deux maisons en réparation. La ville voulut acquérir cette mosaïque; mais les propriétaires demandèrent des sommes tellement exagérées que le conseil municipal dut s'abstenir. Eh bien, et je crois mes renseignements exacts, les propriétaires ont fait bâtir sur le pavé même de la mosaïque les murailles de leurs maisons, en disant que tôt ou tard on leur donnerait plus qu'ils n'avaient demandé.

Je m'arrête à ces citations, messieurs, et je viens vous supplier de mettre un terme à ce vandalisme de l'intérêt matériel; vous sau-

verez ainsi de la destruction tout ou partie de ce qui existe encore de nos vieilles traditions monumentales.

Peut-être dira-t-on que rien n'empêche l'Etat de faire les acquisitions de ce genre, qu'il est maître d'agir? Je le sais, messieurs; mais voici ma réponse : Il est à craindre que l'Etat, s'il n'est pas encouragé dans ces sortes d'acquisitions, ne laisse faire, c'est-à-dire qu'il ne laisse tomber en ruine les monuments les plus précieux. Il est à craindre aussi que, s'il reste désarmé, sans moyen d'action vis-à-vis des propriétaires, des prix exorbitants, comme je l'ai prouvé tout à l'heure, ne lui soient imposés. Qu'arrive-t-il alors? Faute de fonds suffisants, il attend, et, pendant qu'il attend, le monument tombe de vétusté et d'incurie.

Ne craignez pas, messieurs, qu'il soit fait abus par l'Etat de la faculté que l'on sollicite pour lui de pouvoir acquérir par voie d'expropriation... En effet, la modicité des fonds dont l'Etat pourrait disposer modérerait son zèle; il ne pourrait procéder que lentement et avec précaution... Les propriétés particulières n'auraient nullement à souffrir de ses envahissements; mais, en souffrissent-elles, peu importe, puisque ce serait agir dans l'esprit de la loi nouvelle que de mettre en quelque sorte les monuments historiques sous la tutelle de l'Etat.

Nous ne voulons que les défendre contre l'incurie, l'ignorance, la misère ou le vandalisme de leurs possesseurs. Je n'attaque pas le droit de propriété; les termes mêmes de la proposition expliquent toute sa portée.

Permettez-moi, messieurs, d'espérer que vous vous associerez aux idées conservatrices que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Je termine par une dernière réflexion : les monuments historiques et d'art doivent être considérés comme de véritables propriétés publiques; de même que les souvenirs qui s'y rattachent, ils doivent appartenir à tous, et quand, par suite des révolutions, ils sont devenus la propriété des particuliers, il est heureux qu'ils soient de nouveau acquis par l'Etat, et qu'ils fassent en quelque sorte retour à leur véritable maître. La loi que vous discutez est une loi d'*utilité publique matérielle*, et vous donnerez bien une place dans cette loi à une disposition qui est toute d'*utilité publique intellectuelle.*

M. LE PRESIDENT. L'amendement est-il appuyé?

Voix diverses. Oui! oui! Non! non!

M. DE GOLBERY. Je vais combattre l'amendement.

M. DELACROIX. Je déclare que si l'amendement est combattu, je demanderai la parole pour.

M. DE GOLBERY. Je viens combattre l'amendement; cependant

je ne puis que donner des éloges à la pensée qui l'a dicté, et je m'associe à toutes les observations qui viennent d'être présentées par l'honorable M. Pérignon.

Oui, sans doute, il est toujours utile et moral pour une nation d'empêcher la destruction des monuments qui rappellent de grands souvenirs; oui, nous voyons tous les jours périr les monuments les plus intéressants, ceux qui furent témoins des plus nobles faits de notre histoire; dernièrement encore, nous avons vu démolir l'hôtel de la Trémouille.

Il n'y a peut-être plus à Paris que deux ou trois monuments importants du moyen âge. Il semblerait donc, après ces réflexions, que je dusse soutenir l'amendement de M. Pérignon; mais veuillez remarquer que dans ces sortes de matières, il est impossible de poser une règle générale, sans qu'il en résulte à l'instant une foule d'inconvénients. J'espère vous prouver que dans la loi que nous faisons existe la possibilité de conserver les monuments historiques, sans qu'on l'exprime formellement dans un article additionnel.

Nous lisons à l'art 1er que les tribunaux ne peuvent prononcer l'expropriation qu'en vertu d'une loi ou d'une ordonnance. L'art. 2 dit quels sont les objets qui ne peuvent être réglés que par la loi. L'art. 3 dit quelles sont les choses que détermine l'ordonnance. Le troisième paragraphe me semble donner des armes suffisantes au pouvoir contre tous les actes de vandalisme que vient de signaler l'honorable M. Pérignon. Il est ainsi conçu : « Une ordonnance royale suffira pour autoriser l'exécution des routes, des canaux et chemins de fer d'embranchement de moins de 20,000 mètres de longueur, des ponts et de tous autres travaux de moindre importance. »

Si le Gouvernement a le droit d'ordonner des travaux d'une moindre importance, il peut, à plus forte raison, conserver des monuments dont la destruction serait fâcheuse, et qu'il importe à l'honneur national de conserver. Une ordonnance royale suffira, et le Gouvernement pourra se servir de cet article.

M. VATOUT. Il n'y a pas le moindre rapport. (Bruit.)

M. DE GOLBERY. C'est mon opinion, messieurs, permettez-moi de l'exprimer. Eh, mon Dieu! si j'étais sûr que le Gouvernement ne fît pas usage de cet article pour le but indiqué, au lieu de combattre l'amendement, je le soutiendrais; mais c'est une difficulté tout à fait nouvelle, et je demande si le but n'est pas suffisamment atteint par l'art. 3. (Bruit.) La commission se tait; M. le commissaire du roi me dit oui.

(M. Legrand, commissaire du Roi, fait un signe d'assentiment.)

M. TASCHEREAU. Les art. 2 et 3 ne sont pas applicables aux objets d'art.

M. DE GOLBERY. Je demande le renvoi à la commission; car si elle pense que la loi suffit, elle repoussera l'amendement; si elle juge que la loi ne suffit pas, la commission viendra soutenir l'amendement, en lui donnant une meilleure rédaction; mais il ne peut être dans la volonté de personne dans cette Chambre de laisser les monuments historiques sans protection, et de dépouiller le pays de ses plus glorieux souvenirs, des édifices enfin qui font la gloire de l'art.

M. VATOUT. Je demande le renvoi à la commission, non-seulement pour examiner la question soumise par l'honorable M. Pérignon, qui mérite bien aussi, quoi qu'on en ait dit, d'exciter quelque peu de sollicitude...

M. GILLON. Il en excite beaucoup; mais ce n'est pas le lieu.

M. VATOUT. Mais aussi pour soumettre à la commission un autre ordre d'idées qui pourrait se rattacher à la proposition de M. Pérignon. Il s'agit de ces constructions parasites qui obstruent les monuments historiques. Je vous citerai, par exemple, le théâtre d'Orange, où il y a près de cent maisons ou masures qui empêchent de faire des déblais et de rendre à ce monument d'art sa grandeur et sa beauté primitives.

Je ne veux pas en ce moment développer ma pensée. Je me borne à voter pour le renvoi à la commission de l'amendement de M. Pérignon, auquel j'ajouterais : « Les constructions adhérentes aux monuments historiques et aux monuments d'art seront assujetties aux dispositions de la présente loi sur l'expropriation. »

M. DUGABÉ. Je m'oppose au renvoi à la commission.

Ce n'est pas que j'aie moins de sollicitude que l'honorable orateur ni que l'auteur de l'amendement pour les monuments historiques; mais je crois que ce serait gâter la question que de l'engager à propos de la loi qui occupe la Chambre en ce moment.

De quoi nous occupons-nous? M. Pérignon me paraît, dans son amour passionné pour les arts, l'avoir perdu de vue : nous nous occupons des formes de procédure à suivre pour l'expropriation pour cause d'utilité publique. Nous cherchons à abréger les lenteurs trop grandes de la procédure et à l'activer; nous cherchons à entourer la propriété, sans cependant nuire aux besoins publics, de toutes les formes qui peuvent être commandées par la justice la plus exacte. Voilà le but de la loi.

Maintenant, que demande-t-on? On demande, au lieu de formes de procédure, de nous prononcer au fond sur l'expropriation pos-

sible d'un objet appartenant à tel ou tel individu; on ne le désigne pas, mais chacun peut l'entrevoir. D'abord, ce serait introduire dans la loi, par voie d'amendement, l'atteinte la plus grave et la plus injuste au droit de propriété.

Je disais tout à l'heure, pendant que l'orateur parlait, un mot que je ne pouvais dire à la tribune, mais qui rend parfaitement ma pensée. Si on avait voulu introduire dans la loi ce que l'on propose, alors il fallait dire que l'on faisait une loi d'expropriation pour cause d'utilité et *d'agréments* publics.

Je comprends très-bien que l'on porte atteinte à la propriété pour utilité publique, pour tout ce qui se rattache à l'industrie, à la circulation, à la propriété de l'Etat; mais je ne comprends pas que, parce que quelqu'un possède dans son manoir quelque chose qui est plus ou moins apprécié, on puisse procéder à son égard par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique. Je comprends que par voie de proposition spéciale d'un membre de la Chambre ou du Gouvernement, nous puissions, dans un autre moment, nous occuper de ce qui fait aujourd'hui l'objet de la sollicitude de l'honorable orateur. Mais ce serait dévier du but que se propose la loi, que d'introduire un amendement sur cet objet. En conséquence, je vote le rejet de l'amendement, et je m'oppose au renvoi à la commission.

M. DELACROIX. Messieurs, nous ne faisons pas seulement une loi de procédure pour l'expropriation pour cause d'utilité publique, mais nous déclarons également quels sont les cas dans lesquels on pourra exproprier pour cause d'utilité publique... (Non! non! — Si! si!)

M. PÉRIGNON. Lisez l'art. 3.

M. DELACROIX. Je dis que nous déclarons quels sont les cas pour lesquels on pourra exproprier pour cause d'utilité publique. Il existe dans l'art. 3, que vous avez déjà voté, une énumération des cas pour lesquels l'expropriation pourra avoir lieu.

Eh bien, de quoi s'agit-il dans l'amendement proposé par M. Pérignon? C'est d'ajouter à la nomenclature de l'art. 3 un paragraphe nouveau qui comprendra les monuments historiques. Or, je crois que c'est le cas ou jamais de comprendre parmi les objets d'utilité publique les monuments historiques.

Les monuments historiques, messieurs, ne sont pas seulement d'agrément, comme l'a dit tout à l'heure l'honorable préopinant, mais ils sont d'utilité publique, car ils sont, si je puis m'exprimer ainsi, d'honneur national. (Marques d'approbation.) A toutes les époques, le législateur s'est occupé, avec un soin tout particulier,

de la conservation des monuments historiques. Il existe dans nos codes, dans nos lois, plusieurs décrets, un notamment de la Convention nationale, dont je ne me rappelle pas la date, qui prescrit la conservation de tous les monuments historiques, de tous les monuments d'art.

Ainsi, l'amendement qui est proposé n'est, en quelque sorte, que la conséquence de cette disposition législative. Dans l'état actuel des choses et à l'aide de la lacune qui existe dans la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, les particuliers possesseurs de ces monuments abusent de leur position et empêchent les communes de les acheter, parce qu'ils y mettent un prix exagéré. Il faut faire cesser cet état de choses et donner aux communes le moyen d'acheter des monuments en les payant dans une certaine proportion et à une valeur raisonnable. J'appuie donc l'amendement.

M. DE LA GRANGE. Je voudrais seulement soumettre à la Chambre une observation sur l'état de la question.

Il me semble que nous sommes tous d'accord sur la sollicitude qu'il faut témoigner pour les monuments historiques. Mais nous sommes divisés sur un seul point, c'est sur la manière de témoigner cette sollicitude.

Les partisans de l'amendement prétendent que la législation, telle qu'elle existe aujourd'hui, ne suffit point à l'expropriation des monuments historiques; les adversaires de cet amendement soutiennent, au contraire, qu'elle est complétement suffisante.

Eh bien! je viens prier M. le ministre de la justice et M. le ministre de l'intérieur de vouloir bien dire à la Chambre si la législation actuelle suffit à la déclaration d'utilité publique pour les monuments...

M. MARTIN (du Nord), *garde des sceaux*. On m'interpelle, la question est toute simple. On n'a qu'à lire l'art. 2 de la loi : « Les tribunaux ne pourront prononcer l'expropriation qu'autant que l'utilité en a été déclarée et constatée dans les formes prescrites par la présente loi. » Ainsi, rien ne s'oppose dans la loi à ce qu'on déclare l'utilité publique de tel ou tel monument. (Bruits confus.)

Le principe doit-il être appliqué aux monuments dont a parlé l'honorable M. Pérignon? C'est une autre question : mais il est bien clair que l'utilité publique peut être déclarée relativement à ces monuments comme relativement à tous autres.

M. DE LA GRANGE. Je remercie M. le ministre de l'explication qu'il vient de donner, et je la déclare complétement satisfaisante en tant qu'elle s'applique aux monuments historiques.

M. TASCHEREAU. Je demande la parole pour prendre acte des

déclarations du Gouvernement; mais je ne crois pas qu'il soit sage de ne pas étendre l'art. 3 qui suit l'article que vient de lire M. le garde de sceaux. Puisque maintenant la chose est concédée par le Gouvernement, cela ne devient plus qu'un détail de rédaction. Eh bien! je crois que pour ce détail de rédaction il est bon de renvoyer l'article additionnel de M. Pérignon à la commission, pour qu'elle ajoute à l'art. 3 un mot qui tiendra lieu de cet amendement.

M. LE RAPPORTEUR. Votre commission conçoit la pensée qui a dicté l'amendement de M. Pérignon; elle approuve complétement les intentions de son auteur; il a raison de vouloir ménager au Gouvernement des moyens de conserver ces vieux monuments qui racontent notre histoire nationale. Votre commission, sur la pensée qui l'inspire, est d'accord avec lui; mais elle ne peut pas croire qu'il faille ajouter à la loi que nous votons l'amendement qu'il vient de proposer.

A la Chambre des pairs, le même amendement a été présenté par M. le comte de Montalembert. Il a été examiné par la Chambre; et M. le garde des sceaux fit observer qu'il y avait quelques circonstances où l'acquisition d'un monument historique pouvait rentrer dans les termes de la loi de 1833, qu'alors le Gouvernement userait de cette loi et se pourvoirait devant le Conseil d'État, pour faire examiner s'il y avait utilité publique. Pour ces circonstances particulières, on trouvait la loi suffisante. Pour d'autres, il est incontestable que la loi ne le serait pas, du moins dans la pensée de la commission. Mais voici ce que j'ai l'honneur de vous soumettre en son nom.

Vous voulez conserver les monuments historiques, et vous avez raison. Jusqu'à présent, vous l'avez fait au moyen des subventions que vous avez mises entre les mains du Gouvernement, et par des acquisitions volontaires et bien choisies, le Gouvernement a su en conserver. L'honorable M. Valout ne le contestera pas.

Mais si vous voulez appliquer la loi de 1833 à cette nature d'acquisitions, vous allez directement contre le but que vous vous proposez; si vous voulez vous donner un droit d'exproprier, et il y a quelque motif pour cela, un droit d'exproprier quiconque se trouvera, par accident, par le cours des siècles, propriétaire d'un monument que l'honneur national commande de conserver; donnez au pouvoir d'autres moyens que ceux qui résulteraient de la loi que nous discutons en ce moment.

Permettez-moi de vous le rappeler : avant d'arriver à l'expropriation, vous auriez donc à déposer à la mairie le plan du monument, vous donneriez les avertissements dans les formes de l'art. 6,

vous réuniriez la commission d'enquête composée de membres du Conseil général et du Conseil d'arrondissement ; vous prendriez l'arrêté du préfet, vous auriez un jugement d'expropriation, vous auriez toutes les notifications à faire à tous les intéressés, vous auriez la constitution d'un jury de douze membres ; enfin vous auriez toutes les suites de sa constitution. (Rumeurs diverses.)

Messieurs, je n'exagère rien : si vous adoptez l'amendement de M. Pérignon, vous serez obligés de vous conformer à toutes ces dispositions de la loi ; eh bien ! allez plus directement à votre but. Je comprends l'expropriation pour ce grand motif, à la condition d'abord qu'on déterminera, beaucoup mieux que ne le fait M. Pérignon, ce que c'est qu'un monument historique, et qu'on ne l'indiquera pas par des mots qui me paraissent singulièrement élastiques ; et ensuite, à la condition qu'il y aura des formalités toutes différentes que celles que vous avez établies par notre loi.

Voilà pourquoi la commission repousse l'amendement.

M. TASCHEREAU. C'est précisément pour cela que le renvoi à la commission est indispensable. (Non ! non !)

(Le renvoi à la commission, mis aux voix, n'est pas adopté. L'amendement est ensuite rejeté.)

APPENDICE A LA NOTICE SUR CHARDIN.

(Voir le *Bulletin* du 10 novembre 1846.)

Au moment où paraissait dans le *Bulletin des Arts* la notice sur Chardin, on nous a communiqué quelques renseignements nouveaux sur la vie de ce peintre distingué.

Ils se trouvent consignés dans le *Nécrologe des hommes célèbres de France*, t. XV, année 1780. — Nous allons extraire de cet ouvrage ce qui complète notre travail.

« Chardin fut reçu membre de l'Académie de peinture dans sa trentième année. Sa modestie ne lui permettait point de songer à une place dont il ne se croyait pas digne. Il est d'usage que, le jour de la petite Fête-Dieu, les peintres qui ne sont point de l'Académie exposent leurs tableaux place Dauphine. En 1728, Chardin y exposa quelques-uns des siens. Des académiciens, que le hasard ou la curiosité y avait attirés, furent frappés du talent de cet artiste. Un tableau, entre autres, représentant une rose ouverte, les étonna par sa vérité ; ils allèrent visiter Chardin, l'engagèrent à se présenter, et il fut unanimement agréé et reçu avec les plus grands éloges. Ce tableau fut son morceau de réception.

« Il a été marié deux fois. Il n'avait point choisi sa première femme. Son père, consultant plutôt sa propre ambition que l'inclination de son fils, disposa de sa main, et le présenta, à l'âge de vingt-un ans, à l'épouse qu'il lui destinait. Elle était vertueuse et d'une figure intéressante : le jeune Chardin s'attacha d'abord à elle, plus par devoir que par amour. Il était près de l'épouser, lorsqu'elle se trouva réduite, par les mauvaises affaires de sa famille, à un état voisin de l'indigence. Le père de Chardin voulait rompre ce mariage ; mais l'autorité paternelle ne put rien contre la sévère probité du jeune artiste, qui, dans le temps où cette vertueuse fille était riche, n'eût peut-être jamais songé à elle ; mais envers laquelle, dans sa disgrâce, il se fit un devoir de remplir ses engagements. Il eut toujours pour elle les procédés les plus tendres, et lorsqu'il eut le malheur de la perdre, à peine les dispositions heureuses du seul enfant qu'il en avait eu, purent-elles lui faire supporter le chagrin qu'il ressentit.

« Son fils lui fut aussi enlevé par une mort prématurée. Il ne retrouva, après plusieurs années, un peu de repos et de consolation, que dans son union avec Marguerite Pouget, qui lui survécut.

« Aimé, estimé de ses compatriotes, les étrangers, et surtout le roi de Suède, et Catherine II, héritière du trône et du génie du czar Pierre, se sont empressés de se procurer ses ouvrages.

« Chardin était plus flatté d'un éloge surpris à l'estime d'un homme de goût, que des largesses fastueuses d'un riche sans talent.

« On a beaucoup parlé du dernier Salon (en 1779), et la reine, ainsi que toute la famille royale, voulurent le voir, et en témoignèrent leur satisfaction. Un des morceaux qui firent plus de plaisir à Madame Victoire, dont le suffrage éclairé fait l'ambition des meilleurs artistes, fut un tableau de Chardin représentant un *Jacquet* (petit laquais). Elle fut frappée de la vérité de cette figure, et dès le lendemain, cette princesse envoya au peintre, par M. le comte d'Affry, une boîte en or, comme un témoignage du cas qu'elle faisait de ses talents. Ce tableau est le dernier échappé des pinceaux de Chardin, il ne se ressent point de sa vieillesse. Il fait partie du cabinet de Madame Victoire.

« Chardin vit le terme de sa vie avec la fermeté qu'il opposa toujours à l'une et à l'autre fortune. La postérité lui assignera un rang distingué parmi les artistes célèbres dont le goût et les talents ont illustré la France. »

CATALOGUE DES TABLEAUX DE CHARDIN, PAR ORDRE DE DATES.

1737.

1. Une Fille tirant de l'eau à une fontaine.
2. Une Femme s'occupant à savonner. (Appartenant au cabinet du chevalier de La Roque.)
3. Un jeune Homme s'amusant avec des cartes.
4. Un Chimiste dans son laboratoire.
5. Un petit Enfant avec des jouets.
6. Une petite Fille assise, déjeunant.
7. Petite Fille jouant au volant.
8. Un Bas-Relief peint en bronze.

1738.

9. Garçon cabaretier nettoyant son broc. (Ce tableau a appartenu d'abord au comte de Ménars, ensuite au président Haudry, et depuis à M. Sylvestre. — Il est maintenant en la possession de M. Marcille.)
10. Une jeune Ouvrière en tapisserie. — Petit tableau acheté à la vente du cabinet Saint, en 1846, la somme de 600 fr., par M. Marcille.
11. La Récureuse. (Appartenait au cabinet Sylvestre, et a été vendu en 1811. — Il appartient aujourd'hui à M. Marcille.)
12. Une Ouvrière en tapisserie.
13. Jeune Écolier qui dessine.
14. Femme occupée à cacheter une lettre.
15. Le Toton. — C'est le portrait du fils de M. Godefroid, joaillier. (A été vendu 605 fr. chez M. de Cypierre en 1845.)
16. Jeune Dessinateur taillant son crayon.
17. L'inclination suivant l'âge. — Portrait de la petite fille d'un M. Mathon, s'amusant avec sa poupée.

1739.

18. Une Dame prenant du thé.
19. Jeune Homme faisant des bulles de savon. (Appartenant en ce moment à M. Roëhn père.)
20. La Gouvernante. (Du cabinet de M. Despueche.)
21. La Pourvoyeuse.
22. Les Tours de cartes.
23. La Ratisseuse de navets.

1740.

24. Un Singe peignant.
25. Le Singe de la philosophie.
26. La Mère laborieuse. (Acheté pour le roi.)—Se trouve dans la grande galerie du Louvre, partie de l'École française.
27. Le Bénédicité. (Acheté pour le roi, et se trouvant au Louvre, même galerie.)
28. La petite Maîtresse d'école. (Vendu en 1845, chez M. de Cypierre, a somme de 486 fr.)

1741.

29. Le Négligé ou la toilette du matin. (Cabinet du comte de Tessin.)
30. Portrait du fils de M. Lenoir, lieutenant de police, s'amusant à faire un château de cartes.

1743.

31. Portrait de M. Lenoir tenant une brochure ; gravé sous le titre de l'*Instant de la méditation*.

32. Enfants s'amusant au jeu de l'oie.
33. Enfants faisant des tours de cartes.

1746.

34. Répétition du Bénédicité, avec une addition, pour faire pendant à un Téniers dans le cabinet de M. de Lalive.
35. Amusements de la vie privée. (Cabinet du roi de Suède.)
36. Portrait de M. ***, ayant les mains dans son manchon.
37. Portrait de M. Levret, de l'Académie de chirurgie.

1747.

38. La Garde attentive, ou les aliments de la convalescence.—Pendant d'un autre tableau qui était dans le cabinet du prince de Leichenstein et que Chardin n'a point exposés, ainsi que deux autres envoyés à la cour de Suède.

1748.

39. L'Élève studieux.—Faisant suite aux deux tableaux envoyés en Suède.

1751.

40. Une Dame variant ses amusements. — Connu sous le nom de l'Éducation d'un serin. (Cabinet de M. de Vandières.)

1753.

41. Un Dessinateur reproduisant le Mercure de Pigalle. (Cabinet de la reine de Suède.)
42. Une jeune Fille récitant son évangile. (Cabinet de la reine de Suède.) Ces deux tableaux ont été répétés avec quelques changements pour M. de Lalive.
43. Philosophe occupé à lire. (Cabinet de M. Boscry, architecte.)
44. Un Aveugle. — Très-petit tableau.
45. Un Chien, un Singe et un Chat, peints d'après nature. (Ces deux tableaux appartenaient à M. de Bombarde.)
46. Une Perdrix et des fruits. (Du cabinet de M. de Saint-Germain.)
47. Deux tableaux représentant des fruits. (Cabinet de M. de Chassé.)
48. Gibier. (A M. Aved, peintre de portraits.)

1755.

49. Enfants jouant avec une chèvre. — Imitation d'un bas-relief en bronze.
50. Des Animaux.

1757.

51. Des Fruits et des animaux.
52. Préparatifs de quelques mets sur une table de cuisine.
53. Une partie de dessert, sur une table d'office. (Ces deux tableaux étaient dans le cabinet de M. de Lalive de Jully.)
54. Une femme qui écure. (Du cabinet du comte de Vence; ayant appartenu depuis à M. Sylvestre et vendu, en 1811, avec le Retour du marché, 121 fr.)

Nota. — Sous l'école gréco-romaine de David, Watteau et Chardin n'avaient aucune valeur commerciale.

55. Portrait en médaillon de M. Lorin, professeur de chirurgie.
56. Une pièce de gibier, et une poire à poudre. (Du cabinet de M. de Damery.)

1759.

57. Un retour de chasse. (Cabinet du comte du Luc.)
58. Deux tableaux, représentant des pièces de gibier, avec fourniment et gibecière. (A M. Trouard, architecte.)

59. Deux tableaux de fruits. (A M. l'abbé Trublet.)
60. Deux tableaux de fruits. (A M. Sylvestre.)
61. Un jeune Dessinateur.
62. Une Fille travaillant en tapisserie.—Faits pour M. Cars, graveur du roi.— (Le jeune Dessinateur appartient aujourd'hui à M. Sauret.)

1761.

63. Le Bénédicité. — Répétition du tableau du Louvre, avec des changements pour M. Fortier, notaire.
64. Plusieurs tableaux d'animaux. (A M. Aved, peintre.)
65. Des Vanneaux. (A M. Sylvestre.)
66. Deux tableaux de forme ovale. (A M. Roëttiers, orféyre du roi.)
67. Deux autres du même genre.

1763.

68. Des Fruits.
69. Le Bouquet. (Cabinet de M. de Saint-Florentin. Le Bouquet appartient aujourd'hui à M. Marcille.)
70. Des Fruits. (A M. l'abbé Pommyer, conseiller au Parlement.)
71. Débris d'un déjeuner.
72. Des Fruits. (A M. Sylvestre.)
73. Un petit tableau. (A M. Lemoine, sculpteur.)
74. Plusieurs autres tableaux.

1765.

75. Les Attributs des sciences et des arts. — Trois tableaux.
76. Trois autres, dont un ovale, représentant des rafraîchissements, fruits et animaux. — Ces six tableaux ont été peints pour le château de Choisy. Diderot en a fait le plus grand éloge dans le Salon de 1765.
77. Plusieurs tableaux, dont un représente une Corbeille de raisin.

1767.

78. Deux tableaux cintrés, divers instruments de musique. (Au roi, pour le château de Bellevue.)

1769.

79. Les Attributs des arts et les récompenses qui leur sont accordées. — Répétition, avec changements, du tableau à l'impératrice de Russie, et placé à l'Ermitage. — (Appartenant à l'abbé Pommyer).
80. Femme revenant du marché.—Autre répétition, avec changements, pour M. Sylvestre. (Vendu en 1811, avec la Récureuse, 121 fr.
81. Une hure de sanglier. (Au Chancelier de France.)
82. Deux tableaux de bas-reliefs. — Cabinet Randon de Boisset, décrits dans le catalogue de sa vente.
83. Deux tableaux de fruits.
84. Deux tableaux de gibier.

1771.

85. Imitation d'un bas-relief.
86. Trois têtes d'étude au pastel.

1773.

87. Femme tirant de l'eau à une fontaine. (A M. Sylvestre, vendu, en 1811, la somme de 100 fr., et acheté depuis 500 fr. par M. Marcille.) — C'est une répétition du même sujet, peint pour la reine de Suède.
88. Tête d'étude au pastel.

1775.

89. Trois têtes d'étude au pastel.

1777.

90. Imitation de bas-relief.
91. Trois têtes d'étude au pastel.

1779, année de la mort de Chardin.

92. Plusieurs têtes d'étude au pastel.

SANS DATES PRÉCISES.

93. Le tableau représentant une Raie, un Chat et des Poissons. (Se trouve au Musée royal.)
94. Portrait de Chardin, en bonnet de nuit. — Pastel. (Au Musée royal, galerie des dessins.)
95. Le Portrait de sa femme. — Pastel. (Ces deux portraits ont été vendus, en 1811, chez M. Sylvestre, 24 fr.)
96. Petit Garçon se servant de la patte du chat pour retirer des marrons du feu. — Devant de cheminée. (A M. Malinet.)
97. Nature morte. (Ce beau tableau appartenait à M. Crosnier; il a été acheté, en 1845, par M. le comte Clément de Ris.)
98. Une Table de cuisine, avec légumes et ustensiles de ménage; dans le fond, une pièce de bœuf, accrochée à la muraille. (Ce tableau, signé et daté de 1740, m'appartenait, et je l'ai cédé à M. Clément de Ris.)
99. Deux petits tableaux faisant pendant, Ustensiles de ménage, fruits, etc. (Achetés à la vente de M. Saint, en 1846, par M. Clément de Ris, pour la somme de 80 fr.)
100. Esquisse du Bénédicité, avec de notables changements. (Appartenant à M. Marcille.)
101. Un Dessinateur, vu de dos. — Petit tableau sur bois. (Acheté par M. Marcille, à la vente du cabinet de M. Saint, pour la somme de 800 fr.)
102. Nature morte, tableau oblong représentant des Perdrix attachées à un mur, deux Coqs sur une table et des Ustensiles de cuisine. (Il appartient à la direction de l'*Alliance des Arts*.)

La liste de ces tableaux est, pour la plus grande partie, extraite, année par année, des catalogues d'exposition du Louvre, depuis 1737 jusqu'à 1779. — Plusieurs ouvrages se trouvant souvent indiqués sous le même numéro, on peut en porter le nombre à 120 ou 130.—Chardin a fait aussi beaucoup de tableaux qui n'ont pas été exposés (1), et des dessins, mais peu nombreux, dont quelques-uns sont en la possession de M. Mayor, Anglais, l'un des premiers collecteurs de l'Europe, et de M. Clément de Ris.

OEUVRE GRAVÉ DE CHARDIN.

1. Portrait de Chardin, les lunettes sur le nez, peint par lui-même en 1771, et gravé par Gaspard Chevillet. (En hauteur.)

CARS (Laurent).

2. Le Serin. (En hauteur.)

COCHIN père (Charles-Nicolas).

3. La Blanchisseuse. (En largeur.)
4. La Fontaine. (En largeur.)
5. La Récureuse. (En hauteur.)
6. Le Garçon cabaretier. (En hauteur.)
7. Jeune Fille avec des joujoux. (En hauteur.)

(1) De premier souvenir, nous ajouterons au catalogue déjà si complet, donné par M. Hédouin, deux charmants petits tableaux de nature morte, signés et datés, appartenant à M. Barroilhet, et un beau portrait d'homme, de grandeur naturelle, au Musée de Niort. (*Note du Réd.*)

8. Jeune Fille tenant des cerises. (En hauteur.)
9. Deux petits Enfants jouant ensemble.

CHARPENTIER.

10. La Mère trop rigide.
11. La Souricière.
12. La Ménagère.
13. L'Enfant gâté.
14. La bonne Mère.

Plusieurs de ces gravures nous paraissent avoir été faites d'après d'assez mauvaises imitations du genre de Chardin.

DAGOTI (Jean-Fabien-Gauthier).

15. Le Dessinateur.—Manière de lavis. (En hauteur.)

DUPIN.

16. La Ménagère.
17. Le Pardon. (Même pièce que celle gravée par Charpentier, sous le titre de *la mère rigide*.)

FABER le jeune (Jean).

18. Le Dessinateur. (Gravé à la manière noire.)

FESSARD (Etienne).

19. Dame décachetant une lettre. (En largeur.)
20. L'Instant de la méditation.
21. La Caqueteuse.

FILLOEUL (P.).

22. Les Osselets. (En hauteur.)
23. Les Bulles de savon. (En hauteur.)
24. Le Faiseur de châteaux de cartes. (En largeur.)
25. Dame prenant du thé. (En largeur.)

FLIPART fils (Jean-Jacques).

26. Le Garçon qui dessine. (En hauteur.)
27. La Tricoteuse. (En hauteur.)
28. L'Ouvrière en tapisserie.

HOUSTON (Richard).

29. L'Instant de la méditation. (Manière noire.) — Même pièce que celle de Fessard, avec changement au fond.

LEBAS (Jacques-Philippe).

30. Le Négligé ou la toilette du matin. (En hauteur.)
31. L'Étude du dessin. (En largeur.)
32. La bonne Éducation. (En largeur.)
33. L'Econome. (En hauteur.)

LEGRAND (Auguste).

34. Portrait d'André Levret, chirurgien. (In-8°.)

LEMODNO.

35. La Gouvernante.

LÉPICIÉ (Bernard).

36. Le Bénédicité. (En hauteur.)
37. La Mère laborieuse. (De même.)
38. La Gouvernante. (De même.)
39. La Ratisseuse. (De même.)
40. La Souricière.
41. La Pourvoyeuse. (En hauteur.)

42. Le Château de cartes. (En largeur.)—Autre composition que celle gravée par Fillœul.
43. Le Souffleur. (En hauteur.)
44. Le Toton. (En largeur.)
45. La Maîtresse d'école. (En largeur.)

Mme LÉPICIÉ.

46. Le Bénédicité. (En hauteur.)
47. La Mère laborieuse. (De même.)

MAGINOL (E. Cécile).

48. Les Principes des arts.—Jeune Garçon qui dessine.
49. L'Amusement.

MARCENAY (de Ghuy, Antoine).

50. Le Château de cartes. (Sujet de demi-figure ; très-petite estampe en largeur.)

MIGER (Simon-Charles).

51. Portrait d'Antoine Louis, de l'Académie de chirurgie. (In-4°.)

SIMON (J.).

52. Le Négligé. (En hauteur.)
53. La Mère laborieuse. (En hauteur.)
54. La Gouvernante. (En hauteur.)

SURUGUE père (Louis).

55. L'Économe. (En largeur.)
56. L'Instant de la méditation. (En largeur.)

SURUGUE fils (Pierre-Louis).

57. Le Singe peintre. (En hauteur.)
58. Le Singe antiquaire. (De même.)
59. L'Aveugle. (De même)

SURUGUE père ou fils.

60. Le Jeu de l'oie. (En largeur.)
61. Les Tours de cartes.
62. Les Amusements de la vie privée. (En hauteur.)
63. L'Inclination de l'âge. (En hauteur.)

PIÈCES ANONYMES.

64. Le Faiseur de châteaux de cartes.
65. La Ménagère.

ADDITION.

66. Portrait de Chardin (J.-B.-Siméon), dessiné par Cochin fils, gravé, en 1755, par Laurent Cars. — Médaillon in-4°. (Le dessin de ce portrait, au crayon rouge, appartient à M. Clément de Ris.)
67. Portrait de Mme Chardin (Françoise-Marie Pouget). — Aussi dessiné par Cochin, même année et même graveur.

P. Hédouin.

Prix des Médailles grecques

PROVENANT DU CABINET DE M. LE COMTE DE J...

Cette vente remarquable vient de constater d'une manière irrécusable, éclatante, la diminution du prix des médailles grecques, que la vente Révil avait paru remettre en honneur. Il est avéré aujourd'hui que les prix élevés qu'ont atteints les pièces grecques de la collection de M. Révil ne peuvent pas être cotés comme des prix réels, puisque les mêmes pièces, aussi belles et quelquefois plus belles, se sont

vendues au tiers ou à moitié de ces prix, dus surtout à l'influence active du premier marchand de médailles. Quant aux prix de Mionnet, on ne saurait s'y fier davantage : ils sont la plupart modifiés par des trouvailles récentes ou par le goût des amateurs. Ceux-ci abandonnent successivement la numismatique grecque, et c'est avec un profond regret que nous signalons cet abandon, qui ressemble à un sauve-qui-peut. La numismatique grecque, si importante au double point de vue de l'histoire et de l'art, n'aura bientôt plus d'asile que dans les musées et chez M. Rollin. M. Rollin lui-même semble renoncer à soutenir les prix-courants des plus rares médailles, et il s'afflige comme nous de l'indifférence croissante des numismatistes pour cette riche partie de la numismatique à laquelle Mionnet a consacré son grand ouvrage qu'on ne réimprimera jamais (1). Toutes les préférences sont acquises désormais à la numismatique romaine et à celle du moyen âge. Nous croyons devoir ici mettre en regard, pour la plupart des pièces, les prix de Mionnet avec ceux de la vente.

Nos du Catalogue.	Prix de Mionnet, chaque pièce.	Prix de la vente.	Nos du Catalogue.	Prix de Mionnet, chaque pièce.	Prix de la vente.
1.....	3 »	3—25	22.....	4 » }	2—50
2.....	3 »	1—75	23.....	2 » }	
3.....	3 »	3 »	24.....	4 »	3—25
4.....	6 » }	4 »	25.....	12 »	9—25
4 *bis*..	6 » }		26.....	50 »	6 »
5.....	6 » }	7—50	27.....	3 »	2—50
5 *bis*..	6 » }		28.....	100 »	29 »
6.....	12 »	3—25	29.....	24 »	7—50
7.....	3 »	3 »	30.....	6 » }	2—75
8 4 pièces.	8 »	13 »	31.....	18 » }	
8 *bis*..	12 »	7 »	32.....	12 »	8—25
9 manque.	» »	» »	33.....	6 »	3—25
9 *bis*..	7 »	6 »	34.....	48 »	17 »
10.....	9 »	6—25	35.....	12 »	14 »
11.....	6 »	4 »	35 *bis*..	12 »	11 »
12.....	6 »	4—50	36.....	12 »	10 »
13.....	18 »	7 »	36 *bis*..	» »	2—75
14.....	20 »	5 »	37.....	9 »	13—50
15.....	30 »	10—50	38.....	9 »	9 »
16.....	16 »	5—25	38 *bis*..	6 »	8—50
17.....	6 »	9 »	39.....	6 »	16—50
18.....	9 »	4—75	40.....	6 »	4—75
19.....	6 »	4—25	41.....	3 » }	4 »
20.....	5 »	3 »	42.....	2 » }	
21.....	4 »	4—75	43.....	100 »	40 »

(1) Cet ouvrage, qui forme 16 vol. in-8, y compris le *supplément*, est épuisé ; le second volume coûte seul plus de 200 fr. On en trouve à l'*Alliance des Arts* un magnifique exemplaire en PAPIER VÉLIN, très-bien relié, avec l'Atlas et le Poids des médailles, l'exemplaire même de Mionnet, prix : 800 fr.

Nos du Catalogue.	Prix de Mionnet, chaque pièce.	Prix de la vente.
44	40 »	24 »
45	60 »	35 »
46	80 »	55 »
47	48 »	19 »
48	100 »	40 »
49	48 »	16 »
50	24 »	13 »
51	48 »	29—50
52	24 »	12 »
53	» »	5 »
53 *bis*	» »	
54	100 »	40—50
55	50 »	46 »
56	6 »	8—50
57	6 »	3—75
57 *bis*	» »	2—25
58 2 pièces.	15 »	27—50
59	2 »	2—75
60	2 »	
61	24 »	16 »
62	100 »	2 »
63	12 »	15 »
63 1 double.	12 »	20—50
64	24 »	20—50
64 *bis*	» »	5 »
65	3 »	
66	6 »	2—25
67	48 »	12—50
67 *bis*	12 »	18—50
68	18 »	28—50
69	18 »	7—75
70	3 »	4—50
71	3 »	
72	30 »	18—50
73	6 »	9—75
73 *bis*	6 »	2—25
74	120 »	65 »
75	120 »	85 »
76	9 »	5—25
76 *bis*	9 »	9 »
77	12 »	14—50
77 *bis*	10 »	13—50
78	20 »	4—75
79	150 »	66 »
80	40 »	9 »
80 *bis*	» »	6—75
81	» »	
81 *bis*	6 »	5—75
82	12 »	
83	12 »	6—50

Nos du Catalogue.	Prix de Mionnet, chaque pièce.	Prix de la vente.
84	9 »	4—75
85	15 »	5—50
86	24 »	10—50
87	6 »	5 »
88	18 »	15—50
89	24 »	10—50
90	12 »	4—50
91	50 »	8—50
92	9 »	4 »
93	9 »	5—50
94	9 »	3—25
94 *bis*	9 »	3—50
95	9 »	3—50
96	9 »	
97	9 »	4 »
98	3 »	9—50
99	9 »	
100	6 »	5—50
100 *bis*	» »	
101	6 »	4 »
102	4 »	11 »
104 1 pièce.	3 »	
103	»	5—50
104 1 pièce.	» »	
105	12 »	8—50
106	» »	
107	40 »	15—50
108	24 »	11 »
109	18 »	10 »
110	18 »	
110 *bis*	» »	10—50
111	» »	
111 *bis*	4 »	3—25
112	» »	3 »
112 *bis*	72 »	40 »
113	» »	4—75
113 *bis*	» »	
114	4 »	3 »
115	10 »	7—50
116	3 »	4 »
116 *bis*	» »	4 »
117	» »	
117 *bis*	12 »	6 »
118	24 »	18 »
119	30 »	37 »
120	30 »	14—50
121	24 »	10 »
122	100 »	50 »
123	50 »	40 »
123 *bis*	» »	2 »

Nos du Catalogue.	Prix de Mionnet, chaque pièce.	Prix de la vente.
124.....	120 »	62 »
125.....	100 »	81 »
126.....	150 »	165 »
127.....	50 »	36 »
128.....	100 »	56 »
129.....	24 »	25 »
129 *bis*..	» »	2—75
130.....	24 »	20 »
131.....	10 »	10—50
132.....	24 »	25 »
132 *bis*..	» »	3—75
133.....	48 »	12—50
134.....	» »	7—25
135.....	200 »	13 »
136.....	50 »	9—50
137.....	50 »	11—50
138.....	12 »	9 »
139....	» »	9—75
139 *bis*..	» »	
140.....	3 »	7—50
141.....	80 »	27—50
142.....	80 »	30 »
143.....	80 »	21 »
144.....	80 »	21 »

Travaux de l'Alliance des Arts.

Catalogue de Tableaux anciens et modernes; collection de feu M. Ardisson Vente en décembre.

Catalogue de Tableaux des artistes contemporains, Decamps, Diaz, Rousseau, Dupré, Marilhat, Cabat, Bonington, etc.; collection de M. de T. Vente en février.

Catalogue de Tableaux anciens, provenant du cabinet du docteur Ermerins, de Middelbourg, 2e partie.

Catalogue de Tableaux de toutes les écoles; collection de M. P.

Catalogue de Dessins des premiers maîtres allemands et italiens; collection de M. Emile W., peintre. Vente en janvier.

Catalogue de Dessins anciens de diverses écoles, provenant des portefeuilles de feu M. F..., marchand d'estampes.

Catalogue d'Estampes d'ornements anciens, par les maîtres allemands, hollandais, italiens et français, provenant de la collection de feu M. Reynard, artiste; 3e et dernière partie. Vente en février.

Catalogue de Statues, Bustes, Bas-Reliefs, etc., en marbre, provenant de l'atelier de feu M. O.....

Catalogue de Monnaies royales et baronnales, françaises et étrangères, provenant du cabinet de M. ... Vente en janvier.

Catalogue d'un choix de Monnaies antiques et de monnaies étrangères, provenant de la vente du cabinet de M. Boucher de Crèvecœur.

Catalogue de Médailles romaines et byzantines, rapportées d'Afrique par M. d'Égremont, 2e partie, rédigée par M. Adrien de Longpérier, premier employé au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque du Roi.

Catalogue d'une riche Collection d'armes anciennes; précieuse suite des armes à feu depuis l'invention de la poudre à canon : armes offensives et défensives, cuirasses, casques, armures, etc., de tous les styles et de toutes les époques; pierriers, arbalètes, fauconneaux, masses, traits, lances, hallebardes, épées, etc., etc.

Catalogue de bronzes et camées antiques, etc.

Catalogue d'Objets de haute curiosité, meubles de luxe, et tapisseries.

Catalogue de Livres anciens, la plupart relatifs à l'histoire de France. Vente en février.

Catalogue d'autographes; collection de feu M. Collier de Beaubois. Vente en février.

Imprimerie de Hennuyer et Ce, rue Lemercier, 24, Batignolles.

BULLETIN DES ARTS.

10 JANVIER 1847.

PÉTITION

POUR L'ACHÈVEMENT DU LOUVRE.

Voici cette pétition, dont l'initiative nous appartient sans doute, mais dont l'idée première est commune à un grand nombre de personnes éclairées et dévouées à la cause de l'Art.

MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

Les gouvernements qui se sont succédé depuis Louis XIV, ont eu à cœur l'achèvement du Louvre : les plans furent souvent modifiés, mais le but resta toujours le même; il s'agissait, comme il s'agit encore aujourd'hui, de coordonner, de compléter, de terminer le plus beau monument du monde.

Comme citoyens, comme artistes, comme amis des arts, nous vous prions, Messieurs les Députés, de prêter à l'accomplissement de cette œuvre l'autorité de la représentation nationale.

La capitale a presque changé de face dans l'espace des seize dernières années : des travaux d'embellissement en tous genres ont été conçus avec une ingénieuse prévoyance, exécutés avec une admirable promptitude; l'administration municipale s'est associée partout à l'administration civile pour opérer ces utiles métamorphoses : on a construit de nouveaux édifices, on a restauré les anciens; le Palais de Justice, la Sainte-Chapelle, la Madeleine, Notre-Dame, le Luxembourg, les Tuileries même ont participé à la munificence des grands pouvoirs de l'Etat : le Louvre seul semble avoir été oublié.

Le Louvre, dont la noble destination est désormais

affectée exclusivement à nos musées, doit être réuni au palais des Tuileries par une galerie parallèle à celle du bord de l'eau : la construction de cette galerie permettra de recevoir dignement les expositions annuelles de peinture qui nous cachent les tableaux des vieux maîtres pendant cinq mois, et peut-être les expositions quinquennales de l'industrie, qui ne s'établissent qu'à grands frais dans un local provisoire ; nos collections publiques, qui se trouvent maintenant à l'étroit et qui tendent à s'accroître sans cesse, pourront alors se déployer sous les yeux des étrangers qu'elles attirent et retiennent à Paris; quelques rues tortueuses et infréquentées, quelques maisons noires et insalubres disparaîtront sous le marteau, pour favoriser le prolongement de la rue de Rivoli, et la place du Carrousel cessera d'être un cloaque hérissé de masures et de baraques hideuses qui présentent un si déplorable contraste avec l'architecture de Philibert Delorme et la sculpture de Jean Goujon.

C'est au nom des arts, cette gloire incontestée de notre patrie, que nous adjurons les Chambres de s'occuper sans retard d'un projet qui intéresse non-seulement Paris, mais encore la France entière.

Agréez, etc.

(*Suivent les signatures.*)

Cette pétition provoquera sans doute une discussion importante à la Chambre, d'autant plus que déjà, dans les sessions précédentes, plusieurs députés ont fait des réclamations analogues au sujet du Louvre et de la place du Carrousel : on saura enfin si la Liste civile est seule responsable des travaux qu'on ne fait pas, ou si le budget ministériel doit fournir seul à ces dépenses, moins considérables et plus glorieuses que celles des fortifications de Paris. Nous croyons nous rappeler que la Chambre de 1830, en fixant le chiffre de la nouvelle Liste civile, a entendu confier au roi l'honneur de finir le Louvre. Il est vrai que le Musée de Versailles n'était pas encore en question.

Déclarons-le tout haut d'avance : la Liste civile ne nous paraît point assez riche pour prendre à sa charge l'achèvement du Louvre;

car on ne demande point ici que les constructions commencent sur un point et se continuent lentement, sauf à n'être plus interrompues : une vingtaine de maçons, employés à remuer des pierres de taille, ne nous annonceraient guère le terme prochain de l'œuvre immense qui doit absorber une vingtaine de millions. Nous voulons qu'on achève le Louvre, c'est-à-dire que nous voulons le voir achevé. Le roi, qui a peut-être moins que nous le temps d'attendre, a certainement le même désir : ne serait-ce pas une grande chose, la plus grande de toutes, que de faire en deux ans ce que l'Empire et la Restauration n'ont pas fait en trente ? Il ne faut pour cela que le bon plaisir du budget.

Une partie des maisons qui couvrent les terrains nécessaires est achetée depuis longtemps : cet abominable hôtel de Nantes, autour duquel circulent tous les omnibus de Paris, reste pourtant debout, ainsi que ces vieux murs tapissés d'affiches peintes, qui servent de perspective aux Tuileries ; il n'y a entre ce château royal et le Louvre que des ruines, des hangars, des baraques, des masures, qui payent loyer, il est vrai. Pourquoi ne pas démolir ? Pourquoi ne pas déblayer ? Pourquoi surtout ne pas paver? N'est-ce pas un scandale public que ces échoppes de regrattiers, que ces bouges mal famés, que ces montres d'animaux, dans l'enceinte même du Louvre ? Qui de nous voudrait avoir devant ses fenêtres les spectacles dont la place du Carrousel est le théâtre jour et nuit ? Ah ! par respect pour la royauté, hâtons-nous de supprimer l'hôtel de Nantes, les affiches, les boutiques, les loyers et le reste ! hâtons-nous de finir le Louvre !

On n'y mettra pas la Bibliothèque du Roi, c'est arrêté, Dieu merci ! la Bibliothèque ne déménage pas, et le roi a daigné être de notre avis là-dessus ; on n'y mettra pas l'Opéra, grand Dieu ! c'eût été là une provocation criminelle à l'Incendie ; mais on y exposera la peinture des artistes vivants, sans l'étaler en guise de paravent devant les chefs-d'œuvre des écoles anciennes : celles-ci seront alors visibles en tout temps, tandis que, dans l'état actuel des choses, le Musée est inaccessible quatre mois de l'année, à cause des expositions de peinture, qui ne valent pas toujours ce qu'elles nous font perdre ; les anciens tableaux y gagneront encore d'être préservés de la poussière et de la chaleur humide qu'une foule apporte avec elle ; ils y gagneront surtout d'être moins souvent restaurés, vernis et détériorés, n'en déplaise à M. Granet.

Quant aux expositions de l'industrie, si elles se trouvent trop mal à l'aise dans la galerie nouvelle, elles auront toute la place du Carrousel pour y semer leurs machines ; les architectes, d'ailleurs, tomberont peut-être d'accord sur l'utilité architecturale d'une autre galerie ou même d'un édifice complet entre les deux galeries paral-

lèles, afin de déguiser à l'œil le défaut de correspondance qui existe dans l'axe des Tuileries et celui du vieux Louvre. Soit ! nous tenons plus à l'achèvement du Louvre qu'aux proportions de la place du Carrousel. Il faut aussi qu'on ne nous accuse pas de vouloir rétablir les logements que les artistes eurent le privilége d'occuper au Louvre avant la Révolution : les artistes de notre temps ne s'accommoderaient guère de ces logements gratuits, qui coûtent bien cher, en raison des servitudes qu'ils imposent; ainsi, à moins d'être un vieil et solennel académicien, qui consentirait à rentrer tous les soirs à l'heure du couvre-feu et à rester emprisonné jusqu'à l'heure de l'ouverture des portes? certes on refuserait d'habiter le *château* du Louvre à ce prix-là.

Mais le Louvre achevé ne serait pas trop vaste pour toutes les collections diverses qu'il rassemble, pour celles qu'on y formerait encore : donner de l'air et de l'espace à une collection, c'est en doubler la valeur; nous possédons des richesses incalculables en objets d'art, mais on n'en connaît pas la moitié, parce que la place manque. Il n'est plus permis de reléguer un musée dans les combles d'un palais, ou de le loger, comme un portier, dans quelque coin obscur d'un rez-de-chaussée.

La Liste civile semble avoir pressenti le prochain achèvement du Louvre, car elle crée de nouvelles collections qui exigeront un nouveau local. Tandis que les antiquités d'Ecbatane, de Ninive et de Persepolis vont ajouter plusieurs salles au Musée des antiques, le directeur général des Musées royaux, M. de Cailleux, dont nous ne saurions trop louer les intentions éclairées et le zèle intelligent, a fait, dit-on, approuver par le roi le plan d'un Musée français. Sans enlever un seul des tableaux de notre école nationale qui composent la galerie actuelle du Musée, on rassemble de toutes parts, on achète à tout prix des œuvres originales de la peinture française depuis son origine, de manière à présenter la suite chronologique des peintres et à montrer les progrès et les transitions de l'art en France. C'est là une idée ingénieuse à laquelle nous applaudissons d'autant plus que nous l'avions provoquée en diverses circonstances. Sans doute tous nos peintres n'ont pas fait des chefs-d'œuvre, il s'en faut de beaucoup; mais ils ont chacun leur importance relative dans l'histoire de la peinture française, qui peut opposer Lesueur au Corrège, Poussin à Raphaël, Watteau à Paul Véronèse, Rigaud à Van Dyck et Claude Lorrain à Ruysdaël. Il est donc bon d'être Français, même en peinture.

On parle, quoique encore bien bas, d'une fondation qui prouverait que les nobles et généreuses idées trouvent de la sympathie en dehors du gouvernement. On a proposé, nous assure-t-on, au comte de Chambord, d'utiliser et d'illustrer le château dont il a pris le nom, en y établissant une colonie d'artistes et de littérateurs. Ce serait une espèce de phalanstère au point de vue de l'art. Peintres, statuaires, ornemanistes, ceux qu'on jugerait dignes de cette distinction, bien entendu, seraient logés à Chambord gratuitement et iraient passer le temps de la villégiature dans cette magnifique résidence qui reprendrait alors sa splendeur royale. On profiterait du séjour des artistes pour faire commencer de grands travaux de décoration intérieure; on peindrait les appartements de cérémonie, les galeries, les chapelles, etc.; on les ornerait de statues, de bas-reliefs et de boiseries: on referait de la sorte le Chambord de François Ier. Quant aux poëtes et aux écrivains, qui ne peignent pas et qui ne taillent ni le marbre ni le bois, ils ne sauraient reconnaître cette glorieuse hospitalité qu'en l'immortalisant dans leurs ouvrages. Lorsque Mécène avait pour hôtes Horace et Virgile, il était à Tibur et non en Thrace.

M. Naudet est toujours maître d'études à la Bibliothèque du Roi, mais la Bibliothèque n'en sera pas moins conservée et pour longtemps établie à la place qu'elle occupe dans le palais du cardinal Mazarin. En attendant qu'une ordonnance du ministre supprime le prêt des livres au dehors, expulse les lecteurs oisifs et inutiles, protége les recherches savantes, décrète le catalogue à imprimer (le ministre qui signera cette ordonnance est-il déjà né?), nous avons appris avec joie que M. Visconti se résignait à consolider ce qu'il avait voulu détruire, et ne demandait plus qu'à commencer les travaux de restauration et d'agrandissement approuvés par le roi et le conseil des ministres. Un projet de loi sera présenté aux Chambres pour l'acquisition des immeubles, sur le terrain desquels on complétera le parallélogramme des bâtiments de la Bibliothèque; mais les constructions seront reprises auparavant, et l'on disposera d'abord le nouveau local du Cabinet des estampes, qui est maintenant, pour ainsi dire, dans les limbes. Nous prierons seulement les maçons et leurs manœuvres de faire le moins de poussière possible pour les livres et les estampes, mais en revanche le plus de bruit possible pour les tristes habitués de la Bibliothèque.

Le succès de la vente des tableaux modernes qui formaient le cabinet de M. Paul Périer, a décidé plusieurs amateurs à profiter de

la hausse qu'obtiennent les œuvres de Decamps, Dupré, Rousseau, Diaz, etc. Après la vente de M. Souty, que sa grande et belle fabrique de cadres dorés avait mis en rapport avec nos premiers artistes, M. Charles de Tournemine, artiste lui-même plein de goût et de passion, va livrer aux enchères sa belle collection. Plusieurs de ses tableaux ont été reproduits dans son excellent recueil des *Artistes contemporains*. Ces deux ventes vont encore hausser le prix des peintres en vogue, Decamps, Diaz, Dupré et autres de l'école moderne. La vente de M. de Tournemine aura lieu le 1er février, à la grande salle de la rue des Jeûneurs.

Tout le monde connaît, au moins de réputation, la belle collection de tableaux anciens que M. Robineau, de Bercy, a réunis dans une vaste et magnifique galerie qui ressemble à un véritable musée. Pour former cette collection, M. Robineau en avait acquis plusieurs autres parmi lesquelles il a fait un choix. Deux ou trois cents tableaux, qu'il n'a pu placer dans sa galerie, seront vendus les 25, 26 et 27 janvier, dans la grande salle de l'Hôtel des commissaires-priseurs. Ces tableaux, dont quelques-uns proviennent de galeries célèbres, et qui étaient tous enfouis depuis dix ans dans un magasin, méritent d'exciter la curiosité des amateurs et d'attirer la concurrence des marchands : ce sont là de ces ventes où il y a des trouvailles à faire.

Il est des gens incorrigibles : l'expérience même ne leur donne pas des yeux pour voir et des oreilles pour entendre. On a fait un si bel essai des séances du soir à la bibliothèque Sainte-Geneviève, qu'on devrait en être dégoûté pour le reste des bibliothèques publiques. Eh bien ! non ; les agents provocateurs des séances du soir, ennemis des livres et surtout des bibliothèques, assiégent le ministre pour qu'il ordonnance ces déplorables séances dans la bibliothèque de la Sorbonne ! La glorieuse chose, vraiment, que d'ouvrir tous les soirs un nouveau cabinet de lecture gratuit, au profit des lycéens qui ont des versions à faire, et des étudiants en droit qui n'ont pas d'argent à jouer au billard ! Cela permettrait de créer quelques bibliothécaires de plus ! Voilà le mot des séances du soir. Nous espérons que M. de Salvandy sait maintenant à quoi s'en tenir sur ce que valent ces séances-là.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

FRANCE.

PARIS.

Un anonyme, pour qui l'intention vaut le fait, a présenté au ministre de l'instruction publique un Mémoire sur les moyens d'exécuter promptement le catalogue général de la Bibliothèque du Roi; le ministre a renvoyé ce Mémoire à l'examen du Conservatoire de la Bibliothèque, qui ne veut pas entendre parler de catalogue. M. Naudet s'est vanté, comme on sait, de faire exécuter ce catalogue en deux ans! Répétons, à ce sujet, une vérité presque banale, que nous ne nous lasserons jamais de répéter : le moyen de faire ce catalogue, qui devient de jour en jour plus difficile et moins possible, c'est de choisir d'abord un homme capable de le faire, et ensuite de fermer la Bibliothèque du Roi, jusqu'à ce qu'il soit fait. Il ne faut qu'une ordonnance pour trancher ce double nœud gordien.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a pourvu aux deux places devenues vacantes en 1846 sur la liste de ses correspondants, l'une pour un étranger, l'autre pour un regnicole. En remplacement de M. Dubois-Aymé (de Grenoble), M. Fontanier, consul de France à Singapour, a réuni, au second tour de scrutin, 17 suffrages, et a été élu. Il y avait eu 13 voix pour M. Rouard, à Aix. Quant à la place de correspondant étranger, vacante par la mort de M. Ideler, dès le premier tour de scrutin, M. Panofka, à Berlin, a été élu comme ayant réuni 18 suffrages. M. Lobeck, à Kœnigsberg, en avait obtenu 13.

Il suffit de s'être intéressé aux découvertes de l'archéologie moderne, pour avoir apprécié la profonde et sagace érudition de M. Panofka, qui a interprété une foule de monuments antiques, entre autres des peintures de vases grecs. M. Lenormant, de l'Institut, est le seul savant qui ait surpassé M. Panofka dans l'explication de ces peintures historiques et mythologiques. Quant à M. Fontanier, c'est un homme instruit et spirituel, qui a mis à profit son séjour dans l'Orient pour écrire deux ou trois volumes intéressants.

— M. Werlauff, directeur de la Bibliothèque royale de Copenhague, a offert au ministre de l'Instruction publique une précieuse collection de cartes destinées à la section des Cartes et plans de la Bibliothèque du Roi. Cette collection, comprenant 152 numéros, sera encore augmentée, ainsi que l'annonce M. Werlauff, de 21 autres cartes, ce qui en portera le nombre à 173, dont beaucoup très-importantes et rares; elles forment un ensemble fort instructif pour l'histoire du Nord. En retour de cette collection si gracieusement offerte, le ministre de l'instruction publique a mis à la disposition de M. Werlauff, pour la Bibliothèque royale de Copenhague, un exemplaire du grand ouvrage sur l'Égypte.

— Le ministre de l'instruction publique avait chargé notre savant philologue, M. Francisque Michel, si connu par ses publications de littérature et d'histoire du moyen âge, de lui faire un rapport sur un manuscrit provençal conservé à Pampelune et relatif à l'histoire de la domination française en Navarre. Non-seulement M. Michel a fait ce rapport, mais encore il a rapporté une copie complète et collationnée de ce manuscrit, qui est du commencement du qua-

torzième siècle, et qui renferme un poëme d'un troubadour Toulousain nommé Guillaume Anelier, témoin oculaire de la plupart des événements qu'il rapporte. En envoyant son rapport au ministre, M. Michel lui a proposé de publier la chronique rimée de messire Guillem (il était chevalier) dans la collection des documents inédits.

— Par ordonnance royale en date du 31 décembre 1846, l'École des Chartes vient de recevoir une nouvelle organisation. Nous allons en offrir à nos lecteurs une analyse succincte.

L'École est transportée de la Bibliothèque royale aux Archives du royaume. Elle y possède un local séparé : salle des cours à épreuves publiques ; salle des répétitions ; salle des conférences pour les professeurs et le conseil. Elle est placée sous la surveillance et l'autorité du garde-général des archives, M. Letronne qui, par arrêté subséquent, a été nommé directeur de l'Ecole.

Le directeur est assisté d'un *conseil de perfectionnement* composé des membres de l'ancienne *commission supérieure*. Le conseil se réunit tous les mois au moins, sous la présidence d'un membre nommé par le ministre (M. Pardessus) ; il délibère sur toutes les matières qui intéressent le succès et l'amélioration des études.

L'enseignement est exercé par trois professeurs titulaires, MM. Champollion-Figeac, Guérard, Lacabane, et trois professeurs-adjoints ou répétiteurs, MM. Vallet de Viriville, Guessard et de Rosière. Entre ces deux catégories de maîtres se place un sous-directeur de l'école ou répétiteur général (M J. Quicherat).

L'École a un secrétaire qui remplit aussi les fonctions d'archiviste trésorier et de bibliothécaire (M. L. de Mas Latrie). Tous ces nouveaux fonctionnaires, sans exception, sont pris parmi les anciens élèves de l'École ou parmi les membres et lauréats de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et seront toujours choisi ainsi à l'avenir.

Les matières de l'enseignement sont, en général, la diplomatique, la paléographie, la philologie et le droit du moyen âge. Le programme détaillé des études sera réglé ultérieurement par le conseil.

Le cours des études est de trois années. Les cours sont publics et gratuits.

Pour être admis à suivre les cours avec le titre spécial d'*élève de l'École des Chartes*, il faut : être âgé de plus de 18 ans et de moins de 24 ; avoir obtenu le diplôme de bachelier ès lettres ; s'être fait inscrire au secrétariat six semaines avant l'ouverture de l'année scolaire qui commence au 2 novembre et finit au 24 août ; avoir subi avec succès un examen sur les connaissances élémentaires relatives à notre histoire nationale.

Les deux premiers sujets admis à ce premier concours jouissent chacun d'une bourse de 600 francs pendant tout le cours de leurs études.

Chaque année d'étude est suivie d'un examen.

A la suite du premier examen, une troisième bourse est donnée au concours.

Les trois années expirées, les candidats subissent un examen final qui embrasse toutes les matières de l'enseignement, et soutiennent, à la séance inaugurale de l'entrée, par-devant les professeurs et le conseil assemblés, un acte public sur un thème improvisé relatif à l'érudition historique. Ils obtiennent, après ces diverses épreuves, un diplôme d'archiviste paléographe.

Ce diplôme donne, en faveur des anciens élèves de l'École des Chartes, ouverture aux droits suivants :

Droit à toutes les fonctions de l'École ; elles ne sont accessibles qu'à eux, aux lauréats et aux membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Droit à toutes les places d'archivistes des départements.

Droit au tiers de toutes les places dans les bibliothèques du royaume;

Aux places d'auxiliaires pour les travaux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres;

Aux places d'employés aux Archives du royaume, d'après les règles prescrites par l'ordonnance du 6 janvier 1846, sur cette matière.

Enfin les anciens élèves de l'École des Chartes sont chargés de la publication des documents inédits relatifs à l'histoire nationale exécutés par le gouvernement.

Cette ordonnance a été approuvée généralement, le choix des professeurs n'a soulevé aucune critique ni aucune réclamation : le ministre a désigné les plus capables. Mais peut-être, malgré l'esprit supérieur et la science universelle de M. Letronne, qui est loin d'être déplacé à la tête de l'École des Chartes, aurait-on pu prendre un autre savant, parmi ceux qui ne touchent pas déjà le traitement de garde des Archives du royaume. Dans l'état de choses actuel et sous le régime de ce magnifique budget de quinze cents millions, les postes littéraires et scientifiques dépendant du gouvernement sont assez rares, pour qu'on n'en donne pas trois ou quatre à la même personne, fût-ce notre premier helléniste, fût-ce le Baluze et le Duchesne du dix-neuvième siècle.

— On remarque, parmi les tableaux anciens que possède l'*Alliance des Arts*, un panneau peint par Hemmeling, provenant sans doute d'un retable d'autel, qui était à l'hôpital de Bruges avec les autres peintures d'Hemmeling. Les tableaux d'Hemmeling sont d'une extrême rareté en Belgique, et surtout en France. Celui-ci a tous les caractères d'authenticité désirables. Il représente une damoiselle de la famille de Niewenhove, que sa patronne sainte Anne recommande à la sainte Vierge et à l'Enfant Jésus. On sait qu'Hemmeling a fait pour l'hôpital de Bruges les portraits de plusieurs membres de cette même famille de Niewenhove. La damoiselle qui figure dans ce panneau est agenouillée, les mains jointes, tournée vers la gauche; elle est vêtue d'une robe de velours garnie de fourrures, avec une ceinture verte; elle porte sur la tête une coiffure noire de forme conique, recouverte d'un voile. Dans le fond, on aperçoit la ville de Bruges en perspective. Rien n'égale la finesse des détails de cette peinture et l'éclat du coloris, surtout dans les étoffes et les tapisseries. Les figures ont cette expression douce et mélancolique qui fait le charme des écoles primitives du Nord.

Voici quelques autres particularités de ce tableau précieux : elles ne paraîtront pas indifférentes aux archéologues. Au-dessous du sujet, on a ménagé sur le panneau même un espace libre sur lequel se trouve l'inscription suivante, peinte en caractères contemporains. Le corps de l'inscription, formant trois lignes, est en lettres jaunes; la date, exprimée par un chronogramme assez bizarre, se détache en rouge.

En voici la transcription, que nous offrons comme une énigme assez curieuse à la sagacité de nos lecteurs.

Nous figurons d'abord ligne pour ligne l'inscription telle qu'elle est dans l'original :

De Nieuvenhove conjunx domicella Johannis et Michaelis
Obit de Blasere nata Johanne Anna sub m. c. quater
.x. octo, sed excipe iotam octobris quinta. Pace quiescat : amen.

Qu'il faut, croyons-nous, mesurer ainsi :

De Nieuvenhove conjunx, domicella, Johannis
Et Michaelis, obit de Blasere nata Johanne
Anna sub M. C. quater X. octo; sed excipe iotam ;
Octobris quinta; pace quiescat. Amen.

Et traduire en ces termes :

« Anne, fille de Jean de Blasere, damoiselle, femme de Jean et de Michel de Nieuvenhove (1), est décédée en 1479 (mil; quatre fois cent; huit fois dix, moins un iota, c'est-à-dire moins l'i, signe de l'unité); le 5 octobre. Qu'elle repose en paix. Amen. »

Nous devons cette première lecture à l'obligeance de M. Vallet de Viriville, ancien élève de l'École des Chartes et professeur suppléant à la nouvelle École des Chartes, lequel prélude à de grands travaux historiques par de savantes et curieuses dissertations. Nous la soumettons au jugement des personnes instruites qui, placées sur les lieux, seraient en mesure de confirmer ou de rectifier les divers renseignements que renferme cette inscription.

Le panneau peint est encadré d'une première bordure de bois doré, taillée en biseau. Sur le plat de cette bordure, à gauche, se trouve le blason d'Anne, savoir : d'azur à trois demi-pals alésés, d'or, soutenu en pointe d'une coquille de Saint-Jacques, de gueules. A droite, le même blason accolé aux armes du mari, qui sont d'argent, chevron de gueules accompagné de trois cors de chasse ou cornets de table, viroles d'or, posés 2 et 1.

— Voici une lettre de M. Amaury-Duval, adressée le 22 mars 1822 à M. Barbier, administrateur des Bibliothèques du Roi, lettre qui offre quelque intérêt au point de vue de la biographie et de la bibliographie :

« Monsieur, ou plutôt mon très-honorable ami, je me suis décidé à demander à S. E. le Ministre de la Maison du Roi, de m'aider à continuer mon entreprise des *Moralistes Français*. Il vous renverra, je n'en doute point, l'exemplaire des volumes déjà publiés que j'ai joints à ma demande, pour que vous lui fassiez un Rapport et sur l'utilité de l'entreprise et sur la manière dont elle est exécutée. Je ne pouvais désirer un juge plus éclairé, ni plus équitable.

« Je puis dire que vous avez coopéré à l'ouvrage, car c'est vous qui m'avez indiqué une source abondante et précieuse de notes et d'observations sur nos deux plus anciens moralistes. Vous verrez combien j'en ai profité.

« J'ignore ce que vous penserez de l'*exécution*. Tout ce que je puis vous assurer, c'est que je ne néglige rien pour que le texte soit aussi correct qu'il est possible, c'est que je n'épargne pas les notes pour expliquer les passages obscurs, etc., etc.

« Je terminerai, dans l'année, *Montaigne* et *Charron*. Il me serait pénible d'être obligé d'en rester là, faute de pouvoir subvenir aux frais du reste. En effet, je ne pourrais plus donner au public une *Table générale* que je fais d'après un plan tout nouveau. On y verrait rangées, d'après un ordre systématique, les opinions de tous les philosophes sur les questions les plus importantes de la morale, de la religion, même de la politique. Cette table serait d'un grand secours pour quiconque voudrait, dans la suite, traiter de pareils sujets.

« Vous me rendrez du moins une justice : c'est que je cherche à employer utilement les dernières années d'une vie dont l'injustice m'a rendu la fin bien pénible. On m'a ravi une place dans laquelle je ne croyais pas avoir démérité. Je ne m'en plaindrais pas, si l'on eût reconnu, avec moins de parcimonie, de

(1) Elle aurait épousé successivement les deux frères?

longs services. Mais je m'aperçois que je m'entretiens avec vous de choses tout à fait étrangères au véritable objet de ma lettre... Étrangères! je me trompe; car, en réclamant votre bienveillance pour l'ouvrage, il n'était pas hors de propos d'appeler votre intérêt sur l'auteur.

« Agréez, mon ancien ami, l'assurance de tous mes sentiments d'estime et de considération. AMAURY-DUVAL. »

— De tous les monuments qu'on élève à la mémoire d'un littérateur, le plus digne est, sans contredit, la publication de ses ouvrages posthumes. C'est un hommage de cette espèce que vient de recevoir Mme la comtesse Constance de Salm, qui s'est éteinte, l'année dernière, au milieu de ses illustres amis. Mme de Salm était une de ces femmes supérieures, qui ne séparent jamais l'esprit du cœur et qui n'aspirent dans leurs écrits qu'à rester femmes, c'est-à-dire à traduire les nuances les plus délicates des sentiments de l'âme. Ses *Pensées* se distinguent donc, par ce caractère particulier, de toutes celles des moralistes qui ont eu pour objet de juger le cœur humain, de le corriger et de l'instruire. Un ami de Mme de Salm, un homme de goût, un poëte, un écrivain éminent, M. de Pongerville, de l'Académie française, a mis en ordre ces pensées, les a revues avec un soin religieux, et les a fait précéder de quelques pages exquises qui ont le défaut d'être trop vite lues. M. de Pongerville, à qui nous devons une admirable traduction du poëme de Lucrèce, que le traducteur des *Géorgiques* n'eût pas si bien faite, est un de ces esprits vraiment littéraires qui défendent l'Académie française contre les envahissements de la politique, du barreau et de l'Université.

— Le plus beau livre qui soit sorti des presses françaises en 1846 est peut-être un in-8° de 183 pages, intitulé *Simples Fables*, par le marquis de Varennes. Ce volume, pour quiconque n'est pas compétent en matière de typographie, n'a rien qui le distingue d'un volume ordinaire, sans vignettes et sans illustrations; mais les connaisseurs en typographie le compareront aux chefs-d'œuvre de l'imprimerie des Didot. C'est dans l'imprimerie de Lacrampe qu'il a été exécuté. Les caractères, la composition, le papier et le tirage sont admirables, irréprochables : il n'y a pas une lettre qui laisse à désirer plus de pureté dans sa forme ou dans sa couleur; la loupe même ne découvrirait pas un défaut sur ces pages harmonieuses et brillantes, qui ressemblent à du vélin. Le livre auquel on a voulu apporter ce soin et cette recherche d'impression, est un recueil de vers, ingénieux par la pensée comme par l'expression, tels qu'en sait faire un homme d'esprit qui observe et qui médite au milieu de la haute société. Plusieurs pièces de ce recueil sont charmantes et pleines de fine satire. M. le marquis de Varennes a bien prouvé que le moule de la fable n'a pas été brisé après La Fontaine, et que, dans ce vieux moule, on peut faire du nouveau, *n'en fût-il plus au monde.*

— M. Auguste Bernard, de Montbrison, auteur d'une excellente histoire de sa ville natale et d'une dissertation très-remarquable sur les d'Urfé, vient de publier un *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, dans lequel la géographie des Gaules est traitée avec autant d'intelligence que d'érudition. M. Bernard a constaté, d'après les inscriptions et d'après les textes manuscrits des anciens auteurs, que les Gaulois du Lyonnais étaient désignés sous le nom de *Segusiavi*, et non sous celui de *Segusiani*, que la critique historique semblait avoir pourtant consacré dans cinquante éditions de César, de Strabon, de Ptolémée. Voici deux inscriptions qui confirment cette importante restitution. L'une provient d'une pierre tumulaire extraite des démolitions du vieux pont de Lyon en juillet 1846 :

PMAGLIOPRISCIAN
SEGVSIAVO
PATRIPAMAEPRISCIAN

L'autre inscription est gravée sur une plaque de bronze trouvée en février 1846 près de Feurs, l'antique *Forum* :

SEX. IVL. LVCANO. II VIR
CIVITAT. SEGVSIAVOR
APPARITORES. LIB.
SACERDOTALI

TITTIVS CETTINVS
COCILLVS CASVRINVS
ARDA ATTICVS

La confusion des noms de *Ségusiens* et de *Ségusiaves* vient de ce que César appelle *Sebusiani* un petit peuple voisin qui habitait l'arrondissement actuel de Trévoux.

— Le savant professeur Bernardo Quaranta, conservateur du Musée Borbonico de Naples et interprète des manuscrits d'Herculanum, a consacré une belle inscription latine à l'immortelle découverte de M. Leverrier. M. Quaranta est non-seulement un poéte distingué, mais encore un archéologue éminent et le plus habile à manier le style lapidaire. Voici cette inscription que l'auteur a mise sous les yeux de l'Institut, dont il est membre correspondant :

URBANO LEVERRIER,
Qui non ocularibus lentibus
Sed uno arithmeticæ universalis instrumento,
Planetam invenit adhuc usque omnibus incompertum
Eumque veluti manu prehensum
Cognito pondere, densitate, diametro et inclinatione,
Ita in cœli spatio indigitavit,
Ut illico detectus a clarissimo Galle
E Berolinensi specula fuerit
Collegæ benemerentissimo
Rem a condito ævo inauditam molito
Omniumque annalium monumentis celebrandam
Bernardus Quaranta
Regii gallicani Instituti socius
Italus ipse
Italiæ nomine,
Inter plausus et acclamationes universi orbis
De astronomico triumpho gratulatur
Et ne hujusmodi laudum præconia
Oblivione unquam interciperentur,
Hunc titulum
In conventu pleno ejusdem Instituti
Exoratum
Lutetiæ id. octobris an. rep. sal. MDCCCXXXXVI
Typis mandari curavit.

— M. Théodose Burette, auteur d'une *Histoire de France*, d'une continuation de celle d'Anquetil, d'une *Histoire de la Révolution*, et de cahiers historiques destinés à l'instruction publique, vient de mourir à la suite d'une longue maladie.

Voyez, dans la *Littérature française contemporaine,* continuée par MM. Ch. Louandre et Félix Bourquelot, une notice bibliographique que nous ne regardons pas comme complète. On aurait pu y mieux signaler une foule de travaux anonymes qui témoignent de la facilité et de l'esprit de M. Burette.

— La salle des séances de la Chambre des pairs a reçu les statues en marbre blanc de Charlemagne et de saint Louis, qui sont érigées aux deux extrémités des couloirs de droite et de gauche. Les piédestaux qui étaient placés depuis longtemps entre chacune des colonnes de l'hémicycle, derrière le bureau de M. le chancelier, ont également reçu les statues auxquelles ils étaient destinés; ce sont celles de Turgot, de d'Aguesseau, de l'Hospital, de Colbert, de Matthieu Molé, de Malesherbes, de Portalis.

DÉPARTEMENTS.

Meurthe. — M. Noël, de Nancy, qui recueille avec tant de soin tous les faits relatifs à l'histoire et aux antiquités de la Lorraine, nous communique la note suivante :

« On vient de trouver à Cercueil, village à trois lieues de Nancy, un petit trésor composé de quarante-quatre pièces renfermées dans un pot. Ces pièces sont toutes de René Ier, duc de Lorraine; elles portent l'empreinte de trois coins différents. Le premier coin porte au droit : RENATI. DVX. BARREN. LOTHR.; au centre, une épée, et dessus, un écu écartelé au premier et au quatrième des armes d'Anjou portant seulement une fleur de lis; au second et au troisième, les armes de Bar, et sur le tout, les armes de Lorraine; au revers, une fleur de lis, SIT. NOMEN. DNI. BENEDICTV; au centre, une croix de Lorraine. Le second coin diffère du premier, en ce qu'au droit, le dernier mot de la légende est LOT. M., et au revers, au lieu d'une fleur de lis, un aiglon. Troisième coin : au droit, RENATI. DVX. BARREN. LOTH. M.; au centre, une épée; au-dessus, un écu semblable à celui des pièces précédentes, avec cette différence cependant que les armes d'Anjou sont représentées par plusieurs fleurs de lis. Au revers, première légende, † BNDICTV. SIT. NOME. DNI. NRI. IHV. IP. Seconde légende : MONETA. S. MICHAL†; au centre, une croix de Lorraine potencée. Cette pièce, frappée à Saint-Mihiel, paraît n'avoir pas encore été connue. M. de Saulcy, dans son savant ouvrage sur les monnaies de Lorraine, donne une pièce semblable, mais frappée à Nancy, voyez planche X, nº 11. Il donne aussi les deux premiers coins, même planche, nos 12 et 13, mais les décrit inexactement. Les pièces de ces nos 12 et 13 ne sont point fort rares; on en trouve d'un aloi fort différent et tellement bas, qu'on pourrait les prendre pour billon. De ce trésor, j'ai acquis quatre pièces : le surplus a été vendu, à vil prix, à un brocanteur. »

CORRESPONDANCE.

Sur les éditions elzeviriennes.

Monsieur,

Vous avez la bonté de croire, vous et plusieurs de vos savants correspondants (1), que nous pourrions peut-être donner quelques

(1) Voyez les précédents numéros du *Bulletin des Arts*. Nous devons rectifier

renseignements utiles sur les *Elzévirs* et plus particulièrement sur leur typographie du dix-septième siècle.

Mais que pourrions-nous dire, nous qui n'apportons point d'ailleurs l'autorité de la science, après ce qu'ont écrit sur cette matière des hommes doués d'une aussi haute capacité et d'un aussi grand savoir que MM. Adry, Peignot, Beuchot, Nodier, Bérard, Pieters, Jacob (de la Haye) et tant d'autres, M. Brunet enfin, qui a consacré cinquante années de sa vie à la bibliographie?

Il est à croire que tout ce qui regarde la biographie et la généalogie des Elzevirs laisse maintenant peu à désirer. Cependant, on doit encore ajourner son opinion à cet égard jusqu'à la publication qui va se faire à Bruxelles des *Recherches historiques, généalogiques et bibliographiques sur les Elzevirs*, par M. le capitaine de Reume, qui paraît avoir fait de nouvelles et intéressantes découvertes.

Nous n'aborderons donc point tout ce qui tient à l'histoire de la célèbre famille des Elzevirs, connue déjà vers la moitié du seizième siècle, qui a imprimé de 1617 à 1712, et dont il reste encore des rejetons en Hollande; mais seulement ce qui tient à ses VERITABLES PRODUCTIONS TYPOGRAPHIQUES ainsi qu'à CELLES qu'on leur attribue trop souvent et qui sont dues à quelques habiles imprimeurs hollandais et belges, leurs émules et leurs contemporains.

Aidé de notre faible instinct, d'une certaine expérience, mais surtout d'une bibliothèque elzevirienne que l'on chercherait peut-être vainement ailleurs, nous avons cru pouvoir asseoir notre jugement sur de nombreux objets de comparaison (puissant moyen de reconnaître la vérité). Nous soumettons donc le fruit de nos recherches aux bibliophiles, surtout à ceux qui se sont plus spécialement occupés d'Elzevirs; nous les soumettons à M. Brunet lui-même qui fait autorité en bibliographie, et dont nous allons avoir occasion de citer quelques articles pris au hasard dans son cinquième volume du *Manuel du libraire*, avec notre opinion en regard de la sienne.

Comme cette opinion est très-souvent ou plutôt presque toujours en opposition avec celle de tous ceux qui ont écrit jusqu'ici sur les

ici une erreur de date que MM. G.-B. et B. Draillet ont commise dans les deux lettres intéressantes qui ont décidé M. Ch. M. à rompre le silence et à nous donner un avant goût de ses recherches, qu'on peut appeler « le véritable système elzevirien. » La carrière des Elzevirs, comme typographes, n'a pas commencé, ainsi que le pensent nos correspondants, en 1583, 1592, ni même en 1595, mais seulement en 1617; c'est Isaac Ier qui imprima son premier livre pour Louis Ier. Nous remarquerons encore que M. Chenu, dans la bibliographie des *Républiques*, a fait une faute grave en attribuant à cette collection le format in-16; les petits volumes qui la composent sont tous, sans exception, de format in-24. (*Note du Rédacteur*.)

Editions elzeviriennes et pourrait paraître hostile, nous déclarons ici, avec la plus entière sincérité, que la polémique, qui toutefois serait loin d'être gratuite de notre part à l'égard de quelques-uns, n'entre pour rien dans nos intentions, et que nous n'avons nul désir de blesser personne.

Notre unique but est de contribuer à débarrasser la bibliographie elzevirienne de sa vieille routine, ou plutôt à la purger d'une foule d'erreurs plus ou moins absurdes, qui se propagent surtout depuis le commencement de ce siècle et se perpétuent à l'infini.

Selon nous, voici comme il conviendrait, sauf meilleurs avis, de passer en revue toutes les jolies éditions hollandaises et belges du dix-septième siècle, pour arriver à une BIBLIOGRAPHIE SPECIALE DES ELZEVIRS et de leurs ANNEXES, aussi parfaite que possible. *Utinam!*

Agréez, je vous prie, monsieur, etc. CH. M.

OPINION DE M. BRUNET. (Extraits du *Manuel du Libraire*, tome V, page 813 et suiv.)	NOTES D'UN BIBLIOPHILE.
ART de parler (par le P. Lamy). *Suivant la copie imprimée à Paris*, 1679, pet. in-12. Se place dans la collection des Elzevirs de préférence à celle de Moetjens, 1685.	Belle édition due aux presses de *Daniel Elzevir*, et que Moetjens a défigurée dans quelques exemplaires par un titre de 1685, des ff. liminaires et la fin de la table, de sa façon; métamorphose que ce vandale faisait subir la même année à *La ville et république de Venise* impr. par *Daniel Elzevir*, en 1680.
(BOILEAU Despreaux). Satyres du Sr D*** *Amst.*, *Isaac van Dych*, 1669 pet. in-12. Véritable (Elzevir).	Jolie production typographique de *Fr. Foppens de Bruxelles*.
BOUCLIER d'estat et de justice contre le dessein manifestement découvert de la monarchie universelle... (*Amst.*, *Daniel*) 1667, pet. in-12.	Contre l'opinion de M. Brunet, nous affirmons qu'aucune des trois éditions qu'il cite sous la date de 1667 n'appartient à Daniel Elzevir : toutes sortent bien réellement des *presses de Foppens*.
BOUHOURS (le P.). Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène. *Amst.*, *Jacq. le jeune*, 1671, pet. in-12, avec la sphère.	A nos yeux cette charmante édition est due à *Dan. Elzevir*, ce que nous n'accordons point aux deux ouvrages qui y font suite.
(BREGY.) OEuvres galantes de Mme la comtesse de B. *Leyde*, *chez Ant. du Val*, 1660, pet. in-12.— Lettres et poésies, etc., caractères d'Elsevier.	Ce livre a été incontestablement imprimé par Fr. Foppens, comme les *Lettres et poésies* qui sont, au titre près, identiquement le même ouvrage et la même édit. que les *Œuvres galantes*.

Céleste (le) divorce, ou la Séparation de J.-C. d'avec l'Eglise romaine, son espouse. (*Holl.*) 1664, pet. in-12.

Si, comme nous le croyons, L. Elzevir n'a point lui-même imprimé ce livre, du moins l'a-t-il fait exécuter pour son compte par d'autres presses (que nous ferons connaître plus tard), en y faisant entrer un fleuron qui lui était spécial.

César. Les Commentaires, de la traduction de N. Perrot, sieur d'Ablancourt. *Rouen, et se vend à Paris chez Louis Billaine*, 1665, pet. in-12.

Cette édition ressemble beaucoup à celle des Elzevirs d'Amsterdam.

Il y a de ce livre curieux trois sortes d'exemplaires sous la date de 1665 ; un porte la souscription *Paris, L. Billaine*, et les deux autres *Paris, Thomas Jolly*, mais ces derniers avec des frontispices et des ff. liminaires différents. Sans vouloir deviner le motif qui a fait coopérer les presses hollandaises et françaises à la confection de ce joli volume, nous nous bornerons à dire et même à affirmer, contre l'avis de M. Berard qui l'attribue à *D. Elzevir*, que c'est *Abr. Wolfgang d'Amsterdam* qui l'a imprimé depuis la signature A jusqu'à la signature F (et non H) inclusivement, et que *Louis Maurry de Rouen* en a terminé l'impression avec un incroyable succès.

Chapelain. La Pucelle, ou la France délivrée. *Suiv. la copie impr. à Paris*, 1656, pet. in-12, fig.

Cette édition donnée par les *Jansson d'Amsterdam*, se joint, comme celle des *Prophéties de Nostradamus*, à la collection des Elzevirs, et toutes deux se sont souvent vendues fort cher.

Cornelii Europæi monarchia Solipsorum... *Juxta exemplar venetum* (*Amst., L. Elzevir*), 1648, pet. in-12.

Cette médiocre édition, aussi de *Jansson*, n'offre rien qui rappelle la typographie elzevirienne.

Fontaine (De la). Contes et Nouvelles en vers. *Leyde, Jean Sambix*, 1669, pet. in-12.

Imprimé bien certainement par *Fr. Foppens*.

Fontaine (De la). Recueil de contes; satyres de Boileau, etc. *Amst., chez Jean Verhoeven*, 1669, pet. in-12.

Ce tirage de 1669 que nous n'avons point sous les yeux, doit être, à la date près, le même que celui de 1668. L'un et l'autre ont encore été exécutés à *Bruxelles par Fr. Foppens*.

Guarini. Il pastor fido, trad. de l'italien en vers françois. *Paris, Claude Barbin* (*Amst., Daniel*), 1665, pet. in-12.

Ce n'est point *Dan. Elzevir*, comme l'a cru M. Brunet, qui a imprimé ce chef-d'œuvre de typographie, c'est encore *Foppens*.

Histoire des amours de Henry IV,

Ces deux fort jolies éditions, et plu-

avec diverses lettres écrites à ses maîtresses. *Leyde*, *Jean Sambix*, 1663 et 1664, pet in-12.

Appartient bien (1664) aux presses des Elzeviers.

sieurs autres que nous possédons, sortent encore des *presses de Foppens*.

HISTOIRE du traité de la paix conclue sur la frontière d'Espagne et de la France. *Cologne, (Hollande) Pierre de la Place*, 1665 et 1667, pet. in-12.

C'est de nouveau à *Foppens* qu'il faut attribuer, sans se tromper, l'impression de ces deux volumes.

JÉSUITES (les) mis sur l'eschafaut pour plusieurs crimes, etc., 1649, pet. in-12.

Attribué aux Elzevirs sans fondement.

M. Brunet a d'autant plus raison, que, comme les *Mémoires de la reyne Marguerite* de la même date, ce livre a été imprimé à *Goude, chez Guill. de Hoeve*.

LYONNE (De). Mémoire de M. de Lyonne au Roy, etc., etc., 1668, 4 part. en 1 vol. pet. in-12.

C'est de nouveau à *Foppens* qu'on doit avec toute confiance attribuer l'impression de ce volume.

MARGUERITE. Mémoires de la reyne Marguerite. *Jouxte la copie à Paris*, 1658, pet. in-12 de 197 p. Véritable Elsevier.

Nous revendiquerions encore les droits de *Foppens* qui a, nous n'en doutons nullement, imprimé ce joli volume comme les autres éditions qui portent son nom, mais nous ne l'avons pas sous les yeux.

MÉMORIAL présenté au roy d'Espagne, etc. (*Holl.*) 1662, pet. in-12.

Au premier aperçu, on reconnait ce livre comme étant sorti de l'*imprimerie de Dan. Elzevir*.

MONTAIGNE (Michel de). Les Essais etc. *Amst.*, *Ant. Michiels*, ou *Bruxelles Fr. Foppens*. 1659, 3 vol. pet. in-12.

Comment M. Brunet, qui a rempli une colonne de petit texte, page 435 de son III[e] vol. pour réfuter sans réplique l'inconcevable erreur de M. Bérard (qui associe d'ailleurs Jean et Daniel Elzevir en 1659), semble-t-il ensuite, page 819 de son V[e] vol., rester dans le doute sur le véritable imprimeur de ce livre?... Nous déclarons ici, avec la plus sincère conviction, que ces trois vol., eussent-ils même la souscription des Elzevirs, n'en seraient pas moins imprimés par *Foppens*.

MORALE des Jésuites, etc. *Suivant la copie impr. à Mons*, *chez la veuve Waudret*, 1669, 3 vol. pet. in-12.

Production typographique des presses de *Daniel Elzevir*, qui s'est bien gardé d'y attacher son nom, ainsi qu'au suivant.

MORALE pratique des Jésuites, etc. *Cologne, Gervinus Quentel*, 1669, pet. in-12.

De la typographie de *Dan. Elzevir*, comme dessus.

NOUVELLE allégorie, ou Histoire des derniers troubles arrivez au royaume d'éloquence (par Furetière). *Suivant la copie imprimée à Paris, chez Guil. de Luynes*, 1658, pet. in-12.

Édition elzevirienne devenue rare.

Beau livre sorti des presses de *Jean Elzevir de Leyde*. Si c'est justifier la note de M. Brunet, nous dirons que l'exemplaire, que nous consultons en ce moment, est le seul que nous ayons vu. Le libraire, d'ailleurs instruit, qui l'a vendu, salle Silvestre, sans le connaître, se propose cependant, contre notre avis et peut-être même ses intérêts, de publier un traité sur les Elzevirs.

PENSÉES d'un gentil-homme qui a passé la plus grande partie de sa vie, etc. *Jouxte la copie à Paris, chez Ant. Vitré*, 1665, pet. in-12. Véritable.

La grande beauté de ce livre, supérieur à beaucoup d'Elzevirs, serait un titre suffisant pour mettre *Fr. Foppens, qui l'a imprimé*, au rang des premiers typographes de son temps; et nous aimons à voir que M. Brunet lui rend, sous ce rapport, la même justice.

PÉRÉFIXE (Hardouin de). Histoire du roy Henry le Grand, etc. *Amsterdam, Anthoine Michiels*, 1661-62, pet. in-12.

(Voir les autres éditions citées dans le *Manuel*.)

M. Brunet (tom. V, p. 809), dans une observation fort judicieuse, a victorieusement vengé les Elzevirs de l'incroyable imputation de M. Berard, qui prête à ces célèbres imprimeurs cette édition qu'ils auraient, selon lui, fait paraître dans un but peu louable. *Foppens* est heureusement là pour lever toute difficulté à cet égard, puisque c'est encore à cet imprimeur qu'il faut l'attribuer. Nous doutons, d'ailleurs, qu'il existe un seul livre sorti des presses elzeviriennes avec la souscription *Ant. Michiels*; ce qui abonde encore dans le sens de M. Brunet.

(*La suite au prochain numéro.*)

VARIÉTÉS.

SCULPTURES ET INSCRIPTIONS

PERSÉPOLITAINES, ASSYRIENNES, BABYLONIENNES ET ARSACIDES.

Collection rapportée par M. Lottin de Laval.

Notre époque est féconde en découvertes. L'esprit humain marche vers l'avenir ou fouille dans le passé avec une audace et une énergie que le succès vient souvent couronner. L'archéologie surtout, depuis quelques années, a pris un essor prodigieux, grâce au génie aventureux de quelques rares voyageurs anglais, allemands et français,

que les périls, ni l'inclémence des saisons, ni les fatigues, n'ont pu rebuter. La collection exposée aujourd'hui chez M. Lottin de Laval est le résultat d'un de ces voyages qui méritent toute la reconnaissance des savants.

M. Lottin de Laval était chargé d'une mission historique et archéologique en Asie; artiste passionné, quand il avait relevé d'interminables inscriptions, il dessinait ou peignait des villes qui nous sont inconnues, des sites pris au bord des grands lacs de la haute Arménie et du Caucase, des montagnes alpestres; ou bien c'était Bagdad la fleurie, Kerbéla la sainte, ou Bassora, ou quelques scènes des vastes déserts de l'Asie centrale. C'est ainsi qu'il a fait six cents dessins et deux cents peintures. Ce n'est pas tout cependant. Un jour, il fut assailli par des neiges terribles auxquelles succédèrent des pluies diluviennes: l'humidité détruisit les estampages en papier qu'il avait pris à Vân, l'antique Sémiramidocerte, où l'infortuné Schultz avait été poignardé par les Kurdes : désespéré, il chercha un autre moyen, d'autres substances, et il finit par trouver un procédé de moulage à l'abri de la neige et des pluies.

A l'aide de ce procédé merveilleux, M. Lottin de Laval a rapporté le premier en Europe des bas-reliefs entiers de Schapour, de Persépolis et de Ninive, des bustes colossaux d'un haut relief, des figures de six pieds, des inscriptions gigantesques, et tous les bons creux renfermés dans une caisse lui ont servi à Paris pour reproduire en plâtre ces vieux monuments asiatiques, avec la perfection des marbres originaux; la moindre fissure de la pierre, les parties frustes ou mutilées, tout est rendu avec la plus rare perfection.

Une magnifique figure attire tout d'abord les regards. C'est une jeune fille vêtue de la longue robe perse, aux plis larges et onduleux; sa main gauche tient la bandelette destinée aux sacrifices, tandis que de l'autre main elle porte le feu sacré; l'exécution est d'une finesse extrême et déjà savante : cela fait rêver à l'école d'Egine et aux premières divinités grecques; par malheur, une partie du visage est mutilée. A côté, ce sont des seigneurs perses, des doryfores ou gardes, des esclaves de races diverses et deux bas-reliefs superbes venant de l'escalier de Persépolis; hommes et chevaux ont un admirable caractère.

Ailleurs, se trouvent des figures isolées, quelques têtes précieuses de Ninive et une figure de prêtre assyrien tout entière. Puis, c'est le buste colossal de Sapor le Grand, lequel a failli coûter la vie à M. Lottin de Laval, un guerrier arsacide appuyé sur son glaive, et d'autres groupes; ailleurs, ce sont des ornements ravissants, peints et dorés, pris dans les harems et les palais de Bagdad, de Schiraz, d'Ispa-

han, du Khorassan, de Mardin, d'Orfa, de Damas, et des inscriptions persépolitaines, babyloniennes, mongoliques, assyriennes, pehlevis et cufiques. Cette collection est une des plus précieuses de l'Europe pour l'art, l'histoire et la philologie; elle est unique d'ailleurs. Maintenant qu'on commence à épeler, à déchiffrer ces mystérieux caractères cunéiformes, on ne courra plus le risque de s'égarer sur des copies dessinées avec soin, mais toujours incorrectes; on verra l'énorme différence qui existe dans la taille et la forme du cursif assyrien, si on le compare avec le caractère médique, lourd et triangulaire, ou le caractère fin et fleuri des babyloniens et celui plus allongé des monuments de Parsagardes et de Persépolis. Quel parti merveilleux pourront tirer d'un pareil procédé des hommes tels que MM. Burnouf, Lenormant, Lajard, Saulcy, Longpérier, etc.! Au lieu d'étudier sur de méchantes copies mal gravées, on suivra désormais du doigt et de l'œil, sur des tables de pierre, les annales jusque-là inconnues des peuples asiatiques.

Nous insistons d'autant plus sur la découverte de M. Lottin de Laval, qu'elle résout des difficultés inouïes. La mise en œuvre est rapide et peu onéreuse. A l'avenir, avec ce procédé, les envoyés des gouvernements pourront rapporter toutes les productions de l'art des anciens, sans qu'il soit, pour cela, besoin de mutiler les monuments. De là, plus d'expéditions ruineuses, plus de bâtiments à envoyer dans les mers lointaines. Si M. Lottin de Laval eût été convenablement secondé, nous serions à cette heure, grâce à lui, possesseurs du plus riche musée archéologique du monde; nous aurions à Paris toutes les grandes sculptures et les inscriptions de l'Asie.

G.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES

DE L'ABBAYE DE SAINT-EVROULT.

Le savant et spirituel bibliothécaire d'Angers, M. F. Grille, dans un de ces précieux fascicules biographiques et bibliographiques qu'il fait tirer à trente exemplaires pour ses amis, nous a reproché d'avoir dit que la Révolution s'était emparée un peu bien négligemment des bibliothèques et des archives confisquées comme propriétés nationales avec les châteaux et les couvents. Cependant, M. Grille reconnaît lui-même que le tiers des tableaux, des livres, des manuscrits et des titres (le tiers, entendez-vous?) a été brûlé. Nous ne parlerons pas de ce que le feu a dévoré, de ce que le vandalisme a lacéré ou dispersé. Parlons seulement aujourd'hui de la négligence avec laquelle le Gouvernement a pris possession des tré-

sors que la confiscation mettait entre ses mains. Voici un échantillon des inventaires qui furent dressés à cette époque par toute la France.

Il s'agit ici de la célèbre abbaye de Saint-Evroult ou Evrol, qui possédait une riche bibliothèque et des archives très-anciennes : à l'époque de la suppression des couvents, cette abbaye était devenue un des principaux ateliers de travail de la congrégation de Saint-Maur ; elle méritait donc une attention particulière, de la part des commissaires chargés d'inventorier livres et parchemins. Nous avons tout lieu de penser que la bibliothèque du chapitre, contre l'ordinaire des bibliothèques conventuelles, était bien fournie en manuscrits littéraires ; car François Sagon, rival de Clément Marot, et lauréat des Palinods de Caen, fut bibliothécaire et secrétaire d'un des abbés du seizième siècle. Eh bien ! on ne s'étonnera pas que bibliothèque et archives aient été vendues au poids chez l'épicier, après avoir lu l'étrange inventaire que nous reproduisons d'après l'original !

« L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le mercredi, dixième jour d'avril, après midi, en la maison conventuelle de la ci-devant abbaye de Saint-Evroult, paroisse de Touquettes ; nous, Charles Jamot et Bernard-François Aury, membres du Directoire du district de Laigle, commissaires nommés par une délibération dudit Directoire, en date du jour d'hier, aux fins de visiter et examiner la bibliothèque et chartriers de ladite abbaye, y avons procédé en présence de M. Charles-Alexandre de La Rouvraye, maire, et autres officiers municipaux de ladite paroisse, soussignés.

« Entrés dans la bibliothèque, nous avons trouvé quatre mille trente-quatre volumes, ci . . . . 4034 vol.

dont neuf cent douze in-folio, ci	912
cinq cent quatre-vingt-six in-quarto, ci	586
deux mille cent quatre-vingts in-octavo, ci	2180
trois cent cinquante-six manuscrits et brochures, ci.	356

« Et après avoir, conformément au décret du vingt-cinq novembre dernier, relatif à l'administration et désignation des biens nationaux à vendre ou conserver, pris les observations desdits sieurs officiers municipaux, nous avons cru devoir comprendre dans les objets de conservation :

« 1° Cent soixante-onze manuscrits, ci 171

« 2° La Polyglotte ou Bible en cinq langues, très-belle édition, grand in-folio, douze volumes, ci. 12

« 3° L'Histoire des Conciles, belle édition, in-folio, trente-deux volumes, ci 32

« 4° Les saints Pères, belle édition des bénédictins, in-folio, douze volumes, ci 12

« 5° Les œuvres de saint Augustin, in-folio, six volumes, ci 6

« 6° Saint Thomas, six volumes, in-folio, ci 6

« 7° La Bibliothèque des prédicateurs, le père Bourdaloue, et autres, in-quarto, onze volumes, ci. 11

« 8° Opera Van Epen, Répertoire de jurisprudence, in-quarto, dix-sept volumes, ci. 17

« 9° Acta sanctorum, par dom Mabillon, in-folio, huit volumes, ci. 8

« 10° Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, in-octavo, quarante-un volumes, ci 41

« 11° Histoire des auteurs ecclésiastiques, in-quarto, seize volumes, ci 16

« 12° Gallia christiana, in-folio, cinq volumes, ci 5

« 13° L'Antiquité expliquée, par Monfaucon, in-folio, neuf volumes, ci 9

« Le même ouvrage, édition de 1724, in-folio, dix vol., ci 10

« 14° Les Monuments de la monarchie, par le même, in-folio, cinq volumes, ci 5

« 15° Histoire et Mémoires de l'Académie, in-quarto, soixante-douze volumes, ci. 72

« 16° Histoire de Bretagne, in-folio, quatre volumes, ci . 4

« 17° Histoire du Languedoc, in-folio, quatre volumes, ci . 4

« 18° Glossaire de Ducange, in-folio, six volumes, ci . . 6

« 19° Dictionnaire de Trévoux, in-folio, six volumes, ci . 6

« 20° La Diplomatique de dom Mabillon, in-folio, trois volumes, ci 3

« 21° Collection de jurisprudence, par Desessards, édition de Paris, 1788, in-quarto, sept volumes, ci 7

« 22° Répertoire de jurisprudence civile et criminelle, in-quarto, dix-sept volumes, ci 17

« 23° Dictionnaire des arrêts, in-folio, trois volumes, ci . 3

« 24° Commentaire sur l'ordonnance des eaux et forêts, in-folio, deux volumes, ci 2

« 25° Histoire de la Normandie, in-folio, un volume, ci . 1

« 26° Enfin le Dictionnaire Bayle, in-folio, cinq volumes, ci 5

« Et vu qu'il est sept heures du soir, nous avons remis à demain matin, huit heures, la suite de notre opération. Signé Jamot, admi-

nistrateur; de La Rouvraye, maire; et Aury, membre du Directoire du district.

« Aujourd'hui, septième jour d'avril, huit heures du matin, nous commissaires susdits, en présence des sieurs officiers municipaux soussignés, avons procédé à l'examen des chartriers, ainsi qu'il suit :

« Entrés dans le chartrier commun, y avons trouvé plusieurs armoires renfermant les titres et papiers dans différents tiroirs, numérotés par colonnes, depuis un jusqu'à huit, contenant, savoir :

« La colonne A, tous les différents diplômes, chartres et autres titres généraux, concernant la fondation, dotation et restauration de ladite abbaye, ses privilèges, exemptions, droits de justice, etc., en cinquante-cinq liasses, ci . . . . 55 liasses.

« Les colonnes B et C, les titres et papiers concernant spécialement la ci-devant baronnie de Saint-Evroult quant à son domaine utile et direct dans les paroisses ayant appartenu à la manse abbatiale, en cent quinze liasses, ci 115

« Les colonnes D, E, F, G et H, les titres et papiers concernant les ci-devant droits de présentation aux cures, et propriété des dîmes de ladite manse abbatiale, en cent douze liasses, ci 112

« Les colonnes I et K, les titres et papiers relatifs à plusieurs dîmes, rentes, etc., en quarante-sept liasses, ci 47

« La colonne M, les titres et papiers concernant les bois et forêts de ladite abbaye, en trente-trois liasses, ci 33

362 liasses.

« Les colonnes désignées par les lettres N, O, P, etc., comprennent plusieurs titres et papiers relatifs à l'administration desdits biens, comme concordats, jugements, mémoires, comptes de régie et autres pièces dont nous n'avons cru devoir faire mention particulière.

« Ensuite, ayant passé aux chartriers particuliers de ladite manse conventuelle, avons trouvé dans une armoire, renfermant des tiroirs disposés de la manière ci-devant dite, savoir : sous

« La colonne A, plusieurs chartres et autres titres généraux, en copie seulement, avec les titres et papiers relatifs aux ci-devant fiefs, patronages, dîmes et pensions dans la paroisse de Notre-Dame-du-Bois, ayant fait partie de ladite manse conventuelle, en quatre-vingt-sept liasses, ci 87

« Les colonnes B, C, D, E et F, titres et papiers concernant plusieurs fiefs, dîmes, rentes et pensions dans

diverses paroisses, en trois cent trente liasses, ci . . 330

« La colonne G, titres et papiers relatifs aux droits d'usage et pâturages dans la forêt, en dix-huit liasses, ci 18

« La colonne H, les titres et papiers concernant le prieuré et bénéfice simple dont jouissaient les ci-devant religieux de ladite abbaye, en soixante-trois liasses, ci 63

Total . . . 498 liasses.

« Dans une autre armoire à côté de celles ci-dessus, avons trouvé plusieurs autres titres, procédures, mémoires, jugements, etc., concernant différentes pièces terminées et à terminer.

« Ledit examen ainsi fait, nous avons remis les clefs auxdits sieurs officiers municipaux de Touquettes, et apposé les scellés sur les portes, tant de ladite bibliothèque que sur celles des archives communes et particulières de ladite abbaye, sous le cachet de la lettre initiale du nom du sieur Catel, procureur de la commune dudit lieu de Touquettes, et du tout avons rédigé le présent procès-verbal double, dont l'un a été remis aux officiers municipaux de Touquettes, et l'autre resté en nos mains. Ce que nous avons signé les jour et an ci-dessus, sur les six heures du soir; et, après avoir de nouveau examiné les armoires où sont reportés les ornements, devants d'autel, les linges de l'église, nous y avons aussi fait apposer les scellés comme dessus, et en présence desdits sieurs officiers municipaux.

« Signé : Catel, procureur; de La Rouvraye, maire; Aury, administrateur du Directoire du district; Jean Petit, officier; et Jamot, administrateur, membre du Directoire du district de Laigle. »

De la restauration et de la reliure provisoire des livres rares [1].

Ce nouveau chapitre intéressera principalement les bibliophiles de la province, qui, ne pouvant, éloignés qu'ils sont des grandes villes, avoir recours à un habile relieur, ont à cœur néanmoins de donner à un bouquin rare un certain air de fraicheur et de dignité joint à une solidité conservatrice.

Tout ce qui concerne le blanchiment des feuillets, l'enlèvement des taches, etc., se trouve décrit aux chapitres II, IV et V de notre ouvrage. Il s'agit ici des livres, à partir du moment où les feuillets décousus, isolés, détachés et redressés au

[1] C'est un nouveau chapitre que M. Bonnardot ajoute, en faveur des bibliophiles, à son ingénieux Essai sur la restauration des anciennes estampes et des livres rares, ou Traité sur les meilleurs procédés à suivre pour détacher, décolorier et conserver les gravures, les dessins et les livres. Cet opuscule a été généralement apprécié par les amateurs qui ont fait l'épreuve des procédés qu'il indique. *Note du rédacteur.*

fer ou à la presse, exigent, pour reformer un volume, un assemblage nouveau.

Quand on voit sur table, dans les ventes publiques, un livre rare grossièrement cousu, ignoblement *embasané* et surtout fort mal rogné, je veux dire beaucoup trop ou tout de travers, il est permis d'affirmer qu'il a passé, à une certaine époque, entre les mains d'un papetier-cartonnier de province, ou encore d'un de nos relieurs parisiens de dernier ordre, qui s'est avisé d'affubler un monument typographique contemporain de Louis XII de manière à lui ôter les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de son prix. Je ne connais pas de vandales d'une espèce pire, plus commune et plus irresponsable, que les gâcheurs de livres en question. Mais on concevra bientôt comment ils sont poussés, en dépit quelquefois d'un bon goût naturel, à se livrer à de pareils ravages. On leur offre, après une discussion en règle, 75 cent., plus ou moins, pour un travail qui, traité avec soin, devrait être payé, on en sera convaincu en lisant ce chapitre, huit à dix fois davantage. Aussi la vengeance obligée, inévitable, consiste-t-elle à dépouiller de toute sa valeur le livre à eux confié par un bibliophile bonhomme qui, de gaieté de cœur, a condamné son vieil ami à une reliure de 75 cent. tout compris.

Le papetier relieur de province, avec ses immondes cartonnages déjetés, recroquevillés, grimaçants sous une basane encore barbue et mouchetée de pâtés d'encre, forme le digne pendant du petit vitrier barbouilleur en dorures à qui un iconophile encore novice a confié naïvement la réparation d'un rare Albert Durer, et tous deux marchent de pair avec l'architecte mutilateur qu'une aveugle décision attache aux flancs d'une majestueuse cathédrale. Cette trinité redoutable, ennemie née des vieux souvenirs gravés sur pierre ou sur papier, en a gâché ou détruit, sans y mettre aucune malice, au moins les trois quarts. Puissent ces conseils tardifs sauver encore quelques débris !

Le plus irremédiable des attentats que puisse commettre le relieur de petite ville, c'est la rognure des marges. Un simple projet d'économie d'un centime sur la dimension de son carton lui donne l'idée de mutiler un charmant in-4° gothique jusqu'à la limite du cadre d'impression. Encore doit-on crier trois fois *Noël!* quand l'extrémité des lignes n'a pas été rasée sur quelques points. Ceux qui ont appris quelque part, ou deviné par instinct, qu'une marge est bonne à quelque chose, consentent à la conserver, mais la taillent avec une inégalité si choquante que la victime ne fait que tomber de Charybde en Scylla. Le plus grand mérite d'un livre rare est, sans contredit, une marge non rognée, ou, tout au moins, peu et très-régulièrement rognée en tous sens. Mais, pour obtenir une heureuse régularité, il ne suffit pas de couper en masse les tranches à l'équerre; on peut, avec ce zèle pour la symétrie, enlever même jusqu'à des portions du texte. On conçoit, en effet, que le point essentiel, c'est de refaire, avant d'égaliser la tranche, le pliage de chaque feuillet; travail long, minutieux, qui ne doit pas se payer par centimes, mais par francs. Je m'occuperai bientôt de cette opération importante.

1° *Dérelíure des bouquins.* — Je dirai d'abord, revenant un peu sur mes pas, qu'il suffit, pour défaire un vieux livre, de rejeter violemment le carton au dehors, de couper avec soin les cordes horizontales qui servent de pivot à la charnière de chaque cahier. Le carton se sépare d'abord. On procède alors à l'isolement des cahiers : si l'on n'y peut parvenir à sec, sans avaries, on met tremper pendant quelques heures le livre entier dans l'eau chaude, qui, réduisant à l'état de gelée la colle forte dont le dos est imprégné, rend l'opération bien plus facile. Le premier feuillet double marqué d'une lettre et formant la tête de chaque cahier est celui qui retient le plus de colle mêlée de débris de ficelle

et de cuir. On doit l'en débarrasser avec soin. Celui-ci isolé, les autres se désuniront sans peine. On ne négligera pas de retirer, à l'intérieur du pli, les fragments de fils de couture, et quand tous les feuillets seront séparés les uns des autres, on les plongera dans un nouveau bain froid pendant douze ou vingt-quatre heures.

Au sortir de l'eau, on ôtera les taches s'il y en a (voyez les chapitres IV et V). Puis on fera sécher chaque feuillet sur une corde tendue ; enfin, quand ils seront secs et redressés, on passera au travail suivant.

2° *Alignement et rognure des marges.* — Si toutes les lignes du texte avaient été disposées par l'imprimeur avec une extrême symétrie, on pourrait arriver à rogner parfaitement les marges. Malheureusement, dans les anciennes éditions, les lignes du recto et celles du verso sont souvent loin de se correspondre avec une précision mathématique ; c'est un défaut irréparable qu'on nomme une *mauvaise retiration*. Cependant il faut équarrir les marges et leur donner le plus de régularité possible. Les amateurs possèdent rarement une presse à rogner : tant mieux pour le livre ; il ne s'en portera pas plus mal ; tout au contraire. Supposons donc l'exemplaire passablement gâché, et cherchons un remède. Etalons d'abord tous les feuillets doubles sous nos yeux et examinons-les l'un après l'autre ; nous trouverons que la plupart ont été rognés de travers, relativement au cadre qui limite le texte. Telle page offrira, je suppose, à la tête, une marge de deux centimètres, tandis que celle du bas n'en aura qu'un et demi ; ce qui produit un très-mauvais effet, car la marge inférieure doit avoir plus de blanc que celle du haut. Quelquefois même cette dernière variera dans la largeur totale du feuillet déployé, de telle sorte qu'à l'un des coins elle sera réduite à quelques millimètres ; inégalité déplorable qui exerce sur la ligne perpendiculaire des marges latérales ou *de gouttière* une funeste influence, car une portion des notes marginales sera ici intacte, là entamée. Ces défauts si choquants n'empêcheront pas que la superficie totale du feuillet double ne puisse être trouvée taillée à l'équerre. Il faut donc attribuer nécessairement l'irrégularité à l'opération du pliage, mal pratiquée dès le principe. C'est en effet par cette négligence originelle que pèche la reliure dans la plupart des vieux livres. Les feuilles sont, en général, de nos jours, pliées avec plus de soin.

Quelquefois aussi des feuillets pliés avec attention offrent des marges très-mal équarries, parce qu'une presse à rogner, dirigée par un idiot ou par une main trop pressée (en raison des 75 cent. qu'elle reçoit par volume) a donné à tout le livre la forme d'un carré irrégulier, au lieu de celle d'un rectangle parfait. Aussi pourquoi un bibliophile s'avise-t-il de glisser un précieux volume dans une fournée de paroissiens de pacotille qu'on gâche à la douzaine, moyennant quelques sous, y compris le carton, la basane velue, l'or en feuille et le magnifique jaune-serin des tranches ?

Quand un livre rare a été traité avec un pareil sans-façon, il ne sera jamais possible de lui rendre une *allure* supportable, et, à moins qu'il ne renferme des matières excessivement intéressantes, il sera toujours vendu à vil prix.

En examinant un à un les feuillets doubles, on finit, s'il y a vraiment encore un peu *d'étoffe*, par adopter, pour la dimension générale des marges, une sorte de moyen terme de rognure qui dissimule en partie une défectuosité si choquante. Les marges trop rognées seront destinées, après la disparition de la couleur plus ou moins éclatante qui, à travers la tranche, a bavé sur les bords (voyez le chapitre *Décoloriage*), à former retraite dans la masse du volume ; celles qui dépassent la limite adoptée seront réduites suivant le projet d'alignement ; mais on n'en retranchera que la portion strictement nécessaire. On pourrait même

rallonger les feuillets par trop mutilés en deçà du texte, au moyen de fragments d'un papier identique, s'il est possible, à celui du livre, pour la force, la teinte, le degré d'encollage et le sens des vergeures, et l'on rétablira le texte manquant, par voie de calque. En un mot, on prendra si bien ses mesures, que la dimension moyenne des marges, les unes élargies, les autres rognées, laisse encore au volume une apparence supportable.

Pour donner à chaque feuillet le plus de symétrie possible, on façonnera un patron, autrement dit, un carré de carton coupé net et à l'équerre, dans les proportions adoptées. Ce carton sera mince, mais assez raide; on y pratiquera çà et là quelques découpures vers les bords, afin qu'appliqué sur le feuillet double, il laisse voir, de distance en distance, les limites du texte.

On pourrait aussi tailler, à l'aide d'un diamant à vitres, un patron de verre dont la transparence permettrait encore mieux de juger des distances à conserver sur chaque côté des marges. Un tracé horizontal sur le verre marquerait le niveau de la première ligne supérieure, celle qui sert de point de départ et détermine la ligne d'équarrissement des trois autres marges.

Le patron une fois taillé d'après une sage combinaison, on l'apposera successivement sur chaque feuillet double bien déployé. Le feuillet devra reposer sur un fond ferme et bien uni, comme un marbre ou une planche d'une surface bien homogène; puis, on tracera autour du patron, tenu assujetti sur le feuillet, une ligne parfaitement nette et fine, au moyen d'une pointe métallique. Quand tous les feuillets auront reçu cette trace, on les rognera l'un après l'autre avec de longs ciseaux bien tranchants, en suivant le tracé avec précision, de sorte que la masse superposée offrira une pile de carrés identiques. Je ne conseillerais pas d'opérer cette rognure au canif, même le mieux aiguisé, car les papiers fins et non collés se plissent et s'écorchent, surtout aux endroits où la partie à supprimer est très-étroite.

On comprend que, rognés ainsi, les feuillets doubles formeront, après avoir été pliés juste par leur axe central, une suite de pages à marges régulières; aussi, quand on les feuilletera rapidement, l'œil ne pourra-t-il saisir aucun ressaut, au passage des chiffres de pagination. C'est ce *feuilletage* rapide qui indique de suite aux bibliophiles à quelle sorte de relieurs un bouquin a eu affaire; c'est souvent ce simple examen qui les détermine à le couvrir de pièces d'or ou à le laisser adjuger à vil prix. La rognure soignée est, en effet, le point capital qui constitue la beauté d'un exemplaire; le battage, la couture, l'application des maroquins et des dorures, tout cela peut se refaire; mais à une rognure manquée il n'y a point de remède, car je n'indique ici qu'un simple palliatif. Et combien de malheureux livres gothiques ont subi cette honteuse, cette fatale mutilation! Combien d'in-4° ont été réduits à la dimension de l'in-8° ou même de l'in-12!

Le palliatif que je propose est, en réalité, le seul praticable. Quant à l'irrégularité résultant d'une correspondance de texte inexacte (ou mauvaise *retiration*), c'est, je le répète, un vice d'imprimerie qui ne peut se rectifier, et les bibliophiles les plus intraitables sont bien obligés d'en accepter les conséquences.

Un livre ainsi rogné aux ciseaux, quelque soin qu'on y mette, n'offrira jamais une tranche unie comme celle due à une machine qui, tout à la fois, maintient en presse et opère la rognure; mais cette machine, pour bien fonctionner, doit, surtout quand il faut retrancher une portion de marge excessivement étroite, être parfaite et dirigée par un de nos premiers relieurs.

Après tout, qu'importe cette sorte de rudesse dans la tranche? Plus d'un bibliophile même préfère à la dorure unie une tranche simplement ébarbée. La

dorure, il est vrai, s'oppose efficacement à l'introduction de la poussière, comme à l'enfumage de l'extrémité des marges; mais qui empêche de conserver le livre dans un étui, à la manière des anciens paroissiens? D'ailleurs, une bibliothèque bien vitrée, exposée en un lieu sec, n'est-elle pas une tutelle bien suffisante? Pour moi, bibliophile sans prétention, je me contente d'aligner ainsi les marges; une tranche nette me semblant indispensable uniquement quand un volume est destiné, comme un dictionnaire, à un *feuilletage* continuel et rapide.

3° *Réparation des traces de coutures antérieures.* — Pour unir les cahiers, il faut que les feuillets déjà une ou deux fois recousus (ce cas est assez commun) n'offrent pas, à l'endroit du pli, une série de trous telle, qu'il en résulte une sorte de déchirure longitudinale. Il en est pourtant qui en sont réduits à cet état déplorable. Ces avaries sont dues, en partie, à l'usage que faisaient les anciens relieurs d'aiguilles fort grossières, ou même de poinçons pour percer les trous; aujourd'hui on emploie généralement des aiguilles fines et recourbées.

Si les anciens trous formaient çà et là, ou sur toute la ligne, une déchirure prolongée, les feuillets une fois repliés ne présenteraient à l'aiguille aucun point d'appui; il faut nécessairement remédier à cet obstacle. Une bande de papier fin et en même temps résistant, collée à la gomme sur la longueur du pli, est un moyen d'atteindre le but; mais, si tous les feuillets portent une semblable bande, qui doit se plier en deux, le dos du volume doublera presque d'épaisseur, tandis que le côté opposé restera flasque et sans compacité.

Commençons, avant tout, par plier exactement chaque feuillet, nous jugerons mieux quels sont ceux qui réclament une bande de renfort. Nous verrons d'abord que la rognure, en corrigeant l'inégalité de la largeur des marges, fait que rarement les anciens trous se trouvent précisément dans l'axe du pli. Il arrive de là que, les fils pouvant passer par d'autres points, la couture va devenir plus praticable. Néanmoins il y aura toujours plus d'un feuillet qui réclamera un nouveau point d'appui, parmi ceux principalement qui forment la tête de chaque cahier, surtout s'ils ont été décousus ou isolés avec trop de précipitation, ou dépouillés, à l'état sec, des grumeaux de colle forte. Les feuillets du centre, généralement moins fatigués, seront suffisamment maintenus par celui qui les renferme. En supposant donc qu'on se borne à renforcer le premier feuillet, il en résultera toujours un peu plus d'épaisseur au dos que du côté de la tranche. Je ne sais si les habiles relieurs ont le talent de dissimuler ce défaut au moyen d'un battage adroitement ménagé; pour moi, je ne connais qu'un palliatif, consistant à laisser au carton de recouvrement un peu plus d'épaisseur du côté de la *gouttière;* de cette manière, le volume, posé à plat, paraît avoir une épaisseur homogène.

Un assez grand nombre de feuillets doubles se trouvant donc placés, par suite d'un nouveau pliage, en dehors de l'axe du pli, ce sera un autre point non entamé de la marge de fond, que percera l'aiguille. On pourrait, quand il s'agit d'un livre fort rare, se donner la peine de reboucher, avec de la pâte de papier, les trous qui déparent la marge.

On m'a parlé d'un nouveau système applicable au cas où la totalité des feuillets serait à peu près divisée en deux par suite de coutures souvent renouvelées. Il consiste à rogner à la presse et de droit fil tous les cahiers du côté du dos, comme s'il s'agissait de former, de ce côté, la tranche du livre. Tous les cahiers ainsi rasés au même niveau et maintenus en presse, on passe sur la tranche une couche de caoutchouc réduit en une pâte visqueuse par l'essence de térébenthine; puis on recouvre cette sorte de colle d'une toile fine ou d'une

peau très-souple. Ce simple procédé suffit, dit-on (je n'en suis pas convaincu par l'expérience), pour faire fortement adhérer à la toile la racine de chaque feuillet. Le moyen est expéditif; mais est-il sûr? Le caoutchouc ne perd-il jamais, par la suite, sa propriété glutineuse avec son élasticité? Aucun feuillet ne risque-t-il d'échapper à l'action rétentive de cette gomme? Je n'oserais conseiller un pareil essai sur un bouquin précieux, car, le procédé manqué, quelle ressource resterait-il? Rétablir les feuillets doubles? ce serait une longue besogne. Coudre cet amas de feuillets à la mode chinoise, c'est-à-dire au moyen d'une suite de points de couture à fil redoublé, plus ou moins espacés sur une partie de la marge de fond? mais ce genre de reliure, ne permettant au volume de s'ouvrir que sous un angle très-resserré, n'est applicable qu'à des brochures minces et sans importance.

Une réparation plus longue, mais plus digne du volume, consisterait à coller à jour, sur des cahiers d'un papier fort, chaque feuillet isolé.

4° *Couture ordinaire.* — La reliure des cahiers entre eux doit être exécutée avec une telle précision, que nul ne dépasse l'autre en aucun sens. Rien de plus aisé que de coudre régulièrement un livre; c'est un travail de patience, et avec un peu d'habitude un volume de trente à quarante cahiers est assez promptement formé. Je ne sais s'il existe plusieurs procédés de couture; celui que je vais décrire me paraît simple et convenable pour obtenir une reliure provisoire et pourtant solide. Je l'ai étudié uniquement par un examen attentif de la structure de quelques bouquins que j'ai disloqués.

L'appareil est si peu compliqué qu'il suffit de l'avoir entrevu une seule fois, pour s'en souvenir et pouvoir en reproduire le modèle. On pose sur une table une planche de sapin assez épaisse en forme de carré long, d'une dimension un peu plus grande qu'un in-folio; on plante ou l'on cloue deux montants de bois à peine équarris, à chaque extrémité de la planche; on les surmonte d'une traverse, qu'on fixe avec deux clous; en un mot, une sorte de support à balançoire, en petit, voilà tout l'appareil. Entre les montants, on visse quatre, six ou huit pitons, plus ou moins, selon le format à coudre; on les écarte l'un de l'autre, de manière à ce qu'ils garnissent un espace de 20 à 40 centimètres. On fixe ensuite sur le revers de la traverse (le côté qui regarde la planche) le même nombre de pitons correspondant à ceux d'en bas. Entre cette double série de pitons, on tend verticalement des ficelles assez fines, mais tenaces, fabriquées avec du chanvre neuf et long, et à peine retorses; de sorte qu'on a sous les yeux une sorte de lyre grossière. Le long et près des pitons, du côté de l'intérieur de l'appareil, on superpose plusieurs planchettes qui forment, au-dessus des pitons, une élévation de 8 à 10 centimètres; on remplacera, au besoin, ces planchettes par des livres, etc. Cet exhaussement a pour but d'obtenir, quand les cahiers seront reliés entre eux, un excédant de ficelle assez long pour qu'on puisse en former, de ce côté, la charnière du carton. C'est sur ce plan exhaussé que sera posé le livre à relier; les ficelles bien tendues sont destinées à servir de pivots à la charnière de fil que portera chaque cahier.

Supposons qu'il s'agisse d'un in-8°, on tendra six *nerfs* ou *nervures* (c'est le mot usité); puis, sur le plan exhaussé, on alignera tous les cahiers par ordre de lettres, le dos appuyé contre les nervures. Ces cahiers seront maintenus serrés par un poids superposé. On aura veillé, je suppose, à ce que les ficelles, sagement espacées par rapport au format, soient disposées à peu près ainsi (. . . . . . .) et passent à côté des anciens trous. Le tout ainsi préparé, on indiquera sur le dos des cahiers, au crayon, l'endroit précis du passage des nervures. Ce tracé obtenu, on retire le volume.

Les relieurs pratiquent le plus souvent sur cette ligne de crayon, au moyen d'un trait de scie, une rainure destinée à loger le *nerf*, mais je préfère le laisser en dehors, à découvert; il tient fort peu de place quand le chanvre est peu retors, et l'on évite ainsi d'entamer trop profondément les feuillets. Dans quelques anciennes reliures, le nerf forme à l'extérieur une forte saillie ronde, ou encore est remplacé par une lanière de cuir assez large, dont l'emploi nécessite quelques modifications dans la couture; mais nous adopterons la ficelle, afin de simplifier la question.

Pour procéder à la couture, on place d'abord sur le plan exhaussé un cahier formé de papier blanc identique en tout point, s'il est possible, à celui du livre. Ce papier additionnel forme les *gardes;* le dernier feuillet se collera plus tard sur le revers du carton.

Le dos de ce demi-cahier blanc sera appuyé contre les nervures au point marqué au crayon; alors, on prendra une aiguille longue, mais fine et recourbée comme une alène; puis, on y passera une assez longue aiguillée d'un fil souple, fin et tenace tout à la fois, car un fil trop gros épaissirait inutilement le dos des cahiers. La soie, qu'on emploie assez souvent, me semble une matière trop glissante, peu susceptible de se nouer solidement et de bien s'imprégner de la colle gélatineuse, dont on enduira, plus tard, le dos du volume.

Ce premier cahier doit être solidement rattaché aux nervures, sinon il y adhérerait sans fixité. On enroulera donc le fil de couture autour de la première nervure soit de droite, soit de gauche (le choix est indifférent), ayant soin de le faire passer deux ou trois fois dans son épaisseur; puis, passant la main gauche derrière l'appareil, on entrebâillera le cahier à angle droit, sans laisser aucun feuillet en dehors, car cette négligence coûterait beaucoup de temps à réparer.

Le cahier étant donc maintenu ouvert, on engage l'aiguille dans le dos extérieur, à l'endroit tracé au crayon, puis on la retire du côté du pli intérieur. Plus les cahiers sont épais, comme dans l'in-18, plus aussi les feuillets sont sujets à se déranger, à perdre l'alignement ou à échapper au passage de l'aiguille. L'aiguille, si elle est mal maintenue, ne sort pas toujours précisément au centre du pli, ce qui occasionne des déchirures, ou empêche le fil de bien prendre son point d'appui. Quelquefois on perce d'avance les trous; mais, comme ils sont sujets à dévier de l'axe commun par le dérangement des feuillets, quand on ouvre le cahier, le mieux c'est d'engager et de retirer l'aiguille par tâtonnement; avec un peu d'habitude on arrive à la diriger bien et vite, sans être obligé d'en surveiller sans cesse la sortie à l'intérieur du pli. On pourrait, à la rigueur, disposer derrière l'appareil un miroir qui refléterait les évolutions de l'aiguille; mais, je le répète, le moyen le plus expéditif s'acquiert par l'exercice.

Quand l'aiguille a traversé au centre le pli intérieur, on en ramène la pointe par un mouvement que règle la routine, juste vis-à-vis de la seconde nervure, puis on perce le papier. Quelquefois la pointe vient s'engager au milieu du nerf, ce qui n'offre aucun inconvénient, pour le premier cahier surtout, qui doit être solidement fixé; mais, pour opérer avec régularité, il vaut mieux que la pointe ne fasse qu'effleurer le nerf, sans le transpercer. Alors on tire sur le fil avec assez de force pour qu'il s'applique bien à la rigole intérieure que forme le pli; on l'y maintient de la main gauche, tandis que de la droite on le repasse dans le même trou, mais après l'avoir bien enroulé, une fois au moins, autour de la nervure. L'aiguille, dirigée du dedans au dehors du cahier, sort presque toujours au milieu du dos, et rentre du côté opposé avec facilité, parce qu'elle rencontre un trou tout formé.

On continue de la même manière, et arrivé à la sixième nervure, on y enroule le fil, qu'on fait passer et repasser à travers le nerf, et on l'arrête par un nœud bien serré, précaution qui devra toujours être observée aux deux extrémités de chaque cahier.

On prend ensuite le dernier cahier du volume (car on finit ordinairement par le titre, suivi du papier de garde), et on le relie de même à la nervure, sauf qu'on commence par l'extrémité opposée relativement à la première opération, et ainsi de suite jusqu'à la couture totale. Dès qu'il y a plusieurs cahiers superposés, on les presse fortement de la main gauche, les uns sur les autres, tandis que, de la droite, on serre les fils et l'on consolide les nœuds.

Quand l'aiguillée tire à sa fin, on la fixe solidement autour du nerf; on rattache la nouvelle, soit au nerf, soit à l'extrémité de l'ancienne, ayant soin que le nœud tienne bien et soit extérieur. Il est important de vérifier si les cahiers se relient à la nervure tous au même point; s'il arrivait que la trace de crayon fût effacée, il serait toujours facile de les superposer exactement à vue d'œil et de les maintenir dans cette position.

Lorsque tout est fini, on coupe les nervures, d'une part, au niveau des pitons; de l'autre, au-dessus du livre, à une distance telle, qu'il reste au moins 8 à 10 centimètres de nervure excédante. Cette pile de cahiers ainsi cousus n'offre pas encore un tout solide; les charnières sont lâches, surtout vers le centre; les fils ont trop de jeu, l'ensemble n'est pas encore assez compacte: on transportera le volume en cet état sur une table, qui le recevra à plat, de manière que le dos en dépasse le bord de 2 à 3 millimètres, puis on alignera de nouveau les cahiers en tous sens, et on les surmontera d'une planchette surchargée d'un poids le plus lourd possible et pesant sur toute la surface; si l'on possédait une presse à vis, on pourrait l'utiliser en cette occasion.

Le volume ainsi bien comprimé, on applique sur le dos des cahiers une couche de colle forte pure, chauffée au bain-marie, et assez épaisse pour ne pas pénétrer le papier. On remplit ordinairement de colle les intervalles ou sillons qui existent entre chaque cahier; mais, pour ne pas accumuler la matière gélatineuse, qui peut, par la suite, engendrer des vers, il vaut mieux remplir ces vides avec des brins de filasse et les bouts de fils qui dépassent. Quelques relieurs ajoutent, dit on, à la colle, pour prévenir les vers, une pincée d'arsenic blanc ou de tout autre poison actif. Je ne sais si cette poudre produit l'effet désiré; peut-être, mêlée à la colle, lui ôte-t-elle un peu de sa ténacité. Du reste, les vers ne s'attaquent guère qu'à des livres conservés dans un local humide et abandonné.

Pour mieux encore rattacher entre eux tous les cahiers, on appliquera aussitôt sur la colle une toile bien fine ou une peau souple, puis on laissera sécher en presse pendant 24 ou 48 heures sans rien déranger.

Si l'on avait eu affaire à un livre orné d'estampes ou de cartes repliées, on n'oublierait pas de les incorporer, avant la couture, aux cahiers auxquels elles se rapportent, afin de les coudre en même temps; on doit aussi veiller à ce que l'ordre des cahiers soit exact, car une transposition à rétablir est une fort ennuyeuse besogne.

5° *Cartonnage provisoire.* — Pour achever cette reliure sans prétention, on taillera 2 cartons un peu plus larges en tout sens que le volume, de moyenne épaisseur, et légèrement échancrés aux quatre coins qui touchent le dos. On amincira à la râpe (lime à bois), puis on battra au marteau, le côté qui doit se rattacher aux nervures; mais on laissera, aux bords opposés, toute leur épais-

seur, dans le cas où le dos, déjà grossi par des bandes de renfort, exigerait cette compensation.

Pour relier les nervures au carton, on les y engage, de sorte qu'introduites par l'orifice extérieur des trous pratiqués dans le carton, elles ressortent du côté opposé qui touche la garde. C'est sur la face intérieure qu'on rabattra l'excédant de ficelle; on l'éparpillera sur le carton, imprégné, à cet endroit, d'un peu de colle forte. Cet éparpillement évite une trop forte saillie, et fixe plus solidement l'extrémité du nerf, puisqu'il s'étend sur une plus grande surface. On évitera d'étirer trop la nervure, et d'encoller la partie qui, destinée à former charnière, doit conserver sa souplesse. J'ai quelquefois attaché le carton en sens inverse, c'est-à-dire que le nerf passait de l'intérieur du carton au recto. Je crois que la première méthode laisse au livre relié plus de facilité pour s'ouvrir. Au reste, malgré tous ces soins, nos livres n'auront jamais cette flexibilité parfaite qui est le cachet des bons relieurs.

Comme ces reliures provisoires n'ont rien à démêler avec le luxe, je ne parlerai pas ici de l'art d'amincir, d'appliquer et de dorer les maroquins : cette partie exige, pour être bien exécutée, une sorte de talent artistique. En attendant que l'idée me vienne de faire revêtir mon livre avec plus de pompe, je me contente de dissimuler le carton sous une simple toile brune assez fine, sous un vieux parchemin plus ou moins épais, ou enfin (c'est là mon plus grand luxe) sous une soie mince, souple, émaillée de dessins aux vives couleurs, tels qu'en fournissent les reliures chinoises. Mais, le plus souvent, c'est de parchemin que je me sers, puisque je cherche la solidité avant tout. C'est donc par la manière de l'appliquer que je terminerai ce chapitre.

6° *Parcheminage.* — La feuille de parchemin, taillée d'après la dimension des plats du volume (plus, celle du dos), excédera la surface totale, en tout sens, d'au moins trois centimètres; un tracé au crayon indiquera le milieu, ou même l'endroit précis où s'appliquera le volume. On emploiera le parchemin à un état de moiteur telle, qu'il ne puisse, en séchant, s'étirer avec violence, mais qu'il contracte assez de flexibilité pour se replier aisément. Il ne doit pas adhérer aux nervures, mais à une bande mince de carton, qui les dissimule sans y être collée, et qui forme un *dos brisé.* On ajustera cette bande sur la surface du dos, et on la rattachera au volume, au moyen d'un carré de papier joseph. Il serait sage de la doubler, à l'intérieur, d'un papier fort et bien imbibé de colle; on contrebalancera ainsi la traction que le parchemin exerce sur le dos à l'extérieur. On étalera ensuite sur la bande et sur les plats une couche de colle forte assez fluide; et, dirigé par la ligne de crayon, on placera le dos du livre au milieu du parchemin étendu, puis on relèvera la peau des deux côtés pour la fixer sur les plats, ayant soin que l'excédant soit uniforme en tous sens; on appuiera sur le parchemin, pour effacer les rides sans trop les étirer; on appliquera ensuite de la colle aux bords intérieurs du carton, du côté de la gouttière, et on rabattra les bords du parchemin, qui s'y fixeront. Tout aussitôt, car le mieux est d'agir promptement, on pratiquera dans la peau qui dépasse la tête et la queue du dos les entailles nécessaires pour qu'elle puisse se replier à l'intérieur. On agit absolument ici comme s'il s'agissait de couvrir provisoirement un livre d'un papier qui protége la reliure; opération que tous les amateurs ont maintes fois mise en pratique; seulement, ici, il faut apporter plus de soin et de précision. Ainsi on entaillera le parchemin avec réserve; on facilitera le pliage et la formation des angles par des échancrures, dont la pratique indique sur-le-champ la nécessité. Quand on repliera, à l'intérieur du dos brisé, l'excédant du parchemin, on veillera à ce qu'il ne se colle pas au dos du vo-

lume. On pourra, pendant qu'il est encore assoupli, former une sorte de bourrelet, destiné à protéger le dos brisé contre la poussière. Ce bourrelet, nommé *coiffe*, servait aussi, dans les vieilles reliures en vélin, à recouvrir la tranchefile à laquelle se rattache le signet. Ce bourrelet était formé quelquefois au moyen d'un bout de corde sur laquelle il se moulait.

Mais j'ai hâte d'abréger des détails que des planches exprimeraient mieux que toute description. Je renvoie l'amateur, pour compléter mes explications, à l'inspection d'un bouquin bien *parcheminé*. Le principal point à observer dans toutes ces opérations successives, c'est de conserver au parchemin un état de moiteur convenable et de le remanier jusqu'à ce qu'il s'applique bien partout, sans grimacer, et recouvre le carton de manière à le dissimuler complétement.

Pour terminer, on humectera le feuillet de garde, des deux côtés, de sorte que le papier se dilate bien, et après avoir imprégné de colle de pâte toute la surface, on le fera adhérer au plat du carton; il cache ainsi les replis du parchemin et exerce une tension intérieure qui contrebalance celle du dehors. Si l'on craignait que cette tension fût insuffisante, on pourrait, avant de coller la garde, appliquer sur le carton, à la colle forte, un carré du même parchemin, préalablement humecté, de sorte qu'à sec et au sortir de la presse, l'équilibre étant rétabli, la couverture ne grimacerait en aucune façon. Le collage des gardes terminé, on laisse le livre ouvert et debout sécher à demi, puis on le met sous presse, ou entre deux ais serrés par un poids de 10 à 15 kilog. Dès le lendemain, si la température est favorable, on retirera son volume bien sec, bien aplati et assez bien tourné, en attendant une reliure plus savante. Vers la tête du dos brisé, on inscrira le titre, très-nettement, sur un fond de teinte carminée, pour le mieux faire ressortir. En bas, on ajoutera la date.

On voit des bouquins *parcheminés* à sec. C'est, en réalité, une brochure de l'ancien temps. En ce cas, le carton est très-mince, ainsi que la couverture, dont les replis sont façonnés probablement à l'état légérement humide; il est maintenu au dos par des cordonnets de parchemin, qui sont la nervure même. La garde seule est collée; le livre se ferme au moyen de cordons de peau souple. Quelquefois le parchemin, plié en retour d'équerre, couvre toute la tranche. Tous les bibliophiles ont vu ou possèdent des échantillons de ce genre de reliure; il leur suffira de l'examiner quelque temps pour la comprendre et l'imiter, avec un peu de goût et de patience.

Il existe aussi des reliures, des seizième et dix-septième siècles, formées d'un parchemin très-épais, lisse comme de la porcelaine, et appliqué avec tant de solidité et de souplesse qu'on se demande comment on a pu maîtriser à ce point une matière si rebelle. Ces reliures sont celles de toutes qui ont le mieux résisté au temps et à l'usage. Ma reliure provisoire est bien mesquine, comparée à ce modèle; mais elle pourra néanmoins braver encore des siècles, surtout si on y ajoute un étui; et, comme les marges n'auront été que régulièrement rognées et le moins possible, il sera toujours temps plus tard de porter le volume au Bauzonnet de l'époque, qui, s'il y a vraiment assez *d'étoffe*, pourra le remanier et en faire un *bijou* de bibliothèque. BONNARDOT.

TABLEAUX ET DESSINS

FORMANT LA COLLECTION DE M. PAUL PÉRIER,

AVEC LES PRIX DE VENTE.

Nota. Nous publions le catalogue, avec la plupart des fautes et des négligences qui le caractérisent, et qui sont d'autant plus remar-

quables que la collection l'est beaucoup. Il est à regretter que de pareilles collections ne laissent pas au moins après elles un inventaire rédigé avec soin et digne de leur survivre.

Première partie. — Tableaux.

ÉCOLE MODERNE.

DESCAMPS (1).

1.	La pêche du thon (2)...........................	700 f.
2.	Le bon Samaritain (3)...........................	2,405
3.	Les Sorcières (4)................................	3,300

DIAZ.

4.	La descente des Bohémiens (5)..................	2,900
5.	Jeune fille au bain..............................	651
6.	Le Maléfice (6)..................................	1,225
7.	Intérieur de forêt...............................	400
8.	Scène dans un parc. (Ovale.)...................	800
9.	Pendant du précédent.............................	
10.	Fantaisie..	300
11.	Pendant du précédent.............................	300
12.	Étude de forêt. Figures de Descamps (7)..........	250
13.	Chevaux dans un pâturage (8)....................	300
14.	Étude de la forêt de Fontainebleau (9)............	900

DUPRÉ (J.).

15.	Le passage du gué (10).........................	1,201
16.	Le moulin (11)...................................	1,251
17.	La vanne (12)....................................	2,300

(1) Lisez DECAMPS. On pourrait croire que cette incroyable faute dans l'orthographe d'un nom célèbre est une faute typographique, si, par malheur, le nom de Decamps n'était pas écrit *Descamps* tout le long du Catalogue.

(2) Vigoureuse esquisse qui rappelle *le Naufrage* d'Eugène Delacroix.

(3) Tableau très-terminé, avec une grande muraille trop blanche sur le ciel. Payé 2,500 fr. par M. Périer.

(4) Esquisse avec un effet de lumière, dans la manière de Rembrandt, et des fonds très-transparents.

(5) Un des beaux tableaux de Diaz. Payé 1,500 fr. au Salon de 1844.

(6) Qualité délicieuse. Acheté 500 fr. à l'artiste. Adjugé à M. Véron.

(7) C'est un des premiers paysages de Diaz. Les arbres sont un peu durs d'exécution.

(8) Esquisse très-originale. Adjugé à M. de Tournemine.

(9) C'est presque le pendant du charmant paysage appartenant à M. Meissonnier. Vendu 1,100 fr. par M. Durand Ruel.

(10) Tableau très-clair, avec de petites vaches spirituellement peintes. Adjugé à M. Durand Ruel.

(11) Qualité supérieure au précédent. Adjugé à M. Barroilhet.

(12) C'est le dernier tableau peint par l'auteur. Exécution très-fine.

GUIGNET (A.).

18. Paysage.. 46 f.

SAINT-JEAN (de Lyon).

19. Vase de fleurs. (Exposition de 1846.) (13)......... 4,575

MARILHAT.

20. Paysage (14)...................................... 670

ROUSSEAU (Ph.).

21. Nature morte...................................... 505
22. Nature morte...................................... 470
23. Combat d'un butor et d'une cigogne............. 128

ROUSSEAU (Th.).

24. L'allée de châtaigniers (15)...................... 2,850
25. Effet d'hiver et de soleil couchant.............. 975
26. Paysage (16)...................................... 590

ÉCOLE ANCIENNE.

BOL (Ferd.).

27. Un homme couvert d'une cuirasse............... 460
28. Portrait de femme................................. 315

DESPORTES.

29. Nature morte...................................... 220

REMBRANDT (Jeauron (17) d'après).

30. Copie de l'homme à la toque, de la galerie du Louvre. 52

REYNOLDS (Joshua).

31. Portrait de la duchesse de Malborough. Vente Saint-Remy (18)...................................... 4,055

RIBERA.

32. Le mangeur de macaroni (19)...................... 166

RUYSDAEL (Jacques).

33. Le moulin à eau (20)............................. 1,502
34. Paysage avec cascade............................. 2,300

(13) Vendu 3,000 fr. par l'artiste. Adjugé à M. Mosselmann. Les tableaux de M. Saint-Jean baisseront de 90 p. %.

(14) Excellente peinture. Adjugé à M. Weiremberg.

(15) Ce tableau et le suivant, qui sont des chefs-d'œuvre, ont été retirés par M. Périer.

(16) Peinture très-fine. Adjugé à M. Weiremberg.

(17) Lisez *Jeanron*.

(18) Adjugé à M. Véron.

(19) Retiré à la première vente de M. Périer. Adjugé à M. Delasalle

(20) Ce tableau est de Decker, imitateur de Ruysdael.

TENIERS (DAVID).

35. La Moisson (21)............................ 1,900 f.

VELASQUEZ.

36. Portrait d'un prince de la maison d'Autriche (22).. 6,850
37. Portrait d'un jeune prince (23).................. 1,960

VAN-STRY.

38. Un Pâturage.................................. 96

ÉCOLE FRANCAISE.

39. Portrait de M[me] Geoffrin....................... 95

Deuxième partie. — Dessins.

BONNINGTON (R. P. B.).

40. L'Odalisque aux palmiers. (Aq.) (24)............. 1,000
41. La Vénitienne. (Aq.)........................... 1,005
42. L'Odalisque blanche. (Aq.)...................... 3,000
43. L'Odalisque à la robe jaune. (Aq.)............... 20,20
44. La Fenêtre. (Aq.)............................... 900
45. La Promenade. (Aq.)............................ 505
46. Promenade vénitienne. (Aq.)..................... 925
47. La Remontrance. (Aq.).......................... 450
48. Le Torrent. (Aq.)............................... 300

DESCAMPS.

49. La Sortie d'École. (Aq.) (25).................... 7,400
50. Épisode de la Défaite des Cimbres (26)........... 6,700
51. Les neuf Muses au bain. (Aq.) (27)............... 2,550
52. Jésus au milieu des Docteurs. (Aq.) (28)......... 2,700
53. Le Divan. (Aq.) (29)............................ 3,120
54. Le Loup et les Bergers.......................... 340

(21) Payé précédemment 6,000 fr.

(22) Provenant de la première vente de M. Dubois. Tableau contestable comme Velasquez.

(23) Adjugé à M. le marquis du Blaisel. Provenant de la vente du maréchal Maison.

(24) Aquarelles délicieuses. Les n[os] 42, 43, 45, adjugés à M. le marquis de Hertfordt.

(25) Grande aquarelle, extrêmement fine, payée 3,000 fr. au Salon de 1843. Retirée par M. Périer.

(26) Retiré par M. Périer.

(27) Lithographié dans *les Artistes contemporains*, que publie M. de Tournemine.

(28) Acheté 1,200 fr. à l'artiste par M. Maison, et payé 3,000 fr. par M. Périer.

(29) Aquarelle d'une couleur très vigoureuse et de première qualité.

55.	Le Mennier (30), son Fils et l'Ane	355 f.
56.	Le Héron	340
57.	La Grenouille et le Bœuf (31)	265
58.	L'Ivrogne et sa femme (32)	205
59.	Les deux Voleurs et l'Ane (33)	360
60.	Les Éléphants	455
61.	Combat d'un loup avec des chiens	310
62.	Le Garde-chasse. (Sépia.)	205
63.	Sous ce numéro :	
	Paysage	40
	Id	41
	Id	166
	Id	146
	Les Bœufs	40
	Petite fille	20
	Vieille femme	20
	Homme assis	33
	Femme et enfant (34)	80
	Vieille femme assise	20
	Femme de face	30
	Homme assis	60
	Passage du gué par les Arabes (35)	3,020
	Homme debout	105

DIAZ.

64.	Amours mythologiques. (Aq.)	120

DUPRÉ (J.).

65.	Paysage. (Aq.)	300
66.	Étude de paysage	55

Tableau omis.

BOTH (d'Italie).

67.	Paysage. Effet de soleil couchant	2,000
	TOTAL de la vente	91,770 f.

(30) Lisez *Meunier*.

(31) Adjugé à M. Delessert fils.

(32) A M. Paul Meurice.

(33) A M. Henri Didier, qui a formé une charmante collection de tableaux et dessins des mêmes peintres.

(34) Croquis très-magistral. Adjugé à Mme Bouclier, qui, peintre elle-même, connaît et recherche la bonne peinture.

(35) A M. Véron. C'est un chef-d'œuvre.

Prix des Médailles grecques

PROVENANT DU CABINET DE M. LE COMTE DE J...

(Voir le *Bulletin* du 10 décembre 1846.)

145, 146	3 »
147..	5—25
148..	2 »
149..	2—75
150..	7—50
151..	3 »
152..	2—75
153, 154	3—50
155..	2—50
156..	4—75
157..	12 »
158..	3—25
159..	11 »
160, 161	3—50
162..	3 »
163..	6 »
164..	7—50
165..	7—25
166..	5—25
167..	9—50
168..	4—25
169..	8—25
170..	6 »
171..	4—25
172..	4—50
173..	4 »
174, 175	3—50
176..	2 »
177..	8—25
178..	6 »
179 3 p.	4 »
179 1 p.	1—75
179 2 p.	5 »
179 3 p.	3 »
179 1 p.	1—75
179 3 p.	2—75
179 1 p.	12—50
179 1 p.	2 »
179 1 p.	3 »
179 2 p.	2 »
179 1 p.	1—50
179 1 p.	2 »
179 1 p.	7—50
179 1 p.	16—50
179 2 p.	3—50
179 2 p.	3 »
179 1 p.	14 »
180, 181	4—25
182, 183	5—25
184..	3—25
185..	3—25
186, 187	3 »
188..	45 »
189, 190	4—75
191, 192	4—75
193, 194, 195	7—25
196..	3—50
197, 198	4—25
199..	3 »
200..	2—50
201..	5—25
202..	12—50
203, 204, 205	5—75
206..	14 »
207, 208	4—50
209..	5—25
210, 211	5—50
212..	13 »
213..	1—50
214, 215	7—75
216..	3—75
217, 218	6 »
218 *bis*, 219	5—50
220..	5 »
221..	3—50
222, 223	8 »
224..	3 »
225, 226, 227	7 »
228, 229, 230	5—75
231..	40 »
232..	4—50
233, 234	2—25
235, 236	11 »
237..	3—25
238, 239	11 »
240, 243	4—25
241..	5 »
242..	12—50
244..	3—25
245.	3—25
246, 247	11 »
248, 249	7—75
250..	9 »
251, 252	11 »
253, 254, 255, 256	9—50
257, 258	6—25
259, 260	3—25
261, 262	5—50
263..	6 »
264..	10 »
265..	11—50
266..	35 »
267..	1—50
268..	4—50
269..	7—75
270.., 271 1 p.	7—75
271 1 p.	3—25
272, 273	4 »
274..	6 »
275..	4—50
276..	6—50
277..	2 »
278..	11—50
279, 282	3—25
280, 281, 283	6 »
284..	10 »
285..	4—75
286..	4 75
287, 288	5—25
289, 290	4—50
291, 292	4—25
293, 294	2—75
295..	3 »
296, 297	3 »
298..	3—75

299..	2—50
300..	1—50
301..	3—75
302 303 304	4—75
305..	8—50
306 307 308	5—25
309 311 312	4—50
310..	10 »
313..	5 »
314 315	8 »
316 317	9—25
318..	5 »
319..	35 »
320 322 323	4 »
321 324 325 326	13 »
327 328 329	7—25
330 331	4—50
332 333 334	4—75
335 336 337	8—25
338 339 340 341	8 »
342..	3—25
343 344 345	4 »
342..	3—25
343 344 345	4 »
346 347	4—75
348..	10 »
349 350	7—75
351 352 353	4—25
354..	1—50
355..	5—50
356 357	13—50
358..	9—25
359 360	3—75
361 362	4—50
363 364	6 »
365..	3—25
366 1 p. de 367 367..	10 50
368..	3 »
369 370	3—50
371 372	4—25
373 374	4 «
375..	3—75
376 378	4 »
379 380	4 »
381..	3—75
382 383	8—25
384..	8—75
385 386	4—75
387..	5 »
388..	4 »
389..	10—50
390 391	3—75
392 393 394	5—50
395..	7—25
396..	8—25
397..	7—25
398..	4—50
399..	42—50
400..	6—75

Travaux de l'Alliance des Arts.

Tableaux. — Catalogue de Tableaux de maîtres anciens, provenant des collections de M. Robineau, de Bercy. Vente les 25, 26 et 27 janvier.

Catalogue de Tableaux anciens et modernes; collection de feu M. Ardisson. Vente en février.

Catalogue de Tableaux des artistes contemporains, Decamps, Diaz, Rousseau, Dupré, Marilhat, Cabat, Bonington, etc.; collection de M. de T. Vente le 1er févr.

Catalogue de Tableaux anciens, provenant du cabinet du docteur Ermerins, de Middelbourg, 2e partie. Vente en février.

Catalogue de Tableaux de toutes les écoles; collection de M. P.

Dessins. — Catalogue de Dessins des premiers maîtres allemands et italiens, et d'autres estampes anciennes; collection de M. Emile W., peintre. Vente les 18 et 19 janvier.

Catalogue de Dessins anciens de diverses écoles, provenant des portefeuilles de feu M. F..., marchand d'estampes.

Estampes. — Catalogue d'Estampes d'ornements anciens, par les maîtres allemands, hollandais, italiens et français, provenant de la collection de feu M. Reynard, artiste; 3e et dernière partie. Vente en février.

MARBRES.— Catalogue de Statues, Bustes, Bas-Reliefs, etc., en marbre, provenant de l'atelier de feu M. O.....

MÉDAILLES.—Catalogue de Médailles antiques grecques et romaines. Vente le lundi 28 février et jours suivants dans les salons de l'*Alliance des Arts*.

Catalogue de Monnaies royales et baronnales, françaises et étrangères, provenant du cabinet de M. ... Vente le lundi 8 mars et jours suivants.

Catalogue d'un choix de Monnaies antiques et de monnaies étrangères, provenant de la vente du cabinet de M. Boucher de Crèvecœur.

Catalogue de Médailles romaines et byzantines, rapportées d'Afrique par M. d'Égremont, 2e partie, rédigée par M. Adrien de Longpérier, premier employé au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque du Roi.

ARMES.— Catalogue d'une riche Collection d'armes anciennes; précieuse suite des armes à feu depuis l'invention de la poudre à canon : armes offensives et défensives, cuirasses, casques, armures, etc., de tous les styles et de toutes les époques; pierriers, arbalètes, fauconneaux, masses, traits, lances, hallebardes, épées, etc., etc.

CAMÉES.— Catalogue de bronzes et camées antiques, etc.

OBJETS D'ART. — Catalogue d'Objets de haute curiosité, meubles de luxe, et tapisseries.

LIVRES.—Catalogue de Livres anciens, la plupart relatifs à l'histoire de France. Vente en mars.

Catalogue de Livres, la plupart sur l'art militaire et les sciences mathématiques, formant la bibliothèque de feu M. le général Bernard, ministre de la guerre. Vente en février.

AUTOGRAPHES. — Catalogue d'autographes; collection de feu M. Collier de Beaubois. Vente en février.

Catalogue d'une immense collection d'Autographes relatifs à l'histoire de la Révolution française. Vente en avril.

AVIS COMMUNIQUÉ. — Nous prévenons MM. les amateurs que la collection de tableaux formée par M. Stevens sera vendue à Paris, les lundi 1, mardi 2, mercredi 3 et jeudi 4 mars 1847, par le ministère de Me Bonnefons, commissaire-priseur, assisté de M. Simonet, expert. Le catalogue paraîtra dans le cours du mois de janvier.

Cette belle et nombreuse collection fourmille en productions de toutes les écoles. Sa nomenclature succincte en fournira la preuve. Outre une belle réunion de tableaux de l'école d'Italie, on remarque dans l'école flamande et hollandaise, Berchem, Both, Cuyp, Denner, Dow. Hobbema, Mieris, Neefs, Ostade, Ruysdael, Steen, Bega. Berkeyden, Brackenbourg, Breenberg, Vander Does, Dussaert, Honde Koeter, Hugtembourg, Leduc, Momers, Steenwieck, Holbein et autres.

Aux tableaux de ces grands maîtres flamands et hollandais sont jointes d'aimables productions de l'école française, et surtout une suite extrêmement rare de sept tableaux peints par Raoux, représentant de charmants sujets dans le goût du siècle de Louis XV. dignes d'orner les plus somptueux palais de l'Europe.

Imprimerie de HENNUYER et Ce, rue Lemercier, 24. Batignolles.

BULLETIN DES ARTS.

10 FÉVRIER 1847.

VÉRITABLES CAUSES

DE LA RARETÉ DU NUMÉRAIRE EN FRANCE (1).

Les pièces de cinq francs frappées avant 1830 avaient une plus-value de 4 millièmes : elles contenaient, en outre, 1 millième d'or. Il paraît extraordinaire que des monnaies qui, d'après la loi, devaient être au titre de 900 millièmes, se trouvent aujourd'hui à 904; le fait existe cependant et voici pourquoi. On sait que l'essai est une opération qui a pour but de constater le titre des métaux, c'est-à-dire, de déterminer la quantité de fin contenue dans un lingot. Le procédé de la coupellation, qui était en usage avant 1830, n'accusait pas le véritable titre; les directeurs des hôtels des monnaies se plaignirent, et le ministre des finances, M. le comte de Chabrol, par arrêté du 18 novembre 1829, nomma une Commission pour examiner le mode d'essai en usage, et faire connaître les effets qu'un nouveau procédé pourrait avoir relativement aux intérêts commerciaux de la France. Cette Commission était composée de MM. le comte Chaptal, pair de France, de l'Académie des Sciences, président; le baron de Fréville, conseiller d'État; le baron Thénard, Dulong, Gay-Lussac, de l'Académie des Sciences; Masson, maître des requêtes; Say, professeur d'économie industrielle; Benoît Fould, banquier. La Commission fit faire devant elle toutes les expériences nécessaires, et reconnut qu'en effet le mode de la coupellation accusait le titre un peu trop bas : un lingot véritablement à 904, ne sortait qu'à 900. Sur le rapport de M. Gay-Lussac, il fut décidé qu'à l'avenir des essais seraient faits par la voie humide, nouveau procédé indiqué par le rapporteur comme accusant rigoureusement le titre; dès lors les pièces fabriquées à l'avenir seraient au titre de 900, comme le veut la loi, mais elles seraient inférieures de 4

(1) M. Ledru-Rollin, dans la séance du 7 février, à la Chambre des députés, a énoncé quelques-uns des faits sur lesquels repose cet article, et le lendemain, à ce sujet, *le National* est entré dans des détails que nous lui avions fournis. Mais les révélations essayées à la tribune et dans la presse auraient eu besoin d'être appuyées, comme ici, par des chiffres et des renseignements certains.

millièmes aux pièces déjà en circulation. Cette mesure était bonne, mais convenait-il de laisser dans le public deux monnaies différentes? ne devait-on pas craindre que les spéculateurs, en voulant profiter de cette différence, ne fissent disparaître toutes les pièces aurifères? Certes, cette spéculation, qui se pratique depuis douze ans sur une grande échelle, et dont nous ressentons aujourd'hui les fâcheuses conséquences, était toute naturelle et tombait sous le sens; mais la Commission, par des raisonnements absurdes et de faux calculs, prouva qu'elle n'était pas possible, et la majorité passa outre. Trois membres cependant avaient manifesté quelques craintes; ils disaient : « La nouvelle monnaie d'argent serait inférieure en titre à celle fabriquée avant 1830; le public saurait que, déjà dépouillée de quelques parties d'or, jusqu'à concurrence de 6 francs par 1000 francs (c'était 17 francs qu'il fallait dire), elle le serait encore de 4 francs par 1000 francs, au moyen d'un nouveau système d'essai; les esprits seraient infailliblement frappés du concours de ces deux dépréciations, encore que la première soit indifférente par elle-même. Dès lors, cessation de la précieuse uniformité de confiance qui existe pour toutes nos monnaies circulantes; discrédit comparatif des nouvelles pièces et recherches minutieuses des anciennes dans les moindres transactions de la vie privée; agiotage inévitablement introduit au travers de ces transactions; enfin, resserrement et thésaurisation probables de la monnaie décimale antérieure à 1830. » La minorité, on le voit, avait peur; mais, étrangère au commerce des métaux, elle ne sut pas découvrir le véritable mal; les objections qu'elle présentait n'étaient pas probables, et d'ailleurs, M. Gay-Lussac répondait dans son rapport : « La quantité d'or contenue dans les anciennes espèces est à peu près de 1 demi-millième. . . . . . . Les monnaies, en effet, tant qu'elles sont en circulation, ont une valeur supérieure à celle des métaux précieux qu'elles renferment; cette valeur équivaut à tous les frais de leur fabrication, qui aujourd'hui s'élèvent à 15 millièmes. Peu importe dès lors à celui qui en est porteur, et qui ne les tient que passagèrement dans ses mains pour les verser dans d'autres, que le titre en soit de 3 à 4 millièmes plus fort ou plus faible que le titre droit de 900 millièmes fixé par la loi, si surtout, comme c'est ici le cas, ce titre est, ou au moins à très-peu de chose près, dans les limites de la tolérance, et par conséquent légal. Ce n'est qu'à l'époque où les monnaies seront considérées comme matières brutes d'argent, c'est-à-dire à l'époque de leur refonte, que l'on aura soin de séparer les pièces fortes des faibles. On fera ce que nos affineurs ont très-bien su faire depuis quelques années pour

nos monnaies duodécimales ; mais saurait-on voir là un grave inconvénient ? » L'aveuglement de M. Gay-Lussac était complet. D'abord, les pièces contiennent 1 millième d'or et non pas 1 demi-millième ; on trouve même très-souvent 1 millième $^1/_2$. L'erreur du savant chimiste n'est pas pardonnable; d'un autre côté, M. Gay-Lussac ne savait pas sans doute que, dans le commerce, l'argent fin obtient une prime qui varie de 6 à 14 fr. par 1,000 fr., selon les besoins.

Après le rapport de M. Gay-Lussac, la Commission des monnaies fut consultée ; elle se rangea sans hésiter à l'avis de la Commission spéciale. « La Commission des monnaies, disait-elle après avoir lu attentivement l'avis de la minorité de la Commission spéciale, s'est rangée à l'avis de la majorité, et par les mêmes motifs qui ont déterminé cette majorité. Elle croit, toutefois, devoir faire remarquer que, depuis environ dix années (c'est six années qu'il fallait dire), les fabrications d'argent qui sont faites avec des lingots d'affinage ne contiennent plus d'or, et que cependant on n'a pas observé que ces dernières fabrications éprouvassent quelque défaveur par leur comparaison avec les fabrications faites antérieurement, qui contenaient *plus de trois quarts* de millième d'or, équivalant à plus de 12 millièmes d'argent. Il n'est donc pas à craindre qu'une différence de 4 millièmes en moins, dans nos monnaies nouvelles, les déprécie ; il n'est pas à craindre non plus que cette différence *provoque la refonte ou la thésaurisation* des anciennes espèces ; cette différence, qui équivaut à 88 centimes par kilogramme valant 200 francs, est loin d'indemniser des frais de fabrication qui sont de 3 francs en cas de refonte, et n'est pas assez forte pour déterminer une plus grande thésaurisation. »

Quand on songe que, quelque temps après ces beaux raisonnements, tous nos écus fondus en lingots passaient à l'étranger en donnant d'énormes bénéfices, n'a-t-on pas lieu d'être péniblement affecté de voir les premiers fonctionnaires d'une administration se fourvoyer de la sorte, et faciliter par leur orgueilleuse ignorance une opération aussi désastreuse ? La Commission ne comptait que 88 centimes pour les 4 millièmes, mais elle oubliait : 1° le millième d'or, 3 fr. 40 ; 2° la prime à 8 fr., ci 1 fr. 60, total 4 fr. 88, qui non-seulement couvrent les frais de fabrication, lesquels ne sont depuis 1835 que de 2 fr., mais laissent encore un important bénéfice.

Le Bureau du commerce fut aussi consulté par le ministre : il adopta à l'unanimité l'avis des deux Commissions. Voici comment il s'exprimait : « Il a paru sage d'interroger l'opinion de personnes engagées à la fois dans les opérations du change et dans le

trafic des métaux précieux. Or, il a été *généralement* répondu que, sous l'un et l'autre point de vue, aucune perturbation n'est à redouter. Il ne saurait, en effet, y avoir rien de sérieux à l'intérieur dans la différence de valeur que présenteront les deux monnaies, sinon dans le cas où cette différence serait assez forte pour couvrir les frais de la refonte, et pour laisser un bénéfice au spéculateur (c'était précisément le cas). Mais il n'en est pas ainsi *à beaucoup près*, puisque la fabrication, en cas de refonte, ne peut coûter moins de 3 fr. par kilogramme (elle ne coûte aujourd'hui que 2 fr.), et que les 4 millièmes de moins-value qu'offriront les nouvelles espèces ne représentent pas plus de 88 centimes pour le même poids. »

Le Bureau de commerce, on le voit, ne faisait que répéter les erreurs de M. Gay-Lussac et de la Commission des monnaies. Nous regrettons qu'il ait oublié de nous faire connaître les noms des changeurs qui ont été consultés, car il est certain que ces industriels ont été les premiers à profiter de la mesure.

L'ignorance de MM. les savants était grande : bien loin de signaler le mal, ils prouvèrent que le mal n'était pas possible, et cependant, il était si facile de le connaître en se faisant rendre un compte exact du commerce des matières d'or et d'argent! Mais les connaissances de l'homme spécial ne sont rien devant le titre de pair de France ou de commissaire général. Dès qu'une ordonnance royale a nommé un fonctionnaire, il devient aussitôt capable de tout. C'est le titre qui donne la science, et non la science qui donne le titre. Cependant on ne doit pas ignorer que, dans une administration telle que la Monnaie, l'ignorance est un délit public. Quoi qu'il en soit, le ministre, rassuré par l'avis presque unanime de toutes ces Commissions, rendit son ordonnance le 8 juin 1830, et personne ne s'occupa plus de rien!

Or, qu'est-il arrivé? La fonte de nos monnaies déclarée impossible commença aussitôt que les spéculateurs purent se rendre compte des bénéfices énormes qu'ils pouvaient en retirer. Les demandes d'argent fin arrivaient de tous côtés ; la prime augmentait nécessairement en raison de la multiplicité des demandes, et les changeurs, qui, dans le principe, ne pouvaient fondre avec bénéfice que les pièces lourdes, les fondirent sans choix, la prime étant alors à 14 fr. La moitié du numéraire passa à l'étranger. Dans les premières années, les conséquences de l'opération n'étaient pas sensibles ; mais il était facile de comprendre que, dans un temps donné, la circulation serait interrompue, et partant, désordre grave à l'intérieur. En effet, à mesure que le numéraire disparaît, il se trouve plus de vide dans la masse de l'argent qui compensait la masse des denrées ; une portion de ces denrées manquant de son échange or-

dinaire, la balance penche en faveur de l'argent. L'argent ne fait plus son office ; la perte qu'éprouvent les denrées mesurées par l'argent, précipite au profit de l'argent la chute de l'équilibre commercial. Le désordre est grand en raison de la somme resserrée. L'argent sorti du commerce ne tombant plus dans les mains où il avait coutume de se rendre, beaucoup d'hommes sont forcés de suspendre ou de diminuer leurs achats ordinaires. Si cet argent a passé pour toujours dans un pays étranger, il est clair que la partie des denrées à laquelle manque son équivalent ordinaire, s'absentera aussi du commerce pour toujours, car le nombre des acheteurs sera diminué proportionnellement. Les hommes que nourrissait le travail de ces denrées seront forcés de mendier ou d'aller chercher de l'occupation dans d'autres pays; l'absence de ces hommes ainsi expatriés formera un vide nouveau dans la consommation des denrées ; la population diminuera successivement jusqu'à ce que la rareté des denrées les remette en équilibre avec la quantité de signes représentatifs circulant dans le commerce. Il est donc, on le voit, très-essentiel que la masse des signes sur laquelle cette proportion a été établie, ne diminue jamais.

On peut d'ailleurs avancer comme un principe, que la situation d'un peuple est beaucoup plus fâcheuse, lorsque l'argent qui circulait dans le commerce en est sorti, que si cet argent n'y avait jamais circulé.

C'est précisément là notre position aujourd'hui, et si le Gouvernement n'arrête pas l'exportation, le mal sera plus grand encore, à mesure qu'une plus grande quantité de numéraire disparaîtra.

Les Commissions avaient dit qu'il n'était pas possible de fondre nos espèces avec bénéfice : cette déclaration, basée sur de faux calculs, était matériellement fausse; nous allons le prouver en faisant ces calculs comme on aurait dû les faire. Un changeur prend dans la circulation un sac de 1,000 francs pesant 5 kilogrammes; au titre de 904 millièmes, il a un produit de 994/40 : il les livre à l'affineur qui lui rend la même somme en argent fin, plus 11 fr., parce que ces cinq kilogrammes contiennent, comme je l'ai dit, 17 fr. en or, et que l'affineur ne retient que 6 fr. pour ses frais : le changeur a donc déjà 1,005 fr. 40 c. ; maintenant, il vend cet argent fin avec une prime de 8 fr. par 1,000 fr. (je prends le prix moyen) : le sac de 1,000 fr., pesant 5 kilogrammes, a donné ainsi 1,013 fr. 40 c. Mais toutes les pièces n'ont pas conservé leur poids de 25 grammes. J'estime que, l'un dans l'autre, un sac de 1,000 fr. peut perdre 17 gram. ou 3 fr. 40 c.; or, en déduisant cette somme de celle de 13 fr. 40 c., il reste un bénéfice net de 10 fr.

C'est en 1832 que le commerce des métaux a commencé à fondre nos pièces de 5 fr. : cette opération dure donc depuis quatorze ans. On peut assurer que près de la moitié des pièces décimales, dont la somme totale s'élevait en 1830 à deux milliards, a disparu dans le creuset. Ainsi, les espèces courantes qui, selon M. Gay-Lussac, valaient plus que les métaux en lingots, ont produit aux spéculateurs une somme de dix millions. C'est ici le cas de signaler la négligence de l'Administration : elle s'était trompée en 1830, mais lorsque l'événement venait donner un démenti si éclatant à tous les raisonnements de ses Commissions, ne devait-elle pas reconnaître son erreur? La fonte des espèces s'opérait au grand jour, devant tout le monde. Comment se fait-il que la Commission des monnaies, qui doit surveiller non-seulement la fabrication, mais tout ce qui regarde la circulation des espèces, n'ait pas averti le Gouvernement? c'est bien simple, il n'y avait plus de Commission. En 1830, la Commission se composait de MM. de Sussy, président, Lambert et Brunet, commissaires-généraux. Après la révolution, M. Lambert fut remplacé par M. Moullard, qui ne connaissait absolument rien aux monnaies; il était, je crois, inspecteur des messageries Laffitte. Il fut nommé à ce poste, qui rapporte 10,000 fr., pour avoir, dit-on, les moyens de refaire sa fortune. Quelque temps après, M. Brunet donna sa démission ; il ne fut pas remplacé. M. d'Arcey, directeur des essais, cumula ces fonctions avec celles de commissaire général ; mais il était chimiste seulement. Enfin, après la mort de M. de Sussy, M. Persil fut nommé président, de sorte qu'au lieu de deux commissaires généraux capables qu'on devait avoir à l'Hôtel des monnaies, il n'y en avait qu'un parfaitement incapable. Comment, avec un pareil personnel, le Gouvernement pouvait-il être renseigné?

La Banque elle-même, qui crie si fort aujourd'hui, favorisait l'opération par d'indignes complaisances. J'ai vu des changeurs aller chercher à la Banque 100,000 fr. d'écus, en faire le triage, remettre en sac les mauvaises pièces, c'est-à-dire les Charles X et les Louis-Philippe, et les rapporter à la Banque qui donnait des billets avec lesquels on recommençait toujours la même opération. Et aujourd'hui vous vous plaignez, messieurs de la Banque, vous augmentez votre escompte pour faire revenir votre numéraire qui a disparu! mais votre mesure est absurde! Si la rareté de l'argent provenait d'une thésaurisation à l'intérieur, il est certain qu'un intérêt plus élevé pourrait engager les détenteurs à s'en dessaisir ; mais il n'en est pas ainsi, votre numéraire a passé pour toujours à l'étranger, et vous ne sauriez faire revenir ce qui n'existe plus ; vous êtes cou-

pables d'imprévoyance, et vous faites supporter votre faute par le petit commerce qui ne pouvait pas, comme vous, arrêter la fonte des écus !

Nous avons vu ce qu'on avait fait, examinons maintenant ce qu'on aurait dû faire si le Gouvernement avait été bien servi. Il s'agissait d'empêcher à tout prix l'exportation probable de notre numéraire; c'était très-facile. Le Gouvernement n'avait qu'à fondre pour son compte les anciennes pièces décimales et à les faire immédiatement frapper en monnaie nouvelle : il aurait, par cette opération, 1° fait une refonte qui sera bientôt nécessaire, surtout pour les pièces du Consulat, et qui lui coûtera cher, puisqu'il ne trouvera plus que des pièces légères ; 2° conservé notre numéraire ; 3° gagné 4 millions. En effet, nous avons vu que le bénéfice était de 10 fr. par 1,000 fr. y compris la prime de 8 fr. Le Gouvernement, qui aurait employé lui-même son argent, n'aurait pu profiter de cette prime ; il ne lui serait donc resté que 2 fr. par 1,000 fr.; or, sur un somme de deux milliards, c'était 4 millions de bénéfice. Mais lors même que l'opération n'aurait rien produit, n'était-ce pas un acte de bonne administration que de conserver notre numéraire ?

Ainsi, par l'incapacité de ses agents, le Gouvernement a perdu 4 millions, et a laissé introduire dans la circulation intérieure un désordre qui doit aller sans cesse en augmentant.

La pétition sur l'achèvement du Louvre a rencontré la sympathie de tous les hommes éclairés et désintéressés, amis des arts et de la gloire nationale. Cette pétition sera présentée à la Chambre par deux députés, qui pensent comme nous que la disette des subsistances, la gêne du commerce, la diminution du numéraire, l'agitation de la Bourse et l'inquiétude des esprits, sont des motifs de plus pour la mise à exécution de ce grand projet. Alcibiade, qui eût fait un excellent ministre, coupait la queue à son chien quand il voulait donner le change à l'opinion publique et l'empêcher de s'occuper de lui. Nous espérons bien que le ministère tout entier appuiera notre pétition par politique, sinon par amour de l'art.

Nous avons annoncé que la Bibliothèque du roi, qui coûte à l'État 250,000 fr. par année, qui compte parmi ses conservateurs plusieurs savants distingués, qui prélève l'impôt inique d'un exemplaire sur tout ouvrage nouveau, et fait de loin l'envie de toutes les bibliothèques du monde ; nous avons annoncé que la Bibliothèque du roi ne rendait presque plus de services à la science, et que bien-

tôt elle serait désertée par toutes les personnes qui font des recherches sérieuses et des travaux intéressants. Le fait s'est accompli plus tôt que nous ne le pensions. Aujourd'hui, on ne voit à la Bibliothèque aucun homme vraiment instruit et lettré. En revanche, la foule est grande, et le directeur, M. Naudet, qui règne d'un air de Jupiter tonnant sur cette foule de lecteurs inutiles, voit avec orgueil se multiplier ses tristes sujets. On se dispute les places comme à l'Académie ou au ministère. *Uno avulso non deficit alter.* Il n'y a pas, en Europe, un cabinet de lecture plus fréquenté ; il n'y a pas de livres plus fatigués, plus salis, plus écorchés que ceux qui servent de pâture quotidienne à ce public. Nous invitons M. de Salvandy, s'il veut se faire une idée juste de ce qu'est devenue la Bibliothèque du roi, *Naudeto consule*, à dépouiller lui-même les bulletins qui constatent le nombre et la qualité des livres qu'on demande et qu'on donne aux séances de chaque jour ; M. de Salvandy se convaincra que la Bibliothèque du roi pourrait être fermée demain sans que personne s'en aperçût dans le monde des lettres. Il faudra bien la fermer tôt ou tard, si l'on veut avoir un catalogue, quand monseigneur Naudet daignera le permettre.

La mort de M. de Clarac, conservateur du Musée des antiques, et celle de M. Dubois, sous-conservateur, arrivées toutes deux au moment même où les collections du Louvre vont s'augmenter des monuments de Ninive, n'ont pas permis de laisser longtemps vacantes deux places qui demandaient des hommes spéciaux et actifs. Nous applaudissons de grand cœur au double choix qui vient d'être fait par le roi, à l'instigation de M. le comte de Montalivet et de M. de Cailleux. On a nommé M. le comte de Laborde conservateur des sections grecque, romaine et du moyen âge ; M. Adrien de Longpérier, conservateur des sections égyptienne et asiatique. M. le comte de Laborde est un de ces esprits compréhensifs qui se familiarisent vite avec un nouvel ordre d'idées, avec une nouvelle science, avec des études nouvelles ; de là, l'étendue de ses connaissances générales. Il aime les arts et il a un tact particulier dans ses jugements en tous genres, comme le prouvent ses ouvrages, son *Voyage dans l'Arabie Pétrée ;* son *Commentaire du Pentateuque ;* son *Histoire de l'imprimerie et de la gravure*, etc. M. Adrien de Longpérier, qui occupait la place de Mionnet à la Bibliothèque du roi, et qui l'occupait avec honneur, est un archéologue, un numismate, un linguiste, qui éclaire pour ainsi dire l'érudition par l'esprit et qui a montré une merveilleuse sagacité dans toutes les questions de science qu'il aborde

tour à tour. Nous allons le voir à l'œuvre pour rédiger le catalogue des antiquités égyptiennes et orientales, qui n'a jamais été qu'ébauché par Champollion jeune. Ces deux nominations nous annoncent que les Musées royaux prendront avant peu le développement que nous réclamons pour eux, et qui nécessitera l'achèvement du Louvre.

On l'a déjà dit, et nous le répétons comme une fatale vérité : nous vivons sous le règne de la paperasserie. La moindre formalité administrative exige des écritures à n'en pas finir ; le moindre service du budget ministériel coûte à l'Etat la rédaction et l'impression d'un volume in-4°. Ces éditions annuelles du budget, exécutées par les deux Chambres, et formant tous les ans une trentaine de gros volumes qui reviennent à plus de 250,000 francs, sont des monuments de prodigalités ridicules et anomales dans un temps où personne, encore moins un député, ne possède de bibliothèque. Voilà donc tous les ans 250,000 fr. dépensés en pure perte à fabriquer des livres parfaitement inutiles qui tombent chez l'épicier avant que le budget soit même voté ! Eh bien ! demandez ces 250,000 fr. pour favoriser, aider, sauver la librairie et l'imprimerie, on ne vous en accordera pas seulement la rente dans un but honorable et national ! On veut dégoûter les députés et les pairs du papier imprimé, et on les accable sous les in-4°, voire les in-folio, qui font pencher les balances de l'épicier en faveur de ce *libéral* gaspillage.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

FRANCE.

PARIS.

L'Académie française, en procédant à l'élection d'un successeur de M. de Jouy, s'est divisée en deux camps acharnés, qui se sont disputé la victoire pendant cinq votes consécutifs, et qui, de guerre lasse, ont remis l'élection à un mois. Le détail de ces votes mérite d'être conservé. Le nombre des votants a été d'abord de 33, puis de 34. Au premier tour de scrutin, M. Victor Leclerc, doyen de la Faculté des lettres de Paris, a obtenu 15 voix ; M. Empis, 14 ; M. Emile Deschamps, 2 ; M. Poujoulat, 1 ; un billet blanc. Au second tour, M. Leclerc, 15 voix ; M. Empis, 14 ; 4 voix perdues. Au troisième tour, M. Empis, 15 voix ; M. Leclerc, 14 voix ; 4 voix perdues, 1 billet blanc. Au quatrième tour, M. Leclerc, 16 voix ; M. Empis, 15 voix ; 1 voix perdue, 2 billets blancs. Au cinquième tour, M. Empis, 15 voix ; M. Leclerc, 14 voix ; 1 voix perdue, 4 billets blancs. Les voix perdues s'étaient portées sur MM. Béranger et de Lamennais, qui ne veulent pas être académiciens. La lutte est donc engagée entre MM. Empis et Leclerc,

entre le parti de l'Université et le parti de la littérature libre. M. Leclerc est déjà membre de l'Académie des Inscriptions, où il exerce une influence justifiée par son esprit et son érudition ; mais M. Empis est l'auteur de douze grandes comédies représentées avec succès au Théâtre-Français, et il appartient surtout à un auteur dramatique de remplacer M. de Jouy.

— La Société royale des antiquaires de France vient de procéder au renouvellement de son bureau annuel, pour l'année 1847 : Président, M. Taillandier ; vice-présidents, MM. Ch. Lenormant et Phil. Lebas, de l'Institut ; secrétaire, M. Léon Renier ; secrétaire-adjoint, M. Gresy ; bibliothécaire-archiviste, M. Alfred Maury ; trésorier, M. A.-J.-H. Vincent ; commission des impressions, M. Arth. de La Villegille, Adr. de Longpérier et Félix Bourquelot.

— M. Henri Duval-Pineu, auteur de différents ouvrages de littérature, histoire, romans, pièces de théâtre, etc., est mort le 26 janvier à Paris, âgé de quatre-vingt-sept ans. Il était frère d'Alexandre Duval, membre de l'Académie française, et d'Amaury Duval, membre de l'Académie des inscriptions. Sa notice bibliographique dans la *France Litt.* de M. Quérard n'est pas complète.

— M. Chaudesaigues, rédacteur du *Courrier Français*, et récemment nommé bibliothécaire de l'Académie de Paris, est mort subitement à l'âge de trente-deux ans, dans la nuit du 28 janvier. Le ministre de l'instruction publique, en sa qualité de tuteur naturel des gens de lettres, a voulu se charger lui-même de tous les frais des obsèques de ce malheureux jeune homme ; mais ce qui a fait surtout l'éclat de ces obsèques, ç'a été une réunion de deux cents littérateurs rendant un dernier honneur à leur confrère. Deux discours, pleins de cœur et de nobles sentiments, ont été prononcés sur la tombe, par M. Jules Lacroix, au nom de la Société des gens de lettres, et par M. Jules Janin, ami du défunt. Les deux orateurs se sont indignés avec raison de la triste existence qu'on avait faite aux écrivains dans le déplorable temps où nous avons le malheur d'être : « Chaudesaigues est mort comme nous mourrons tous, s'est écrié M. Janin : l'étude d'abord, la lutte ensuite, la lutte toujours, à travers les privations et les amertumes de tous genres. » Nous regrettons de n'avoir pas recueilli l'improvisation de M. Janin : il a justement qualifié de *places de commissionnaire et de forçat* ces emplois de bibliothécaire, qui condamnent un homme de talent et de science à un travail forcé de huit heures par jour, cinq heures le matin et trois heures le soir, pour donner des livres. A qui donne-t-on ces livres, grand Dieu ! Voilà, il faut l'avouer, des littérateurs bien employés ! On ne se console pas en pensant que Jésus-Christ servait à table ses apôtres et leur lavait les pieds : la Pâque ne durait du moins qu'un jour par année. Un critique savant et distingué, M. Avenel, qui se prépare à publier les lettres inédites du cardinal de Richelieu, est nommé employé de la bibliothèque de l'Université, en remplacement de M. Chaudesaigues.

La *Littérature contemporaine*, commencée par M. Quérard et continuée par MM. Louandre et Bourquelot, contient un bon article sur les ouvrages de Jacques Chaudesaigues.

— M. Valery, bibliothécaire du château de Versailles, est mort à Paris le mois dernier. C'était un homme d'une instruction immense, agréablement variée, qu'il répandait dans sa conversation comme dans ses livres. Voy. son article dans la *France littér.* de M. Quérard. Son ouvrage le plus connu est celui qui sert de guide à tous les voyageurs en Italie, et qui serait un modèle achevé d'itinéraire si l'auteur y avait mis plus d'exactitude dans les détails ; car ce livre excellent a été rédigé dans une bibliothèque, avec des livres, plutôt qu'en Italie,

vis-à-vis des lieux et sous leur impression directe. Nous recueillerons, comme une notice parfaite, le discours que M. Patin, de l'Académie française, a prononcé sur la tombe de son ami :

« Il ne faut pas que cette tombe se ferme, sans que l'homme excellent et distingué dont les restes viennent d'y descendre ait reçu l'adieu suprême de ceux que lui avait étroitement unis le long partage des mêmes fonctions, la communauté des goûts et des études, le commerce de l'amitié.

« Leur deuil intéresse les lettres elles-mêmes, au culte desquelles M. Valery s'était voué avec une ardeur qui a fait le charme et l'honneur de sa vie, mais qui en a peut-être abrégé le cours.

« Chargé, il y a déjà plus de trente ans, par suite d'une aptitude de bonne heure reconnue, de présider à la conservation et à l'accroissement de quelques-uns des dépôts littéraires placés dans les résidences royales, M. Valery avait mis heureusement à profit cette situation pour enrichir sans cesse le trésor de es connaissances. Son érudition, fort étendue, était en même temps choisie et précise, et il lui avait été donné d'y joindre une grande délicatesse de goût, une remarquable élégance de langage.

« C'est par ces qualités que se recommande le plus considérable de ses nombreux écrits, celui auquel se rattachent, comme développements, la plupart des autres. Chacun nomme avec moi le livre dans lequel, rassemblant ce qu'une vaste lecture, de nombreux voyages et une active correspondance avaient pu lui apprendre sur l'Italie, il en a exprimé une image si complète et si fidèle, qu'elle a obtenu sans réserve le suffrage des juges les plus compétents et les plus difficiles, des Italiens eux-mêmes.

« Dans cette contrée, où une préoccupation constante lui faisait voir comme sa patrie intellectuelle, il avait cherché de préférence, avec une pieuse curiosité, les traces d'illustres et respectables Français dont il avait plus que personne le droit d'admirer et d'aimer le zèle patient et désintéressé, le savoir solide, les vertus modestes, les qualités aimables. De là, cette publication de la correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec les hommes lettrés de l'Italie, à laquelle, dans la dernière année de sa vie, il a donné des soins si assidus et si fructueux.

« Il a pu voir commencer le succès de ce recueil, favorablement accueilli par les amis des lettres sérieuses; mais il n'en a joui qu'un instant, atteint tout à coup d'un mal violent que quelques jours ont rendu mortel. La mort, qui l'a frappé bien avant le temps, n'a point surpris son âme accoutumée aux graves et religieuses pensées qui y préparent. Il lègue pour consolation à ses amis et à ses proches, pour fortune à sa femme et à ses jeunes enfants, le souvenir d'une vie remplie par d'utiles travaux, sérieuse, pure, respectée. »

— Nous recevons de M. le comte de Barjon la lettre suivante, relative à un des faits publiés dans le dernier numéro du *Bulletin des Arts*. Nous publions cette lettre comme un spécimen des fantaisies et des hardiesses de l'interprétation siglitique. Nos lecteurs jugeront s'il est permis de dire ici : *Audaces fortuna juvat*.

« Poursuivant de l'inconnu, archéologue d'intention, déchiffreur d'habitude, je me suis empressé d'étudier la curieuse énigme latine que l'*Alliance des Arts* vient d'offrir à résoudre, dans un précieux tableau d'Hemmeling qu'elle possède.

« Voici donc comment je propose de lire les trois lignes de vers et de prose, tracées au bas du petit chef-d'œuvre :

1° DE NIEUWENHOVE CONJUNX DOMICELLA JOHANNIS ET MICHAELIS, OBIT DE BLASERE NATA JOHANNE.

2° ANNA, SUB *mariti custodia* QUAE ANNOS TRIVIT EROGATOS X. OCTO SEDENS, EXCIPERET *id omne* TANTUM OCTOBRIS QUINTA.

3° PACE QUIESCAT. AMEN.

« C'est-à-dire, en maintenant l'ordre apparent des idées de l'auteur :

1° Mariée jeune, à Jean et à Michel de Nieuwenhove, la fille de Jean de Blasère va bientôt mourir.

2° Anne, à qui fut accordée la grâce de vivre sous la garde de son mari pendant dix-huit ans, n'en atteindrait l'entière durée que le cinq d'octobre.

3° Qu'elle repose en paix. Amen.

« Les raisons à l'appui de cette lecture complétive, sont d'abord qu'elle s'adapte également à la composition du maître, et à la forme primitive du texte qui l'accompagne. Ainsi, par exemple, Anne que l'espérance soutient visiblement en présence d'une mort prématurée; sainte Anne, sa patronne, demandant pour elle le repos de la paix; la sainte Vierge soulevant l'enfant Jésus qui la bénit, font bien quant au fond le motif principal de mon sentiment. Mais, averti ensuite par les sigles M, C, X, nécessairement significatifs, que l'inscription n'est point toute en vers; j'ai reconnu, par cela même, que nulle solution ne serait possible si ces initiales demeuraient inexpliquées. Puis, le caractère essentiellement religieux du sujet, les armoiries d'Anne, peintes avec celles des Nieuwenhove sur la bordure du panneau, et la distinction nobiliaire de son vêtement, m'ont appris que le diminutif DOMICELLA qui la désigne, n'a plus ici pour but que d'exprimer convenablement son jeune âge, alors qu'elle devint l'épouse de Jean son premier mari. Enfin, la teinte rouge donnée, soit aux lettres M, C, X, soit aux noms de nombre vrais ou simulés, QUATER, OCTO, QUINTA, m'a paru de même servir moins à signaler une date banale, sans intérêt pour personne, qu'à faire ressortir davantage la durée encore indécise de l'union conjugale prête à finir; et j'ai préféré voir en cela une sorte de précaution prise dans le dessein d'éviter tout contact, toute confusion, entre des termes uniquement applicables à l'existence corporelle de l'homme, et les paroles toutes spirituelles : PACE QUIESCAT, AMEN, que la foi nous oblige d'entendre à genoux, comme étant l'enseignement suprême de l'éternité qui nous attend.

« Je n'ai eu besoin, pour ce qui est du reste, que de n'être point trop effrayé de ce voile dédaigneux, de cet air de défi, dont aima toujours à se couvrir un genre d'ouvrage et d'instruction que j'estime mériter une place meilleure, dans notre littérature comme dans notre histoire. »

— On lit dans le *Constitutionnel* du 9 février :

« Le maréchal Soult a vendu ces jours-ci aux Anglais un Murillo de sa collection, *la Piscine* ou *le Paralytique*. On sait que M. Soult avait rapporté de la conquête d'Espagne, en 1809, une galerie de premier ordre dont il a déjà vendu une partie. Il eût été plus généreux de léguer au Louvre cette collection magnifique à laquelle la France victorieuse avait autant de droit que son général. *Le Paralytique* de Murillo a été vendu 160,000 fr.! M. Soult ne l'avait pas payé si cher. »

— M. le comte de Clarac, conservateur des antiques au Musée du Louvre, membre libre de l'Académie des Beaux-Arts, officier de la Légion-d'Honneur, est mort le 20 janvier. Le *Journal des Débats* lui a consacré une notice que nous reproduisons en partie avec quelques additions.

« M. le comte de Clarac était né à Paris, en 1777, d'une famille ancienne de la Guyenne, dont plusieurs membres ont laissé un nom dans la carrière des armes et dans la navigation. Il quitta la France encore jeune, forcé de suivre son père en émigration. Ce fut à Soleure, puis à Stuttgardt qu'il acheva ses études, commencées à Paris. Il manifesta, dès ses premières années, beaucoup de dispositions pour le dessin et une grande aptitude pour les langues. Aussi, parvint-il à parler couramment presque toutes les langues de l'Europe. A dix-huit ans, M. de Clarac entra dans l'armée de Condé. Lors du licenciement de cette armée, il passa en Pologne et y servit quelque temps dans un régiment de la Volhynie. Lors de l'amnistie rendue par le premier Consul, M. de Clarac s'empressa de rentrer en France, et vint à Paris se livrer exclusivement à l'étude de l'archéologie et de l'histoire naturelle et à la culture du dessin. Ses talents le firent choisir pour précepteur des enfants du roi de Naples, Joachim Murat; rencontrant en Italie le moyen de se perfectionner dans la connaissance de l'antiquité, il ne tarda pas à s'acquérir une réputation qui lui valut la mission délicate de diriger les fouilles de Pompeï. Il s'acquitta de ce soin avec autant de savoir que d'habileté.

« A la Restauration, M. le comte de Clarac revint une seconde fois en France, servit quelque temps comme aide de camp du maréchal duc de Reggio, puis fut envoyé au Brésil, à la suite de l'ambassade extraordinaire du duc de Luxembourg. Admirateur passionné de la nature, cet antiquaire reproduisit avec bonheur les scènes pittoresques qu'il avait sous les yeux dans des dessins qui font les délices de tous les connaisseurs. Sa belle *Vue d'une forêt vierge*, que la gravure a reproduite, a été citée par Alexandre de Humboldt comme la plus parfaite image qu'il ait rencontrée de la végétation du Nouveau-Monde. M. de Clarac se rendit du Brésil à la Guyane. Peu après son retour en France, Louis XVIII l'appela à l'honneur de succéder à Visconti dans la conservation du Musée de sculpture au Louvre. Depuis ce moment, M. de Clarac s'est livré uniquement à l'archéologie, dans laquelle il s'est acquis un nom par ses savantes dissertations, par son excellent catalogue du Musée, et surtout par son bel ouvrage intitulé : *Musée de sculpture ancienne et moderne*, dont il allait faire paraître la dernière livraison, quand la mort l'a frappé tout à coup. M. de Clarac a dépensé sa fortune à cette magnifique publication qu'il faisait avec le désintéressement d'un véritable artiste. »

M. de Clarac avait rassemblé une admirable collection d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines : il l'a vendue, dit-on, plus de 300,000 fr. à la ville de Toulouse qui en a fait un musée. La *France littéraire* de M. Quérard ne contient pas la liste de tous les écrits de M. de Clarac, parce que les uns ont paru anonymes, et les autres, quoique imprimés et distribués à un très-petit nombre d'exemplaires, ne sont pas en quelque sorte publiés : on en trouve plusieurs de ce genre dans le catalogue des livres de M. Mionnet. Il y a aussi des Mémoires et autres opuscules qui furent imprimés à Naples et qui sont inconnus en France. Enfin nous savons que M. de Clarac préparait plusieurs grands ouvrages d'archéologie antique, qui étaient fort avancés lorsqu'il nous en parlait.

— La restauration de la Sainte-Chapelle de Paris, que l'architecte M. Duban a dirigée avec tant de zèle et d'habileté, comprend aussi celle des vitraux peints qu'il est urgent de sauver d'une ruine complète. Le ministre des travaux publics, partageant la sollicitude de tous les hommes qui s'occupent de nos anciens monuments, et désirant encourager un art trop longtemps négligé, a

chargé une Commission d'examiner les moyens les plus propres à réparer et à compléter la vitrerie de la Sainte-Chapelle.

Cette Commission est composée de MM. Chevreul, membre de l'Académie des Sciences, président; Ferdinand de Lasteyrie, membre de la Chambre des Députés; Dumas, membre de l'Académie des Sciences; Caristie, inspecteur général des bâtiments civils, Debret, *id.*; Duban, architecte de la Sainte-Chapelle; Vaudoyer, architecte du Conservatoire des Arts et Métiers; de Noue, maître des requêtes, chef de la division des bâtiments civils; Paul Delaroche, peintre d'histoire, membre de l'Académie des Beaux-Arts; Flandrin, peintre d'histoire; l'abbé Martin; le baron de Guilhermy; Victor Baltard, architecte de l'hôtel du Timbre; Violet-Leduc, architecte de l'église royale de Saint-Denis.

La Commission a entendu plusieurs verriers habiles, elle a passé en revue leurs procédés; mais elle a été d'avis qu'il serait avantageux d'ouvrir un concours sur un programme donné, et auquel seraient appelés à prendre part tous ceux qui ont fait une étude spéciale de la peinture sur verre. Voici les conditions de ce programme :

« 1° Indiquer s'ils fabriquent eux-mêmes des verres coloriés, ou si, n'en fabriquant pas, ils seraient en possession de procédés particuliers qu'ils auraient communiqués à des verriers. Dans l'un et l'autre cas, fournir des échantillons des verres obtenus par ces procédés. Il est entendu que la communication des recettes n'est pas demandée.

« Les artistes qui mettraient en œuvre des verres coloriés sans se livrer à la fabrication, désigneront l'établissement où ils se les procurent;

« 2° Justifier de ressources industrielles suffisantes pour l'exécution complète de la restauration projetée;

« 3° Comprendre, dans les envois d'échantillons, des verres de diverses épaisseurs et de toutes les couleurs et nuances qui entrent le plus ordinairement dans la composition des anciens vitraux;

« 4° Présenter des modèles des différents systèmes de mise en plomb dont le verrier ferait usage;

« 5° Faire connaître si l'emploi d'une couverte entre dans les procédés suivis par le verrier;

« 6° Soumettre à l'examen de la Commission un panneau historié, dans le cas où le candidat n'aurait pas eu encore occasion d'exécuter un vitrail pour un monument public;

« Art. 4. Les concurrents agréés par le ministre, sur la proposition de la Commission, seront informés de leur admission, et il leur sera donné en même temps connaissance des conditions du concours définitif.

« Art. 5. Il ne sera alloué par l'administration aucune indemnité pour les frais qu'aura entraînés l'épreuve préparatoire. »

— On voit dans les salons de l'*Alliance des Arts* deux rétables sculptés en bois, qui proviennent de l'église souterraine de Saint-Bavon de Gand, et qui seront placés sans doute dans une église de Paris, sinon dans celle de Saint-Denis. Nous les recommandons à l'attention des artistes et des archéologues, particulièrement à celle du savant rédacteur des *Annales archéologiques*, M. Didron aîné. Voici ce que M. Thoré a dit de ces beaux rétables dans son dernier feuilleton du *Constitutionnel :*

« Un autre art, presque aussi oublié que la sculpture de décoration et la ciselure, c'est la sculpture en bois, pratiquée avec une supériorité si notable par le moyen âge, surtout dans le Nord, et même jusqu'au dix-septième siècle dans les Flandres, où de sublimes charpentiers brodaient les chaires, les réta-

bles, les stalles, les buffets d'orgues, les lambris et les corniches des églises. Il n'y a pas une chapelle de Belgique qui ne renferme ainsi quelque chef-d'œuvre de sculpture fouillée au cœur des chênes, avec une abondance de modelé et une profusion d'ornements qui dénotent l'influence de Rubens. C'est à cette époque que travaillait François Flamand, ce charmant faiseur d'enfants rondelets et vigoureux, dont on retrouve encore des terres cuites, des bronzes et des bois. M. de Balzac possède, dans sa belle collection, une statuette de femme nue, tenant un enfant par la main, exécutée par Flamand, en un seul morceau de bois dur. Rubens et Jordaens auraient envié la santé luxuriante de cette grosse matrone aux muscles rebondis. Dans un autre style sobre et austère, les Flandres ont produit au quinzième siècle des sculptures en bois qui rappellent l'école religieuse des Van Eyck et d'Hemmeling. Nous avons maintenant à Paris les deux fameux rétables de Saint-Bavon, de Gand, au sujet desquels s'engagea un procès entre la municipalité ou la fabrique d'une part, et le propriétaire qui les avait légitimement acquis. A la suite du procès gagné par le propriétaire, la Chambre des représentants de Belgique décréta, je crois, qu'en aucun cas les établissements publics n'auraient plus le droit d'aliéner leurs objets d'art. Un peu auparavant, un spéculateur n'avait-il pas vendu pour 400,000 fr., à un Musée d'Allemagne, quelques peintures de Van Eyck, provenant également de Saint-Bavon! Les villes de Flandre, si riches en tableaux et en sculpture, auraient risqué d'être dépouillées ainsi de tous leurs monuments traditionnels. Il était temps que la loi nationale intervînt pour arrêter ces déprédations. En France aussi, nous avons vu des procès analogues, par exemple, à propos de la châsse de saint Calmine, qui avait été vendue naïvement par un brave curé.

« Les lois françaises ne sont pas très-favorables à la conservation des arts. En Italie, il faut mille formalités dispendieuses pour exporter les tableaux; en France, chacun a le droit de faire sortir un chef-d'œuvre; mais, au contraire, l'importation est entravée par les difficultés de la douane et par les frais. Il faut payer assez cher pour introduire dans notre patrie les tableaux précieux. Si vous aviez le bonheur de trouver un Raphaël ou un Corrége hors frontière, le Gouvernement, au lieu de vous accorder une prime, vous demanderait encore quelques mille francs de laissez-passer.

« Les deux rétables de Saint-Bavon ont douze ou quinze pieds de haut. Ce sont de véritables chapelles, encadrées d'ornements d'architecture dans le style flamboyant ou gothique fleuri. L'une, qui est, je crois, de 1504, représente la vie de la Vierge en quatre épisodes : à gauche, l'adoration des bergers; à droite, l'adoration des mages; au milieu, la mort de la Vierge; à l'étage supérieur, l'apothéose ou l'Assomption. Au sommet, sur des corniches tréflées, trois apôtres; au-dessous du sujet principal, la figure allégorique de l'Hérésie, avec les yeux bandés, un bâton qui se brise et un livre qui tombe. Presque tous les personnages sont détachés en ronde-bosse ou en haut-relief.

« Le second rétable montre la vie de saint Bavon lui-même ou saint Benoît, en six compositions très-compliquées. Au rang inférieur, saint Bavon distribue l'aumône aux pauvres; il dit sa première messe; il est couronné évêque; au-dessus, il confesse la foi devant l'empereur; il subit le martyre, et enfin il meurt entouré des anges. Les douze apôtres et le Christ au milieu sont debout sur la corniche du bas. Le style de ces sculptures, enveloppées de fleurons, de mille feuilles qui s'entre-croisent et séparées par des colonnettes élégantes et capricieuses, est très-remarquable, sévère comme le catholicisme et déjà savant comme la renaissance.

« En France, aujourd'hui, la sculpture en bois, si utile à la décoration des édifices, est presque abandonnée. Excepté la chaire de Saint-Vincent-de-Paul, exécutée par M. J. Duseigneur, on ne citerait peut-être pas un autre ouvrage de ce genre. »

— Sylvain Maréchal, dont la belle âme et le noble caractère sont restés en quelque sorte ignorés, dont les savants et spirituels ouvrages n'ont laissé presque aucun écho littéraire, et dont le seul *Dictionnaire des Athées* subsiste, du moins par sa réputation d'immoralité singulièrement usurpée; Sylvain Maréchal mérite d'être réhabilité dans l'histoire de la philosophie et des lettres. Nous citerons deux personnes seulement qui connaissent Sylvain Maréchal et qui lui rendent une éclatante justice : M. Chaudé, à qui nous devons une bonne notice bibliographique sur ce polygraphe; et M. Soyer, de Saint-Germain-en-Laye, qui possède presque tous les écrits imprimés et quelques-uns inédits de l'honnête auteur du *Dictionnaire des Athées*. C'est dans la collection de M. Soyer que nous trouvons cette lettre curieuse, adressée par Sylvain Maréchal à son ami dom Mulot, génovéfain comme lui, et comme lui littérateur et philosophe aimable.

« L'ami Sylvain salue et embrasse de tout son cœur son ancien compagnon d'armes monsieur Mulot; il le prie instamment de lui procurer ou lui faire procurer deux billets de confession : oui, *deux billets de confession !*

« L'un pour Pierre-S. Maréchal, l'autre pour demoiselle Marianne-Zoé Desprez, c'est-à-dire pour un couple de bonnes gens qui n'ont pas le temps d'attendre le trop lent décret sur les actes civils, mais qui ne le regretteront point, s'ils peuvent goûter le plaisir de la reconnaissance envers monsieur Mulot, qui les mettra à même de lever cet obstacle.

« L'ami Sylvain repassera demain pour recevoir pour deux l'absolution du traducteur de Longus. »

— « Les deux médailles commémoratives de la translation des restes mortels de l'empereur Napoléon et de ses funérailles, la première gravée par M. Galle, la seconde par M. Barre, viennent d'être frappées à l'hôtel des Monnaies, présentées au roi, et offertes à tous les ministres.

« Sur les faces de toutes deux, se trouve l'effigie du roi des Français. Le revers de la médaille de la translation offre deux figures drapées, debout sur un navire antique; l'une de face, la tête ornée de la couronne royale. Sa main droite tient un sceptre, sa gauche s'appuie sur l'épaule de la seconde figure, vue de profil. Cette dernière tient entre ses mains une urne funéraire. Sur la proue du navire, on voit un coq. On lit autour ces mots : *Cineres Neapolionis in patriam relati*, et à l'exergue : XXX. Nov. MDCCCXL.

« Sur le revers de la seconde, on voit dans le fond l'hôtel des Invalides et le dôme. Sur un sol jonché de couronnes d'immortelles, quatre personnages, la tête ceinte de lauriers, portent sur leurs épaules le cercueil de Napoléon, surmonté des insignes impériaux. Le génie de la navigation les précède et offre le cercueil à la France, figure drapée, qui tient des palmes à la main. On lit cette inscription au haut de la médaille : *Reliquiis receptis ;* et à l'exergue : *Neapolionis. Funus. triumphale*. XV. Dec. MDCCCXL. »

On voit que, dans les légendes de ces médailles, la traduction latine étymologique du nom de l'empereur (*Neapolio* au lieu de *Napoleo*) proposée récemment par l'Académie de Naples, a prévalu; mais nous ne pensons pas néanmoins que ces légendes aient été composées par l'Académie des Inscriptions de France. Le retour des cendres de Napoléon avait déjà donné lieu à quelques médailles commémoratives qui, gravées à la hâte par le commerce, n'étaient pas dignes du grand fait historique qu'elles rappelaient.

DÉPARTEMENTS.

DRÔME. — On vient de découvrir à Sainte-Colombe-lez-Vienne, sur le territoire nommé *le Miroir*, un marbre antique portant l'épitaphe suivante, composée de deux vers latins, distribués en quatre lignes :

ÆTHERIVS. DIXIT. MORIENS.
HIC. CONDITE. CORPVS.
TERRA. PARENS. RERVM
QVOD. DEDIT. IPSA. TEGAT.

« Ætherius, au moment de mourir, a dit : Inhumez ici mon corps; que la « terre, mère de toutes choses, couvre elle-même ce qu'elle a produit. »

« Le marbre qui offre cette inscription est une plaque de 40 centimètres de hauteur sur 32 de largeur et 5 d'épaisseur. Les lettres, de mauvaise forme, annoncent l'époque de décadence et de barbarie. Déjà le christianisme triomphait, mais l'idolâtrie avait encore un asile dans bien des cœurs. Ætherius était sans doute un vieux païen obstiné qui méprisait la foi nouvelle et lui opposait la philosophie. » L'épitaphe est belle, mais est-elle vraie?

NORD.— On lit dans *l'Émancipateur de Cambrai :*

« Une excavation ayant été observée sur la place du village de Caudry, M. le maire ne s'empressa pas, comme cela se pratique souvent ailleurs, d'y faire jeter des décombres; il voulut en connaître la cause, et, ayant fait déblayer cette espèce de puits, il y descendit, suivi de quelques personnes, curieuses, comme lui, d'en explorer les profondeurs. Après avoir rampé l'espace de quelques pas dans la boue, M. le maire se trouva dans un spacieux et long corridor. A droite et à gauche de ce corridor sont de grandes chambres taillées dans la pierre. On y parvient par des entrées fort basses, au delà desquelles la voûte s'élève à quatre mètres environ. Ces chambres sont au nombre de douze, ayant issue immédiate sur le corridor. Mais deux d'entre elles sont doubles, c'est-à-dire qu'au delà de ces chambres il s'en trouve d'autres semblables; ce qui fait en tout quatorze chambres. Les anciens du village se rappellent qu'il y a plus d'un demi-siècle, ces cryptes, si longtemps ignorées, furent découvertes par quelques enfants qui y descendirent par un trou survenu dans le cimetière. Tout porte à croire que l'entrée véritable des souterrains existait dans l'église. »

SEINE-INFÉRIEURE. — Nous avons omis de mentionner une trouvaille de médailles qui a eu lieu à Caudebec le 27 novembre dernier. En creusant la terre, des ouvriers mirent à nu un vase de terre grise ardoisée, recouvert d'une tuile très-épaisse. Dans ce vase était accumulée une masse de médailles romaines, petit module, dont le poids ne s'élevait pas à moins de 30 kilogrammes. Le nombre des pièces dépasse 8,100. Les onze douzièmes sont à l'effigie de Postume, qui régna dans les Gaules de l'an 258 de notre ère à l'an 267. Sur le douzième restant, la moitié est au nom de Gallien et de Salonine, sa femme; l'autre moitié se distribue entre Gordien III, Philippe père et fils, Otacille, Trajan-Dèce, Etruscille, Trébonien, Volusien, Valérien père, Salonin, Valérien jeune et Victorin.

La médaille la plus récente est un Claude le Gothique. C'est donc au règne de ce prince, de l'an 269 à l'an 270, qu'on peut fixer l'enfouissement du trésor. Sur les 6,800 médailles environ à l'effigie de Postume, on compte une soixantaine de revers différents. Aucune pièce d'or, d'argent pur, ou même de bronze, n'était mêlée à cette masse de pièces en billon.

Parmi les pièces peu communes, on doit citer un Æmilien, un Quietus, un

Lælien, quatre Marius, deux Mariniana. Mais la seule pièce véritablement rare qui s'y soit rencontrée, est une *Cornelia Supera*, portant, au droit, la tête de cette femme de l'empereur Æmilien, avec l'inscription : C. CORNEL. SVPERA. AVG., et au revers la figure debout de Vesta, accompagnée du nom de cette déesse. On sait que cette impératrice n'est connue que par ses médailles; pas un seul historien n'a parlé d'elle. Cette précieuse médaille est entrée dans la collection du Musée d'antiquités de la ville de Rouen.

ÉTRANGER.

ITALIE. — «La fameuse Académie *de' Lincei*, à Rome, vient d'être rétablie par Pie IX. Les cardinaux Gizzi, Riario et Mezzofante ont été chargés de réintégrer ce corps savant dans son ancien siége du Capitole. »

On voit avec plaisir que le nouveau pape ne borne pas son œuvre à des actes politiques et administratifs; il se rappelle sans doute que les papes qui ont laissé un nom dans l'histoire, se sont mis à la tête du mouvement littéraire et artistique de leur époque. Dieu fasse que Pie IX rende à Rome les beaux jours de Léon X!

— Une grande découverte scientifique est annoncée par le *Diario*, journal officiel des États pontificaux.

L'œuvre de Champollion vient, après de longs travaux, d'être complétée par un jésuite, le père Secchi, bibliothécaire du Collége romain. Dans la séance tenue le 14 janvier par l'Académie pontificale d'Archéologie, l'auteur du nouveau système a donné connaissance de sa méthode à ses confrères, en prouvant par des applications usuelles la vérité de tout ce qu'il avançait.

« Cette découverte, féconde en conséquences, dit le *Diario*, et que Champollion lui-même désira faire ou voir faire par d'autres pour connaître le lien des caractères phonétiques avec les symboliques, occupera de nouveau, dans d'autres séances, l'Académie romaine et pontificale d'Archéologie. En cette occasion, la séance, qui avait attiré des savants et des polyglottes distingués de Rome, des autres États d'Italie et même d'outre-monts, a été honorée de la présence des cardinaux Ostini, Castracane degli Antelminelli, Altieri et Mezzofante. Tous, d'accord avec l'incomparable polyglotte d'Italie, ont manifesté leur satisfaction et leur admiration pour ce nouveau système. »

Nous sommes heureux de voir que l'Italie, qui avait cherché d'abord à s'approprier la découverte de Champollion jeune et ensuite à la contester, la proclame maintenant avec admiration. C'est une juste réparation de l'insolent et ridicule ouvrage de l'abbé Ianelli, aujourd'hui préfet de la Bibliothèque royale de Naples, qui avait voulu, dans son *Hermeneuticum opus*, nier le système de Champollion et prouver que les hiéroglyphes égyptiens devaient être interprétés à l'aide du sanskrit et du chinois!

ANGLETERRE.— Sir Thomas Grenville, célèbre homme d'État anglais et plus célèbre bibliophile, vient de mourir, après avoir du moins assuré l'avenir de sa bibliothèque. On remarque cette curieuse clause dans son testament : « Pour indemniser la nation, y est-il dit, du traitement dont elle a rétribué la sinécure que le défunt a occupée pendant un grand nombre d'années », il lègue au Musée britannique cette bibliothèque, dont la valeur est estimée plus de 15,000 liv. st. (400,000 fr.), et qui se compose de 20,000 volumes, la plupart remarquables par leur rareté, leur conservation et leur reliure. Le catalogue de cette magnifique collection, publié à Londres, chez Paynes et Foss, il y a peu d'années, en deux volumes grand in-octavo, a été rédigé par le propriétaire lui-même, avec le concours des bibliophiles ses amis. C'est un très-beau monument de bibliographie.

— La note suivante, tirée de l'*Art' Union*, a été répétée dans les journaux de Paris :

« Sir Robert Peel, qui aime et protége les beaux-arts, mais surtout la peinture, a fait construire dans le courant de l'automne dernier, à sa résidence de campagne, à Drayton-Manor (Straffordshire), un nouveau pavillon pour sa collection de tableaux; la galerie est longue de cent pieds, construite d'après les dessins de l'architecte Sidney-Smitke, dans le style du temps de la reine Elisabeth. Un grand luxe règne dans les décorations à l'intérieur, qui est éclairé d'en haut. A l'extérieur de la galerie, on voit quatre statues colossales : ce sont celles de Van Dych, de Rubens, de Reynolds et de Lawrence. La galerie est riche surtout en portraits des contemporains anglais. »

Sir Robert Peel a cela de commun avec M. Thiers, qu'il aime les objets d'art; mais il ne passe pas pour avoir un goût très-raffiné, et l'on voit dans ses collections beaucoup de copies médiocres mêlées aux plus précieux originaux. Nous croyons que M. Thiers juge par lui-même avec toute connaissance de cause, et que sir Robert Peel s'en rapporte à des intermédiaires plus ou moins connaisseurs et plus ou moins honnêtes.

BAVIÈRE. — On écrit de Munich, le 18 janvier :

« Le célèbre peintre sur verre, Michel-Sigismond Frank, vient de mourir dans notre capitale, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Frank passe pour avoir ressuscité la peinture sur verre en Allemagne, et c'est lui qui a créé l'établissement royal de Munich. Il a exécuté un grand nombre de tableaux qui sont devenus célèbres, et publié de savantes recherches sur l'histoire de la peinture sur verre. »

CORRESPONDANCE.

Notice sur P. Wickemberg.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Les beaux-arts viennent de faire une perte bien douloureuse, et un talent, aussi remarquable qu'il était jeune encore, vient de s'éteindre après une longue maladie, qui dès son début n'avait jamais donné d'espoir.

Pierre Wickemberg, mort à Pau le 19 décembre dernier, loin de son pays et de sa famille, était né le 1er octobre 1812, à Malmoë sur le Sund, province méridionale de la Suède. Il a été un nouvel exemple de ce que peut une vocation bien décidée : malgré tout et contre le gré de sa famille, Wickemberg se fit peintre. Après avoir travaillé seul, pour compléter son éducation d'artiste et pouvoir étudier le dessin, il entreprit le voyage de Stockholm avec les seules ressources que lui procura le produit de deux copies de tableaux anciens qu'il avait faites et qu'il mit en loterie. Ne s'étant pas laissé abattre par le peu de succès de ses premiers essais en peinture, son ardeur et sa persévérance ayant attiré l'attention du directeur de l'école de peinture de Stockholm et fait concevoir des espérances,

il obtint du roi de Suède une pension qui lui permit de venir en France et de penser à aller plus tard en Italie pour voir et étudier les tableaux des grands maîtres. Ce fut en traversant l'Allemagne, qu'il visita les musées et quelques collections particulières: il fut frappé d'admiration en voyant les tableaux de l'école hollandaise. Dès ce moment, sa carrière fut tracée; abandonnant la peinture historique et de style qu'il avait étudiée jusque-là, il se mit à faire des sujets d'intérieur et des paysages dans le goût d'Isaac Ostade, Berghem, Paul Potter et des deux Van Velde. Arrivé à Paris en 1837, Wickemberg, à sa seconde exposition au Louvre, attira l'attention des amateurs par un effet de glace, qui fut de suite acquis par M. Hottinguer. Le succès extraordinaire de ce tableau força presque le talent de Wickemberg à la répétition des mêmes effets qui lui étaient constamment demandés : quoique également habile à peindre des scènes d'intérieur, des paysages coupés de canaux, et des marines, le souvenir de son premier tableau faisait que l'on voulait surtout une scène d'hiver où la glace et la neige étaient si admirablement rendues. Après plusieurs expositions où les succès de Wickemberg allèrent toujours en s'augmentant, il fut décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur, au Salon de 1842, et le roi acheta un de ses tableaux pour la galerie du Luxembourg. Malheureusement la santé de Wickemberg ne tarda pas à s'altérer; ses yeux furent d'abord atteints, et le mal, pour avoir été combattu, ne fit que changer de place, malgré tous les soins des médecins et malgré les voyages entrepris pour arrêter les progrès de la maladie. Le séjour des Eaux-Bonnes et de Pau lui fut définitivement assigné pour prolonger le plus possible une existence dont le terme avait été fatalement fixé; sans cesser de travailler, Wickemberg a vu arriver son dernier jour avec résignation.

Disons, pour terminer cette courte notice, que la naïveté de son talent et la bonté de son caractère étaient également remarquables; qu'il était merveilleusement organisé pour tout ce qui tenait au goût et à la culture des beaux-arts, et que cet artiste, malgré le petit nombre de ses productions, laissera un nom qui ne sera pas moins cher à ses amis qu'aux amateurs de la bonne peinture, celle surtout qui est la plus fidèle représentation de la nature.

Ses compatriotes ont ouvert une souscription pour lui élever un monument en Suède.

Agréez, etc. X.....

VARIÉTÉS.

SUR LES ÉDITIONS ELZEVIRIENNES.

(Suite.—Voy. la Lettre de M. Ch. M., page 245, nº VII du *Bulletin des Arts* (1).

OPINION DE M. BRUNET.

FUORA Villaco, c'est-à-dire la liberté du Portugal. *Imprimé nouvellement*, 1641, pet. in-12. Véritable.

NOTES D'UN BIBLIOPHILE.

Loin d'être un Elzevir véritable, ce livre peu commun sort des presses de *Vander Marse de Leyde*, presses auxquelles ont eu souvent recours plusieurs libraires hollandais, sans en excepter Louis Elzevir lui-même.

OPINION DE M. BRUNET.

PLUTARQUE. Les Vies des hommes illustres, trad. en françois par l'abbé Tallemant. *Bruxelles, chez Fr. Foppens*, 1667, 9 vol. pet. in-12. (*Voyez le Manuel*, t. III, p. 782.)

NOTES D'UN BIBLIOPHILE.

Titre textuel : *Les Vies des hommes illustres de Plutarque, nouvellement traduites du grec en françois par M. l'abbé Tallemant, divisées en IX petits tomes*, 1681 (*sic*). Il serait plus régulier d'annoncer ce livre sans les dates de 1667-1681, puisque l'*Elite des Vies des hommes illustres de Plutarque, par le même traducteur*, avait déjà paru en 1667, en deux parties, chacune avec un grand titre et la souscription à *Bruxelles, chez Fr. Foppens*, cet infatigable imprimeur a donné plus tard toutes les Vies de Plutarque, et, ce qu'on n'avait point encore remarqué, fondu sans interruption de pagination ces deux parties, bien qu'imprimées en caractères plus gros que le reste, dans les deux premiers tomes de ce volumineux ouvrage, que sa typographie jointe à une belle reliure ont fait porter dernièrement, salle Silvestre, au prix de plus de 300 francs.

(1) Nous venons de retrouver (voyez le *Bulletin* du 10 janvier), les trois éditions, ou plutôt les trois tirages des *Mémoires de la reine Marguerite*, que cite M. Brunet, t. III, p. 278. Tous, au titre et à la date près, sont identiquement les mêmes, ligne pour ligne, et avec la figure du coq à la fin. La comparaison de ces trois jolis volumes doit suffire pour convaincre les plus incrédules qu'ils sortent encore des *presses de Foppens*. Il est très-probable que ce célèbre typographe, comptant sur le prodigieux succès qu'a eu ce livre, aussi précieux par son sujet que par sa ravissante narration, avait conservé les formes pendant quelque temps, et faisait exécuter de nouveaux tirages à mesure qu'il en avait besoin, en variant seulement la physionomie des titres.

CH. M.

REGULÆ Societatis Jesu. *Juxta exemplar impressum Lugduni*, 1606, pet. in-12, avec la sphère. Ce volume parait être sorti des presses des Elzevirs d'Amsterdam vers 1660.

Ce livre, dont nous avons sous les yeux un exemplaire non rogné, sort bien réellement de l'*imprimerie de J. Elzevir de Leyde*.

RELATION de ce qui s'est passé en Espagne à la disgrâce du comte d'Olivarès. *Amst., Ant. Michiels*, 1660. C'est avec beaucoup de vraisemblance qu'on attribue l'impression de ce vol. aux Elzevirs.

C'est encore un chef-d'œuvre de *François Foppens*.

Il paraît qu'il y a plusieurs éditions du même imprimeur, sous la même date.

ROMA piangente, etc., *Leida, Battista vero*, 1666, pet. in-12.

ROME pleurante, etc. *Leyde, Henry et Pierre de Lorme*, 1660, pet. in-12.

Deux nouvelles merveilles sorties des presses du même *Foppens*.

SATYRE Ménippée, etc., 1649, pet. in-12.

Elle a certainement été imprimée en Hollande et probablement par les Elzevirs d'Amsterdam.

Comme les *Mémoires de la reine Marguerite* sous la même date, cette charmante édition, sans avoir par ses vignettes rien qui rappelle les Elzevirs, est due aux presses de *Guillaume* de Hoeve, de Goude.

La même Satyre Ménippée. *Ratisbonne, Mathias Kerver*, 1664, avec ou sans errata, pet. in-12, fig.

La même. *Ibid., idem*, 1677, petit in-12, fig.

Edition de Dan. Elzevir.

Aux deux éditions ou plutôt aux deux tirages de 1664, dont un avec *errata*, les chiffres de la pagination penchés et un fleuron différent à la fin du volume, nous en ajoutons une troisième de même date où la tête de buffle de la page 1re du texte est remplacée par la sirène. Celle-ci est d'une grande rareté. Quant à l'édition de 1677, sortie encore comme les trois précédentes des *presses de Fr. Foppens*, nous ignorons le motif qui a engagé M. Brunet à l'admettre comme Elzevir véritable, de préférence à ses aînées, qui lui sont pourtant supérieures.

SCARRON. Recueil des œuvres burlesques. *Iouxte la copie à Paris, chez Toussaint Quinet*, 1655, pet. in-12.

Elzevir de Leyde, imprimé en lettres italiques.

C'est encore un fort joli livre de *Foppens*; on pourrait faire, répétons-le, un assez long catalogue des merveilles sorties des presses de cet habile et laborieux typographe.

VAYER (La Mothe le), Hexaméron rustique. *Amst., chez Jacques le Jeune*, 1671, pet. in-12, avec la sphère.

Edition de *Daniel Elzevir* sans vignette, mais dont la typographie est d'ailleurs fort belle.

VILLARS (l'abbé). Le comte de Gabalis, etc. *Amst., Jacques le Jeune*, pet. in-12. Douteux.

Très-jolie édition de *Dan. Elzevir*, en caractères plus gros peut-être que ne le comporte le format pet. in-12.

ZIEGLERI (Gaspar.) circa regicidium

Cette charmante édition, réellement

Anglorum exercitationes. *Lugd. Bat.*, *J. Sambix*, 1653, pet. in-12, caractères d'Elzevir.

Errata : lisez à l'article Céleste divorce; 1644 au lieu de 1664.

digne de figurer au nombre des Elzevirs, a été exécutée à *Leyde par Vander Marse.*

Ch. M.

Note du Rédacteur. Nous espérons que M. Ch. M. continuera ces curieuses et neuves révélations, qui prouvent que la bibliographie elzevirienne est à refaire.

REVUE
DE BIBLIOGRAPHIE RÉTROSPECTIVE.

I.

Bartholome de Torres Naharro.

Nous nous attacherons à donner sous ce titre des notions sur quelques ouvrages peu connus que nous possédons dans notre bibliothèque. M. Michaud disait que le meilleur moyen de dire du neuf, c'était de rendre compte de quelques vieux auteurs. C'est ce que nous nous proposons.

La Propalladia de Bartholome de Torres Naharro (Anvers, M. Nucio, in-8°, vers 1550). Edition assez rare d'un recueil de vers et de pièces de théâtre dignes d'attention. Naharro n'a point d'article dans la *Biographie universelle*. Il était né à Badajoz, il devint captif des Algériens, fut racheté, s'établit à Rome, à la cour de Léon X, et de là se rendit à Naples. C'est tout ce qu'on sait sur son compte; on ignore absolument ce qu'il devint, où et quand il mourut. Quoiqu'il fût ecclésiastique, et quoiqu'il vécût auprès du souverain pontife, cet écrivain a jeté dans ses vers une foule de traits satiriques et de critiques hardies contre Rome et contre ce qu'elle renfermait de plus élevé. Léon X, qui se plaisait fort à la représentation des pièces les plus vives de Machiavel, se formalisa si peu des témérités de Naharro, que la première édition de la *Propalladia* est accompagnée du privilége de Sa Sainteté. Cette édition, mise au jour à Rome, en 1517, est restée inconnue à tous les bibliographes; le *Manuel du Libraire* lui-même, dans sa dernière réimpression, n'en parle point; mais nous l'indiquons sur la foi de Moratin qui, dans ses *Origenes del Teatro español*, affirme l'avoir possédée. Reste à savoir si elle est en effet distincte d'une autre édition de Naples, 1517, qui existe à Copenhague dans la *Bibliotheca Thottiana*. Quoi qu'il en soit, ce recueil fut réimprimé à Séville, en 1520 et en 1533; à Tolède, en 1535; à Madrid, en 1573, mais cette fois avec des suppressions. J'ajouterai qu'un critique allemand (A. J. von Schack, *Geschichte der dramatischen Kunst in Spanien*, 1845, t. I, p. 181) mentionne, mais sans appuyer son dire d'aucune donnée, une édition de Séville, 1545,

que le *Manuel* ne signale point. On trouve dans la plupart des compositions de Naharro une heureuse invention de sujets, des caractères bien tracés, des scènes piquantes, un dialogue plein de sel. On y trouve aussi le ton licencieux des comédies italiennes du temps. Bouterweck (*Histoire de la littérature espagnole*, I, 344) a dit quelques mots de cet écrivain, mais il n'avait jamais eu occasion de le lire; Andrès l'a regardé comme bas et insipide; un meilleur juge, M. Ph. Chasles, en a jugé tout autrement. Une courte analyse du théâtre de Naharro indiquera du moins à nos lecteurs la marche et le sujet de ces compositions singulières; chacune d'elles est précédée d'un *introito* dans lequel divers personnages sollicitent l'indulgente attention du public et débitent ensuite des plaisanteries plus ou moins hasardées.

La *Comedia Imenea* commence par une de ces scènes de galanterie nocturne que les auteurs dramatiques espagnols se sont tant de fois attachés à peindre. Imeneo s'arrête auprès de la demeure de la belle Febea; il recommande à ses serviteurs de faire bonne garde, tandis qu'il disposera les préparatifs d'une sérénade. Les laquais, assez peu intrépides, s'enfuient saisis d'effroi, aussitôt que survient le marquis, frère de Febea. Celui-ci, inquiet de l'honneur de sa sœur, veut entrer de force dans la maison; il cède toutefois aux raisons que lui donnent ses pages et il consent à ne pas faire d'esclandre. Dans la seconde *jornada*, Imeneo revient suivi d'un chœur de chanteurs; la sérénade commence, la belle se montre au balcon, un colloque fort tendre s'engage entre les deux amants, et se termine par la promesse d'un rendez-vous pour la nuit suivante; le jour se montre; le marquis arrive : il a tout entendu, il brûle de punir le téméraire Imeneo ; mais pour que sa vengeance soit plus sûre, il la remet à la nuit suivante. La troisième journée est une sorte de parodie de l'action principale de la pièce; elle retrace les amours et les querelles de la valetaille. Dans la quatrième, la nuit est venue, Imeneo arrive, il entre dans la maison de sa belle; il charge ses domestiques de faire le guet; ceux-ci s'échappentde rechef au plus vite aussitôt qu'ils aperçoivent le marquis, lequel entre furieux dans la chambre de sa sœur. Imeneo a eu le temps de s'enfuir, mais il a laissé derrière lui un manteau, et ce témoin muet met le comble à la colère du marquis. Nous le trouvons, dans la cinquième journée, l'épée à la main, prêt à tuer sa sœur, qui demande grâce, et à laquelle il ne veut laisser que le temps de se réconcilier avec le Ciel. En ce moment critique, Imeneo revient; il se fait connaître : sa naissance est illustre, et le marquis, désarmé, enchanté, s'empresse de lui accorder la main de Febea.

Cette pièce est la première en date de ces *comédies de cape et d'épée* qui depuis se sont multipliées à l'infini. *L'Aquilana* ouvre de son côté une série non moins nombreuse, celle des *comédies de bruit* (*de recido*) ou de théâtre. Aquilano est un jeune homme dont les parents sont inconnus; il est élevé à la cour du roi de Léon, Bermudo; il est épris de Felicina, fille de ce monarque. Il obtient d'elle un rendez-vous la nuit dans les jardins du palais, mais la princesse cache sous une froideur affectée le penchant qu'elle éprouve. On entend du bruit; Aquilano veut monter sur un arbre, afin de s'y cacher; il tombe. Cette chute et la douleur de se voir dédaigné le rendent malade. Le roi lui fait donner des soins tout particuliers. Le médecin pense que la distraction fera du bien au jeune homme; il recommande qu'on le visite; Felicina est du nombre des personnes qui viennent voir le moribond : à son aspect, il manifeste une telle agitation que le docteur ne doute pas qu'il n'y ait de l'amour là-dedans. Bermudo, instruit du fait, se livre à un courroux violent; il regarde l'honneur de sa maison comme entaché, et, dans son premier mouvement, il ordonne de trancher la tête d'Aquilano. A cette nouvelle, Felicina veut se tuer, mais ses servantes l'en empêchent. Heureusement, on découvre, en ce moment même, qu'Aquilano est le fils d'un roi de Hongrie, de sorte qu'il n'y a plus d'obstacles qui empêchent l'union des deux amants.

La *Jacinta* nous offre un plan beaucoup plus simple. Une dame, établie dans un château près de Rome, fait arrêter trois jeunes gens qui passent près de là, épouse celui qui lui plaît le mieux et invite les deux autres à la noce. Il n'y a aucun intérêt dans cette pièce, mais les détails sont assez plaisants, le dialogue est vif et animé. On y remarque une critique amère de la cour de Rome; elle est mise dans la bouche d'un des jeunes gens auquel on demande quelles nouvelles il peut donner de cette ville. « A Rome, il y a chaque jour nouvelle guerre, nouvelle paix, nouvelles intrigues. La cour est fatiguée, le pape s'abandonne à ses vices (*el Papa se esta a sus vicios*); rien ne s'obtient que par l'argent et la faveur; les uns vivent dans l'abondance, les autres n'ont pas de quoi manger. Les deux choses au monde qui donnent le plus de plaisirs et le plus de douleurs, qui sont les meilleures et les pires, c'est Rome et la femme. »

La *Serafina* offre le mélange, assez commun dans les pièces italiennes du seizième siècle, de plusieurs dialectes différents. Floristan est un jeune homme aux passions fougueuses : il a cédé à la volonté de ses parents, en épousant une dame italienne, nommée Orphea. Bientôt après, arrive l'héroïne du drame, Serafina;

elle est native de Valence; elle a connu Floristan qui lui a jadis promis sa foi; elle réveille en son cœur une passion à peine éteinte; elle le pousse à former le projet de donner la mort à Orphea. Diverses circonstances viennent s'opposer à la réalisation de ce complot. Survient alors un frère de Floristan qui, depuis longtemps, est amoureux d'Orphea; le premier et malheureux mariage est annulé, n'ayant pas été consommé, et les deux couples restent, chacun de son côté, fort satisfaits de leur sort.

L'intrigue de la *Calamita* roule sur un enlèvement d'enfants qui sont retrouvés après de longs et pénibles événements. Cette donnée qu'on rencontre dans les anciens romans de la Grèce a défrayé d'innombrables pièces de théâtre jusque vers 1640. La *Comedia Trophea* est un panégyrique ampoulé des conquêtes et des découvertes des Portugais: le roi Emmanuel se montre sur son trône et vingt rois barbares viennent lui rendre hommage; Ptolémée, auquel Pluton a permis de reparaître sur la terre, se plaint de ce qu'on devient maître de pays qu'il n'a pu décrire. La Renommée se tient prête à aller publier tant de merveilles; un paysan, nommé Mingo, lui offre de partir à sa place si elle veut lui prêter ses ailes; une fois qu'il en est affublé, il ne sait point s'en servir, il s'abat lourdement au milieu des risées de la foule. De nombreux passages montrent que cette pièce fut représentée en présence de l'ambassadeur portugais à Rome.

La *Soldadesca* et la *Tinelaria* n'offrent qu'une suite de scènes à tiroir qui ne forment aucune action particulière, mais que recommandent la gaieté du dialogue et la vivacité du trait. La vie désordonnée et tumultueuse des soldats qui servaient alors en Italie et qui étaient encore plus redoutables aux pays amis qu'à l'ennemi, les friponneries et les intrigues de toute sorte qui pullulaient dans la maison d'un cardinal, tout cela est retracé avec vigueur dans ces compositions où il ne faut chercher d'ailleurs aucun intérêt dramatique. De toutes les pièces de Naharro, la seule, à ce que nous croyons du moins, qui ait passé dans notre langue, c'est la *Comedia Imenea*; elle fait partie de la *Collection des théâtres étrangers*.

B.

COLLECTION D'ART

APPARTENANT AU DUC DE WELLINGTON.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de l'important ouvrage du docteur Waagen, directeur du Musée de Berlin (*Voyage artistique en Angleterre et en France*, 3 vol. petit in-8°); il n'est guère

de livre dont la traduction fût susceptible d'intéresser davantage les amis des arts; mais, tant qu'il demeure lettre close pour toutes les personnes étrangères à la langue allemande, il ne peut acquérir toute la réputation à laquelle il a droit de prétendre. Nous empruntons aujourd'hui à M. Waagen quelques-uns des détails que présente le récit de sa visite à l'hôtel du duc de Wellington.

Une salle, richement tapissée de damas couleur d'or et éclairée par en haut, renferme, ainsi que quelques appartements, un grand nombre de tableaux d'un mérite distingué; nous ne citerons que les principaux.

Du Corrège, le *Christ au Jardin des Oliviers;* sur bois, 1 pied 2 pouces sur 1 p. 4 p.; un des chefs-d'œuvre de ce grand artiste. L'expression de la figure du Sauveur est admirable.

D'après Scannelli, Corrège donna ce tableau à un apothicaire en payement d'une dette de *quatre* scudi! Peu de temps après, il se vendit cinq cents scudi. Vasari, qui le vit à Reggio, en parle avec enthousiasme et le décrit comme *la piu rara e bella cosa che si possa vedere.* Ce chef-d'œuvre devint plus tard la propriété du roi d'Espagne. Du temps de Meng, qui en fait mention avec transport dans ses lettres, il se trouvait au palais de Madrid, dans le cabinet de la princesse des Asturies. Après la bataille de Vittoria, il se rencontra avec d'autres objets d'art du plus haut prix dans les fourgons de Joseph Bonaparte. Wellington le restitua à Ferdinand VII et ce monarque en fit cadeau au général anglais. Dès l'an 1560, ce tableau avait été gravé par B. Curti.

Une *Annonciation,* attribué à Michel-Ange, n'est peut-être que l'œuvre d'un disciple de ce maître; il y a d'ailleurs beaucoup de fougue et de vigueur dans cette composition.

Un joli tableau, représentant l'*Adoration des bergers*, est attribué à tort à Pérugin; il y a toute apparence qu'il est de Sogliani, et il est tout à fait dans le genre du maître de cet artiste, Lorenzo di Credi, qui fut un des camarades du Pérugin dans l'atelier de Verocchio.

La *Pêche miraculeuse* est un ouvrage fort remarquable d'un des meilleurs maîtres de Ferrare; quelques figures sont faites d'après un carton de Raphaël.

On voit avec intérêt un tableau exécuté avec soin par l'Espagnolet, et qui est la copie de la gravure d'Augustin de Venise, bien connue sous le nom d'*il Stregozzo.* On sait qu'une sorcière hideuse et décrépite est le principal personnage de cette composition fantasque dont l'idée mère a été revendiquée pour Raphaël par quelques écrivains, tandis que d'autres la donnent à Michel-Ange.

Citons trois Vélasquez fort remarquables : le *Marchand d'eau* (*Aguador*); expression admirable dans la tête du vieillard et dans celle du jeune homme auquel il donne à boire; coloris sombre et d'un grand effet; *Portrait du pape Innocent X*, figure pleine de vie et de mouvement; *Portrait de Vélasquez* lui-même.

De Claude Lorrain, une petite *Marine;* elle appartient à la meilleure période de cet artiste.

Une ancienne et belle copie du *Portrait équestre de Charles Ier*, d'après Van Dyck; l'original est à Windsor.

Le duc de Wellington partage le goût de ses compatriotes pour l'Ecole flamande; il possède plusieurs compositions de Jan Steen. Dans l'une d'elles, un médecin tâte le pouls d'une jeune fille richement vêtue, en présence de la mère de la malade. Dans le fond, l'image de Cupidon avec son arc et ses flèches, celle de Vénus et d'Adonis révèlent la véritable cause du mal. La délicatesse et le fini de la touche mettent ce tableau au rang des bons ouvrages de ce maître, ceux dans lesquels il ne le cède point à Metzu. Sur bois, 1 pied 6 pouces sur 1 pied 3 pouces et demi. Un autre charmant tableau de Steen représente une mère de famille livrée au sommeil; tout le monde met la circonstance à profit : un enfant vide les poches de la dormeuse; deux autres encouragent le petit larron; la fille aînée écoute avec une complaisance visible les propos d'un galant; un valet se divertit avec la servante; un singe joue avec le balancier d'une horloge qu'il détraque, indiquant ainsi que le cours des heures est suspendu pour ceux qui sont contents. 2 pieds 6 pouces sur 3 pieds. Deux autres tableaux de plus grande dimension montrent des gens du peuple se livrant aux joies de la danse, du vin et de la galanterie.

Téniers a fourni une *Noce de village*, véritable miniature touchée avec verve et délicatesse, représentant une trentaine de personnes dans le mince espace de 6 pouces sur 7. Daté de 1655 et acheté, en 1817, 5,550 fr. à la vente Lapeyrière.

D'Adrien Ostade, une réunion de *Paysans buvant*, 1 pied 3 pouces sur 1 pied 1/2. Provenant de la galerie de Choiseul.

De Philippe Wouwermans, le *Retour de la chasse*, une *Halte de quelques cavaliers.*

De Jan Van der Heyden, une *Vue du Vechte;* d'Adrien Van Velde, une *Barque sur un canal;* ces deux tableaux transportent corps et âme, au cœur de la Hollande, celui qui s'arrête devant eux.

Parmi les productions de l'École anglaise, on peut citer un des chefs-d'œuvre d'E. Landseer : *Montagnard écossais*, entouré de ses chiens de chasse, au milieu de sa famille. On ne saurait omettre

une des principales productions du pinceau de Wilkie : les *Invalides de Chelsea lisant le récit de la bataille de Waterloo.* Gravé par John Burnet, ce tableau célèbre est bien connu de tous les amateurs.

N'oublions pas de très-belles copies de quatre des plus belles compositions de Raphaël, le *Spasimo di Sicilia*, la *Madone au poisson*, la *Perle* et la *Visitation*, copies que le duc fit faire, de la grandeur des originaux, tandis qu'il se trouvait à Paris. Une ancienne et belle copie de la *Madonna della Sedia* est attribuée à Jules Romain.

En fait de portraits modernes, on remarque trois portraits de Wilkie : George IV, de grandeur naturelle, en pied, portant le costume écossais; Guillaume IV, également en pied, et lady Lyndshurst, en buste. L'image de George IV est un présent de ce monarque, et dans la pièce où elle a été placée, se trouvent aussi les portraits en pied, grandeur naturelle, de l'empereur Alexandre, des rois de Prusse, de France et des Pays-Bas.

Au bas de l'escalier de l'hôtel, dans le vestibule, se trouve un monument en présence duquel il est difficile de ne pas faire d'amères réflexions sur l'inconstance des destins : la statue de Napoléon, par Canova. Couronné de lauriers, le héros se montre dans la fière et imposante attitude d'un Dieu; de la main droite, il tient l'image de la Victoire, et de la gauche le sceptre. Il y aurait lieu à reprendre, dans cette figure colossale, des formes lourdes et peu gracieuses; la tête est proportionnellement trop petite; à l'égard de la ressemblance, la statue de Chaudet vaut mieux que celle de Canova.

Prix des Médailles romaines

PROVENANT DU CABINET DE M. LE VICOMTE DE J...

(Voir le *Bulletin* des 10 décembre 1846 et 10 janvier 1847.)

1° Suite et fin des Consulaires en argent.

401..	6—50	414..	4—25	426, 427	5—50	438..	7—25
402..	2 »	415..	7 »	428, 429	3 »	439..	6 »
403..	61 »	416..	15 »	430..	3—25	440..	7—50
404..	5—25	417..	7—25	431, 432	3 »	441..	9—75
405, 406, 407, 408	6—25	418..	6—75	433, 434	5—25	442..	6 »
409..	4—25	419..	3 »	435..	3 »	443..	3—75
410..	25—50	420..	3—25	436..	8 »	444..	2—75
411..	7 »	421..	9 »	437..	7—25	445 2 p.	7—25
412..	6 »	422..	4 »			445 2 p.	8—25
413..	9 »	423..	3—25			446, 447	4—50
		424, 425	5—25			448..	2—50
						449..	1—75

450..	2—25
451..	6—50
452..	1—75
453..	3—50
454, 455.	4—75
456, 457.	4—25
458..	3—50
459..	2 »
460..	3—75
461..	3—25
462..	2 »
463, 464.	2—50
465..	2 »
466, 467, 468.	2 »
469..	3—75
470..	3—25
471..	3—25
472..	3—50
473..	6 »
474..	2—75
475..	2 »
476..	3—50
477, 478.	5—25
479..	4 »
480, 481.	3—25
482..	9 »
483..	5—25
484..	3 »
485..	3—50
486, 487.	5—25
488..	2—75
489, 490.	5—50
491..	15 »
492, 493.	8—25
494..	5—25
495, 496.	6—25
497, 498.	7—25
499..	6—25
500..	3—50

501, 502.	4—25
503, 504.	2 »
505..	2 »
506..	3—25
507..	6 »
508..	2—25
509, 510.	2—75
511..	3—25
512..	3 »
513 1 p.	3—25
513 1 p.	3—25
514..	1—25
515..	2—50
516..	3 »
517..	4—50
518..	4—75
519..	3—50
520..	12—50
521, 522.	5—75
523..	2—25
524, 525.	5—25
526, 527.	5—25
528..	2 »
529..	10—50
530..	5—25
531..	9 »
532..	3 »
533..	1 »
534..	3 »
535..	2—50
536..	5—25
537..	4—75
538, 539.	4—50

Impériales en or.

540..	40—50
541..	300 »
542..	655 »
543..	150 »
544..	50 »
545..	45 »
546..	42—50
547..	51 »
548..	39 »
549..	37 »
550..	45 »
551..	50 »
552..	36 »
553..	110 »
554..	72 »
555..	141 »
556..	141 »
557..	180 »
558..	126 »
559..	56 »
560..	66 »
561..	60 »
562..	67—50
563..	105 »
564..	50 »
565..	46 »
566..	52—50
567..	52 »
568..	70 »
569..	67 »
570..	69 »
571..	96 »
572..	201 »
573..	60 »
574..	61 »
575..	60 »
576..	106 »
577..	60 »
578..	57 »
579.	1800 »
580..	58 »
581..	65 »
582..	57—50
583..	47 »
584..	90 »
584 doub.	90 »
585..	80 »
586..	170 »
587..	129 »
588..	55 »
589..	82 »
590..	64 »
591..	61 »
592..	73 »
593..	295 »
594..	400 »
595..	52 »
596..	47—50
597..	54—50
598..	171 »
599..	40 »
600..	40 »
601..	80 »
602..	42 »
603..	40—50
604..	39 »
605..	41 »
606..	50 »
607..	42 »
608..	67 »
609..	80 »
610..	61 »
611..	48—50
612..	51 »
613..	71 »
614..	38 »
615..	37 »
616..	36 »
617..	37 »
618..	36 »
619..	39 »
620..	50 »
621..	45 »
622..	44 »
623..	55 »
624..	48 »
625..	45 »
626..	44—50
627..	49 »
628..	42 »
629..	53 »
630..	40 »
631..	106 »
632..	192 »
633..	194 »
634..	280 »
635..	269 »
636..	200 »
637..	203 »
638..	187 »
639..	159 »
640..	94 »
640 doub.	97 »
641..	400 »
642..	349 »
643..	80 »
644..	71 »
645..	182 »
646..	180 »
647..	150 »

648..	199 »	668..	89 »	687..	38 »	707..	21 »
649..	455 »	669..	65 »	688..	22 »	708..	14 »
650..	200 »	670..	200 »	689..	25—50	709..	35 »
651..	220 »	671..	133 »	690..	20 »	710..	25—50
652..	113 »	671 doub.	90 »	691..	18 »	710 *bis*	19 »
653..	64 »	672..	150 »	692..	24 »	711..	24—50
654..	100 »	673..	148 »	693..	50 »	712..	23—50
655..	141 »	674..	69 »	694..	28—50	713..	25 »
656..	225 »	675..	31—50	695..	35 »	714..	manque.
657..	127 »	676..	28—50	696..	20 »	715..	28 »
658..	249 »	677..	14—50	697..	9—25	716..	20 »
659..	149 »	678..	22 »	698..	11 »	717..	16—50
660..	161 »	679..	25—50	699..	12—50	718..	14—50
661..	216 »	680..	26—50	700..	20 »	719..	27 »
662..	152 »	681..	21—50	701..	16 »	720..	29—50
663..	151 »	682..	12—50	702..	26 »	721..	24—50
664..	149 »	683..	23—50	703..	13—50	722..	25 »
665..	150 »	684..	20—50	704..	18 »	723..	50 »
666..	400 »	685..	19—50	705..	8—75	724..	27—50
667..	96 »	686..	10—50	706..	19 »	725..	20—50

Travaux de l'Alliance des Arts.

Tableaux. — Catalogue de Tableaux anciens, provenant des collections de feu M. Duclerc, ancien gouverneur général des possessions françaises dans l'Inde, commissaire de la marine à Dunkerque. Vente les 22 et 23 février.

Catalogue de Tableaux et Dessins modernes. Vente le 23 février.

Catalogue de Tableaux anciens de toutes les écoles. Vente en mars.

Catalogue de Tableaux anciens, réunis par les soins de l'*Alliance des Arts*. Collection très-distinguée. Vente en mars.

Catalogue de Tableaux anciens de premier ordre, provenant d'une célèbre collection de Genève. Vente en mars.

Catalogue de Tableaux anciens, provenant du cabinet du docteur Ermerins, de Middelbourg, 2e partie. Vente en mars.

Catalogue de Tableaux de toutes les écoles; collection de M. P.

Dessins. — Catalogue de Dessins anciens de diverses écoles, provenant des portefeuilles de feu M. F..., marchand d'estampes.

Estampes. — Catalogue d'Estampes d'ornements anciens, par les maîtres allemands, hollandais, italiens et français, provenant de la collection de feu M. Reynard, artiste; 3e et dernière partie. Vente en mars.

Marbres.— Catalogue de Statues, Bustes, Bas-Reliefs, etc., en marbre, provenant de l'atelier de feu M. O.....

Médailles.—Catalogue de Médailles antiques grecques et romaines. Vente le lundi 28 février et jours suivants dans les salons de l'*Alliance des Arts*.

Catalogue de Monnaies royales et baronnales, françaises et étrangères, provenant du cabinet de M. ... Vente le lundi 8 mars et jours suivants.

Catalogue d'un choix de Monnaies antiques et de monnaies étrangères, provenant de la vente du cabinet de M. Boucher de Crèvecœur.

Catalogue de Médailles romaines et byzantines, rapportées d'Afrique par M. d'Égremont ; 2e partie, rédigée par M. Adrien de Longpérier, premier employé au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque du Roi.

ARMES.— Catalogue d'une riche Collection d'armes anciennes; précieuse suite des armes à feu depuis l'invention de la poudre à canon : armes offensives et défensives, cuirasses, casques, armures, etc., de tous les styles et de toutes les époques; pierriers, arbalètes, fauconneaux, masses, traits, lances, hallebardes, épées, etc., etc.

CAMÉES.— Catalogue de bronzes et camées antiques, etc.

OBJETS D'ART. — Catalogue d'Objets d'art et de curiosité, formant le cabinet de M. F. Vente les 19 et 20 février.

Catalogue d'Objets de haute curiosité, meubles de luxe, et tapisseries.

LIVRES. — Catalogue de Livres, la plupart sur l'art militaire et les sciences mathématiques, formant la bibliothèque de feu M. le général Bernard, ministre de la guerre. Vente les 25, 26 et 27 février.

Catalogue de Livres anciens, la plupart relatifs à l'histoire de France. Vente en avril.

AUTOGRAPHES. — Catalogue d'autographes; collection de feu M. Collier de Beaubois. Vente en février.

Catalogue d'une immense collection d'Autographes relatifs à l'histoire de la Révolution française. Vente en avril.

MM. JACQUIN ET DURAND, COMMISSAIRES-PRISEURS DE L'ALLIANCE DES ARTS.

AVIS COMMUNIQUÉ. — Nous prévenons MM. les amateurs que la collection de tableaux formée par M. Stevens sera vendue à Paris, les lundi 1, mardi 2, mercredi 3 et jeudi 4 mars 1847, par le ministère de Me Bonnefons, commissaire-priseur, assisté de M. Simonet, expert. Le catalogue paraîtra dans le cours du mois de janvier.

Cette belle et nombreuse collection fourmille en productions de toutes les écoles. Sa nomenclature succincte en fournira la preuve. Outre une belle réunion de tableaux de l'école d'Italie, on remarque dans l'école flamande et hollandaise : Berchem, Both, Cuyp, Denner, Dow, Hobbema, Mieris, Neefs, Ostade, Ruysdael, Steen, Bega, Berkeyden, Brackenbourg, Breenberg, Vander Does, Dussaert, Honde Koeter, Hugtembourg, Leduc, Momers, Steenwieck, Holbein et autres.

Aux tableaux de ces grands maîtres flamands et hollandais sont jointes d'aimables productions de l'école française, et surtout une suite extrêmement rare de sept tableaux peints par Raoux, représentant de charmants sujets dans le goût du siècle de Louis XV, dignes d'orner les plus somptueux palais de l'Europe.

Imprimerie de HENNUYER et Ce, rue Lemercier, 24. Batignolles.

BULLETIN DES ARTS.

10 MARS 1847.

SUR LE RAPPORT DE M. NAUDET,

Traitant du Catalogue de la Bibliothèque royale et de toute autre chose.

Nous n'avons pas la prétention de discuter ici de point en point ce fameux Rapport, que M. Naudet a rédigé comme l'expéditionnaire Bonnemain, qui ne prenait pas la peine de savoir ni même de comprendre ce qu'il couchait par écrit. Il faudrait entrer dans des développements trop étendus, peut-être aussi trop techniques et trop arides pour le cadre de ce *Bulletin*. Il faudrait et il faudra bien démontrer à M. le directeur de la Bibliothèque du Roi, que son Catalogue est une chimère ridicule, et qu'il est lui-même capable de le reconnaître de guerre lasse, si Dieu et les ministres le laissent s'entêter à remplir ce tonneau des Danaïdes. Nous lui dirons donc tôt ou tard son fait en un petit volume au moins. En attendant, nous ne voulons pas paraître protéger de notre silence les promesses creuses et sonores de ce Rapport gonflé de vent, de chiffres et d'ignorance.

Ce Rapport n'est en réalité qu'une énigme sans mot : « Quand on n'a rien à dire on parle beaucoup », dit un personnage de comédie que M. Naudet a sans doute rencontré dans Plaute. M. Naudet, au sortir de Plaute, est tombé au milieu de la Bibliothèque royale, ainsi que certain roi réclamé par les grenouilles ; il a écrasé de son poids ce qui restait de bon dans l'organisation de la Bibliothèque, et il a opposé son *veto* aveugle et sourd aux sages réformes que demandaient le bon sens et l'expérience. Aussi, depuis six ans qu'il règne en maître d'école à la Bibliothèque du Roi, rien d'utile n'y a été fait ni même tenté ; la guerre civile s'est mise dans le sein du Conservatoire ; la terreur s'est répandue parmi les employés et les gens de service ; les savants et les littérateurs se sont éloignés du tohobohu de ce nouvel ordre de choses ; la foule oisive des liseurs et des passants s'est emparée de la salle de lecture, qu'on parle d'agrandir, bon Dieu ! les bibliothécaires et surnuméraires ont pris en dégoût un travail ingrat et pénible ; le Catalogue n'a pas fait un pas pour avancer : il a tourné dans un cercle vicieux où il est condamné à languir mort-né.

Cependant ce Catalogue, qui excite au plus haut degré la sollici-

tude du monde bibliographique, ce Catalogue auquel un ministre, ami des lettres, a fait concéder par les Chambres un crédit de 250,000 f., ce Catalogue enfin que les Chambres et le ministre attendent toujours avec la même confiance, coûte assez cher pour qu'on tambourine de temps à autre l'état de sa situation. Force était donc à M. le directeur d'annoncer, dans un rapport officiel, que tout est pour le mieux dans la plus mauvaise des administrations possibles, et que le Catalogue, ayant mangé convenablement 25 ou 30,000 fr. par an, ne manquait pas encore de foin et d'avoine. M. le directeur s'est tiré de cette position délicate par un entassement merveilleux de cartes, de doubles cartes, de bulletins, d'inventaires, de chiffres, de sous-chiffres, etc. Il a fait de tout cela une montagne qui n'accouchera jamais d'un Catalogue.

Il résulte pour nous, de ce superbe Rapport, que depuis sept ans on a dépensé beaucoup d'argent à copier et à recopier les vieux catalogues, avec leurs erreurs et leurs omissions, bien entendu ; à remuer les livres, à les transporter de la cave au grenier et réciproquement ; à faire le plus de poussière possible pour empêcher de voir la niaiserie, l'inutilité et l'incohérence de ces travaux. Cela, sans doute, aura coûté 180 à 200,000 fr., en économisant les bouts de chandelles, et tout cela ne vaut pas grand'chose.

Qu'a-t-on fait? 1° le relevé sur cartes de tous les anciens catalogues manuscrits et imprimés, afin de créer un catalogue général sous double forme, une carte d'auteur et une carte de matière pour chaque article;

2° Le classement des 530,000 cartes obtenues par ce relevé;

3° L'inventaire complet de tous les chiffres et sous-chiffres des livres catalogués, inventaire formant 49 volumes in-folio;

4° Le rangement de 200,000 volumes, non encore catalogués, qui étaient entassés depuis la Révolution sous les combles de la Bibliothèque, et qui composaient ce qu'on nomme le *non-porté*.

Eh! monsieur le directeur-dictateur, ce sont là des travaux d'intérieur qui prouvent que vous n'épargnez ni les cartes copiées à six francs le cent, ni les épaules de vos frotteurs chargés du déménagement des livres; mais le Catalogue, sachez-le bien, n'avait que faire de s'embrouiller davantage dans le dédale de ces tâtonnements préliminaires.

Quant à la fusion et au rangement du *non-porté* dans les 27 divisions alphabétiques de la Bibliothèque, ce serait une bonne chose si elle était faite, comme vous le dites ici pour le démentir plus loin : « Déjà ont disparu du fonds des résidus l'in-f° des lettres J, L, N, T, V, Z ancien, l'in-4 et l'in-8 de l'N et une partie du T in-8. » Ce qui

équivaut à dire, en langage intelligible, que dans quelques vingt années vous en aurez fini avec ce terrible *non-porté,* qui vous pèse un peu sur la conscience.

Il est vrai que, pour ne pas laisser vos copistes se croiser les bras, vous avez imaginé une nouvelle recopie en registre de tous les noms d'auteurs et de tous les titres d'ouvrages par ordre alphabétique. Un bibliographe de votre espèce, monsieur, ne devrait pas songer à un autre Catalogue. Néanmoins, celui-là ne promet guère d'être à jour avant un quart de siècle, si la Bibliothèque vous prête vie. On met en bulletins d'auteurs, à l'heure où nous sommes, les 46 volumes du *Journal de la librairie*, et cette tâche *avance!* Les excellentes tables de M. Beuchot n'avaient pas prévu cette intelligente opération.

Mais venons-en au Catalogue qui occupe réellement dix lignes dans le Rapport où il ne devrait être question que de lui. Voici ces dix lignes, placées à la fin comme la morale de la fable :

« On a commencé les travaux définitifs du Catalogue, savoir : la révision et la correction minutieuse de la description bibliographique des cartes, les rectifications des classements, les insertions du *non-porté* dans le *porté.*

« Ces travaux se sont appliqués à sept matières ; voici ce qu'ils ont produit :

« *Jurisprudence* (lettre F), la double carte des matières et d'auteurs revue entièrement pour les n°s 1 à 1,590 de l'in-f°.

« *Histoire grecque et romaine* (lettre J), l'in-f° est terminé : on insère jour par jour les nouvelles entrées.

« *Histoire de France* (lettre L), l'in-f° est achevé, le non-porté inséré.

« *Histoire d'Angleterre* (lettre N), la double carte achevée pour les trois formats ; les insertions des nouvelles entrées se font jour par jour.

« *Médecine* (lettre T), révision et intercalation du non-porté terminées, et à jour pour les livres qui entrent chaque semaine.

« *Sciences mathématiques* (lettre V), in-f° terminé ; insertions à jour.

« *Jeux, Magie, Variétés* (lettre Z ancien), in-f°, comme pour l'article précédent. »

De qui se moque-t-on ici ? Quoi ! tout ce grand étalage de travail catalogo-graphique se réduit à ceci : on a fait ou revu les cartes pour le format in-f°, dans la Jurisprudence, l'Histoire grecque et romaine, l'Histoire de France, les Sciences mathématiques, les Jeux, Magie et Variétés ! On a fait, et non revu, les cartes pour tous les formats dans l'Histoire d'Angleterre et la Médecine.

Est-ce par politique que l'histoire d'Angleterre a été privilégiée ?

Cette gasconnade se réduit à ceci : on a catalogué pour la première fois un millier d'ouvrages in-folio, publiés depuis soixante ans ou omis dans vos catalogues ; on a extrait des divers catalogues le bulletin des in-folios de différentes catégories. Je vous donne à penser combien l'histoire de France a produit d'in-folios depuis la suppression des Bénédictins! combien d'in-folios l'histoire grecque et romaine ! combien d'in-folios, les jeux et magie ! M. Naudet a voulu peut-être nous faire rougir d'avoir quasi abandonné comme incommode le format in-folio qui a heureusement fourni un si petit nombre d'articles nouveaux à son Catalogue ?

Quand les abbés Sallier et Boudot, monsieur, avaient l'honneur d'être chargés de la rédaction du Catalogue de la Bibliothèque, tâche immense et redoutable, même pour un bibliographe consommé, ils n'avaient pas 250,000 fr. pour payer des copistes, ils n'adressaient pas de magnifiques rapports au ministre, ils ne bouleversaient pas la Bibliothèque au gré de leurs caprices, mais ils préparaient tout l'ensemble de leur travail dans le silence du cabinet, et ils publiaient en dix années (non pas en cinquante, comme vous le croyez), six et même sept volumes in-folio (puisque le septième a été presque imprimé) de ce Catalogue inachevé qui est encore aujourd'hui le seul que notre Bibliothèque nationale puisse montrer à l'Europe.

C'est que, pour faire un catalogue, il faut, avant tout, un bibliographe digne de ce nom ; il faut ensuite une bibliothèque immobile, qui n'aille pas se déplaçant et s'éparpillant sans cesse sous les mains des lecteurs. Sans ces deux conditions, il n'y a pas de Catalogue possible à la Bibliothèque du Roi, malgré les plus beaux rapports du monde.

Ecce iterum Crispinus. L'autocrate de la Bibliothèque royale, est, dit-on, en grand émoi : on le voit errer de salle en salle, de cour en cour, regardant le cadran de l'horloge, écoutant sonner l'heure, se grattant l'occiput et le sinciput, en deux mots perplexe et matagrobolisé comme Panurge, qui se conseille à la nature entière *pour savoir s'il se doit marier.* Le cas est ici bien plus grave ! M. Naudet, en faisant dresser les oraisons funèbres des livres morts ou absents, a appris que la Bibliothèque possédait encore, au commencement de la Révolution, un exemplaire peut-être unique d'une édi-

tion rarissime du *Triomphe de très-haute et très-puissante dame Vér....., royne du Puy d'Amour* (Lyon, Fr. Juste, 1539, in-8 de 42 p., fig. en bois) ; il a appris, *nefandum !* que cet exemplaire, acheté 72 fr. chez le comte d'Hoym, avait été volé en pleine Terreur (1794), dans la réserve de la Bibliothèque du Roi, et transporté en Angleterre ; il a appris enfin que ce même exemplaire, qui se trouvait en 1830, à Londres, dans les mains de sir Richard Heber, se trouve aujourd'hui, à Paris, dans celles d'un bibliophile passionné, M. Cig....., qui a fait acheter, *de bonne foi* et par amour des livres, le précieux volume à la vente de sir Richard. Là-dessus M. Naudet, tout fier du gain de son procès pour l'autographe de Molière, se demande s'il ne doit pas intenter un procès du même genre à M. Cig..... Il a déjà consulté l'avocat et l'avoué de l'autographe de Molière ; mais il aurait affaire ici à plus forte partie qu'à ce pauvre M. Charron, qui s'est laissé dépouiller sans crier. On prépare pourtant un acte judiciaire, au nom de M. Naudet, demandeur, contre M. Cig....., défendeur, sur le *Triomphe de très-haute et très-puissante dame !*

Nous avons dénoncé les premiers la fabrication des faux autographes, lorsqu'elle commençait à essayer son industrie sur une petite échelle ; aujourd'hui cette fabrication a augmenté considérablement ses affaires ; elle ne se contente plus de s'exercer aux dépens de quelques illustres morts ; elle ose suppléer à toutes les écritures qui manquaient aux collecteurs, et ceux-ci, il faut l'avouer, ont des yeux pour ne point voir. Nous étions d'abord indignés de l'ignoble trafic des faussaires ; aujourd'hui, nous levons les épaules de pitié en voyant qu'on leur fait la partie si belle et qu'on accueille leur marchandise avec tant de complaisance dans les ventes publiques. On nous présente avec impudence des lettres ridiculement fabriquées, de Diane de Poitiers, de Bayard, de Rabelais, de Charles-Quint, de Molière, etc. Quand on a réussi à en faire passer une, on en glisse une autre. Et pourtant il n'y a pas une de ces lettres qui *flaire bon*, comme disait des médailles fausses un vieil amateur : elles sont remplies d'erreurs et de contre-sens historiques et chronologiques, d'impossibilités d'orthographe et de style ; elles n'ont pas trace de cachet ; elles n'offrent qu'une grossière imitation d'écriture avec des encres composées et oxydées ; l'écriture n'est souvent qu'une création plus ou moins ingénieuse formée à l'aide d'un alphabet tiré d'une simple signature ; en un mot, un connaisseur ne saurait être trompé là-dessus au premier coup d'œil. Cependant,

les amateurs acceptent tout, sans contrôle, sans enquête, sans soupçon! Quant à nous, qui n'avons dans la question que l'intérêt du sens commun, de l'histoire et de la vérité, nous n'aurons pas de repos jusqu'à ce que l'atelier des faussaires soit fermé, jusqu'à ce que les faussaires soient traduits devant les tribunaux, après l'avoir été devant le tribunal de l'opinion.

L'Exposition de peinture annuelle s'ouvrira dans quelques jours. Cette Exposition va, comme à l'ordinaire, soulever de justes réclamations contre l'institution du jury, institution ridicule et déloyale qui n'a pas deux années à vivre maintenant. On constatera dans cette Exposition l'absence des peintres les plus distingués qui protestent contre ce jury : Ingres, Scheffer, Rousseau, Dupré, etc. On parle toujours d'une association des peintres libres. On a dit que le roi avait voulu cette année juger par lui-même des opérations du jury : nous ne le croyons pas, par cette seule raison, que le roi n'a pas attendu à la dix-septième année de son règne pour savoir à quoi s'en tenir sur ledit jury. Répétons-le donc : le jury a fait son temps. Quant à l'Exposition, elle aura lieu, selon l'usage, dans le Musée des anciens maîtres; elle couvrira pendant deux mois toute l'École française et une partie de l'École flamande, outre le grand salon carré et le salon des peintres primitifs. L'affreuse soupente en bois, qui craque à chaque pas qu'on y fait et qui a déjà failli incendier le Louvre, continuera à remplir sa triste destination!

Le *Bulletin des Arts* n'abordera pas l'examen et la critique détaillée de l'Exposition; il se renfermera dans une expertise toute commerciale des tableaux, sculptures, etc.; mais à la suite de l'Exposition, il enverra à ses abonnés le *Salon de* 1847, par M. Thoré, qui nous promet de réunir en volume ses feuilletons publiés dans le *Constitutionnel*. Ce volume formera le quatrième de sa collection de Salons, en attendant que nous réimprimions les années antérieures à 1844.

Il faut bien dire les choses telles qu'elles sont : on a vu avec certaine inquiétude notre projet de pétition pour l'achèvement du Louvre, projet déjà signé par la plupart des artistes et des littérateurs; on a craint je ne sais quel débat dans la Chambre des députés, et pour empêcher ce débat, pour amortir la pétition, si faire se peut, on est revenu avec magnificence sur le projet de la construction du théâtre de l'Opéra définitif : on l'a placé, en plein, dans le projet du quartier du Palais-Royal, vis-à-vis du Louvre futur, comme prolonga-

tion de la rue de Rivoli, et on a obtenu du Conseil municipal une indemnité de 4 millions pour les achats de terrains. Le moyen de mener de front le Louvre et l'Opéra, dit-on ! Il faut donc ajourner le Louvre, car l'Opéra, qui a une salle et une belle salle ailleurs, ne peut attendre. D'ailleurs, le pain est cher et l'on n'a pas d'argent, puisqu'on le laisse passer en lingots à l'étranger. Misérables raisons ! Nous pensons que les grands travaux d'utilité publique enrichissent toujours le pays dans le présent et dans l'avenir. Nous sommes honteux pour la France, pour Paris, pour les arts, pour le roi, toutes les fois que nous traversons la *Cour des Miracles* du Carrousel. *Delenda est Carthago* veut dire ici : Finir le Louvre.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

FRANCE.

PARIS.

L'Académie Française, après un ajournement d'un mois, s'est rassemblée pour procéder à l'élection d'un membre, en remplacement de M. de Jouy, décédé. Voici quel a été le résultat du scrutin : 1er tour : nombre de votants, 31 ; M. Empis a obtenu quinze suffrages; M. Le Clerc, 14; et M. Deschamps, 2. 2e tour : votants, 34 ; M. Empis a obtenu 18 suffrages ; M. Le Clerc, 14 ; M. Deschamps, 2. M. Empis, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre de l'Académie Française.

Quoique nous appréciions plus que personne la valeur littéraire de M. Le Clerc, son érudition variée, son esprit brillant et son excellent style, nous applaudissons à l'élection de M. Empis, qui avait tous les titres pour succéder à M. de Jouy, qui a fait jouer avec succès, répétons-le, dix grandes comédies au Théâtre-Français, parmi lesquelles on doit citer surtout *l'Agiotage* et *la Demoiselle et la Dame*, et qui représentera dignement à l'Académie la littérature dramatique. L'Académie Française, on l'oublie trop, a été créée pour les écrivains, les romanciers, les poëtes et les dramaturges ; les savants devraient se contenter de l'Académie des Inscriptions ; les hommes d'État, de l'Académie des sciences morales et politiques.

— L'Académe des Beaux-Arts a procédé à l'élection d'un académicien libre, en remplacement de M. le comte de Clarac. Le nombre des votants était de 47 ; la majorité de 24 voix. M. le baron Taylor a obtenu 27 voix ; M. le prince de la Moskowa, 18 ; M. le comte de Noé, 2; M. le baron Taylor a été élu.

Nous applaudissons avec joie à cette élection, qui devrait être plus ancienne de dix ans ; M. Taylor est un des hommes qui ont le plus fait pour les arts ; c'est, à coup sûr, celui qui aime les arts avec le plus de foi et de dévouement ; sa vie entière est un magnifique témoignage de cette noble passion, qui fait son bonheur et sa gloire. L'influence de l'entrée de M. Taylor à l'Académie des Beaux-Arts est incalculable : nous sommes sûrs qu'il va protester tout d'abord contre l'absurde institution du jury d'examen aux expositions du Louvre.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« Une Commission d'enquête administrative a été formée par M. le préfet de la Seine pour examiner le projet d'isolement de la Bibliothéque royale et sa *reconstruction* sur son emplacement actuel. Cette Commission devra donner son avis sur l'utilité de ce projet et sur les diverses questions qu'il pourrait soulever.

« Sont nommés membres de cette Commission : MM. Ganneron, député, membre du Conseil-général, président ; Lafaulotte, membre du Conseil-général ; Sanson-Davillier, id. ; Ternaux, id. ; Halphen, maire du deuxième arrondissement ; Decaen, maire du troisième arrondissement ; Michel, ancien président du tribunal de commerce ; Lebobe, membre de la Chambre de commerce ; Pépin-Lehalleur, propriétaire ; Pellapra, id. ; Haudebourt, architecte. La Commission ne pourra délibérer qu'au nombre de neuf membres au moins.

« L'auteur du projet de la nouvelle Bibliothèque est M. Visconti, architecte du Gouvernement.

« Le plan, à partir du 15 février, pour un mois, est tenu à la disposition du public, à l'Hôtel-de-Ville, bureau du domaine. »

M. Visconti s'amende, puisqu'il consent à *reconstruire* la Bibiothèque du Roi à la même place ; nous voudrions qu'il se contentât de la restaurer et de la compléter. Quant à la Commission, elle ne renferme qu'un homme compétent en fait de bibliothèques, M. Ternaux, bibliophile et bibliographe.

Nous ne comprenons pas l'addition de trois propriétaires, surtout celle de M. Pellapra, qui était un des partisans intéressés au déplacement, puisqu'il vendait son hôtel pour cette belle affaire ; en vérité, s'il se fût agi de reconstruire la Banque de France, on n'eût pas mieux choisi la Commission. Nous offrons de parier que cette Commission a été désignée par M. Visconti lui-même, qui a bien de la peine à renoncer tout à fait à son *cher* déplacement. Espérons, tant que le premier coup de marteau ne sera pas donné.

— « Ch. Nodier dépensait son esprit en homme opulent, nous écrit notre savant correspondant et ami l'*Ermite de Saint-Vincent-lez-Agen* ; Dieu sait dans combien de recueils, de revues, de journaux, on en trouve de témoignages ! Il serait d'un éditeur intelligent de faire appel aux amis, aux admirateurs de Nodier, afin de recueillir et de coordonner tant de précieux fragments. Par exemple, aux « Recherches archéologiques et entomologiques sur le scarabée sacré « des Egyptiens », qui terminent les *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, on ajouterait un article de *la Quotidienne* (17 septembre 1826) sur les *Antiquités découvertes en Egypte par M. Passalacqua*, article dont voici la piquante conclusion :

« J'espère que les lecteurs qui s'occupent exclusivement des graves inutilités de la politique, voudront bien me pardonner d'avoir usurpé une colonne sur les fournisseurs inévitables de la tribune... Je plaide pour un insecte, qui n'est ni beau, ni élégant, ni utile ; qui n'a de nos jours ni enthousiastes, ni coteries... Mais j'ose attester que, de toutes les questions sérieuses qu'on a traitées cette année, il n'y en a pas une qu'on ait abordée de meilleure foi. Mon impartialité aurait pu paraître plus suspecte il y a une quarantaine de siècles : ce scarabée était presque un dieu ; il avait alors ses prêtres et ses nécrophores, et peut-être ses poëtes et ses journalistes.

« Je ne saurais me défendre ici d'une observation étrange. *On ne sait de César où la cendre repose*, et deux mille ans avant qu'il ne fût frappé au Capitole, on avait enterré magnifiquement, dans le palais funéraire de Thèbes.

un pauvre *copris*, que vous verrez, sous le n° 441, à la Galerie des antiquités égyptiennes, passage Vivienne. Et voilà ce que c'est que la gloire ! »

— Peu de jours après l'élection de M. Empis, un nouveau vide s'est fait dans les rangs de l'Académie Française, où la mortalité semble plus fréquente que dans les autres Académies : M. le baron Guiraud, auteur de la tragédie des *Machabées* et d'un volume de poésies plus touchantes que fortes, a laissé une place qui paraît devoir être vivement disputée. On compte déjà dix concurrents littéraires, les premiers qui se présentent et les derniers qu'on reçoit. On va voir surgir coup sur coup les candidatures de l'Archevêque de Paris, de M. Decazes, de M. Berryer, etc., comme s'il n'y avait pas une Académie des Sciences morales et politiques.

— M. L. Ducis, peintre de genre, est mort hier à Paris. Il était neveu du poëte tragique dont il portait le nom, et beau-frère de Talma. Cet artiste a laissé beaucoup de tableaux de chevalet, qui eurent du succès sous la Restauration, notamment *Marie Stuart* et *le Début de Talma*, qui sont dans la galerie du Luxembourg. Quoique plusieurs de ces tableaux aient été gravés, nous craignons qu'on ne les voie tomber dans le discrédit qui s'attache maintenant à toutes les œuvres de la déplorable Ecole de Lyon.

— M. François Delessert est mort, entouré des regrets de toutes les personnes qui connaissaient sa vie et son caractère. C'était, avant tout, un homme de bien. Nous regretterons en lui le savant et l'ami des arts ; il avait réuni à grands frais d'admirables collections de minéralogie, de botanique et de tableaux, collections qui heureusement ne seront pas dispersées, puisque son neveu, M. Benjamin Delessert, amateur passionné et intelligent de tout ce qui est beau dans les arts, se trouve héritier de cette grande fortune honorablement acquise. Le nom de M. Delessert a désormais sa place parmi ceux des hommes utiles et bienfaisants. Nous avons publié le catalogue de sa galerie de tableaux dans le *Bulletin de l'Alliance des Arts*, 2e année.

— La note suivante a été communiquée aux journaux :

« Le ministre de l'instruction publique vient de décider que la Bibliothèque de la Sorbonne serait ouverte au public jusqu'à dix heures du soir. Afin d'augmenter le nombre des ouvrages à consulter, sans que les fonds, d'ailleurs peu considérables, affectés à cet établissement, se trouvent obérés par de nouvelles acquisitions, M. de Salvandy a invité les ministres, ses collègues, à faire don à la Bibliothèque de la Sorbonne d'un exemplaire de tous les ouvrages qui se publient sous leurs auspices. »

Nous ne douterons jamais des bonnes intentions de M. de Salvandy ; mais nous n'en serons que plus persévérants à protester contre les séances du soir dans les bibliothèques publiques. Ces séances n'ont pas d'autre objet que de faire doubler le nombre des employés ; elles sont funestes aux livres et n'amènent aucun résultat avantageux. Mieux vaudrait encore ouvrir les bibliothèques dès six heures du matin ; on économiserait au moins les livres et le luminaire. L'inventeur de ces déplorables séances du soir devrait être condamné à y aller lui-même tous les soirs et à en juger par lui-même !

— Rien de plus rare, à notre époque de recherches superficielles et de travaux incomplets, qu'un livre de bibliographie qui soit le fruit d'une étude infatigable et d'un dévouement que rien ne saurait rebuter. Nous avons sous les yeux un de ces livres, véritable modèle du genre et digne de tous éloges, sans restriction, la *Bibliografia dantesca*, rédigée par M. Colomb de Batines ; les seconde et troisième parties du tome Ier ont paru il y a peu de temps ; l'ouvrage est exé-

cuté à Prato, dans une imprimerie qui prend le titre glorieux de *tipografia aldina*, qui adopte pour devise l'*ancre* immortelle de Manuce, et qui se montre digne de s'être placée sous un pareil patronage.

La première partie de la *Bibliografia dantesca*, publiée il y a deux ans, embrassait les éditions diverses de *la Divine Comédie*, les extraits, les traductions et les œuvres d'art relatives à cette épopée. La seconde partie se compose de 215 pages; elle mentionne les écrits qui se rattachent aux études sur le texte de Dante, aux parallèles, éloges, critiques, apologies; elle énumère les auteurs qui se sont attachés à considérer l'origine, l'histoire, le système mythologique ou allégorique, l'esprit religieux, papal et philosophique de *la Commedia*; elle fait l'inventaire des travaux entrepris au sujet des connaissances astronomiques, mathématiques, etc., de Dante.

Dans la seconde partie (188 pages), nous voyons défiler les commentaires généraux ou particuliers de *la Commedia*. En fait de commentateurs dont les recherches ont embrassé l'ensemble de l'épopée dantesque, M. Colomb de Batines indique 104 noms; 324 écrits différents se rapportent à certains passages de *l'Enfer*, 83 ont trait au *Purgatoire* et 68 au *Paradis*.

Nous reviendrons sur cet ouvrage, vraiment digne du génie immortel auquel il est consacré; des recherches pareilles à l'égard des classiques de toute époque et de toute nation constitueraient un monument littéraire dont l'utilité serait d'autant plus grande, que les livres se multiplient d'année en année, et que la bibliographie finirait, si de temps en temps l'on n'y mettait bon ordre, par former un inextricable chaos.

— Un de nos savants correspondants nous écrit :

« Vous dépeignez M. Naudet comme un maître d'étude rébarbatif; je suis persuadé qu'il n'a pas toujours été ainsi : il n'y a qu'un viveur qui ait pu traduire aussi bien certains passages de Plaute, entre autres la délicieuse lettre de Phénicie à Calidore, dont Pseudolus fait la lecture à cet amant désespéré (VIII, 23-25); et le monologue de Pseudolus en goguette... Un cuistre n'aurait jamais trouvé l'expression propre, non plus que Mme Dacier, si elle avait traduit cette comédie (1).

« M. Naudet, qui s'imagine que certains personnages des *Carthaginois* de Plaute parlent le punique comme le trucheman Covielle parle turc, M. Naudet, dis-je, pourrait consulter la *Palestine* de l'orientaliste Munk (p. 86-7), ou le grand ouvrage de Gesenius. *Alascrité*, ce trésor d'érudition (comme dit M. Brunet), parut la même année que le 7e vol. du Plaute de M. Naudet; mais, dès 1835, Gesenius avait jeté les fondements de son grand traité, en publiant (2) : « Palæograjersische studien über phænizische und punische Schrift. *Leipzig*. »

— A l'excellent catalogue de l'œuvre de Chardin, publié par un de nos abonnés dans le *Bulletin des Arts*, il faut ajouter deux petits tableaux que possède M. Tasté, de Fontainebleau, dont la collection offre aussi de très-beaux plats de Faënza et des curiosités intéressantes. Les deux tableaux de M. Tasté représentent, l'un un groupe de jeunes garçons, à mi-corps, devant une table sur laquelle sont un verre et des bouteilles; l'autre, un buveur, aussi devant une table. L'exécution en est extrêmement fine et spirituelle; les fonds et les accessoires sont en frottis très-transparents. Un des jeunes garçons a une veste

(1) Dans la première édition de son Térence, elle n'ose traduire :

« *Lepus tutè es, et pulpamentum quæris.* »

(2) Le Dictionnaire de M. Brunet ne mentionne pas cette première publication.

du beau ton gris-perle, si familier à Chardin. Les mains sont adroitement peintes dans le sentiment de Watteau. Ces deux petits panneaux sont des morceaux de palette, et l'on voit encore durcies, au verso du bois, les couleurs de Chardin.

— Il n'existait sur l'histoire de la peinture flamande et hollandaise qu'un seul ouvrage, celui de Descamps, livre tronqué, plein d'erreurs et mal écrit, lorsqu'en 1843, M. Alfred Michiels forma le projet de traiter cette matière et de la traiter à fond. Son premier soin fut d'apprendre le flamand et le hollandais, afin de pouvoir lire lui-même les documents originaux et en faire la recherche dans les archives de la Belgique et de la Hollande. Trois années de séjour dans ces pays lui ont permis d'exécuter son plan et d'écrire trois volumes. Il est le premier auteur qui nous fasse connaître les manuscrits à miniatures de l'école néerlandaise, depuis Charlemagne jusqu'au début du quinzième siècle; il raconte ensuite l'histoire des peintres de Bruges et ne s'arrête qu'à la naissance de Rubens. On trouve là une foule de renseignements inédits. Le catalogue des tableaux laissés par les maîtres et l'indication des lieux où on les conserve se trouvent à la fin des chapitres. La seconde partie de ce livre, déjà très-avancée, exposera en détail le sort ultérieur de l'Art dans les Pays-Bas. Les éditeurs sont Jules Renouard et Cᵉ, rue de Tournon, 6.

— Une exposition publique au bénéfice des indigents vient de s'ouvrir à Paris, dans les anciennes salles de la mairie du deuxième arrondissement, rue Pinon. Elle ne renferme que quatre tableaux, mais ce sont quatre chefs-d'œuvre : *l'Abondance* par Botticelli, *Lucrèce et Tarquin* par Titien, *l'Ange de la Paix* et le *véritable original*, dit-on, de la *Vierge de Notre-Dame de Loreto* par Raphaël, que le Musée du Louvre se vante aussi de posséder, de même que dix ou douze galeries publiques et particulières. M. Thoré a parlé de cette exposition dans son feuilleton d'art du *Constitutionnel*.

— Voici une lettre inédite de l'abbé Geoffroy à M. Barbier, bibliothécaire de l'Empereur, lettre qui prouve avec quels soins l'auteur du *Dictionnaire des Anonymes* cherchait à éclairer les questions bibliographiques. Cette lettre, datée du 22 juin 1812, nous apprend aussi que le redoutable feuilletoniste du Journal de l'Empire se faisait tirer l'oreille pour écrire la moindre lettre. « La honte aurait dû m'empêcher de vous répondre après un si long silence : il était assez glorieux pour l'auteur de quelques petites feuilles bien frivoles d'être consulté par le premier de nos bibliographes. J'aurais dû, par la célérité de ma réponse, me montrer moins indigne de cet honneur. Je n'aurai pas recours à l'excuse banale de mes grandes occupations; j'avoue tout simplement que ma paresse et ma négligence dans le commerce épistolaire sont invincibles. Vous ne savez peut-être plus, monsieur, de quoi il est question ; car votre lettre est du 5 juin. Il s'agit du Père Fleuriau, jésuite, éditeur du *Théâtre des Grecs* du Père Brumoi : vous m'apprenez qu'il y a eu deux Pères Fleuriau, jésuites. Le mien est celui qui demeurait au collége de Louis-le-Grand et qui travaillait au *Journal de Trévoux ;* je n'en ai point connu d'autre.

« Ce n'était pas la peine, monsieur, de vous faire attendre six semaines une explication si chétive. Je ressemble à ces chanteurs qui n'ont pas de voix et qui se font prier longtemps de chanter. Je vous renouvelle mes excuses et mes regrets de mon incivilité ; soyez sûr, monsieur, que tout paresseux et négligent que je suis, je n'en ai pas été moins sensible à l'honneur que vous m'avez fait de me consulter, moi ignorant. Je n'en suis pas moins pénétré d'estime pour votre érudition et pour vos lumières ; j'ai même la hardiesse de vous prier qu'en

considération de cette misérable réponse, si longtemps attendue, vous me permettiez de vous consulter sur des objets plus importants.

« Agréez, etc. »

L'abbé Geoffroy ne se piquait pas d'être bibliographe, et ses jugements témoignaient souvent qu'il les portait selon son caprice, sans avoir lu ni comparé. C'est ce dont La Harpe se plaint dans une curieuse note autographe, écrite *pro memoriâ*, comme il le dit lui-même. « Je ne sais si M. C. (M.-J. Chenier) s'accommodera d'un pareil rapprochement; quant à moi, pour m'en formaliser, il faudrait que j'eusse oublié ce qui mérite si bien qu'on s'en souvienne : que dans le *Journal de Paris* Voltaire et Pezay étaient mis précisément sur la même ligne à titre d'*aimables écrivains;* que dans ce même journal et de la même autorité, « Dorat partageait avec Voltaire le sceptre de la poésie légère »; que dans ce même journal et beaucoup plus récemment, le citoyen Feydel avait critiqué le *Cours de littérature* précisément *comme j'avais critiqué Racine*, et que dans des temps antérieurs, dans deux feuilles qui passent actuellement sous mes yeux, on disait à Voltaire et à Desfontaines : « Eh quoi! messieurs, vous êtes les rois du Parnasse, et vous vous battez! » Qu'on ne dise pas non plus qu'en rappelant ces exemples je me donne les airs de trôner comme Voltaire : non, ce n'est pas ambition de ma part, c'est pure déférence pour une autorité que je ne saurais récuser, celle de M. l'abbé Geoffroy, qui de sa grâce m'a mis *sur le trône* de la littérature; et s'il témoignait en même temps fort peu de ménagement pour ce *trône*, j'ai trouvé tout simple que, selon l'esprit du temps, ma *royauté* littéraire fût aussi un peu maltraitée: et heureusement, parmi tant d'*insurrections*, celle-là est bien sans conséquence comme ma royauté. »

— Voici des vers bachiques inédits de Rabelais, que nous fournit un manuscrit autographe nouvellement découvert à la Bibliothèque du Roi.

Patrum indignatum pueri ut sensere furorem,
  Accurrunt matrum protinus in gremium.
Nimirum experti matrum dulcoris inesse
  Plus gremiis, possit quam furor esse patrum.
Irato Jove sic cœlum ut mugire videbis,
  Antiquæ Matris subfugito in gremium :
Antiquæ gremium Matris vinaria cella est.
  Hac nihil attonitis tutius esse potest.
Nempe Pharos sciunt atque Acroceraunia, turres,
  Aerias quercus, tela trifulca Jovis.
Dolia non sciunt hypogæis condita cellis,
  Et procul a Bremlo fulmen abesse solet.

— M. Michelet, notre grand poëte de l'histoire de France, se met tout entier dans ses livres, cœur, esprit, jugement, imagination : aussi, ses livres sont-ils de ceux qu'on lit avec sympathie et avec enthousiasme. Il est artiste, c'est-à-dire qu'il possède au plus haut point le sentiment de l'art. Ce sentiment, on le retrouve dans une note du premier volume de sa brillante et pathétique *Histoire de la Révolution*, volume qui vient de paraître et qui nous rend si impatient d'avoir le reste de l'ouvrage. Voici cette note curieuse : « Comparez les trois portraits de Marie-Antoinette à Versailles. Au premier (en satin blanc), coquette, douce encore; elle sent qu'elle est aimée (1778). Au deuxième (en velours rouge et fourrures), entourée de ses enfants; sa fille s'appuie doucement sur elle, tout cela en vain, la sécheresse est incurable, le regard fixe, terne, singulièrement ingrat (1787). Au troisième (en velours bleu, 1788), seule, un livre à la main, toute reine, mais triste et dure. » Dans le récit de la journée du 5 octobre 1789.

nous trouvons une particularité intéressante pour l'histoire de l'art : « Parmi les métiers perdus qui semblaient périr avec l'ancien régime, se trouvait celui de sculpteur en bois. On travaillait beaucoup en ce genre et pour les églises et pour les appartements. Beaucoup de femmes sculptaient. L'une d'elles, Madeleine Chabry, ne faisant plus rien, s'était établie bouquetière au quartier du Palais-Royal, sous le nom de Louison ; c'était une fille de dix-sept ans, jolie et spirituelle. On peut parier hardiment que ce ne fut pas la faim qui mena celle-ci à Versailles. Elle suivit l'entraînement général, son bon cœur et son courage. Les femmes la mirent à la tête et la firent leur orateur. » Nous sommes sûrs d'avance que dans cette histoire, si pleine d'idées et de choses, si neuve et si dramatique, M. Michelet n'oubliera pas la formation de nos Musées, comme l'ont fait tous les historiens de la Révolution.

— « Vous avez dit dans le *Bulletin*, nous écrit notre savant et spirituel correspondant d'Angers, que Henry Duval avait quatre-vingt-sept ans. Il n'en avait que soixante-dix-sept. Il avait épousé l'aînée des trois filles du sculpteur Houdon ; femme supérieure, morte prématurément.

Duval fut sous-chef du bureau des sciences et arts au ministère de l'intérieur. Il avait (sous son frère Amaury, qui était chef de ce bureau), les *théâtres* dans ses attributions. Le 8 septembre 1812, il perdit cette position et fut, par M. de Montalivet père, nommé sous-chef du bureau des hospices. Bientôt il prit sa retraite et se retira à l'Étang-la-Ville, près Saint-Germain-en-Laye, où il acheta une jolie maison.

Il fit là plusieurs de ses ouvrages; le roman de *Gambadoro*, entre autres, en quatre volumes.

Dans la liste donnée par Quérard, l'*Histoire de Charles VI*, en deux volumes in-8°, ne peut se trouver. Cette histoire n'a paru qu'en 1842, bien après le volume D de *la France littéraire* (Paris, Joubert, 1842, 2 vol. in-8°).

Duval quitta l'Étang pour une plus grande propriété qu'il avait acquise à Vaux, route d'Orléans.

Sa femme morte, il rentra à Paris, où il n'a cessé jusqu'à sa dernière heure de cultiver les arts et les lettres. Il laisse deux enfants, un fils et une fille, mariés honorablement.

Sa philosophie était fort élevée et sa politique toute généreuse. Jeune, il prit parti, à Rennes, pour la Gironde, et fut de cette petite armée que les troupes de la Convention défirent à Pacy-sur-Eure. La *liberté pour tous*, était sa devise. »

DÉPARTEMENTS.

Indre. — Un de nos correspondants, M. Grouet, qui parcourt sans cesse nos provinces en étudiant et en décrivant les anciens monuments qu'on y rencontre, nous communique une curieuse notice sur l'église de Saint-Martin de Valençay, remarquable par son antiquité et surtout par le nom de son dernier bienfaiteur, le prince de Talleyrand.

« Le château de Valençay, bâti par Philibert de l'Orme, renommé par la beauté de sa structure, célèbre par la captivité du roi Ferdinand VII et des Infants d'Espagne, depuis 1808 jusqu'en 1814, ne date que du règne de François Ier; mais l'église, située à l'extrémité de la ville, nous a paru remonter au douzième siècle. Le portail appartient au style byzantin. Au-dessus des billettes, on distingue plusieurs bas-reliefs, incrustés dans le mur et curieusement *élabourés*. Ici, on voit l'agneau pascal portant le signe de la rédemption; plus loin, des ani-

maux apocalyptiques et des figures monstrueuses. Un assez grand nombre de ces énigmes de pierre a disparu par suite de l'incurie des fabriciens. Lorsqu'il y avait des réparations à faire à l'église, le maçon inintelligent remplaçait les sculptures de l'époque romane par une pierre blanche et lisse, et jusqu'à ce jour, personne n'a protesté contre cet acte de vandalisme.

« Sur le côté nord on distingue une porte à plein cintre, supportée par deux colonnettes à chapiteaux délicatement sculptés. Cette entrée a été murée, il y a un siècle environ. Un clocher couvert en ardoise, couronné par une balustrade en pierre découpée à jour, et flanqué de quatre clochetons, surmonte l'édifice. Au-dessus de la balustrade, on lit ces mots qui ont excité la surprise de plus d'un touriste :

C'est. le. Pce. de Talleyrand. qui. a
fait. ériger. ce clocher. l'an. M.D.CCCXXXVI.

Cette inscription, gravée en creux dans la pierre, ne vous rappelle-t-elle pas la fameuse dédicace de Ferney, ainsi conçue : *Voltaire a élevé ce temple à Dieu.* Quant au clocher bâti aux frais du vieux diplomate, c'est un pastiche assez heureux des flèches du quinzième siècle. Mais peut-être critiquera-t-on l'architecte qui en a tracé le plan? Il aurait dû, ce nous semble, ériger ici un clocher de style roman et ne pas faire du gothique de convention.

Maintenant descendons ces degrés rongés par le temps et pénétrons dans la nef. Cette entrée pittoresque rappelle un des plus jolis intérieurs de Daguerre ; on ne peut s'empêcher de blâmer cet épais badigeon, *d'une entière blancheur*, dont on a couvert les murs, les chapiteaux, les nervures, les clefs de voûte, etc. En voulant rendre l'église *plus propre* (pour nous servir de l'expression des marguilliers), on a ôté à l'édifice sa couleur sombre et poétique. Dans une chapelle à gauche, l'œil s'arrête avec plaisir sur de beaux fragments de verrières des quinzième et seizième siècles. Les cendres de la famille d'Estampes, à qui Valençay appartint, y reposaient jadis. En réparant le dallage, on a trouvé deux cercueils vermoulus et deux plaques en bronze que nous avons vues dans le cabinet d'antiquités et médailles du château de Valençay où elles furent recueillies par le prince de Talleyrand.

Sur la première on lit :

« Dans ceste quesse sont les os trou-
-uez en ceste église en la sépulture des
seigneurs de Vaillançay desquels on ne peut
discerner les noms. »

Sur la seconde, dont les caractères sont aussi du quinzième siècle, on lit :

« En ceste caisse sont les oz de Mr Loys d'Estampes
vivant seigneur de Vallançay chevallier de l'ordre
du Roy gouverneur et bailly de Bloys et d'avtres
tant de ses enfans que de ses prédécesseurs
seigneurs dudict Vallançay. »

Il y a trente ans, on voyait chaque dimanche, régulièrement à la même heure, un carrosse doré, armorié, plus riche qu'élégant et traîné par des mules, s'arrêter devant l'humble façade de l'église villageoise. Si vous voulez avoir une idée exacte de cet énorme véhicule orné de huit glaces transparentes de Venise, figurez-vous une de ces lourdes voitures *où tant d'or se relève en bosse,* en usage sous Louis XIV, et que Vander-Meulen aimait à placer sur le premier plan de ses tableaux de chasse. Le marchepied en velours rouge était à peine abaissé par deux laquais en grande livrée et poudrés, que deux personnages, tous deux frères, le premier d'un âge mûr, le second fort jeune, descendaient et prenaient place dans le sanctuaire; de ces deux frères, l'un est mort à Madrid, il y a dix ans, et repose dans les caveaux de l'Escurial; l'autre,

exilé de nouveau en Berry, à la suite des guerres civiles, habite l'hôtel de Panette, à Bourges. Le carrosse royal d'Espagne existait encore, il y a trois ans, sous les remises du château de Valençay.

Dans la chapelle de droite, remarquable par des nervures et des clefs de voûte délicatement ouvragées, on voit encore une grande bordure sculptée et dorée, mais veuve du tableau précieux qu'elle renfermait il y a trente ans. Sous un cartouche aux armes du royaume d'Espagne et de Léon, on lit : *San Fernando Rey de Castilla et de Leon*. Ce tableau de *saint Ferdinand*, don pieux du dernier roi d'Espagne, n'était rien moins qu'une page sublime due au pinceau d'un de ces vieux maîtres qui se partagent le sceptre de la peinture espagnole et dont plusieurs œuvres éminentes enrichissent le musée du Louvre. Par la maladresse de quelques dévotes, la flamme d'un cierge s'étant communiquée au tableau, il fut entièrement consumé. Cette perte est irréparable pour l'église de Valençay et pour les amis des arts. »

ÉTRANGER.

ASIE. — On écrit de Mossoul, le 16 décembre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« M. Layard poursuit avec activité les fouilles qu'il a commencées, à Nemrod, lieu situé à huit heures de chemin d'ici à l'embouchure du Grand-Zab dans le Tigre. Il vient de mettre au jour deux palais construits comme ceux de Khorsabad, en briques non cuites, et ornés au dedans et au dehors de plaques de marbre, sur lesquelles sont des inscriptions et des figures. Ce qui frappe d'abord dans cette nouvelle découverte, c'est que l'un des deux palais est exactement semblable à celui de Khorsabad ; que les costumes des personnages représentés sur les murailles sont identiques, et que le palais lui-même paraît avoir été également saccagé et brûlé comme celui de Khorsabad, tandis que l'autre appartient évidemment à une époque différente et même antérieure ; ce qui le prouve, c'est que plusieurs plaques du second ont été employées à la construction du premier : on a retourné contre la muraille le côté uni couvert de figures, et l'on a disposé le côté raboteux pour recevoir d'autres sculptures dans le style général de l'édifice. Le palais plus ancien paraît, en outre, n'avoir pas subi le sort de l'autre, car on n'y voit aucunes traces du feu. On trouve dans ces décombres un grand nombre d'armes, de vases et d'objets en ivoire. On a trouvé, en outre, un obélisque en basalte haut de six pieds, parfaitement conservé et offrant vingt bas-reliefs qui représentent des batailles, des siéges, des éléphants, des rhinocéros, des chameaux de la Bactriane et des singes. Cette dernière circonstance fait involontairement penser à l'expédition de Sémiramis dans l'Inde. »

ITALIE. — On a découvert dernièrement, dans la Bibliothèque du Vatican, à Rome, un manuscrit grec du savant grammairien byzantin, du douzième siècle, Tzetzès, intitulé *les Allégories homériques*. Cette découverte est due à l'abbé Pietro Matranga, un des copistes de la Bibliothèque, qui se propose de publier l'ouvrage en l'accompagnant de notes critiques. Tzetzès appartient, comme on sait, aux plus mauvais écrivains du temps des Comnènes; la publication de son œuvre n'aura donc d'importance que sous le rapport philologique, à cause des nombreux fragments d'auteurs anciens qu'il cite. Il donne ainsi les noms de plus de quatorze auteurs sur l'art militaire, jusqu'ici entièrement inconnus.

CORRESPONDANCE.

A M. le Rédacteur du BULLETIN DES ARTS.

MONSIEUR,

M. Charles Blanc, dans un article très-intéressant sur le baron Gros (*Histoire des peintres français au dix-neuvième siècle*), a dit que l'auteur des *Pestiférés de Jaffa* était le fils d'un peintre sans réputation.

Si Antoine-Jean Gros avait pu lire cette phrase, elle aurait sans doute augmenté la tristesse qui provoqua sa fin prématurée. Gros était fier du talent de son père, qui fut un peintre de portraits en miniature d'une grande distinction.

Cet éloge, confirmé par un *Almanach des Artistes* pour l'année 1776, que j'ai sous les yeux, est basé sur le mérite et l'état de conservation des portraits de mon aïeul et de mon bisaïeul paternels, que j'ai le bonheur de posséder et qui sont dans ma famille depuis quatre-vingts ans.

Ces portraits ayant été communiqués par mon père à Gros en 1824, l'illustre artiste voulut les avoir en sa possession pendant quelques jours, particulièrement pour les faire voir à sa mère qui existait encore à cette époque, et qui était la seconde femme du peintre des portraits. Gros, en les rendant à mon père, lui exprima la pensée que si je n'avais pas été appelé à en recueillir l'héritage, il l'aurait engagé à en disposer en faveur du Musée royal, où l'un d'eux, notamment, serait digne de figurer.

Ce dernier portrait fut payé six louis à l'auteur en 1773.

Comme il est toujours bon de prendre la défense de ceux dont la mémoire est compromise, je pense, monsieur, que cette considération pourra vous engager à insérer ma lettre dans le *Bulletin des Arts*.

Agréez, etc.

L. P. DE BLAINVILLIERS, *abonné*.

Paris, le 11 février 1847.

Sur le vrai nom de NAPOLÉON en latin, et sur son origine.

Paris, 14 février 1847.

MONSIEUR,

Après avoir annoncé dans le *Bulletin des Arts*, du 10 février dernier, qu'il vient d'être frappé deux médailles commémoratives de

la translation des restes de l'empereur *Napoléon*, et de ses funérailles, et qu'on lit sur l'une : CINERES NEAPOLIONIS IN PATRIAM RELATI ; sur l'autre : NEAPOLIONIS FUNUS TRIUMPHALE, vous ajoutez :

« On voit que, dans les légendes de ces médailles, la traduction latine étymologique du nom de l'Empereur (NEAPOLIO, au lieu de NAPOLEO), proposée récemment par l'Académie de Naples, a prévalu ; mais nous ne pensons pas néanmoins que ces légendes aient été composées par l'Académie des inscriptions de France. »

Je n'ai pas d'observations à faire au sujet de ces légendes, que je suis bien loin de critiquer, mais seulement sur la traduction latine du nom de *Napoléon* par *Neapolio*. D'après cette orthographe, il me paraît que l'Académie de Naples, mue par un sentiment patriotique, plutôt que guidée par la science étymologique, a cru que ce nom dérivait de celui de *Neapolis ;* mais *Neapolis* n'a pas d'autres dérivés que ceux de Νεαπολίτης en grec, de *Neapolitanus* en latin, et ne peut pas en avoir d'autres, où il n'entre un T ; le nom de *Napoléon* ne peut donc pas en venir.

Je pense que ce nom, qui se dit en italien *Napolione* et non pas *Napoleone*[1], parce qu'il ne tient en rien du nom du *lion*, lequel se dit en grec λέων, λέοντες, n'est pas un dérivé, mais un composé de la particule privative νη, qu'on aura dit να en dorique, et de πολιῶν, participe présent de πολιόω ou πολιῶ dérivé de πολιός, blanc, gris mêlé de blanc, blanchi par l'âge, et qu'il signifie par conséquent, qui ne grisonne pas, dont les cheveux ne blanchissent pas ; Apollon était honoré chez les Thébains sous le nom de *Polius*, et représenté avec des cheveux gris (*voy.* Pausanias).

Il faut donc en revenir à *Napolio*, *Napolion*, *Napolione*, qui sont les formes les plus anciennes que je connaisse du nom de *Napoléon*, et le latiniser en *Napolio*, et non pas en *Neapolio*, comme l'Académie de Naples le voudrait, et encore moins en *Napoleo*. Ce nom est devenu si fameux, qu'il méritait bien qu'on en recherchât l'origine et la véritable orthographe ; car cette orthographe ne peut être fondée que sur son étymologie.

Quant au saint de ce nom, il ne se trouve pas dans le *Martyrologe universel* de l'abbé Chastelain, en un volume in-4, le plus étendu, le plus savant et le plus curieux que je connaisse. D'où il paraît que c'est un saint topique, particulier à la Corse et à l'Italie, inconnu à la France ; et qu'il en est de ce nom comme de la source du Nil, fleuve obscur à sa source, illustre à ses sept embouchures.

Agréez, etc. ELOI JOHANNEAU.

(1) Cependant les monnaies de l'Empereur frappées en Italie portent *Napoleone*, et les poëtes italiens n'ont eu garde d'adopter une autre orthographe de ce nom ? (*Note du rédacteur.*)

VARIÉTÉS.

SUR LES ÉDITIONS ELZEVIRIENNES [1].

(Suite. — Voy. la lettre de M. Ch. M., p. 245 et 293 du *Bulletin des Arts*, t. V.)

En attendant que nous donnions de plus amples développements sur notre système elzevirien, voici encore quelques beaux livres pris au hasard, qui portent le nom des *Elzevirs*, et qui ont été considérés jusqu'à ce jour comme étant sortis de leurs presses ; ces livres, nous les restituons, après deux siècles, à leurs *véritables imprimeurs*. Nous signalerons, en passant, d'autres erreurs plus ou moins graves.

OPINION DE M. BRUNET.

Aphthonii progymnasmata, etc. *Amst., apud Ludovic. Elzevir.*, 1665, pet. in-12. (T. V, p. 801.)

NOTES D'UN BIBLIOPHILE.

Chose singulière, à laquelle on n'avait sans doute jamais pensé, et que l'on ne voudra peut-être pas même croire, cette édition, passablement imprimée, a été exécutée à *Paris, par Claude Thiboust, avec le fleuron de Louis Elzevir* ; ce que nous pouvons prouver sans réplique.

Golnitzii (*Abrah.*) Ulysses Belgico-Gallicus, etc. *Amst., ex offic. Elzevir.*, 1655, pet. in-12. (T. V, p. 806).

Charmante édition donnée à *Leyde, par Fr. Hackius ou Hack.* Nous doutons que cette remarque ait jamais été faite ; en cas de contestation, nous pourrions donner, à l'appui de notre opinion, des preuves irrécusables.

Livii (*Titi*) Historiarum quod extat, ex recensione J.-Fr. Gronovii. *Amstelod., apud Dan. Elzev.*, 1678, in-12.

Edition remarquable par l'exiguité et la netteté des caractères qui ont servi à son impression ; comme elle a

Notre opinion sur cet article est diamétralement opposée à celle de M. Brunet. En effet, les exemplaires qui portent : *Libri quot extant*, sans avoir encore reçu les quatre lettres S. P. Q. R. sur l'écu, ou plutôt sur le bouclier

[1] Nous signalons avec plaisir une réaction générale en faveur des éditions elzeviriennes, qui étaient un peu abandonnées depuis dix ans, après la grande époque de l'engouement et de la frénésie des elzevirlomanes. Ces éditions reprennent grande faveur dans les ventes. En même temps, on voit paraître de nouveaux ouvrages relatifs aux Elzevirs. M. Chenu a fait réimprimer, avec des corrections, sa charmante édition de la Notice de Lafaye, sur les *Républiques* : M. A. de Reume vient de publier, à Bruxelles, ses *Recherches historiques, généalogiques et bibliographiques sur les Elzevirs*. Nous reparlerons en détail de ces Recherches, qui contiennent quantité de choses nouvelles, et qui témoignent d'une connaissance approfondie du sujet. Espérons que M. Ch. M., que nous nommerons le grand-prêtre des Elzevirs, continuera de nous initier à ses dieux et à leurs œuvres. (*Note du rédacteur*.)

été tirée à très-grand nombre, on s'est vu obligé de retoucher le frontispice gravé, dont la planche était fatiguée ; or, en retouchant cette planche, on y a substitué les mots *libri quot extant* à *quod extat*, qui se lisait d'abord, et on a fait disparaître de l'écu qui soutient le bras de la figure de Rome, les quatre lettres consacrées S. P. Q. R. Les exemplaires très-bien conservés ne sont pas communs ; ils doivent avoir 5 pouces 5 à 7 lignes de hauteur. (T. III, p. 145.)

du titre gravé, loin d'offrir des épreuves d'une *planche retouchée*, sont au contraire, d'après le savant expert, M. Guichardot, les ÉPREUVES DU PREMIER ÉTAT DU CUIVRE ; et ces épreuves sont tellement rares, que sur un nombre infini d'exemplaires de ce beau livre, que nous avons eu occasion de voir, nous en avons à peine rencontré deux sans les lettres en question, ou *avant la lettre*.

LOGIQUE (La) ou l'Art de penser, contenant, outre les règles communes, plusieurs observations nouvelles, propres à former le jugement (par Arnauld et Nicole). *Amsterdam, Abr. Wolfgang*, 1675, petit in-12. (T. V, p. 829.)

Chef-d'œuvre de typographie avec la sphère, sorti des presses de *Daniel Elzevir*, qui l'aura sans doute exécuté pour le compte de Wolfgang. Nous doutons que ce dernier ait jamais imprimé pour aucun des Elzevirs.

(PELLISSON) Relation contenant l'histoire de l'Académie françoise. Seconde édition. *Jouxte la copie imprim. à Paris, chez Augustin Courbé*, 1671, pet. in-12. Véritable Elzevir. (T. V, p. 821.)

Ce très-joli livre, que nous attribuons à *Blaeu*, a une telle analogie avec les éditions de Dan. Elzevir, données à la même époque, qu'on a peine à les distinguer.

PRINCIPUM et illustrium virorum epistolæ, ex præcipuis scriptoribus, tam antiquis quam recentioribus collectæ (ab Hier. Donzellino). *Amst., apud Lud. Elzev.*, 1644, pet. in-12. (T. V, p. 810.)

Belle édition sortie des presses de *Vander-Marse*, et supérieure à quelques-unes imprimées par Louis Elzevir lui-même.

PUTEANI (*Erycii*) Suada attica, sive orationum selectarum syntagma; item palæstra bonæ mentis prorsus innovata.... *Amst., apud Ludov. Elzev.*, 1644, pet. in-12. (Même page.)

Dans ce beau livre, sorti des *mêmes presses* et la même année que le précédent, *Vander-Marse* a, comme nous l'avons déjà dit, prouvé de nouveau sa grande supériorité comme typographe.

TACITE. Les Annales de Tacite, contenant les règnes de Claudius et de Néron, livre onzième. *Amst., de l'impr. de L. Elzevir*, 1663, pet. in-12.

Livre sans aucun mérite et qui a été imprimé à Rouen, bien que le titre porte le nom de L. Elzevir. 26 fr., salle Silvestre, en 1825. (T. IV, p. 388.)

M. Brunet, chose étrange, n'a connu que ce deuxième volume du livre intitulé : *Les Œuvres de Tacite, de la traduction de Nicol. s^r d'Ablancourt, avec des remarques. Amst., de l'impr. de Lovis Elzevir*, 1663, 3 vol. pet. in-12. Le 3e vol. a pour titre : *L'histoire de Tacite ou la suite des Annales.*

L. Elzevir l'aurait-il commandé à *L. Maurry, de Rouen*, qui, d'après toute probabilité, en est le véritable imprimeur? Au reste, nous avons fait la remarque que ces médiocres éditions

fabriquées en France, avec le nom des Elzevirs, sont, en général, beaucoup plus rares que les beaux livres de ces célèbres typographes. Auraient-ils été tirés à petit nombre, ou plutôt le bon goût en aurait-il fait justice?

TOMASI (*Tomaso*). Vita di Cesare Borgia, detto il duca Valentino. *Monte Chiaro, apresso Gio-Batista Vero*, 1671, pet. in-12. (T. V, p. 825.) Véritable.

Même observation que pour l'article PELLISSON.

VERI (J.-B.) Rerum venetarum libri IV. *Amst., apud Lud. Elzev.*, 1644, pet. in-12. (T. V., p. 812.)

Au premier coup d'œil on reconnait encore dans cette belle édition les presses et les charmantes figures d'ornement de *Vander-Marse*, auxquelles ont eu si souvent recours les plus célèbres libraires hollandais (1).

CH. M.

De la hausse progressive et de la rareté des Estampes et des Livres curieux.

(Premier article.)

Les œuvres d'anciens graveurs, recommandables par la vigueur artistique de la composition et du dessin, ont été souvent signalées et cataloguées. Le prix courant des épreuves de premier état a pris, depuis quelques années, un élan vers la hausse motivé par l'accroissement du nombre d'amateurs; mais une hausse plus rapide et plus subite s'est manifestée, depuis 1840 environ, sur des estampes fort négligées autrefois dans les ventes publiques ainsi que dans le commerce. Il s'agit ici de gravures aussi remarquables par l'intérêt de leur composition que nulles sous le rapport de l'art; tels sont les sujets historiques, portraits, plans et ornements topographiques, qui sont relatifs à la France.

On voit aujourd'hui en présence deux sortes d'iconophiles bien distincts; ceux qui recherchent les pièces rares et curieuses, quoique très-médiocres, et ceux qui s'occupent uniquement de l'art, sans avoir égard au sujet. C'est ainsi qu'il y a depuis longtemps une démarcation bien prononcée entre les bibliophiles : celui-ci est séduit par la valeur intrinsèque du livre; celui-là par sa rareté; un

(1) ERRATA. *Numéro du* 10 *janvier*, p. 246, *lisez :* M. Peiters, *au lieu de* : Pieters. — *Du* 10 *février*, p. 293, *lisez :* sous les dates, *et non :* sans les dates. — *Même page, faire de la note de* PLUTARQUE *deux phrases dont la seconde doit commencer par* : Cet infatigable imprimeur.

autre enfin par son exécution typographique, sa belle condition ou l'état de sa reliure.

On doit accorder à chacun de ces iconophiles un mérite différent; l'un est savant, l'autre artiste. Les érudits d'autrefois ne cherchaient guère dans les estampes un appui pour l'histoire; aussi, toutes les pièces médiocres, ne renfermant en elles-mêmes aucun intérêt pour l'art, restaient ensevelies dans l'oubli et le mépris de tous. On pourrait citer cependant plusieurs auteurs qui pressentaient l'avantage que l'histoire des mœurs, des faits et des monuments pouvait tirer des estampes, même les plus dédaignées. Ainsi, Lebeuf, à propos du château de Beauté, manoir d'Agnès Sorel, cite une représentation fort grossière que Cl. Chastillon nous a laissée des débris de ce château; Sauval, au sujet de la place de France que projetait Henri IV, cite une gravure de Poinsart, qui la représente; Jaillot, dans ses Recherches, mentionne souvent les anciens plans gravés de Paris, etc. Mais, en somme, on peut dire que l'idée de chercher des documents historiques dans l'ancienne imagerie est tout à fait contemporaine, et qu'elle prend de la consistance de jour en jour.

Le prix des estampes artistiques, dont la recherche se renferme dans la limite d'un petit cercle d'amateurs, avait atteint depuis longtemps un point à peu près fixe dans les ventes, lorsqu'un surcroît inattendu de nouveaux concurrents en a au moins doublé la valeur. Mais la disproportion est infiniment plus grande pour les estampes curieuses en tout genre; la fantaisie, le hasard, le goût des spécialités leur assignent une valeur très-variable, très-relative. Au delà d'une certaine limite, d'un certain pays, une pièce rare et intéressante perd tout son prix. Une belle épreuve de Callot excite un intérêt cosmopolite; mais une mauvaise image, relative à un fait arrivé en France, intéressera fort peu un Allemand.

Cette distinction entre le goût artistique et le goût archéologique nous expliquera plus tard pourquoi certaines estampes, jadis méprisées, et réhabilitées à présent, sont devenues plus rares, plus chères même que certaines pièces décorées d'un illustre monogramme.

Un mot sur les rechercheurs d'antiquités en tout genre.

Il y eut de tout temps à Paris (pour tracer une limite), des antiquaires qui recherchaient avec passion les souvenirs du temps passé sous toutes les formes; les estampes les plus grossières ne manquaient pas d'un certain mérite à leurs yeux, et c'est à cet esprit d'appréciation que nous devons l'existence de plus d'un monument curieux en ce genre. Alors la satire s'occupait seule de ces modestes savants pour les mettre en caricature. Eh bien!

ces vieux bouquinistes ou ramasseurs d'images, qui alimentaient la caricature il y a vingt ans, ont eu raison contre elle. Le nom de maniaque qu'on leur a trop prodigué doit être remplacé par celui d'archéologue. Leurs collections d'estampes, amassées au poids du papier, se vendraient peut-être au poids de l'or ; j'entends parler néanmoins de celles formées avec discernement.

Puis, tout à coup (vers 1838), à la faveur de la paix, le goût des antiquités en tout genre s'est propagé de manière à passer à l'état de mode. Suivons-en les progrès : nous voyons d'abord quelques artistes décorer leurs cabinets de débris d'ameublements contemporains de Louis XI, de François Ier, de Louis XIV ; la bourgeoisie s'émeut tout à coup et s'abat sur le terrain de l'antiquaire ; elle aussi accapare les bahuts, les meubles de Boule, les vieux plats de faïence, et bientôt tout est *raflé;* elle se jette ensuite sur la rocaille, sur les ornements boursouflés de Louis XV ; un an s'écoule, et le champ est dévasté.

Alors notre industrie, toujours active et féconde, s'éveille, se met à l'œuvre et produit de vieux meubles tout neufs, de vieux bronzes modernes. Il y a un véritable encombrement en ce genre, et la mode, quoique indécise, se maintient, après avoir épuisé le goût de tant d'époques; elle les confond un peu toutes, aujourd'hui, à la grande joie de la bourgeoisie qui n'y regarde pas de si près. Où s'arrêtera cette frénésie aveugle, universelle ? Quand la pâte du vitrier cessera-t-elle de s'étendre en volutes bizarres, en grains de chapelet, en guirlandes pastorales ? Finira-t-on par hasarder le style de l'Empire, soi-disant antique et si hideux dans sa prétendue simplicité, ce style enfanté entre deux bulletins de l'armée impériale ? Je crois plutôt que le jour de la décadence s'approche ; le premier grand événement politique en donnera le signal. Les anciens meubles, originaux ou copies, abonderont sur la place. En sera-t-il de même des bouquins et des vieilles gravures ? Peut-être ; car un assez grand nombre a pu être recherché uniquement pour remplir des bordures des dix-septième et dix-huitième siècles, ou des bibliothèques en écaille incrustée.

Quoi qu'il en soit, les estampes ont participé à l'enthousiasme ; une foule de nouveaux amateurs à toutes sortes de titres (artistes, savants, vaniteux, maniaques, désœuvrés, etc...), inondant les salles de vente, sont venus faire aux amateurs *réguliers* une aveugle et impatiente concurrence. Dès lors les prix de convention ont haussé rapidement, surtout pour l'école française et l'ancienne imagerie relative aux mœurs et à l'histoire nationale.

Les amis de l'art ont vu avec peine les belles épreuves artistiques

devenir plus rares, et ne rencontrent plus que de loin en loin des eaux-fortes primitives de Callot, de Claude le Lorrain, etc... Les Anglais, peuple peu fécond en artistes, mais si habile à juger pécuniairement et à accaparer les œuvres remarquables des graveurs étrangers, les Anglais avaient tout enlevé depuis longtemps! Il en est ainsi des beaux manuscrits et des livres rares en tout genre : les Anglais ont ravagé toute l'Europe, comme les nuées de sauterelles qui s'abattent sur les moissons d'Egypte; toutes les grandes villes ont fourni leur tribut à l'accaparement anglais.

Vu donc cette pénurie en fait d'estampes d'art de premier ordre, les nouveaux iconophiles se sont rejetés sur les vieilles gravures curieuses à différents titres, abstraction faite de leur mérite sous le rapport de l'art. Israël Silvestre, Abr. Bosse, Perelle, Nanteuil, Poilly, Boucher, Moreau, et autres graveurs plus ou moins négligés, ont été remis en honneur, mais souvent moins pour leur talent d'artiste que pour le piquant de leurs compositions. En deux ans tout a été à peu près épuisé à Paris comme en province; puis, l'Allemagne, la Belgique et la Hollande ont été exploitées et sont aujourd'hui peu fertiles. Il reste l'Angleterre, mais les amateurs britanniques ou gardent leurs acquisitions ou les revendent à des prix fabuleux, et maintenant l'Allemagne les imite.

Pour me renfermer dans la ville de Paris, que pourra-t-on désormais récolter dans ce vaste champ parsemé de tant de plantes inutiles, je veux dire d'une épaisse quantité de livres de rebut et d'estampes sans intérêt? Quelques boutiques de commerçants plus habiles, plus actifs que leurs confrères, quelques ventes après décès se présentent, trop rarement, comme les oasis de cet inculte désert; mais c'est une source bien maigre pour tant d'amateurs altérés; d'autant plus que les héritiers se réservent souvent la fleur des ventes qu'ils font faire.

Les ventes volontaires, qui ont pour base la spéculation, offrent seules des pièces vraiment curieuses et artistiques, en fait de tableaux, de gravures, de livres, de porcelaines, d'armes, etc... mais Dieu sait, ainsi que l'acheteur, à quel prix on obtient quelque friand morceau! On est rudement rançonné.

Autrefois il y avait, pour les images curieuses, la ressource des marchands de bric-à-brac, si nombreux à Paris; mais là aussi la pénurie est complète, et pour s'y fournir de peintures, pour trouver à glaner dans leurs greniers poudreux, il faut être bien peu raffiné. Il y a dix à douze ans, on y pouvait encore exhumer quelques belles pièces; mais aujourd'hui tout est *déniché;* les *dépisteurs* le savent bien : quant à la plupart des revendeurs, ils ont fini par s'a-

percevoir que l'antiquaille était recherchée ; aussi, à propos d'une méchante image tout enfumée, ils rêvent des marchés superbes ; ils cherchent des Raphaëls sous des croûtes vulgaires, et fondent une fortune sur d'ignobles objets qui leur resteront à perpétuité. Leur tête, montée au feu des ventes qu'ils ne comprennent pas, se livre ainsi à des illusions. Ils cherchent partout activement ; mais où trouver un tableau d'une valeur positive ? Les bourgeois ne vendent plus guère à l'amiable ; les fins marchands assiégent les ventes les plus chétives annoncées avec plus ou moins de détails dans le *Gratis*, journal coûteux et indispensable à l'amateur auquel il occasionne plus de courses inutiles que de bonnes acquisitions.

Il est à croire que parmi les nouveaux iconophiles ceux qui n'ont pas le *feu sacré*, mais qui sacrifient à une manie passagère, seront bientôt dégoûtés de tant de labeurs ; alors le champ deviendra libre aux savants assidus et aux vrais connaisseurs. Du reste, cet enthousiasme imprévu aura jeté sur bien des objets dignes de certaine estime, une faveur qui contribuera à leur conservation.

Mais je reviens aux estampes et aux livres précieux relativement à notre histoire nationale.

J'ai avancé un fait incontestable : c'est que les livres ou gravures qui offrent un intérêt d'art ou de curiosité sont difficiles à rencontrer, quelques pièces exceptées, dont les cuivres plus ou moins fatigués se conservent à la Calcographie ou entre les mains de certains marchands. On voit généralement dans le commerce et dans les ventes de fonds de magasins rouler un flot éternel de mauvaises pièces, insignifiantes ou ignobles d'épreuves ; tels sont ces lourds Callots aux traits retouchés et empâtés, aux fonds presque effacés, tirés d'hier sur un papier cotonneux, barbouillé de suie ou de réglisse. Ces épreuves de pacotille inondent au loin les foires de la province, ou vont grossir les cartons d'iconomanes ignorants qui voient dans les masses de papier une collection. Tant mieux, au reste, pour le petit commerce ; c'est ce goût grossier qui l'alimente. Je m'inquiète fort peu de la destinée de ces tas de papiers jaunis, et l'incendie peut les dévorer sans exciter en moi le moindre regret.

Mais ce qui est devenu fort rare aujourd'hui, et ne l'était guère encore il y a quatre à cinq ans, c'est une quantité de pièces dues le plus souvent à d'inhabiles graveurs, mais précieuses en ce qu'elles répandent du jour sur nos mœurs, nos villes, nos hommes célèbres, nos inventions, nos faits historiques. Alors elles se trouvaient pêle-mêle avec le *fouillis* dont je parlais ci-dessus. J'ai collecté, pendant six ou huit ans, de ces pièces devenues introuvables ; les cartons du plus

bas prix les offraient en foule; c'étaient des sites anciens de villes de France, des portraits peu répandus, des enseignes de marchands, des almanachs illustrés du dix-septième siècle, des vues de monuments détruits, tels que palais, abbayes, portes de villes, des événements historiques, des caricatures politiques du temps de Henri III et IV, Louis XIII et règnes suivants, etc.

La majeure partie de ces pièces ne se rencontrait pas deux fois; elles ont été rapidement dispersées entre huit ou dix amateurs. Les marchands qui estimaient toutes ces images à 5, 10, 15, 25 centimes au plus, dès la première inspection, se félicitèrent d'abord de trouver un acheteur assez bénévole pour les en débarrasser; aujourd'hui ils les rachètent eux-mêmes, dans les ventes, vingt et trente fois le prix qu'ils les vendaient. C'est qu'ils commencent à s'éclairer un peu sur certaines pièces; sur bien d'autres, ils conservent encore leur bandeau; car, pour en reconnaître le mérite, il faudrait, en effet, savoir apprécier plus que la gravure; il faudrait être archéologue et historien. Ces estampes curieuses doivent leur rareté au petit nombre d'épreuves tirées, mais, par-dessus tout, au mépris général. Un artiste voit l'art avant tout, et ne les regarde pas; un savant n'a pas le temps de chercher, elles lui échappent; un marchand n'a pas le loisir d'examiner et de juger des masses pièce à pièce; il divise donc ses estampes en deux catégories: celles qui se vendent, et celles qui ne se vendent pas. Or, les gravures en question étaient placées dans cette dernière classe; un paysan achetait volontiers l'image du Juif errant en couleur; mais qu'eût-il fait, par exemple, d'une vieille caricature sur la Fronde? Un savant raffiné peut seul en apprécier le mérite. Le commerçant interroge le goût public; il se dépite quand il ne vend pas, et dans ce cas, il brûle ou revend aux épiciers les paperasses qui l'encombrent sans profit.

A. BONARDOT.

(La suite au prochain numéro.)

De l'Ouvrage d'Anastase le bibliothécaire:

Historia de Vitis romanorum pontificum a B. Petro apostolo usque ad Nicolaum I.

Il existe un livre peu connu, mais qui mériterait de l'être davantage, parce que, sans s'en douter, l'auteur s'est fait historien de l'Art dans les premiers siècles du christianisme, c'est le *Liber pontificalis*, ou les Vies des papes, par Anastase, abbé d'un monastère de la

vierge Marie, au delà du Tibre, à Rome, et bibliothécaire du Vatican. Dire l'historien de l'Art, c'est trop, Anastase en est tout au plus le chroniqueur, car il ne s'occupe pas des monuments pour eux-mêmes, il ne se plaît pas à les décrire avec intelligence et avec amour : il ne les considère qu'incidemment et par rapport aux hommes qui les ont édifiés; dans une statue, il ne voit pas la forme, mais la matière ; il l'aime mieux riche que belle; il ne la dessine pas, il la pèse. Mais, tel qu'il est, Anastase est précieux; s'il n'a le mérite de bien dire, il a du moins celui de tout dire; il enregistre avec une fidélité minutieuse jusqu'au plus petit vase offert à la plus petite chapelle, et lorsqu'on y réfléchit, on trouve que c'était peut-être tout ce qu'il y avait à faire alors; car alors l'artiste n'était guère qu'un artisan; un architecte n'était qu'un maçon. L'Art renaissait à peine, ou plutôt il n'y avait pas d'art, et c'est, à mon avis, ce qui fait comprendre à merveille cette insouciance de la forme et de l'expression qu'on rencontre chez Anastase. Cette admiration qui se mesure, si je puis dire, à la toise et à la livre, nous révèle clairement qu'à cette époque l'esprit du sculpteur ou du peintre n'était pour rien dans le travail que faisait sa main; nul ne demandait comment une chose était faite, mais de quoi elle était faite.

Aussi, tant que le christianisme n'est pas sur le trône, tant que le pape n'est réellement que le serviteur des serviteurs de Dieu, et que les fidèles n'ont que du sang à donner pour Jésus-Christ, Anastase ne s'amuse pas à décrire les pauvres chapelles qui s'élèvent péniblement et en secret; car elles ne sont pas dorées, car on n'y trouve ni lampes, ni candélabres, ni anges d'or et d'argent. A peine, pour l'acquit de sa conscience, jette-t-il, à la fin de l'histoire d'un pontificat, ces mots rapides et dédaigneux : « Hic (S. Pius) ex rogatu « B. Praxedis ædicavit ecclesiam Thermas Novati, in vico Patricii, « in honorem sororis suæ Potentianæ, ubi et multa dona obtulit, « ubi sæpius sacrificium Deo offerens ministrabat, imo et fontem « baptismi construi fecit, manu sua benedixit et consecravit, et mul- « tos venientes ad fidem baptizavit in nomine Trinitatis (1). » Ou, plus brièvement encore : « Hic (S. Calixtus) fecit basilicam trans « Tiberim (2). » Ou bien encore : « Hic (S. Felix) fecit basilicam in

(1) Saint Pie, sur la demande de sainte Praxède, fit une église des Thermes de Novatus, dans la rue de Patrice, en l'honneur de sa sœur Potentiana, où il offrit beaucoup de présents, et où il officia souvent; il y fit aussi construire des fonts baptismaux, qu'il bénit de sa main et consacra, et où il baptisa, au nom de la Trinité, une foule de nouveaux fidèles.

(2) Saint Calixte bâtit une église au delà du Tibre.

« via Aurelia, ubi et sepultus est (1). » Mais qu'on prenne patience jusqu'au pontificat de saint Sylvestre, alors on trouvera Anastase aussi prolixe qu'il était bref auparavant; il ne vous fera pas grâce d'une once d'argent. C'est que « baptizavit Silvester Constantinum « Augustum, quem curavit Dominus per baptismum a lepra (2). » L'Église n'est plus au temps où elle disait : « Je n'ai ni or ni argent ;» elle est arrivée à l'empire avec Constantin, qui paye à beaux deniers comptants sa réception dans le sein du catholicisme.

Écoutez ce début solennel qui précède la page 16 du livre d'Anastase : «Hujus temporibus fecit Constantinus Augustus basilicas istas, « quas et ornavit. » En ce temps-là, au temps de saint Sylvestre, Constantin Auguste éleva les basiliques que nous allons énumérer, lesquelles aussi il orna. « Basilicam Constantinianam, ubi posuit ista « dona : » un dais, un baldaquin d'argent battu, « fastigium argen- « teum battutile », qui présente sur le devant le Sauveur assis, d'une taille de 5 pieds, et pesant 120 livres ; les douze apôtres, de 5 pieds, pesant chacun 90 livres, avec des couronnes d'argent fin ; à l'opposé, du côté de l'abside, Jésus-Christ, assis sur un trône, ayant 5 pieds de haut, d'argent pur et pesant 120 liv.; sur les côtés, quatre anges d'argent, ayant chacun 5 pieds, portant des croix, pesant chacun 105 livres, avec des pierres d'Alabanda (*gemmis Alabandinis*) en guise d'yeux. Le dais même (*fastigium*) qui porte les anges et les apôtres, pèse 2025 liv. d'argent poli (*argento solatico*). Il y a ensuite une lampe d'or, suspendue sous ce dais avec cinquante dauphins (*delphinis*), pesant avec sa chaîne 25 livres; quatre couronnes avec vingt dauphins d'or pur pesant chacun 15 livres; sept autels d'argent battu pesant chacun 200 liv.; sept plats d'or, pesant chacun 30 liv.; treize plats d'argent, pesant chacun 30 liv.; sept coupes d'or de 10 liv. chacune, et une seule d'airain, toute garnie à l'intérieur d'émeraudes, et à l'extérieur d'améthystes montées en or, qui pèse en tout 20 livres 3 onces; vingt coupes d'argent de 15 livres chacune; deux vases sacrés, d'or pur, pesant chacun 50 livres et portant chacun trois médiennes; vingt autres d'argent, qui pèsent chacun 6 livres et portent chacun une médienne; quarante calices plus petits, d'or pur, pesant chacun 1 livre; cinquante petits calices d'argent pour les messes, pesant chacun 2 livres, pour l'ornement de la basilique; une lampe à auges (*farum cantarum*) d'or pur, placée devant l'autel, dans laquelle brûle de l'huile d'olive pure, avec quatre-vingts dauphins qui pèsent 30 livres, etc., etc., etc.

(1) Saint Félix bâtit une église dans la voie Aurelia, où il fut enterré.

(2) Saint Sylvestre a baptisé Constantin Auguste, que Dieu guérit, par le baptême, de la lèpre.

Il serait facile de prolonger cette citation déjà trop longue, car l'énumération des présents de Constantin occupe dix pages d'un volume in-folio. Mais j'ai bien assez traduit de ce procès-verbal, qui ressemble à une estimation de commissaire-priseur, pour montrer ce que c'est qu'Anastase et ce que c'est que l'art chrétien au siècle de Constantin. On le voit, rien n'a, à cette époque, de valeur idéale; un lingot d'or informe serait plus estimé que le Laocoon; avant d'admirer une coupe, une statue, on demande combien elle a coûté. Il est si peu question de l'esprit et du sens des œuvres de l'art, qu'Anastase ne fait nulle difficulté d'entremêler sans ordre, dans son énumération, terres, statues, coupes, maisons, candélabres, forêts. Traduisons encore quelques lignes à la suite de celles que nous avons citées. Constantin donne à l'église « la terre de Garilium (*massam Garilianam*), sur le territoire de Suessa, qui rapporte par an 400 sols; la terre de Muronium, sur le territoire susdit, qui rapporte 340 sols; la terre d'Arerium, sur le territoire Laurentin, qui rapporte 500 sols; la terre Urbaine sur le territoire d'Aretium, qui rapporte 240 sols; la terre de Castis, sur le territoire de Catina, qui rapporte 1,000 sols; la terre de Trapée, sur le territoire de Catina, qui rapporte 1650 sols; deux encensoirs d'or pur, pesant 30 liv.; 150 liv. de parfums par an; la fontaine sacrée où Constantin reçut le baptême de ce même évêque Sylvestre. Cette même sainte fontaine est toute revêtue de porphyre, en dedans, en dehors, en dessus, et toute la partie qui reçoit l'eau, est en argent pur, dans une profondeur de 5 pieds, ce qui fait 3,008 liv. d'argent. Au milieu de la fontaine, des colonnes de porphyre portent une lampe d'or pur, pesant 52 livres, et où brûlent aux fêtes de Pâques 200 livres d'huile parfumée, avec une mèche d'amiante. L'eau est versée dans le réservoir de la fontaine baptismale par un agneau d'or pur, qui pèse 30 livres. A droite de l'agneau, le Sauveur, d'argent pur, ayant 5 pieds et pesant 170 livres; à gauche de l'agneau, le bienheureux Jean-Baptiste, en argent, de 5 pieds de haut, tenant des tablettes où sont écrits ces mots : « Voici l'agneau de Dieu, voici celui qui efface les péchés du monde! » pesant 100 livres; sept cerfs d'argent versant de l'eau, qui pèsent chacun 80 livres; un encensoir d'argent avec des émeraudes, pesant 10 livres. »

Avec ces renseignements, un orfèvre pourrait acheter, les yeux fermés, tout le trésor de la basilique Constantine; mais un artiste n'est pas plus instruit qu'à la première ligne. Il sait que la basilique renferme tant de statues, mais que disent-elles, ces statues? Qu'expriment-elles, ces figures du Sauveur qu'on s'est plu à multiplier? Elles sont d'or, nous dit Anastase, sans doute parce qu'il n'a rien

autre chose à nous en dire. Et ces anges, et ces apôtres qui environnent leur divin Maître, sont-ils absorbés devant lui dans une sainte extase, voit-on qu'ils l'adorent, qu'ils se nourrissent de sa lumière? Non, mais ils ont, en guise d'yeux, des pierres d'Alabanda, ce qui sans doute est fort beau, puisque c'est fort rare et fort cher. Remarquez bien qu'Anastase ne laisse jamais échapper le mot de *beau;* dans toutes ses énumérations, il n'y a pas une épithète. A quoi bon, puisqu'il prend la peine de noter les poids et la nature des métaux? ses éloges sont en chiffres. Remarquez encore que jamais Anastase ne nomme les auteurs des œuvres qu'il énumère; c'est qu'en effet l'auteur, à cette époque, c'était celui qui fournissait l'or, l'argent et les perles. Alors le mérite, la gloire de l'ouvrier, je n'ose dire de l'artiste, c'était l'économie dans l'emploi de la matière, cette économie qui valut à Dagobert deux trônes d'or au lieu d'un, et à l'orfèvre saint Eloi le titre de premier ministre.

Deux choses m'ont frappé dans la lecture que j'ai faite d'Anastase, c'est qu'il n'est jamais question d'architecture, presque jamais de peinture. Ainsi, nous l'avons vu détailler minutieusement tous les présents dont Constantin remplit ses basiliques, mais ces basiliques elles-mêmes, les vaisseaux qui renferment tant de richesses, Anastase n'en parle jamais qu'en ces termes : « Item, his « temporibus, fecit Augustus Constantinus ex rogatu Sylvestri epis« copi basilicam beato Petro, apostolo, in templo Apollinis.—Eodem « tempore, fecit Augustus Constantinus basilicam beato Paulo apos« tolo, ex suggestione Sylvestri episcopi. — Eodem tempore, fecit « Constantinus Augustus basilicam in palatio Seporiano. — Eodem « tempore, fecit basilicam sanctæ martyris Agnetis ; — fecit basili« cam beato Laurentio martyri ; — fecit basilicam beatissimis mar« tyribus Marcellino presbytero et Petro exorcistæ, etc., etc., etc.» Dans d'autres passages : « Hic (S. Marcus) fecit duas basilicas, « unam, via Ardeatina, ubi requiescit, et aliam in urbe Roma, juxta « Pallatinis. — Fecit (S. Julius) basilicas duas in urbe Romana, « unam juxta Forum, et aliam via Flaminia.—Hic (S. Liberius) fecit « basilicam nomini suo juxta macellum Libyæ. — Hic (S. Felix II) « fecit basilicam via Aurelia, cum presbyterii honore fungeretur.— « Hic (S. Damasus) fecit basilicas duas, unam juxta Theatrum sancto « Laurentio, et aliam via Ardeatina. — Hic (S. Anastasius) fecit ba« silicam, quæ dicitur Crescentiana, in regione secunda, in via Ma« mertinia in urbe Roma.— Hic (S. Zozimus) multas constituit ec« clesias, etc., etc. (1). » J'ai multiplié à dessein ces citations

(1) Dans le même temps, Constantin Auguste bâtit, sur la prière de saint Syl-

monotones pour bien montrer que la règle est sans exception, et qu'Anastase, souvent si prolixe, de se départit jamais, en pareil cas, d'une désolante brièveté.

D'où vient ce silence absolu sur l'architecture? Apparemment, de la nullité de l'art architectonique. Nous ne sommes plus au temps de l'art grec, nous ne sommes pas encore au temps de l'art gothique. Un grand destin s'est achevé, mais un autre grand destin n'a pas encore commencé. Nous sommes, entre le coucher d'un soleil et le lever d'un autre, plongés dans d'épaisses ténèbres. Triste présent, entre un passé illustre et un illustre avenir! Pauvre siècle, qui n'a pas même la force d'imiter, et qui vit comme il peut sur le passé! Le temple d'Apollon devient une église à saint Pierre; sans doute plus d'un dieu antique change de nom : un Jupiter est baptisé saint Christophe; une Diane ou une Vénus s'étonne de s'appeler Marie. Un jour viendra où le catholicisme rejettera dédaigneusement ces vêtements païens, où il aura son style et son art à lui; mais ce jour n'est pas encore venu. Le Galiléen a triomphé, mais, pauvre encore et nu comme dans la crèche, il est heureux de se parer des dépouilles des vaincus. Il semble que cette époque ait conscience de sa misère, car elle ne s'émerveille pas avec un orgueil paternel devant ses œuvres; quand Anastase a dit : Une église a été construite, il croit en avoir assez dit.

Et c'est bien assez en effet, car ces murailles ne sont que des murailles, ce ne sont pas encore des poëmes. Ces pierres ne sont pas encore des *pierres vives* (*vivi lapides*), comme on les appellera plus tard; ce ne sont que des blocs inertes et inanimés. Bientôt tout sera symbole dans les monuments catholiques; une pensée se cachera sous chaque figure, et les basiliques seront des livres de granit; mais aujourd'hui ce sont des pages blanches qui attendent l'écrivain. L'écrivain, ce sera le christianisme grandi et tout-puissant,

vestre, une église à saint Pierre dans le temple d'Apollon. — Dans le même temps, Constantin Auguste éleva une basilique à l'apôtre saint Paul, d'après les suggestions de l'évêque Sylvestre.— Dans le même temps, Constantin bâtit une basilique dans le palais Séporien.— Dans le même temps, il éleva une église à la sainte martyre Agnès; — à saint Laurent, martyr; — aux bienheureux Marcellin, prêtre, et Pierre, exorciste. — Saint Marc éleva deux églises, l'une dans la voie Ardéatine, où il repose, et l'autre dans la ville de Rome, au quartier Palatin. — Saint Jules éleva deux églises dans la ville de Rome, l'une près du Forum, l'autre dans la voie Flaminienne.— Saint Liberius bâtit une église qui porte son nom, près du marché de Libye.— Saint Félix II bâtit une église dans la voie Aurélia, pendant sa prêtrise.—Saint Damase bâtit deux églises, l'une près du Théâtre, à saint Laurent, l'autre dans la voie Ardéatine. — Saint Anastase bâtit une église qu'on nomme Crescentienne, dans le deuxième quartier, rue Mamertine, à Rome. — Saint Zozime construisit beaucoup d'églises.

quand il aura le temps de réfléchir sur lui-même et de reconnaître tout ce qu'il y a dans sa doctrine de mystères et de hautes idées; maintenant, à peine sorti de l'esclavage et de la persécution, il ne songe plus qu'à respirer et à prendre haleine. Jusqu'à présent, il n'a été qu'héroïque; plus tard il deviendra éloquent.

S'il n'y a pas d'architecture, il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup plus de peinture. Au moins Anastase n'en ouvre guère la bouche; à peine est-il question d'un ou deux tableaux dans tout son ouvrage. Et c'est chose aisée à concevoir à une pareille époque : on ne savait rien exprimer, et la peinture ne vit que d'expression. La sculpture, si l'on peut dire sculpture, se sauvait par la richesse de la matière; mais la peinture, qui ne pouvait broyer de l'or et des diamants, devait être condamnée à la nullité. Je ne sais pas si, à cette époque, on sentait moins vivement qu'à une autre, mais la raideur et l'impassibilité du style d'Anastase pourraient le faire supposer, et pour peu qu'on portât dans le dessin cette froideur et cette immobilité désolantes, un tableau devait être une collection de momies décolorées et non la représentation vivante d'une action. Prenons au hasard dans Anastase le récit d'un grand événement, le couronnement de Charlemagne, par exemple. C'est là une grande et illustre époque, une immense révolution, la résurrection de l'empire d'Occident, la naissance ou du moins la confirmation et l'extension du pouvoir temporel des papes, le jour d'où ils datent leur droit de distribuer les couronnes et de gouverner l'univers. Voyons comment Anastase écrit cette grande page :

« Post hæc, adveniente die natali Domini nostri Jesu Christi, in « jam dicta basilica beati Petri apostoli omnes iterum congregati « sunt, et tunc venerabilis almificus Pontifex manibus suis propriis « pretiosissima corona coronavit eum (Carolum). Tunc universi fi- « deles Romani videntes tantam defensionem et dilectionem, quam « erga sanctam Romanam Ecclesiam et ejus vicarium habuit, una- « nimiter altisona voce, Dei nutu atque beati Petri clavigeri cœlo- « rum, exclamaverunt : « Carolo piissimo Augusto à Deo coronato, « magno, pacifico imperatori, vita et victoria ! » Ante sacram confes- « sionem beati Petri apostoli plures sanctos invocantes, ter dictum « est, et ab omnibus constitutus est imperator Romanorum. Illico « sanctissimus Antistes et Pontifex unxit oleo sancto Carolum, et « excellentissimum filium ejus regem in ipso die natalis Domini « nostri Jesu Christi ; et missa peracta, post celebrationem missarum, « obtulit ipse serenissimus dominus imperator mensam argenteam « cum pedibus suis pensantem lib... (1). »

(1) Après cela, venant le jour de Noël, tous les Romains furent de nouveau

Je demande si l'action la plus vulgaire de la vie commune a jamais été décrite d'une manière plus froide et plus apathique, s'il ne semble pas que cet événement soit parfaitement indifférent et ne puisse intéresser personne. Quel est, aux yeux d'Anastase, le plus important résultat du couronnement de Charlemagne? L'offre d'une table d'argent avec ses pieds de même métal. Malheureusement il n'en sait pas le poids!

ALFRED LÉVESQUE.

(*La suite au prochain numéro.*)

Galerie du Cardinal Fesch.

ÉCOLES ITALIENNE ET ESPAGNOLE.

(Suite et fin. — Voir le *Bulletin* des 10 novembre et 10 décembre 1845, 10 janvier, 10 février, 10 août, 10 septembre et 10 octobre 1846.)

PERUZZI (Style de BALDASSARE).

895. La Sibylle annonçant à Auguste la naissance du Messie. . . . . 41 écus romains.

TINTORET (D'après le).

896. Le Crucifiement 25 1/2

JULES ROMAIN (École de).

897. Nativité de Notre-Seigneur. 45

CARRACHE (Attribué à).

898. La Vierge et l'Enfant.. 143

MANTEGNA (École D'ANDREA).

899. Un Crucifiement. 125

rassemblés dans la susdite basilique de Saint-Pierre, et alors le vénérable pontife couronna de ses propres mains Charles avec une couronne très-précieuse. Et tous les fidèles Romains, voyant l'amour et la protection que Charles avait accordés au saint-siége apostolique, s'écrièrent d'une voix haute et unanime, poussés par l'inspiration de Dieu et de saint Pierre : A Charles, très-pieux, couronné Auguste par la main de Dieu, grand et pacifique empereur, vie et victoire! Devant le saint tombeau du bienheureux Pierre, ce cri fut trois fois répété, et il fut par tous constitué empereur des Romains. Aussitôt le très-saint pontife oignit de l'huile sainte, en ce jour de Noël, Charles et son très-excellent fils. A l'issue des messes, le sérénissime seigneur empereur offrit lui-même une table d'argent avec ses pieds, pesant...

GHIRLANDAJO (Attribué à).

900. La Vierge, l'Enfant et saint Jean. . . . 61

MAZZOLINI (Attribué à LUDOVICO).

901. Les apprêts de la sépulture. 161

GAROFOLO (BENVENUTO TISIO DA).

902. Adoration des Bergers. 293

VEROCCHIO (Style d'ANDREA).

903. La Vierge, l'Enfant, saint Jean et un ange. 50

GHIRLANDAJO (École de).

904. Les Anges adorant l'Enfant Jésus. . . . 69

PANICALE (Attribué à).

905. La Vierge et l'Enfant. 15

GRANDI (École de).

906. La Nativité. 51

ORSI (Attribué à LELIO DE NOVELLARA).

907. Adoration des bergers. 16 1/2

FOPPA (VICENTIO).

909. La Nativité. 28

PÉRUGIN (École de PIETRO VANNUCCI, dit le).

911. Saint Jérôme. 70

FRA BARTOLOMMEO (Attribué à).

912. La présentation au temple. 90

AMATRICE (COLA DELL').

913. La Vierge et l'Enfant entourés de plusieurs saints. 305

BOTTICELLI (SANDRO FELIPPI).

914. La Vierge, l'Enfant Jésus, saint Jean et deux anges. 555

FRANCIA (Style de FRANCESCO).

915. Mariage de sainte Catherine. 64

CARPACCIO (VITTORE).

916. La Vierge, l'Enfant et plusieurs saints. 250

SEBASTIEN DEL PIOMBO (FRA BASTIANO LUCIANO, dit).

919. La Visitation, premier groupe; 920, second groupe; 921, troisième groupe. 1,300

SÉBASTIEN DEL PIOMBO (École de).

922. Une femme portant un flambeau. . . . 10

GAROFOLO (BENVENUTO TISIO DA).

923. Mariage de la Vierge. 70

FETI (DOMENICO).

924. La Madeleine. 30

MARQUEZ (STEPHAN).

925. Saint Philippe baptisant l'eunuque de la reine de Candace. 115

GUERCHIN (GIO. FRANCESCO BARBIERI, dit le).

926. Madeleine pénitente. 28

SÉBASTIEN DEL PIOMBO (D'après).

927. Résurrection de Lazare. 36

TIARINI (ALESSANDRO).

930. Joseph, victime de la jalousie de ses frères. 15 1/2

CARAVAGE (École du).

931. Tobie rendant la vue à son père. . . 30 1/2

PASSIGNANO (D'après DOMENICO CRESTI DA).

932. Jésus retrouvé dans le temple 31

ARPINO (CESARI GIUSEPPE D').

933. Trois anges. . . . . } 53
934. Deux anges. . . . . }
935. Bataille d'Alexandre. 43

TITIEN (École du).

936. Portrait de Charles-Quint. 176
937. Portrait d'une dame de distinction. . . 50

LÉONARD DE VINCI (D'après).

940. La Cène 100

SALVATOR ROSA (École de).

943. Mithridate cherchant à s'empoisonner. 17
943 *bis*. Paysage.. . . . . 34 1/2
944. Autre paysage. 36
946. Jésus instruisant ses disciples.. 27

ZUCCARO (Style de FEDERIÇO).

946 *bis*. Martyre de saint Sébastien. . . . 19 1 b.

BELLIN (École de).

947. Jésus au milieu des docteurs. 211
948. La Vierge, l'Enfant, saint Étienne et saint Laurent.. . . . . 15 1/2

ANDRÉ DEL SARTE (ANDREA VANNUCCI).

949. Martyre de sainte Luce 300

BONIFAZIO (École de).

951. La Vierge et l'Enfant 15

PROCACCINI (Attribué à GIULIO CESARE).

952. Jésus et saint Jean. 27

FRANCIA (Attribué à).

953. La Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean. 60

PAUL VÉRONÈSE (École de).

954. Adoration des rois. 54

CANO (ALONZO).

956. Saint Antoine de Padoue et l'Enfant Jésus. 19

BASSAN (par l'un des).

958. Le Paradis terrestre. 42

BONINI (GIROLAMO).

960. Trait de courage de Clélie. 52

CARRACHE (École des).

961. La Madeleine 28

ROSA DE TIVOLI.

962. Paysage pastoral. 56
963. Pendant du précédent. 60

DOMINIQUIN (École du).

964. Paysage historique. 45

GIORGION (École du).

965. Portrait de deux amants. 101

CAGNACCI (Guido).

966. La Madeleine. 133

FRANCIA (École de Francesco).

967. La Vierge, l'Enfant et plusieurs pieux personnages. 50

TITIEN (École du).

970. Portrait d'homme 62

GUIDO RENI (D'après).

971. L'Ange gardien 100

CIGNANI (Carlo).

972. Madeleine. 33

ORIZONTI (Jean-Fr. van Bloemen, dit).

973. Paysage 21 1/2

ANDRÉ DEL SARTE (D'après).

975. La Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean. 54

PRIMATICE (Francesco).

977. Portrait de femme sous les attributs de Diane. 24

VASARI (Giorgio).

978. Éliézer et Rébecca.. 15

GIORDANO (Luca).

979. Départ pour le pâturage . . . . . . } 230
980. Retour du pâturage. . . . . }

VICENTINO (Andrea).

983. Purification de la Vierge 32

GIACOMO (Robusti, signé).

984. Institution du pardon d'Assise 14 1/2

GUERCHIN (École du).

985. Herminie et les bergers. 30
986. Herminie et Tancrède 26

TIBERIO (d'Assise).

988. La Vierge, l'Enfant sur son trône, entouré d'anges et de plusieurs saints. 410

MENDULA (Signé A.).

989. La Vierge, l'Enfant, saint Pierre et saint Paul. 125

CADDO (Caddi).

990. Plusieurs saints. 140

CRIVELLI (Carlo).

991. Saint Bernard. 180

GUIDO (Reni).

993. Cinq Saints 41

GUIDO (École du).

994. Délivrance de saint Pierre. 24

PAUL VÉRONÈSE (École de).

998. La reine de Saba.. 20

TREVISANI.

999. Le couronnement d'épines. 117

PADOVANINO (Alessandro Vandiori, dit).

1001. Sujet allégorique. 20 1/2

BELLINI (Philippe).

1002. Apparition de Jésus à la Madeleine.. . 20

VASARI (Giorgio).

1004. Adoration des bergers.. 76
1005. Apparition de l'ange à Zacharie. . . . 23

CASTIGLIONE (Giovanni Benedetto da).

1009. Intérieur d'une cuisine.. 30

CARAVAGE (Style du).

1010. Portrait d'un ecclésiastique. 15
1011. Martyre de saint Sébastien . . . . . . 16 1 b.

TINTORET (Jacopo Robusti, dit le).

1012. La mise au tombeau 67

TINTORET (École du).

1013. Double attrait du plaisir et de la vertu. 150

MOLA (François).

1016. Un ange ordonne à saint Joseph de fuir en Égypte.. . . . . 26 1/2

SASSOFERRATO (École de).

1021. La Vierge et l'Enfant. 30

Écoles diverses.

POUSSIN (École du),

1025. Génies couronnant un buste 19 1/2

MEEHUS (Attribué à LIVIO).

1027. Un sacrifice 25

ALBERT DURER (Imitation d').

1028. Flagellation de Jésus. 60
1029. Ecce Homo. 50
1030. Apprêts de la sépulture. 51
1031. Résurrection du Sauveur. , ... 60

RADT (Signé P. A. 1659).

1034. Paysage 22 1/2

PAR UN PEINTRE FLAMAND.

1036. Portrait d'un jeune homme.. 20

PAR UN PEINTRE ESPAGNOL.

1038. Le Satyre et un Villageois. 22 1/2
1039. Retour de la chasse.. 69

LE NAIN (Attribué à LOUIS).

1040. Les disciples d'Emmaüs.. 57

PESCHIER (Signé N. L. 1659).

1041. Sujet symbolique. . . . . 13 2 b.

MICHEL COXIE (Attribué à).

1043. La sibylle de Cumes annonçant la naissance du Messie 25 1/2

ORIZONTI (JEAN-FR. VAN BLOEMEN, dit).

1046. Paysage.. . . . . }
1047. Pendant.. . . . . } 178

CALVAERT (DENIS).

1048. L'Annonciation. 45

SUBLEYRAS (PIERRE).

1049. La Vierge en prière. 20

Prix des Médailles romaines

PROVENANT DU CABINET DE M. LE VICOMTE DE J...

(Voir le *Bulletin* des 10 décembre 1846, 10 janvier et 10 février 1847.)

Impériales en argent.

NOTA. Pour les impériales en argent et en bronze, nous n'indiquons plus que les principaux prix.

726..	15—50	738..	41—50	750	5—50	762..	17 »
727..	8—50	739..	36 »	751		763..	40 »
728..	42 »	740..	3 »	752..	2—50	764..	19 »
729..	11—50	741..	2—25	753	4 »	765..	20 »
730..	12—50	742..	7—75	754		766..	22 »
731..	10 »	743	7 »	755..	3—25	773..	18—50
732..	14 »	744		756	5 »	774..	12 »
733..	7—25	745..	5 »	757		775..	17—50
734..	34 »	746		758..	82 »	776..	12 »
735..	13—50	747	12 »	759..	20—50	777..	34 »
736..	7—50	748		760..	3 »	778..	24 »
737..	3—75	749..	29 »	761..	20 »	779..	10—50

781.. 4 »
793.. 8 »
814.. 65—50
850.. 8—50
892, 893 . 6—75
894.. 43 »
895.. 6 »
927.. 14 »
928.. 15—50
935.. 6 »
935 bis 8—25
944.. 17—50
951.. 19—50
952.. 35 »
953.. 8 »
954.. 11—50
955.. 6 »
980.. 4—50
989.. 5—50
993.. 5 »
1003.. 7 »
1004.. 5—50
1005.. 10 »
1006.. 6 »
1008.. 15 »

Médaillons en bronze.

1009.. 25—50
1010.. 39 »
1011.. 28—50
1012.. 9—50
1013.. 82—50
1014.. 31 »
1015.. 31—50
1016.. 60—50
1017.. 32 »
1018.. 35 »
1019.. 45 »
1020.. 12 »
1021.. 11—50
1022.. 26 »
1024.. 13—50
1025.. 40—50
1026.. 72 »
1027.. 13—50
1028.. 9 »

Impériales en grand bronze.

1029, 1030 . 9 »
1031, 1032 . 9 »
1033.. 45 »
1034.. 6 »
1035.. 13 »
1036.. 13 »
1037.. 8—50
1038.. 12 »
1039.. 9 »
1040.. 10 »
1041.. 25 »
1042.. 16—50
1043.. 15 »
1045, 1046 . 7 »
1047.. 23 »
1048.. 9 »
1049.. 11—50
1050.. 2—50
1051.. 8 »
1052.. 9—25
1053.. 6—25
1053 bis, 1054 10 »
1055.. 7 »
1056.. 8—25
1057.. 6 »
1058.. 6 »
1059.. 10—50
1060.. 16 »
1061.. 66 »
1062.. 6—50
1063.. 4—50
1064, 1065 . 8—25
1066.. 7—25
1067, 1068 . 7—50
1069, 1070 . 19 »
1071.. 11—50
1072.. 5 »
1073.. 7—25
1074.. 14—50
1075, 1076 . 9 »
1077.. 7—75
1078.. 7 »
1079.. 7—75
1080.. 8—25
1081.. 16 »
1082.. 6—25
1083, 1084 . 8—50
1085.. 10 »
1086, 1087 . 7—50
1088, 1089, 1090 . 14—50
1091.. 7 »
1094, 1095 . 8—25
1100.. 5—25
1113, 1114 . 17 »
1115.. 6 »
1116.. 6—75
1117.. 7—50
1118.. 5—50
1129.. 9 »
1129 bis 7—25
1130.. 9 »
1131.. 6—75
1132.. 5—25
1134.. 11—50
1135.. 5 »
1136.. 8—75
1137.. 8 »
1138.. 7 »
1143.. 5 »
1146.. 6—25
1151.. 20—50
1152.. 16 »
1153.. 6—25
1154.. 7 »
1155.. 6—75
1157.. 6 »
1158, 1159 . 13—50
1162.. 5—50
1163.. 6—75
1165.. 15 »
1166.. 16—50
1167.. 25 »
1168.. 5—50
1169.. 7—75
1171.. 54 »
1172.. 17—50
1173.. 8 »
1174.. 7 25
1179.. 24—50
1185.. 5 »
1186.. 5—25
1189.. 7 »
1190.. 11 »
1198.. 7—25
1199.. 5 »
1200.. 5—75
1201.. 5—75
1202.. 8—75
1205, 1206 . 15 »
1209, 1210 . 9—75
1211.. 5—50
1214.. 5—75
1216.. 6—75
1217.. 9 »
1224.. 10 »

Impériales en moyen bronze.

1228.. 14—50
1229.. 7 »
1230.. 7—75
1231.. 6—50
1232, 1233 . 9 »
1234.. 7 »
1235.. 9 »
1236.. 7 »
1237, 1238, 1239 . 16 »
1242.. 12 »
1243.. 8—25
1245.. 7—25
1246.. 9—25
1247.. 5 »
1248.. 15—50
1249.. 7—50
1250.. 8 »
1251.. 5—75
1253.. 5 »
1254.. 7 »
1255.. 14—50
1256.. 10—50
1258.. 6—75
1259.. 7—25
1260.. 5—50
1261.. 5 »
1262.. 6 »
1268.. 7—50
1272.. 5—50
1273.. 7 »
1274.. 7 »
1281.. 5—75
1296.. 5—50
1299.. 8 »
1302.. 13 »
1307.. 8 »

1322.. 7—75	1327 } . 12—50	1345.. 3—75	1369.. 6 »
1323.. 15—50	1328 }	1346.. 6 »	1371.. 7—50
1324 }	Impériales en petit bronze.	Byzantines en bronze.	
1325 } . 13—50			FIN.
1326 }	1342.. 3—25	1366.. 6—75	

Travaux de l'Alliance des Arts.

Tableaux. — Catalogue de Tableaux anciens, réunis par les soins de l'*Alliance des Arts*. Collection très-distinguée. Vente en mars.

Catalogue de Tableaux anciens du premier ordre, provenant d'une célèbre collection de Genève. Vente en avril.

Catalogue de Tableaux anciens, provenant du cabinet du docteur Ermerins, de Middelbourg, 2e partie. Vente en mars.

Catalogue de Tableaux de toutes les écoles, collection de M. P.

Dessins. — Catalogue de Dessins anciens de diverses écoles, provenant des portefeuilles de feu M. F..., marchand d'estampes.

Catalogues de Dessins anciens, provenant du cabinet de M. R....

Estampes. — Catalogue d'Estampes anciennes d'ornements, par les maîtres allemands, hollandais, italiens et français, provenant de la collection de feu M. Reynard, artiste; 3e et dernière partie. Vente en mars.

Marbres. — Catalogue de Statues, Bustes, Bas-Reliefs, etc., en marbre, provenant de l'atelier de feu M. O. ...

Médailles. — Catalogue de Médailles d'or romaines, de Monnaies d'or françaises et de Pierres gravées antiques, provenant des collections de M. de S. M. Vente les 10 et 11 avril.

Catalogue d'une collection de Médailles consulaires en argent.

Catalogue d'un choix de Monnaies antiques et de monnaies étrangères, provenant de la vente du cabinet de M. Boucher de Crèvecœur.

Catalogue de Médailles romaines et byzantines, rapportées d'Afrique par M. d'Egremont; 2e partie, rédigée par M. Adrien de Longpérier, premier employé au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque du Roi.

Armes. — Catalogue d'une riche Collection d'armes anciennes; précieuse suite des armes à feu depuis l'invention de la poudre à canon : armes offensives et défensives, cuirasses, casques, armures, etc., de tous les styles et de toutes les époques; pierriers, arbalètes, fauconneaux, masses, traits, lances, hallebardes, épées, etc., etc.

Camées. — Catalogue de bronzes et camées antiques, etc.

Objets d'art. — Catalogue d'Objets de haute curiosité, meubles de luxe, et tapisseries.

Livres. — Catalogue de Livres espagnols, incunables, romans de chevalerie, poésies, etc. Vente en avril.

Catalogue de Livres anciens, la plupart relatifs à l'histoire de France. Vente en avril.

Autographes. — Catalogue d'autographes; collection de feu M. Collier de Beaubois. Vente les 6, 7 et 8 avril.

Catalogue d'une immense collection d'Autographes relatifs à l'histoire de la Révolution française. Vente en avril.

MM. Jacquin et Durand, commissaires-priseurs de l'Alliance des arts.

AVIS.

L'Alliance des Arts offre de céder à l'amiable plusieurs Médailles d'or romaines très-rares, entre autres : Julia Titi, prix : 2,500 fr.; Plotina, prix : 320 fr ; Géta, prix : 600 fr.; Crispina, 320 fr., etc.

Un très-bel exemplaire de la *Description des Médailles grecques*, par Mionnet, avec l'Atlas et le poids; 18 volumes en papier vélin, reliés en veau vert, dorés sur tranche. Prix : 800 fr.

L'Alliance des Arts a réuni, cet hiver, un grand nombre de tableaux, choisis dans les meilleures ventes. Elle pourra donc offrir, durant l'été, aux amateurs de peinture, des collections très-variées de toutes les écoles, et à des prix peu élevés.

Imprimerie de Hennuyer et Ce, rue Lemercier, 24. Batignolles.

BULLETIN DES ARTS.

10 AVRIL 1847.

DE L'ÉTAT ACTUEL

DES

CATALOGUES DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

Le fameux Rapport par lequel M. le directeur a signalé son existence autocratique à la Bibliothèque du Roi (1), commence à porter ses fruits : tous les collègues de M. Naudet protestent contre les étranges assertions y contenues : M. Duchesne, au nom du département des Estampes ; MM. Champollion-Figeac et Paulin Pâris, au nom du département des Manuscrits ; M. Jomard, au nom du département des Cartes géographiques ; MM. Raoul-Rochette et Lenormand, au nom du cabinet des Antiques. Nous avons déjà protesté au nom du département des Imprimés. Ces différentes protestations renfermant des renseignements exacts et intéressants sur l'état actuel des Catalogues de la Bibliothèque, nous les publierons successivement. Voici d'abord celle de M. Champollion-Figeac, que recommande l'autorité d'un nom cher à la science.

Le département des manuscrits se compose de *volumes* et de *recueils* de *pièces* isolées.

§ 1er. Les *volumes*, qui font le sujet de ce premier paragraphe, sont divisés selon les langues dans lesquelles ils sont écrits ; mais l'ensemble de ces volumes se résume en quatre *sections*, savoir : la première, des manuscrits orientaux ; la deuxième, des manuscrits grecs ; la troisième, des manuscrits latins ; la quatrième, des manuscrits français et en langues modernes.

Il y a, pour la première et la quatrième section, des catalogues *spéciaux* selon les langues, et pour la quatrième, des catalogues *généraux* qui comprennent toutes les subdivisions de la même section.

Il y a aussi, pour chaque section, conséquemment pour chaque subdivision, trois *époques* de formation, qui ont amené inévitablement la division en trois *parties* du catalogue de la même section, savoir :

Première époque. Manuscrits entrés dans la Bibliothèque du Roi depuis son

(1) Notre opposition persévérante contre la déplorable administration de M. Naudet n'a jamais été motivée, déclarons-le, que par un examen consciencieux et impartial de l'état de la Bibliothèque du Roi ; nous sommes sûrs que tôt ou tard on rendra justice à nos loyales intentions, et que M. Naudet lui-même y fera bonneur en renonçant à la triste situation qu'il s'est faite au milieu de ses savants collègues. M. Naudet est sans doute un professeur distingué, mais en revanche, c'est le plus incapable et le moins expérimenté des bibliothécaires. (*Note du Rédacteur*.)

origine jusqu'à l'année 1795; c'est alors qu'elle reçut son organisation nouvelle. Ces manuscrits composent l'*ancien fonds* du Roi, et forment le *catalogue de l'ancien fonds*.

Deuxième époque. Manuscrits provenant des abbayes suprimées et de quelques envois des départements. Ils comprennent le *fonds intermédiaire*, représenté par le *catalogue des fonds divers*.

Troisième époque. *Acquisitions* faites à prix d'argent, ou *dons* reçus depuis 1795 jusqu'à ce jour. Ces manuscrits composent les *suppléments* de chaque section, et ils sont portés au catalogue supplémentaire des subdivisions qui se sont accrues par ces deux voies.

Les catalogues *de la première* et *de la deuxième époque* sont *clos*, comme les fonds eux-mêmes, qui sont à jamais invariables.

Les catalogues *du supplément* de chaque section s'accroissent au contraire journellement de toutes les acquisitions, et ils pourront s'étendre comme elles indéfiniment.

Ainsi l'état *ancien* de la Bibliothèque du Roi en 1795, et celui de ses accroissements réalisés *depuis*, ou qui se réalisent *journellement*, sont constatés dans leur ensemble par cet ensemble de catalogues. Il n'est pas déplacé d'en exposer ici l'ordonnance, afin d'en montrer toute l'utilité; quelques notions sur le travail journalier dont ces catalogues sont l'objet, compléteront les renseignements réunis ici sur leur état actuel.

PREMIÈRE SECTION. — MANUSCRITS ORIENTAUX.

Cette section comprend les manuscrits dans les langues suivantes : 1° le chinois, le japonais, le mandchou et le mongol ; 2° le tibétain ; 3° le sanscrit dans ses divers alphabets ; 4° le birman, le malabar, le tamoul, le telinga, le pali, le javanais, le malais, le siamois et autres idiomes peu cultivés de l'Inde, de ses côtes et de ses îles, y compris : 5° l'indoustani, et autres idiomes vulgaires ; 6° le zend, le pehlvi et le persan moderne; 7° le turc, et les idiomes analogues ; 8° l'arménien, géorgien, etc.; 9° l'arabe ; 10° le chaldéen ; 11° l'hébreu ; 12° le syriaque ; 13° le samaritain ; 14° l'éthiopien en Afrique; 15° et 16° l'égyptien antique, et le copte (l'égyptien moderne), qui est la langue de l'Église chrétienne d'Égypte ; 17° les traductions françaises de textes orientaux, faites par les jeunes-de-langue de Constantinople.

Tous les manuscrits de cette section qui se trouvaient à la Bibliothèque en 1739 sont insérés dans le catalogue des manuscrits orientaux, qui fut imprimé et rendu public en cette même année, et les volumes des fonds divers qui y sont portés conservent encore le numéro dont ils sont marqués dans ce catalogue imprimé.

Revenons à chaque section.

1° *Les livres* ou *manuscrits chinois* ne comprennent que deux subdivisions, savoir : *ancien fonds* et *nouveau fonds*.

Le catalogue de l'ancien fonds avait été d'abord inséré, mais morcelé, dans le premier volume des catalogues imprimés, publié en 1739. En 1742, après de nouvelles acquisitions, Fourmont refit ce catalogue de l'ancien fonds, et le fit imprimer à la suite de sa grammaire chinoise. Ce catalogue comprend 378 articles en une seule série de numéros, et ces numéros de cet ancien fonds sont encore les mêmes que ceux du catalogue de Fourmont.

Le nouveau fonds se compose de toutes les acquisitions faites depuis 1742 jusqu'en 1832. C'est l'année de la perte si regrettable d'Abel Rémusat. Il avait rédigé le catalogue de ce nouveau fonds en 5 volumes. Ce catalogue a été mis

au net, en un volume in-folio, par feu Loiseleur Deslonchamps, qu'une mort bien précoce enleva aussi trop tôt à la Bibliothèque royale.

L'autre portion du fonds chinois se compose de quelques additions partielles, mais principalement de la belle et nombreuse collection nouvellement acquise, consistant en 513 ouvrages de matières très-diverses, décrits exactement, numérotés, et complétement portés au registre d'entrée. Il a fallu d'abord songer à la faire relier; cette première opération va être terminée; le dernier train est dans les mains du relieur, et ces 513 ouvrages chinois produiront 2,615 volumes à l'européenne, de tout format, représentant plus de 4,000 cahiers chinois.

Le catalogue et même le dépouillement des collections encyclopédiques de cette importante acquisition sont déjà commencés; ils seront fondus dans le catalogue général de ce fonds spécial, et résumés en un seul catalogue avec tous ses répertoires. Ce travail peut être terminé dans moins d'une année; en attendant, la collection a été mise en place à la disposition du public.

2° Les livres japonais, tartares-mandchous, mongols, tibétains, etc., sont en petit nombre; deux acquisitions récentes l'ont sensiblement augmenté; il s'élève aujourd'hui à 59 ouvrages; un seul ouvrage tibétain a plus de cent volumes. Le catalogue de ces divers fonds est terminé.

3° Les manuscrits en langue malaise sont également peu nombreux, 50 environ; la liste en est complète.

4° *La littérature sanscrite*, au contraire, est aujourd'hui en grande prospérité; les manuscrits sanscrits sont nombreux.

La plus ancienne portion de ce fonds est portée au catalogue imprimé en 1739; un nouveau catalogue a été rédigé par Langlès et Hamilton, et imprimé en 1807; il contient tous les manuscrits alors existants, et les numéros de ces catalogues sont conservés sur les volumes. Mais des acquisitions importantes ont été faites depuis 1807, et un nouveau catalogue général a été rédigé et terminé en 1844. D'autres manuscrits sanscrits, en écriture bengali ou dévanagari, sont aussi entrés; et notamment (au mois de janvier 1847) ceux qui proviennent de feu Ochoa, voyageur dans l'Inde, récemment enlevé à la science. Ces manuscrits sont successivement insérés au catalogue général de la littérature sanscrite.

5° Les manuscrits en d'autres idiomes de l'Inde composant le quatrième article de la section des orientaux sont, à l'exception des tamouls et des birmans, en bien petit nombre, parfois de deux ou de trois. Ce sont autant de petits fonds bien connus et peu fréquentés. Les manuscrits siamois anciens sont décrits dans le catalogue imprimé en 1739. Les nouveaux venus ont été ajoutés à la liste en continuant la première série de numéros. Les manuscrits tamoul et birman sont peu recherchés : le temps de ces deux littératures secondaires, qui ne vivent que du sanscrit, n'est pas encore venu. En attendant, on en recueille les matériaux, et les manuscrits de cette espèce forment une subdivision exactement inventoriée.

Un heureux hasard a même pourvu à une lacune dans ce service : un jeune Indien, parlant français, M. Valanguani-Arokium, a fait, en 1845, le catalogue analytique des manuscrits tamouls; il contient 38 articles.

6° Les manuscrits hindoustani sont régulièrement catalogués, ils sont en petit nombre, et portés à la suite du supplément persan.

7° Les manuscrits persans sont décrits au catalogue imprimé en 1739; et ce qui est entré depuis, est dans le catalogue du *supplément persan*, terminé aussi depuis peu de temps; les insertions à faire sont peu nombreuses et ne concernent que des acquisitions rares et tout à fait récentes.

Quant aux manuscrits en caractères et en dialectes usités dans la Perse avant

l'islamisme, c'est-à-dire zends et pehlvis, ils proviennent presque tous d'Anquetil, et sont décrits dans l'appendice du *Zend-Avesta*. Cette description, imprimée en 1771, tient lieu de catalogue, les numéros donnés aux manuscrits étant ceux-là même qu'ils portent dans la notice publiée par Anquetil.

8° Les manuscrits turcs et des autres idiomes analogues sont décrits, une partie dans le catalogue imprimé, et l'autre dans le catalogue du *supplément turc*, un volume in-f°.

Il faut avertir ici qu'un certain nombre de manuscrits orientaux appartiennent à l'époque intermédiaire des accroissements de la Bibliothèque, principalement enrichie par les collections tirées des abbayes supprimées ; la Sorbonne, Saint-Germain-des-Prés, l'Oratoire, les Jacobins Saint-Honoré, etc., ont concouru à ces accroissements pour les manuscrits hébreux, syriaques, arabes, persans, turcs, coptes, éthiopiens, etc. Il en existe des inventaires spéciaux dressés et écrits par feu M. de Sacy; et tous ces manuscrits, quelle que soit leur provenance, sont portés dans le *catalogue du supplément* de chaque subdivision par idiome.

Ainsi, le supplément turc comprend les manuscrits en cette langue qui proviennent de ces accroissements ou d'acquisitions plus récentes. Le catalogue de ce supplément a été récemment terminé, et sera tenu à jour très-facilement.

9° Le *fonds arabe* est une des plus considérables séries des orientaux. 1,675 ouvrages en cette langue sont déjà portés au catalogue imprimé en 1739; la seule acquisition Assellin, faite en l'année 1833, en a fourni mille de plus. De fréquentes acquisitions ont été faites ultérieurement, notamment depuis la conquête de l'Algérie et les nombreux voyages des Européens en Égypte et en Syrie; de sorte que le supplément arabe, acquis depuis 1739, s'élève à 2,200 volumes, y compris la collection Asselin, qui a fourni aussi ses additions aux fonds turc et persan. Un travail long et complet a été entrepris pour ce supplément, et ce travail a été heureusement terminé. Le catalogue du supplément arabe, contenant 1,932 articles, est complet, en 2 volumes in-f°, et suivi des tables nécessaires; il n'y a plus à ajouter qu'un petit nombre d'articles récemment entrés à la Bibliothèque.

10° à 14° *Les manuscrits hébreux, chaldéens, syriaques, samaritains, éthiopiens, arméniens et géorgiens*, qui existaient à la Bibliothèque en 1739, furent portés au catalogue imprimé en cette même année. Pour tous ces fonds particuliers, des accroissements, de provenances diverses, se sont réalisés; il y a donc un supplément pour chaque fonds, et un catalogue de ce supplément; il n'est pas à jour, mais on travaille à l'y mettre.

15°, 16° Quant aux manuscrits en *langue égyptienne*, le département des manuscrits n'en possède qu'un seul en caractères antiques hiératiques, orné de dessins au trait; c'est le livre funéraire de la momie d'un nommé Pétènéphôth, en 8 feuilles, contenant des extraits de la première et de la seconde partie du rituel général. La riche collection de papyrus égyptiens ou grecs est au cabinet des Antiques.

Les manuscrits égyptiens en écriture moderne ou copte, tous liturgiques, sont portés au catalogue imprimé ou au catalogue du supplément, qui peut être considéré comme étant à jour, les acquisitions de manuscrits coptes étant assez rares.

17° Le catalogue des *traductions françaises* des textes turcs ou arabes, faites par les jeunes-de-langue à Constantinople, fut imprimé en 1739; il n'est entré depuis que bien peu de volumes qui ont été ajoutés à cette ancienne liste.

Ainsi, sur cette nombreuse et si variée réunion de manuscrits orientaux, il

reste bien peu d'insertions à faire; on y travaille avec zèle, et le service public n'en souffre aucun dommage.

On avait placé dans le cabinet des Orientaux *les* 25 *volumes slaves* qui forment le fonds ancien et nouveau de ce nom; l'accroissement du nombre des ouvrages a fait porter ces volumes à leur véritable place, à la suite des manuscrits occidentaux; le catalogue en est complet.

DEUXIÈME SECTION. — MANUSCRITS GRECS.

Cette section comprend trois subdivisions : 1° l'ancien fonds des manuscrits grecs du roi; 2° l'ancien fonds de Saint-Germain-des-Prés, provenant de Coislin et Séguier ; 3° les acquisitions intermédiaires ou nouvelles. Le catalogue de l'ancien fonds est imprimé; il a été publié en 1740 en 1 vol. in-folio.

Le catalogue du fonds Coislin, dressé par Montfaucon, a été aussi imprimé et publié en l'année 1715.

Le catalogue du *supplément* grec contient tous les autres manuscrits en cette langue; il est complétement à jour et suivi des répertoires. La rareté des acquisitions de manuscrits grecs permet de maintenir cet ordre dans leurs catalogues.

TROISIÈME SECTION. — MANUSCRITS LATINS.

La collection des manuscrits latins se compose : 1° de l'ancien fonds; 2° des fonds entrés à l'époque intermédiaire; 3° des acquisitions isolées ou dons venus depuis. Le catalogue de l'*ancien fonds* a été imprimé et publié en 1744, en deux volumes in-folio.

Le catalogue des *fonds intermédiaires* ou provenant des abbayes et autres sources, existe en 4 volumes in-folio manuscrits; les deux premiers, contenant ces manuscrits par ordre de matières, et les deux derniers, les noms d'auteurs par ordre alphabétique.

Les autres manuscrits d'acquisitions isolées composent le *supplément latin*; le nombre des ouvrages de ce supplément s'élève aujourd'hui à 1,127. Les 426 premiers sont inscrits au catalogue manuscrit déjà cité, par ordre de matières et par noms d'auteurs. Le catalogue spécial de ce supplément latin est relié jusqu'au n° 600. Le reste de ces ouvrages, tous numérotés, mis au service, inscrits sur le catalogue provisoire, sont successivement portés au catalogue définitif.

Le fonds des Cartulaires a également son catalogue spécial, et il est relié.

QUATRIÈME SECTION. — § 1er. MANUSCRITS FRANÇAIS.

Comme les manuscrits latins, les manuscrits français, qui comprennent aussi sous ce titre tous les manuscrits en langues modernes occidentales, se subdivisent en trois parties, savoir :

a. L'ancien fonds du roi, augmenté des manuscrits français provenant de Colbert, Lancelot, Baluze, Lamarre, Béthune, Versailles, Bigot, Vieux-Louvre, de Mesmes, Letellier-Louvois, Cangé, Duchesne et Oyenart, Brienne, Secousse, Sainte-Palaye, Mézeray, Louvois, Targny, Thévenot, Drouin, et des acquisitions isolées faites depuis 1730 (époque où le catalogue de l'ancien fonds du roi fut rédigé) jusqu'en l'année 1790;

b. Des *fonds* entrés à l'époque *intermédiaire ;*

c. Des dons et des acquisitions postérieurement entrés.

a. Le catalogue de l'ancien fonds du roi, augmenté de l'insertion de tous les manuscrits des provenances qui viennent d'être énumérées en *a*, existe en original authentique ; il en a été fait tout nouvellement une copie moins volumineuse, et plus commode pour l'usage journalier.

b. Les catalogues des fonds intermédiaires existent sous trois formes : la première, *catalogue-souche* de chaque fonds à part, et dans lequel chaque ouvrage est représenté par un bulletin spécial rangé dans l'ordre du n° donné à chaque volume. Ce catalogue ne forme pas moins de 44 volumes in-4° contenant les manuscrits des établissements ou bibliothèques particulières, connus sous les noms de (*t.* 1er *des catalogues*) Grands-Augustins, Barnabites, Blancs-Manteaux; (*t.* 2e) de Bouhier, Capucins, Carmes (deux maisons de ce nom) et Célestins; (*t.* 3e) Sainte-Chapelle, Compiègne, Corbie et Feuillants; (*t.* 4e *à* 13e inclusivement) Saint-Germain-des-Prés; (*t.* 14e) Gèvres; (*t.* 15e *à* 17e) Harlay, ces deux derniers fonds ayant aussi appartenu à l'abbaye de Saint-Germain; (les tomes 18 à 25 inclusivement sont occupés par les manuscrits latins de la même maison); le *tome* 26 contient les manuscrits français provenant des Jacobins (deux maisons) et de Saint-Magloire; (*t.* 27e) Saint-Martin, la Mercy et les Minimes; (*t.* 28e et 29e) Missions étrangères; (*t.* 30e) Mortemart et suite de Mortemart; (*t.* 31e) Mouchet et Navarre; (*t.* 32e) Notre-Dame de Paris; (*t.* 33e) l'Oratoire; (*t.* 34e) Saints-Pères, Récollets et Sérilly; les tomes 35 à 39, Sorbonne; et les tomes 40 à 44, Saint-Victor. Les fonds Notre-Dame et Sérilly sont plus anciennement entrés.

La deuxième forme du catalogue de ces mêmes fonds consiste dans les bulletins isolés de chacun de ces ouvrages, rangés par *ordre des matières.*

La troisième forme est une autre série de bulletins isolés, par noms d'auteurs, de traducteurs ou de matières, lesquels sont rangés dans l'ordre alphabétique. Ainsi, le travail est complet sur ces fonds très-considérables.

c. Les nouvelles acquisitions forment le *supplément français;* les catalogues en sont dressés sous ces trois mêmes formes, savoir : bulletins-souches, bulletins par ordre de matières, bulletins alphabétiques.

Les *bulletins-souches* de ce supplément, dont le dernier numéro inscrit est le 2885e, composent les volumes 45 à 60 du catalogue précité, in-4 ; les *bulletins par ordre de matières* sont tous faits en même temps, ainsi que les *notices alphabétiques*. Ce grand catalogue est à jour ; les manuscrits sont en place et livrés au service public, moins les ouvrages, au nombre de 102, qui proviennent des dernières acquisitions, et qui peuvent être à leur rang huit jours après le retour des volumes remis à la reliure.

Ajoutons encore que *tous* les manuscrits français composant : 1° l'ancien fonds; 2° les fonds des abbayes ou intermédiaires; 3° le supplément, sont réunis, et tous ces fonds nombreux ramenés en UN SEUL FONDS, au moyen de trois *autres catalogues généraux et méthodiques*, savoir :

1° Le *catalogue des manuscrits français classés dans l'ordre des matières* selon la Bibliographie de Debure, et avec l'exacte indication du fonds et du numéro ; catalogue qui n'a pas moins de 14 volumes in-fol. 2° Autre *catalogue* analogue formé des *bulletins originaux*, remplissant 6 gros vol. in-fol., et augmenté journellement des insertions. 3° *Le répertoire* en une seule série *alphabétique* par noms d'auteurs, traducteurs, ou matières, de TOUS ces mêmes manuscrits français, avec les indications du fonds et du numéro ; répertoire en 34 vol. in-4.

Le répertoire est à jour comme les catalogues mêmes ; l'insertion des titres au catalogue par ordre de matières ne l'est point; mais on y travaille chaque jour, et moins d'un mois suffirait pour le terminer.

Ajoutons aussi que le projet de *faire imprimer le catalogue des manuscrits français et en langues modernes de l'ancien fonds*, a été proposé il y a déjà quatre années; et s'il s'exécute, on aura, avec ces 2 nouveaux volumes pour les manuscrits français, et avec les 4 volumes déjà imprimés des catalogues des ma-

nuscrits orientaux, grecs et latins, le *catalogue général des manuscrits de la Bibliothèque du Roi avant* 1790.

Ajoutons, enfin, que l'expérience journalière du service public constate l'exactitude de tous nos catalogues, soit orientaux ou grecs, soit latins ou français. Il existe une personne occupée d'un très-grand ouvrage, prête à déclarer que ur plusieurs milliers de manuscrits, de fonds très-divers, qu'elle a demandés d'après les catalogues, dans l'espace de deux années, elle n'a éprouvé aucun mécompte. Des faits analogues, quoique moins saillants, pourraient être énumérés en assez grand nombre; et il peut être permis à ceux qui sont chargés de ces travaux de tirer quelque satisfaction intérieure de tels résultats, préparés sans doute par le zèle et la science des anciens, mais réalisés enfin par la persévérance de leurs successeurs.

Ceux-ci mettent au nombre de leurs travaux la *collection des petits catalogues*, récemment copiés et reliés dans l'ordre alphabétique en 4 vol. in-fol. On donne ce nom à des catalogues spéciaux de collections peu nombreuses qui sont entrées, à diverses époques, à la Bibliothèque, et dont les ouvrages sont pour la plupart insérés à l'ancien catalogue du fonds du Roi. Telles sont les collections des manuscrits provenant de Baluze, Colbert, Duchesne, Lancelot, Letellier-Louvois, Vieux-Louvre, de Mesmes, Versailles, etc. Mais ces petits catalogues ont aussi le mérite de renfermer la table détaillée de quelques *collections* importantes. Nous allons les indiquer dans le paragraphe qui suit.

(*A continuer*).

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

FRANCE.

PARIS.

Les nominations suivantes viennent d'avoir lieu dans les bibliothèques de la Couronne : M. Patin, membre de l'Académie française, est nommé bibliothécaire du château de Versailles, en remplacement de M. Valery, décédé ; M. Amédée Renée est nommé bibliothécaire du château de Meudon, en remplacement de M. Patin.

Les places de bibliothécaires de la Couronne sont des sinécures ou des pensions à des littérateurs qui, souvent, ne mettent jamais les pieds dans leur bibliothèque. Loin de nous de critiquer ces pensions ! elles sont aussi honorables pour celui qui les reçoit que pour celui qui les donne ; mais nous voudrions que les bibliothèques, qui servent de prétexte à ces pensions, fussent plus dignes du roi à qui elles appartiennent ; nous voudrions qu'on y mît des livres, dût-on les acheter.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'est occupée de l'élection d'un membre en remplacement de M. le chevalier Jaubert. Le nombre des votants était de 35; les suffrages se sont partagés entre MM. Édouard Biot, Sédillot, Brunet de Presle et de Slane ; après sept tours de scrutin qui n'ont pas donné de majorité absolue, l'Académie a ajourné l'élection à deux mois.

Il est à regretter que l'Académie des Inscriptions ne soit pas divisée en sections comme l'Académie des sciences. Il y a, en effet, aussi peu d'analogie entre un archéologue français et un linguiste oriental, qu'entre un mathématicien et un psychologiste. Faute de cette division, réclamée par tous les gens sensés,

l'Académie des Inscriptions fonctionne mal et ne rend pas les services qu'elle pourrait rendre à la science.

— Le *Journal des Débats*, qui s'intéresse toujours aux choses littéraires, a le premier donné la nouvelle suivante, que tous les journaux ont répétée après lui :

« On vient de faire une découverte bien intéressante parmi les manuscrits de la Bibliothèque du Roi. M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob), en préparant une nouvelle édition de Rabelais, que doit publier M. Firmin Didot, a reconnu que le manuscrit du cinquième livre de *Pantagruel*, conservé à la Bibliothèque royale dans l'ancien fonds de Baluze, était entièrement de la main de l'auteur. Il a constaté le fait, en comparant ce manuscrit avec une lettre autographe de Rabelais, la seule incontestable, que possède M. Feuillet de Conches dans son admirable collection. Cette lettre, qui donne un démenti si formel aux faux autographes qu'on voit circuler en ce moment, complète et rectifie le texte imprimé par Scévole de Sainte-Marthe en 1610. Il en est de même du manuscrit qui fournit un excellent texte du cinquième livre, au lieu du texte fautif et souvent inintelligible des anciennes éditions publiées après la mort de l'auteur. Ce n'est pas tout : M. Champollion-Figeac a signalé à M. Paul Lacroix un autre manuscrit contenant une chronique des sept premières années du règne de François Ier, et un mélange de vers latins ; l'écriture de ce manuscrit avait tout d'abord frappé l'œil exercé de M. Champollion ; et, en effet, M. Lacroix a reconnu que Rabelais avait composé en partie et transcrit, *propria manu*, ce précieux recueil. Il reste maintenant à prouver que la chronique attribuée à Barillon, secrétaire du cardinal Duprat, par M. Lacroix lui-même, dans un article du *Supplément de la Biographie universelle*, a été rédigée par Rabelais, en qualité de secrétaire du cardinal Duprat, auquel il fut attaché avant de passer au service du cardinal Du Bellay. Le reste du volume comprend des pièces de vers latins fort remarquables, par Rabelais, ses amis et ses contemporains. Enfin cette double découverte en a amené une autre tout naturellement : M. Aimé Champollion s'est assuré que quelques-unes des lettres envoyées de Rome par le cardinal Du Bellay en 1536 et 1537, avaient été écrites par Rabelais, son secrétaire et son médecin ordinaire. La Bibliothèque du Roi pourra donc à présent montrer de l'écriture de Rabelais aux amateurs d'autographes. »

Cette nouvelle connue du monde savant, il fallait attendre que M. Lacroix donnât lui-même de plus amples détails sur sa découverte. M. Paulin Pâris n'a pas attendu, il a écrit cette lettre au *Journal des Débats* :

« Monsieur,

« Je regrette bien d'être forcé de protester contre les espérances de M. Paul Lacroix ; mais enfin je ne puis croire à la découverte qui vient de lui inspirer une joie si naturelle et si parfaitement inattendue. Le manuscrit du cinquième livre de *Pantagruel* est d'une écriture de la seconde partie du seizième siècle, bien régulière, bien formée, qui accuse sous tous les aspects la main d'un bon copiste vulgaire. Les mots raturés qu'on y remarque, en fort petit nombre, sont des erreurs de transcription, tels que *tort* pour *tard*, *port* au lieu de *part*, *chacier* pour *chercher*, etc., toutes bévues qu'il n'est pas naturel d'attribuer à l'auteur même. Ce motif de défiance ne suffirait pas : en voici de plus forts. Si notre volume de *Pantagruel* est autographe, il faut avouer que la Bibliothèque du Roi conserve des autographes oubliés de Rabelais dans plus d'un millier de volumes. Ce n'est pas seulement le manuscrit des Mémoires du secrétaire de Duprat, qui, deux fois copié chez nous, rappelle deux fois notre cinquième livre ; ce n'est pas seulement une collection de lettres signées du cardinal

Du Bellay; c'est une foule innombrable de comptes de cour, de lettres signées de Catherine, de Henri II, de Henri III, des ducs de Guise, etc.; c'est, pour ainsi parler, le premier volume de ces temps-là qui nous tombera sous la main, pourvu qu'il soit tracé par une main exercée. C'était en effet la calligraphie française du seizième siècle. Prenez une page rapidement exécutée par quelque maître d'écriture de nos jours, il est certain que vous trouverez ses analogues dans les bonnes copies de tous nos ministères et de toutes les préfectures de France. Un examen plus attentif vous fera distinguer quelques différences; mais que ces pages aient trois siècles de date, que l'art calligraphique ait depuis ce temps changé de condition, et ces mêmes différences vont vous échapper d'elles-mêmes. Il faut donc laisser aux copistes du seizième siècle la gloire de nous avoir transmis un bon texte du cinquième livre de *Pantagruel*. Me sera-t-il permis de dire toute ma pensée? Je ne crois pas que ce dernier livre soit de Rabelais; il n'a pas la gaîté, les habitudes de style des premiers. Quand il parut pour la première fois, cinq ans après la mort de l'auteur, personne ne dut s'y méprendre, et le fameux quatrain placé au début des premières éditions, prouve même assez bien que l'éditeur ne songeait pas à tromper le public. Au reste, ce n'est pas là la question; et je veux bien avouer que, si Rabelais avait *copié* ce dernier livre, on aurait assez mauvaise grâce à lui contester son *droit d'auteur*. Mais il faudrait alors, je le répète, ajouter à son bagage littéraire une infinité d'autres ouvrages, et c'est là le point très-grave de la découverte de mon ingénieux et loyal ami M. Paul Lacroix. Pour MM. Champollion-Figeac, invités à se prononcer sur les ressemblances d'écriture de plusieurs manuscrits, ils ont justement reconnu cette analogie, et M. Paul Lacroix ne songeait pas à demander autre chose de leur expérience bien connue. Mais il y avait loin de là sans doute à la conviction de l'identité de cette écriture et de celle de Rabelais. D'un autre côté, si la lettre de la belle collection de M. Feuillet de Conches rappelle la main du copiste de notre cinquième livre, c'est que cette lettre n'offre d'autographe que la signature. Les billets et les mots tracés par Rabelais dans la Bibliothèque de Montpellier et dans quelques livres bien connus, aujourd'hui possédés par MM. Aimé Martin et Libri, ne rappellent en rien cette écriture ronde courante; or, jusqu'à présent, on ne s'est pas avisé d'en contester l'authenticité. Cette écriture offre quelques rapports avec la grande italique des impressions de Robert Estienne; elle est anguleuse plutôt que ronde: elle accuse une fort médiocre légèreté dans la main. J'ignore quels sont les *faux autographes* dont parle le *Journal des Débats*; mais rien n'est plus facile que l'imitation des anciennes écritures; il suffit pour cela, et l'on ne saurait trop le répéter aux amateurs passionnés, il suffit d'une main sûre, de quelques mois d'exercice, de quelques anciennes feuilles de garde et d'une conscience aisée. Il paraît que depuis quelque temps on a fait une sorte d'abus de cette liberté grande; mais la Bibliothèque du Roi s'est maintenue, comme on sait, dans une parfaite indifférence en présence de toutes ces belles lettres d'Agnès Sorel, de Charles V et de Charles VI, de Bayard, de Triboulet, de Du Guesclin, tous personnages qui par aventure ne pensaient pas avoir eu tant d'esprit. Les ventes publiques démontrent chaque jour clairement le beau prix de toutes ces sortes de choses; seulement les collections du Roi ont aussi leur importance, et tout ce que nous pouvons dire avec Racine, c'est que *ce sont deux puissants Dieux*.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« P. Paris. »

M. Lacroix, qui ne pouvait user du droit de réponse sans entrer dans de

longs développements sur sa découverte, dut se borner à la confirmer en ces termes :

« Monsieur le rédacteur,

« J'apprends avec peine que M. Paulin Pâris conteste la découverte que j'ai faite de deux manuscrits autographes de Rabelais, et ce sans avoir *vu*, sans avoir *voulu voir* la lettre autographe qui m'a conduit à cette découverte, reconnue désormais par les juges les plus compétents en fait d'autographes, et les plus versés dans la littérature rabelaisienne !

« Cette lettre, qui avait un moment paru douteuse en présence des ridicules lettres fabriquées sous le nom de Rabelais, appartient à M. Feuillet de Conches : j'ai constaté, par des preuves historiques, grammaticales et graphiques, que cette lettre était incontestable, et une fois ce point de la question établi, j'ai prouvé sans peine que le manuscrit du cinquième livre de *Pantagruel* et le manuscrit de *Micellanées* françaises et latines, qui appartiennent également à la Bibliothèque du Roi, étaient l'un et l'autre autographes. Sans avoir examiné ces pièces de comparaison, sans avoir étudié avec soin le contenu de ces deux manuscrits, on ne peut rien décider. Je ne comprends pas comment M. Paulin Pâris a refusé d'attendre qu'il fût mis à même de juger en pleine connaissance de cause.

« A quoi bon semer du doute sur le fait si intéressant de ma double découverte, lorsque je prépare une dissertation littéraire qui va l'établir? M. Paulin Pâris ne veut pas absolument que Rabelais, qui, de son état, fut secrétaire avant d'être médecin, eût les habitudes graphiques de son temps ! C'est pourtant ce qu'il sera forcé de reconnaître en *voyant* le manuscrit que la Bibliothèque du Roi laisse encore entre mes mains, manuscrit qui offre le spécimen de toutes les diverses écritures que Rabelais savait exécuter au besoin.

« Ce manuscrit, cette lettre de cinq grandes pages in-folio entièrement autographes, voilà ce que M. Paulin Pâris devait confronter avec le manuscrit de *Pantagruel*; et non pas cette inscription latine, si mal rendue par les *fac-simile*, inscription tracée d'une main tremblante et indécise sur le papier rugueux des registres de la Faculté de médecine de Montpellier. M. Paulin Pâris, en feuilletant ce cinquième livre qu'il a le courage de disputer à Rabelais, aurait dû se demander si un copiste du seizième siècle eût été capable de reproduire fidèlement, d'après le brouillon de l'auteur, les incroyables difficultés d'un texte tout hérissé de néologismes grecs et latins ; si ce copiste eût si lestement corrigé les fautes qu'il faisait dans la mise au net de l'original ; si ce copiste enfin, en dépit de toutes les analogies de l'écriture contemporaine, eût si bien imité la touche fière et capricieuse de Rabelais ?

« Dans peu de jours, M. Pâris sera bien forcé de *voir* lui-même les précieux autographes qui donnent un démenti si certain et si inattendu aux fausses lettres de Rabelais qu'on avait imaginées d'après l'inscription de Montpellier ! Nous lui permettons d'être incrédule jusque-là.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Paul Lacroix (*bibliophile Jacob*). »

M. Pâris ne demanda pas à voir, il répliqua :

« M. Paul Lacroix assure que je n'ai pas vu et que je n'ai pas *voulu* voir ; il y a dans cette assertion une erreur pour le moins. J'ai *vu* le cinquième livre de *Pantagruel*; j'ai *vu* le *fac-simile* de Montpellier et le livre de M. Aimé Martin ; j'ai *vu* l'heureux propriétaire de la lettre alléguée par M. Paul Lacroix, lequel a bien voulu me déclarer que sa conviction sur l'analogie de cette lettre avec notre manuscrit de *Pantagruel* était toute différente de celle de M. Paul La-

croix. Enfin je me suis présenté chez M. Paul Lacroix, et ne l'ayant pas trouvé, je lui ai écrit pour lui proposer un rendez-vous dont il paraît n'avoir pas été libre de profiter. J'ai donc bien voulu voir. Et maintenant, j'invoquerai en toute confiance l'autorité de ceux qui ont fait une étude sérieuse des manuscrits (et depuis la fondation des cours de l'Ecole des Chartes, le nombre en est assez grand); personne d'entre eux ne verra dans le cinquième livre de *Pantagruel* un autographe de Rabelais. Aux preuves décisives que j'ai données j'en ajouterai une seule : folio 92, verso, avant l'énumération du chapitre : *Coment furent les dames lanternes servies à soupper*, on lit : *Sensuyt ce qui estoit en marge et non comprins ou present livre.* Est-ce Rabelais, je le demande, est-ce l'auteur, qui aurait jugé nécessaire d'écrire une observation pareille sur le manuscrit autographe?

« Pour les *Mémoires* des deux premières années de la vie de François Ier (1), qui ne seraient plus de Bourdel ou de Barillon, secrétaire du chancelier Duprat, j'avoue qu'ils sont entre les mains de M. Paul Lacroix, et que je ne les ai pas revus depuis qu'il y a reconnu le génie et la main de l'auteur de *Pantagruel*. Mais, on me permettra de le dire, c'est là un de ces paradoxes historiques dans lesquels se complaît le savant bibliophile, et qui du moins pourront lui inspirer une dissertation piquante et singulière. Le public, qui aime, avec tant de raison, la plume et l'imagination de M. Paul Lacroix, admettra une fois de plus la solidité du fond en faveur de l'agrément de la forme; et c'est avec une certaine impatience que nous attendrons la publication des *Mémoires du règne de François Ier, accompagnés de vers latins, d'après le manuscrit autographe de François Rabelais, nouvellement découvert dans les obscurités de la Bibliothèque du Roi.* « P. PARIS. »

Nous sommes trop polis pour donner un démenti à M. Pâris, mais nous le laisserons se démentir lui-même en citant ce passage d'une de ses lettres à M. Lacroix, qui le priait de ne pas entamer de polémique avant de *voir* : « Vous pourrez vous rejeter sur vos Mémoires de Barillon, que je n'ai pas vus et qui peuvent être de Rabelais, bien que je ne le croie *mie*; vous pourrez me reprocher de n'avoir pas voulu voir... Comment! il faudra que tous les journaux disent que nous possédions dix volumes autographes de Rabelais, que nous n'en croyions pas un mot, et que nous les laissions conclure que nous sommes incapables de toute espèce de sagacité, d'intelligence? Non, j'aime mieux mille fois que vous me disiez en face que je suis un entêté; par écrit, que j'ai jugé avant de vouloir comparer; que la passion, la jalousie, tout ce que vous voudrez enfin, a conduit ma réclamation incrédule... Je vous permets de me répondre brusquement, et je prends l'engagement de ne plus me mêler de rien. »

M. Paulin Pâris, dont la compétence en tout ce qui touche notre ancienne littérature est aussi connue que sa partialité aveugle, nous permettra de croire que nous savons juger les écritures du seizième siècle, aussi bien que tous les élèves de l'École des Chartes. Ce n'est pas nous d'ailleurs qui avons regardé comme autographe la copie d'une lettre de Montaigne trouvée par M. Macé dans les manuscrits de Dupuy; ce n'est pas nous qui avons imaginé de reconnaître la chronique de Jean Lebel dans je ne sais quelle chronique anonyme du temps de Froissard. Nous ne nous hâtons jamais de juger, surtout sans avoir vu, ni comparé, ni réfléchi. Voilà pourquoi notre travail détaillé, sur les autographes de Rabelais, n'a pas encore paru.

En attendant, nous continuons à extraire du manuscrit qui nous est confié

(1) Il s'agit de Mémoires sur les *sept* premières années du *règne* de François Ier, 1515 à 1521. (*Note du Rédacteur.*)

quelques vers latins que l'esprit et le style de Rabelais ont signés. M. Paulin Pâris sera peut-être cette fois de notre avis.

In detractorem.

Impia lingua, tace demum ; cessa, impia tandem
  Lingua, Lycaoniis dilaceranda lupis.
Tu servos dominis infestos perfida reddis,
  Tu natum a charo sæva parente trahis;
Niteris a dulci teneram removere maritam
  Conjuge, quos tenuit pectoris altus amor.
Te duce, fraterni, facinus! lacerantur amores;
  Ipsa odium, rixas dissidiumque seris;
Nec tantum arma nocent quantum tua lingua susurro ;
  Nec tantum damni dira cicuta trahit.
Quid tibi pro meritis dignum, mala lingua, precabor
  Supplicium? Omnis erit crimine pœna minor.
Di faciant sileas æternum, usumque loquendi
  Eripiant, prostes ne, mala lingua, diu !

— Nous apprécierons peut-être un jour quels rapports intimes, quelle analogie secrète, existent entre le sentiment de la musique et celui de la peinture. Presque tous les musiciens éminents, compositeurs ou exécutants, ont le goût et même l'instinct des tableaux. Rossini, de l'avis des connaisseurs, est peut-être lui-même le connaisseur le plus fin et le plus exercé. On sait que c'est lui qui forma en Espagne la galerie de M. Aguado. M. Kalkbrenner a eu, toute sa vie, une précieuse collection de tableaux qu'il a le défaut de changer et de vendre quelquefois; M. Barroilhet, l'excellent chanteur de l'Opéra, est un amateur passionné de tout ce qui a du caractère dans les écoles anciennes et modernes : il recherche surtout les maîtres fougueux, Ribera, Salvator, Murillo, Rubens ; il aime surtout les esquisses hardies où l'idée et l'expression ressortent de quelques coups de pinceaux. Nous donnerons un catalogue des œuvres de choix qui composent sa collection, déjà nombreuse et choisie avec beaucoup de tact. C'est M. Barroilhet qui possède peut-être le plus beau des paysages de Rousseau.

— On lit dans le *Journal des Débats* la note suivante, dont la publicité aura sans doute pour résultat de provoquer des donations en faveur de nos collections publiques, que la Chambre des députés traite un peu trop en marâtre.

« Le Musée d'artillerie et celui de la Marine viennent de s'enrichir d'armes historiques et d'objets précieux et intéressants pour l'art militaire, offerts au roi par M. Lepage, ancien arquebusier du roi. D'après la demande du donataire, c'est à M. le duc de Montpensier que M. Lepage a eu l'honneur de remettre ces armes, parmi lesquelles on remarque :

« Une carabine que l'Empereur a toujours eue, dans sa voiture de voyage, depuis 1808 jusqu'en 1814.

« Six fusils de chasse, garnis en argent, dont l'Empereur se servait habituellement; un modèle exact, en bronze doré, du sabre exécuté, en 1803, en vermeil, pour le premier Consul, comme faisant partie de son costume; un sabre monté en argent, fait à Milan et offert par cette ville au prince Eugène Beauharnais; un glaive en vermeil ayant appartenu à Joachim Murat, roi de Naples, qui portait cette arme avec le costume royal : le fourreau est en nacre de perle, la poignée en agate jaspée ; un sabre en acier taillé, donné par Murat au général ***.

« Toutes ces armes historiques ont une origine certaine et constatée par des témoignages irrécusables.

« Une nombreuse collection d'armes, qui se distinguent par leurs particularités et se recommandent comme modèles, pour servir à l'histoire du passage des armes à silex aux armes à percussion, fait partie de cette offrande, qui se compose d'environ quarante pièces destinées au Musée d'artillerie.

« Le Musée de la marine recevra une forte pièce de canon, six boulets dont un est *ramé*, et plusieurs objets enveloppés dans une gangue de cailloux attachés à eux pendant leur long séjour au fond de la mer. Ces choses proviennent du sauvetage d'un des vaisseaux de l'amiral de Tourville, échoué au cap de La Hogue, après le combat désastreux du 29 mai 1692. »

— Le *Journal des Débats* imprimait encore cette note, peu de jours après :

« Il existe dans la rue Culture-Sainte-Catherine, à Paris, un monument de l'art tel que l'entendaient les maîtres dans le seizième et le dix-septième siècle : c'est l'hôtel Carnavalet. Le président de Ligneris le fit bâtir vers 1550 ; mais, après lui, son fils le vendit à Françoise de la Beaune, dame de Carnavalet. Androuet Ducerceau en donna les plans et Jean Goujon l'orna de statues : on lui attribue celle de *la Force* et de *la Vigilance*. Mais les travaux, suspendus par une circonstance fortuite, ne furent repris qu'un demi-siècle après, ce qui explique comment plusieurs parties de l'édifice diffèrent de style entre elles.

« Cet hôtel fut, en 1634, terminé par Mansard. On lui doit cet éloge qu'il respecta l'œuvre de ses devanciers, et montra beaucoup d'art dans le soin d'accorder les constructions nouvelles avec les anciennes. Qui ne sait que Mme de Sévigné illustra ce séjour et qu'elle en parle ainsi dans une de ses lettres à Mme de Grignan, en 1677 : « Dieu merci, nous avons l'hôtel de Carnavalet ; c'est une « affaire admirable : nous y tiendrons tous et nous aurons le bel air. Comme « on ne peut pas tout avoir, il faut se passer des parquets et des petites chemi- « nées à la mode ; mais nous aurons une belle cour, un beau jardin, et nous « serons ensemble, et vous m'aimez, ma chère enfant ! »

« Ce curieux hôtel était, dit-on, sur le point d'être vendu, démoli, détruit, comme on a détruit l'hôtel de la Trémoille, sujet d'éternels regrets. On nous assure qu'il n'en sera point ainsi de l'hôtel Carnavalet, et qu'un rapport doit être fait au Conseil municipal, pour en proposer la conservation. Les arts et les lettres applaudiront à cette mesure. »

Cette bonne nouvelle était prématurée, car le Conseil municipal, qui se soucie peu de l'architecture de Ducerceau, des sculptures de Jean Goujon et des lettres de Mme de Sévigné, quand il s'agit de voirie, a rejeté le projet de conservation, et l'hôtel Carnavalet sera démoli, du moins en partie, à la honte de tous les Comités des monuments et des arts, formés près des ministères de l'intérieur et de l'instruction publique. Consolons-nous : on mesurera et on dessinera l'hôtel, plans, coupes, détails, etc., avant d'y mettre le marteau !

— Signalons un fait d'autant plus considérable, qu'il est rare de sa nature et qu'il n'a pas été inspiré par l'exemple. Tandis que nos ministres, voire les plus riches et les plus intelligents, se font gloire de n'avoir pas de bibliothèques (De Thou, L'Hôpital, Colbert, etc., en avaient) ; un ancien ministre, M. le comte de Montalivet, en forme une dans son château, près de Sancerre en Berry. Il a commencé par faire disposer un vaste local pour la recevoir, et, maintenant, il s'occupe de compléter les nombreuses séries de livres que lui a laissés son père, ministre sous l'Empire. Sans doute, il ne va pas lui-même fureter les étalages des quais, comme faisait un ministre de la Restauration, M. Corbière, de bibliophilique mémoire, et nous l'approuvons, puisque le

temps des trouvailles chez les bouquinistes est passé à jamais. M. de Montalivet a fait le plan bibliographique de la collection qu'il veut rassembler en un dépôt inaliénable et que ses descendants auront mission d'augmenter successivement. C'est là, il faut l'avouer, une fondation qui n'a pas l'air d'être imaginée et exécutée dans une époque d'instabilité et d'indifférence, comme la nôtre. La bibliothèque de Colbert fut ainsi accrue et enrichie pendant plusieurs générations. Honneur à qui suit les errements de Colbert!

— Plusieurs biographes ont écrit que le trop fameux marquis de Sade avait été renfermé à Charenton pour avoir osé dédier au premier Consul une édition illustrée du roman de *Justine*. Cette dédicace est possible, puisque nous en avons vu une du même genre en tête de l'*Arétin* d'Augustin Carrache (Paris, 1800, in-4°); mais nous trouvons, dans un Mémoire du préfet de police Dubois, la véritable cause de l'arrestation de l'auteur de *Justine*. Ce Mémoire, que nous n'osons publier en son entier, concerne la seconde édition de *Juliette*, autre roman obscène du même auteur; il est daté du 21 fructidor an XII.

« Son excellence le sénateur ministre de la police générale de l'Empire, par sa note du 7 de ce mois, me demande un rapport sur le nommé Sade, détenu à Charenton. Dans les premiers jours de ventôse an IX, j'avais été informé que le nommé Sade, ex-marquis, connu pour être l'auteur de l'infâme roman de *Justine*, se proposait d'en publier incessamment un plus affreux encore, sous le titre de *Juliette*; je le fis arrêter le 15 du même mois, chez le libraire, éditeur de son ouvrage où je savais qu'il devait se trouver muni de son manuscrit.

« L'auteur et l'éditeur furent amenés à ma préfecture. La saisie du manuscrit était importante, mais l'ouvrage était imprimé, et il s'agissait de découvrir l'édition. La liberté fut promise à l'éditeur s'il livrait les exemplaires imprimés.

« Celui-ci conduisit mes agents dans un lieu inhabité que lui seul connaissait, et ils en trouvèrent une quantité assez considérable d'exemplaires pour que l'on pût croire que c'était l'édition entière.

« Sade dans son interrogatoire reconnut son manuscrit, mais il déclara qu'il n'était que le copiste et non l'auteur. Il convint même qu'il avait été payé pour le copier, mais il ne put faire connaître les personnes de qui il tenait les originaux.

« Il eût été difficile qu'un homme qui jouissait d'une fortune assez considérable eût pu devenir copiste d'ouvrages aussi affreux, moyennant un salaire. On ne pouvait douter qu'il n'en fût l'auteur, lui dont le cabinet était tapissé de grands tableaux représentant les principales obscénités du roman de *Justine*.

« Le 23 ventôse, j'eus l'honneur de rendre compte de toute l'opération à son excellence le ministre de la police générale, et de lui demander quelle marche j'avais à suivre pour parvenir à la punition d'un homme aussi profondément pervers. Après diverses conférences que j'eus avec son excellence, desquelles il résulta qu'une poursuite judiciaire causerait un éclat scandaleux qui ne serait pas racheté par une punition assez exemplaire, je le fis déposer à Sainte-Pélagie le 12 germinal de la même année pour le punir administrativement.

« Au mois de floréal suivant, son excellence le ministre de la justice me demanda les pièces relatives, pour aviser, m'écrivait-il, aux mesures qu'il serait convenable de prendre, et en référer aux consuls s'il y avait lieu....

« Cet homme incorrigible était dans un état continuel de démence libertine; à la sollicitation de son épouse et de ses fils, j'ordonnai qu'il serait transféré à Charenton, et son transférement eut lieu le 7 floréal an XI.

« Depuis qu'il est dans cette maison, il s'y montre continuellement en oppo-

sition avec le directeur et il justifie, par sa conduite, toutes les craintes que peut donner son caractère ennemi de toute soumission.

« J'estime qu'il y a lieu de le laisser à Charenton où sa famille paye sa pension, et où, pour son honneur, elle désire qu'il reste retenu. »

— Nous comptons ordinairement sur la bienveillance de nos lecteurs pour rectifier les erreurs qui nous échappent dans la rédaction du *Bulletin*, et à plus forte raison, pour corriger les fautes d'impression qui témoignent au moins du péché de négligence. Un journal, en effet, se fait et s'imprime à la hâte, sans que le rédacteur ait souvent le temps de se relire lui-même. Mais nous devons satisfaction à notre savant correspondant, l'*Ermite des Hautes-Pyrenées*, qui nous demande un errata personnel pour notre dernier numéro :

« Maintes fois, dit-il, le critique Hoffman s'est plaint fort spirituellement de son imprimeur, aussi bien que M. de Féletz, par exemple, dans le *Journal des Débats* du 3 janvier 1826 ; et notre ami Nodier commençait ainsi dans le même journal son feuilleton du 12 juin 1814 : « M. Geoffroi s'emportait souvent con-« tre les imprimeurs dont la malheureuse inadvertance détruit tout le sens « d'une phrase par l'altération d'un mot, quand elle n'y substitue pas un sens « opposé, ce qui est encore bien pis, etc. »

« J'imiterai donc Geoffroi, Nodier, Féletz et Hoffman en vous priant de ne pas m'imputer les fautes d'impression du cinquième alinéa de la page 314. D'abord, il faut mettre : Certains personnages *du Carthaginois ;* et à la fin : *palæographische*. Mais que dirons-nous du mot *alascrité?...* Pour le coup, ce serait bien du punique ou de l'allemand, semblable au turc du trucheman Covielle ! J'avais écrit : *à la vérité*, ce trésor d'érudition, etc. Peut-être n'est-ce pas tout à fait la faute de l'imprimeur : je me fais vieux, la main me tremble. »

Nous ajouterons, pour consoler notre cher Ermite, que l'errata du dernier *Bulletin* remplirait une page entière, si nous étions aussi scrupuleux que l'historien Lelaboureur qui a fait un errata de cette espèce à sa traduction de l'*Histoire de Charles VI*, in-folio. On sait combien les errata chagrinent les imprimeurs, lesquels sont souvent bien innocents des fautes de l'auteur. Nous n'accuserons donc pas ceux-ci, en rappelant que nous avons consacré un article nécrologique à M. *François* Delessert, lorsque nous voulions parler de M. *Benjamin* Delessert; en rappelant encore que nous avons mal lu un vers latin de Rabelais dans le manuscrit de la Bibliothèque, n° 8421, Baluze, etc. Ce vers doit être rétabli ainsi :

Patrum indignantum pueri ut sensere furorem.

Mais nous laisserons à l'imprimeur la responsabilité d'avoir mis *Bremio* au lieu de *Bromio* dans le dernier vers de cette jolie pièce. Puisque nous y revenons, il est bon de dire à quelle occasion elle fut composée. Un ami de Rabelais, Antoine Grudé, fit cette épigramme contre Duval, conseiller au parlement de Bordeaux :

Cum tonat, ad cellas trepido pede Vallius imas
Auffugit : in cellis non putat esse Deum.

Duval répondit par ce distique qui fut suivi de l'*Allusion* composée par Rabelais:

Antoni, genus hoc urum, marrana propago,
In cœlo et cellis non putat esse Deum.

— Le *Journal des Débats*, qui reçoit directement les communications du Conseil municipal, a publié la note suivante, que nous n'approuvons pas complétement :

« Le Conseil municipal de Paris va délibérer sur plusieurs mesures d'utilité générale. Dans le clos Saint-Lazare, où nos anciens rois avaient un *logis*, où

l'on a élevé une église, un débarcadère, où l'on construit un hôpital, on se propose encore de percer des rues nouvelles.

« Il est aussi question de changer la dénomination de quelques rues anciennes. On se souvient encore que 1793 avait projeté plusieurs de ces changements à sa manière. Il les trouvait significatifs. Nous en rappellerons cinq ou six : rue de l'Homme-Armé, *rue du Peuple* ; rue de la Lanterne, *rue de la Justice* ; rue de Monnaie, *rue des Assignats* ; rue de la Parcheminerie, *rue des Ci-devants* ; rue des Marmouzets, *rue des Princes*. Il ne s'agit pas, comme on peut croire, de changements aussi spirituels, de dénominations aussi justes ; mais quelques voies anciennes, comme les rues *Poupée*, *Percée*, *Vide-Gousset*, ne perdraient pas beaucoup en perdant leurs noms. »

Eh bien ! nous demanderions grâce volontiers pour les rues *Poupée*, *Percée*, *Vide-Gousset*, etc. Le nom d'une rue est comme celui d'un homme ; elle a son état civil, qui se fonde sur la tradition. C'est brouiller tous les souvenirs historiques que de débaptiser les rues d'une ville, parce que leurs noms sonnent mal à des oreilles trop administratives. Ce changement de noms des rues ressemble un peu au projet d'Armande des *Femmes savantes*, qui se proposait de supprimer ou de modifier toutes les syllabes malhonnêtes de la langue française. Passe encore, lorsque la rue se nomme *Tire...boudin !*

— Nous rechercherons toujours avec un intérêt curieux tout ce qui peut fournir des matériaux à l'histoire de l'art, dans les publications historiques qui passent sous nos yeux. Ainsi, en feuilletant les *poésies de François Ier*, imprimées pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par les soins de M. Aimé Champollion-Figeac, nous sommes tombés sur une lettre de la reine Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII, lettre adressée à François Ier, et datée de Londres, 13 juin 1530, où cette reine recommande au roi maître Ambroise, peintre du chancelier Duprat. Ce peintre, à qui l'on attribue plusieurs portraits aux trois crayons des personnages de son temps, que l'on conserve à la Bibliothèque du Roi, était allé en Angleterre à la cour de Henri VIII, et « à son arrivée, dit la lettre, a fait de grands présents tant à lui que à moi, passant en singularité plus que ne saurais estimer, mêmement en choses concernant le fait de son art. » Nous ne nous rappelons pas avoir vu cité ailleurs le nom de ce peintre. Ce n'est pas la seule indication utile que nous fournira ce magnifique volume, publié avec beaucoup de discernement philologique par l'éditeur des poésies de Charles d'Orléans ; nous reviendrons aussi sur le talent de François Ier comme poëte et comme écrivain, que nous ne connaissions encore que par sa célèbre épitaphe d'Agnès Sorel. Il faut mentionner ici, que M. Paulin Pâris avait préparé une édition de ces poésies, qui fut mise sous presse et composée jusqu'à la vingt-unième feuille, et dont il n'existe que quelques exemplaires d'épreuves. Nous avons ouï dire que cette édition devait paraître sous le nom d'un éditeur adoptif.

— La pétition pour l'achèvement du Louvre, pétition que nous avons fait signer par les artistes, les gens de lettres et les amis des arts ; cette pétition, qui sera déposée sous peu de jours à la Chambre des députés, a déterminé sans doute quelques travaux d'amélioration que l'on va exécuter sur la place du Carrousel. Nous aurions préféré, disons-le, le maintien de l'état actuel des choses ; car ces demi-mesures auront certainement pour objet d'ajourner encore le déblayement de la place du Carrousel, et la construction de la galerie septentrionale du Louvre. On ne fait pas même disparaître le hideux chicot de l'hôtel de Nantes et les murailles nues, tapissées d'affiches peintes ! Voici du reste, ce qu'on fera ou ce qu'on promet de faire :

« Le projet d'amélioration de la place du Carrousel intéressant à la fois l'État, la ville de Paris et la Liste civile, il a fallu l'assentiment des trois parties avant de rendre définitifs des plans qui, bien que rédigés en vue de la plus *stricte économie*, présentaient encore un chiffre de dépenses fort élevé. Le préfet de la Seine, entre les mains duquel sont centralisées les affaires de cette nature, a indiqué, d'après l'avis de diverses commissions, le mode d'améliorations qu'il convenait d'adopter.

« La viabilité de la place sur les points fréquentés par les voitures, c'est-à-dire sur les lignes qui partent des trois guichets et donnent passage du quai des Tuileries à la rue de Rohan, sera parfaitement améliorée par la substitution de pavés neufs aux pavés existants. Les parties de la place qui ne sont pas exposées à des détériorations produites par les voitures seront simplement remaniées, c'est-à-dire que l'on fera servir les mêmes pavés en les appropriant. La surface entière, ainsi mise à neuf ou remaniée, sera parfaitement nivelée et unie, de manière à rendre impossible le séjour des eaux.

« Le long de la galerie du Louvre, dont le rez-de-chaussée est occupé par l'orangerie, on établira un large trottoir qui, des guichets voisins du pont Royal, aboutira au guichet placé dans l'axe du pont du Carrousel. Il en sera fait un pareil le long de la galerie opposée qu'occupent l'état-major de la garde nationale et la caserne. Il ne sera formé d'autres plateaux exhaussés, que ceux que la nature des terrains rend nécessaires. Ainsi les terrains boueux et couverts de débris, situés devant la rue du Doyenné et dans le voisinage de l'hôtel de Nantes et de la rue Saint-Thomas du Louvre, seront convertis en plateaux sablés et garnis de trottoirs bitumés.

« Entre ces deux plateaux une large rue, ayant plus de vingt mètres d'ouverture, servira de communication de la place du Carrousel à la place du Louvre. On sait qu'il existe des jardins, des chantiers ou lieux de dépôt le long de la galerie des tableaux. Ces chantiers ont un entourage de planches disjointes et dont l'aspect est peu en harmonie avec la majesté du monument. Afin de dérober à la vue ces barrières délabrées et ignobles, on élèvera des boutiques d'une forme élégante, qui seront occupées par des étalagistes et des marchands de curiosités, et qui masqueront totalement les barrières dont nous venons de parler.

« Tel est à peu près le projet d'amélioration de cette place. Il en est un autre que la France entière appelle de tous ses vœux, celui de l'achèvement complet de la place et du Louvre, mais il n'est pas permis de lui assigner une époque.

« Le projet que nous venons d'esquisser coûtera 300,000 fr. environ. La surface totale du pavage est de 24,000 mètres à peu près. Chaque mètre se compose de vingt pavés environ, ce qui donne un chiffre approximatif de 480,000 pavés pour toute la place.

« Les matériaux sont prêts. Tous les pavés neufs sont fournis et disposés. Les approvisionnements de sable et de chaux se font déjà sur une partie de la place du Carrousel. Les opérations sont donc à la veille de s'exécuter. On peut compter que ces travaux importants seront en pleine activité avant la fin du mois de mai. »

— Si notre respectable ami M. Dusommerard vivait encore, il serait aussi étonné que joyeux de voir le gouvernement sympathiser avec lui pour la formation des collections d'art du moyen âge, qui ont été à peu près dédaignées jusqu'à l'acquisition de son musée par l'État. Un archéologue, un écrivain, a fait plus pour l'archéologie que M. Dusommerard lui-même; c'est M. Didron

qui, par son dévouement et par ses publications, a donné une véritable existence aux études archéologiques. Nous lui rapportons donc tout l'honneur des augmentations que reçoit le musée de l'hôtel Cluny, où de nouvelles galeries doivent être ouvertes le 2 mai prochain.

« Ces nouvelles salles, entièrement restaurées dans le caractère du seizième siècle, seront consacrées aux émaux des fabriques de Limoges, ainsi qu'aux faïences du moyen âge et de la Renaissance. Un grand nombre d'objets des plus précieux en ce genre sont venus depuis quelque temps enrichir les collections de cet établissement. On cite d'abord les grands émaux du château de Madrid, exécutés à Limoges en 1539 par Pierre Courtoys, sur l'ordre du roi François Ier; puis, divers monuments fort remarquables des mêmes époques, entre autres un cabinet de deuil enrichi d'émaux, à l'usage de la reine Catherine de Médicis, et renfermant le portrait en pied de cette princesse, au milieu des scènes de la vie et de la passion du Christ. Ce petit meuble a conservé sa garniture en cuir gaufré et doré, aux armes, chiffres et attributs du roi Henri II et de la reine Catherine.

« Une acquisition des plus importantes sous le rapport de l'art vient, en outre, d'être faite pour le Musée par le ministre de l'intérieur. C'est celle d'une suite de tapisseries exécutées en Flandre au commencement du seizième siècle, et représentant l'histoire des amours de David et de Betsabée. Ces tapisseries sont au nombre de dix; chacune d'elles renferme plus de cent figures grandes comme nature; les vêtements et les étoffes sont tissés en or et en argent, et les costumes sont ceux de la cour de Louis XII. Cette magnifique tenture, que l'on dit avoir été faite pour la cour de France, a appartenu au duc d'York et au marquis de Spinola. Une galerie spéciale sera disposée incessamment à l'hôtel de Cluny pour placer convenablement et livrer à l'étude ces somptueux produits des anciennes fabriques d'Arras. »

— Un numismate distingué, M. Dancoisne, vient de publier son ouvrage couronné par la Société d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, *Recherches historiques sur Hénin Liétard* (Douai, Adolphe Obez, 1847, in-8). Cet ouvrage est une excellente monographie d'histoire locale, et l'on ne croirait pas qu'une ville aussi peu importante que Hénin-Liétard ait pu fournir autant de détails précieux et intéressants en tout genre. La charte de commune de cette ville est une des plus curieuses de celles que nous fournissent les provinces du nord de la France. L'archéologie, la munismatique, l'ethnographie, sont traitées avec soin dans cette publication, faite d'ailleurs avec tous les ornements que le dessin et la typographie étaient capables de lui prêter. Nous aimons ces recherches extraites d'archives et de traditions provinciales, qui jettent de nouvelles lumières sur l'histoire des mœurs. Nous emprunterons à M. Dancoisne un certain nombre de citations relatives aux arts; et pour commencer aujourd'hui, voici une note qui concerne un peintre distingué, Jean Belgambe, de Douai, que les Biographies ne citent même pas : « Il traça en 1585 le plan du marais (d'Hénin-Liétard), pour lequel il réclama 10 livres 10 sols. L'année suivante, le même peintre recevait de la commune 18 sols pour la peinture et dorure de l'horloge. En 1580, on lui avait déjà payé 60 sols pour la peinture d'écussons armoriés. »

DÉPARTEMENTS.

MAINE-ET-LOIRE. — On écrit d'Angers :

« Une riche trouvaille a été faite vers la fin de janvier, par M. René Mauri-

ceau, propriétaire à Corné. Il travaillait dans un champ, dit *la Gagnerie de Quiquère*, en latin *qui quærit*, étymologie justifiée par l'événement, lorsqu'à une profondeur de dix pouces, sa bêche a rencontré et brisé un vase, d'où elle a fait sortir une grande quantité de pièces d'or. Il y en avait 457, toutes de la plus belle conservation, pesant ensemble trois kilog. un quart, et représentant une valeur métallique de plus de 10,000 fr. Quant à la valeur vénale, les numismates pourront l'apprécier d'après la nomenclature suivante : Trajan, 13; Adrien, 12; Elien, 2; Antonin le Pieux, 191; Marc-Aurèle, 61; Lucius Verus, 34; Commode, 7; Sabine, femme d'Adrien, 3; les deux Faustine, la première, femme d'Adrien, la seconde, femme de Marc-Aurèle, 117; Lucile, femme de Lucius Verus, 9. Ces médailles offrent, non-seulement beaucoup de faces différentes, mais encore une grande variété de revers. »

On a tout d'abord exagéré beaucoup la vâleur de cette trouvaille, qui ne doit pas être estimée au delà de 14,000 fr., selon les prix cotés par Mionnet; ces prix, d'ailleurs, seront beaucoup réduits, à cause du nombre des mêmes têtes; ainsi, les Commode, qui valent 200 fr. au cours actuel, éprouveront une baisse de 30 pour 100; les Elien et les Lucile subiront la même dépréciation. Les revers, d'ailleurs, à l'exception d'un Jules César restitué par Trajan, sont loin d'être rares, et la conservation d'une partie des pièces laisse beaucoup à désirer. La moitié de ces médailles, environ, ne représente donc que le poids de l'or.

Gers. — On écrit de Condom, qu'un jeune peintre, qui avait fait le portrait de M. Lacave-Laplagne, et qui a eu le chagrin de voir refuser ce portrait par le jury de l'Exposition, s'est vengé en apprenant à un gros perroquet cette phrase, que l'oiseau répète sans cesse avec un air de malice : « Je ne suis qu'une bête, messieurs, mais je compte bien devenir membre du jury de peinture. » La phrase est un peu longue pour un perroquet; cependant, le vieux proverbe cité par Rabelais et La Fontaine : *du temps que les bêtes parlaient*, prouverait, au besoin, que les animaux quadrupèdes et bipèdes n'ont pas toujours été muets.

Un écrivain allemand, Tharsander, a très-sérieusement discuté tout ce qui concerne le langage des animaux, la façon dont ils se communiquent leurs idées et la dose d'intelligence qu'ils apportent dans l'échange de leurs pensées; voir la dissertation intitulée : *der Thiere Vernunft und Sprache*, dans le lourd ouvrage de cet auteur : *Schauplatz ungereimter Meynungen* (Berlin, 1739, II, 814-860). Dans mainte production du moyen âge, on voit des bêtes douées du don de la parole : c'est un oiseau à aigrette d'or dans les *Gesta Romanorum* (chap. 167), et dans les *Fabliaux du douzième et du treizième siècle* (édition de Barbazan, 1779, III, 113; édit. de Méon, II, 140); c'est une cigogne, dans le *Livre des sept Sages de Rome*; l'ancienne traduction anglaise va jusqu'à douer ce volatile d'une érudition polyglotte peu commune :

« This bird, shee was so well learned to speake
« That shee could talk latine, hebrew and greeke; »

historiette reproduite avec de légers changements dans un grand nombre d'écrits; voir, entre autres, le *Directorium vite humane*, de Jean de Capoue (c. I); les *Discorsi degli animali*, de Firenzuola (édit. de 1552, 89); les *Cento novelle scelte*, de Sansovino (*Venezia*, 1598, giorn. VII, n° 8); les *Facétieuses journées* (*Paris*, 1584, journ. VII, n° 8), etc.

Leibnitz dit avoir vu en Saxe un chien qui avait appris à prononcer distinctement une trentaine de mots. Ce chien-là en aurait pu dire autant que le perroquet de Condom.

On connait l'ouvrage du père Bougeant *sur le langage des bêtes*. Un infatigable philologue, M. Pierquin de Gembloux, a récemment mis au jour, sous le titre

de l'*Idiomographie des animaux*, un volume dans lequel des recherches curieuses se mêlent à bien des idées singulières.

ÉTRANGER.

ANGLETERRE. — On écrit de Londres, le 13 mars :

« La bibliothèque que feu lord Granville a léguée au Musée britannique, et qui se compose de vingt mille trois cents volumes rares, dont on estime la valeur à 100,000 livres sterling (2 millions et demi de francs), vient d'être placée dans une salle dépendant de la bibliothèque de cet établissement, et qui est exclusivement destinée au dépôt de cette admirable collection.

« Parmi les livres qui la composent se trouve un exemplaire sur peau-vélin de la première édition de la Bible, édition qui fut imprimée par Guttenberg et Faust, à Mayence, en 1452, et dont il ne reste plus que dix-huit exemplaires connus, desquels quatre sont sur vélin et quatorze sur papier. Un de ces derniers appartenait au feu duc de Sussex, et fut acheté à la vente de sa bibliothèque, moyennant 192 livres sterling (4,800 fr.). »

Le Musée britannique traite au moins avec respect et reconnaissance les collections qui lui sont léguées. Il n'en est pas ainsi de la Bibliothèque du Roi de Paris, qui n'encourage guère les donations en leur faisant un assez triste accueil. Ainsi, les 11,000 volumes légués par Falconnet en 1742, étaient encore sous les combles et non catalogués, il y a quelques mois. Quant aux 50,000 notes laissées aussi à la Bibliothèque par de Sainte-Palaye, qui les tenait de ce savant bibliographe, elles n'ont pas encore été retrouvées par M. Naudet, le *Solitaire*,

Qui sait tout,
Qui voit tout,
Entend tout...... (Voy. ce qui se passe à la Bibl. du Roi !)

« Ces cartes, dit le rédacteur du catalogue de Falconnet, étaient le fruit de ses lectures, de ses réflexions, et remplies d'anecdotes, d'extraits et de discussions de point de critique... Elles sont divisées en 24 classes qui ont chacune plusieurs subdivisions. »

HOLLANDE. — On écrit d'Amsterdam :

« On a commencé la vente publique de la célèbre collection de dessins originaux, laissée par feu le ministre d'Etat Verstolk van Soelen. Un dessin de Gérard Dow a été payé 901 florins (1,802 fr.), un de Goltzer, 530 florins (1,060 fr.), un de Nicolas Maas, 520 florins (1,020 fr.); les autres dessins qui ont ont été vendus et qui étaient pareillement de maîtres de l'école flamande, ont été adjugés aux prix de 180 à 360 florins (360 à 730 fr.) »

Cette collection de dessins avait coûté environ 170,000 fr. à M. Verstolk. Nous doutons que la vente atteigne une somme aussi élevée, quoique les beaux dessins aient encore des amateurs passionnés en Hollande et en Angleterre. Quant à la France, elle n'a jamais eu beaucoup de collecteurs de dessins. La collection Crozat, qui revenait à plus de 700,000 livres, en produisit à peine 35,000 aux enchères. Il n'y a guère, à Paris, que deux amateurs qui consentent aujourd'hui à payer un dessin au delà de 50 fr., mais ces amateurs, MM. Delasalle et Reizet, sont des connaisseurs pleins de tact et de goût; ce sont de véritables artistes.

ITALIE. — On écrit de Naples, le 3 mars :

« Le déblayement de l'amphithéâtre antique de Pouzzoles vient d'être terminé, et ce superbe monument peut maintenant être examiné dans toutes ses parties. Les cages des animaux, situées sous l'arène, sont d'une maçonnerie

extrêmement solide, et se trouvent on ne peut mieux conservées. On y a découvert des lampes, des tronçons de colonnes et beaucoup de débris d'ornements architecturaux. »

CORRESPONDANCE.

Au Rédacteur du BULLETIN DES ARTS.

De l'ouvrage intitulé : RECHERCHES SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE QUELQUES PEINTRES PROVINCIAUX DE L'ANCIENNE FRANCE ; par PH. DE POINTEL. — (Paris, Dumoulin, 1847, in-8.)

Monsieur le Rédacteur,

Depuis plusieurs années, l'idée d'écrire sur les arts, en particulier sur ceux qui les ont cultivés, s'est emparée de bien des esprits, a mis en mouvement bien des plumes. Ce qui manque aux ouvrages de la plupart de nos biographes et dissertateurs en ce genre, ce sont les recherches, les connaissances qui seules donnent du prix à de semblables études, en offrant aux lecteurs des choses inconnues, piquantes, les conduisant dans des sentiers pittoresques, de difficile accès, et jusqu'alors tout à fait inexplorés. Qu'importe que, dans un style plus ou moins élégant, on me reproduise la vie d'un peintre, déjà écrite dans vingt biographies, si cette vie ne contient pas un fait nouveau !... Le sentiment que j'éprouve en cette circonstance ressemble à celui qu'éprouverait un amateur de musique, si on lui jouait toujours le même air avec de nouvelles variations : or, ce sentiment, je suis obligé de l'appeler fatigue et ennui. Mais qu'on aille à la découverte d'artistes dont les noms sont à peine parvenus jusqu'à nous, et qui ne méritaient point l'ingrat oubli auquel le sort les a condamnés ; qu'en les mettant en lumière on fasse connaître ce qui se rattache à leur existence et à la création de leurs œuvres; qu'on m'apprenne enfin que la France peut tenir à honneur d'avoir donné le jour et l'hospitalité à des peintres, à des dessinateurs tels que Finsonius, Darel, Reynaut Levieux, Saint-Igny, Jean Letellier, Quintin Varin, Sacquespée, etc. Oh ! alors toutes mes sympathies, toutes celles des lecteurs qui en s'amusant demandent à s'instruire, appartiennent à celui qui a rempli ces conditions d'intérêt, de plaisir et de curiosité.

C'est ce que vient de faire M. de Pointel, en écrivant et en publiant les *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*. Dans ce livre d'à peu près trois cents pages, il y a plus d'érudition, d'idées primesautières, d'esprit, que dans une multitude d'in-octavos et d'in-folios que je n'ai pas besoin de vous nommer. Une pensée aussi juste que généreuse plane constamment sur le travail et les recherches auxquelles M. de Pointel s'est livré : c'est de venger la province et notre ancienne École de peinture, du discrédit et de l'oubli qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas cessé de les frapper. A peine, comme il le fait observer, connaît-on une vingtaine de nos artistes anciens; tandis que depuis Jean Cou-

sin jusqu'à Louis David, on peut, avec quelques catalogues, quelques livres poudreux, et quelques excursions dans le Nord et dans le Midi, en compter plus de quatre cents dignes des éloges de tout homme de goût. En second lieu, en fait d'art, n'est-ce point Paris qu'on cite toujours? et, parce que cette grande capitale a dans tous les temps centralisé les réputations, n'est-on pas disposé à croire que tous les hommes de talent y sont nés, et que là seulement se trouvent de beaux ouvrages? C'est une erreur grave, qu'il fallait enfin aborder de front et détruire. Ceux de nos peintres dont on a le plus parlé sont des provinciaux, et quant à ceux dont, jusqu'à présent, on n'a presque rien dit, dans toutes les parties de la France les églises, les châteaux, les musées des villes un peu opulentes offrent encore, malgré les destructions opérées par le vandalisme révolutionnaire, un grand nombre de leurs productions véritablement remarquables. M. de Pointel, qui n'a point fait un livre avec d'autres livres, *en attelant*, comme disait notre spirituel ami Michaud, *des ciseaux à son encrier;* qui a bien voulu prendre la peine de quitter son fauteuil, sa robe de chambre et ses pantoufles fourrées, pour revêtir le costume du voyageur, et *pelgrinner* du Nord au Midi, en signale beaucoup et des meilleurs, totalement inconnus de nous, amateurs des arts, qui nous renfermons sottement dans le cercle horizontal des musées et des cabinets de Paris. On s'étonnera peut-être que ces artistes, ayant du talent, ne soient pas venus habiter la capitale, ou n'y aient pas envoyé leurs ouvrages. A cela il y a une explication toute simple et que nous fournit M. de Pointel : « Paris alors ne dominait « pas violemment la province ; chaque artiste se façonnait dans le « coin où il était né. » Chaque artiste, de plus, travaillait pour les églises, les couvents, les abbayes, les familles nobles de son pays. Si, par hasard, on le mandait dans la capitale, il y passait un moment, puis s'empressait de retourner en son lieu natal, où il se mariait, se bâtissant un logis pour y peindre, y vivre et y mourir. « Ce « fut sans doute en un pareil voyage, ajoute M. de Pointel, que « Quintin Varin d'Amiens, passant vers 1610 dans les Andelys, « donna les premières leçons à Nicolas Poussin, enfant de quinze « ans. Il faut lire dans Félibien, comme modèle d'une honnête vie « de peintre provincial, ce qu'il raconte de Jean Mosnier de Blois. »

Chaque partie de la France, monsieur, avait d'ailleurs, dans certaines villes, ses peintres et son école. Rouen, Blois, Laon, Amiens, Reims, Aix, Avignon, Nismes, marchaient sous les bannières de Jouvenet, de Mosnier, de Lenain, de Quintin Varin, de Nanteuil et Regnesson, de Nicolas Pinson, des Mignard, et de Reynaud Levieux. Maintenant, tout aspirant à l'art de peindre est tenu, pour se faire remarquer et pour obtenir des travaux du gouvernement, de passer par l'Académie des beaux-arts, d'y altérer, d'y enfouir son originalité primitive. Le résultat d'une telle exigence, c'est la production d'œuvres faites dans un système unique; c'est la consécration d'une tyrannie portant depuis cinquante années sur son drapeau le nom d'un fier républicain, le citoyen David; ce sont des actes d'une brutalité, d'une absurdité révoltantes, qui font jeter à la porte des Expositions les sculptures de Préault, quelques tableaux de Delacroix et de Chasseriau, parce qu'ils disent autre chose que ce que les au-

tocrates du jury veulent que les œuvres des peintres et des sculpteurs disent toujours. Autrefois, au contraire, chaque province, chaque ville avait son école particulière, qui s'inspirait des mœurs, du caractère, de la physionomie de ses habitants, du ciel sous lequel ils vivaient. Il y avait en peinture un génie normand, un génie lorrain, un génie provençal. Un poëte l'a dit avec raison :

« Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux. »

Or, nos grands pontifes jurés n'admettent plus qu'un genre, c'est le leur, et malheureusement ce n'est pas le genre amusant.

Vous me pardonnerez, monsieur, cette digression qui naît tout naturellement de ce que j'ai appris dans l'excellent livre de M. de Pointel. L'histoire du passé m'a conduit à lui comparer le présent, et je vous assure qu'en fait de liberté, de franchise, d'originalité dans l'art, nous sommes loin d'être en progrès.

Ce que j'aime surtout en ce livre, c'est le soin pris par son auteur de ne pas laisser périr dans la mémoire des hommes le souvenir des œuvres jadis réunies à grands frais par d'illustres amateurs. Ainsi, j'avais cent fois entendu parler de l'hôtel d'Eguilles, à Aix ; de cette noble famille Boyer, qui donnait asile dans ce beau monument, dont on ne voit plus que les ruines entre la place Saint-Honoré et celle d'Albertas, à tous les artistes distingués et aux chefs-d'œuvres de toutes les écoles ; mais j'ignorais entièrement les détails se rattachant à cette fondation. Il faut en suivre l'histoire dans les pages si pittoresquement écrites par M. de Pointel, pour se faire une idée de l'esprit d'investigation et du goût qui, constamment, lui ont servi de guide. Que de richesses il passe en revue! que d'anecdotes curieuses et piquantes se groupent autour du sujet qu'il traite, et donnent à un travail d'érudition tout l'attrait du roman! Je ne savais point, par exemple, que le fameux marquis d'Argens, le commensal de Frédéric et de Voltaire, fût le petit-fils de Jean-Baptiste Boyer d'Eguilles. Jamais, quoique j'aie toujours été à la recherche sur les arts, je n'avais rencontré un volume de ce marquis, ayant pour titre : *Réflexions critiques sur les différentes écoles de peinture.* M. de Pointel, en citant cet ouvrage, fait remarquer qu'il est d'un goût élevé, hardi, et contient de curieux parallèles entre les plus célèbres peintres français et italiens ; il ajoute, avec raison, que la vue, dès l'enfance, des merveilleux tableaux rassemblés par le grand-père du marquis d'Argens, entra pour beaucoup dans l'amour qu'il portait à la peinture.

A vous, monsieur, qui vous plaisez aux études de mœurs et de costumes, je signalerai le chapitre sur Jean de Saint-Igny. Cet artiste, né à Rouen, à la fois peintre et dessinateur, est, je ne sais trop pourquoi, beaucoup moins connu que Callot, son contemporain. Cependant il a au moins autant travaillé que cet illustre Lorrain, et souvent il est son égal pour la verve, l'originalité et les heureuses et grotesques inventions. Mariette, comme le fait observer M. de Pointel, semble avoir peint Saint-Igny, lorsqu'il dit : « Il représentait ce qui « se passe tous les jours dans la vie civile, et cela d'une façon tout à « fait naïve et si vraie, que l'on ne peut guère rien désirer de plus « intéressant. » L'artiste qui a le plus gravé sur les dessins de Saint-Igny, est le Tourangeau Abraham Bosse. Rien d'élégant, de char-

mant comme les huit pièces du *Jardin de la noblesse françoise, dans lequel se peut cueillir tout manières de vettements !* Ce sont de jeunes gentilshommes, pleins de cette grâce fière et un peu fanfaronne de leur temps. Tous ont le jarret ferme, le manteau retenu par le bras gauche sur l'épée, la mine gaie, haute, insouciante, qui plaît tant dans les saintes de Zurbaran et les hommes d'armes d'Albert Durer. Leur geste est brave, leurs cheveux sont bien jetés au vent, et la plume de leurs feutres bien tombante. De belles seigneuries, de beaux jardins princiers, ou de vieux et orgueilleux donjons, servent de fonds à ces figures qui font rêver aux duels de la Place-Royale, en annonçant que la Fronde ne tardera pas à passer par là. *La Noblesse françoise à l'église, dédiée à messire Claude Maugis, conseiller aulmosnier du roi et de la roine mère, inventée par le sieur de Saint-Igny*, est peut-être celui de ses ouvrages où il se montre le plus lui-même. On y voit des cavaliers, des dames en beau costume, debout ou agenouillés, ou se promenant dans de délicieuses cathédrales gothiques, pleines du souvenir de la bonne ville de Rouen, patrie du spirituel dessinateur. Là brillent rosaces magnifiques, nefs hardies et gracieuses, fines et légères colonnettes, chevaliers sur leurs tombeaux, comme à Saint-Patrice, à Notre-Dame, à Saint-Ouen. Des mignons raffinés, à collets de mille francs et à bottes éperonnées, font leurs dévotions et lisent leurs missels, en jetant un regard à la dérobée sur des dames dont les cheveux sont ornés de plumes, de perles, icelles dames semblant absorbées dans l'amour du Ciel, et ne paraissant point s'apercevoir qu'elles inspirent un amour tout terrestre. L'expression de leurs physionomies à tous est vive, malicieuse, et leur dévotion légère. En tout cela, il y a coquetterie brave et gaillarde et merveilleusement plaisante.

Saint-Igny, monsieur le bibliophile, ne s'est pas borné à peindre les habitudes de la haute société de son siècle. Talent aussi fécond, aussi varié que fin, il a fait passer sous nos yeux et la ville, et le peuple, et les militaires, offrant, à son époque, tant de côtés pittoresques, tant de faces originales et chaudement colorées. Y a-t-il rien de plus amusant, de plus vrai que ses trois cabarets ou corps-de-garde ? Ces officiers, fumant, attablés ; ces grossiers soudards, goinfres, beaux-esprits, aventuriers, joueurs, ivrognes, ne débouclant jamais leurs épées, ne sont-ils pas le type incarné du gros Saint-Amand, l'étrange capitan-poëte, remis si grotesquement en lumière par Théophile Gautier, et qui était le compatriote de Saint-Igny ? Un distique, un quatrain, accompagnent ordinairement les sujets traités par lui. Ainsi, au bas du plus ancien de ses cabarets, gravé par Briot, se trouve cette enseigne :

« Comme l'air pestilent d'une vapeur grossière,
« Nous humons le tabac, pour vray médicament:
« Puis, deux doigts de muscat, ou le verre de bière,
« Peut nous entretenir sans nul autre aliment. »

Une autre de ses œuvres, gravée par lui-même à l'eau-forte, porte ces vers :

« En jouant de la cornemuse,
« Je chiffle aussi du gobelet;
« De celle-là chacun s'amuse,
« Mais l'autre est mon doux flageollet. »

Cette pièce très-jolie, très-rare, représente un joueur de musette, vu à mi-corps. C'est un personnage de mauvaise mine, maigre et louche, coiffé d'un grand chapeau sur lequel se dressent deux plumes de coq, si vieux, que le fond en est crevé. Un manteau rapetassé se drape sur sa triste échine. Sur un coin de table, auprès de lui, sont quelques pièces de monnaie et un grand gobelet de vin clairet.

Je m'arrête, monsieur, car cette lettre est déjà bien longue, et je crois vous en avoir dit assez pour vous donner le désir de lire en son entier le curieux et piquant ouvrage de M. de Pointel ; cet ouvrage mérite toutes vos sympathies, et notre devoir à tous est d'encourager son auteur à poursuivre la route qu'il a si heureusement commencé à parcourir.

Agréez, etc. P. Hédouin,

Membre honoraire de la Société des antiquaires de la Morinie.

De la hausse progressive et de la rareté des Estampes et des Livres curieux.

(Second article.)

Sous Louis XIV, les artistes et savants, tout orgueilleux de leur siècle, regardaient en pitié les productions des siècles antérieurs : les costumes surannés, les monuments du style ogival, nos vieux romans étaient, sauf quelques exceptions, des objets de risée et de pitié. On s'en convaincra en lisant les satires de Boileau et les historiographes parisiens de ce siècle dédaigneux (1). Les livres bien reliés étaient recueillis par quelques amateurs en renom ; les estampes d'art trouvaient faveur ; mais l'imagerie historique ne paraît pas avoir été appréciée, sinon par l'abbé de Marolles, le marquis d'Uxelles, Fevret de Fontette, Gagnières et l'abbé Soulavie. Les artistes et les savants, bien hébergés, bien rétribués, jugeaient sévèrement leurs confrères des époques précédentes. Les œuvres des graveurs français étaient traitées la plupart comme de vieux almanachs. Les règnes de Louis XIV et XV, quoique fertiles en antiquaires, prisaient peu les grossières reliques du moyen âge ; la science d'alors était tout entière aux Grecs, aux Romains et aux Égyptiens ; ceux qui s'occupaient de nos monuments nationaux, comme le père Lelong, Monfaucon et autres, ont eu égard, il est vrai, aux anciennes gravures ; mais, après les avoir mentionnées

(1) Les historiographes de Paris ne faisaient grâce qu'à Notre-Dame et à la Sainte-Chapelle. Ils trouvaient ces monuments imposants, *quoique* gothiques ; ce *quoique* est un beau triomphe pour les anciens architectes.

ou mal reproduites, ils croyaient avoir assez fait pour elles : ils ne songeaient pas à les sauver de leur ruine. La rançon eût été pourtant bien légère !

Enfin éclata la révolution de 89, une guerre à la monarchie, au blason, à l'église, à tous les souvenirs de dix siècles écoulés. Ce fut la source la plus féconde de destruction. Les fleurs de lis et les armoiries ont été bien fatales aux livres, aux manuscrits, aux estampes : les dédicaces constituaient un crime! Quelques personnes éclairées, sous l'empire même de la crainte, se contentèrent de voiler légèrement ces emblèmes dangereux en ces temps où l'on massacrait les rois jusque dans la tombe; mais la plupart détruisaient ou défiguraient tout horriblement, au lieu de cacher; la destruction était à l'ordre du jour, y compris celle de l'espèce humaine. On anéantissait les sépultures royales à cause de leurs couronnes; les livres et estampes, à cause de leurs armoiries; les églises gothiques, à cause des têtes de saints.

Cependant, au milieu de ces incendiaires, un certain ordre s'était organisé, interposé à leur insu; leurs transports aveugles subirent à Paris une certaine direction, quant aux monuments de pierre. La preuve en est que les plus curieux morceaux du moyen âge subsistent toujours; Notre-Dame et la Sainte-Chapelle sont encore debout, malgré l'ouragan. Mais les monuments sur papier n'ont pu être protégés aussi efficacement. Un édifice de pierre ne s'anéantit pas en quelques minutes; le zèle des piocheurs a le temps de se refroidir, et leurs efforts de se décourager; mais quelle masse de papiers ne peut-on pas détruire un jour! quels souvenirs plus fragiles? la flamme suffit et agit toute seule, le destructeur n'a qu'à regarder les bras croisés.

On ne saurait donc apprécier la quantité de gravures historiques, de livres rares, qui ont dû payer leur tribut à la rage de 1793. Un assez grand nombre, je suppose, a dû son salut à une rançon offerte par des connaisseurs; moyennant quelques francs, on sauvait alors et l'on possédait un livre qui vaudrait aujourd'hui un billet de banque; mais combien ont dû servir à chauffer les poêles des hôpitaux, des corps-de-garde, des salles d'assemblée! Les antiquités nationales sont bien moins rares chez les peuples nos voisins que chez nous, car ils n'ont ressenti notre révolution que par contrecoup.

Ces peuples ont conservé évidemment une notable quantité de nos monuments sur papier : les Allemands et les Anglais achetaient, avant de retourner chez eux, les productions de nos artistes et de nos auteurs. Nos plans de villes, les portraits de nos grands hommes

et les images de nos événements historiques étaient pour eux des souvenirs de voyage. Aujourd'hui encore, les Anglais et les Allemands achètent presque la moitié de ce qui se grave à Paris, en fait de caricatures de mœurs et d'événements politiques.

Malheureusement, les étrangers nous ont enlevé des monuments plus précieux, au temps de la Terreur. En 93, des Anglais achetaient à Rouen de magnifiques vitraux, sous la seule condition de murer l'espace des fenêtres! Aujourd'hui ces vitraux, scintillants de vives couleurs, empreints de la naïveté religieuse de nos anciens artistes, décorent le manoir de quelque lord du Parlement. Nos livres ont dû suivre, plus d'une fois, le même chemin à des conditions aussi avantageuses. Nous étions aveugles et insouciants, voilà tout.

Mais, dira-t-on, 93 n'a pas seulement détruit, il a produit aussi? Quelles productions, hélas! Les gravures des cérémonies et des événements de ce temps redoutable, sont nombreuses et feront époque, car elles portent un ineffaçable cachet; les costumes, les caricatures, les récits des faits, les journaux, tout reflète la licence et le délire qui agitaient les esprits : le style des pamphlets est inculte, grossier; ce sont bien des sans-culottes qui parlent; dans les images, ce sont bien des sans-culottes qui dessinent. Toutes ces pièces historiques sont devenues fort rares, malgré la fraîcheur des dates. On voit, sur la Révolution, à la Bibliothèque royale et chez quelques particuliers, des masses de documents gravés ou imprimés qu'on ne trouve plus dans le commerce. On peut affirmer que le mépris public est, aussi bien que la négligence et le dédain artistique, le motif de cette rareté. Les estampes contre la royauté, la noblesse et le clergé sont généralement si sales, qu'un antiquaire a seul le courage de les conserver et de les regarder de sang-froid.

Jamais peut-être la majorité des Français n'a tant méprisé la Révolution que sous l'Empire. La Révolution était encore trop près de nous; il a fallu qu'elle s'éloignât, pour que son éloignement adoucît un peu les sombres couleurs d'une époque, objet de la terreur de nos pères, qui en anéantissaient les souvenirs, qui en lavaient les traces. Sous l'Empire, la gloire militaire occupa toutes les têtes : artistes et antiquaires se jetèrent à travers les Grecs et les Romains, les faisceaux consulaires et les momies. Les tableaux de David eurent le plus grand succès; la rhétorique guerrière de l'antiquité était à l'ordre du jour. Alors furent oubliés les emblèmes et la mémoire de notre monarchie, on ne songea plus aux fleurs de lis non plus qu'au bonnet phrygien. L'aigle impériale, perchée sur la foudre, se déploya sur les reliure de nos biblio-

thèques nationales, et au bas des estampes, généralement médiocres, de cette ère belliqueuse.

C'est une faiblesse d'esprit, que le mépris en quelque sorte inné d'une génération pour celle qui l'a immédiatement précédée; ce mépris est fatal aux monuments de tout genre. En avouant mon peu d'estime pour la plupart des produits artistiques et historiques que nous a légués l'Empire, je serais désolé de les voir s'anéantir; toute époque, quelle qu'elle soit, est un chaînon de l'histoire. L'école de David a beau être tombée bien bas aujourd'hui, on peut présumer que ses produits se relèveront, du moins à titre de mode, dans un temps plus ou moins éloigné, comme les *bergerotteries* longtemps délaissées du règne de Louis XV. Respectons donc le style de chaque époque et ménageons-en des échantillons de premier choix pour nos descendants.

Il reste, du temps de l'Empire, des estampes historiques ou satiriques si mal gravées, qu'on les dirait fabriquées dans des corps-de-garde avec la pointe d'une baïonnette. Ce n'est que vers le déclin de cette période que les artistes se remettent en verve. L'Empire, ainsi que la Restauration, léguera donc à la postérité des images inférieures à celles du siècle de Louis XIII et des suivants. Néanmoins, par suite d'un système qui s'applique à tous les temps, je fais des vœux pour leur conservation; ces images aujourd'hui courent les foires : je conseille pourtant aux amateurs de leur ouvrir leurs collections, d'autant plus qu'on les achète à vil prix; dans cent ans, on les trouvera fort curieuses comme souvenirs.

Cette masse d'estampes tôt ou tard deviendra tout à fait improductive, embarrassante; les marchands livreront les cuivres à la chaudronnerie, qui les convertira en casseroles; et les épreuves seront vendues à la livre; ainsi disparaîtront tant de lithographies éditées de nos jours! Si les amateurs n'y veillent, elles seront détruites sans choix, sans ménagement; l'épicerie sera la tombe de ces amas stériles : entre ses mains, tout cela se métamorphose en sacs, en cornets, avec une rapidité prodigieuse; une fois réduites à ces deux formes, les estampes sont sûres de faciliter la combustion du bois ou d'aller, de chute en chute, fumer les sillons de la plaine Saint-Denis. Cette nécessité de détruire ce qui est invendable, quand la matière brute a plus de prix que la forme, s'est fait sentir en tout temps. Les récits ou représentations de cérémonies, combats, etc., la vogue du moment une fois passée, en ont subi les conséquences. Sans la pitié de quelques amateurs qui conservent tout, nous n'en aurions plus, et combien peut-être ne sont pas parvenus jusqu'à nous! Sous Louis XIV, les vieux marchands regorgeaient sans doute des pro-

ductions de l'âge précédent : les antiquaires d'alors y voyaient un sujet intéressant pour l'avenir, mais nul ne les achetait pour les sauver; or, voilà le point essentiel : un estimateur ne suffit pas, il faut un acheteur, puis ensuite un conservateur. Les marchands d'estampes et de bouquins des environs du Pont-Neuf, du pont Saint-Michel, du Petit-Pont et du Palais ont dû longtemps exposer de ces pièces aujourd'hui si rares. Mais, la production nouvelle s'accumulant, ils ont encombré leurs greniers; puis, la vente au poids et l'épicier sont venus, et tout a été terminé.

Parmi ces débris du passé, les portraits ont été peut-être moins maltraités que les autres pièces. Le portrait d'un homme célèbre a toujours inspiré plus de respect qu'une caricature, qu'un paysage. Les costumes, en vieillissant, deviennent l'objet d'un dédain qui cause leur perte. En 1660, on détruisait les images des costumes de 1620 comme infiniment ridicules, ainsi que les vieux almanachs. De notre temps, combien peu de gens songent à conserver les journaux de modes, d'ailleurs si répandus! Ces journaux sont fort curieux cependant, et le seront bien davantage un jour. Le costume à falbalas que portaient nos mères en 1815 a déjà paru digne de figurer comme curiosité rétrospective à mettre sous verre; il a été reproduit dans un de nos recueils illustrés.

Tel est le caractère de la mode en tout; à la suite des caprices passagers vient le mépris exagéré. C'est à notre siècle éclairé qu'il appartient de mettre un terme à cette manière de voir; accordons dès à présent, aux souvenirs récents, un peu de l'estime que leur accorderont nos descendants. Examinons, réfléchissons avant de détruire : il nous restera pour les services du ménage bien assez de pièces et de livres propres à cet usage. Chauffons nos poêles avec ces sottes productions qui ne signifient et ne signifieront jamais rien; images ineptes ou obscènes, poésies de confiseurs, compositions niaisement badines, chansons de ruelles et de carrefours : il restera bien assez d'échantillons de tout cela au Dépôt général; mais épargnons tout livre, toute image qui, sans être une copie, représente une idée ingénieuse, un fait, un portrait, un ridicule, une renommée du jour.

Quant aux larges et belles compositions de nos artistes ou de nos auteurs, soyez tranquilles, elles ne périront jamais (sinon peut-être par le papier qui en a reçu l'empreinte) : l'art sait se protéger lui-même, la civilisation est son égide, ainsi que la haute valeur pécuniaire attachée à ses productions.

Ainsi, la rareté actuelle de certaines estampes et de plus d'un livre est due à bien des causes; il en est encore d'autres que je ne ferai que signaler : la manie destructive innée chez les enfants et chez

certains niais sans excuses ; le *veto*, en certains cas, de l'autorité publique (les livres et gravures obscènes sont sujets à cette censure, et avec raison) ; la condition d'un tirage à très-petit nombre, comme les livres ou portraits destinés à un cercle d'amis par un auteur timide, discret ou peu ambitieux ; la détérioration qui résulte d'un usage trop fréquent, tel est le cas des livres utiles qui ne sont pas réimprimés, et des gravures qui servent de jeux, etc.

Citons aussi des causes, moins fréquentes, mais plus générales, qui ont détruit à la fois une grande quantité d'objets : l'incendie, l'inondation, le pillage, etc.

Le pillage ne fait souvent que disperser les pièces, ce qui n'équivaut pas à une destruction. Celui de l'archevêché en 1831 a été un événement déplorable surtout pour les livres jetés à la Seine. Heureusement la plupart ont été, dit-on, repêchés ; puissent-ils être tombés entre des mains civilisées !

Les nombreuses chutes de nos anciens ponts à Paris, dues à l'inondation, ont dû détruire pas mal de monuments précieux, car il y avait beaucoup de libraires et de marchands d'estampes, établis dans les maisons que supportaient ces ponts semblables à des rues.

Le feu a plus d'une fois atteint de précieux dépôts ; les incendies de la grande salle du Palais en 1618, des ponts au Change et Marchand en 1621, du Petit-Pont en 1718, de la Foire Saint-Germain en 1762, de la bibliothèque Saint-Germain-des-Prés en 1794 (sans compter les incendies des maisons particulières), ont causé la perte d'une foule d'objets d'art. Ce dernier incendie a détruit presque toutes les épreuves et les planches d'une suite nombreuse de vues d'abbayes de France, lesquelles sont aujourd'hui rares à rencontrer ; et c'est dommage, car ces estampes, mesquines comme dessin et gravure, sont fort intéressantes comme topographie ; elles devaient orner, je crois, une édition du *Monasticon Gallicanum*, qui n'a pas vu le jour.

Les gravures de circonstance et les pièces publiées isolément sont beaucoup plus rares que celles intercalées dans des ouvrages volumineux. Les plans si intéressants des villes de France insérés dans la *Cosmographie universelle* de Belleforêt et dans l'ouvrage intitulé : *Civitates orbis terrarum*, sont beaucoup plus communs, malgré leur date ancienne (1570, 1575), que des plans bien postérieurs, tirés à grand nombre pour l'utilité des étrangers et des ingénieurs, mais édités séparément et en plusieurs feuilles.

La grande surface d'une estampe (je citerai les plans en plusieurs morceaux, les grands almanachs du dix-septième siècle) a été souvent aussi un motif de destruction. Ces espèces de cerfs-volants

embarrassent les marchands et les amateurs ; aussi, dès que leur date semble leur ôter leur utilité primitive, on les brûle, on en fait des enveloppes, du carton, etc... Quelquefois aussi leur ampleur les sauve, en ce sens qu'on ne pourrait les détruire que de propos délibéré, et non par mégarde, comme les très-petites pièces. Il est assez difficile de décider, vu ces raisons, si une petite pièce a plus de chances de rareté qu'une très-grande.

Il serait sans doute à désirer que les estampes curieuses eussent le mérite de l'art : elles auraient en elles-mêmes une garantie de durée. Malheureusement les bons artistes, tirant plus de gloire d'une composition savante que du dessin d'un édifice ou d'un fait historique, laissent à des graveurs de dernier ordre ces sortes de sujets.

Nous devons ensuite distinguer deux espèces de rareté : il y a rareté absolue et rareté apparente. Certaines pièces, celles des graveurs célèbres, par exemple, sont dispersées en grand nombre dans les cabinets de véritables amateurs qui ne s'en dessaisissent jamais, de sorte qu'elles ne reparaissent que rarement en vente ; d'autres n'existent qu'à un petit nombre d'épreuves connues, ou même sont réputées uniques par les amateurs au courant des principales collections. Il est un plan de Paris attribué à Ducerceau et que possède l'Arsenal (c'est celui reproduit par Dheulland et nommé autrefois : *Plan gravé de la bibliothèque Saint-Victor*) : un amateur de topographie en possède une seconde épreuve, et j'en ai rencontré une troisième qui offre des corrections. J'en parlerai dans mes *Études sur les anciens plans de Paris*, qui paraîtront bientôt. Une pièce ou un livre d'une rareté absolue peut, on le comprend, monter à un prix illimité : il suffit de deux amateurs qui s'en disputent la possession. Toute production qui a traversé plusieurs siècles de mépris, qui a été éditée à très-petit nombre ou condamnée au feu, est dans ce cas. Un nommé Durand publia, vers 1620 ou 1622, des poésies diffamatoires contre Louis XIII : il fut rompu vif en place de Grève et son livre brûlé par la main du bourreau. Les exemplaires de ces poésies, s'il en est, doivent être excessivement rares.

Il a existé bien des pièces curieuses dont on ne retrouvera jamais un seul débris. Une liste de ces monuments, cités quelque part mais qui n'ont pu survivre, offrirait beaucoup d'intérêt. Que de dessins, que de manuscrits, ont péri déshérités du bienfait de la presse ! Parmi ces enfants mort-nés, plusieurs sans doute eussent fait les délices de notre siècle ! Mais je m'éloigne de mon sujet : ces ouvrages ont dépassé la limite extrême de la rareté, puisqu'ils n'existent plus.

A. BONNARDOT.

Travaux de l'Alliance des Arts.

Tableaux. — Catalogue de Tableaux anciens, réunis par les soins de l'*Alliance des Arts*. Collection très-distinguée. Vente le 20 avril.

Catalogue de Tableaux anciens du premier ordre, provenant d'une célèbre collection de Genève. Vente en avril.

Catalogue de Tableaux anciens, provenant du cabinet du docteur Ermerins, de Middelbourg, 2e partie. Vente en mai.

Catalogue de Tableaux de toutes les écoles, collection de M. P.

Dessins. — Catalogues de Dessins anciens, provenant du cabinet de M. R....

Estampes. — Catalogue d'Estampes anciennes d'ornements, par les maîtres allemands, hollandais, italiens et français, provenant de la collection de feu M. Reynard, artiste; 3e et dernière partie. Vente les 23 et 24 avril.

Catalogue d'Estampes anciennes et d'une collection de portraits historiques. Vente les 28 et 29 avril.

Marbres. — Catalogue de Statues, Bustes, Bas-Reliefs, etc., en marbre, provenant de l'atelier de feu M. O. ...

Médailles. — Catalogue de Médailles d'or romaines, de Monnaies d'or françaises et de Pierres gravées antiques, provenant des collections de M. de S. M. Vente les 10 et 11 avril.

Catalogue de Médailles romaines et de Monnaies françaises, provenant de la collection de M. R. Vente les 29 et 30 avril.

Catalogue d'une collection de Médailles consulaires en argent.

Catalogue d'un choix de Monnaies antiques et de Monnaies étrangères, provenant de la vente du cabinet de M. Boucher de Crèvecœur.

Catalogue de Médailles romaines et byzantines, rapportées d'Afrique par M. d'Égremont; 2e partie, rédigée par M. Adrien de Longpérier.

Armes. — Catalogue d'une riche Collection d'armes anciennes.

Camées. — Catalogue de bronzes et camées antiques, etc.

Objets d'art. — Catalogue d'Objets de haute curiosité, meubles de luxe et tapisseries.

Livres. — Catalogue de Livres espagnols, latins, italiens, incunables, romans de chevalerie, poésies, etc., provenant de la bibliothèque épiscopale de Segorbe. Vente les 26 et 27 avril.

Catalogue de Livres anciens, la plupart relatifs à l'histoire de France.

Autographes. — Catalogue d'une immense Collection d'Autographes relatifs à l'histoire de la Révolution française.

MM. Jacquin et Durand, commissaires-priseurs de l'Alliance des arts.

Imprimerie de Hennuyer et Ce, rue Lemercier, 24. Batignolles.

BULLETIN DES ARTS.

10 MAI 1847.

DE L'ÉTAT ACTUEL

DES

CATALOGUES DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

(Suite.)

Le fameux Rapport de M. Naudet est toujours la pierre d'achoppement du Conservatoire de la Bibliothèque du Roi : chacun vient à son tour critiquer ou démentir les assertions de M. le directeur, qui se trouve bien en peine de les défendre contre les savants, les bibliographes et les bibliothécaires. La Commission de la Chambre des députés, chargée de vérifier par ses yeux l'état du catalogue des imprimés, a constaté que ce Catalogue, lequel a déjà coûté 119,000 fr., n'existe pas et n'avait jamais existé. On peut prévoir ce qui résultera de la discussion que la Chambre va ouvrir sur cet objet : M. Naudet sera invité à ne plus désorganiser la Bibliothèque, sous prétexte de l'organiser.

En attendant, les membres du Conservatoire et les amis des livres continuent à battre en brèche le directeur et son insignifiant Rapport. L'honorable M. Jomard, que nous voudrions voir directeur de la Bibliothèque, a envoyé au ministre de l'instruction publique un excellent Mémoire qui, nous l'espérons, sera imprimé; M. Paulin Pâris a publié un opuscule très-remarquable par le fond comme par la forme, intitulé : *De la Bibliothèque royale et de la nécessité de commencer, achever et publier le Catalogue général des livres imprimés* (58 pages in-8°); M. Paulin Pâris serait plus capable que personne d'exécuter ce qu'il propose avec cette chaleur de conviction qui n'appartient qu'aux bons avocats et aux bonnes causes(1); M. Raoul-Rochette a mis sous presse un travail qui nous fera connaître la situation du Cabinet des antiques et de ses cata-

(1) Bornons-nous à citer aujourd'hui la conclusion de cette chaleureuse dissertation, que nous ferons mieux connaître dans nos prochains numéros : « On aura beau faire et beau dire, il faut un Catalogue universel imprimé : 1° pour conserver les collections; 2° pour maintenir les livres dans un ordre convenable, intelli-

logues (1); le bibliothécaire de Clermont-Ferrand, M. Gonod, est entré aussi en lice avec sa *Note sur le classement des imprimés, la rédaction et la publication du Catalogue général de la Bibliothèque royale*. Enfin, sans une indisposition qui nous tient encore, nous aurions aussi jeté dans la balance notre opinion loyale et consciencieuse sur le déplorable avenir que la direction de M. Naudet prépare à notre admirable Bibliothèque nationale.

Voici la suite du Mémoire de M. Champollion-Figeac, qui nous a prouvé que l'état du département des imprimés ne laisse rien à désirer.

Nous désignerons les collections de pièces par les noms de leurs collecteurs, et à peu près dans leur ordre d'ancienneté, ou de leur intérêt pour le service public.

Collection Dupuy. 958 volumes. On en a le catalogue détaillé volume par volume, et le catalogue par ordre alphabétique, en 2 gros vol. in-fol., dont il existe plusieurs copies. De plus, cette collection a été entièrement *dépouillée pièce par pièce*, et leurs titres ont été classés dans l'ordre chronologique.

Collection Brienne. Recueil diplomatique; 230 vol. Table des matières en 2 vol. in-fol. Dépouillée et classée.

Collection de Camps. Copies de pièces relatives à l'histoire de France; 125 vol. in-fol. Cataloguée, dépouillée et classée.

Collection Baluze dite *armoires*. Catalogue imprimé en 1 vol. in-12, et catalogue manuscrit pièce à pièce et alphabétique, 4 vol.

Collection Bréquigny. 1° Copie de pièces des archives de Londres; reliée en 130 vol. in-fol.; anciennes tables à chaque grande série; dépouillée et classée; 2° Cartons du cabinet de l'auteur; dépouillement minutieux pièce à pièce, et transcription de ce dépouillement dans la collection des petits catalogues.

Collection Doat. Copies de pièces, 258 vol.; ancien catalogue pièce à pièce; dépouillée et classée.

Collection Duchesne et Oyenart. Insérée au catalogue de l'ancien fonds; bulletins individuels, transcrits aux petits catalogues.

Collection Galland. 42 vol. in-fol. Table détaillée et transcrite aux petits catalogues.

Collection Legrand sur Louis XI; copiées; reliée en 31 vol. in-fol.

Collection Millin. 92 cartons in-8; table détaillée et transcrite aux petits catalogues.

gible; 3° pour garantir la responsabilité de l'administration; 4° pour arriver à l'amélioration du service public; 5° pour établir dans le rang des employés la spécialité des devoirs et pour former ainsi de bons bibliothécaires; 6° pour ôter au public tout motif, tout prétexte de plaintes; 7° enfin pour attendre sans trop d'effroi le grand mouvement que la reconstruction de l'édifice rendra bientôt nécessaire. » Nous ajouterons encore : Il faut un Catalogue imprimé 1° pour l'honneur de la bibliographie française; 2° pour aider toute espèce de travaux littéraires et scientifiques. Or, il n'y a pas deux manières de faire un catalogue : Fermez la Bibliothèque! Fermez la Bibliothèque! Fermez la Bibliothèque! (*Note du Rédacteur*.)

(1) Nous venons de recevoir et de lire ce travail intitulé : *Lettre à M. P. Paris, sur le projet de mettre en direction la Bibliothèque royale, ou Réponse au ch. XVIII du Rapport de M. Allard, membre de la Chambre des députés, sur les crédits supplémentaires* (in-8 de 24 p.). On peut dire que c'est le coup de grâce de M. Naudet. (*Note du Rédacteur*.)

Collection Prunis, sur le Périgord ; catalogue détaillé et transcrit aux petits catalogues.

Collection Renaudot. Catalogue détaillé; bulletins alphabétiques et transcrits aux petits catalogues.

Collection sur la Bourgogne, par dom Villevieille; catalogue détaillé et transcrit aux petits catalogues.

Collection Villoison ; papiers d'auteur; catalogue détaillé, transcrit aux petits catalogues.

Collection Dutheil; papiers d'auteur ; catalogue détaillé, transcrit aux petits catalogues.

Collections de Colbert. Les 182, les 500 et les *mélanges*, dépouillés et classés chronologiquement. La collection des dépêches est reliée, mais elle n'est pas dépouillée.

Collection dite *résidu de Saint-Germain*. Table par volume, table alphabétique des plus complètes; 8 vol. in-4.

Collection Gaignières; catalogue volume par volume. Elle sera dépouillée dès que la reliure en sera terminée. On en a agi ainsi pour les collections Dupuy, Bréquigny, de Camps, mélanges de Colbert et autres.

Collection sur la Picardie, par D. Grenier. Table par volume, et table alphabéthique très-détaillée, 4 volumes.

Collection sur le Languedoc, par D. Malherbe. Catalogue détaillé.

Collection Visconti, papiers de son cabinet. Etat détaillé.

Collection de l'ancien syndicat de la librairie. Catalogue détaillé.

Cartons provenant de Dupuy, de Montpellier, de l'ancien ministère de l'intérieur, et cartons isolés sans provenance connue, mais presque sans valeur. Il existe un catalogue des premières collections; le reste sera dépouillé avec du temps.

Collection Blondeau ; pièces diverses, la plupart modernes; le catalogue en est imprimé.

Collection dite *de Vendôme ou de Vaudemont*. Série de cartons et de registres numérotés, mais non dépouillés, et conservés dans l'ordre qui fut établi lorsque cette collection de papiers modernes, de comptes de la maison de Vaudemont fut donnée à la Bibliothèque, vers l'an 1784, selon une tradition orale. On s'en occupera aussi avec du temps.

Collection Joly de Fleury. Elle est très-considérable, et du nombre des nouvelles acquisitions. Elle se compose de papiers modernes formant un ensemble de pièces relatives au dix-huitième siècle. Il existe des inventaires ou des répertoires de la plus grande partie; mais il sera utile d'y mettre un ordre général. encore avec du temps. Tous les manuscrits, en petit nombre, provenant de la même acquisition, sont inscrits aux catalogues, numérotés et à leur place dans leurs divers fonds.

Collection de l'ancien cabinet des chartes. Parfaitement en ordre et cataloguée.

Collection des chartes originales provenant de Baluze. Le catalogue en est imprimé.

Collection de cartons du supplément français. Le catalogue très-détaillé en est rédigé depuis longtemps.

Collection Letellier, provenant de Seignelay. Le catalogue est complet.

Collection sur la Provence. Elle vient d'être mise en ordre, et reliée en 134 volumes in-fol.

Collections des ouvrages autographes du duc d'Orléans (Louis).

Elle a été mise en ordre et reliée en 25 volumes in-fol.

Collection sur la Lorraine. Elle a été mise en ordre pour être reliée, et formera 650 volumes, dont 500 sont déjà reliés et mis au service. Les bulletins par volume sont faits. Quoique possédée depuis longtemps par la Bibliothèque royale, cette riche collection y était presque inconnue (1).

On voit, par cet exposé très-détaillé, l'*état actuel des catalogues du département des manuscrits*, sa situation matérielle, ce qui est fait et ce qui est à faire. De grands accroissements ont eu lieu depuis quinze ans, par l'effet d'acquisitions considérables pour presque toutes les subdivisions de ce vaste ensemble. Seize salles nouvelles ont été ajoutées au local occupé par le département au premier étage. Tout est en ordre dans ces salles nouvelles, et en harmonie avec les anciennes. L'unité existe pour toutes dans le service général.

Sans moyens extraordinaires, les travaux intérieurs ont été très-fructueux pour l'ordre et la réputation de ce précieux dépôt; les dépenses pour les reliures, quoique faites économiquement, ont dépassé, année commune, la somme portée au budget du département pour ce service; mais cette dépense est des plus nécessaires. L'ensemble de ces travaux a exigé une suite de vues générales préalablement combinées et d'une exécution persévérante, sans rien diminuer de la surveillance spéciale de détails très-variés d'un service public qui n'est pas sans difficultés, sans quelques tribulations; et si ces vues et ces efforts ont obtenu quelque efficacité pour l'avancement du service intérieur; si ces travaux sont tels que, en supposant que tout accroissement et tout autre service cessent instantanément, peu de temps suffirait pour que tous les catalogues fussent à jour dans une immense collection née à la fois, et sous des formes très-diverses, des temps anciens et des temps modernes, on est porté à croire que ces travaux obtiendraient, de l'équité publique, approbation pour le passé et encouragement pour l'avenir.

On ne peut terminer cet exposé, sans rappeler que le *dépouillement* général des collections de pièces historiques, ordonné par M. Guizot en 1835 (dépouillement qui est le *catalogue, pièce par pièce*, de ces immenses recueils où sont colligés un million de documents isolés de tout genre), a été supprimé en 1846, après avoir produit 250,000 titres de pièces, tirés de plus de 3,000 volumes, et que ce n'est que le quart du travail entrepris et malheureusement arrêté par suite, dit-on, d'une erreur. Il paraîtrait, en effet, qu'un de MM. les commissaires du budget à la Chambre des députés aurait fait remarquer, à propos du chapitre relatif aux *travaux historiques*, que le dépouillement des collections de la Bibliothèque étant un véritable catalogue, et la loi des finances de 1839 ayant accordé un fonds spécial pour les catalogues de la Bibliothèque royale, le fonds des travaux historiques ne devait pas y être employé. A ce grave raisonnement, il y a une réponse positive : Le dépouillement des collections historiques fut ordonné sur le fonds des travaux historiques en 1835; lorsque la loi accorda des fonds pour les catalogues de la Bibliothèque en 1839, le département des manuscrits, qui était doté pour cet objet sur les travaux historiques, *ne demanda rien;* et par la suppression de ce travail en 1846, le département des manuscrits n'a de fonds ni sur 1835 ni sur 1839, et les collections historiques demeurent stériles, dans un temps où les recherches sur l'histoire

(1) M. Champollion-Figeac a omis de citer la *Collection Soleinne*, comprenant plus de deux mille pièces de théâtre, la plupart inédites, et comprenant 13 vol. in-fol. de copies, faites par M. de Soleinne, 18 portefeuilles énormes in-fol. de pièces originales, et plus de 60 vol. et portef. in-4, provenant surtout des archives de l'ancien théâtre de la Foire et du Théâtre-Italien. Cette précieuse collection a été dépouillée à l'aide du catalogue imprimé de la Bibl. dram. de M. de Soleinne. (*Note du Rédacteur.*)

nationale sont l'occupation favorite et fructueuse d'un si grand nombre de savants distingués.

Voici maintenant un extrait du Mémoire de M. Duchesne aîné, qui nous rassure complétement sur l'état du département des Estampes, auquel il ne manque qu'un local plus digne de cette belle collection.

Lorsque, en 1795, j'entrai à la Bibliothèque, alors Nationale, je ne trouvai pour guide qu'un inventaire des volumes et un catalogue alphabétique des noms d'auteurs. L'inventaire fait en 1783, par M. Joly père, contenait, dans un ordre à peu près méthodique, les volumes nos 1 à 2775 (1). Je dis un ordre à peu près méthodique, car il se trouvait, dans le courant de l'inventaire, des parties hors de place, et à la fin, l'inventaire devenait ce qu'il aurait dû être, une insertion par ordre d'entrée. Cependant, des augmentations ayant eu lieu, on avait inscrit entre lignes environ 80 volumes; puis, 200 volumes étaient placés sur les tablettes sans avoir été inscrits et sans avoir reçu aucun numéro.

Le catalogue par noms d'auteurs avait été recopié pendant l'absence de M. Joly fils, destitué en 1792 et réintégré en 1795. Il avait existé sans doute un original que je n'ai pas connu; la copie contient 140 feuillets, mais elle est faite avec trop de négligence pour être d'un grand secours.

Le département des Estampes, en 1795, se composait donc de 3,058 volumes, savoir : Le cabinet de Marolles, acquis en 1667, 264 vol.; le cabinet de Gaignières, acquis en 1711, 155 vol.; le cabinet de Beringhen, acquis en 1731, 450 vol.; le cabinet de Lallemand de Betz, acquis en 1753, 73 vol.; le cabinet de Fevret de Fontette, acquis en 1770, 70 vol.; le cabinet de Bégon, acquis en 1776, 162 vol.; de diverses origines, 1,884.

De cette époque à l'année 1800, il arriva à la Bibliothèque : De divers dépôts nationaux, 231 vol.; du dépôt de Versailles, 233 vol.; de l'envoi d'Italie, 34 vol.; l'Encyclopédie in-4° donnée par le gouvernement, 145 vol.

C'est alors aussi qu'on porta sur l'inventaire général l'acquisition Mariette, qui avait un inventaire particulier, 510 vol.; puis, divers œuvres provenant de différentes acquisitions, 146 vol.

Total général : 4,357 volumes.

C'était donc alors environ 1,500 volumes *non classés* à introduire parmi les 2,700 inscrits en 1783 : ce travail aurait multiplié les nos *bis*, *ter* et *quater* à un point excessif, occasionné des erreurs et donné beaucoup de difficulté pour le service. Ainsi que cela vient d'être dit, l'inventaire avait quelque chose de méthodique, et M. Joly père avait suivi le système présenté par M. de Heinecken, dans son *Idée générale d'une Collection complète d'Estampes*, publié en 1771.

Ce système me servit de base, mais je fis 24 classes au lieu de 12, et j'assignai à chacune une lettre majuscule : une lettre minuscule fut donnée pour distinguer les sous-classes, qui, au nombre de 130, se trouvèrent être au nombre de 3 à 8 dans chaque classe, suivant la subdivision qu'exige le nombre ou la variété des ouvrages dont chacune d'elles se trouve composée; enfin, un chiffre venait indiquer l'ordre dans lequel le volume devait être placé.

(1) Ce nombre peut paraître bien minime en le comparant à celui de 350,000 dont se compose le département des Imprimés; mais il faut considérer que les volumes du département des Estampes sont, en majeure partie, de grand-aigle, ayant 66 centimètres sur 50, et contenant souvent de cent à cent vingt estampes; puis, que dans ce département il ne se trouve pas de nombreuses séries qui ne donnent qu'un seul article pour le catalogue. (*Note de M. Duchêne aîné.*)

Par ce moyen, les chiffres ne devaient jamais être très-élevés, et si, plus tard, de nouveaux accroissements amenaient un trop grand nombre de nos *bis*, on pouvait (ce qui a déjà été fait plusieurs fois) redonner un nouvel ordre de nos à une sous-classe, sans rien déranger à celles qui la précédaient ou la suivaient. Si alors j'étais obligé d'opérer à la fois sur plus de 4,000 volumes, je prévoyais que par la suite on n'aurait à s'occuper que d'un mouvement de 150 à 200 volumes, ce qui n'offrirait pas une grande difficulté.

Pour arriver à ce travail, il fallut faire pour chaque volume un bulletin énonciatif fort concis ; puis classer ces bulletins suivant la méthode que je venais d'établir.

Dans les vacances de 1800, on reporta sur chaque volume, en haut, l'ancien numéro d'inventaire qui devenait invariable, en bas, le nouveau timbre contenant les lettres de la classe, de la sous-classe et le numéro d'ordre.

Le catalogue par noms d'auteurs devenait tout à fait inutile, puisqu'il contenait à peine la moitié des ouvrages existants, ne donnait que les numéros d'inventaire, et que cet ordre se trouvait interverti. Je fis donc promptement une concordance entre l'ancien numéro d'inventaire et le nouveau timbre ; mais si ce travail pouvait suffire provisoirement, il n'en était pas moins très-nécessaire d'avoir un repertoire dans lequel on trouverait, par ordre alphabétique, tous les ouvrages par leur titre, par leurs auteurs, par leur sujet. Les bulletins, quelque défectueux qu'ils fussent à cause de la rapidité et de la concision avec lesquelles ils avaient été faits, servirent pourtant à dresser ce répertoire. Je n'écrivis que sur le verso, en laissant une ligne vacante entre chaque article.

Ce répertoire, composé de 525 pages, fut fait pendant l'été de 1801 ; mais il fallut aussi faire un troisième catalogue, et dans celui-ci les volumes étaient inscrits suivant l'ordre méthodique.

Depuis lors, je portai soigneusement sur l'inventaire, sur le répertoire et sur la disposition méthodique tous les ouvrages provenant des dépôts ou des acquisitions. En 1847, l'inventaire est arrivé au nº 9626.

Dès 1843, le répertoire était tellement surchargé, qu'il fut indispensable de faire une nouvelle copie : comme la première, elle ne fut écrite que sur le verso ; mais elle forme trois volumes in-folio contenant 1260 pages. Il fallut aussi faire une nouvelle copie de la disposition méthodique qui était tellement surchargée, qu'il devenait impossible d'y ajouter aucune annotation.

On n'avait jamais eu l'idée de faire le dénombrement de la Collection, cependant il était intéressant de savoir non-seulement le total exact de ce que possédait la Bibliothéque royale, mais aussi de savoir dans quelle proportion peuvent se trouver les Estampes dans les œuvres des peintres et des graveurs ; celles qui offrent des objets d'antiquités ou d'histoire naturelle ; les portraits, les costumes, l'histoire, les caricatures ; enfin, cette immense collection topographique, où se trouvent classés méthodiquement les plans et vues des villes et des monuments avec les détails relatifs à leur construction et à leur ornement.

Sans rapporter les chiffres de toutes les divisions, nous dirons que le dénombrement, terminé au 1er janvier 1840, était, au total, de 900,500 pièces, dont : pour les œuvres des peintres et des graveurs, 257,000 pièces ; les Antiquités, 35,000 pièces ; l'Histoire naturelle, 39,000 pièces ; les Portraits, 90,000 pièces ; les Costumes, 36,000 pièces ; les Pièces historiques, 24,000 pièces ; les Caricatures, 7,800 pièces ; la Topographie, 112,000 pièces.

Maintenant, le total dépasse 1,300,000 pièces.

Si le dénombrement offrait quelque appât à la curiosité, il y avait autre chose à faire, c'était un catalogue général de toutes les Estampes dont se composent

les collections de la Bibliothèque. Ce travail est immense, il fallait du courage pour l'entreprendre; mais on devait être stimulé par le désir de parvenir à faire une chose utile et qui n'avait jamais été entreprise sur un plan universel.

Ce grand travail, commencé depuis longues années, fut un peu activé depuis 1840; des fonds extraordinaires ayant été mis à la disposition de l'administration de la Bibliothèque, une petite partie fut allouée à la section des Estampes, et sur la demande que m'en fit M. le directeur, je lui adressai le rapport suivant en février 1847, sur le plan d'un catalogue général des Estampes.

Les premiers catalogues d'Estampes qui aient été publiés n'étaient ordinairement que des catalogues de vente : les rédacteurs de ces ouvrages n'y mettaient pas un grand soin, et n'avaient pas non plus de méthode bien arrêtée, les uns ayant suivi l'ordre chronologique dans lequel le graveur avait publié ses pièces; d'autres les ayant classées en commençant par les sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament; les sujets saints; la mythologie; l'histoire ancienne; l'histoire moderne; les portraits, etc. Cependant il se trouve quelques catalogues que l'on recherche encore maintenant, comme contenant des détails intéressants sur des œuvres de peintres ou de graveurs. Gersaint et Jombert ont les premiers fait des catalogues raisonnés des œuvres de Rembrandt, Le Clerc, La Belle, Cochin, et quoiqu'ils aient eu l'intention de les donner complets, celui de Rembrandt a été refait par Yver, en Hollande, par Daulby à Londres, et par Bartsch à Vienne (1).

Ce dernier auteur a publié aussi, sous le titre du *Peintre-Graveur*, une suite considérable de catalogues en 21 volumes in-8°. La première partie forme 5 volumes, dans lesquels il a décrit avec soin les gravures à *l'eau-forte* faites par les peintres hollandais, flamands et allemands. La seconde partie, en 6 volumes, contient les anciens maîtres allemands des quinzième et seizième siècles : cette partie est également intéressante et fort complète. Il n'en est pas de même de la troisième partie en 10 volumes, contenant les graveurs italiens des quinzième, seizième et dix-septième siècles; elle est moins complète et moins soignée que les précédentes.

M. Robert Dumesnil a imité M. Bartsch, en publiant le *Peintre-Graveur français*. Sept volumes ont déjà paru, et contiennent, entre autres, les catalogues de Claude Lorrain, Lahire, Bourdon, Courtois, Francisque Millet, Mauperché et beaucoup d'autres artistes ayant gravé eux-mêmes leurs propres compositions.

M. Le Blanc vient de commencer, pour un éditeur de Leipsick, un travail sur les graveurs au burin : espérons que le soin qu'il a mis dans ses recherches lui assurera du succès, et que ses travaux auront une extension qui augmentera leur intérêt.

Deux catalogues de portraits ont été aussi publiés : l'un, des portraits français seulement, fait par M. Fevret de Fontette, a paru dans sa *Bibliothèque historique de France*; l'autre, fait par Bromley, donne à peu près tous les portraits anglais, divisés en neuf périodes, classés chacune par Rois et Princes, Pairs, Noblesse, Clergé, Magistrats, Militaires, Littérateurs, Artistes, Dames, et Phénomènes, avec une table alphabétique de renvoi.

Ces différents ouvrages ont leur mérite et leur utilité, mais aucun d'eux ne présente la ressource d'un catalogue général classé méthodiquement sur le plan suivant, et où se trouveraient :

1° Les peintres de toutes les écoles italienne et espagnole, flamande, hollandaise et allemande, les écoles française et anglaise, rangés par ordre

(1) Et par de Claussin, à Paris. (*Note du Rédacteur.*)

chronologique dans chaque école, avec une table alphabétique par nom de peintre;

2° Les graveurs de tous les pays également classés par ordre chronologique, aussi avec une table alphabétique des graveurs;

3° Un catalogue des sculpteurs;

4° Un catalogue des statues, bustes et autres objets d'antiquités;

5° Un catalogue des architectes, avec tous les détails des monuments, édifices ou hôtels qu'ils ont construits;

6° Un catalogue par ordre alphabétique de toutes les figures d'histoire naturelle, en commençant par la Zoologie, puis la Botanique. De ces deux parties la première surtout est très-riche, et on ne se rappelle pas toujours que des lions se trouvent dans les œuvres de Rubens, de Marc de Bye, de Bernard Picart; que des ours sont gravés dans les œuvres de Van Velde et de Ridinger, des chevaux dans Antoine Tempeste, Jules Romain et Rugendas;

7° Un catalogue de tous les arts et métiers est un objet fort intéressant, et il ne suffit pas de faire connaître les pièces à l'article du Menuisier ou de l'Arquebusier, il faut encore qu'elles se retrouvent dans les œuvres des graveurs Jost Amon, Simonneau, Richard, Lagardette ou autres;

8° Le catalogue des portraits est de la plus haute importance: nous avons vu que ce qui a été fait à cet égard est bien éloigné d'être complet; il convient donc de donner un catalogue dans lequel les portraits seront classés méthodiquement par pays et par états, avec une table alphabétique de renvoi. Chacun de ces portraits doit se retrouver encore cité dans les œuvres du peintre et du graveur;

9° La collection historique sera également très-curieuse: déjà on a un excellent modèle dans le catalogue publié par M. de Fontette, dans sa *Bibliothèque historique de France*, mais il s'est arrêté à l'année 1768, et n'a rien donné de l'histoire étrangère, ni de l'histoire ancienne.

10° L'histoire sainte est encore une partie dont le catalogue est très-nécessaire. Souvent on désire voir les diverses compositions relatives à un même sujet, ou bien quel est le peintre qui a traité tel ou tel sujet; faute de catalogue, il est bien difficile de répondre convenablement aux demandes du public;

11° Il reste encore à parler du catalogue des sujets mythologiques, qui est aussi nécessaire que celui de l'histoire sainte.

12° Nous terminerons enfin par le catalogue de la topographie, travail également considérable, puisqu'il faut réunir aux cent mille pièces classées méthodiquement dans 665 volumes ou portefeuilles, tout ce qui se trouve dans les œuvres des maîtres, ainsi que dans les voyages pittoresques et les ouvrages spéciaux, publiés par divers auteurs, sur les villes ou les monuments.

Pour arriver à bien faire un travail aussi étendu, la première chose à exécuter est la confection d'un bulletin pour chaque pièce, sur lequel se trouve en tête une description courte et claire qui fasse connaître le sujet de l'Estampe, le genre de gravure, l'état d'avancement de l'épreuve, le nom du peintre et celui du graveur, puis le n° et le titre de l'ouvrage, avec l'indication du tome et de la page où est placée la pièce. Cette opération demande des connaissances étendues et variées, pour reconnaître les sujets qui souvent ne portent pas de titres, ou n'ont que de faibles indications en latin ou en langue étrangère.

Cent douze mille bulletins sont faits, c'est seulement un dixième du nombre que l'on doit avoir pour atteindre le but; car on ne pourra commencer à classer ces bulletins que lorsque le dépouillement sera entièrement terminé, et le travail peut être plus ou moins activé en raison des fonds qui seront alloués annuellement. (*A continuer.*)

Pendant que la grande question de la Bibliothèque du Roi, de sa réorganisation et de ses catalogues préoccupe tous les esprits sérieux et fait appel à tous les vrais amis des sciences et des lettres, on a imaginé de diviser l'attention et les efforts de ceux-ci, en leur donnant de nouvelles craintes à l'égard du monument lui-même et de la translation de la Bibliothèque sur un autre point de Paris. Cette tactique est connue depuis Alcibiade, qui coupait la queue à son chien. M. Naudet a sans doute conspiré avec l'implacable M. Visconti, pour faire insérer dans les journaux cette note perfide :

« La Commission d'enquête nommée par le préfet de la Seine, à l'effet d'examiner le projet d'isolement et de reconstruction de la Bibliothèque royale sur l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui, vient de terminer son travail et de présenter au préfet, par l'organe de M. Ganneron, son président, un rapport dont les conclusions sont :

« 1° Il n'y a pas lieu de donner suite au projet de construire un monument destiné à loger la Bibliothèque royale dans le périmètre compris entre les rues Vivienne, Colbert, Richelieu et Neuve-des-Petits-Champs;

« 2° De toutes les localités indiquées dans l'enquête, le Louvre et la place du Carrousel sont celles qui, sous tous les rapports, méritent d'être préférées pour l'établissement de la Bibliothèque royale;

« 3° Toutefois, pour le cas où le projet soumis à l'enquête devrait être exécuté, il faudrait ne conserver aucun des bâtiments existants, mais procéder au contraire à une reconstruction totale, et adopter des alignements propres à assurer une largeur de douze mètres au moins à chacune des rues qui borderaient le nouveau monument. »

« Cet avis a reçu l'assentiment du préfet de la Seine. L'une des principales causes du rejet du projet par la Commission, a été la valeur du terrain situé dans le périmètre indiqué. Cette valeur est fixée approximativement à 8 millions, et l'on peut, en toute assurance, porter le chiffre à 10 millions.

«L'administration municipale avait indiqué, dans le projet général soumis à la Commission, la place de l'Hôtel-de-Ville (en face de l'hôtel), la place Dauphine et le quai Malaquais, comme points propices à recevoir le monument. L'établissement de la Bibliothèque sur un de ces derniers points donnerait une économie de 10 millions à peu près, d'après l'évaluation de la Commission.

« Les ministres de l'intérieur, des travaux publics et de l'instruction publique auront maintenant à donner leur avis sur le rapport de la Commission. Il faut espérer que cette interminable question sera enfin résolue. »

M. Visconti reparaît toujours avec son *delenda Carthago* et son plan de reconstruction de la Bibliothèque : c'est une gageure qu'il veut gagner. Mais si M. Visconti revient à la charge, nous y reviendrons aussi et nous aurons encore pour nous l'assentiment de tous les hommes désintéressés qui ne trempent pas dans ces odieux complots d'architectes et autres démolisseurs.

La plus belle collection de médailles d'or grecques et romaines, qui fût en France dans un cabinet d'amateur, vient d'être vendue et dispersée, sans laisser même le souvenir d'un catalogue! M. Ro-

lin s'est rendu acquéreur, moyennant 100,000 francs, de toutes les pièces d'or que M. Dupré avait rassemblées avec tant de soin et tant de frais, depuis vingt ans. Nous ne comprenons pas qu'un numismate aussi distingué que M. Dupré ait consenti à perdre en un jour le fruit de ses études et les objets de sa passion érudite. Nous qui avons, par nécessité, vendu notre bibliothèque historique, nous ne nous consolerons jamais de cette perte, qui ressemble à celle d'un ami bien cher. M. Dupré regrettera sans doute tant de pièces rares et précieuses qu'il ne pourrait retrouver peut-être à aucun prix. On nous a promis un inventaire de cette collection, laquelle n'existe plus aujourd'hui et mérite pourtant de se survivre dans une bonne description. Protestons de toutes nos forces contre l'inconstance et le caprice des amateurs qui défont ce qu'ils ont fait, et qui ressemblent à la sibylle livrant aux vents ses oracles écrits sur des feuilles de chêne.

Nous ne pensons pas que les hommes du pouvoir soient *avides et corrompus;* mais ils ont le tort d'être aveugles sur bien des avidités et bien des corruptions subalternes. Ainsi, le devoir des bons citoyens est d'éclairer les hommes du pouvoir et de les empêcher de servir, sans le savoir, de misérables et honteuses spéculations. Puisque les cointéressés dans l'*affaire* de la démolition et de la translation de notre Bibliothèque nationale persistent à exécuter leur plan, nous mettrons au jour les devis de cette belle affaire : on verra ce qu'on veut y gagner ; on sait déjà ce que nous y perdrions.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

FRANCE.

PARIS.

L'Académie française s'est réunie pour procéder à l'élection d'un membre en remplacement de M. Alexandre Guiraud. Voici le résultat du scrutin : Votants, 38; majorité absolue, 20. 1er tour. M. Ampère a obtenu 18 suffrages; M. Vatout, 10 ; M. Saintine, 6; M. Pariset, 2; M. E. Deschamps, 2. — 2e tour. M. Ampère, 20 ; M. Vatout, 16 ; M. Saintine, 1 ; M. E. Deschamps, 1. En conséquence, M. Ampère a été proclamé membre de l'Académie française.

Si M. Ampère n'était pas déjà membre de l'Académie des inscriptions, nous applaudirions au choix de l'Académie française; mais nous ne concevons rien à ce cumul des places d'académiciens, lequel ne devrait avoir lieu que dans certains cas exceptionnels. Ainsi, quand un écrivain est entré d'abord dans une section de l'Institut qui lui convient moins qu'une autre, on ne doit pas s'étonner qu'il cherche à reprendre sa véritable place. M. Michelet, par exemple, est évidemment revendiqué par l'Académie française, quoiqu'il ait opté en fa-

veur de l'Académie des sciences morales et politiques. Mais M. Ampère est un savant plutôt qu'un littérateur : il eût donc sagement fait de se borner à être membre de l'Académie des inscriptions. N'est-il pas étrange que l'Académie française soit destinée à devenir comme la récompense des autres académies? Nous espérons qu'une des premières élections de l'Académie française sera celle de M. Nisard, un de nos premiers écrivains, un de nos critiques les plus éminents, un de nos littérateurs les plus instruits et les plus distingués.

— M. le ministre de l'instruction publique a distribué parmi les gens de lettres plusieurs croix d'honneur, qui ont trouvé une faveur générale dans la presse. Il a décoré : MM. Jules Lacroix, Jules Sandeau, Michel Masson, Pitre-Chevalier, Pelissier et Souvestre. M. Jules Lacroix a composé un grand nombre de romans qui se distinguent surtout par le style, mais ses principaux titres littéraires sont un recueil de sonnets intitulé : *Pervenches*, véritable œuvre de poëte; une traduction en vers du *Macbeth* de Shakspeare, et la belle traduction des satires de Juvénal et de Perse. M. Michel Masson est l'auteur de nombreux romans et de nombreuses pièces de théâtre qui ont eu de brillants succès. M. Jules Sandeau a fait aussi des romans qui sont des meilleurs que nous ayons. M. Pelissier, à qui l'on doit plusieurs pièces de théâtre, s'est fait une réputation honorable par ses travaux de linguistique, notamment par ses habiles préparations du Dictionnaire de l'Académie, et par ses publications en langue romane. M. Pitre-Chevalier a écrit de bons romans historiques sur la Bretagne, ainsi que M. Emile Souvestre qui prépare une grande publication philologique sur les chants populaires de l'ouest de la France.

— M. le ministre de l'intérieur a nommé chevaliers de la Légion-d'Honneur plusieurs auteurs dramatiques, notamment M. Paul Foucher, qui a fait des romans très-touchants et plusieurs grands drames en vers; MM. Charles Lafond, Leuven, Dumanoir, Camille Doucet, etc. Napoléon donnait aux écrivains des pensions plutôt que des décorations; nous avons assez bonne opinion des écrivains, même dans ce déplorable temps d'avarice, pour croire qu'ils préfèrent les décorations aux pensions.

— L'art des miniaturistes du moyen âge n'est pas perdu, comme on le disait encore il y a quelques années : cet art, né de la patience et de la solitude, s'est retrouvé tout à coup au milieu de notre époque tourbillonnante. M. Soltau, de Hambourg, a commencé cette nouvelle école d'enluminure ou de peinture de manuscrits; M. Soltau s'est formé en copiant les miniatures et surtout les merveilleuses arabesques des vieux missels. M. Ledoux est allé plus loin, puisqu'il a composé des sujets dans le sentiment mystique de ces artistes anonymes des quatorzième et quinzième siècles, qui nous ont laissé tant de chefs-d'œuvre de symbolisme chrétien. M. Ledoux a exposé au Salon une explication figurée du *Credo*, traité à la manière de Van Eyck et de Martin Schongauer. Si la composition de ces dessins est ingénieuse et poétique, leur exécution est habile et savante. Un livre d'heures, fait sur ce plan avec cette perfection, ne le céderait pas à ceux de Charles V et d'Anne de Bretagne.

— Le manuscrit autographe de Rabelais, que nous avons découvert à la Bibliothèque du Roi, et dont l'étude nous a constamment occupé depuis deux mois, a été fait à Rome pendant le cours de l'année 1550, lorsque Rabelais alla rejoindre dans cette ville le cardinal du Bellay, peut-être pour échapper à des poursuites et à des dangers que la publication du IV[e] livre de *Pantagruel* lui avait suscités. Ce troisième voyage de Rabelais en Italie, que les biographes n'avaient pas mentionné, se trouve désormais prouvé, non-seulement par la *Sciomachie*, extraite des lettres qu'il adressa de Rome au duc de Guise, mais

encore par ce manuscrit, où la date de 1550 est plusieurs fois répétée. Voici le tableau que Rabelais fait de la ville des papes à cette époque ; on voit qu'il préparait déjà son Vᵉ livre ou son *Ile sonnante.*

Quis Romæ doctus? mimus. Quis gratus habetur?
Cantor. Quis largo fulget honore? puer.
Quis locuples? mendax. Quis fulvum ventilat aurum?
Leno. Quis tyrio tegmine? tonsor hebes.
Quis fruitur censu? meretrix. Quis jura ministrat?
Mango. Quis in pretio et nomine? scurra bibax.
Quis Romæ dona et divum sortitur honores?
Pædio, nam Mars qui omnia signat, abest.
Quis deus est Romæ? nullus, nisi cura Priapi
Omnibus hic esset, Roma relicta foret.

Cette belle épigramme est en quelque sorte complétée par la suivante :

Roma, tibi quondam suberant domini dominorum,
Servorum servi nunc tibi sunt domini.

— Nous voyons avec un profond chagrin se disperser les plus belles collections de livres sous les yeux des bibliophiles qui les avaient formées. Ainsi, M. Aimé Martin, cet amateur si distingué qui possédait un admirable choix de raretés de vieilles éditions, en vieux poëtes, en conteurs français, en livres annotés, vient de céder sa bibliothèque à un autre amateur, M. Tripier ; ainsi M. Bordillon a vendu la sienne aux enchères, ses manuscrits et ses romans de chevalerie; ainsi M. le prince d'Essling se sépare, en ce moment, de la plus précieuse réunion de romans de chevalerie qu'un particulier ait jamais possédée. Hélas! hélas! tout est vanité! Enfin le savant M. Libri, non content d'avoir dit adieu à ses manuscrits, qui sont passés, dit-on, en Angleterre, et qui figurent maintenant dans le Musée britannique, sacrifie en vente publique sa magnifique bibliothèque de 25,000 volumes, parmi lesquels il en est beaucoup d'uniques, incunables grecs et latins, anciens livres italiens, chefs-d'œuvre de reliure, etc. Le premier volume de ce catalogue vraiment extraordinaire, comprenant plus de 3,000 articles, a paru chez MM. Sylvestre et Jannet. Ce volume ne peut être comparé qu'à l'un de ceux du catalogue La Vallière.

— La nouvelle Ecole des Chartes, reconstituée ou plutôt fondée par M. de Salvandy, a été ouverte, aux Archives du royaume, avec beaucoup de solennité, par le ministre en personne, qui a prononcé un discours fort remarquable, comme tous ceux qu'il improvise dans les cérémonies de ce genre. Les professeurs et les élèves étaient présents à cette séance d'ouverture, dans laquelle M. de Salvandy a remis à M. Quérard, de l'Institut, la croix d'officier de la Légion-d'Honneur. Nous avons été vraiment peiné de voir que le ministre oubliait M. Champollion-Figeac, qui, par son âge, son caractère, son esprit, son érudition, et par ses excellents travaux, méritait une semblable distinction. M. Champollion-Figeac est un des savants français que l'Europe connait et estime le plus : c'est lui qui a continué et complété les découvertes de son illustre frère sur les hiéroglyphes égyptiens. Un oubli peut se réparer ; M. de Salvandy, qui est juste, regrettera celui-ci. Il pensait sans doute que M. Champollion était depuis longtemps officier de la Légion-d'Honneur, et davantage.

— C'est un grand bonheur pour la gloire d'un écrivain célèbre, quand un homme de savoir, de goût et de jugement se passionne pour lui et se consacre tout entier à l'illustration de la vie et des ouvrages de cet écrivain. La Fontaine

trouvé M. Walckenaer; Mme de Sévigné M. de Montmerqué; Voltaire M. Beuchot; Montaigne le docteur Payen : de là ces éditions si correctes et si bien annotées; de là ces biographies si exactes et si minutieuses; de là enfin ces excellents travaux de critique et de bibliographie qui ajoutent encore, s'il est possible, à la renommée de l'écrivain qu'ils concernent. M. J. F. Payen prépare depuis trente ans une édition de Montaigne, que nous fait attendre avec plus d'impatience son admirable notice sur l'auteur des *Essais* et sur les éditions de cet ouvrage. Nous voudrions annoncer que cette édition vraiment définitive est sous presse; mais, pour nous la faire désirer davantage, M. Payen publie seulement des *Documents inédits et peu connus sur Montaigne* (Paris. Techener, 1847, in-8 de 44 p., non compris le titre et 4 p. autographiées, avec portrait et fac-simile). Ces documents sont précieux et intéressants comme tout ce qui se rapporte à la vie de Montaigne; M. Payen leur a donné plus de prix en les discutant avec la parfaite connaissance qu'il a de son auteur favori. Nous reviendrons plusieurs fois sur cet excellent travail; bornons-nous à en extraire aujourd'hui des renseignements utiles pour les amateurs de portraits. Celui qui se trouve en tête de cet opuscule a été dessiné par M. L. Hamon, d'après un portrait du temps, que possède M. Payen. Ce portrait, peint sur bois, offre une ressemblance frappante avec celui qui figure dans les *Voyages de Montaigne*, édition in-4, et qui avait été gravé par Saint-Aubin, d'après un portrait à l'huile que Montaigne avait fait faire en Italie. « Les portraits peints de Montaigne sont rares, dit M. Payen : le Musée royal n'en possède pas; celui de Versailles n'en a qu'un seul, qui représente Montaigne jeune, avant qu'il fût décoré. » Le portrait gravé par Thomas de Leu, avec un quatrain attribué à Malherbe, a été, suivant M. Payen, fidèlement reproduit par Léonard Gaultier, avec cette légende : *Olivier de Launay, sieur de Guerngelin, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, conseiller, surintendant et contrerolleur général de l'hostel de Madame Eléonor d'Autriche, royne de France.* Nous pensons que le portrait de Léonard Gaultier est le premier en date, et que Thomas de Leu l'aura gravé d'après une épreuve dont la légende avait été coupée et qui passait pour offrir le portrait de Montaigne : Léonard Gaultier a gravé, en effet, avant Thomas de Leu, et le sieur de Guerngelin, officier de la maison de Léonor, femme de François Ier, devait être bien vieux du vivant de Montaigne.

— M. le comte Clément de Riz a publié une brochure très-vive et très-sensée sur le jury de peinture, qui est remis en cause à chaque exposition du Louvre et qui lutte, depuis vingt-cinq ans, contre la juste animadversion des artistes. M. Clément de Riz demande ce que demandent tous les hommes impartiaux, la suppression ou la modification complète de ce jury irresponsable. Cette brochure, signée d'un nom connu des amateurs d'art, a conquis bien des opinions en faveur des vues de l'auteur. Nous pensons qu'une année ou l'autre le jury se retirera de lui-même dans son camp de l'Académie des beaux-arts.

— Nous recueillons, avec intérêt toutes les notes, officielles ou non, relatives aux travaux d'embellissement et de classement qui se font sans cesse dans les collections du Louvre. On voit que M. de Cailleux aspire à donner aux Musées royaux une extension et un éclat qu'ils n'avaient jamais eus :

« On vient de placer dans une des salles des appartements d'Henri IV, qu'on restaure en ce moment, au Louvre, un magnifique portrait de Louis XIII, par Philippe de Champagne; on a placé également, dans des caissons qui forment les coins du plafond de la même salle, quatre tableaux allégoriques attribués à Lesueur, et représentant les *Quatre parties du Monde*. Ces ouvrages ont été retrouvés parmi les innombrables toiles entassées depuis de longues années dans

des pièces de réserve au Louvre, et que la Liste civile fait examiner en ce moment avec le plus grand soin.

Dans une autre salle des mêmes appartements, on a exposé, récemment, l'armure d'Henri II. Cette armure, qui date de 1548, passe pour un des plus beaux ouvrages de ce genre. Les ciselures, faites au repoussé, sont d'un travail exquis. »

Nous avons confiance que le Musée dit de la Renaissance va prendre un nouveau développement, sous les auspices de son directeur, M. le comte de La Borde.

— L'église Saint-Germain-l'Auxerrois, qui a été fermée et comme en ruines pendant dix ans, qui devait être démolie et qui a dû son salut aux énergiques indignations du comte de Chateaubriand et de Victor Hugo, devient aujourd'hui la favorite des travaux d'art ordonnancés par le gouvernement. M. Visconti ne parle pas encore de reconstruire ailleurs cette vénérable basilique, parce que le terrain où elle est située ne vaut pas 4,000 fr. la toise !

« La chapelle de la Vierge de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois vient d'être dégagée des échafaudages placés pour la construction de l'autel et l'exécution des peintures à fresque et à la cire confiées à M. Amaury-Duval.

«L'autel, ainsi que le rétable en pierre, ornés de riches sculptures et entièrement peints, ont été exécutés sur les dessins de Lassus, chargé de la direction de ce travail par le ministre de l'intérieur; la statue de la Vierge seule est une sculpture du quatorzième siècle, rapportée de Champagne par M. Demarson, curé de la paroisse.

« Quant aux peintures, elles se distinguent par l'élévation du style, la rare élégance des contours, et par cette sobre et harmonieuse coloration si nécessaire dans la peinture murale.

« Enfin, quatre des plus belles verrières sorties des ateliers de M. Maréchal, de Metz, complètent la décoration de cette chapelle, la plus riche de toutes celles qui se peuvent voir à Paris. »

Quel malheur qu'on ne puisse en faire autant à la Bibliothèque du Roi ! M. Visconti ne songerait peut être plus à l'abattre.

— Encore une démolition dans Paris où la bande noire n'a pas laissé debout deux anciens monuments, excepté les églises qui servent au culte :

« La façade de l'église de l'ancien couvent des Célestins, près l'Arsenal, va être démolie. Ce monument possède des ornementations fort curieuses et des détails d'architecture fort estimés. Déjà on a transporté à Saint-Denis deux figures représentant saint Louis et Marguerite de Provence, qui décoraient le portail des Célestins. La Commission des arts et monuments de l'instruction publique, désirant conserver les fragments précieux de ce monument, a décidé, après avoir consulté le ministre de l'instruction publique, que l'on recueillerait tous les objets d'art provenant de la démolition de la façade de l'église et qu'on les coordonnerait avec ceux déposés dans une des chapelles de la basilique de Saint-Denis. »

Nous publierons la statistique de ce qui a été démoli à Paris, en fait de monuments publics, qui eussent mérité d'être sauvés et conservés, depuis 1789. Ce sera un long et triste recueil d'épitaphes. Mais consolons-nous, puisque nous avons en échange des trottoirs et des bornes-fontaines !

— Il vient de paraître un livre qui ne saurait manquer d'attirer l'attention des bibliophiles et de tous les savants qui se préoccupent de linguistique ; c'est une réimpression des *Proverbes basques*, recueillis par le laborieux historien Oihenart, et imprimés à Paris, en 1657. L'édition originale était devenue d'une rareté extrême; on n'en connaissait plus qu'un ou deux exemplaires. Un phi-

lologue bien connu par ses infatigables travaux dans le champ de la littérature du moyen âge, M. Francisque Michel, vient de faire réimprimer à Bordeaux ce volume des plus curieux. Il y a joint une introduction fort étendue, dans laquelle tous les ouvrages en langue basque sont énumérés et décrits avec un soin minutieux; il a fait suivre le recueil des proverbes d'une traduction des poésies d'Oihenart, d'un glossaire, d'une collection de proverbes basques inédits, qu'il a découverts dans une bibliothèque de Madrid, et de divers autres fragments fort intéressants. Les proverbes conservés par Oihenart se recommandent en général par une sagesse profonde et par un tour laconique et frappant qui les grave dans la mémoire.

Ce curieux volume, in-12 de 400 pages, tiré à 300 exemplaires et destiné à prendre place dans toute bonne bibliothèque, se trouve chez Jannet, éditeur, rue Fontaine-Molière, 37. Disons, à ce propos, que M. Jannet, un des jeunes libraires les plus laborieux et les plus instruits qui se soient formés dans ces derniers temps, doit succéder à M. Silvestre et se mettre à la tête de cette ancienne maison, à laquelle nous ne savons pas mauvais gré d'avoir pris notre devise : *Livres nouveaulx, livres vielz et antiques.*

— En voyant à l'Exposition du Louvre les beaux portraits de Liszt, par Lehman, et de Géraldy, par Quesnel, en se rappelant le célèbre portrait de Cherubini, par Ingres, on a eu l'idée de former au Conservatoire de musique une collection de portraits d'artistes musiciens, compositeurs et exécutants. Cette collection, où les artistes se feraient un honneur de léguer leurs portraits, aurait bientôt acquis une grande importance; car, de tous les artistes, les musiciens sont ceux qui se font peindre le plus souvent et ceux aussi que l'on peint le plus volontiers : leur physionomie caractérise presque toujours leur talent qui doit tant à la sensibilité nerveuse. Ainsi le portrait de M. Géraldy, peint avec beaucoup de fermeté et de précision, rend bien la puissance de volonté qui se montre dans ses traits et sa pose, comme dans son chant : c'est une bonne peinture très habilement touchée et très-ressemblante. M. Quesnel avait exposé l'année dernière un portrait de Mme Géraldy, qui a été fort remarqué et qui devait l'être.

— Le savant iconophile M. Rudolph Weigel, de Leipzick, nous écrit au sujet de ce *maître Ambroise* qui est cité dans les notes des *Poésies de François Ier*, comme ayant fait quelques portraits aux trois crayons qui sont à la Bibliothèque du Roi : « Je n'ai trouvé dans ma bibliothèque, très-riche en livres sur les beaux-arts, aucun renseignement sur ledit maître; mais il m'est venu à l'idée de vous demander si ces portraits aux trois crayons ont quelque analogie avec le faire de Jean Holbein, notre fameux peintre allemand; dans ce cas, ces dessins pourraient bien être de son frère *Ambroise* Holbein, dont on connaît des portraits qui ressemblent beaucoup à ceux de Jean Holbein. J'avoue qu'on sait très-peu de chose sur la vie de cet Ambroise Holbein, et l'on ne dit nulle part qu'il ait été peintre du chancelier Duprat. »

Les portraits de *maître Ambroise*, conservés au cabinet des Estampes de la Bibliothèque du Roi, ont plus de charme et d'agrément que ceux d'Holbein; on y sent l'influence de l'école italienne plutôt que de l'école allemande. Ce sont, la plupart, des portraits de femmes de la cour de François Ier. On voit dans une *nouvelle* de la Reine de Navarre, que le roi recueillait curieusement les portraits des belles personnes de son temps, puisqu'il envoya son peintre ordinaire, Jean de Paris, au fond de l'Allemagne, peindre d'après nature une dame noble, d'une grande beauté, qui était condamnée par son mari à avoir tous les jours la tête de son amant exposée sous ses yeux pendant ses repas.

ÉTRANGER.

Allemagne. — On écrit de Munich (Bavière), le 23 avril :

« Un des plus célèbres architectes d'Allemagne, M. le conseiller intime Frédéric de Gaertner, directeur de l'Académie des beaux-arts, est mort hier à l'âge de cinquante-cinq ans.

« M. de Gaertner était né à Coblentz en 1792; il commença ses études à Dresde, et il les termina à Paris et à Rome. Notre capitale lui doit plusieurs de ses plus plus beaux édifices modernes, tels que la basilique de Saint-Louis, le palais de l'Université, l'Arc de Triomphe, le Temple de la Victoire, le séminaire catholique. On construit, en ce moment, d'après ses dessins, le Temple de l'Affranchissement, près de Keltheim; la maison Pompéienne, à Aschaffenbourg; le palais de Wittelsbach et les arcades de Kissengen. M. de Gaertner a aussi bâti la magnifique résidence royale d'Athènes. Il a publié de savantes recherches sur les arts du dessin chez les anciens, et notamment sur leur peinture murale, ainsi qu'un cours d'architecture qui n'est pas moins estimé que ses ouvrages d'archéologie. »

— On écrit de Gotha (principauté de Saxe-Cobourg-Gotha), le 3 avril :

« Un des plus célèbres hellénistes d'Allemagne, M. le docteur Frédéric Jacobs, vient de mourir ici, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. M. Jacobs était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut royal de France, et il faisait partie de presque toutes les autres Sociétés savantes de l'Europe. »

Hollande. — On écrit de La Haye, le 8 mars :

« Notre gouvernement vient d'affranchir de l'impôt de la patente toutes les personnes qui exercent les beaux-arts, dans la catégorie desquels sera aussi comprise dorénavant la gravure sur bois, qui jusqu'à présent était classée, quant aux contributions, parmi les arts mécaniques.

« Une grande exposition des beaux-arts sera ouverte dans notre capitale le lundi 3 mai prochain, et durera deux mois. Les artistes étrangers sont admis à y exposer, aussi bien que les nationaux. »

Le roi de Hollande est un des souverains de l'Europe qui s'occupent des arts avec le plus de passion et avec le plus de goût : il a le sentiment des belles choses en tout genre, et il s'est endetté souvent pour enrichir ses collections qui sont vraiment splendides et choisies. On doit s'étonner que son influence n'ait pas une action plus directe sur l'école hollandaise actuelle, qui excelle dans le genre léché et microscopique, mais qui ne fait rien de grand, de hardi, de puissant. On imite Gérard Dow et les Miéris, on ne se soucie plus de Rembrandt ni de Rubens.

Espagne. — On lit dans *l'Espagnol*, du 26 avril :

« Le gouvernement vient d'acquérir, à un prix élevé, les œuvres posthumes de Moratin. Ces œuvres, que ce célèbre auteur dramatique, avant sa mort arrivée à Bordeaux, légua à son ami intime Silvella, ont été vendues par les héritiers de ce dernier; elles paraîtront très-prochainement. »

Voilà un bel exemple que donne à l'Europe le pays le plus pauvre et le moins littéraire de ce siècle. Le gouvernement de la France, qui est si littéraire, malgré le dédain qu'on y fait des lettres, et si riche, malgré les embarras financiers du moment ; ce gouvernement, qui compte à sa tête plusieurs membres de l'Académie française, ne trouverait pas 10,000 fr. pour acheter les manuscrits de Molière si on avait le bonheur de les découvrir !

CHINE. — Les relations de la France et de la Chine sont déjà si bien établies, qu'on s'intéresse aux nouvelles de la littérature chinoise, comme si la nôtre y était fort intéressée. On a communiqué la note suivante aux journaux de Paris, qui l'ont répétée sur la foi des journaux de Pékin :

« On vient de trouver à Pékin, dans les papiers d'un mandarin tartare mort récemment, un manuscrit très-précieux d'un des plus grands souverains de la la Chine, de l'empereur Khang-hi, mort en 1722. Ce prince, aussi grand protecteur des lettres que grand administrateur, a laissé plusieurs ouvrages d'histoire, de philosophie et de poésie, qui ont été imprimés par les soins de son fils et qui sont très-estimés. Le manuscrit, retrouvé récemment, est intitulé : *Rêveries de l'Ame ;* il était resté dans la famille d'un mandarin très-lettré et ami de Khang-hi. L'empereur actuel, auquel il a été fait hommage de ce manuscrit, a ordonné qu'il serait renfermé dans une boîte d'or et placé dans le *Youankian*, ou bibliothèque impériale, et qu'il en serait fait une copie par les soins du *Keu-tchoui*, ou chef du Collége national, pour être, sous sa responsabilité, livrée à l'impression. »

Cette nouvelle prouve que l'empereur de la Chine aime la poésie, ce qui n'est pas commun chez les souverains en l'an de disgrâce 1847.

CORRESPONDANCE.

Au Rédacteur du BULLETIN DES ARTS.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai souvent pensé qu'en rédigeant le catalogue de l'admirable bibliothèque dramatique de M. de Soleinne, vous avez dû éprouver le regret de ne pouvoir insérer, au sujet d'ouvrages très-rares et très-peu connus, de longues notes qui auraient appris beaucoup de choses aux bibliophiles; mais le temps pressait, et d'ailleurs il n'y avait pas moyen d'étendre jusqu'à quinze ou vingt volumes un catalogue destiné à la vente aux enchères.

Vous avez consacré quelques lignes à une pièce libre, très-peu commune et qui ne devrait pas exister. J'ai eu le tort d'y jeter les yeux, mais je ne crois point être coupable en vous transmettant, à son égard, quelques détails qui pourront intéresser vos lecteurs, et qui ne choqueront nullement l'oreille la plus délicate.

Il s'agit de *la France f.....*, imprimée en 5796 (1799?), et qu'on ne saurait guère attribuer, comme vous l'avez fort bien dit, qu'au trop célèbre marquis de Sade(1). Indépendamment des ventes Boulard

(1) Cette attribution est certaine : la pièce a été imprimée avec les mêmes caractères qui avaient servi à faire l'édition des romans de *Justine* et de *Juliette*, publiée à cette époque. Nous savons d'ailleurs d'un contemporain que le marquis de Sade, qui habitait alors rue du Pot-de-Fer, avec une concubine, s'oc-

et Saint-Morys que vous citez, je trouve qu'elle a été payée 39 f. à la vente P., en 1833, et 41 f. à celle de Baillot (n° 356). Les héritiers de M. de Soleinne ont brûlé l'exemplaire que possédait cet amateur et que vous avez décrit sous le n° 3876 du catalogue, en ajoutant à la description du volume une curieuse note que je vais essayer de compléter.

Transcrivons la préface. Elle est courte ; elle débute par une impudente bouffonnerie :

« J'ai cherché à être lu par tout le monde. Si mon ouvrage va jusqu'à la postérité, je la supplie de ne pas me juger sur le style, mais sur le fond. J'ai composé ce poëme après la pacification de l'armée royale. Lecteurs, ne vous prévenez pas contre son titre ; femmes aimables, pardonnez-le-moi ; plus vous me lirez, plus je réclame votre indulgence. Libertins, hommes de lettres, politiques, historiens, philosophes, patriotes, royalistes, étrangers, lisez-moi ! Et vous, souveraine de ma pensée, vous que j'adore, si vous me devinez, ne craignez rien pour le sentiment ; j'ai écrit avec ma plume, mon cœur n'y est pour rien. »

La dédicace au ministre de la police est d'un laconisme digne d'éloges :

« Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses ! »

Les personnages sont :

La France.

L'Angleterre, tenant un mauvais lieu chez le duc d'Orléans.

La Vendée, dame d'honneur confédérée de la France.

Le duc d'Orléans.

Le comte de Puisaye, général des Chouans.

Le roi de Prusse, le roi d'Espagne, l'empereur d'Allemagne.

Trois écuyers,
Cinq femmes,
Cinq pages,
Des citoyens à piques, } personnages muets.

L'Angleterre conjure la perte de la France ; le héros d'Ouessant se charge de la lui livrer. Il serait très-difficile de citer quatre vers de suite. Nous avons remarqué ceux-ci :

« L'astronome Bailly, qui met tout en problème,
« Après de mûrs calculs se résoudra lui-même.
« J'ai fait avec de l'or nombre de partisans,
« Et l'on jure à Paris par le duc d'Orléans. »

cupait beaucoup de politique, et faisait imprimer une foule de brochures ordurières qu'il distribuait effrontément à tous les hommes du pouvoir. La malheureuse qu'il aimait et qu'il présentait partout comme sa femme avait à subir les dédicaces et les lectures de ses abominables *priapées*. (*Note du Rédacteur.*)

Puisaye, agent de l'Angleterre, poignarde la Vendée. La pièce se termine par ces deux vers dans la bouche de la France :

« Trop coupable Français, sans roi, ni sans autels,
« Quand vous vengerez-vous de tant de criminels? »

Des notes historiques, assez nombreuses, ont été rejetées à la fin du volume. Elles sont d'ailleurs fort dignes de l'œuvre qu'elles accompagnent. Voici quelques détails que nous en retirons :

« Les bleus, dans la Vendée, égorgeaient des femmes de quatre-vingts ans, mettaient des enfants à la mamelle au bout de leurs baïonnettes. »

« Le duc d'Orléans était à une table de jeu, lorsque dans les journées de septembre, la tête de Mme de Lamballe fut apportée au bout d'une pique sous les fenêtres du Palais-Royal; il la vit et se borna à dire sans exprimer ni trouble ni surprise : « Ils ont eu tort de l'assassiner; elle était si bête! » et il reprit ses cartes.

« L'Espagne mit pour condition à la paix l'exécution d'Orléans. »

Nous avons remarqué dans ces notes les deux phrases suivantes, tout à fait sadiques :

« Lorsqu'il s'agit du bien, qu'importe comment on l'opère? N'avez-vous jamais pris du poison pour vous guérir? »

« Le peuple est une machine que les circonstances font mouvoir; les grands seuls font les révolutions. »

Agréez, etc. G.

Monsieur le Rédacteur,

Le comte de Clarendon voulut faire hommage d'un livre à l'ancien exilé d'Holy-Rood. Il choisit les *Eléments linguistiques* de M. Barrois. Il demanda, à Paris, les noms des quatre premiers relieurs. On lui désigna par rang de mérite MM. Bauzonnet, Niedrée, Duru et Thompson. Ce dernier fut choisi, sans doute à la faveur de son nom.

Le livre devait être relié en maroquin. M. Thompson me consulta sur la couleur ; je lui proposai le bleu-céleste, qu'il accepta.

Le dos et les plats du volume devaient être entièrement couverts de charmantes petites fleurs de lis couronnées, et porter au milieu ce chiffre V H V. L'intérieur, doublé en maroquin rouge, fut revêtu d'une dorure à la Grolier. Le prince trouva le tout parfaitement de son goût, et M. Thompson a eu la preuve de sa royale munificence. Le premier feuillet était précédé d'une dédicace en lettres d'or

imprimées avec une admirable perfection par le relieur lui-même.

Agréez, etc. VICTOR POIRIER.

Note du Rédacteur. Nous saisissons avec empressement cette occasion d'accorder les plus grands éloges au savant et curieux ouvrage de M. J. Barrois, intitulé : *Eléments carlovingiens linguistiques et littéraires* (Paris, impr. de Crapelet, 1846, in-4° de 360 p., non compris le titre, avec fig.). M. Barrois, à qui nous devons déjà la publication de plusieurs beaux volumes relatifs à notre histoire littéraire, entre autres les vieux romans de Baudouin de Flandres et d'Ogier de Danemarck, fait un bien noble usage de sa fortune en la faisant servir à ses travaux d'archéologue, de linguiste et de bibliographe. Son dernier ouvrage proclame une découverte fort intéressante, celle de l'alphabet carolin, qui avait à peine laissé quelques traces incertaines dans les écrits contemporains. C'est dans une lettre d'Otfrid, moine en 843 à Weissembourg, lettre adressée à l'archevêque de Mayence, et placée en tête de la traduction des Evangiles en théotisque ou langue vulgaire du neuvième siècle, que M. Barrois a trouvé le fondement de son ingénieux système ; il a fait ensuite d'immenses recherches pour établir que, du temps de Charlemagne, les signes graphiques manquant pour fixer la langue qui se formait, l'illustre ami d'Alcuin inventa un alphabet emprunté aux anciens alphabets, et surtout aux hiéroglyphes, qui avaient tous une source commune, la dactylologie ou le langage digité. M. Barrois est parvenu, à force d'érudition et de sagacité, à élever son opinion au-dessus du paradoxe et à recréer ainsi la carolographie oubliée depuis tant de siècles. C'est là un des livres les plus importants que la linguistique moderne ait produits, et nous savons que M. Barrois s'occupe de le compléter encore au moyen d'un second volume rempli de renseignements nouveaux. Nous aurions voulu extraire ici la restitution archéologique du château d'Ogier, situé à Château-Fort, entre Versailles et Chevreuse : c'est encore là une découverte qui appartient à M. Barrois, et qui fait honneur à son esprit investigateur.

Lesage à Boulogne-sur-Mer.

A M. Grille, bibliothécaire de la ville d'Angers.

Mon excellent ami,

Comme vous, lorsque de sérieux travaux me laissent un moment de loisir, je vais, fouillant dans ma mémoire et dans mes portefeuilles, chercher ce qui peut me mettre sur la trace de faits, d'événements qui intéressent les lettres et les arts. Je n'ai pas, pour les coordonner, les mettre en mémoire, cette méthode parfaite, cette vivacité d'esprit et de style qui donnent tant de valeur et de charme à vos brochures angevines (1) : mais, à votre exemple, je m'attache à faire connaître ce qui est ignoré, à expliquer ce qui est resté dans le doute, à ajouter quelques feuillets à la vie d'un homme célèbre, à l'histoire d'un livre, d'une partition, d'une statue ou d'un tableau.

(1) Nous publierons la bibliographie analytique de ces charmants opuscules, déjà nombreux, qui forment une collection rare et précieuse. (*Note du Rédact.*)

Vous aimez Lesage, et vous appréciez autant que personne son talent comme romancier ; à juste titre vous le regardez comme une des gloires de la France. Eh bien! voici, sur ses dernières années, quelques circonstances inconnues jusqu'à ce jour : je les tiens de mon aïeul maternel, M. Dutertre du Wast, ancien notaire du chapitre de la cathédrale de Boulogne-sur-Mer, mort en 1803 à l'âge de quatre-vingt-sept ans, et qui avait été intimement lié avec Lesage.

L'auteur de *Turcaret* et de *Crispin rival de son maître* appartient à l'art dramatique qu'il a longtemps cultivé. Mais sa collaboration, en société avec Fuzelier, Dorneval et Piron, dans les ouvrages donnés au théâtre de la Foire Saint-Germain, lui avait attiré tant de désagréments, que pendant les vingt dernières années de sa vie il avait pris les comédiens en aversion : aussi éprouva-t-il un profond chagrin lorsque l'aîné de ses fils, qu'il destinait au barreau, se fit acteur sous le nom de Montménil. A dater de ce moment, il ne voulut plus le voir. Tous ses sentiments de paternité s'étaient reportés sur Julien-François Lesage, le second de ses enfants. Celui-ci avait embrassé l'état ecclésiastique, et possédait un canonicat à Boulogne-sur-Mer. Lesage faisait de fréquents séjours dans cette ville, et vainement le chanoine, qui aimait beaucoup Montménil, avait cherché à le réconcilier avec son père.

M. le comte de Tressan, membre de l'Académie française, auteur de traductions estimées et de quelques romans, était alors commandant de la ville de Boulogne. Admirateur du talent de Lesage et de son noble caractère, il aimait à le visiter, à jouir, dans la conversation, des mots pleins de verve et des anecdotes originales qui échappaient à ce grand peintre du cœur humain, dont l'esprit avait conservé toute sa force, toute sa grâce.

M. de Tressan, dans un des voyages de Lesage à Boulogne, sollicité par le chanoine et par Montménil, crut enfin avoir trouvé le moyen d'amener une réconciliation entre ce dernier et son père.

Les comédiens de province menaient alors une existence nomade, transportant de ville en ville leurs tentes dramatiques, et levant, partout où ils s'arrêtaient, des tributs d'argent et d'applaudissements. Parmi eux se rencontraient des sujets précieux qui, après un noviciat plus ou moins long, allaient enrichir les théâtres de la capitale; c'est à la province que nous avons dû Préville, Larive et tant d'autres acteurs célèbres. Alors un artiste se livrait à de consciencieuses études; il ne suffisait pas, pour aborder la scène, d'avoir deux ou trois rôles dans la mémoire, quelques roulades dans le gosier; et l'effet dramatique, lorsqu'on jouait Corneille, Molière et Regnard, était ailleurs que dans le fracas, le luxe des dé-

cors et dans les machines et les accessoires. On n'avait point encore eu la merveilleuse idée de créer des directeurs privilégiés : institution absurde, et funeste aux progrès de l'art comme aux plaisirs du public, en ce qu'elle tue la concurrence, et livre souvent des brevets de faveur aux mains de l'intérêt personnel et de l'incapacité. Cette institution, fruit du despotisme de l'Empire, et qui suivit une révolution dont le but avait été d'étouffer tous les privilèges, est, surtout depuis 1830, une de ces anomalies monstrueuses se rencontrant à chaque pas dans notre siècle de lumières et de liberté raisonnables, encore à l'état d'avortement. Or, Montménil, auquel il faut revenir, appartenait à une troupe d'acteurs qui venait de donner plusieurs représentations à Amiens, et il y avait un mois qu'elle exploitait le théâtre de Boulogne, lorsque le vieux Lesage y arriva.

Quelques jours s'écoulèrent et l'affiche annonça *Crispin rival de son maître*. M. de Tressan obtint, avec beaucoup de peine, de l'auteur de cette spirituelle comédie, qu'il consentît à prendre une place d'honneur dans sa loge. Quel fut l'étonnement de Lesage, en reconnaissant son fils dans le comédien qui jouait le rôle de Crispin ! « Ah ! monsieur le commandant, dit-il d'une voix émue, si vous « n'étiez pas le meilleur de mes amis, je regarderais comme une « perfidie de votre part de m'avoir conduit ici ! » Le bon M. de Tressan parvint à calmer le vieillard, dont les traits cependant décelèrent l'abattement et l'inquiétude pendant toute la première partie de la représentation. Montménil joua d'une manière supérieure ; peu à peu l'intérêt gagna son père à un tel point, qu'il fut entraîné et applaudit Crispin de toutes ses forces. Lorsque Montménil eut repris ses habits de ville, le comte de Tressan le fit appeler dans sa loge pour le complimenter : « Embrassez votre père, lui « dit-il, c'est à votre talent que vous devez d'avoir reconquis son « amitié... —Montménil, mon fils, je te pardonne ! balbutia Lesage « en le pressant sur son cœur. Je te voulais avocat et me voilà sa-« tisfait, car tu viens de gagner la plus difficile de toutes les « causes. »

Deux ans après, Montménil mourut ; et Lesage, que cet événement accabla de douleur, quitta pour toujours Paris, et vint chercher un asile et des consolations près de son fils le chanoine. M. de Tressan allait le visiter tous les jours, et il a consigné, dans une lettre fort curieuse, une observation physico-médicale d'un haut intérêt. « Lesage, dit-il, se réveillant le matin dès que le soleil pa-« raissait élevé de quelques degrés sur l'horizon, s'animait et pre-« nait du sentiment et de la force à mesure que cet astre appro-« chait du méridien ; mais lorsqu'il commençait à pencher vers son

« déclin, la sensibilité du vieillard, la lumière de son esprit et « l'activité de ses sens diminuaient en proportion ; et dès que le so- « leil paraissait plongé de quelques degrés sous l'horizon, il tom- « bait dans une espèce de léthargie dont on n'essayait pas même « de le tirer. J'eus l'attention de ne l'aller voir qu'au moment de la « journée où son intelligence était le plus lucide, et c'était à l'heure « succédant à son dîner. Je ne pouvais voir sans attendrissement « ce vieillard estimable, qui conservait la gaieté, l'urbanité de ses « beaux ans, souvent même l'imagination du *Diable boiteux* et de « *Turcaret.* Mais un jour où je me présentai plus tard qu'à l'ordi- « naire, je m'aperçus avec douleur que sa conversation commen- « çait à ressembler à la dernière homélie de l'archevêque de Gre- « nade. »

Il vécut encore quatre années, et s'éteignit le 17 novembre 1747, à l'âge d'environ quatre-vingts ans. M. de Tressan assista à ses obsèques avec les principaux officiers sous ses ordres, regardant comme un devoir de rendre ce dernier hommage à l'un des meilleurs et des plus ingénieux écrivains de la France.

On voit encore à Boulogne la petite maison qu'habitait Lesage ; elle est située rue du Château-Hauteville, et porte le n° 3. Sur ma proposition, en 1820, la *Société des Sciences et Arts*, dont je suis encore membre honoraire, a arrêté par une délibération en date du 1er juillet : « Qu'une table de marbre noir serait placée au-dessus « de la porte de cette maison, avec cette simple inscription :

Ici mourut l'auteur de Gil Blas,
en 1747.

« Que derrière cette inscription on déposerait une boîte de plomb « contenant un exemplaire, imprimé sur vélin, de la Notice sur Le- « sage (1), ainsi que des pièces de monnaie, et l'extrait des procès- « verbaux de la Société ; que cette pose serait effectuée le 17 juillet ; « et que les autorités seraient particulièrement invitées à y assister. »

Au jour indiqué, cette cérémonie eut lieu sous la présidence de M. Herman, alors sous-préfet de Boulogne, maintenant chef de division au ministère de l'intérieur, en présence d'un grand concours d'habitants et d'étrangers.

J'avais en outre proposé, mon ami, l'acquisition de cette maison de peu de valeur, dans la crainte qu'on n'en changeât la distribution et l'aspect ; une souscription fut essayée et ne put réussir. Mes craintes étaient fondées : depuis, on l'a élevée de deux étages et ba-

(1) J'avais écrit cette Notice pour une édition du *Diable boiteux*, publiée à Boulogne.

digeonnée : mais la table de marbre noir a été conservée, et j'ai fait faire dans le temps un dessin et une lithographie très-exacts du dernier asile habité par Lesage.

De plus, quelques bibliographes l'ayant fait mourir à Paris, j'ai fait expédier son acte de décès, dont voici le texte :

« Des registres de l'état civil de Boulogne-sur-Mer, paroisse « Saint-Joseph, pour l'année 1747.

« Le 18 novembre a été inhumé M. Alain-René Lesage, époux « d'Élisabeth Huyard, décédé la veille, sur les huit heures du soir, « âgé d'environ quatre-vingts ans. Ont assisté à son inhumation, « M. Julien-François Lesage, son fils, chanoine de cette cathédrale, « et M. Ducrocq, doyen de ladite église, avec nous, curé et vicaire.

« Signé : LESAGE, DUCROCQ, DUBOIS et DIEUSET. »

C'est peu de temps après la cérémonie de 1820, que mon ami Michaud, membre de l'Académie française, qui y avait assisté, contribua à faire proposer par cette compagnie l'éloge de Lesage, dont le prix fut partagé entre MM. Malitourne et Patin.

J'arrive à la fin de cette lettre, mon cher bibliothécaire, et je désire que vous ne la trouviez pas trop longue.

A vous toujours !

P. HÉDOUIN, de Boulogne.

VARIÉTÉS.

SUR LES ÉDITIONS ELZEVIRIENNES [1].

(Suite. — Voy. la lettre de M. Ch. M., p. 245, 293 et 322, du *Bulletin des Arts*, t. V.)

OPINION DE M. BRUNET.	NOTES D'UN BIBLIOPHILE.
Du RYER. Scévole, tragédie. *Jouxte la copie à Paris*, etc. (*Leyde*), 1654, pet. in-12.	Ce joli petit volume est un des premiers livres exécutés par *F. Foppens*, comme *l'Amarillis pastorale de Rotrou*, donnée la même année par cet imprimeur.
LIVII (*Titi*) Historiarum quod extat,	N'est-il pas d'ailleurs plus naturel de

[1] Tous les bibliographes ont accueilli avec autant d'empressement que de curiosité les précieuses communications de M. Motteley sur les Elzevirs : ce n'était pas peu de chose à faire que de convaincre d'erreur le magistral auteur du *Manuel du libraire*, M. Brunet, qui n'a fait que coordonner les opinions de ses devanciers, et qui s'appuie toujours de l'autorité de quelqu'un. M. Motteley nous a prouvé que la bibliographie elzevirienne était à refaire ; mais il aurait dû, nous écrit-on, publier la clef de son système, et donner la manière sûre de distinguer les faux et les véritables Elzévirs. Nous espérons qu'il ne bornera pas là ses intéressantes révélations, basées sur des études de trente ans et sur les moyens de comparaison que lui offre son admirable bibliothèque.

(*Note du rédacteur.*)

ex recensione J.-Fr. Gronovii. *Amst., apud Dan. Elzev.*, 1678, in-12[1].

croire qu'après avoir tiré provisoirement et comme essai quelques-uns de ces exemplaires (*avant la lettre*), l'éditeur, par un motif que nous ignorons, a fait substituer aux mots : *libri quot extant*, ceux-ci : *quod extat*, en faisant en même temps, pour arriver à un tirage définitif, graver les lettres S. P. Q. R. sur le bouclier, qui portait déjà deux petites lignes parallèles disposées pour recevoir plus tard ces initiales?

Mais, dans l'hypothèse même toute contraire et inadmissible du *Manuel*, pourquoi, après avoir fait graver ces quatre lettres consacrées, et qui avaient une si grande signification chez les Romains, les aurait-on fait disparaître ? Pour conclusion, nous nous en rapportons au jugement mieux éclairé de M. Brunet.

Montrésor. Mémoires, avec diverses pièces concernant le ministère du cardinal de Richelieu, etc. *Leyde, J. Sambix*, 1663 ou 1665, 2 vol. pet. in-12.

Deux éditions qui appartiennent à la collection elzevirienne, etc.

Ces deux jolies éditions, et celle de 1664, qui ne leur cède en rien, sont en effet d'autant mieux placées dans la collection des Elzevirs, que ces derniers n'ont jamais imprimé ce livre, que nous devons encore à leur émule *F. Foppens*.

Naudé (*Gabriel*). Considérations politiques sur les coups d'Estat. *Sur la copie de Rome*, 1667, pet. in-12, avec la sphère.

Véritablement imprimé *par Daniel Elzevir*, ainsi que l'édition de 1679.

Ordonnance de Louis XIV, roy de France...., donnée à Saint-Germain-en-Laye au mois d'avril 1667. *Jouxte la copie à Paris, chez les associez*, 1667, in-24.

Caractères d'Elzevier.

Ce charmant petit volume, d'une typographie qui rivalise avec celle des Elzevirs, est encore dû à *Fr. Foppens, de Bruxelles*.

Nicole. Essais de morale contenus en divers traitez sur plusieurs devoirs importans. *Suivant la copie impr. à Paris, chez la ve Charles Savreux*, 1672-1680, 4 vol. pet. in-12.

Daniel Elzevir s'est surpassé dans ces quatre volumes, et nous doutons qu'on puisse mieux faire. C'est tout ce que les presses elzeviriennes ont produit de ce volumineux ouvrage.

Nicole. Les Imaginaires (et les Visionnaires), ou Lettres sur l'Hérésie imaginaire, par le s[r] Damvilliers. *Liège, Alph. Beyers*, 1667, 2 vol. pet. in-12, avec la Sphère, mais douteux.

C'est, comme le précédent, un des plus beaux livres de *Dan. Elzevir*, imprimé sans vignettes ni lettres grises, comme *le Nouveau Testament, de Mons*, qu'il donna la même année.

(1) Voy. *Bulletin des Arts* du 10 mars, p. 322, où furent omis, à l'égard de ce livre, les deux paragraphes indispensables ci en regard.

Psalterium Davidis et libri sapientiales, ad exemplar vaticanum, anni 1592. *Lugd.* (*Bat.*), *apud Elzevirios*, 1653, pet. in-12.

..... Vendu 27 fr. (superbe exemplaire, *mar. viol. doubl. de mar. citr. l. r.*) La Vallière; 76 fr. *Chagrin n.* Caillard; 26 fr. *mar.* Labédoy...; 48 fr. *mar. bl.*, exemplaire du C. d'Hoym (5 p. 1 ligne et demie), en 1811.

T. III, p. 856.

Ce Psautier latin, connu à juste titre comme un des plus beaux et des plus précieux livres sortis des célèbres presses elzeviriennes, ne va nous occuper ici que sous le rapport de quelques exemplaires passés en ventes publiques.

Nous ignorons pourquoi le *Manuel*, qui cite ordinairement les exemplaires les plus remarquables par leur conservation de marges, leur beauté extérieure et l'élévation de leur prix, a passé sous silence celui de la vente Motteley, en 1825, où assistait M. Brunet lui-même, et qui fut adjugé à 190 fr. à MM. Rey et Gravier, libraires .... Cet exemplaire, relié en *mar. raisin de Corinthe, dent. doublé de mar. olive dent., par Thouvenin*, avait 5 p. 1 l. et demie, et plusieurs feuillets n'étaient point fendus aux marges latérales. Ces dimensions nous laissent dans un juste doute sur la hauteur indiquée ci-contre de celui du comte d'Hoym, que nous avons vu, doute que M. Brunet peut éclaircir facilement, puisqu'il est possesseur de ce précieux exemplaire dont le prix décuplerait bien certainement aujourd'hui.

..... *Habent sua fata libelli.*

Rapini (*Renati*) Soc. Jesu hortorum libri IV. *Lugd. Bat.*, *ex officina Arnoldi Doude*, 1668 (aussi 1672), pet. in-12.

Selon M. Renouard, ce volume appartiendrait à la collection des Elzeviers. Nous croyons, nous, qu'il n'a pas été imprimé par eux.

Le titre de l'édition beaucoup augmentée de 1672, porte : *Ren. Rapini multo elegantissimi poetæ, hortorum libri; Eclogæ; Liber de carmine pastorali; Odæ. Ibid. id.*, 2 tom. en 1 vol. pet. in-12.

M. Brunet a raison de ne point partager l'opinion de M. Renouard. Ces deux éditions, qui n'offrent que peu d'analogie avec les Elzevirs, sortent des presses de *Philippe de Croy, de Leyde*, dont le fleuron se voit à la fin de *Liber de carmine*, etc.

Relation de la captivité et liberté du sieur Emanuel d'Aranda, jadis esclave à Alger, où se trouvent plusieurs particularités de l'Afrique; nouvelle édition, augmentée d'une troisième partie. *Leyde, Jean Pauwels*, 1671, 2 tom. en 1 vol. pet. in-12. (Se joint aux Elzeviers.)

Dans notre exemplaire, *après les mots :* de l'Afrique, *lisez* : dignes de remarque. Quatrième édition, augmentée d'une troisième partie et de tailles-douces, par le mesme autheur. *A Leyde, chez Jean Pauwels, libraire*, 1671, pet. in-12, *à la Sphère.*

Nous avons de ce livre deux autres

éditions antérieures, l'une de 1656, et l'autre de 1662, du même typographe que celle-ci (*Jean Montmart, de Bruxelles*), qui aurait été le premier imprimeur belge si F. Foppens ne l'eût surpassé. La preuve de cette supériorité se trouve dans la 3e partie ou tome II de l'édition ci-contre que le même *Foppens a pour sûr imprimée* sous ce titre : *Suite ou la 3e partie des relations du sr Emmanuel d'Aranda, contenant plusieurs moralitez et choses divertissantes. A Leyde, chez Jean Pauwels, libraire*, 1671, avec la Sphère.

Cette particularité, loin de détruire le pressentiment que nous avions déjà, que les presses de *Montmart* n'ont pas toujours été étrangères à quelques livres attribués à Foppens, nous ferait croire plutôt que ces deux imprimeurs se sont quelquefois prêté ces sortes de secours mutuels.

Rochefoucauld (*De la*). Mémoires de M. D. L. R. sur les brigues à la mort de Louis XIII, etc. *Cologne* (*Amsterd.*), *P. Van Dyck*, 1662, 63, 64, 65, 69. Pet. in-12.

Aucune de ces éditions n'est *d'Amst.*, ni même hollandaise, comme l'a cru M. Brunet. Elles ont encore été données par *Fr. Foppens*. Toutes sont belles, et la première surtout l'emporte sur quelques Elzevirs, auxquels on a d'autant plus raison de la joindre que ces célèbres typographes n'ont point imprimé ce livre, et peut-être même aucun de ceux qui l'ont été par Foppens ; ce qui contribue puissamment à enrichir leur collection sans doubles emplois.

Rohault (*Jacq.*), Traité de Physique. *Amst.*, *Jacq. le Jeune*, 1672, 2 vol. pet. in-12, fig., avec la Sphère.

Belle production typographique des *presses elzeviriennes d'Amsterdam*.

Testament du défunct cardinal Juli Mazarini, duc de Nivernois..., premier ministre du roy de France. *Iouxte la copie à Paris*, 1663, pet. in-12.

Gros caractères des Elzeviers d'Amsterdam.

Daniel Elzevir n'aurait certainement pas désavoué ce joli volume que *Fr. Foppens* compte encore au nombre de ses merveilles typographiques.

Traité curieux sur l'enlèvement du prince de Furstemberg, avec des exemples et des réflexions importantes touchant l'immunité des ambassadeurs. *Villefranche, chez Charles de la Vérité* (*Hollande*), 1676, pet. in-12.

Ce petit livre, assez bien imprimé, doit être attribué à *Lambert Marchant, de Bruxelles*, que son célèbre confrère Fr. Foppens a laissé loin derrière lui.

Ch. M.

Prix des Tableaux

PROVENANT DU CABINET DE M. STEVENS.

Première vacatio

Nos du Catalogue.		Prix de vente.
169.	Lambrechts. Intérieur rustique.................	55 f.
170.	Lantzen. Paysage et animaux..................	72
210.	Peters (Bonaventure). Mer houleuse............	42
155.	Horremans. Réunion de villageois..............	160
190.	Neer (Vander). Ville sur le bord de la Meuse......	50
142.	Hoet (Gérard). Bacchanale....................	115
146.	Holbein. Portrait du docteur Joannes à Kempis..	62
88 et 89.	Dalens. Deux paysages faisant pendant......	260
95.	Devries. Paysage............................	149
73.	Breughel. Bataille entre deux corps d'armée.....	65
217.	Karel de Roos. Deux paysages faisant pendant..	139
76.	Carré (Henri). L'adoration des bergers..........	61
205.	Palamèdes. Personnages faisant de la musique...	176
256.	Toornvliet. Le concert bachique..............	44
133.	Heem (de). Fruits de diverses espèces............	107
119.	Gael (Barent). Choc de cavalerie...............	100
116.	Fergusson. Nature morte.....................	82
46.	Angus (d'Anvers). Bélisaire....................	151
45.	Angus. La leçon de musique...................	96
135.	Helmont (Van). Intérieur de laboratoire..........	171
110.	Dusart. Paysage et figures....................	250
182.	Miel (Jean). Le déjeuner frugal.................	58
273.	Witte (Emmanuel de). Intérieur d'église........	50
275.	Witthoos. Paysage et plantes sauvages..........	200
187.	Neeffs (Peeter). Intérieur d'église..............	260
269.	Verkolié. Dame à sa toilette..................	131
188.	Neeffs (Peeter). Intérieur d'église..............	162
77.	Colonia. Paysage et figures...................	146
70.	Breklenkamp. Le ménage hollandais............	76
81.	Cuyp (Albert). Portrait d'une petite fille..........	200
82.	Du même. Portrait d'un jeune garçon...........	186
137.	Helst (Vander). Portrait d'un magistrat..........	99
80.	Cuylenbourg. Sujet tiré d'un conte de Boccace...	160
66.	Bol (Ferdinand). Portrait de femme..............	121
28.	Murillo (école de). l'Assomption de la Vierge....	360

25.	MORO (Antonio). Portrait d'homme..............	130
23.	MARATTE (Carlo). L'Assomption de la Vierge.....	266
29.	PALME. L'adoration des Mages..................	80
16.	GAROFOLO. Portrait de peintre..................	71
161.	KEYSER. Portrait de femme..................	171
71.	BREEMBERG. Les baigneuses..................	195
67.	BOTH (d'Italie). Paysage et animaux.............	525
166.	KONINGH. Paysage et figures..................	300
167.	LAAN (Vander). Intérieur d'appartement..........	132
281.	WOUVERMANS. Intérieur d'écurie...............	107
244.	STEEN (Jean). Intérieur d'estaminet..............	710
278.	WOUVERMANS. Le maréchal ferrant............	315
227.	RUYSDAEL (Salomon). Paysage et rivière.........	541
59.	BERCHEM. Paysage et animaux.................	905
225.	RUYSDAEL (signé Jacques). Paysage..............	325
148.	HONDE KOETER. Oiseaux de basse-cour..........	500
240.	SNEYDERS. Intérieur de cuisine.................	240
54.	BEERSTRAATEN. Port de mer..................	512
53.	DU MÊME. Vue du port d'Amsterdam............	281
157.	HUGTEMBURG. Choc de cavalerie...............	290
152.	HOOG (Pierre de). Intérieur de salle hollandaise....	535
91.	DECKER ET OSTADE. Paysage et chaumière......	870
90.	DU MÊME. Paysage et chaumière...............	»
97.	DOES (Jacques Vander). Le pâturage............	341
9.	CIGNANI. La déesse de la nuit..................	»
7.	CARRACHE. Femme surprise par un satyre........	120
10.	CORRÈGE (d'après). Sainte Madeleine en méditation.	460
21.	LUINI. La Vierge de douleurs..................	185
11.	DOLCI. Tête de Vierge.......................	240
27.	MURILLO. L'extase de saint François.	261
14.	DOMINICAIN. Saint Jean.	241
36.	TINTORET. La résurrection de Notre-Seigneur. . .	195
33.	SASSO FERRATO. La Vierge en prière.	350
40.	TITIEN. Portrait d'homme.	300
43.	AELTS (Van). Fleurs de diverses espèces.	61
87.	CUYP. Portrait de deux époux.	220
192.	NEER (Eglon Van). La leçon de musique.	220
129.	HALS (Dirck). Intérieur d'appartement.	»
74.	BREUGHEL. La Vierge et les anges.	130
125.	GOYEN (Van). Village sur le bord de la Meuse. . .	130
178.	MOLENAER. Paysage, effet d'hiver.	116
68.	BOTH (André). Marchands de liqueurs et gens du	

	peuple.	100
64.	BERKEYDEN. Vue d'un canal de la Hollande.	96
171.	LEEUW (Vander). Animaux au pâturage.	196
154.	HORREMANS. Le Colin-Maillard.	108
216.	ROMBOUTS. Paysage et figures.	201

Deuxième vacation.

300.	JAURAT. Intérieur de parc.	»
302.	LACROIX. Marine.	121
307.	MIGNARD. Portrait d'une dame.	550
47.	ANGUS. La châtelaine.	275
50.	BACKUYSEN (Attribué à). Marine.	102
230.	SCHYNDEL. Intérieur de musico.	299
301.	LACROIX. Port de mer.	52
136.	VAN HELMONT. Kermesse.	410
296.	CLOUET, DIT JANET. Portrait de la reine Elisabeth d'Angleterre.	69
295.	CLERS DES GOBELINS. Suzanne surprise au bain.	60
297.	GILLOT. La danse champêtre.	170
298.	DU MÊME. La balançoire.	
288.	ZORG. Intérieur d'estaminet.	101
321.	WATTEAU (de Lille). Scène familière.	78
320.	WATTEAU. Concert dans un parc.	521
308.	PATER. Débarquement à l'île de Cythère.	585
293.	BOUCHER. La toilette de Vénus.	165
294.	DU MÊME. Vénus et l'Amour.	126
8.	ECOLE DU CARRACHE. La distribution des aumônes.	126
15.	DOMINIQUIN. Diane découvrant la grossesse de Calysto.	151
48.	ASSELYN. Paysage, site d'Italie.	170
49.	BACKUYSEN. Mer houleuse.	150
132.	DE HEEM. Fruits et nature morte.	261
153.	HORREMANS. Festin sous un péristyle.	285
164.	KNELLER. Portrait d'une jeune fille.	150
165.	DU MÊME. Portrait de femme.	120
316.	STELLA. Le repos de la sainte Famille.	255
304.	Mme LEBRUN. La réflexion ou le souvenir.	305
299.	GREUZE. Portrait de Mme Roland.	76
303.	LANCRET. Le concert.	151
319.	WATTEAU. La diseuse de bonne aventure.	450
291.	WRIGHT DE DERBY. Marine. Ecole anglaise.	116
289.	GAINSBOROUGH. Portrait d'un ministre protestant.	»

290. HOGARTH. La paysanne novice. Même école...... 300
292. WILSON. Vue prise à Tivoli. Même école. 425
114. F. V. A. (Genre de Janeck). Le Charlatan. 350
120. BARENT GAEL. Marché aux chevaux. 316
124. GONSALES COQUES. Portrait de femme. 151
151. HONDIUS. Sujet biblique. 300
177. MOLNAERT. Musico flamand. 360
206. PALAMÈDES. Le campement. 399
213. RACHEL-RUSYCH. Touffe de plantes. 395
180. MOMES. Marché aux légumes. 205
215. REMBRANDT. Portrait de femme âgée. 510
268. WEENIX. Réunion de famille dans un parc. 840
241. SNEYDERS. Chasse au sanglier. 230
309. RAOUX. La Vestale. 1,000
310. DU MÊME. Le bal champêtre.................. 1,000
311. DU MÊME. Le rendez-vous.................... 1,200
312. DU MÊME. Les offres réciproques.............. } 2,900
315. DU MÊME. La consultation du miroir........... }
313. DU MÊME. L'échange agréable................. } 2,100
314. DU MÊME. Le berger endormi.................. }
317. WATEAU (Antoine). L'accordée de village........ 800
318. DU MÊME. La mariée de village................ 620
322. WILLE (le fils). Le couronnement de la rosière.... »
323. DU MÊME. Le retour d'un fils.................. 780
306. LORRAIN. Port de mer......................... 655
17. GIORGION (École du). Femmes au bain........... 420
218. RUBENS. La Vierge et l'enfant Jésus............. 1,001
32. SALVATORE ROSA. LA forêt enchantée.......... 191
42. ZUCCARO. La création d'Eve................... 520
219. RUBENS et SNEYDERS. Amours jouant avec des fruits. 400
229. SCHENDEL. Effet de lumière.................. 900
259. VAN DYCK. La mort de Jésus.................. 450
3. ANDRÉ DEL SARTE. La sainte famille........... 230
1. ALBANÉ. Le repos de Vénus et Vulcain.......... 485
2. DU MÊME. Vénus et Adonis.................... 400
262. VAN DYCK. L'assomption de la Vierge.......... 404
266. VINTRANCK. Paysage, site montagneux.......... 250
55. BEERSTRAATEN. Débarquement de Guillaume III
à Douvres.................................... 231
61. BERCHEM. Première manière, paysage et animaux. 1,000
168. PIERRE DE LAAR. Troupeau de bestiaux......... 185
196. CONSTANTIN NETSCHER. Portrait de femme..... 95

204. PALAMÈDES. Intérieur d'appartement. 202
209. POELEMBOURG. Femme tenant un enfant. 100
237. SCHOOTEL. Mer houleuse. 125
248. STOOP. La toilette d'une dame hollandaise. 435
254. TENIERS (père). Danse de village. . . . . »
257. VANBLOEMEN. Le départ. 90

Troisième vacation.

221. ECOLE DE RUBENS. La sainte Famille. 79
231. SCHYNDEL. Fête de village. 119
131. DE HEEM. Corbeille remplie de fruits. 100
96. DEVRIES. Paysage. 61
189. VANDER NEER. Effet de lune. 201
92. DECKER. Les bords de la Meuse. . . . . »
65. FERDINAND BOL. Portrait d'homme. 351
72. BREENBERG. Paysage et ruines. 62
75. CALCAR. Episode de la Passion. . . . . »
233. SCHOEUFFELIN. L'entrée de Jésus à Jérusalem. . . .
234. DU MÊME. Jésus dans le jardin des Oliviers. . . . . . . } 445
235. DU MÊME. La résurrection de Jésus. . . . .
236. DU MÊME. Jésus délivrant les âmes du Purgatoire.
186. MUSSCHER. Portrait de femme. 90
144. HOLBEIN. Portrait d'une jeune femme. 176
121. BARENT GAEL. Le départ pour la chasse. 620
115. FERGUSSON. Nature morte. 136
93. DE HEUSCH. Paysage et rivière. 90
100. GÉRARD DOW. L'Astronome. 725
69. BRACKENBOURG. Intérieur d'estaminet. 950
199. OCTERVELT. Intérieur d'appartement. 405
194. NETSCHER. Famille dans un parc. 930
265. VINTRANCK. Paysage et oiseaux. 152
258. VAN DYCK et RUBENS. Portrait d'un moine. 450
276. WOLGEMUTH. Le portement de croix. 230
173. LUCAS DE LEYDE. Les portraits d'un financier et de sa femme. 401
211. PORBUS. Portrait d'homme. . . . . »
94. DENNER. Tête de vieillard. 1,960
56. BEGA. Intérieur de tabagie. 289
79. CUYLEMBOURG. Baigneuses dans une grotte. 558
78. LUCAS CRANACH. Portrait de Catherine de Bora, femme de Luther. 260

(La suite au prochain numéro.)

Imprimerie de HENNUYER et Ce, rue Lemercier, 24. Batignolles.

BULLETIN DES ARTS.

10 JUIN 1847.

DE L'ÉTAT ACTUEL

DES

CATALOGUES DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

(Suite.)

Pour en finir avec le fameux Rapport de M. Naudet, qui a mis la discorde au camp d'Agramant et qui sera cause, nous l'espérons, d'une réforme radicale dans l'organisation et l'administration de la Bibliothèque du Roi, nous allons extraire du Mémoire de M. Raoul Rochette ce qui concerne le Cabinet des Antiques et médailles. On aura ainsi sous les yeux un état exact de la situation des trois départements ou *gouvernements* que le directeur ne daigne plus couvrir de sa responsabilité, en déclarant qu'il ignore absolument *ce qui s'y fait ou ne s'y fait pas.*

Il n'a été rien dit encore du département des médailles et antiques, que la Chambre avait compris dans ses allocations généreuses, non pour le travail d'un catalogue général dont on n'avait point paru jusqu'ici soupçonner le défaut ou sentir le besoin, puisque personne encore ne l'avait demandé, mais pour la réparation des pertes éprouvées à l'occasion du funeste vol du 6 novembre 1831.

L'exécution des catalogues étant l'objet qui préoccupe avec le plus de raison le Gouvernement, les Chambres et le public, et le département des médailles se trouvant le moins impliqué dans cette question, il semble que les conservateurs de ce département pourraient se croire en droit de se renfermer dans le silence à cet égard; cependant, je serai forcé d'y revenir tout à l'heure, et pour le moment je dirai, puisque l'occasion s'en présente et que cette déclaration peut répondre à un sentiment qui a vivement intéressé la Chambre, je dirai que l'énorme perte éprouvée par notre suite impériale d'or se trouve réparée au delà de nos espérances.

Grâce aux circonstances heureuses qui se sont offertes dans cet intervalle de seize années, et au moyen des fonds si libéralement mis à notre disposition, nous avons pu rétablir dans cette suite, jadis la plus riche, la plus complète et la plus choisie de l'Europe, la plupart des médailles qui en avaient été enlevées. Le plus grand nombre des têtes les plus rares s'y trouve déjà; la collection des revers les plus curieux, cette collection déjà si considérable, s'y augmente tous

les jours; et pour peu que la fortune, qui fait découvrir sur presque tous les points de la France tant de médailles impériales de tout métal, continue à nous favoriser, nous avons l'espérance que d'ici à peu d'années cette belle suite sera entièrement reformée, et cela avec l'emploi de nos fonds ordinaires, sans aucune allocation nouvelle; c'est ce dont la Commission du budget pourra se convaincre quand elle le voudra, et ce qui ne pourra manquer de lui causer une satisfaction qui sera partagée par le public et par tous les amis de la science.

En même temps que les conservateurs du département des médailles s'efforçaient de remplir ainsi le premier de leurs devoirs, celui de remédier au désastre subi par la suite impériale d'or, ils ne cessaient de travailler à enrichir la suite grecque, qui avait éprouvé quelques fâcheuses atteintes, notamment dans la série des médailles d'or de Syracuse, et à maintenir cette grande suite de médailles grecques, si riche dans toutes ses parties, à la maintenir dans la supériorité qui lui est généralement reconnue sur toutes les collections publiques de l'Europe. Des circonstances à jamais mémorables, qui ont fait entrer dans notre Cabinet des suites entières de médailles grecques, jusque-là inconnues dans la science, telles que celles des rois de la Bactriane, apportées de l'Inde par les généraux Allard, Ventura et Court, et une foule d'autres acquisitions, ont contribué à accroître cet immense et précieux dépôt, de manière à le rendre sans rival, dans quelque branche de la numismatique grecque qu'on le considère.

Tant d'acquisitions, qui exigeaient, de la part des conservateurs et des employés du département, pour choisir et pour apprécier les médailles, pour les classer, les insérer chacune à leur place, les décrire toutes successivement, qui exigeaient, dis-je, tant d'application et de soin, répondent sans doute d'une manière péremptoire au reproche de *paresse* articulé par des journaux, m'a-t-on dit, avec une légèreté qui pourrait s'appeler de la malveillance; et certainement il n'est aucune de ces opérations qui ait pu être ignorée du directeur, puisque toutes les acquisitions sont portées au Conservatoire, qu'elles y sont discutées en sa présence et avec son concours, et transmises par lui au ministre qui les approuve. Dès lors, comprend-on qu'il ait pu dire que, dans les autres départements que le sien, il ignore *ce qui se fait ou ne se fait pas?* Mais voici quelque chose de plus.

Il n'existe pas, au Cabinet des médailles, d'inventaire général pour toute cette collection de monuments compris sous la dénomination d'*antiques*, qui s'est beaucoup accrue aussi dans le cours des dernières années, particulièrement dans la classe des vases peints de toute fabrique, grecs et étrusques, et dans celle des figurines et objets de bronze et de terre cuite. L'absence d'un inventaire de ce genre était un inconvénient qui se faisait sentir, un moyen de garantie qui manquait pour la conservation des objets. Le directeur eut la pensée, assurément très-judicieuse et très-utile, je suis le premier à le reconnaître, de faire entreprendre cet inventaire, pour lequel nous manquions également et de bras et d'argent. Mais, après avoir eu lui-même cette bonne pensée, il voulut en garder aussi pour lui l'exécution, sans doute pour s'en mieux assurer le mérite. Il choisit, sans ma participation et à mon insu, l'homme qu'il en chargea, et il poussa le *gouvernement*, dans mon *département*, jusqu'à payer le travail qu'il commandait, sur les fonds du catalogue du sien. Or, ce qui résulte de cette mesure, conçue, ordonnée et payée par le directeur, sans aucune espèce de concours, mais aussi sans aucune sorte de difficulté de la part du conservateur, c'est que celui-ci peut dire, en toute vérité, qu'il ne sait pas *ce qui*

se fait ou ne se fait pas dans son propre gouvernement : ce qui ne laisse pas de faire un contraste assez piquant avec l'assertion du directeur, qu'il est *retenu en dehors par le droit exclusif des conservateurs sur leurs gouvernements respectifs.*

Mais ce n'est pas tout encore, et vous allez voir comment le mérite de l'heureuse idée qu'avait eue le directeur, dans un département qui n'était pas le sien, s'est perdu dans l'exécution qui n'appartient qu'à lui. L'homme qu'il a choisi pour rédiger l'inventaire général des monuments du Cabinet des antiques est un Italien, M. Melch. Fossati, certainement doué de connaissances pratiques en antiquité, mais étranger à notre langue. Loin de moi la pensée de nuire en quoi que ce soit à cet antiquaire romain, dont je connais le mérite, dont la situation m'intéresse, que j'ai été un des premiers à accueillir, lorsqu'il fut obligé de se réfugier en France à la suite des fâcheux événements de 1831, et que depuis, lorsque les portes de la patrie lui avaient été rouvertes par la clémence du pape Grégoire XVI, je revis à Rome, où il exerçait un petit commerce d'antiquités, dans une humble boutique de la *via della Croce.* Cela dit, pour qu'on ne puisse se méprendre sur mes intentions au sujet de M. Melch. Fossati, dont la personne n'est pour rien dans cette discussion, un savant italien était-il bien l'homme qu'il fallait choisir pour rédiger un inventaire en français? Ne sait-on pas que ce genre de travail, tout vulgaire qu'il est en apparence, est peut-être celui qui exige la connaissance la plus approfondie et l'usage le plus familier de la langue qu'on y emploie, parce qu'il y faut toujours le mot propre dans une phrase la plus courte, la plus nette qu'il soit possible? Il est certain que cet inventaire, rédigé par une main italienne, ne pourra point servir sous sa forme actuelle, et qu'on ne pourra en tirer parti qu'en en faisant une rédaction nouvelle. Dès lors, n'est-ce pas là un travail perdu, du temps et de l'argent mal employés, sans compter qu'on pouvait obtenir d'un Français ce qu'on a demandé à un étranger, aux mêmes conditions et avec un meilleur succès? et n'y a-t-il pas une fatalité attachée aux actes de M. Naudet, qui réduit au néant tous ses travaux comme tous ses projets de catalogues?

Je viens de répondre, en ce qui me concerne, à cette allégation si étrange du *Rapport* de M. Naudet, sur ce *qui se fait ou ne se fait pas* dans le département des médailles, dont je suis le plus ancien conservateur. Mais la publication du *Rapport sur les crédits supplémentaires* (1), présenté à la Chambre dans la séance du 30 mars, me met dans l'obligation de compléter ces explications sur un point bien plus important, qui touche à l'existence même du Cabinet des médailles. Il est dit, dans ce *Rapport,* qu'on ne sait s'il existe dans notre Cabinet des inventaires. encore moins de doubles de ces inventaires, qui puissent être déposés soit aux archives des Chambres, soit dans celles du ministère de l'instruction publique, pour fournir des moyens d'investigation et de contrôle. Il est dit aussi que l'État manque des garanties nécessaires pour s'assurer de la régularité des opérations, telles qu'acquisitions et échanges, qui se font au Cabinet des médailles; et c'est là une double lacune administrative qu'on signale à l'attention de la Chambre, pour en inférer la nécessité de la création d'un directeur général, qui surveille toutes les opérations, qui contrôle toutes les dépenses, qui concentre, en un mot, tous les pouvoirs de l'administration de la Bibliothèque. Ce n'est plus de la *monarchie* qu'on veut faire, c'est de la *centra-*

(1) Addition à la séance du 30 mars, *Moniteur universel*, deuxième supplément au n° 115 du dimanche 25 avril 1847, p. 930, ch. XVIII.

lisation; et la question, au moyen de ce mot nouveau, change ainsi de face et de caractère. Permettez-moi donc d'examiner d'abord avec vous les deux griefs allégués dans le *Rapport* fait à la Chambre contre le Cabinet des médailles, puis de soumettre à une courte discussion la valeur de l'expédient par lequel on se propose de remédier au vice de notre administration.

J'ai déjà dit, et je conviens de nouveau, comme j'ai eu occasion de le déclarer tout récemment à MM. les commissaires de la Chambre, qu'il n'existe point, au Cabinet des médailles, d'inventaire général des objets qui y sont déposés. Je suis le premier à reconnaître qu'il serait utile et avantageux, sous tous les rapports, qu'un pareil inventaire existât. Mais j'ai déclaré en même temps, et j'affirme de nouveau, qu'il existe au Cabinet des médailles, depuis le siècle de Louis XIV jusqu'à notre époque, autant d'inventaires particuliers qu'il a été fait, dans cet intervalle de plus d'un siècle et demi, d'acquisitions de tous genres, soit en masse, soit en détail, de sorte qu'il n'est pas un seul objet, médaille, pierre gravée et antique de toute espèce, qui ne soit porté et décrit sur quelque catalogue. Tous les moyens de garantie et de contrôle existent donc en réalité, et cette masse d'inventaires particuliers fournit tous les éléments d'un inventaire général. Le jour où la Chambre décidera l'exécution de cet inventaire et où elle votera des fonds à cet effet (car il n'en existe pas dans notre budget pour des travaux de catalogue), ce jour-là l'on pourra mettre la main à l'œuvre, et je n'ai pas besoin de dire que je m'y emploierai, pour diriger l'opération et pour la conduire à terme dans le plus court espace de temps possible, avec tout le zèle dont je suis capable.

Mais, en attendant, je dois dire que les inventaires que nous possédons n'ayant pas été considérés jusqu'ici comme des moyens de contrôle et de garantie, mais comme de simples documents propres à constater l'entrée, dans le Cabinet, de telle médaille ou de tel objet antique par voie d'acquisition ou d'échange, ou par don, le besoin d'un inventaire général ne s'était pas fait sentir sous le rapport des intérêts de la science, ni sous celui des intérêts de l'Etat. En effet, tous les objets dont se composent nos collections diverses sont si bien rangés, chacun à la place qui lui convient et dans la série à laquelle il appartient, l'insertion, à mesure que les acquisitions s'effectuent, s'en opère avec tant d'exactitude et de régularité, qu'on n'est jamais dans l'obligation de recourir aux inventaires pour trouver les objets, chaque fois qu'il s'agit de les communiquer; on ne consulte ces inventaires que lorsqu'il y a lieu de vérifier l'époque ou la provenance de l'acquisition. Ce n'est pas ici comme dans le département des livres, où le catalogue est absolument nécessaire pour le service, et où je présume que c'est surtout pour cet objet, et non pas seulement pour avoir un moyen de contrôle et de garantie, qu'on attache tant d'importance à obtenir un catalogue général bien conçu et bien exécuté. Dieu merci! le Cabinet des médailles peut se passer, pour les personnes qui le fréquentent, d'un catalogue pareil, parce que tout y est à sa place et peut y être montré à qui que ce soit, au moment même où on le demande; ce qui n'est pas précisément le cas au département des livres imprimés. Que la Chambre ou le ministre en fasse l'épreuve; que l'une ou l'autre envoie des commissaires chargés de vérifier, à l'aide de nos inventaires, si telle médaille, tel camée, tel bronze, telle terre cuite est dans sa tablette, sous sa montre ou à sa place; je provoque et j'attends avec confiance le résultat de cette épreuve.

Sous le second rapport, sous celui des intérêts de l'Etat, j'ai dit que le besoin d'un inventaire général ne s'était pas fait sentir au Cabinet des médailles, et je le prouve. Il ne s'agit pas en effet, dans ce département de la Bibliothèque,

d'objets qu'il suffise d'inventorier, comme matière, au poids et à la forme, pour acquérir des moyens de contrôle et de garantie; car je présume que c'est là ce qu'on a voulu dire dans le *Rapport*, en parlant de *collections qui ne sont l'objet d'aucune comptabilité-matières, et qui échappent ainsi à toute investigation*. La valeur d'une médaille, quels que soient son métal, son module et son empreinte; la valeur de tout objet antique, quelles que soient sa matière, sa forme, sa représentation, varie à des degrés presque infinis, en raison de sa conservation, de son travail, de sa rareté, toutes circonstances qui tiennent à l'art, à la fabrique, à toute la science de l'antiquité, dont le seul appréciateur et le seul juge ne peut être que le numismatiste exercé, que l'antiquaire de profession, et qui ne peuvent être indiquées dans une *comptabilité-matières*. On aura beau inventorier des médailles, en décrire exactement le métal, le poids, la forme, le type, on n'aura rien fait, par cet inventaire, pour en assurer la propriété à l'Etat, tant que chaque médaille pourra être remplacée dans sa tablette par la même pièce, d'une moindre conservation ou d'un moindre mérite, à un degré imperceptible pour tout autre que pour le numismatiste habile. Les vraies, les seules garanties réelles, sont dans la capacité, dans l'expérience, dans l'intégrité du conservateur; et ces garanties-là n'ont jamais manqué au Cabinet des médailles, depuis le siècle de Colbert jusqu'au nôtre. C'est donc ici une question de savoir, d'honneur et de probité, encore plus que de catalogue; et j'en fais juge tout homme de bon sens et de bonne foi. Il y a, dans les Chambres et hors des Chambres, en France et en Europe, beaucoup d'hommes qui aiment les médailles, qui les connaissent, qui les recueillent; ces hommes de goût et d'instruction, de toute profession et de tous pays, je les appelle tous en témoignage : qu'ils disent si toutes les particularités qui influent sur la valeur scientifique d'une médaille peuvent être suffisamment énumérées et exprimées dans un inventaire, de manière à empêcher la substitution de pièces absolument semblables pour le métal, pour le type, pour la fabrique, mais d'un prix infiniment moindre, ou par la conservation, ou par le style, ou par toute autre circonstance, appréciable seulement pour l'antiquaire; qu'ils disent s'il est possible d'inventorier des médailles, comme des fusils ou des gibernes, comme des canons ou des boulets; s'il est d'une bonne administration d'un établissement scientifique tel que la Bibliothèque royale, d'y appliquer le même moyen de contrôle administratif, le même mode de comptabilité-matières, que dans les magasins de la Guerre ou dans les arsenaux de la Marine; s'il est enfin d'un esprit raisonnable de croire qu'on aura suffisamment garanti les intérêts de l'Etat, en fait de médailles et d'objets antiques, avec des inventaires bien dressés et dûment inspectés. Qu'on fasse donc des inventaires de médailles comme d'autres choses, je ne demande pas mieux, et je suis tout disposé à m'y associer pour ma part; mais qu'on se persuade bien que la meilleure, la plus solide garantie, c'est l'expérience, c'est la probité, c'est le savoir du conservateur. Qu'on ne s'imagine pas avoir pourvu à tout, au moyen d'inspections ministérielles, qui ne sauraient être que des sinécures décorées d'un titre scientifique; et que, tout en assurant aux pouvoirs politiques leur action nécessaire et leur juste autorité, on veuille bien conserver encore quelque foi à l'honneur et quelque liberté à la science.

La brochure de M. Raoul Rochette se termine par des réflexions générales pleines de tristesse et d'amertume, sur le sort qui menace la Bibliothèque du Roi. Nous croyons devoir reproduire ces réflexions, en nous associant de tout cœur à ce qu'elles ont de juste

et d'honorable ; mais nous conserverons encore de l'espoir dans l'avenir de notre plus bel établissement scientifique et littéraire, tant que l'ordonnance ministérielle qui le condamne à périr ne sera pas publiée au *Moniteur*, tant que M. Visconti n'aura pas commencé à bâtir le tombeau de la Bibliothèque et à démolir son palais, tant que la vérité saura se faire jour auprès des Chambres et du ministre, tant que notre faible voix pourra s'élever et protester contre l'invasion des barbares.

Cette Bibliothèque royale, établie par Colbert dans l'hôtel de Nevers, dans le palais de Mazarin, avec tous ses trésors accumulés par nos rois, depuis Charles V jusqu'à Louis XIV, avec ses quatre départements qui répondent à tous les besoins de l'esprit humain ; cet établissement, unique au monde par son ancienneté, par sa grandeur et par sa richesse, se trouve aujourd'hui menacé à la fois dans son existence matérielle et dans son existence morale. M. le préfet de la Seine vient d'ouvrir une enquête *de commodo et incommodo*, pour savoir s'il n'était pas à propos de transporter ailleurs la Bibliothèque, comme si cette Bibliothèque n'était pas à sa place là où elle est, au centre de Paris, qui est lui-même au centre de l'Europe et de la civilisation ! Mais le Conseil municipal ne juge pas, apparemment, qu'il y ait assez de boutiques dans le quartier Vivienne ; il trouve aussi que le terrain y a trop de valeur pour y loger les trésors de la science ; et c'est pour satisfaire des intérêts si respectables qu'il faut détruire le palais de Mazarin, jadis l'oracle des rois, devenu l'asile des lettres! Ainsi, cet édifice, qui renferme tant de glorieux souvenirs du plus grand siècle de notre monarchie, cet édifice, qui pourrait, si facilement et avec une dépense comparativement beaucoup moindre, être si bien approprié à tous les besoins de la Bibliothèque, dans son état présent et dans ses accroissements futurs, cet édifice, respecté du temps et des révolutions, va tomber sous le marteau des démolisseurs industriels ; et c'est en face de l'Hôtel-de-Ville, de l'autre côté de la place de Grève, dans un lieu où de tous temps, et tout récemment encore dans le nôtre, se sont fait le plus violemment sentir les agitations de la place publique, que l'on songe à bâtir une Bibliothèque nouvelle, qui puisse servir au besoin de forteresse pour battre en brèche l'Hôtel-de-Ville ! Voilà le projet qui s'élabore et qui va peut-être s'exécuter ; car je connais l'adage antique et la civilisation moderne : *Credo, quia absurdum.*

En même temps que le marteau se dresse contre la Bibliothèque dans des mains officielles, on attaque moralement l'œuvre de Colbert par la voie administrative. Pour y introduire l'*unité*, on se propose d'y réduire à *un seul* les conservateurs du département des livres, qui auraient besoin d'être *trois*, un pour le *service public*, un pour le *catalogue* et un autre pour les *détails de l'administration*, et tous les trois ensemble pour les acquisitions (1). On pense aussi à

(1) Si l'on veut sauver le département des livres imprimés, tandis qu'il en est temps encore, on doit immédiatement retirer M. Naudet du *catalogue*, pour lequel il a montré si peu d'aptitude. Son défaut de connaissances bibliographiques et ses manières le rendent peu propre au *service public* ; que l'on consulte à cet égard l'opinion des savants et des gens de lettres qui fréquentent la Bibliothèque, et l'on saura à quoi s'en tenir. Mais il pourrait se rendre très-utile pour tous les *détails de l'administration* de ce département, pour les *reliures*, pour le *dépôt légal*, pour la *comptabilité*, toutes fonctions qui exigent un homme tout entier, surtout quand elles sont jointes à la présidence du Conser-

appliquer le même principe de l'*unité* aux autres départements, sans réfléchir qu'en sacrifiant un des deux conservateurs, on se prive du moyen de contrôle le plus sûr qui puisse exister, de la meilleure de toutes les garanties, celle qui résulte de l'accord de deux hommes de la science, presque toujours divisés d'opinions sur tout ce qui tient à leurs études, qui ne peuvent se trouver réunis dans un projet d'acquisition que par l'effet d'une conviction profonde de l'utilité de cette acquisition. Sous le prétexte d'établir à la Bibliothèque l'*autorité*, qui s'y trouve si bien répartie dans ses limites naturelles, au moyen de l'administration conférée tout entière au directeur, et de la gestion scientifique laissée pour l'initiative aux conservateurs, on veut créer une direction générale qui concentre et absorbe toutes les attributions dans la personne d'un agent du pouvoir! Pour effectuer la *centralisation*, là où elle est rendue impossible par la nature des choses, on risque de détruire l'ordre et l'harmonie qui résultent de l'intervention légitime d'hommes de la science dans des opérations de la science. Enfin, par le désir d'obtenir un *contrôle*, qui ne peut jamais être que matériel et conséquemment illusoire, on se prive des éléments d'une responsabilité sérieuse et réelle qu'on a sous la main. Et maintenant que j'ai exposé les dangers qui menacent la Bibliothèque dans les améliorations qu'on lui prépare, puis-je me flatter qu'elle échappera, cette fois encore, au coup qui est suspendu sur elle? Je voudrais l'espérer, et je ne puis le croire. Il y a une fatalité malheureuse qui entraîne toutes choses à leur ruine, qui frappe de décadence les institutions comme les hommes; et la Bibliothèque, qui est déjà si vieille, et qui a contre elle non-seulement tant de vieux préjugés et de vieilles haines, mais encore tant de jeunes ambitions et même tant d'intentions généreuses; la Bibliothèque, qui offre, dans ses bâtiments, une si riche proie, dans son budget, une subvention si large, et dans son personnel, un cadre si commode, comment demeurerait-elle seule debout sur ses antiques bases, bien que rajeunies à diverses époques, au milieu de cette tendance générale à des remaniements qu'une honorable illusion fait prendre pour des progrès, et qui ne se réduisent trop souvent qu'à des ruines?

Les démolisseurs en expectative de la Bibliothèque du Roi n'ont pas renoncé à leur affaire : quand ils ont l'air de songer à construire pour elle vis-à-vis de l'Hôtel-de-Ville, ce n'est qu'un trompe-l'œil, qu'une ruse de guerre; ils voulaient par là conquérir le Conseil municipal à l'idée d'une translation qui, une fois admise en principe, ramènerait la nouvelle Bibliothèque à l'endroit même où les pots-de-vin l'avaient déjà baptisée, au quai Malaquais, sur l'emplacement de l'hôtel que M. Pellapra a fait démolir. Cet emplacement est toujours vide et prêt à recevoir les constructions qu'on voudra lui imposer : il attend la Bibliothèque du Roi et il ne se presse pas de se faire vendre en détail, depuis deux ans qu'il a l'air de demander des acquéreurs. Nous avons certain espoir que le procès Des-

vatoire et à la direction générale de l'établissement, et dans lesquelles les qualités estimables de M. Naudet, son application sévère, son exactitude rigide, et les lumières de son esprit, trouveraient leur meilleur emploi.

(*Note de M. Raoul Rochette.*)

pans- Cubières nous dira quelque chose du complot de l'hôtel démoli contre la Bibliothèque.

Tous les mystères ne sont pas à la Bibliothèque du Roi et chez son architecte ; on parle beaucoup d'une autre affaire, non moins inouïe, qui aurait eu plein succès, sans les protestations unanimes des artistes et des journaux ; il s'agit de la conspiration de M. Simart et Compagnie envers le tombeau de Napoléon. M. Simart est un statuaire de talent, il faut le reconnaître, mais dans le style grec et romain. Or, le tombeau de Napoléon, qui devait être exécuté par vingt sculpteurs, a été confisqué par M. Simart, au détriment de ses confrères. Le ministre s'est ému des plaintes qu'on a portées à ses oreilles, et il a déclaré qu'il ne prêterait pas les mains à une pareille œuvre d'accaparement. M. Simart, en effet, a-t-il le droit de s'emparer, à lui seul, de 300,000 fr. de travaux, et de trois cents pieds de sculpture, quand les statuaires meurent de faim sur leur marbre ébauché ? M. Simart oserait-il accepter cette part de lion, si on lui disait de la prendre ? Les funérailles de l'Empereur ont été célébrées à la manière antique : on a répandu bien des pots-de-vin sur sa tombe.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

FRANCE.

PARIS.

L'Académie des Inscriptions et belles-lettres, dans une de ses dernières séances, a procédé à l'élection d'un membre en remplacement de M. Jaubert. Le nombre des votants était de 36 ; majorité absolue, 19. Au premier tour de scrutin, M. Edouard Biot a réuni 18 suffrages, M. Sédillot 10, M. Ravaisson 8. Au second tour, M. Biot a obtenu 19 suffrages, M. Sédillot 9, M. Ravaisson, 7, et M. Pautier 1. En conséquence, M. Biot fils a été élu membre de l'Institut.

Les beaux travaux de M. Ravaisson sur la philosophie, et ses études sur les manuscrits conservés dans nos bibliothèques départementales, lui assurent la première place vacante à l'Académie des inscriptions, qui permet aujourd'hui aux savants d'être des hommes d'esprit et des écrivains.

— Nous avons vu avec peine dans plusieurs journaux estimables une attaque tout à fait injuste contre M. le baron Taylor, à qui les arts doivent tant de reconnaissance. Cette attaque, appuyée sur des faits et des chiffres erronés, part certainement d'une main ennemie qui s'est cachée sous le voile de l'anonyme. C'est au sujet des *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, que l'on a voulu faire un crime au gouvernement des souscriptions accordées à ce -

magnifique ouvrage. Voici l'étrange argumentation à laquelle s'est livré l'adversaire occulte de M. Taylor :

« 1° L'ouvrage devait avoir 20 livraisons; il en aura 2,640;

« 2° L'exemplaire devait coûter 250 fr. ; il coûtera 33,000 ;

« 3° L'État devait payer 18,750 fr. ; il payera 2,475,000 fr.;

« 4° La publication devait durer trois ans; elle aura duré, si elle se termine, cent trente-deux ans.

« Or, on demande qui peut acheter un livre qui coûte 33,000 fr., et qui peut avoir la *patience* d'attendre cent sept ans pour en jouir?

« N'est-ce pas jeter l'argent du gouvernement par les fenêtres que de continuer à subventionner un tel livre qui doit coûter encore, pendant plus d'un siècle, de 25,000 à 30,000 fr. par an à l'État?

« Avec cette somme annuelle on pourrait encourager vingt-cinq ou trente ouvrages d'une importance scientifique ou artistique bien réelle, tandis que celui dont il est ici question est tout au plus bon à l'amusement des *regardeurs d'images*.

« Il nous suffira, sans doute, de signaler un abus si criant, pour que l'on en demande la réforme lors de la discussion du budget. M. le baron Taylor n'est ni artiste, ni savant, ni littérateur; mais il est mieux ou plus que tout cela, il est le *commissionnaire* de la Liste civile, et, en cette qualité, tout-puissant auprès des ministres. »

Cette note malveillante et malhonnête renferme autant d'erreurs que de lignes. Il est bon de rappeler à l'auteur de ladite note, que M. Taylor est un des hommes qui ont fait le plus pour l'art depuis vingt ans, et que son ouvrage a eu la plus heureuse influence artistique sur notre époque. M. Taylor est non-seulement un artiste distingué , mais encore un littérateur fort instruit. Quant aux *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, ils ont commencé à paraître en 1818, et ils n'ont jamais été interrompus pendant vingt-neuf ans; les souscriptions ministérielles vinrent en aide, il est vrai, à cette grave et importante publication, qui doit comprendre seize vol. in-fol. max., ornés de cinq ou six mille planches. Le texte, presque tout entier, a été rédigé par M. Taylor lui-même. Ce n'est pas là, disons-le très-haut, un de ces recueils destinés aux *regardeurs d'images*, c'est une description utile et intéressante de tous les monuments de l'ancienne France; c'est une protestation écrite et dessinée contre les complots de la bande noire; c'est un véritable musée de nos richesses nationales. Honneur à la patience, au dévouement et au talent de l'éditeur de cette entreprise gigantesque, qui ne mérite que des éloges et des encouragements !

— Nous trouvons dans les *Aventures d'Italie*, par Dassoucy, page 322, l'indication d'un livre qui n'est cité par aucun bibliographe, et qui doit faire partie de la classe si rare et si recherchée des mystères, moralités, soties, etc. Il s'agit d'un livre « qui fut vendu 20 pistoles à un encan, intitulé : *Les Pois pilez*. » Dassoucy lui emprunte ce dialogue entre le Christ et saint Matthieu, dialogue que nous avions entendu répéter proverbialement, sans en connaître l'origine :

CHRIST. Adieu, Matthieu !
MATTHIEU. Adieu, Dieu !
C. Prends ta lance et ton épieu,
Et t'en vas en Galilée.
M. Prendrai-je aussi mon épée ?
C. Et quoi donc ?
M. Adieu donc !

Le prix de 20 pistoles attaché à une pièce de théâtre, vers le milieu du dix-septième siècle, prouve qu'il y avait déjà des collecteurs curieux de ces sortes de raretés; mais le nom de Colletet est presque le seul que nous connaissions, et Colletet n'était point assez riche pour payer 20 pistoles, même *les Pois pilez*. On sait que l'on appelait ainsi, au quinzième siècle, les farces ou moralités qui se jouaient à Paris, dans une maison portant pour enseigne des *poids en piles*. Telle est l'étymologie, probablement arbitraire, qu'on a donnée à ce mot qui signifie, selon nous, un mélange, un ragoût de tragique et de comique.

— La démolition de l'église des Célestins s'opère en ce moment avec une incroyable négligence; pas un inspecteur qui surveille et dirige les ouvriers, qui désigne les inscriptions et les sculptures à conserver, qui dresse procès-verbal des découvertes! La note suivante, insérée dans les journaux, n'émane pas sans doute du Comité des arts et monuments, qui aurait sauvé cette ancienne église, si elle avait pu l'être.

« En faisant des fouilles dans l'ancienne église des Célestins, rue du Petit-Muse, on a découvert, à deux ou trois mètres du sol, plusieurs tombeaux, parmi lesquels on a reconnu le sépulcre d'une fille de Jean Sans-Terre. On dit que les fouilles vont être continuées. »

Nous ne savons pas trop comment une fille de Jean Sans-Terre a pu se trouver enterrée dans l'église des Célestins; l'histoire du moins ne fait pas mention de ce fait qu'il serait intéressant d'éclaircir. Car saint Louis, ayant amené de la Terre-Sainte, en 1259, six carmes qu'on nomma d'abord les *barrés*, à cause de leurs manteaux mi-partis blanc et noir, leur donna un terrain pour y construire une petite chapelle et y faire un cimetière; l'église actuelle ne fut construite qu'un siècle plus tard, sur l'emplacement de la chapelle primitive. Cette fille de Jean Sans-Terre, inhumée dans la chapelle des *Barrés*, serait donc Eléonore, femme de Simon de Montfort, comte de Leicester, après la mort duquel elle se retira en France dans le monastère des religieuses de Saint-Dominique-de Montargis, où elle vivait encore en l'an 1276.

Nous appelons l'attention des antiquaires sur la démolition des Célestins, et nous les invitons à épier les découvertes que chaque coup de pioche peut mettre au jour. Il ne faut pas oublier que cette église et le couvent qui en dépendait ont renfermé bien des sépultures royales et seigneuriales que lui enviait l'abbaye de Saint-Denis. Consultez son Histoire, par le père Beurrier (*Paris, Ve Chevalier*, 1634, in-4), et surtout l'ouvrage intitulé : *Les Tombeaux des personnes illustres avec leurs éloges, généalogies, armes et devises*, par J. Le Laboureur (et Vauselle l'Hermite). *Paris, Martin Le Prest*, 1679, in-fol. fig.

— On lit dans le *Journal des Débats :*

« Depuis longtemps il a été fait mention dans divers ouvrages de bibliographie d'un exemplaire de la *Galeomyomachia*, qui existait autrefois à la Bibliothèque Mazarine de Paris, et qui avait disparu. Les conservateurs de cet établissement n'ont jamais perdu l'espoir de voir réintégrer dans leur bibliothèque cet opuscule très-rare qui est, comme on le sait, le premier essai typographique d'Alde l'ancien, et leur sollicitude n'a pas cessé de s'exercer dans la vue de remplir un vide si regrettable. L'année dernière, un exemplaire de ce livre ayant été annoncé dans une vente à Rouen, les conservateurs de la Bibliothèque Mazarine ont fait examiner cet exemplaire (qui fut vendu plus de 1,100 francs), et ils ont acquis la conviction que ce n'était pas celui qu'ils avaient perdu. La publication récente du catalogue de la bibliothèque de M. Libri, qui contient beaucoup d'ouvrages précieux et dans lequel se trouve un autre exemplaire de la *Galeomyomachia*, ne pouvait manquer d'exciter de nouveau l'attention des

conservateurs de la Bibliothèque Mazarine. Ils ont donc demandé au propriétaire de ce petit volume la permission d'examiner l'exemplaire qui allait être livré aux enchères, afin de s'assurer si le livre qu'ils cherchaient pouvait se retrouver cette fois. La plus simple inspection a suffi aux conservateurs pour avoir la conviction que l'exemplaire appartenant à M. Libri n'était pas celui qui avait dû appartenir à la Bibliothèque Mazarine. Après que ce fait a été bien constaté, M. Libri a prié les conservateurs de cet établissement d'accepter purement et simplement en don son exemplaire de la *Galeomyomachia*, déclarant qu'il se trouvait très-heureux de pouvoir offrir à cette bibliothèque un livre qui n'existe dans aucune autre bibliothèque de Paris.

« Quoique hésitant d'abord, les conservateurs n'ont pas pu se refuser aux instances réitérées de M. Libri, qui les a mis à même de remplir d'une manière si inattendue une lacune considérable, et la *Galeomyomachia*, offerte si libéralement, a pris place dans les rayons de la Bibliothèque Mazarine. »

On ne saurait trop applaudir à la générosité du savant bibliophile qui a fait ce que l'illustre Naudé était seul capable de faire; l'exemple est un bon maître, et nous nous attendons à voir quelques donations de ce genre combler les lacunes de nos grandes bibliothèques publiques, notamment de la Bibliothèque royale que M. Libri n'a pas jugée digne de recevoir la *Galeomyomachia* que les picoreurs de l'endroit n'eussent pas manqué de ramener en Angleterre. Rappelons-nous le fameux recueil de vers, volé deux fois à la Bibliothèque Sainte-Geneviève et restitué à son ancienne place par les soins d'un autre bibliophile, M. Aimé Martin, lors de la vente Soleinne. Il est à souhaiter que sir Philips de Londres renvoie à la bibliothèque de l'Arsenal son manuscrit unique du roman de *Beauvais*, et que la Bibliothèque de Munich rende à la même bibliothèque le cinquième volume du beau manuscrit de *Renaud de Montauban*, que nous avons le regret de ne plus trouver que sur la liste des *desiderata* et des *omissa*. Notre ami Guilbert Pixerécourt avait bien raison de mettre cette inscription au frontispice de sa bibliothèque :

Tel est le triste sort de tout livre prêté;
Souvent il est perdu, toujours il est gâté.

Supprimez donc le *prêt* dans les bibliothèques publiques ?

— M. Pillon, employé depuis trente ans à la Bibliothèque du Roi, vient d'être à la fois décoré par M. le ministre de l'Instruction publique et honoré d'une médaille d'or par l'Académie des inscriptions : on a récompensé ici l'auteur du *Dictionnaire des synonymes grecs*. On récompensera bientôt le bibliothécaire instruit et intelligent, qui rend tant de services aux personnes que ne décourage pas encore le déplorable état de la Bibliothèque : M. Pillon sera nommé, dit-on, conservateur adjoint.

— Sous ce titre : *De la Librairie, son ancienne prospérité, son état actuel, causes de sa décadence, moyens de régénération*, M. J. Hébrard, un des jeunes libraires sur qui les bibliophiles fondent le plus d'espérances, M. Hébrard, qui s'est formé à l'exemple des Crozet et des Techener, vient de publier un Mémoire que recommandent des idées honorables et généreuses. Après avoir présenté un triste tableau de notre librairie française jadis florissante, il propose d'établir, pour la régénérer, une sorte d'école normale de libraires, qui seraient attachés aux bibliothèques publiques pendant la durée de leur stage. Ce projet demande à être examiné et discuté; mais on devrait d'abord constater que tout le mal ne résulte pas de l'incapacité des libraires, mais bien de l'indifférence du public : ce ne sont pas les livres qui manquent, ce sont les acheteurs. *Inde mali labes* :

les bibliothèques publiques ne s'accroissent pas et les bibliothèques particulières n'existent nulle part. Qui est-ce qui achète des livres en France, sinon l'étranger? M. Hébrard n'a pas vu le vrai remède, parce qu'il ne voyait pas la véritable cause du mal. Sa brochure n'en est pas moins digne d'estime et d'encouragement.

— Nous n'avons pas encore parlé des notes que M. le comte de Laborde a publiées pour faire suite à sa quatrième lettre sur les Bibliothèques. C'est qu'il faudrait, pour en parler convenablement, consacrer une livraison entière du *Bulletin* à l'examen raisonné de ces notes qui forment à elles seules un ouvrage complet, intitulé *le Palais Mazarin*, et composé de 400 pages en petit-texte, renfermant la matière de quatre volumes. Nous préférons donc faire de nombreux emprunts à cet excellent recueil de documents sur les arts et sur la société au dix-septième siècle, d'autant plus qu'il n'a été tiré qu'à 150 exempl. et que c'est déjà un livre rare, qui le deviendra de jour en jour davantage. M. le comte de Laborde, voyageur érudit, archéologue éclairé, habile critique d'art et lui-même artiste distingué, s'est montré, dans ce dernier ouvrage, l'émule du baron Walckenaër qui a si exactement étudié les mœurs et la vie intime dans ses charmants *Mémoires sur la vie et les écrits de Mme de Sévigné*. M. de Laborde a fait une mosaïque vraiment étonnante de recherches minutieuses et de petits faits curieux glanés çà et là dans cinq ou six cents volumes qu'on ne lit guère ou qu'on ne lit plus. Toutes les histoires du cardinal Mazarin ne nous font pas si bien connaître le ministre et son époque que ces notes pleines de renseignements précieux. Quel que soit le sujet que traite M. de Laborde, il le traite à fond, en toute connaissance de cause. Quelques-unes de ces notes sont des espèces de monographies, entre autres la liste des portraits de Mazarin, la bibliographie raisonnée des gazettes en vers, etc. Ce sont autant de morceaux achevés que nous nous approprierons successivement dans le *Bulletin des Arts*.

— Nous croyons devoir faire connaître une note anonyme qu'on nous adresse au sujet de la Bibliothèque du Roi et de sa translation au Louvre, ne serait-ce que pour réfuter cette note et donner l'éveil à l'opinion publique.

« Vous perdez votre temps en prenant la défense des bâtiments de la rue de Richelieu ; les pierres ne peuvent vous entendre, et personne, au moins les intéressés, ne vous écoute.

« Vous êtes ensuite inconséquent : en voulant qu'on achève le Louvre, vous donnez à vos ennemis démolisseurs un trop beau jeu. Sachez donc, monsieur le bibliophile, qu'il y a en France une pensée immuable, et que depuis longtemps le but qu'on se propose est de placer la Bibliothèque du *Roi* dans les bâtiments du *Roi*. Vous aurez au moins cet avantage, quand on pourra décemment mettre le projet à exécution, de ne plus voir vos livres en mauvaise compagnie, à savoir, avec des gens incapables de les comprendre ; en d'autres termes, la Bibliothèque ne sera plus un *cabinet littéraire*.

« J'ajoute en finissant, car peu de mots suffisent au sujet : tous vos efforts ne feront plus la France d'autrefois; le goût des belles chose est passé : il n'y a plus que le matérialisme le plus grossier qui domine les âmes ! »

Notre correspondant anonyme, qui signe *Nemo*, applique ensuite à la France actuelle la terrible épigramme de Rabelais contre la Rome corrompue du seizième siècle. Ces tristes réflexions sont malheureusement trop justes, et nous les avons souvent exprimées, comme ami des arts, des lettres et de tous les sentiments élevés, de toutes les idées généreuses qui ont leur source dans l'art et dans la littérature; mais nous croyons fermement que le Roi ne songe pas à

faire entrer au Louvre la Bibliothèque royale, parce que les bâtiments à construire au Louvre suffiront à peine pour les salles d'exposition et pour de nouveaux musées; parce que la Bibliothèque royale ne dépend pas de la Liste civile, mais du ministère de l'instruction publique; enfin parce que le Roi a manifesté, dit-on, une opinion contraire à celle des architectes qui veulent démolir l'hôtel de Nevers et le palais Mazarin. Il y a déjà d'ailleurs une Bibliothèque du Louvre, contenant 50 à 60,000 volumes bien classés, bien catalogués, bien conservés par un excellent bibliothécaire, fils du savant auteur du *Dictionnaire des Anonymes*.

— Nous nous empressons de reproduire la note suivante que nous communique le Comité de la Société des gens de lettres. Le fait consigné dans cette note fait un contraste bien honorable avec l'esprit d'égoïsme de notre époque; nous espérons que la littérature tout entière sera unie cette fois dans le sentiment de reconnaissance que nous éprouvons pour notre part :

« Le Comité de la Société des gens de lettres, justement préoccupé de l'isolement dans lequel pouvaient être laissés des membres de l'Association que des maladies frappaient au milieu de leurs travaux, avait songé à assurer des soins habiles et peu dispendieux à ceux d'entre eux qui les réclameraient. Son appel a été entendu : vingt médecins, qui tous occupent des positions élevées dans l'enseignement et la pratique, ont bien voulu lui offrir leur concours affectueux et désintéressé. Ce sont : MM. Amussat, Barret, Bourdet, Boyer, Burguière, Caffe, Cattois, Cerise, Descroizilles, Fleury, Jobert de Lamballe, Labarraque, Pedelaborde, C. Piron, Ricord, Richelot, Th. Rousselle, Roussel, Trousseau, Vernois. Pour faire à cette offre généreuse la seule réponse qui fût digne d'elle, le Comité s'est empressé d'ouvrir les rangs de la Société des gens de lettres aux vingt membres de son service médical. »

La sympathie que témoigne la médecine pour la littérature est bien naturelle; car on compte un grand nombre de médecins parmi les hommes qui ont cultivé les lettres avec éclat, dans tous les temps et dans tous les pays. Aussi remarquons-nous plusieurs écrivains distingués parmi les généreux praticiens qui ont bien voulu s'associer pour donner des soins aux Gilberts et aux Malfilatres d'aujourd'hui, avant que la misère et la maladie les aient conduits à l'hôpital. On parle maintenant de la fondation d'une maison d'asile spéciale en faveur des hommes de lettres vieux et pauvres. Le marquis d'Aligre n'a eu garde de penser à une pareille fondation.

— M. Francisque Michel aura, cette année, le grand prix Gobert fondé en faveur de l'ouvrage le plus savant relatif à l'histoire de France et décerné par l'Académie des inscriptions. Son ouvrage : *Histoire des Races maudites de la France et de l'Espagne* (Paris, Franck, 1847, 2 vol. in-8), est sans contredit, parmi les livres d'érudition, le plus remarquable qui ait été publié en France depuis longtemps. On doit s'étonner que l'auteur ait pu rassembler tant de documents, tant de faits et tant de citations sur un sujet qui semblait en fournir si peu. A peine si les historiens avaient accordé quelques pages ou quelques lignes à ce curieux sujet qu'il a traité en deux volumes, avec des matériaux entièrement neufs. Le premier volume est consacré tout entier aux *cagots* des Pyrénées; le second, aux *colliberts* du bas Poitou, aux *chuetas* de Majorque, aux *vaqueros* des Asturies, aux *marrons* de l'Auvergne, aux *oiseliers* du duché de Bouillon, aux *juifs* du Gévaudan, etc. M. Michel a recherché l'origine commune de ces races maudites qui ne tarderont pas à disparaître en se fusionnant avec la population des pays qu'elles habitent, et qui ont eu pendant tant de siècles une existence à part de servitude et de réprobation. Nous reviendrons sur cette

précieuse monographie que l'Allemagne savante a déjà reçue avec acclamation et qui ouvrira, un jour, à son jeune auteur, les portes de l'Institut.

— Nous voulions reproduire un long fragment de la brochure de M. Paulin Pâris, intitulée : *De la Bibliothèque royale et de la nécessité de commencer, achever et publier le catalogue général des livres imprimés;* mais le *Bulletin du Bibliophile* nous a devancé en publiant le fragment que nous avions choisi. Nous donnerons dans un prochain numéro la partie relative au système de classification proposé par l'auteur qui serait, mieux que personne, en état de diriger les travaux du catalogue général. Mais ne nous lassons pas de le répéter, il n'y a pas de catalogue possible, si la Bibliothèque n'est pas fermée pendant deux ans.

— M. Jérôme Pichon, ce bibliophile passionné qui ne recherche les livres rares que pour s'en servir, et qui s'en sert avec un ingénieux discernement, a rassemblé les articles qu'il avait fait insérer dans le *Bulletin du Bibliophile* et que nous avions signalés avec éloge, en regrettant que ces Mémoires littéraires sur le poëte des Yveteaux et sur sa famille fussent éparpillés dans un recueil périodique. Leur réunion a permis à l'auteur d'y ajouter quelques faits nouveaux et d'y corriger un petit nombre de fautes que lui seul avait remarquées. Malheureusement cette notice, que nous regardons comme un modèle du genre, est tirée à si peu d'exemplaires, que c'est une bonne fortune que d'en avoir un, pour en pouvoir parler.

— Un artiste auquel ses productions avaient mérité une grande popularité, Grandville, vient de mourir à l'âge de quarante-trois ans, après une courte maladie. Il était devenu fou subitement, et se croyant Dieu, il voulait qu'on se prosternât devant lui et qu'on l'adorât.

On ne peut douter que la nature de son talent n'ait influé sur son esprit au point de le faire tomber dans cette étrange folie. Il s'était accoutumé, en inventant des métamorphoses que son crayon interprétait avec beaucoup de malice, à vivre au milieu d'un monde imaginaire et fantastique. Ses compositions sont très-habilement dessinées, et on les rechercherait pour en former un œuvre, si elles n'avaient pas été multipliées à l'infini par la gravure sur bois et la lithographie.

— Nous avions à Paris une rue dont le nom conservait encore un souvenir des druides et de l'antique Lutèce : c'était la rue Pierre-Levée, où a existé autrefois un dolmen, ou un monument du culte des pierres. Eh bien ! le Conseil municipal a décidé que cette rue porterait à l'avenir le nom de Gambey, parce que le savant Gambey avait là ses ateliers ! Le Conseil municipal devrait être un peu plus archéologue et un peu moins mécanicien.

— M. Viollet-Leduc a fait paraître enfin la suite de sa *Bibliothèque poétique*, que nous attendions avec tant d'impatience. Ce volume, qui comprend les chansons, fabliaux, contes en vers et en prose, facéties, pièces comiques et burlesques, dissertations singulières, aventures galantes, amoureuses et prodigieuses, se trouve chez J. Flot (quai Malaquais, 25), jeune libraire que les amateurs connaissent déjà comme élève de Crozet. La *Bibliothèque poétique* de M. Viollet-Leduc n'est pas un simple catalogue de sa bibliothèque ; c'est une excellente bibliographie, rédigée avec autant de goût et de critique que de savoir et d'esprit.

— Nous reparlerons d'un opuscule de M. J. F. M. Albert, intitulé : *Recherches sur les principes fondamentaux de la classification bibliographique, précédées de quelques mots sur la bibliographie, d'un exposé des principaux systèmes bibliographiques, et suivies d'une application de ces principes au classement des livres de la*

Bibliothèque royale (in-8 de 63 pages). Cet opuscule n'amènera pas l'application d'un nouveau système, qui n'a guère plus de solidité que les systèmes dits philosophiques; mais il est bien écrit et il se fait lire avec intérêt. L'auteur, en voulant classer les ouvrages d'après leur *fond* plutôt que d'après leur *forme*, n'a fait que ce que font tous les catalogographes qui ne s'arrêtent pas au titre d'un livre; mais il serait dangereux de pousser à l'extrême cette distinction du *fond* et de la *forme* : on détruirait par là les meilleures divisions de l'ancien système qui, sauf certaines modifications nécessaires, sera inévitablement appliqué au catalogue de la Bibliothèque du Roi.

— Le savant philologue, M. Eloy Johanneau nous communique une note très-curieuse, sur le moyen qu'employaient les anciens pour rendre les membres insensibles à la douleur physique.

« Quoique les anciens ne connussent pas l'éther, ils n'ignoraient pas les moyens d'engourdir les membres au point de les rendre insensibles à la douleur, même à celle de l'amputation.

« Le passage suivant, où Pline (XXXVI, 11, 2) parle d'une nouvelle espèce de marbre de Memphis, le prouve : *Vocatur et Memphites à loco gemmantis naturæ. Hujus usus conteri, et iis quæ urenda sint aut secanda, ex aceto illini. Obstupescit ita corpus, nec sentit cruciatum.*

« Ce que Antoine Dupinet, seigneur de Norroy, a traduit ainsi, dans son vieux langage : « Quant au marbre du grand Caire, qui est dit des anciens Memphi-
« tis (*Memphites*), il se réduit en poudre, qui est fort bonne appliquée en lini-
« ment, avec du vinaigre, pour endurcir les parties qu'on veut couper ou cauté-
« riser, car elle amortit tellement la partie, qu'on ne sent *comme* point de
« douleur.

« Mais il paraît que Dupinet n'osait pas croire à un effet si surprenant, puis-
« qu'il affaiblit, dans sa traduction, le texte de Pline qui assure positivement
« qu'on ne sent point de douleurs » : *nec sentit cruciatum.*

« Ce savant qui a traduit aussi les *Secrets miracles de la nature*, et en zélé protestant, *la Taxe des parties casuelles de la boutique du pape*, et qui a fait des notes marginales sur sa traduction de Pline, lesquelles sont estimées, y cite *messer* Dioscorides, qui dit que « cette pierre de *Memphis* est seulement de la grosseur
« d'un talent, et est grasse, et de diverses couleurs. »

« En effet, Dioscorides (L. V, c. 158) dit qu'elle est de la grandeur des cailloux (ψηφίδων), grasse et de diverses couleurs (λιπαρόν δὲ καὶ ποικίλος); et ajoute qu'*on rapporte* que si on la réduit en poudre, et si on l'applique en liniment sur les parties qu'on veut cicatriser ou couper, elles deviennent, *sans qu'il en résulte aucun danger*, si insensibles, qu'elles ne sentent pas la douleur.

« Je sais très-bien, du reste, que ce moyen employé par les anciens n'a pas de rapport avec l'éther; mais j'ai cru qu'il suffisait qu'il en eût quant aux résultats vrais ou faux, ou exagérés, pour qu'il fût intéressant de savoir qu'on ait autrefois cherché, songé même à les obtenir. Je ne les juge pas, je les rapporte. »

— A mesure que nous avançons dans le déchiffrement du manuscrit autographe de Rabelais, nous y trouvons de nouveaux témoignages en faveur de notre découverte. Ce manuscrit a été fait à Rome, en l'année 1550, lorsque Rabelais se réfugia auprès du cardinal Dubellay, pour laisser passer l'orage judiciaire que la publication du 4e livre de *Pantagruel* avait soulevé dans le Parlement de Paris. Un grand nombre des pièces se rapportent aux événements de cette année-là. Celle que nous transcrivons ici n'offre aucune allusion de ce genre, mais elle a été certainement composée au milieu des ruines du palais de Néron :

Quæ celebrent Thermas, Echo, et stagna alta Neronis,
Deludit voces concava sæpe meas;
Sæpe hic Narcissum expecto, simul illa morantem;
Si queror hæc queritur, si gemo et illa gemit.
Quisnam clamor? *amor*. Sed quis furor? *uror*. Et Echo?
Echo. Quæ gravior pœna in amore? *moræ*.
Expectas Narcissum? *is sum*. Quæ meta morando?
Orando. Num isthæc dicta vorabit? *abit*.
Affuerat? *fuerat*. Me isthic? *hic*. Quem fugit iste?
Is te. Quid me? *me*. Quam malum amare? *mare*.
Num veniet? *veniet*. Quæ spes? *es*. Vincitur auro?
Auro. Victor ero, prodigus eris? *eris*.
Sunt pueri fragiles? *agiles*. Vi muneris? *æris*.
Quis docet hæc Echo? quam bene clamat? *amat*.

L'épigramme suivante sur la mort de Pierre-Louis de Farnèse, duc de Plaisance, que Rabelais avait déjà maltraité dans une lettre de 1537, ne demande pas d'autres commentaires historiques que ceux ajoutés au texte de cette lettre par les frères de Sainte-Marthe.

Cæsaris injussu cecidit Farnesius heros,
Præmia sed jussu Cæsaris author habet.
Sunt ne ergo hæredes, dux, Margarita, gemelli?
Hunc socer, hanc genitor, hos spoliavit avus.

ÉTRANGER.

ASIE. — On écrit de Constantinople, le 26 avril :

« En exécutant une fouille aux environs de la ville de Lepsek (l'ancienne Lampsaque), dans l'Asie Mineure, on a trouvé un grand nombre d'objets antiques en argent et en or, parmi lesquels on remarque surtout les suivants :

« 1° Quarante cuillers d'argent dont les cuillerons sont à peu près deux fois plus longs, plus larges et plus profonds que ceux de nos cuillers à bouche, et dont les manches, pareillement plus longs que ceux des cuillers actuellement usitées, sont de forme carrée, et couverts d'inscriptions grecques presque effacées, et que l'on n'a pas encore pu parvenir à déchiffrer; au haut de chaque côté des manches de ces cuillers est gravé au trait un buste de femme surmonté du mot : *Artémis* (Diane) : chacune de ces cuillers pèse environ 40 drachmes, ou 750 grammes;

» 2° Une plaque ronde d'argent du diamètre de 1 mètre 60 cent., pesant 5 oques et demie (37 kilog. 540 grammes), et sur laquelle est gravée une figure de femme de la hauteur de 60 centimètres et magnifiquement costumée ; elle est entourée d'un renard, d'un paon et d'un perroquet, et à ses pieds sont accroupis deux lions sur chacun desquels un enfant est à cheval;

« 3° Une grande assiette d'argent en forme d'étoile à six angles et sur laquelle sont gravées deux têtes de femmes à chevelure flottante;

« 4° Un bâton en argent de la longueur de 2 mètres 12 cent., composé de quatre morceaux soudés les uns aux autres ;

« 5° Quatre grands gobelets en argent avec anses sur lesquelles sont sculptées en bas-relief des têtes de femmes ayant toutes des physionomies différentes ;

« 6° Un grand vase cylindrique à trois pieds, avec anses, et orné d'arabesques. Ce vase est de la hauteur de 1 mètre 10 cent.;

« 7° Un flambeau d'argent à trois pieds, orné d'arabesques, dont le haut est armé d'une pointe ;

« 8° Un collier de femme, en or, d'un beau travail, pesant 24 drachmes (450 grammes). Ce collier était garni de quarante grosses perles, lesquelles sont tombées en poussière dès que l'on y a touché.

« Tout porte à croire que les objets trouvés, ou du moins la plupart d'entre eux, ont appartenu à un temple de Diane, divinité dont le culte était très-répandu dans les environs de l'antique Lampsaque.

« Le gouvernement turc a envoyé sur les lieux le bimbachi Rustem-Aga et M. Pascal Billezedhij, pour examiner ces antiquités et pour faire continuer les fouilles. »

N'est-ce pas une nouvelle extraordinaire et presque incroyable, que cette passion pour l'archéologie grecque, dont s'éprend tout à coup le gouvernement turc? Ne sera-ce pas un phénomène inattendu que la fondation d'un musée antique à Constantinople? Quant à la découverte en elle-même, elle paraît être des plus importantes, et nous espérons qu'aucun des objets qui la composent ne sera perdu pour la science. Si nous avions près de la Sublime-Porte un ambassadeur comme le comte de Choiseul-Gouffier, une habile négociation eût conquis pour nos collections quelques-unes de ces curieuses antiquités.

SUISSE. — On écrit de Genève, le 18 mai :

« Le géologue André de Luc, fils et neveu de deux savants genevois qui occupent l'un et l'autre une place éminente dans l'histoire des sciences naturelles, est mort à Genève le 14 de ce mois, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Héritier des connaissances de ses parents, et associé de bonne heure à leurs travaux, il s'est fait lui-même un nom dans les sciences par sa dissertation sur le *Passage des Alpes par Annibal*. Il y établit, par des preuves tirées de la géographie physique et de l'histoire, que ce mémorable passage a eu lieu, contre l'opinion des érudits, par la vallée de la haute Isère et par le col du petit Saint-Bernard.

« M. André de Luc laisse une précieuse collection de fossiles, en grande partie appartenant à la région des Alpes, et ce qui n'a guère moins d'intérêt pour la science, une série d'observations météorologiques faites avec une parfaite régularité, et qui, remontant à son aïeul, embrassent le cours de plus d'un siècle. »

BAVIÈRE. — On écrit de Munich, le 13 mai :

« Le gouvernement vient de placer dans celle des galeries de la Pinakothèque de Munich, qui est spécialement consacrée aux œuvres de l'ancienne école française, le tableau représentant *le Christ chez sainte Marthe*, d'Eustache Lesueur. Cet ouvrage, un des plus célèbres de l'illustre artiste, faisait partie de la galerie du feu cardinal Fesch, et a été acquis par notre gouvernement à la vente de cette galerie. »

On sait que notre gouvernement, qui jouit d'un budget de quinze cents millions, n'avait trouvé que 15,000 fr. pour le chef-d'œuvre du Raphaël français, et encore grâce aux pressantes sollicitations du savant et ingénieux historien de Lesueur, M. Vitet, qui ne se console pas de voir à l'étranger le plus beau tableau de notre école.

— On écrit de Munich, le 27 mai :

« On vient de voler à la Pinakothèque de notre capitale un tableau du célèbre peintre hollandais, François Mieris, né à Leyde en 1635, et mort en 1681.

« Ce tableau, de petite dimension, était le portrait de ce grand artiste lui-même, et le représentait debout, un verre de vin à la main, et savourant avec délice la liqueur bachique. C'était le seul portrait authentique que l'on eût de Mieris et le seul ouvrage de ce grand maître que la Pinakothèque possédait. »

Voici un fait inouï dans l'histoire des musées; nous nous rappelons pourtan qu'une tentative de ce genre a été faite au Louvre il y a quelques années. Quel usage le voleur compte-t-il faire d'un tableau volé dans un musée ? est-ce pour le vendre? est-ce pour le garder? est-ce pour le détruire? Cette dernière hypothèse serait la plus funeste; quant à garder ce tableau, un maniaque pourrait avoir semblable fantaisie; mais, à coup sûr, si quelque amateur l'achète, il ne pourra s'en excuser sur sa bonne foi, après la publicité donnée à ce vol incroyable. Les voleurs ne respectent rien, pas plus les tableaux que les médailles.

CORRESPONDANCE.

Sur une lettre fausse de Rabelais.

A M. le rédacteur en chef du COURRIER FRANÇAIS.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez peut-être oublié que, dans votre numéro du 21 mars dernier, où l'on annonçait avec beaucoup de bienveillance le fait de ma découverte de deux manuscrits autographes de Rabelais, j'ai été indirectement admonesté au sujet d'une lettre prétendue autographe de l'auteur de *Pantagruel*, lettre qui a figuré dans une vente publique et qui m'a été confiée par l'acquéreur pour en faire l'examen. J'avais déclaré au propriétaire actuel de cette lettre, comme au marchand d'autographes qui l'a vendue, j'avais déclaré que ce magnifique autographe, que les enchères ont porté au prix de 500 francs, était grossièrement fabriqué par un faussaire : on m'a demandé de le prouver par la discussion, et ma réponse s'étant fait attendre jusqu'à présent, on en a conclu que je retirais ma proposition et reconnaissais mon erreur. Aussi m'a-t-on reproché assez aigrement, dans la préface d'un nouveau Catalogue d'autographes qui renferme peut-être quelques pièces de la même fabrique, de n'avoir pour moi que mon opinion et « d'attaquer avec violence celle d'hommes spéciaux qui ont acquis par leurs études et leur position une autorité réelle en pareille matière. »

J'avais l'air, en effet, de ne vouloir pas, de ne pouvoir pas répondre, puisque vous m'aviez invité d'une manière si obligeante à vous présenter ma réponse avec les développements que je jugerais nécessaires. « La plus importante des lettres incriminées (comme fausses), disiez-vous, dans votre numéro du 21 mars, celle de Rabelais, qui fait maintenant partie d'une collection bien connue, a été communiquée à M. Lacroix : il a eu tout le temps de l'étudier et même d'en prendre copie; il lui sera donc facile de la critiquer sous tous les rapports, écriture, style, noms, dates, données historiques (car cette lettre en contient plusieurs), et si elle est fausse, nous ne doutons pas que le savant éditeur ne parvienne à le prouver jusqu'à l'évidence.»

Chacun de dire là-dessus : «Il ne prouve rien, donc il a tort, et la lettre de 500 francs est authentique, comme le seront toutes les autres qu'on vendra aussi cher, comme le sont celles de François I[er], de Louis XII, de Diane de Poitiers, de Bayard, de Talbot, de Molière, de Triboulet, etc., qui sortent de terre *par milliers* (voyez la préface du Catalogue d'autographes provenant du

cabinet d'un amateur, dont la vente a eu lieu les lundi 10 et mardi 11 mai), pour la plus grande joie des amateurs d'autographes. »

Le retard de ma réponse provient de deux causes ; une assez grave indisposition et un surcroît d'affaires. Je profite du premier moment de loisir qui m'est donné, non pour entamer de plus belle un débat qu'on croyait généralement terminé, mais pour en finir une bonne fois avec ce fameux autographe de Rabelais qui n'a pas même les semblants d'une pièce vraie et authentique. C'est lui seul que je mettrai en cause et que je jugerai sans appel, au point de vue de ma conscience ; quant aux autres faux autographes qui font encore les délices de quelques collecteurs crédules et ambitieux, ils seront remis à leur place tôt ou tard, et l'on s'étonnera qu'ils aient pu trouver grâce un moment devant des esprits sérieux et honnêtes.

Je vais, monsieur le rédacteur, m'attacher ici à la lettre *qui m'a été communiquée*, et vous verrez ce qu'il en restera tout à l'heure. Je ne vous parlerai pas, quelque envie que j'en aie, de ces incroyables lettres du grand Talbot, qui ne savait pas un mot de français et qui écrit en cette langue pour s'occuper d'un vilain, d'un bœuf et d'un charroi; de notre Bayard, qui s'adresse à M. d'Alègre, comme à un trésorier des guerres, pour le prier d'envoyer les *souldées* des lansquenets; de Charles V, qui daigne écrire de sa propre main, à son bibliothécaire du Louvre, pour l'autoriser à prêter un livre (premier exemple du *prêt* à la Bibliothèque du Roi); de Maximilien Ier, qui a oublié sa plaisante orthographe germanique (voyez les *Lettres de Louis XII*, publiées par le dernier des Godefroy), pour correspondre avec un conseiller du roi de France; de Molière, qui n'a pas laissé une signature dans les archives de la Comédie-Française, mais qui a signé tant qu'on a voulu pour les notaires de Paris; de Triboulet, enfin, que son contemporain Jean Marot nous représente comme un idiot *de la tête écorné, aussi fol maintenant que le jour qu'il fut né*, et qui met aussi la main à la plume, en voyant que tout le monde s'en mêle, même ceux qui savaient à peine signer leur nom !

C'est à l'occasion de ce déluge d'autographes impossibles ou ridicules, qu'un marchand d'autographes s'écrie, en homme qui défend sa marchandise : « Nous maintenons que les lettres nouvellement découvertes sont parfaitement authentiques, que l'œil le plus exercé n'y trouvera rien qui dénote la falsification, que les faits historiques qu'elles contiennent sont parfaitement vrais, et que la source dont elles sortent doit inspirer la plus complète sécurité. » Il ne faudrait pas moins d'un volume pour démontrer la fausseté des autographes que nous incriminons. Les jésuites Germon et Constant, dans leur querelle avec les bénédictins Mabillon et Ruinart, au sujet de certains faux diplômes des rois de France, n'ont pas publié moins de trois volumes, qui en ont produit autant de la part de leurs adversaires. Nous ne pensons pas que le savant paléographe qui a eu l'imprudence de délivrer des certificats d'authenticité à ces étranges autographes, se risque à nous suivre dans une discussion publique sur cet objet ; nous aurions pour nous, en semblable débat, l'avis des juges les plus compétents et les plus désintéressés dans la question ; nous n'entrerions en lice qu'avec l'assistance de MM. Champollion-Figeac, Guérard, Paulin Pâris lui-même, mon récent antagoniste, Lacabanne, Guicherat, etc., qui ne sont plus même à l'état de doute à l'égard des soi-disant autographes.

Avant de commencer l'autopsie de la lettre de Rabelais, je dois rappeler qu'il en existe trois autres provenant de la même source (on pourrait en avoir cent aussi bien que trois), et que ces autres lettres ne m'ont pas été communiquées, malgré mes démarches et mes instances réitérées. Le détenteur de ces lettres

m'apprend qu'elles seront bientôt publiées! Nous craignons que ce ne soit là qu'un projet en l'air, et que ces précieuses lettres ne viennent à disparaître, ce qui serait vraiment dommage. Quant à la lettre de Rabelais que possède M. Feuillet de Conches, et qui a été possédée successivement par MM. Aimé Martin et Libri, cette lettre porte en elle-même toutes les preuves, tous les caractères de l'authenticité la plus incontestable; non-seulement le papier, l'encre, le pli, la trace du cachet, l'écriture et la signature témoignent en faveur de cette belle lettre, mais encore son contenu, qui rectifie et complète le texte imprimé fautivement, ne saurait laisser d'incertitude à quiconque est capable d'apprécier la valeur d'un texte original (1).

C'est là une de ces preuves d'authenticité que n'offrira jamais une lettre fausse, si habilement fabriquée qu'elle soit d'ailleurs, car il y a trois manières de fabriquer un faux autographe ou du moins de le supposer, premier travail grammatical et historique qui précède le travail graphique, c'est-à-dire le faux matériel : 1° on invente un texte tout entier ; 2° on le reproduit exactement, soit d'après un imprimé, soit d'après un manuscrit ; 3° on l'emprunte à quelque pièce contemporaine en se bornant à une simple substitution de personnes. Or, dans ces trois cas différents, il est bien difficile que le faussaire ne soit pas trahi par le texte même qu'il imagine, qu'il copie ou qu'il interpole. Le plus fin et le plus exercé ne saurait se mettre en garde contre une erreur de date, de fait, de style ou d'orthographe. Laffemas, le terrible exécuteur des vengeances du cardinal de Richelieu, ne demandait que deux lignes de la main d'un homme pour y trouver de quoi le faire pendre. Nous n'en demandons guère plus pour établir la fausseté ou l'authenticité d'un autographe.

Voici quel est le contenu de celui que nous proclamons FAUX ; c'est une lettre adressée au cardinal du Bellay :

« Monseigneur, nostre saint-père, au consistoire qu'il tint le xx, feist et publia légats pour ceste ville monsieur le cardinal de Naples, et pour aller à Vincene principier le concille messieurs les reverendissimes Campege, Simonette et Brundesy, et laissé icy le seigneur Pierre Loys : Estant ce jourduy party pour s'acheminer vers Nyce en délibéracyon de s'aboucher auec le roy et l'empereur, auec grant espérance, ainsi qu'il dict, de faire la paix ou chose équitable à icelle. Il a eu lettres, depuys quatre jours, de monsieur le légat Jacobas, de Barcelonne, où estoit l'empereur, du x, contenant que l'empereur estoit résolu de venir audit Nyce, et ont dict ses ministres à sa Sainteté qu'il auoit mandé à Gennes que les galleres d'André Dorya allassent après luy incontinent, et qu'ils estimoient qu'elles fussent parties le xxi pour y aller, et ne veuls obmettre vous

(1) Il faut être bien prévenu ou bien aveugle, pour oser soutenir que cette lettre de Rabelais, la seule qu'on connaisse jusqu'à présent, soit une copie du temps ou ait été fabriquée par un faussaire. On a peine à comprendre comment la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* a pu imprimer une pareille énormité : ce n'est pas là faire preuve de grandes connaissances paléographiques. Sans parler de tous les caractères d'authenticité que l'on reconnaît au premier coup d'œil dans ce précieux autographe, il suffit de constater que la pièce est orthographiée avec les habitudes grammaticales de Rabelais, que pas un scribe de son temps n'était capable d'imiter ; il suffit d'établir que le texte manuscrit rectifie le texte imprimé, et présente des différences notables avec cet ancien texte. Voilà ce que le rédacteur de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* aurait dû se faire enseigner, avant de faire acte public d'ignorance ou de mauvaise foi. Ce n'est pas ainsi que les Mabillon, les Montfaucon, les Duchesne et les Godefroy jugeaient une question de paléographie. N'est-il pas singulier que l'Ecole des Chartes garde le silence en présence des faux autographes, quand les certificats d'authenticité sont émanés de son sein ? Tous les élèves de l'Ecole des Chartes sont-ils donc solidaires ?

direque les amys et seruiteurs du roy sont d'oppinion que icelluy seigneur roy doibt surtout monstrer de se fyer audict saint-père sans faire semblant de luy auoir aulcune suspicion, et ce faisant, ils espèrent que, veu le debuoir où ja ledit sieur roy s'est mys pour paruenir à ladite paix, il fauldra par nécessité que ledit empereur se renge ou bien que ledit saint-père le y contraingne par la raison. Icy est tout ce qu'il y a de nouueau pour ceste heure, vous suppliant, monseigneur, en attendant que je vous pourray veoir, que s'il vient à vostre note quelque vaccation, qu'il vous plaise auoir souuenance de ma povreté en laquelle par la despence qu'il me conuient faire à ce voyage, je me veoys du tout exterminé si le roy et vous n'aués pityé de moy.

« Monseigneur, en me recommandant tousjours tres umblement à vostre bonne grace, je supplie le Créateur vous donner en santé longue vie.

« A Rome, le XXIII[e] jour de mars.

« Vostre très humble et très obéissant serviteur.

« RABELAIS (*avec paraphe!*) »

J'ai transcrit cette lettre sur ce qu'on nomme l'original; j'ai conservé fidèlement l'orthographe, en ajoutant seulement quelques accents, quelques apostrophes[1], quelques virgules, pour l'intelligence du texte, et en ne tenant pas compte des abréviations si fréquentes et si caractéristiques dans les autographes du seizième siècle. Tel est le beau morceau de style qu'on ose attribuer à Rabelais, à ce grand écrivain qui n'a pas écrit une phrase sans y imprimer son génie, et qui a eu tant d'influence sur la langue comme sur l'esprit de son temps.

Je n'ai pas à signaler ici les apparences du faux matériel, puisque je ne saurais mettre sous vos yeux le *fac-simile* de la pièce en question. Je me contenterai de remarquer qu'elle est tracée sur le recto d'un feuillet simple, grand in-4°, qui paraît avoir été détaché d'un registre; on voit encore les trous de deux piqûres longitudinales que ce feuillet présente du côté de la marge : on n'expliquerait pas autrement l'existence de ces déchirures symétriques qui accusent la reliure d'un volume. En outre, quoique le papier n'offre pas de filigrane, on peut assurer que ce n'est pas un de ces papiers brillants et sonores qui servaient alors aux dépêches politiques, surtout en Italie et à Rome, où l'on employait un excellent papier glacé, bien connu comme italien dans tous les dépôts d'archives. (Voyez la lettre authentique de Rabelais, que possède M. Feuillet de Conches et qui est déposée à la Bibliothèque du Roi.) Enfin, cette lettre, où l'on ne découvre aucune trace de cachet (les faussaires n'ont pas encore réussi à contrefaire la coloration jaunâtre qui reste imprégnée dans le corps du papier après la destruction d'un ancien cachet), cette lettre, dont les plis gauchement formés et les incisions faites au hasard seraient bien en peine de correspondre entre eux, n'a jamais pu être envoyée, sinon tout ouverte, ce qui n'est pas trop en usage dans la diplomatie.

Quant à l'écriture, elle a été imitée et simulée d'après la seule inscription de Montpellier que l'on connût encore à Paris, celle où Rabelais s'inscrit lui-même docteur sur les registres de la Faculté de médecine, le 22 mai 1537, celle, en un mot, que l'*Isographie* a donnée pour type de l'écriture de Rabelais, avant que la grande lettre autographe, possédée successivement par MM. Libri, Aimé Martin et Feuillet de Conches, eût prouvé combien cette écriture pouvait être différente dans une épître française familière et dans une inscription latine immatriculaire. Le scribe, qui devait fabriquer la lettre que nous avons rapportée, s'est donc guidé uniquement sur l'*Isographie* pour forger un autographe de Rabelais; il a copié servilement tout ce qu'il a trouvé d'analogies dans l'inscription, et il a imaginé tout ce que cette inscription ne pouvait lui fournir, c'est-

à-dire les abréviations, les doubles lettres, les finales, les majuscules, etc. La similitude du faux autographe avec l'inscription même est un indice certain de fausseté, car, répétons-le, une inscription solennelle apposée à l'aide de la première plume venue sur le papier rugueux d'un gros registre doit différer sensiblement d'une lettre écrite d'une main plus courante, devant un bureau, avec le papier, la plume et l'encre desquels on se sert d'habitude et que l'on connait en quelque sorte. Eh bien ! le faussaire a poussé si loin l'imitation, qu'il a mis le paraphe après la signature, sans savoir que le paraphe, à cette époque, ne s'employait que dans les actes notariés et officiels, sans se douter qu'il commettait là le plus grossier des anachronismes, et sans soupçonner enfin que Rabelais, qui ne paraphait que très-rarement *ne varietur*, changeait chaque fois quelque chose à son paraphe, témoin les trois paraphes différents dont Rabelais a fait suivre son nom latinisé de *Rabelæsus* dans les trois inscriptions du registre de Montpellier; les deux paraphes, aussi différents, qui accompagnent la signature de Rabelais sur deux volumes conservés à la Bibliothèque du Roi, etc.

Mais j'aime mieux m'occuper de la critique littérale de ce faux autographe, et je me contenterai de faire observer que le scribe, qui copie d'après un alphabet ou un modèle préparé, doit souvent recourir des yeux à son guide ; et alors la plume, un instant suspendue à la naissance d'une lettre, y dépose plus d'encre qu'elle ne ferait si elle eût continué son mouvement sans interruption : de là, ces hésitations, ces lacunes dans les pleins et dans les déliés de l'écriture; de là, ces temps d'arrêt que trahit la tête d'une lettre plus chargée d'encre que le reste de son corps ; de là, ces reprises maladroites dans les accolades des lettres; de là, enfin, tous les indices de fausseté, presque indéfinissables, qui échappent à un examen superficiel ou prévenu, et qui nous apparaissent avec tant d'évidence, que nous pouvons dire en toute conviction : Ceci est faux.

Cette épître au cardinal du Bellay, datée de Rome, le 23 mars (1538), est tout simplement frappée d'impossibilité par sa date seule. Il s'agit bien de 1538, puisque la conférence de Nice eut lieu cette année-là et que tous les faits mentionnés dans la lettre y correspondent d'ailleurs exactement. Mais, en 1538, Rabelais n'était pas à Rome et ne pouvait pas y être, vu qu'il était à Montpellier où il faisait un cours d'anatomie. Consultez les archives de la Faculté de médecine de cette ville sous cette année 1538, et vous y lirez, dans le registre des procureurs des écoliers : *Accepi præterea a D. Schyronio aureum unum pro anatome quam interpretatus est Franciscus Rabelæsus.* (Voyez *Mémoires de la Faculté de médecine de Montpellier*, par Astruc, page 123.)

On comprend que le préparateur, le créateur de ce faux autographe, la tête dont le faussaire n'est que la main, se soit trompé le plus candidement du monde. La dernière lettre imprimée de Rabelais est datée du 15 février 1537 ; les biographies disent un peu à la légère que Rabelais alla à Rome en 1537 : or, la tête dont j'ai parlé, et qui ne peut manquer d'être une forte tête, n'a pas oublié que l'année commençait alors à Pâques, et, que, par conséquent, le 23 mars de son faux autographe appartenait encore à cette année 1537, pendant laquelle Rabelais se trouvait à Rome, car l'année 1538 ne partait que du 21 avril, jour de Pâques, selon le calendrier de ce temps-là. Voilà comment peut se fourvoyer un habile homme qui, sans doute, n'est pas sorti de l'Ecole es Chartes.

Mais il faut bien rétablir les dates et les faits, de manière à ce que le faux autographe soit atteint dans sa base et se montre tel qu'il est, impossible et

absurde. Rabelais n'alla que trois fois à Rome : la première, au mois de janvier 1534 (nouveau style), et il y resta six mois ; la seconde, vers la fin de l'année 1536, jusqu'au mois de mars 1537 ; et la troisième, en 1549 et 1550. Ce sont là des faits et des dates irrécusables qu'il est inutile d'appuyer par des citations. Voyez la *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Rabelais*, en tête de mon édition du *Gargantua* et du *Pantagruel* (1).

Rabelais, qui avait rejoint le cardinal du Bellay, ambassadeur à Rome, en 1536, afin d'obtenir des bulles du pape pour exercer la médecine malgré sa qualité de prêtre, quitta Rome avec le cardinal, son maître, au commencement du mois de mars 1537 ; il retourna directement à Montpellier, où il avait suivi les cours de la Faculté de médecine et pris ses degrés de licence. Il fut reçu docteur le 22 mai de l'année 1537, et il fit, cette année-là, des leçons publiques sur les *Pronostics* d'Hippocrate. Nous avons dit comment il continua ses leçons l'année suivante, en professant l'anatomie. Il ne quitta Montpellier qu'au milieu de l'année 1538. (Voyez la *Notice historique* citée plus haut, p. 39, l'ouvrage d'Astruc, également cité, et les notes manuscrites d'Astruc, qui sont entre nos mains.) Rabelais ne pouvait être en même temps à Montpellier et à Rome au mois de mars 1538.

Oui-dà, diront les gens qui doutent toujours, Rabelais ne peut-il être allé à Rome une fois de plus dans l'intervalle du 22 mai 1537, date de sa réception comme docteur à la Faculté de Montpellier, au 23 mars 1538, date de la lettre qu'on lui fait écrire de Rome au cardinal du Bellay ? Il y a, en effet, entre les deux dates, dix mois bien comptés, et il ne fallait pas dix mois, avant que le temps des chemins de fer et des bateaux à vapeur fût venu, pour aller à Rome. Rabelais, reçu docteur sous le bénéfice des bulles du pape, prit au sérieux son rôle de médecin. On lit dans le registre des procureurs des écoliers, sous l'année 1537 : *D. Franciscus Rabelæsus, pro suo ordinario, elegit librum Prognosticorum Hippocratis, quem græce interpretatus est.* Ce cours n'a certainement pas duré dix mois. Mais Rabelais, dans une supplique au pape que nous a conservée la *Prosopographie* de Duverdier, et qui fut envoyée à Rome vers 1538 ou 1539, lorsqu'il voulut se retirer auprès de son protecteur le cardinal du Bellay, dans l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, où il avait un canonicat, Rabelais veut bien lui-même nous apprendre que, depuis son voyage de Rome avec le cardinal, il n'a fait autre chose que d'étudier, professer et exercer la médecine à Montpellier et en divers lieux : *In Facultate medicinæ studuit, publicè legit per plures annos, et gradus omnes etiam doctoratus ibidem in predictâ Facultate medicinæ suscepit, et praxim ibidem et alibi in multis locis, per annos multos, exercuit.* Serait-il retourné à Rome pour y faire de la médecine ou pour y chercher des simples ?

C'en est assez, ce semble, pour convaincre les plus incrédules, que Rabelais n'est point allé à Rome en 1538, et qu'il n'a point écrit de cette ville une lettre insignifiante et pitoyable datée du 23 mars de l'année même où il faisait des cours publics à Montpellier ; mais les incrédules, intéressés à l'être, veulent se voir deux fois convaincus. Après leur avoir prouvé que Rabelais n'a pu

(1) Je dois m'excuser de renvoyer le lecteur à mon propre ouvrage comme à une autorité ; mais la notice que je cite est appuyée sur les meilleures sources, qu'on y trouvera indiquées au bas des pages ; elle est fondée, d'ailleurs, sur l'étude et la comparaison des écrits de Rabelais, et j'ose dire que la biographie de notre auteur n'avait pas encore été faite. Ainsi, les dates que je rapporte ici ressortent évidemment des lettres et des dédicaces de Rabelais lui-même ; je crois donc inutile d'entrer dans de longs détails pour établir de nouveau ces dates, qui ne sauraient être un objet de contestation.

écrire de Rome, où il n'était pas, il faut leur prouver encore qu'il n'aurait écrit une pareille lettre dans aucun lieu du monde, sous peine de n'être plus Rabelais.

Nous avions d'abord pensé que cette lettre avait été écrite réellement par quelque agent du cardinal du Bellay, par quelqu'un de ces espions faméliques, clercs, protonotaires, etc., que le roi de France entretenait dans les pays étrangers, et principalement en Italie, le foyer le plus actif de sa politique. Un faussaire, en effet, n'eût pas osé se permettre de rassembler de son chef tant de noms et tant de faits historiques dans une seule lettre; ces faits et ces noms semblaient d'ailleurs assez exacts, quoique les historiens modernes, Gaillard, Daniel, etc., dérangeassent quelque peu les dates mentionnées dans la lettre. Paradin lui-même, dans l'*Histoire de notre Temps*, paraissait donner un démenti chronologique au faussaire. Nous allions nous armer de l'autorité de Paradin, lorsque l'on nous a très-obligeamment et très-imprudemment indiqué le texte original de la lettre : il est en latin, dans la continuation des *Annales ecclesiastici*, de Baronius, par Odor. Raynaldus (*Romæ*, 1646-77, 10 vol. in-fol.), et il a été emprunté aux sources les plus authentiques, aux actes manuscrits du concile de Trente, aux archives du Vatican, etc.

« Rei christianæ restituendæ cupidissimus Paulus cardinalium senatum coegit vigesima martii (1538), in quo Vincentium cardinalem neapolitanum declaravit legatum, in Urbe, in suo ab ea recessu, ac cardinales Campegium, episcopum sabinensem, Simonettam presbyterum, et Brundusinum nuper ad purpuram assumptum, creavit legatos ut inchoando Vicentiæ concilio presiderent... Ipsemet pontifex, post multorum hactenus frustra missionem legatorum, litterarum, nuntiorumque, sæpedictas cæsaream et christianissimam majestates personnaliter adire decrevit, dieque 23 ejusdem mensis ex Urbe discedens, Niciam versus, iter ingressus est. »

L'habile homme, qui a taillé la besogne au scribe faussaire, n'a fait que traduire, en très-mauvais français, il est vrai, le mauvais latin d'Odoric Rinaldi. *Le pavillon couvre la marchandise;* Rabelais était seul éditeur responsable de ce style commun, plat et incorrect; ainsi, ce pauvre Rabelais avait beau s'en dédire, on lui imputait cette abominable phrase qui n'est d'aucune langue : *Il a eu lettres, depuis quatre jours, de M. le légat Jacobas, de Barcelone, où était l'empereur, du* x, *contenant que l'empereur était résolu de venir audit Nice ;* puis, cette autre phrase non plus grammaticale : *En attendant que je vous pourrai voir ;* puis encore, cette naïveté digne du La Palisse de la chanson : *Icellui seigneur roi doit surtout montrer de se fier audit Saint-Père, sans faire semblant de lui avoir aucune suspicion*, etc. Les amateurs d'autographes n'y prenaient pas garde, sur la foi de l'écriture qui ressemble tant au *fac-simile* de l'*Isographie !*

Et pourtant, que ne faisait-on pas dire à Rabelais dans cette inqualifiable lettre? *Il faudra par nécessité que l'empereur* SE RANGE*!... S'il vient à votre* NOTE *quelque vacation !* le pape qui est *parti* POUR *s'acheminer vers Nice en délibération de s'aboucher* AVEC *le roi* AVEC *grant'espérance!...* L'empereur qui a mandé à Gênes *que les galères d'André Doria allassent après lui !...* Le roi *qui doit surtout montrer* DE *se fier au Saint Père !* Il faut n'avoir jamais lu une page du *Gargantua* ou du *Pantagruel* pour attribuer à l'auteur de ces chefs-d'œuvre cette plate paraphrase d'un passage des *Annales ecclesiastici !*

Ce n'est pas tout, comparez l'orthographe ordinaire des véritables lettres de Rabelais avec celle de cette lettre supposée; Rabelais écrit *consystoire* et non *consistoire*, *Genes* et non *Gennes* (en italien *Genova* et en latin *Genua*), *ilz* et non *ils*, *très humblement* et non *très umblement*, etc. Rabelais aurait mis *depuis six*

jours en ça, au lieu de *depuis six jours*; il n'aurait jamais dit les *ministres* de l'empereur, pour désigner ses ambassadeurs ou ses agents; il se serait bien gardé de commettre une faute impardonnable en écrivant : *Ici est tout ce qu'il a de nouveau*, car ICI *est* n'équivaut pas à CI *est*, comme il eût écrit plus correctement; il eût évité cette locution lourde et impropre : *La paix ou chose* ÉQUITABLE *à icelle*; enfin, dans la souscription de sa lettre, il aurait recommandé son correspondant à *Notre Seigneur* plutôt qu'au *Créateur*, formule qui sent trop son protestant, etc.

Ce n'est pas tout encore : le traducteur du texte de Rinaldi a écorché les noms des personnages qu'il introduit dans sa missive assez peu rabelaisienne; il appelle *Simonette* le cardinal que Rabelais, dans ses lettres imprimées, nomme *Simonetta*, Rabelais qui savait l'italien comme le grec, le latin, etc., Rabelais qui avait composé des ouvrages toscans (voyez le privilége du 4e livre du *Pantagruel*); mais peu importe, traducteur et traître, c'est tout un : *traductor traditor*. Ce traître donc a fait un cardinal BRUNDESY avec le *Brundusinum nuper ad purpuram assumptum*; il a pris un nom de ville pour un nom d'homme, et il n'a pas songé que ce cardinal de Brindes ou de *Brindesy* (et non *Brundesy*) comme on disait alors, était le savant Jérôme Aléander, qui avait professé le grec dans l'Université de Paris, sous le règne de Louis XII, et que Rabelais devait bien connaître, en qualité d'ami de Lascaris et de Budée. Ce traducteur n'a-t-il pas, en outre, sur la conscience son légat *Jacobas*, qui n'est autre que le cardinal Christophe Jacobatii que Rabelais eût probablement appelé par son nom? Enfin Rabelais, docteur de la Faculté de Montpellier, chanoine de l'abbaye de Saint-Maur, secrétaire et médecin ordinaire du cardinal du Bellay, pensionnaire du sire Guillaume de Langey, de l'évêque de Maillezais, du cardinal Odet de Châtillon, et de quelques autres riches seigneurs, ne pouvait prétendre à ce que *le roi eût pitié de lui*, comme s'il eût été un des serviteurs et pensionnaires du roi. Le traître de traducteur n'y a pas entendu malice.

Pour en finir avec lui et son scribe, n'attribuons qu'à ce dernier la métamorphose de *Vicence* en VINCÈNE : ce scribe, étant de Paris plutôt que de Rome, a pensé naturellement à Vincennes, et il a écrit comme il pensait; mais Rabelais, qui était maniaque d'étymologie, se serait cru déshonoré que de confondre Vicence, en latin, *Viacenza, Vicentia, Vincentia*, etc., avec Vincennes, en latin, *Vicenna*. Voilà de ces trahisons qu'il ne pardonnerait pas au faussaire.

J'éprouve un profond dégoût à discuter de la sorte l'œuvre misérable de ce faussaire, et j'en demande pardon au génie de Rabelais, qui ne s'attendait pas à se voir accusé de cette niaise et triviale rédaction, bien que de son vivant on lui ait *supposé aucuns livres faux et infâmes*. (Voyez son épître au cardinal de Châtillon.) Dieu fasse que les fabricateurs de faux autographes ne s'adressent plus à ces maîtres de la pensée et du style qu'ils imitent à la manière de l'âne de la fable couvert de la peau du lion! Viennent maintenant les autres lettres supposées de Rabelais : nous ne leur ferons pas grâce; et après avoir aisément démontré leur fausseté, nous essayerons de démasquer les faussaires. C'est ainsi que se trouvera remplie la prophétie du préfacier du nouveau Catalogue d'autographes : « Une discussion froide et réfléchie, que nous appelons de tous nos vœux et qui aura nécessairement lieu, succédera à ce langage passionné et qui, par cela seul, devait être suspect. La vérité se fera jour. »

La vérité s'est-elle fait jour? Rabelais a-t-il écrit, a-t-il pu écrire la lettre qui m'a été *communiquée* et que M. Chambry ne gardera pas assurément dans sa précieuse collection d'autographes? *Uno avulso non deficit alter*.

Paul L. JACOB, *bibliophile*.

VARIÉTÉS.

SUR LES ÉDITIONS ELZEVIRIENNES [1].

(Suite. — Voy. la lettre de M. Ch. M., p. 245, 293, 322 et 400 du *Bulletin des Arts*, t. V.)

ELZEVIRS VÉRITABLES ET AUTRES INCONNUS, DE LA PLUS GRANDE RARETÉ, OU QUI OFFRENT DES PARTICULARITÉS CURIEUSES, ETC., ETC.

TH. A KEMPIS, De imitatione Christi, libri quatuor. *Leidæ et veneunt Parisiis, apud C. Angot, via Iacobea*, s. a. (circa, 1630, 1640), pet. in-24.

Très-précieux exemplaire et probablement le seul avec cette souscription que l'on ait remarqué. Il a été *imprimé à Leyde, par Abraham et Bonaventure Elzevir*, nombre d'années avant la seconde et célèbre édition sans date. Ce petit trésor bibliographique que nous pouvons regarder comme unique jusqu'à la représentation d'un second exemplaire, a été scrupuleusement comparé avec les éditions des mêmes presses et du même format. Le plus léger doute sur son origine disparaîtrait à la seule inspection des livres suivants : *Joh. Gerhardi Meditationes sacræ. Lugd. Batav., ex offic. Elz.* 1629, pet. in-24.— *Ejusdem exercitium pietatis quotidianum. Ibid., ex ead.* 1630, pet. in-24. — *Pietra del paragone politico di Trajano Boccalini. Impresso in Cosmopoli per Giorgio Teler*, 1640, pet. in-24, que M. Brunet attribue à juste titre aux Elzevirs.

Charles Angot leur avait sans doute commandé cette Imitation, ou plutôt ce charmant petit *veni-mecum ;* mais on voit par le titre qu'ils ont tenu à lui conserver son origine typographique, et que le libraire français n'en était que le débitant.

DE L'IMITATION de Iesvs-Christ. Traduction nouvelle, par le sieur de Beüil, prieur de S. Val. Dernière édition. *A Amsterdam, chez Daniel Elsevier, imprimeur et marchand-libraire, avec approbation des docteurs de Paris.* 1668, petit in-12, fig.

Belle édition bien certainement *imprimée à Paris*, et que Daniel Elzevir n'aurait pas désavouée, si le libraire Savreux, qui doit l'avoir donnée, n'avait, par la plus inconcevable bizarrerie, fait disparaître les vignettes et fleurons elzeviriens dont il avait orné les précédentes éditions de ce livre, et notamment son Imitation de 1662, Paris, pet. in-12, où ces figures d'ornement rivalisent avec celles des Elzevirs, pour les remplacer par d'autres composées d'une multitude de petites pièces mobiles. Bien plus, il s'est encore permis dans celle qui nous occupe, de faire usage de lettres grises de la fin du seizième siècle. Malgré cet injustifiable contre-sens du typographe, ce livre n'en reste pas moins

[1] Dans notre dernier numéro, page 401, lisez deux fois *Mommart*, au lieu de *Montmart*.

précieux, puisque c'est la seule traduction française de l'Imitation que nous connaissions avec la *souscription elzevirienne*, et que, d'un autre côté, l'exemplaire que nous avons sous les yeux en ce moment est peut-être le seul dont on ait jamais fait mention.

DISSERTATIO de successionibus ascendentium tam in allodialibus quam in feudis; auctore Io. Tilemanno, alias Schenck. *Lugd. Bat., ex offic. Davidis Lopez de Haro*, 1663, pet. in-12.

Superbe édition sortie des *presses elzeviriennes*, avec le *fleuron à l'Aigle aux sept flèches*, que nous n'avons point eu occasion de remarquer sur aucun livre de ce format, imprimé à une époque aussi avancée.

ARISTIPPE ou de la Cour, par M. de Balzac. *Leide, chez Jean Elsevier*, 1658, pet. in-12.

Nous n'osons porter aucun jugement sur cette chétive contrefaçon de l'édition de Jean Elzevir de 272 pages sans les pièces liminaires et la table. A la première vue on reconnait de suite qu'elle est de *fabrique française*. Le titre imprimé porte d'ailleurs une sphère difforme.

CATALOGUS plantarum horti academici Lugduno-Batavi. *Lugd. Batav., ex offic. Elz.*, 1643, in-24.

Charmant petit volume, qui ne peut être que celui indiqué sur le *Catalogue de Dan. Elzevir, de* 1674, avec cette simple souscription : *Leydæ*, in-24. Notre exemplaire, d'ailleurs fort beau, est le seul que nous ayons rencontré.

APHORISMI Hippocratis, ex recognitione Adolfi Vorstii, etc., gr. et lat. *Lugd. Batav., apud Gaesbekios*, s. a. in-32.

Très-jolie édition de format in-32, et non in-24, ornée d'un charmant frontispice, et dont la version latine, qui se trouve en regard du texte grec, est imprimée en lettres italiques. Personne, que nous sachions, n'a soupçonné que ce petit volume fût sorti des presses de feu *Jean Elzevir*, postérieurement, comme nous l'apprend la préface, à la date de 1665; cependant partout on reconnait dans ce livre-bijou, le type et les figures d'ornement du grand typographe de Leyde. C'est, du reste, comme nous l'apprend M. Brunet, t. II, p. 572, un précieux volume à ajouter au très-petit nombre de ceux que les Elzevirs ont imprimés sur VÉLIN.

TRADUCTION des épîtres et des élégies amoureuses d'Ovide. *Leyde, par les Elzevirs, à la Sphère*, 3 tom. en 1 vol. pet. in-12.

Édition de France, faite à l'instar du *Clovis* de Desmarest, et dont la rareté ne peut être contestée.

La PHARSALE de Lvcain, ou les Guerres civiles de César et de Pompée, en vers françois (par Brebeuf). *Amst., chez Loüys et Daniel Elzevier*, 1662, pet. in-12.

Édition de *Louis Maurry, de Rouen*, quelquefois si habile, et qui n'est cependant pas supportable si on la compare au chef-d'œuvre du même livre donné par Jean Elzevir en 1658.

LA MÊME Pharsale. *Amst., chez Louys et Daniel Elzeviel* (*sic*), 1664, pet. in-12.

Édition ignoble où tout est défiguré jusqu'au nom célèbre des Elzevirs. Sa rareté est heureusement si grande pour l'honneur des presses françaises, qu'on en chercherait peut-être vainement un second exemplaire.

EPIGRAMMATUM Jo. Oveni cambro-britanni oxoniensis et Alberti Ines e soc. Jesu, acroamatum epigrammaticorum editio postrema. *Amst., apud Elzevirum*, 1679, pet. in-12.

Édition française que nous ne savons à qui attribuer. Les Elzevirs n'ayant point imprimé ce livre de format pet. in-12, Daniel l'aurait-il commandé aux presses rouennaises? Nous en doutons. Dans tous les cas, il n'a pas le mérite de tant de faux Elzevirs; il est fort commun même *broché*, ce qui aiderait à le faire croire d'une origine bien postérieure à sa date.

IONAS ou Ninive pénitente, poëme sacré, par D. C. (de Coras). *Leyde, chez Iean Sambix*, 1665, pet. in-12.

Joli volume, rare, avec la Sphère, que nous supposons avoir été *imprimé à Venise*, à l'instar des éditions hollandaises.

CLOVIS ou la France chrestienne; poëme héroïque, par I. Desmarest. *A Leyde, par les Elzevirs*, 1657, in-12, *à la Sphère*.

Un exemplaire en mar. r. de cette édition assez commune, et peut-être commandée par les Elzevirs aux presses rouennaises, fut cependant porté à 52 fr. 50 cent. à la vente Motteley, en 1824. La suivante, quoique de format pet. in-8, a été copiée ligne pour ligne sur celle-ci, et a peut-être la même origine.

CLOVIS, etc., *sur l'imprimé à Leyde, par les Elzevirs*, 1658, pet. in-8.

Edition très-rare et même non citée. D'où vient, nous le répétons, la grande rareté de ces médiocres productions typographiques?

LA PUCELLE, ou la France délivrée, poëme heroïque, par Chapelain. *Leyden, chez Iean Sambix*, 1656, pet. in-12.

Ce volume, que nous supposons d'une grande rareté, et qui porte la *Sphère*, nous paraît encore sortir des presses françaises. Les caractères en sont fort jolis, mais le papier n'y répond pas.

DAUDIGUIER. Histoire des amours de Lysandre et de Caliste. *Leyde, chez Pierre Leffen*, 1650, pet. in-12.

Charmante édition que M. Brunet place avec beaucoup de raison dans la collection des Elzevirs. *Philippe de Croy, qui l'a imprimée*, s'y est surpassé par ses caractères et figures d'ornement.

THUANA, sive excerpta ex ore Jac. Aug. Thuani, per F. F. P. P. (Fratres Puteanos), s. l., 1670, pet. in-12.

Ce petit volume avec la *Sphère*, porté par M. Bérard comme Elzevir, et par M. Brunet comme d'origine hollandaise, sort encore des presses de France.

L'exemplaire dont parle le premier, le seul que nous ayons vu, fut porté à la vente Motteley à 23 fr. Malgré sa rareté, le nom qu'il rappelle et les particularités curieuses qu'il contient, M. Brunet ne l'estime pas même à 2 francs, quand nous venons de voir un chétif traité, *le Pastissier françois*, qui se payait originairement quelques sous, dépasser en vente publique le prix chimérique de plus de 300 fr. (et l'exemplaire laissait à désirer); bien que nous en connaissions huit de ce livre, dont six sont passés sous nos yeux!... C'est, il faut l'enregistrer, le plus grand prodige que le nom magique des ELZEVIRS ait jamais enfanté!

PRIMA scaligerana. Editio altera priore emendatior. *Ultrajecti, apud Petrum Elzevirium*, 1671, pet. in-12.

Edition assez bien imprimée, portant une *Sphère* soutenue par une main. Elle est pour sûr française, sans que nous puissions dire quel en est l'imprimeur.

IL PASTOR fido tragicommedia pastorale del sig. cavalier Battista Guarini, etc. *Amst., appresso Lodovico Elzevier*, 1640, in-24.

Charmante édition de format in-32, et non in-24, en lettres italiques, et bien certainement *exécutée par J. Blaeu*, pour Louis Elzevir.

LE THÉATRE italien de Gherardi, ou le Recueil général de toutes les comedies et scènes françoises jouées par les comediens italiens du roy, pendant tout le temps qu'ils ont été au service. T. II. *Amst., chez Isaac Elzevir, libraire au Grand-Monarque*, 1707, in-12.

Cette édition, qui doit avoir six ou huit volumes, est affreuse comme typographie et comme papier. Nous n'osons nommer la ville de France où nous supposons qu'elle a été donnée.

M. I. IUSTINI historia ex Trogo Pompeio, cum recensione Tanaquill. Faber. Salmurii. *Salmurii, apud Renatum Pean*, 1671, pet. in-12.

Charmante édition où l'imprimeur a cherché à imiter les Elzevirs par la vignette à tête de buffle et diverses figures d'ornement. Le même imprimeur a donné dans ce genre plusieurs autres classiques latins.

CORRECTISSIMA Ioannis Ludovici Vivis colloquia. *Venetiis*, 1642, pet. in-12.

Petit livre curieux où *l'imprimeur vénitien*, qui ne se nomme point, a voulu imiter les Elzevirs par des vignettes et fleurons calqués sur ceux de ces célèbres typographes. Malheureusement ses efforts sont restés on ne peut plus impuissants. Notre exemplaire a fait autrefois partie de la célèbre bibliothèque du savant Van Hulthem, de Gand, qui nous en fit don en 1825.

ARLEQUIN empereur dans la lune, commedie. Par Monsieur D***. *Suivant la copie à Amsterdam, chés Isaac Elzevir, libraire, au Grand-Monarque*, 1721 (*sic*), pet. in-12.

Ce petit livre, de la plus excessive rareté, et qui ne rappelle les Elzevirs que par sa souscription, jette les bibliographes dans le vaste champ des conjectures.

C. CORN. TACITUS ex I. Lipsii editione, cum not. et emendat. H. Grotii. *Lugd. Bat., ex offic. Elzev.*, 1640, 2 vol. pet. in-12.

Il y a de cette édition, ce qu'on n'avait peut-être pas encore remarqué, deux tirages bien distincts. L'un que nous désignerons par *avant la lettre*, c'est-à-dire où le huitième feuillet des pièces liminaires, qui porte au verso les effigies d'Auguste, de Livie et de Tiberius César, n'a point encore reçu au recto, qui est resté en blanc, la fin de la liste des consuls, tandis que dans le second et définitif, cette page est imprimée en petites capitales. Les exemplaires du premier tirage sont, comme on le pense bien, beaucoup plus rares que ceux du second.

ESPRIT politique, ou l'Histoire en abrégé de la vie et des actions de Guillaume III de Nassau, roi de la Grand'Bretagne. *Amst., chez les frères Elzeviers, au Grand-Guillaume*, 1695, pet. in-12.

Edition fort ordinaire, imprimée en France, avec réclames à chaque page.

HISTOIRE d'Olivier Cromwel (par Raguenet). *Utrecht, chez Pierre Elzevier*, 1691, 2 vol. pet. in-12, fig. et portraits.

Édition médiocre, exécutée en France, mais peu commune. Elle porte une *Sphère* assez mal gravée.

MÉLANGES historiques, etc., de P. C. (Paul Colomiez). *Utrecht, chez Pierre Elzevir*, 1692, pet. in-12.

Quoique Pierre Elzevir vécût encore à cette époque, on peut affirmer, contre l'avis de M. Adry et celui de M. de Reume, d'ailleurs en désaccord entre eux, et ce dernier peut-être avec lui-même (*p.* 53 et 54 de *ses Recherches*), que ce livre n'a pas été imprimé en Hollande. Nous l'avons vu, il y a nombre d'années, et le souvenir qui nous en reste ne nous dit que trop que son origine est toute française, et qu'il a, du moins nous le croyons, été exécuté à Toulouse, comme peuvent s'en convaincre ceux qui sont à même de le consulter.

DE LA CONNAISSANCE des bons livres, avec plusieurs traitez par le sieur Du Cros, citoyen de la république de Venise et historiographe. *Amst., chez Thomas de la Cour, à la Sphère*, 1672, pet. in-12.

Volume très-rare, si même il est connu, qui n'a que les huit premiers feuillets, y compris le titre, *imprimés en Hollande*, et peut-être même par Dan. Elzevir. Le reste de l'ouvrage l'a été à Paris, et nous rappelle les presses de Cramoisy qui, par ses figures d'ornements, a quelquefois le plus approché des Elzevirs.

Une remarque essentielle à faire, c'est que dans le privilége cédé à André Pralard, nous découvrons encore que *Thomas de la Cour*, sans doute pour dérouter, a changé le titre de ce livre qui portait primitivement : *Le Traité de la connoissance des bons livres, ou Examen de plusieurs auteurs.*

CATALOGUS librorum officinæ Danielis Elsevirii, designans libros qui ejus typis et impensis prodierunt, etc. *Amst.*, 1681, pet. in-12 de 20 ff. (Catalogue des livres de fonds de Dan. Elzevir... L'exemplaire de la vente Motteley a été porté à 130 fr. en 1825 (seulement 7 fr. 15 c., Bruyères de Chalabre). Un exemplaire im-

primé sur VÉLIN a été offert à 140 fr., vente Motteley. (*Manuel*, t. I, p. 579.)

L'exemplaire de la vente Motteley, le seul connu alors et qui figura sur son catalogue comme *petit in*-12, son véritable format, fut en effet acquis au prix de 130 fr. par un libraire qui avait reçu une commission illimitée. M. Brunet n'a sans doute pas remarqué que le bas prix de 7 fr. 15 c. auquel ce même exemplaire tomba à la vente Chalabre, en 1833, provenait nécessairement de deux causes : la première, de ce que ce livre avait été porté par erreur sur le catalogue de ce dernier de format *petit in*-8, et sans note qui rappelât ses précédents; la seconde, de l'inattention, qu'on serait en droit de qualifier autrement, de tous ceux qui assistaient à cette vente.

Quant à l'exemplaire sur PEAU DE VÉLIN, de la réimpression de ce catalogue, avec les armes des Elzevirs peintes en or et en couleurs, il ne fut pas, comme le dit le *Manuel*, offert à 140 fr., mais bien adjugé à ce prix, au libraire déjà cité, qui avait également reçu pour celui-ci une commission illimitée. Nous ajouterons encore qu'un des vingt exemplaires (n° 2), de la même réimpression sur grand papier de Hollande, fut adjugé, dans cette même vente, à 29 fr. 95 c. à MM. Tillard, libraires.

HISTOIRE des plus illustres favoris anciens et modernes, recueillie par feu M. P. D. P. (Pierre Dupuis), avec un journal de ce qui s'est passé à la mort du mareschal d'Ancre. *A Paris, sur l'imprimé* (in-4) *à Leyde, chez Jean Elzevier*, 1659, pet. in-12.

La même. *Ibid.*, *etc.*, 1660, pet. in-12.

La même. *Ibid.*, *etc.*, 1661, pet. in-12.

La même. *Ibid.*, *etc.*, 1662, pet. in-12.

Ces quatre éditions sont toutes d'origine française, et les deux premières, assez bien imprimées, peuvent d'autant moins se joindre à la collection petit in-12 des Elzevirs, que ces imprimeurs ne l'ont donnée que de format in-4°. On doit être en garde contre certains catalogues, qui, par abréviation ou *autrement*, portent seulement : *à Leyde, chez Jean Elzevier*.

A paucis disce omnia. Ch. M.

COLLECTIONS D'ART DE M. GRASSET.

La célèbre collection de M. Grasset, de La Charité-sur-Loire, une des plus complètes et des plus choisies qui aient été réunies en province, va être livrée aux enchères publiques, le 20 juin et jours suivants. Encore une collection qui s'en va ! Elle se compose surtout d'objets d'histoire naturelle, mammifères, oiseaux, œufs, reptiles, poissons, mollusques, zoophytes, crustacés, graines exotiques, échantillons de bois, minéraux indigènes et exotiques, fossiles curieux; d'objets variés provenant de l'Inde, de la Chine, de l'Egypte, des Iles; d'armes et ustensiles de guerre de tous les temps et de tous les

pays; d'antiquités et de curiosités très-rares; de magnifiques plats de Bernard Palissy et de la Renaissance; d'une collection extrêmement précieuse de faïences de Nevers, avec dates et noms des artistes; de faïences de Rouen et autres; d'une collection de coupes en verre; enfin, de médailles grecques et romaines, et de monnaies françaises.

En empruntant au catalogue publié par *l'Alliance des Arts* la description des faïences de Palissy et de l'école de Nevers, nous savons gré au rédacteur de ce catalogue d'avoir voulu conserver au moins un souvenir d'une collection de céramique nationale, dont l'histoire est presque écrite en noms propres et en dates sur ces belles poteries.

I. Palissy et la Renaissance.

1. Plat de la Femme couchée, ou la Fécondité, ou Vénus et les Amours. Cette pièce, extrêmement rare, est riche de couleur et d'une parfaite conservation. On sait qu'il n'en existe que trois autres exemplaires, deux au Musée et un dans la collection de M. Sauvageot.
2. Le plat aux Quatre génies, belle œuvre du maître.
3. Couvercle en faïence blanche, orné de quatre lézards verts et de quatre feuilles bleues sur fond d'entrelacs bistre, surmonté d'un bouton où était une figure d'Amour dont il reste l'extrémité d'un pied. A l'intérieur, sur fond uni, un Amour assis sur un coussin, joue du violoncelle; les contours de cette figure, les cheveux et l'instrument sont en bistre, le reste de couleur verte. Beau style, extrême finesse d'exécution. Pièce très-rare et très-recherchée. Le nom de l'artiste, la date et le pays sont inconnus.
4. Salière en poterie bleue, sexagone. Des deux côtés d'un écusson à trois fleurs de lis, surmonté de la couronne royale, on voit à gauche une tête d'homme à longs cheveux; à droite une tête de femme : ces deux têtes en regard paraissent être les portraits de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Près de la tête d'homme, une tête de lion renversée; près de la tête de femme, une fontaine à plusieurs étages avec ornements. Le sixième compartiment est occupé par un autre écusson à trois fleurs de lis, correspondant au premier. Pièce très-belle et très-rare.
5. Plat de faïence irisée, avec une figure d'Amour et des ornements en relief. Fabrique italienne.

II. Ecole de Nevers.

6. Grand Bassin ovale, 70 cent. de long sur 50 de large et 30 de haut; forme ventrue et bords recourbés en feuilles. Au milieu du fond, le Triomphe d'Amphitrite : la déesse, et Neptune tenant son trident, sont assis sur des dauphins, entourés de nymphes qui portent des guirlandes. Les figures, dans le grand style florentin, ont environ 40 cent. de haut. Au-dessus de ce tableau en médaillon ovale règne une ornementation circulaire de bou-

quets de feuilles d'acanthe, jaunes sur fond gros bleu. A l'extérieur, sur le ventre fond gros bleu, d'un côté, trois groupes de centaures marins enlevant des femmes, ou luttant avec des chimères; dans le ciel, deux Amours à queue de dauphin, ailes de papillon et de dragon, et présentant des couronnes. De l'autre côté, Jupiter, son aigle à ses pieds, et Mercure assis sur des nuages; Neptune monté sur son char traîné par deux chevaux marins, et un enlèvement mythologique. Au-dessus, et tout autour, guirlande végétale, d'une riche composition, bleu et vert, sur fond jaune. L'ensemble de ces peintures dénote l'influence de la grande école italienne de la Renaissance, de Michel-Ange et de Raphaël. On sait que Louis de Gonzague, duc de Mantoue et de Nevers, amena d'Italie d'habiles artistes qui s'étaient formés aux célèbres fabriques de Faenza. Ils établirent ou modifièrent à Nevers une école qui produisit des faïences dignes de l'Italie. Ce bassin appartient évidemment à la plus belle époque de la fabrique de Nevers, et en est une des pièces capitales.

7. Grande Potiche. Le Jugement de Pâris, six figures, et des centaures marins luttant contre des chimères et des dragons, et enlevant une femme. Les figures, d'un très-beau dessin et d'une tournure hardie, ont 30 cent. de haut. Elles sont évidemment du même artiste qui a peint le grand Bassin; les groupes de centaures et de chimères sont identiques dans les deux pièces : analogie du dessin et de la couleur très-variée.

8. Amphore. Personnage nu, assis sur un cheval marin et précédé d'un satyre marchant sur la mer, et d'un triton sonnant de la trompe. Peinture très-hardie sur fond bleu, grand caractère, appartenant à la même École que les précédentes, mais à un artiste plus fougueux.

9. Deux Aiguières, dans le style élégant et gracieux du seizième siècle en Italie. Les anses sont formées par un dragon cramponné sur le ventre du vase, et mordant le bord supérieur, qui se recourbe en larges feuilles vertes. Le dos verdâtre et le ventre violacé du dragon sont tigrés de noir; à l'opposé, têtes de bélier en applique. Sur le col aminci du vase, deux cygnes et deux dauphins.

Première aiguière: d'un côté, un homme, monté sur un cheval en raccourci, attaque un sanglier poursuivi par deux chiens. Sur le côté opposé, satyre, jouant de la flûte, assis près d'une nymphe de l'Automne, à laquelle de petits Amours présentent des pampres. Entre ces deux sujets, petit Amour debout au milieu d'un paysage.

Deuxième aiguière, pendant de la précédente : d'un côté, cerf poursuivi dans un étang par un cavalier et des chiens, et attaqué en tête par deux chasseurs montés sur un tertre. De l'autre côté, l'Été ou la Moisson, femme appuyée sur des gerbes: un satyre s'approche d'elle; plusieurs Amours sur le bord des blés.

Dans les deux pendants, ces compositions principales, renfermées dans des écussons capricieux, sont accompagnées de dau-

phins et de décorations végétales. Exécution d'un très-beau style, mais d'une autre main que les peintures précédentes, quoique obéissant à la même inspiration. Couleur et forme très-élégantes. Deux pièces introuvables et d'une rare beauté. — Haut. 60 cent.

10. Amphore à trois étages. Deux Amours montés sur des chevaux marins; de l'autre côté, un bouquet de fleurs; entourage de feuilles jaunes. Sur fond bleu. Suite de l'Ecole précédente.

11. Quatorze plats. Peinture bleue sur fond blanc ; sujets mythologiques, religieux et autres, avec figures, paysages et ornements. La plupart sont d'un dessin très-savant et d'une belle exécution. Quelques-uns appartiennent sans doute à la même époque que les deux aiguières.

12. Grande et belle amphore; pour anses, deux têtes de satyres. D'un côté, vaste paysage; de l'autre, intérieur de cabaret, scène d'orgie, dans le genre de Teniers et de Brawer; sept personnages. Peinture bleue : *Cassiat pinx.* — Pièce d'une admirable exécution et bien conservée.

13. Bouteille à quatre anses à cordon. Bacchus colorié sur fond blanc, avec cette inscription : *Viue le charmant Bachus.*

14. Bouteille à deux anses ; un berger et son chien, fleurs et oiseaux : *Hunc facit Radera pinguem*, 1708.

15. Bouteille : saint prêchant ; de l'autre côté, intérieur de boutique de cordonnier : trois personnages : *Pierre Morin*, 1722.

16. Petite soupière à deux anses, avec son couvercle. Dans l'intérieur, sainte Marguerite debout sur le dragon. Autour de la composition : *Marguerítte Nollée fait le deux juin* 1726 ; dans l'intérieur du couvercle : *M. N.* Peinture bleue.

17. Saint Hubert, avec un pourpoint vert, une perruque à large bourse, des guêtres et des éperons, un cor de chasse en sautoir, est monté sur un cheval massif richement caparaçonné. Cette statue équestre porte sur un plateau de 50 cent. de long. Hauteur du groupe, 70 cent. Sur la jambe gauche de derrière du cheval, la date 1734. Belle couleur variée. Pièce très-curieuse.

18. Potiche. Berger et troupeau. Peinture bleue : 1734.

19. Une statuette d'évêque, coloriée, signée : *Esme* 1740 *Boursier.*

20. Potiche avec couvercle; sujet oriental; trois figures, un chien poursuivant un renard, et paysage. Coloriée; datée 1741.

21. Bénitier. Saint Pierre assis. Peinture jaune et bleue; signé *P.* 1748. *R.*

22. Bouteille, avec têtes de bélier pour anses, représentant, d'un côté, un saint debout, tenant une palme ; de l'autre, l'intérieur de l'hôtel du Cheval-Blanc, à La Charité, cuisine et salle à manger ; quatre personnages. Au bas est écrit : *Estinne Billiard obergiste du Cheval blanc* 1750.

23. Pot à jour, avec surprise pour y boire. Colorié. 1758.

24. Broc. Trois hommes et une femme assis autour d'une table, costume Louis XV, dans le style de Lancret ; berceau de treilles.

Dessous est écrit : *Jacques Dominiques Gallois*, 1763 ; derrière, le chiffre de l'artiste et la date 29 *octobre* 1763. Charmante peinture, forme gracieuse.

25. Cinq corbeilles de fruits, riches de composition et de couleur : poires, pommes d'api, abricots, prunes et olives, dessert complet ; et deux beurrières, forme artichaut. La corbeille de pommes d'api est signée : *Haly*, 1772.

26. Lanterne surmontée d'une petite cruche ; deux figures coloriées. 1799.

27. Saladier. Halte d'un cavalier à la porte d'une auberge ; trois personnages. Peinture violette ; monog. *J B G, l'an VII D. L. R.*

28. Ecritoire avec un tiroir sur lequel : *Guerre aux tyrans ;* une galerie supérieure est portée par vingt-six colonnes ; quatre tambours en trophées sur la tablette supérieure. Sur le côté gauche : *Unité et indivisibilité de la République ;* de l'autre : *Paix aux chomières.* Sur le derrière, sept canonniers et deux pièces de canon.

29. Deux grands vases à fleurs, pendants, avec mascarons pour anses. Riches paysages. Bleu foncé. Pièces capitales.

30. Trois tableaux richement coloriés : Saint François de Salles agenouillé devant le crucifix et la tête de mort, l'Adoration des Mages et saint Jean-Baptiste agenouillé.

31. Bouteille de forme ronde, avec deux petites anses destinées à laisser passer un cordon. Peinture verte, jaune et bleue ; d'un côté, deux têtes de guerriers casqués dans des médaillons ; de l'autre, deux Amours nus ; fond de fleurs peintes sur toute la faïence.

32. Grande fontaine à laver les mains, avec couvercle et cuvette, richement décorée de draperies, oiseaux et fleurs ; couleurs jaune, bleu, vert et violet. Bonne conservation.

33. Deux candélabres en applique : pages en bas-relief sur écusson ovale, le bras droit avancé tenant une bobèche. Belle couleur, parfaite conservation.

34. Bénitier dans un écusson bordé d'ornements enroulés et de cinq têtes d'anges : la Vierge, agenouillée sous un dais vert, reçoit l'ange qui descend du ciel. Sur la coupe du bénitier, buste d'*ecce homo*. Peinture de couleurs vives, jaune, bleu et vert.

35. Autre bénitier : le Christ debout tenant sa croix, entouré d'anges, de têtes de séraphins et d'ornements ; sur la coupe, le monog. du Christ, avec la croix grecque. Couleurs jaune, violet et blanc.

36. Autre bénitier : saint Jérôme en prière devant le crucifix ; médaillon entouré de feuilles. Peinture bleue.

37. Autre bénitier épiscopal, avec écusson et armes d'évêque ; de couleurs différentes. Entourage de coquilles et de feuilles en relief.

38. Plusieurs autres bénitiers, d'une belle conservation.

39. Statuettes coloriées, rois de France, vierges et saints.

40. Très-joli vase à jour ; anses, têtes de bélier supportant deux rinceaux bouclés. Pièce rare, comme élégance de forme.

41. Vases, pots, soupières, de formes diverses et très-élégantes. Peinture coloriée ou bleue. Environ 20 pièces.

42. Pots à fleurs, sauciers, huiliers, salières, burettes et autres ustensiles de table. Environ 20 pièces.

Le Catalogue, dont nous donnons ce simple extrait, contient en outre 28 nos consacrés aux armes, 47 nos aux curiosités, etc.

Prix des Tableaux

PROVENANT DU CABINET DE M. STEVENS.

Troisième vacation (Suite).

Nos du Catalogue.		Prix de vente.
108.	DUSART. Extérieur de ferme....................	935
184.	GUILLAUME MIERIS. Portrait d'un jeune enfant..	484
245.	STEEN. La dispute intérieure....................	300
238.	SLINGELANDT. Portrait d'une dame hollandaise...	295
247.	STEENWICK. Intérieur d'un temple protestant.....	700
109.	DUSART. Intérieur de ménage..................	725
83.	CUYP. Le départ de la flotte....................	260
149.	HONDE KOETER. Réunion de divers animaux......	480
191.	EGLON VANDER NEER. Intérieur d'appartement...	830
158.	KAREL DUJARDIN (Signé). Paysage et animaux...	1,805
159.	DU MÊME. Le pâturage........................	1,500
183.	MIERIS (Signé). Intérieur d'appartement..........	715
122.	GONZALES COQUES. La promenade..............	210
195.	NETSCHER. Charles 1er et sa famille.............	335
106.	ALBERT DURER. Saint Georges combattant l'idolâtrie.	961
263.	A. VANDEN VELDE. Herminie chez les bergers...	720
212.	PAUL POTTER. Tête de taureau. Retiré s. enchère à	5,000
246.	STEEN. Le Chirurgien de village.................	630
264.	GUILLAUME VAN DE VELDE. Mer calme........	1,830
223.	JACQUES RUYSDAEL. Paysage et cascade.........	3,700
138.	HEMELINCK. Ex voto..........................	1,059
113.	ENGHELBRECHT. Hommages rendus au Fils de Dieu (tryptique)...................	1,001
143.	HOLBEIN. Sainte Famille................	600
105.	ALBERT DURER. L'Adoration des Mages (tryptique).	»
130.	DIRCK VAN HARLEM. La reine de Saba......	422
112.	VAN DYCK. Sainte Famille.............	539
174.	LUCAS DE LEYDE. Descente de croix........	86
107.	ÉCOLE D'ALBERT DURER. L'Adoration des Mages.	150
139.	HEMELINCK. Portrait de femme...........	165
150.	HONDE KOETER. Concert d'oiseaux dans un paysage.	358
214.	REMBRANDT. Réunion de famille dans un appartement..........................	»
282.	WYNANTS. Paysage et figures............	1,005
134.	VAN HELMONT. Noce de village..........	910
140.	MINDERHOUT HOBBEMA. Paysage.........	415

260.	Van Dyck et Seghers. La Vierge et l'enfant Jésus.	60
232.	Schyndel. Intérieur d'estaminet.	200
272.	Winkenbomo. Les Baigneuses	190
274.	Emanuel de Witte. Intérieur d'un temple protestant	79
222.	Ryckaert. Intérieur d'estaminet	29
51.	Van Balen et Kierinx. Le retour de chasse.	201
44.	William Angus. Le Chasseur endormi.	280
99.	Vander Does. Femme dans un parc.	57
102.	Drogsloot. Les œuvres de miséricorde.	350
145.	Holbein. Portrait d'homme.	69
156.	Horremans. Dames et cavaliers jouant aux cartes.	»
162.	Klomp. Paysage.	130
179.	Molenaer. La Séduction inutile.	204
285.	Zeeman. Vue du Zuyderzée.	170
286.	Solemaker. Paysage.	257
185.	Mirevelt. Portrait d'homme.	160
197.	Constantin Netscher. Portrait d'un jeune garçon.	»
198.	Du même. Portrait d'une jeune fille.	183

Quatrième vacation.

283.	W. B. L'Annonce aux bergers.	41
242.	Sneyders. Chasse aux sangliers. Esquisse.	»
239.	Snayers. Choc de cavalerie.	76
163.	Klomp. Vaches au pâturage.	360
98.	Van der Does. Paysage pastoral.	66
104.	Leduc. Portrait d'un militaire.	146
175.	Dirck Maas. Chasse au cerf.	360
181.	Momers. Le pâturage.	151
86.	Albert Cuyp. Portrait de Cromwell	455
52.	Beeldemaker. Chasse au cerf	100
111.	Van Eckhout. Portrait d'un jeune garçon	120
118.	Barent Gael. Halte à la porte d'une auberge	142
103.	Leduc. La leçon de musique	170
147.	Hobbema. Beau paysage	365
160.	Keyser. Intérieur d'appartement	1,500
176.	Maes. Combat naval. Tableau capital	350
126.	Gryeff. Nature morte. Tableau capital	131
271.	Werpè. Le médecin aux urines	145
203.	Palamèdes. Choc de cavalerie	115
208.	Poelembourg. Nymphes et satyres	100
220.	Rubens. Le martyre de saint Liévens	420
280.	Wouvermans (Pierre). Halte de voyageurs	200
287.	Zorg. Intérieur d'estaminet	390
270.	Van der Werf. Portrait d'un magistrat	200
226.	Ruysdael (Salomon). Marine	265
277.	Wouvermans (Philippe). Paysage, figures et animaux	380
279.	Du même. Le retour aux champs	521
128.	Hakkert. Paysage avec figures	450
193.	Van der Neer (Eglon). Intérieur hollandais	90
224.	Ruysdael (Jacques). Paysage baigné par une rivière.	780

127. VAN DER HAGEN. Intérieur de forêt............. 175
117. GOVAERT FLINCK. Portrait d'un Hollandais et de son fils.. »
101. DOW (Gérard). Portrait de femme âgée............ 525
84. CUYP. L'Annonce aux bergers.................. 1,980
12. DOLCI (Carlo). La Vierge Marie................. 1,425
13. DU MÊME. Le Christ au roseau.................. 560
5. SARTE (André del). Jésus caressant sa mère....... 520
31. RAPHAEL (Style de). Portrait d'homme........... »
37. TINTORET. Portrait d'homme.................... 186
39. TITIEN. La Vierge présente l'Enfant Jésus à un pontife. 720
38. TINTORET. Le supplice de saint Roch............. 177
34. SASSO FERRATO. La Vierge en prière............. 625
26. MORO (Antonio). Portrait d'homme............... 640
18. FRANCIA. Portrait d'un savant................... 800
19. GASPRE-POUSSIN. Paysage et ruines............. 460
20. VINCI (Léonard de). Lucrèce se poignardant...... 1,805
30. RAPHAEL. Sainte Famille dite la Vierge de Lorette. Retiré sans enchères à 10,000
35. PIOMBO (Sébastien del). Portrait du célèbre Benvenuto Cellini.. 440
24. MORALES. Le Christ portant sa croix............ 800
4. SARTE (André del). La Sainte Famille............ 4,200
6. BELLINI. Sainte Famille et plusieurs saints......... 500
22. MARATTE (Carle). Le sommeil de l'Enfant Jésus... 2,200
41. UCCELLO (Paolo). Portraits de cinq artistes florentins. 1,467
250. SWANEVELT. Paysage, site d'Italie.............. 510
305. CLAUDE LORRAIN. Paysage, effet de soleil........ 925
60. BERCHEM. Le passage du gué.................... 250
243. STEIN. Le concert bachique.................... 901
202. OSTADE (Adrien). Intérieur d'estaminet........... 981
85. CUYP (Albert). Paysage et animaux.............. 1,150
62. BERCHEM. Le passage du gué.................... 2,700
63. BERKEYDEN. Intérieur de ville................... 600
58. BEGYN. Bergère gardant un troupeau............ 695
57. BEGA. Intérieur de chambre basse.............. 795
207. PYNAKER. Vue du Campo Vaccino à Rome...... 410
141. HOBBEMA. Paysage........................... 1,450
123. GONSALES-COQUE. Famille dans un paysage....... 215
267. WEENINX. Réunion de gibiers 700
261. VAN DYCK. Portrait de Marie de Médicis......... 255
252. TENIERS. Paysage............................ 345
251. SWANEVELT. Vue d'une campagne d'Italie....... 100
255. TOORVLIET. Réunion de nobles personnages..... 280
228. SCHALKEN. Effet de lumière.................... 129
200. OCTERVELT. Intérieur de chambre hollandaise.... 211
201. DU MÊME. L'Étude............................ 131
284. W. W. signé. Vue des bords de la Meuse......... 355
249. STORCK. Combat naval entre deux escadres anglaise et hollandaise.................................. 230
253. TENIERS. Villageois près d'une chaumière......... 1,100

TABLE

Des matières contenues dans le 3e volume du Bulletin des Arts.

CORRESPONDANCE.

VARIÉTÉS.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

TRAVAUX DE L'ALLIANCE DES ARTS.

Imprimerie de Hennuyer et Ce, rue Lemercier, 24. Batignolles.

